Digitized by Google

Digitized by Google

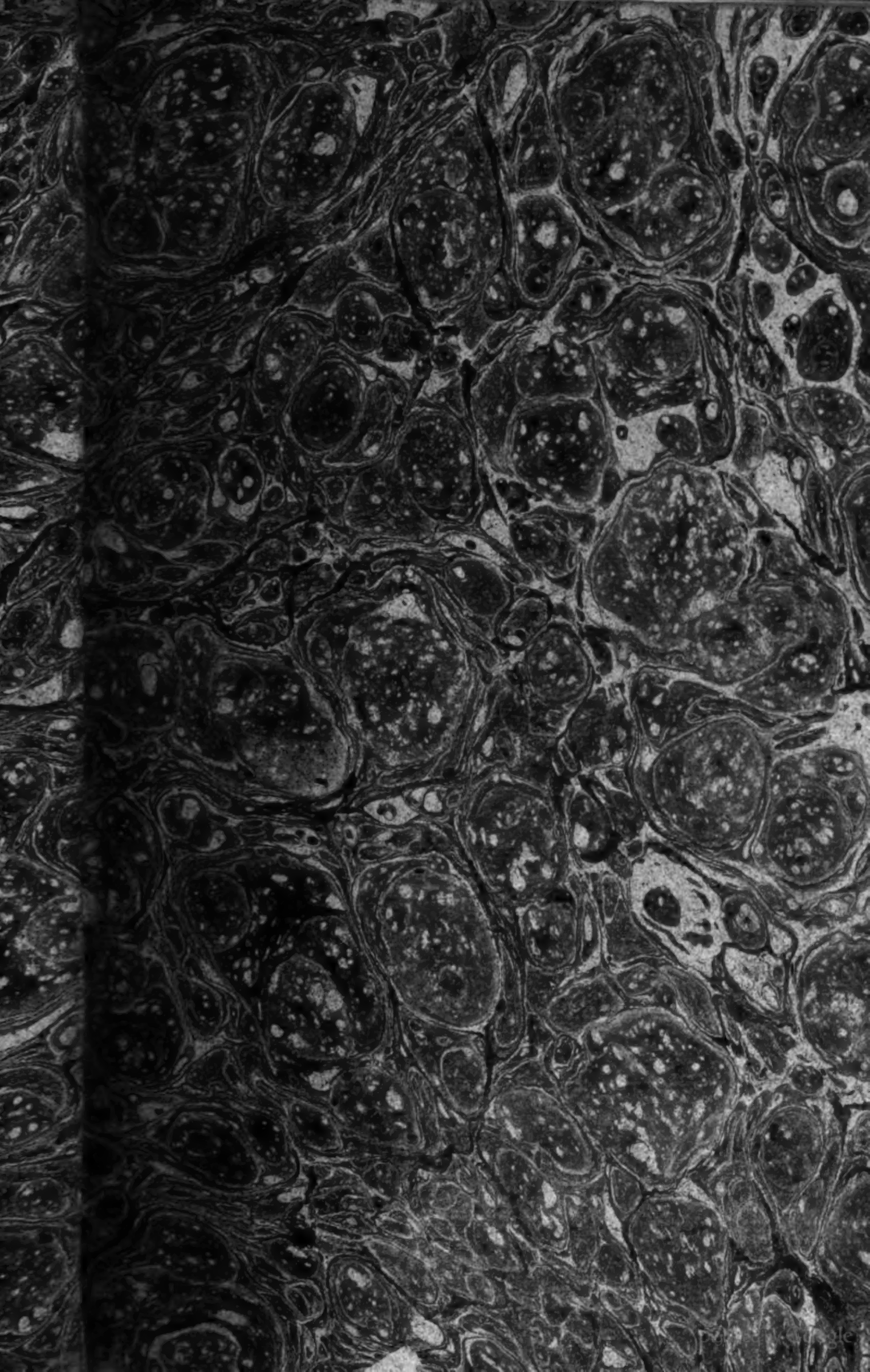

II ⊙ — 1.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

TOPOGRAPHIE
HISTORIQUE
DE LA VILLE ET DU DIOCESE
DE
TROYES.

Par M. COURTALON-DELAISTRE, Curé de Sainte-Savine-lès-Troyes; Associé-Libre de l'Académie de Châlons-sur-Marne.

Et pius est Patriæ facta referre labor. Ovid. Tr. Liv. 2. El. 1.

TOME I.

BODLEIANA BIBLIOTHECA

A TROYES,
Chez la Veuve GOBELET, Imprimeur du Roi, grande Rue;
Et A PARIS,
ANTOINE FOURNIER, Libraire, Rue du Hurepoix.

M. DCC. LXXXIII.

AVEC APPROBATION ET PRIVILEGE DU ROI.

Digitized by Google

Digitized by Google

A MESSIEURS

LES OFFICIERS MUNICIPAUX

DE

LA VILLE DE TROYES.

Messieurs ;

L'hommage de la Topographie historique de la Ville & du Diocèse de Troyes vous est dû à plus d'un titre. Dévoués pav état & pav zèle à tout ce qui peut contribuer

Digitized by Google

à l'utilité publique, vous daignâtes en favoriser l'entreprise & vous parutes en desirer l'exécution. Vous l'offrir, c'est l'offrir à la Patrie même, dont vous êtes les sages Modérateurs, & m'acquitter d'un devoir aussi indispensable que de vous assurer du profond respect avec lequel,

Je suis,

Messieurs,

Votre très-humble & très-obéissant Serviteur

COURTALON, *Curé de Sainte-Savine-lès-Troyes.*

Digitized by Google

PRÉFACE.

Pluſieurs motifs nous ont engagés à entreprendre cette Topographie hiſtorique de la Ville & du Diocèſe de Troyes que nous préſentons à nos concitoyens. Le zèle pour la patrie en a formé le premier projet dans notre eſprit, l'amour de l'étude nous en a montré l'exécution poſſible, un coup d'œil jetté ſur d'autres diocèſes qui ont une hiſtoire particulière nous en a fait ſentir l'utilité, enfin, les erreurs qui ſe trouvent ſouvent dans les Géographes ont fixé notre réſolution & nous ont déterminés à faire les recherches relatives à cet objet.

A la vue du Proſpectus *que nous fimes paroître pour annoncer notre travail, les eſprits furent différemment affectés. Les vrais patriotes applaudirent à nos vues & nous exhorterent à les réaliſer. Le Magiſtrat reſpectable, qui, à cette époque, étoit le chef du corps municipal, nous témoigna le deſir d'en voir l'exécution; les manuſcrits de l'hôtel de ville nous furent offerts & bientôt communiqués; & le citoyen vertueux, qui gouverne aujourd'hui cette municipalité, n'a pas montré moins de zèle que ſon prédéceſſeur pour la publication de cet ouvrage. Quelques autres citoyens ſe firent un plaiſir de ſatisfaire à nos vœux & de nous donner les renſeignemens dont ils étoient capables, ou de nous faire paſſer les titres & mémoires qui pouvoient contribuer à l'avancement de notre ouvrage. Mais, tous les eſprits ne ſont pas de la même trempe, & tous n'aiment pas le bien public au même degré. Les uns engourdis par une apathie générale ne peuvent ſentir l'avan-*

Digitized by Google

tage de connoître le pays qui nous donna le jour : les autres animés par je ne ſçai quel eſprit, ſe révoltent contre tout ce qui peut inſtruire, ſurtout lorſque les connoiſſances ne ſont propoſées que par des perſonnes qui n'ont d'autre titre que le deſir de ſe rendre utiles. Parmi MM. les curés, quelques-uns ſe ſont prêtés à nos vues & nous ont envoyés les articles de leurs paroiſſes très-bien détaillés, dont nous leur témoignons ici notre reconnoiſſance. Pluſieurs ont gardé un profond ſilence ſous prétexte qu'ils n'avoient rien de remarquable à nous faire paſſer. D'autres ont témoigné du mépris pour une entrepriſe qu'il leur a plû d'appeller vaine & inutile. Quelques-uns & même des corps eccléſiaſtiques entiers ſe ſont effrayés à l'aſpect du Proſpectus, *parce qu'ils ſe ſont imaginés que ce n'étoit qu'un leurre pour connoître & faire diminuer leurs revenus. Il s'en eſt trouvé d'étrangers qui ont montré de l'inquiétude ſur ce que nous dirions d'*uné Champagné pélée. *D'autres enfin ont décidé, dans une de leurs aſſemblées, qu'ils ne nous enverroient aucuns renſeignemens parce que nous avons eu le malheur de ne leur avoir pas écrit avec un aſſez profond reſpect, & ils ont tenu parole pour nous punir de notre peu de politeſſe.*

Au reſte, nous ne ſommes pas les premiers qui ayons eſſuyés des refus pour ce genre de travail. Belleforeſt, un des plus laborieux écrivains du 16e. ſiécle, ſe plaint, dans ſa coſmographie, de la négligence des Troyens à lui envoyer des mémoires, faute deſquels *il avoue qu'il* ne peut pas dire beaucoup de choſes de la ville de Troyes, qui, néanmoins mériteroit un long diſcours. *Le docte Camuſat éprouva lui-même à M.... le refus qui nous y a été fait d'aucune communication. M.*

Morel, ancien lieutenant-général, dont nous avons vû les manuſcrits, ſe plaignit, dans les temps, que MM. les curés ne répondirent point à ſes intentions, & que pluſieurs ne lui envoyerent aucun éclairciſſement ſur leurs paroiſſes.

Malgré ces obſtacles qui nous aſſimilent à ces zèlés citoyens qui avoient conſacré leurs veilles au ſervice de la patrie, le découragement ne s'eſt point emparé de nous, & nos recherches nous ont mis en état de donner ſur la ville & le diocèſe de Troyes l'ouvrage le plus complet qui ait paru juſqu'à préſent. Nous avons conſulté tout ce qui pouvoit y avoir quelque rapport ; diplômes, chartes, titres, mémoires, factums, arrêts, ſentences, imprimés, manuſcrits, nous avons mis tout à contribution & tout nous a ſervi. Ce n'eſt point ici un roman où l'imagination ſe joue & où les faits ſont controuvés & les circonſtances arrangées d'une manière vraiſemblable. La vérité eſt notre guide, & ſi nous nous en ſommes écartés, ce n'eſt qu'en indiquant les ſources où nous avons puiſés.

Ces ſources ont été principalement le promptuaire de Camuſat, les ouvrages & ſurtoutt la ſainteté chrétienne de Deſguerrois, les manuſcrits de M. Breyer, de M. Morel, de M. Traſſe, de M. Duhalle, de M. Chevre de la Charmote, doyen de Villemaur, & les éphémérides troyennes de M. Groſley, ſavant de pluſieurs académies. Ces écrivains, dont chacun a travaillé ſur quelque partie de notre projet, ont abrégé notre travail, & nous leur avons d'autant plus d'obligation, que nous n'avons eu ſouvent qu'à vérifier leurs recherches. Cependant le hazard n'a point préſidé à l'aſſemblage des divers morceaux dont nous nous ſommes ſervis. Nous avons taché d'évi-

Digitized by Google

ter le défaut dans lequel eſt tombé M. Duhalle qui rapporte les paſſages tels qu'ils ſe trouvent dans les auteurs anciens ou modernes, ſans ſe les rendre propres. Il falloit encore un choix pour décider entre de sopinions différentes lorſque l'occaſion ſe préſentoit; un examen des raiſons reſpectives étoit néceſſaire, ſurtout pour ne point trop donner dans le merveilleux que l'on reproche avec raiſon au bon Deſguerrois. Si les prodiges avérés confirment la vérité de la religion, ceux qu'une dévotion outrée admet légérement lui font tort & l'expoſent aux dériſions des libertins. Toutefois rendons juſtice à Deſguerrois. Son ouvrage n'eſt ſouvent que la traduction du promptuaire de Camuſat, & l'accuſation de crédulité doit retomber un peu ſur l'auteur qui l'avoit précédé. MM. Morel & Traſſe ont plus de critique, mais c'eſt la partie foible de M. Duhalle qui a copié Deſguerrois trop ſervilement. Ceux qui ont vu ſon manuſcrit lui ont reproché de n'avoir pas cité ſes auteurs. Peut-être cet écrivain a-t-il craint de gâter ſes marges, mais on y trouve pluſieurs citations en le liſant, & d'ailleurs il avertit dans ſa Préface que s'il ne l'a pas fait en pluſieurs endroits, c'eſt que ces citations auroient été ſouvent plus longues que les articles même *qu'il empruntoit des auteurs. Quoiqu'il en ſoit, ſes recherches ſont excellentes ; nous les avons confrontées, & nous avons eu la ſatisfaction de trouver ſon hiſtoire entièrement conforme aux originaux.*

Nous ne parlerons point de l'eſprit de critique qui regne dans les éphémérides troyennes. La réputation de l'auteur eſt faite : ſon érudition eſt connue juſqu'au-delà des mers, & les ſociétés

Digitized by Google

littéraires qui l'ont admis au nombre de leurs membres ont mis le ſceau à ſon mérite en ce genre. Mais, par quel eſprit ce célebre académicien a-t-il fait ſes efforts pour nous empêcher la communication des manuſcrits de M. Breyer & de pluſieurs autres titres & mémoires. Appréhendoit-il que nous ne lui dérobaſſions une partie de ſa gloire? Ses avis, cependant, n'ont pas eu leur entière exécution; nous avons eu ces manuſcrits entre les mains, & quelques autres même dont il n'a pas eu connoiſſance; nous ne lui reprochons point ici le peu de généroſité de ſon procédé, & nous lui laiſſons le plaiſir de les faire imprimer, comme il ſe le propoſe, pourvû qu'il ait ſoin d'avertir qu'ils ne ſont point le fruit de ſes veilles, & qu'il ne défende à perſonne d'y toucher.

Depuis que nous avons commencé cette Topographie Troyenne, notre académicien a donné au public un volume in-8°. *qui contient des mémoires ſur Troyes; mémoires corrigés & augmentés d'après ſes éphémérides. On y reconnoît ſon ſtyle, ſa manière, l'étendue de ſes connoiſſances & le fruit de ſes voyages, car il a fait des* excurſions *en Italie, en Angleterre & en Hollande, comme on le ſait; il a* tout vû, & ce qui s'appelle vû. *Mais, comment, après avoir reproché à Deſguerrois de n'avoir point cité Camuſat, tombe-t-il quelquefois lui-même dans cette injuſtice à l'égard de ceux dont les ouvrages ſont reſtés manuſcrits? Nous avons eu plus d'une fois l'occaſion de nous en convaincre, particulièrement à l'égard de la diſſertation de M. Traſſe ſur le lieu de la bataille d'Attila* in campis Catalaunicis. *Il l'a d'abord citée comme de M. Traſſe, mais après la mort de ce chanoine il l'a donnée comme en étant lui-même l'auteur, ce qui a trompé les*

Digitized by Google

rédacteurs de l'art de vérifier les dates qui lui en ont fait hommage. Une personne à qui nous avions communiqué cette observation, l'en ayant averti, ce savant a mis, à la fin de son 1er. vol. des nouveaux mémoires, une addition où il dit que M. Trasse, dont il ne respecte pas assez la mémoire, l'avoit rendu le maître de son manuscrit, & lui avoit permis d'en faire l'usage qu'il jugeroit à propos. Cette bonne foi paroît un peu tardive.

Si M. Gr. ne cite pas assez les Troyens qui ont travaillé avant lui, il n'épargne pas en revanche les citations de livres qui ne sont pas à la portée du commun des lecteurs pour les dépayser. On en est accablé, quelquefois même on seroit embarrassé de trouver dans les plus nombreuses bibliotheques l'ouvrage qu'il cite tel que le Berthelini Waterii commercium epistolicum *qui n'existe que dans son imagination.*

Nous ignorons par quel motif il nous blame, dans sa préface, d'avoir entrepris un ouvrage sur le même objet que lui. Nous seroit-il défendu d'étudier par nous-même l'histoire de notre patrie & de rendre complet ce que ses occupations académiques ne lui ont permis de traiter que par portion. Il nous ordonne de lui laisser ce qui est à lui; mais si nous avons puisé dans les mêmes sources, faut-il que nous passions sous silence des faits qu'il a rapportés à sa manière? Parce qu'il boit de l'eau de la Seine, nous défendra-t-il de nous y désaltérer. Ce n'est pas tout d'être savant, il faut être juste, & d'ailleurs nous avons soin de le citer lorsque nous prenons dans ses ouvrages.

Nous pourrions lui demander encore pourquoi il décide hardiment que sa méthode est la seule dont on doive se servir pour écrire une histoire

particulière ? N'eſt-il point intéreſſé dans cette déciſion ? Il nous ſemble qu'il peut y avoir à cet égard plus d'une opinion, & qu'il eſt permis à chacun d'abonder en ſon ſens. M. Gr. a-t-il acquis le privilège excluſif de penſer juſte, & doit-on l'en croire ſur ſa parole ? Quoiqu'il en ſoit, nous lui rendons toute la juſtice qu'il mérite, & nous lui témoignons notre reconnoiſſance pour les mémoires qu'il a publiés ſur Troyes. Il écrit en ſavant & pour les ſavans ; pour nous, toute notre ambition ſe borne à donner à nos compatriotes l'hiſtoire de leur pays dégagée d'un poids énorme d'érudition & telle qu'ils ont intérêt de la connoître. Nous avons parlé de tout ce qui concerne le diocèſe, ſoit dans l'état civil, ſoit dans l'état eccléſiaſtique, mais nous n'avons pas prétendu épuiſer les matières, ni faire une collection immenſe, qui ſeroit capable d'effrayer nos lecteurs. Il nous eût été facile de multiplier les volumes ; mais, d'après de ſages conſeils, nous avons cru devoir mettre des bornes à notre travail & nous reſtreindre à ce que notre hiſtoire nous offre de plus eſſentiel. Encore craignons-nous d'avoir donné trop d'étendue à un ouvrage qui, en général, n'intéreſſe que nos compatriotes

Il s'agiſſoit de raſſembler une grande multitude de matériaux épars, & de les mettre chacun dans le point de vue qui leur convenoit ; c'eſt à quoi nous nous ſommes efforcés de parvenir. Nous avons corrigé pluſieurs erreurs des géographes & des pouillés du diocèſe dès que nous nous en ſommes apperçus, mais nous n'avons pas la folle vanité de nous croire infaillibles & de prétendre n'avoir laiſſé aucune faute dans un ouvrage auſſi long & auſſi détaillé : nihil eſt ab omni parte beatum. *D'ailleurs, comment contenter tous les*

eſprits ? L'eccléſiaſtique voudroit que nous euſſions traité plus en grand les matières qui concernent ſon état. Le gentilhomme déſireroit voir une longue nomenclature de ſes ancêtres & la ſuite de toutes les généalogies des ſeigneurs de paroiſſes. Le militaire ne voudroit lire que des batailles, l'artiſte que des deſcriptions de morceaux de peinture, de ſculpture & d'architecture : l'antiquaire cherche partout l'explication de médailles, de ruines, d'anciens monumens : le légiſte n'a en vue que les diverſes juriſdictions, le détail des procès, les jugemens qu'ils ont occaſionnés, en un mot que ce qui a rapport aux loix : le naturaliſte ſe plaint ſi l'on ne lui parle dans le plus grand détail des trois regnes dont s'occupe l'hiſtoire naturelle : enfin, il faudroit une encyclopédie pour ſe conformer à la diverſité des goûts.

Voici l'ordre que nous avons gardé dans cette Topographie Troyenne. Dabord, pour introduction nous donnons l'étendue & la diviſion générale du diocèſe avec une notice des rivières & ruiſſeaux qui l'arroſent. Nous faiſons enſuite une deſcription préliminaire de Troyes, où l'on voit ſa ſituation, l'étymologie de ſon nom, ſa forme, ſon étendue ancienne & actuelle, ſes portes, ſes fortifications, les avantages qu'elle retire de ſa poſition ſur la Seine, ſon ancienne navigation, la population, & ſon titre de capitale de la province. Le reſte de l'ouvrage eſt diviſé en pluſieurs livres ou parties. La 1ere. partie ou le 1er. livre comprend les annales troyennes depuis les premiers temps de la ville juſqu'au milieu du 18e. ſiécle. Le 2e. livre contient la chronique ou catalogue hiſtorique des évêques de Troyes avec la partie eccléſiaſtique, juſqu'à Mgr. de Barral qui occupe aujourd'hui le ſiége de cette ville. Nous rap-

Digitized by Google

portons dans le 3e. livre les vies des ſaints nés ou morts, ou honorés d'un culte particulier dans le diocèſe, ſuivant l'ordre du calendrier. Le 4e. renferme l'hiſtoire des égliſes ſéculieres & régulieres, & de toutes les communautés de la ville épiſcopale. Dans le 5e. ſe trouve un précis hiſtorique ſur les diverſes juriſdictions de Troyes. Le 6e. enfin comprend par ordre alphabétique la deſcription des villes, bourgs, villages, paroiſſes, ſuccurſales & hameaux des cinq archidiaconnés qui forment neuf diſtricts de doyennés. Une 7e. partie qui n'eſt pas la moins conſidérable ni la moins intéreſſante eſt celle qui concerne les hommes célebres qui ſont nés dans le diocèſe & qui ſe ſont diſtingués dans le militaire, dans les ſciences, dans les arts, ou qui ſont parvenus à des dignités éminentes. Elle fera un ouvrage à part, & M. Simon qui s'en occupe n'omet rien pour la rendre complette & la plus parfaite qu'il ſera poſſible.

Quant à la maniere dont cet ouvrage eſt écrit, nous n'avons point cherché à éblouir nos lecteurs par un ſtyle brillant & fleuri, & par la pompe & la magnificence des mots qui ſeroient ſans doute déplacés dans cette Topographie. La ſimplicité, la clarté, c'eſt ce que nous nous ſommes propoſés ſans nous permettre des réflexions inutiles, ou des jugemens qui ôtent au lecteur le plaiſir de penſer & de décider lui-même. On ſait qu'un hiſtorien n'eſt ni juge, ni accuſateur, mais un ſimple rapporteur qui met l'état de la cauſe devant les yeux du public qui eſt le juge. Guy Patin veut qu'un hiſtorien ne parle qu'hiſtoire, qu'il n'empiéte point ſur les droits des autres auteurs, & qu'il ſe renferme dans ſon récit ſans commentaires ni réflexions.

Nous eſpérons que la patrie nous ſaura gré de nos efforts, & nous ſerons bien dédommagés des critiques qu'on pourra nous faire dans quelque eſprit qu'elles paroiſſent, ſi nous réuſſiſſons à nous faire lire ſans peine & à donner une deſcription exacte & complette de notre diocèſe. Ce ſera du moins un hommage que nous aurons offert au pays qui nous donna le jour. Les perſonnes qui connoiſſent déjà les faits que nous rapportons aimeront à ſe les rappeller, & ceux qui les ignorent les apprendront avec plaiſir.

Indocti diſcant & ament meminiſſe periti.

APPROBATION

DU CENSEUR ROYAL.

J'Ai lu, par l'ordre de Monſeigneur le Garde des Sceaux, le Manuſcrit qui a pour titre : *Topographie Hiſtorique de la Ville & du Diocèſe de Troyes.* Les bonnes & ſavantes recherches qui entrent dans la compoſition de cet Ouvrage, n'échapperont point au diſcernement des Lecteurs déjà inſtruits, & les Troyens, ſans doute, ſauront le plus grand gré à l'Auteur de toute la peine qu'il a pris pour leur fournir des Annales exactes de leur Patrie ainſi que de ſes environs. Donné à Paris, le 30 août 1780.

PHILIPPE DE PRÉTOT, *des Académies d'Angers & de Rouen.*

Digitized by Google

PRIVILEGE GÉNÉRAL.

LOUIS, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE, à nos amés & féaux Conſeillers, les gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand-Conſeil, Prévôt de Paris, Baillifs, Sénechaux, leurs Lieutenans civils & autres nos Juſticiers qu'il appartiendra: SALUT. Nos amés les Sieurs SIMON & COURTALON nous ont fait expoſer qu'ils deſireroient faire imprimer & donner au public *l'Almanach de Troyes, la Topographie Hiſtorique de ladite Ville & du Diocèſe*, de leur compoſition, s'il nous plaiſoit leur accorder nos Lettres de privilège à ce néceſſaires. A CES CAUSES, voulant favorablement traiter les Expoſans, nous leur avons permis & permettons de faire imprimer leſdits ouvrages autant de fois que bon leur ſemblera, & de le vendre, faire vendre par tout notre royaume. Voulons qu'ils jouiſſent de l'effet du préſent privilège, pour eux & leurs hoirs à perpétuité, pourvû qu'ils ne le rétrocedent à perſonne; & ſi cependant ils jugeoient à propos d'en faire une ceſſion, l'acte qui la contiendra ſera enregiſtré en la Chambre ſyndicale de Paris, à peine de nullité, tant du privilège que de la ceſſion; & alors par le ſeul fait de la ceſſion enregiſtrée, la durée du préſent privilège ſera réduite à celle de la vie des Expoſans ou à celle de dix années à compter de ce jour, ſi les Expoſans décedent avant l'expiration deſdites dix années. Le tout conformément aux articles IV. & V. de l'arrêt du Conſeil du 30 août 1777, portant reglement ſur la durée des privilèges en librairie. FAISONS défenſes à tous Imprimeurs, Libraires & autres perſonnes de quelque qualité & condition qu'elles ſoient, d'en introduire d'impreſſion étrangere dans aucun lieu de notre obéiſſance; comme auſſi d'imprimer ou faire imprimer, vendre, faire vendre, débiter ni contrefaire ledit ouvrage ſous quelque prétexte que ce puiſſe être, ſans la permiſſion expreſſe & par écrit deſdits Expoſans, ou de celui qui les repréſentera, à peine de ſaiſie & de confiſcation des exemplaires contrefaits, de ſix mille livres d'amende, qui ne pourra être modérée, pour la premiere fois, de pareille amende & de décheance d'état en cas de récidive, & de tous dépens, dommages & intérêts, conformément à l'arrêt du Conſeil du 30 août 1777, concernant les contrefaçons. A la charge

que ces préſentes ſeront enregiſtrées tout au long ſur le regiſtre de la communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris, dans trois mois de la date d'icelles ; que l'impreſſion dudit ouvrage ſera faite dans notre royaume & non ailleurs, en beau papier & beau caractère, conformément aux reglemens de la Librairie, à peine de déchéance du préſent privilège qu'avant de les expoſer en vente, les manuſcrits qui auront ſervi de copie à l'impreſſion dudit ouvrage ſeront remis dans le même état où l'approbation y aura été ès mains de notre très-cher & féal chevalier garde des Sceaux de France le Sieur HUE DE MIROMESNIL, Commandeur de nos ordres ; qu'il en ſera enſuite remis deux exemplaires dans notre bibliotheque publique, un dans celle de notre château du Louvre, un dans celle de notre très-cher & féal chevalier Chancelier de France le Sieur DE MAUPEOU, & une dans celle dudit Sieur HUE DE MIROMESNIL : le tout à peine de nullité des préſentes ; du contenu deſquelles vous mandons & enjoignons de faire jouir leſdits Expoſans & leurs hoirs pleinement & paiſiblement, ſans ſouffrir qu'il leur ſoit fait aucun trouble ou empêchement. Voulons que la copie des préſentes, qui ſera imprimée tout au long au commencement ou à la fin dudit ouvrage, ſoit tenue pour duement ſignifiée, & qu'aux copies collationnées par l'un de nos amés & féaux conſeillers-ſecrétaires, foi ſoit ajoutée comme à l'original. Commandons au premier notre Huiſſier ou Sergent ſur ce requis, de faire pour l'exécution d'icelles, tous actes requis & néceſſaires, ſans demander autre permiſſion, & nonobſtant clameur de Haro, Charte Normande, & Lettres à ce contraires. Car tel eſt notre plaiſir. Donné à Paris, le vingt-ſeptieme jour de février, l'an de grace mil ſept cent quatre-vingt-deux, & de notre regne le huitieme. Par le Roi en ſon Conſeil. LEBEGUE.

Regiſtré ſur le Regiſtre XXI. de la Chambre Royale & Syndicale des Libraires & Imprimeurs de Paris, N°. 2132 & 2113. Fol. 639. conformément aux diſpoſitions énoncées dans le préſent privilège, & à la charge de remettre à ladite Chambre les huit exemplaires preſcrits par l'article CVIII. du reglement de 1723. A Paris, le 1er. Mars 1782. LECLERC, Syndic.

INTRODUCTION.

§. I.

Étendue & Diviſion générale du Diocèſe de Troyes.

LORSQUE le Chriſtianiſme s'établit dans les Gaules & que les principales villes devinrent les ſiéges des évêques, le pays des Tricaſſes dans la Gaule Celtique forma le diocèſe de Troyes ; &, comme il étoit alors ſous la métropole des Sénonois, il demeura ſuffragant de l'archevêché de Sens. Son étendue comprenoit anciennement pluſieurs contrées appellées *Pagi* ou pays. Le *Pagus Tricaſſinus* déſignoit le territoire des environs de Troyes qui forme aujourd'hui le grand doyenné. *Pagus Latiſenſis* fut ainſi appellé de la forêt d'orient ; comme qui diroit *pays caché* ou *couvert*, aux environs de Piney. Il en eſt fait mention dans une charte d'un ſeigneur Chelembert en 754, & dans une autre du roi Charles-le-Chauve.

Le *Pagus Uttenſis* eſt ainſi nommé de la forêt d'Otte, pays montagneux, qui couvre Troyes au ſud-oueſt, dans le doyenné de Villemaur. Le *Pagus Mauriacenſis*, ou *Campania Mauriacenſis*, ou enfin *Campus Mauriacus* eſt le canton de Méry-ſur-Seine, où Attila fut vaincu, en 451, par Aëtius, général romain. Le *Pagus Mauripenſis* comprenoit une partie du diocèſe de Sens & l'extrémité de celui de Troyes dans le doyenné de Ponts. Il en eſt fait mention dans les annales de ſaint Bertin. Le *Pagus Pruvinenſis*, ou pays de Provins, étoit preſque toute la partie du doyenné de Ponts ſur la droite de la Seine. *Pagus Brigienſis* comprenoit, dans la Brie, la partie ſupérieure de l'archidiaconé & doyenné de Sézanne avec la ville de ce nom, du côté du ſeptentrion. Le *Pagus Meldenſis* comprenoit l'autre moitié de l'archidiaconé de Sézanne, ce pays-là étant régi par la coutume de Meaux. C'eſt dans cette partie qu'étoit le *Centena Cupedenſis*, dont le chef-lieu étoit Queudes ſelon l'abbé le Bœuf. Le *Pagus*, ou *Campania Arceyacenſis* eſt l'archidiaconé d'Arcies. Il en eſt fait mention dans Aimoin, dans Frédégaire & dans la vie de ſaint Bauſſange. Le *Pagus Brionenſis* comprenoit les archidiaconés de Brienne & de Margeries, entre Bar-ſur-Aube & Bar-le-Duc: c'eſt aujourd'hui une partie du Vallage. Enfin, le *Pagus Albenſis* étoit le pays des environs de Bar-ſur-Aube. C'eſt le même que l'*Alſenſis*, ſelon D. Bouquet, dans ſon ſeptième vol. où il déclare que ce pays s'appelloit l'*Aſois*.

Le diocèſe de Troyes a la forme d'un triangle dont les pointes ſont le bourg de Sommevoire à l'orient, la Loge-Margueron à l'angle méridional & Mont-Dauphin proche Montmirail au

nord - oueſt. Le ſud-eſt eſt borné par le diocèſe de Langres, le ſud-oueſt par celui de Sens, & le nord-eſt par les diocèſes de Soiſſons & de Châlons. Sa plus grande étendue eſt d'environ vingt-cinq lieues & ſa plus grande largeur de vingt-deux.

Il comprend: 1°. Une partie de la baſſe Champagne dans laquelle ſe trouvent la Champagne propre & le Vallage. 2°. Une partie de la baſſe Brie-Champenoiſe, avec un canton de la généralité de Paris dans l'élection de Nogent-ſur-Seine. Le terroir y eſt aſſez fertile en vins & en grains à l'exception du pays ſec & aride de la Champagne pouilleuſe, où il ne croît pas de froment. On y voit des plaines magnifiques arroſées de pluſieurs rivieres & ruiſſeaux qui y portent la fécondité; & ces plaines ſont dominées par quelques montagnes ou côteaux dont pluſieurs ſont couronnés de vignes pour la conſommation du pays, & de forêts aſſez conſidérables La partie de la Brie eſt un pays plus couvert par oppoſition à la Champagne qui eſt plus découverte. Quelques-uns font venir ſon nom, *Brigeium* ou *Brigienſis Saltus* d'un mot françois qui ſignifie ce que les veneurs appellent *couvert*. M. Pithou le fait dériver d'*arbre*, parce que ce pays, entre la Seine & la Marne, eſt peuplé d'arbres fruitiers & qu'il étoit autrefois plein de bois & de forêts qui procuroient de l'ombrage & mettoient à l'*abri*.

Pith. des Ctes de Ch. liv. 1. Coſmog. de Belleſor.

Pour le gouvernement eccléſiaſtique, le diocèſe de Troyes eſt diviſé en cinq archidiaconés qui comprennent neuf diſtricts de doyennés. Les archidiaconés ſont le grand Archidiaconé qui comprend l'Archiprêtré, le grand Doyenné ou de la chrétienté de Troyes, avec ceux de Villemaur, de

Marigny & de Ponts. Les autres portent les noms même des doyennés de Sézanne, d'Arcies, de Margeries & de Brienne. Le total contient 372 paroiſſes ou cures, & plus de 80 annexes ou ſuccurſales, 10 collégiales, 15 abbayes d'hommes, 4 abbayes de filles & un grand nombre de prieurés tant ſimples que conventuels, chapelles, patronages, ſans compter pluſieurs communautés d'hommes & de filles.

§. II.

Rivieres du diocèſe de Troyes.

AMANCE. Cette petite riviere prend ſa ſource, au midi du village du même nom, dans le doyenné de Brienne, & ſe jette dans l'Aube auprès de Mathault. M. Graſſin, ſeigneur de Dienville, mort en 1760, avoit commencé dans le centre de ſa forêt un canal pour faire flotter ſes bois dans cette riviere juſques dans l'aube, mais le projet n'a pas réuſſi & le canal eſt abandonné.

ARDUSSON, ou ARDUÇON. *Arduco.* Il prend ſa ſource à l'orient de Saint-Flavi, au doyenné de Marigny, & va mêler ſes eaux avec celles de la Seine auprès de Bernieres, au-deſſus de Nogent.

AUBE, *Alba*, ou *Albula.* Elle prend ſa ſource à une lieue d'Auberive, aux confins de la Bourgogne & de la Champagne, au diocèſe de Langres. Elle entre dans celui de Troyes auprès de Doulancourt. Elle reçoit le Landion, l'Amance, la Voire, le Ravet, la Dampierre, la L'huyſtrelle, l'Herbiſſe, l'Auge, la Villenoxe, & ſe jette dans la Seine entre Marcilly & l'abbaye de Scellieres.

AUGE, ou riviere des Auges. *Augia.* Ce nom lui vient des eſpèces d'auges dont ſe ſervent les habitans de Sézanne pour la faire entrer dans leur ville. Elle prend ſa ſource à Verdey au nord de Sézanne, & ſe perd dans l'aube auprès de Boulage.

AUZON. *Auzonna.* Sa ſource eſt ſous l'égliſe de Roſſon, elle ſe groſſit des étangs de Doſches & de la forêt d'Orient, & va ſe perdre dans l'aube vis-à-vis Nogent-ſur-aube, après avoir reçu le Falourdet, ou riviere de Longſols.

BARSE. *Barſa.* Elle eſt nommée *Barſith* dans une charte de Charles-le-Chauve en 854. Elle prend ſa ſource auprès de Vendœuvre, reçoit le ruiſſeau de la Bodronne, & ſe rend dans la Seine un peu au-deſſus de Foicy, à trois quarts de lieue de Troyes.

BARBUISE. *Barbuiſia* ou *Barbutia.* Elle prend ſa ſource au S. E. de Fontaine, ſucc. de Luyeres, & tombe dans l'aube au-deſſus de Charny.

BIERNE. *Bierna.* Elle prend ſa ſource proche du village dont elle porte le nom, au diocèſe de Langres, & va ſe jetter dans le Sefondet, qui vient des bois de Blinfey, & ſe jette enſuite dans la Voire auprès de Montier-en-Der.

BREVONNE, ou riviere de Carré. *Brevonna.* Elle vient des étangs du Petit-Meſgnil & de la Gibrie, coule vers le nord & ſe jette dans la Voire

au-dessus de Rance, après un cours d'environ trois lieues.

HOZAIN, ou OSE. Elle vient de la Chapelle-Molême au diocèse de Langres, & se jette dans la Seine auprès de Villepart.

HURANDE (la) vient du côté des Richebourgs, paroisse de Saint-Poüange, à deux lieues de Troyes, & se perd dans la Seine auprès du canal de flottage, au-dessus de Saint-Julien.

HÉRONNE. (la) Ce ruisseau vient des étangs de la Contente, partie de la forêt de Der, reçoit la Torre, & va se jetter dans la Voire au-dessous de la Chapelle-aux-Planches.

HERBISSE. *Herbitia.* Elle a sa source dans le doyenné d'Arcies auprès du village de Villiers, & se perd dans l'Aube à Champigny.

L'HUISTRE, LHUISTRELLE, ou de STE SUZANNE. Elle prend sa source au nord-est de Poivre, dans le doyenné de Margeries, reçoit un ruisseau à Dosnon, & se confond avec l'Aube au-dessous de Vinets.

LORRAIN. Il vient de Saint-Lupien ou Sommefontaine, au doyenné de Marigny, reçoit le Lorvir Trancault, & se perd ensuite dans la Seine.

MELDENSON. Ce ruisseau vient des étangs des bois de Dampierre, reçoit celui du Pont-Mignard, le Molton, & se décharge ensuite dans l'Aube.

MOGNE. (la) Elle vient des environs d'Asse-

nay à quelque diſtance de Saint-Jean-de-Bonneval, & va ſe confondre avec l'Hozain au-deſſus d'Aumont.

MORIN. (le grand) Cette riviere a ſa ſource auprès de Lâchy au N. de Sézanne, reçoit le ruiſſeau de la vallée de la Noüe, quitte le diocèſe de Troyes au-deſſous de Belleau, & va ſe perdre dans la Marne au-deſſous de Meaux.

MORIN. (le petit) Il prend ſa ſource dans le diocèſe de Soiſſons, entre dans celui de Troyes à Pont-ſaint-Prix, en ſort auprès de la Celle-ſous-Montmirail, & va ſe rendre dans la Marne au-deſſous de la Ferté-ſous-Jouarre.

PUIS (le), au couchant du Métiercelin, doyenné de Margeries, eſt la ſource de cette riviere qu'on nomme le *Loizelet*. Sommepuis, fertile en ſources, a un petit ruiſſeau qui coule dans le Loizelet; mais il n'y coule que quelques mois de l'année. Cette riviere va ſe jetter dans l'Aube vis-à-vis Ortillon.

PROFONDE (la) & par corruption Parfonde, vient de Chevillelles, reçoit les eaux du marais de Saint-Germain, & ſe jette dans la Seine au-deſſus de Saint-Julien.

RAVET. (le) Ce ruiſſeau a ſa ſource à une demie lieue de Chavange, & ſe jette dans l'Aube.

SAUDOI. (le) Il a ſa ſource au ſud-eſt de Saudoi, dans le doyenné de Sézanne, & va ſe perdre dans l'Aube auprès des marais d'Anglure.

SEINE (la), *Sequana*. Elle prend ſa ſource à Chanceaux, à ſix lieues de Dijon ; elle entre dans le diocèſe de Troyes auprès de Foucheres, le diviſe en deux parties, & le traverſe dans la direction du nord-oueſt ; elle en ſort enfin à Nogent où elle devient navigable, & entre dans l'archevêché de Sens.

SOULAINES (la), *Sublana*. Sa ſource eſt à Soulaines même, au doyenné de Brienne, dans un puits fort profond. A une diſtance de ſix toiſes, l'eau vient ſe rendre dans un vaſte baſſin nommé la *Duis*, revêtu de pierres de taille à la hauteur de neuf pieds. Elle fait tourner deux moulins preſqu'en ſortant de ce baſſin, & va enſuite ſe jetter dans la voire au nord-eſt de Hampigny.

VANNES, ou VENNE (la), *Veneda*, ou *Vanna*. Elle prend ſa ſource au village même de Fontvannes à qui elle a donné ſon nom, au doyenné de Villemaur. Elle reçoit le Bétro, le Lancre, le ruiſſeau de ſaint Mards, & ſe perd dans l'Yonne un peu au-deſſus de Sens.

VIENNE. (la) *Vigenna*. Elle eſt formée des eaux de la fontaine de Nagot, ou Belle-Fontaine, auprès de Torvilliers, & de celle de Saint-Martin ſur la paroiſſe de Saint-André. Elle prolongeoit autrefois ſon cours par le canal de l'ancienne maiſon des Jacobins, appellé le *lit de la vienne* ; mais lors de la diviſion de la Seine, les comtes de Champagne diminuerent le cours de la Vienne, la firent paſſer dans un coffre ſous un des canaux même de la Seine, après quoi elle s'y décharge à quelque diſtance du deverſoir nommé *Bouillon de Croncels*.

Voy. Deſcri. de Troy.

Digitized by Google

VILLENOCE, ou NESLES. (la) Elle a ſa ſource dans les étangs de la forêt de Traconne, au voiſinage de Villenauxe & de Neſles-la-Répoſte dont elle porte le nom ; elle prend enſuite la dénomination de *Canal de Courtavant*, & ſe jette dans la ſeine.

VOIRE (la), *Vigera*, ou *Vigore*. Sa ſource eſt au pied d'une colline, proche le Bourg de Sommevoire à qui elle a donné ſon nom. Elle reçoit le ruiſſeau de Lavivoir, la Heronne, & ſe rend dans l'aube auprès de Chalette. Elle eſt poiſſonneuſe & ſujette aux débordemens. C. prompt. f. 80. 1.

§. 3.

Forêts du diocèſe de Troyes.

FORÊT D'AUMONT. Elle occupe la partie méridionale du diocèſe ſur les confins de l'évêché de Langres. Elle s'étend depuis Monceaux juſqu'à la Loge-Margueron & à Saint-Phal ; elle appartient à M. le duc d'Aumont, à l'exception de ce que quelques paroiſſes peuvent y avoir d'uſages.

FORÊT de MONTMORENCY. Elle eſt à environ une lieue de Beaufort-Montmorency dont elle porte le nom. Elle eſt occupée, dans ſon centre, par l'étang de la Horre qui eſt conſidérable & très-poiſſonneux, & dont la décharge eſt dans la Voire au midi de Lentille.

FORÊT D'ORIENT. C'eſt un reſte de la fameuſe forêt de Der autrefois ſi étendue. On l'ap-

Digitized by Google

pelle ainſi depuis les comtes de Champagne qui y alloient ſouvent à la chaſſe, parce qu'elle eſt à l'orient de Troyes, entre Vendœuvre & Piney. Elle contient 6575 arpens, dont un tiers appartient à M. de Montmorency-Foſſeuſe, duc de Beaufort-Montmorency, & les deux autres à M. de Royan, Duc de Piney-Luxembourg. Les bois de Dienville y ſont contigus dans ſa partie orientale. Il n'y a pas encore un ſiécle qu'un charbonnier de Vendœuvre y trouva 2000 médailles d'or que l'abbé de Longuerue dit être des Seleucus. M. Groſley les croit depuis Néron juſqu'à Marc-Aurele. Le charbonnier les apporta à Troyes & en vendit une grande partie au plus offrant.

Longuer. t. 1. p. 125.

Forêt d'Othe, ou Otte. *Otta*, *Utta*, *Nemus Othonis*. Elle étoit anciennement bornée par la Vannes & l'Yonne, d'où les villages de ces cantons ſont ſurnommés en Othe, Aix-en-Othe, Bercenay-en-Othe, &c. Elle a été coupée en bonne partie & les bois de Joigny en ſont la plus notable portion. Il eſt fait mention de cette forêt dans pluſieurs écrivains, comme l'auteur de la vie de ſaint Ebbon, archevêque de Sens, Nitard à l'occaſion des guerres entre les fils de Louis-le-Débonnaire & pluſieurs autres. *V. Nith. L. 2. Froiſſard. T. 1. Fauchet. T. 2. L. 4. C. 2. Lup. Ferr. Ep. 125. Cam. prompt. f. 38. Deſg. 866. Eph. Troy.*

Bois de Soulaines. Cette forêt, qui a environ trois lieues de long ſur près de deux de large, change de nom ſuivant les paroiſſes qu'elle avoiſine. Au centre eſt le grand étang de Villemahu, qui y forme une nappe d'eau magnifique.

Digitized by Google

LA TRACONNE. Elle eſt ſur les confins des doyennés de Sézanne & de Pons. Sa plus grande largeur d'orient en occident eſt d'environ 4000 toiſes ; ſa longueur du nord au midi eſt d'environ 3400. Toute ſa partie ſeptentrionale eſt coupée de tranches qui en facilitent la chaſſe & le tranſport des bois. Sa partie occidentale eſt remplie de marécages qui occupent beaucoup de terrein, il pourroit être mieux employé & rendre l'athmoſphere de ces cantons plus ſalubre.

Digitized by Google

DESCRIPTION
PRÉLIMINAIRE
DE TROYES.

AVant que d'entrer dans le détail de cette ville, nous croyons devoir d'abord en donner une notion générale comme un avant-propos ou une introduction à ce que nous nous propoſons de dire dans la ſuite de cet ouvrage. Sa ſituation ſoit aſtronomique, ſoit naturelle & hiſtorique, ſa forme, ſon étendue, ſes avantages, ſa population, ſes privileges & prérogatives, tels ſont les objets ſur leſquels roule cette deſcription préliminaire.

Suivant les obſervations des aſtronomes, Troyes eſt à 48 degrés 18 minutes 2 ſecondes de latitude ſeptentrionale, & au 21e. degré 44 minutes 55 ſecondes de longitude en ſuppoſant Paris au 20e. degré tout juſte ; mais, prenant la longitude de Paris 19 degrés 53 minutes 45 ſecondes au premier méridien de l'iſle de fer, Troyes ſera au 21e. degré 38 minutes 40 ſecondes, & à un degré 44 minutes 55 ſecondes de longitude depuis la méridienne de l'obſervatoire. Cette ville eſt à 34 lieues ſud-eſt de Paris, à 12 lieues eſt-nord-eſt de Sens,

à 18 ſud-oueſt de Châlons, & à 28 ſud de Rheims.

L'aſſiette naturelle de Troyes eſt au milieu d'une très-belle pleine enrichie de grandes prairies, & environnée de côteaux garnis de vignes ou couverts de bois. (1) La ſeine traverſe cette plaine dans la direction du ſud-eſt au nord-oueſt & en fertiliſe les prairies adjacentes. Le terrein ſemble être diviſé par la ville même; celui du midi plus gras eſt plus propre pour le froment, celui du nord ne rapporte gueres que du ſeigle. Le ſol qui environne les murs, produit, avec des ſoins, tout ce qui eſt néceſſaire à la vie; il eſt occupé par des cheneviéres, des oſeraies, des plants de ſaules & d'aunelles, des vignes & des champs enſemencés de lin. L'œil y rencontre, de tous côtés, des promenades champêtres, des boſquets, des maiſons ornées de jardins agréables; ce qui fait dire aux voyageurs que peu de villes ont des dehors auſſi beaux que celle de Troyes. la température de l'air y eſt pure & vive.

L'ab. Deſfontaines.

Malgré le proverbe injurieux à notre province & la comparaiſon injuſte qu'un traducteur de Virgile fait de la Champagne avec la Béotie d'où les Grecs diſoient qu'il ne pouvoit ſortir rien de bon, nous ne craignons pas d'aſſurer que la ville & le diocèſe de Troyes ont donné à la France autant de grands hommes qu'aucun autre pays. L'emblême du mouton auquel on compare les Champenois exprime plutôt leur bonté que leur défaut d'entendement, & un poëte qui les connoiſſoit a dit d'eux :

(1) Ceux qui deſirent un plus grand détail peuvent conſulter les Ephémérides Troyennes de M. Groſley.

S'ils n'aiment les procès que la fraude accompagne,
C'eſt faute de malice & non d'entendement.

Amadis Jamin né à Chaource, qui vivoit du temps de Ronſard. Il eſt fondateur du college de Chaource.

Si nous conſidérons la ſituation hiſtorique de Troyes, nous voyons qu'elle fut compriſe dans la Gaule Celtique (1), ſous la métropole des Sénonois, même avant la conquête des Gaules par Céſar. Pline (2) la place dans la Celtique ou Lionnoiſe, & Ptolomée la met au nombre des 64 villes de la Gaule Chevelue. Vers le 4e. ſiécle la Celtique fut diviſée en deux Lionnoiſes, & la ville des Tricaſſes fut compriſe dans la ſeconde dont Rouen étoit la métropole. L'empereur Honorius diviſa encore les Gaules au commencement du 5e. ſiécle. Il fit quatre Lionnoiſes, dont la derniere appellée Sénonoiſe eut Sens pour métropole, & Troyes pour une des ſuffragantes.

Depuis la deſtruction de l'empire romain dans les Gaules par Clovis, le pays des Tricaſſes, des Rhémois & des Catalauniens prit le nom de Champagne à cauſe de ſes vaſtes plaines, *à campis vaſtis.* (3) Les Gaules commencerent à porter le nom de France : à ſa mort, elles furent partagées par ſes enfans en quatre parties ſous la dénomination de royaumes. Troyes, avec la plus grande

(1) Ducheſne s'eſt groſſiérement trompé en mettant Troyes ſur la marne & dans la Gaule Belgique dont elle ne fit jamais partie.

(2) *Plin. L. 4. Ptolom. Geogr. Mem. de Brey. Eph. Troy. Notit. imper. occid. ap. Lab. Geogr. Epiſc.*

(3) *Campaniam vocant quia ſunt ibi prolixa telluris interſtitia, fondibus minimè denſata, nec ſaltibus nemoroſa.*
Vit. B. Gengulfi, ap. Pith.

partie de la Champagne, échut à Thierry l'aîné, & fut compriſe ſous le royaume de Metz ou d'Auſtraſie, qui fut quelquefois appellé royaume de Champagne. A la mort de Clotaire I. la France fut encore diviſée, & Troyes ſe trouva du royaume de Bourgogne que poſſédoit Gontran, roi d'Orléans. Enfin, la Champagne fut diviſée en haute & baſſe avec des ſoudiviſions, & Troyes fut compriſe dans la Champagne propre qui fait partie de la baſſe Champagne.

Le nom de cette ville a varié ſuivant les temps & les écrivains qui en ont parlé. Elle a été appellée *Civitas Tricaſſium*, *Trecaſſina*, *Trecaſis*, *Tricaſas*, *Trecaſſes*, les Troyens *Tricaſſii* (1); Gregoire de Tours appelloit la ville *Tricaſſinum* & *urbs Tricaſſinenſis*. Ces noms ont duré juſqu'au premier concile de Mâcon, en 582, où aſſiſta Gallomagne, évêque de Troyes, qui ſigna *Epiſcopus Trecenſis* pour ſe diſtinguer de l'évêque de Trois-Châteaux, *Tricaſtinenſis* ſouvent confondu avec *Tricaſſinenſis*. Pluſieurs ont cherché l'étymologie du mot Tricaſſes. Les uns le font venir de *tres arces*, trois châteaux qui exiſtoient anciennement dans cette ville, les autres de *Caſſis* ou *Caſſes* qui ſignifient panneaux, filets, ruſe, & que le compoſé *Tri-caſſes* veut dire un peuple *trois fois ruſé ou très-prudent*. Si nous aimions à pénétrer dans le labyrinthe des étymologies, nous pourrions avancer que le nom de nos ancêtres vient des Caſſes ou *Cattes*, peuple de la Germanie, qui, ſelon Tacite, forma des établiſſemens dans les Gaules, & dont la ville retient encore le nom de *Heſſe-*

(1) *Sid. Apoll. L. 6. Ep. 4. Greg. Tur. Gl. Conf. c. 67. Ephém. Troy. Mſſ. Duh.*

Caſſel,

Caſſel ; que ce peuple vint s'établir ſur les bords de la ſeine à trois bandes différentes ou à trois diverſes repriſes, ce qui auroit formé la dénomination de Tricaſſes. Quoiqu'il en ſoit de ces étymologies que nous ne garantiſſons point, le nom latin actuel de Troyes eſt *Trecæ*. Ceux qui y prennent naiſſance ſont déſignés par le mot *Tricaſſinus*, & ceux qui naiſſent dans le diocèſe, par celui de *Trecenſis*.

Troyes fut longtemps renfermée dans une iſle de la ſeine qui forme ce qu'on appelle aujourd'hui la cité, ſans toutefois en comprendre toute l'étendue. Du temps de ſaint Prudence qui en étoit évêque, en 845, il n'y avoit encore que deux égliſes dans cette enceinte, la cathédrale & le prieuré de ſaint Quentin ; les autres étoient dans les fauxbourgs. Ainſi, celle de ſaint Aventin, bâtie au 6e. ſiécle, étoit hors de la ville ; celle de ſaint Denis étoit un fauxbourg en 1146 ; (1) celle de ſaint Remi n'étoit point dans l'enceinte des murs en 1007, non plus que les priſons, ancien château qui défendoit la ville ; Il en étoit de même de Saint-Jean-Châtel, depuis Saint-Blaiſe aujourd'hui détruit, & du palais dont les comtes de Champagne firent leur demeure lorſqu'ils eurent fixé leur ſéjour dans Troyes.

Si ces anciens châteaux n'ont pas été bâtis par ces princes, on pourroit conjecturer qu'ils le furent par ordre du roi Dagobert, lorſqu'il fit augmenter cette ville vers le milieu du 7e. ſiécle en 640. Les portes étoient celle de Saint-Denis flanquée par la tour qui porte le nom de *Tour du*

(1) Cam. prompt. Deſguer. pag. 157. Éphém. Troy. 1765. Manuſcr. Duh.

Chapitre ; la porte & le Bourg-l'évêque, ſur le Pont-ferré, appartenoit à l'évêque qui en avoit les clefs & y recevoit les droits d'entrée. La porte de la *Girouarde* ſur le pont qui en porte encore le nom proche l'Hôtel-Dieu : enfin, la porte de Saint-Quentin qui n'étoit qu'une poterne ou fauſſe porte.

Dans la ſuite, le nombre des habitans augmenta & bientôt la cité ne put les contenir. Le commerce des foires y attira beaucoup d'étrangers qui s'y établirent au-dehors vers la partie occidentale, où l'air, dans un terrein plus élevé, étoit plus vif & plus ſain. L'égliſe de Saint-Jean & quelques autres y furent fondées pour ſubvenir aux beſoins ſpirituels des fidèles. Ce nouveau quartier, depuis appellé *la ville*, n'étoit encore fermé que par des foſſés qui comprenoient les Trévois, la Vacherie, le fauxbourg Saint-Jacques, les Tauxelles, les Faux-foſſés ou fauxbourg de Belfroi, qui participent encore aux privileges de municipalité, étant des paroiſſes de la ville. La cité ne fut plus alors que la quinzième partie de Troyes, & comme un canton de retraite & de refuge en cas d'hoſtilités.

Les faux-foſſés de la ville s'étendoient d'un côté juſqu'à la rue des bas-clos, comme il ſe prouve par une inſcription enregiſtrée à l'hôtel-de-ville & trouvée en 1573 ſur une pierre où l'on liſoit : *Ici ſont les fauxfoſſés de la ville de Troyes.* Plus proche de la ville, étoit, en 1424, la porte du Saint-Eſprit, aſſez près de la Vienne, où étoient des moulins à bled. Ce ne fut que dans le 15e. ſiécle que la ville fut pouſſée, vers la partie orientale, juſqu'à la *Porte-aux-cailles*, appellée alors *des Urſins*, &, par corruption, *des Roncins.* Vers le commencement du ſiécle ſuivant, ce quartier

fut conduit juſqu'à la porte de Saint-Jacques, & prit la dénomination d'*Entre-deux-portes*. Enfin, la porte aux cailles fut détruite au mois de mai 1697. (1) Il eſt fait mention de la porte de Croncels, dans le titre de la fondation de Saint-Etienne au 12e. ſiécle, ſous le nom de *Cronciaulx*, ce qui ſemble dénoter qu'elle fut un ouvrage des comtes de Champagne. Elle fut réparée depuis 1499 juſqu'en 1523, ſous Jean d'Albret, ſieur d'Orveal, gouverneur de la Province. En 1578 on éleva, audevant, une terraſſe & un boulevard pour la défendre; mais tout cela ne ſubſiſte plus. La porte de Belfroi n'exiſte que depuis l'incendie de 1524. Il y avoit, audevant, une terraſſe flanquée de deux petites tours. Elle prit ſon nom d'une tour où veilloient nuit & jour des ſentinelles prépoſées à la garde de la ville, & qui, en cas d'accidens, avertiſſoient les citoyens au ſon d'une groſſe cloche, connue, ainſi que la tour, ſous le nom de *Béfroi* ou *Belfroi*.

La porte de la Madeleine n'étoit point au nombre des principales portes de la ville. Elle fut augmentée des pierres du château de Payns dans les guerres civiles du 16e. ſiécle. Quelque temps après, on la fortifia d'un boulevard appellé le *Fort-Belin*, du nom du maire ſous qui il fut conduit. On abattit toutes ſes fortifications en 1737, & on éleva une nouvelle porte qui fut achevée en 1740 ſous la mairie d'Antoine Camuſat.

La porte de Comporté, appellée anciennement *porte de Céſar*, étoit d'abord à l'entrée du Deſguer. fa 353.

(1) Les pierres ont ſervi depuis à bâtir le pont de la porte de la Tannerie.

fauxbourg de Preize proche la ruelle Largentier. Une vieille tradition tire ſon nom actuel de ſon tranſport au lieu où elle eſt aujourd'hui, c'eſt-à-dire, *Comme portée* ; étymologie moins sûre que celle de *Comitis porta*, porte du comte, comme étant un ouvrage des comtes de Champagne. Celle de la Tannerie n'eſt appellée que *Poterne* en pluſieurs endroits. Elle fut abattue & remiſe en l'état où elle eſt aujourd'hui, en 1725, ſous la mairie de Touſſaints Gouault.

Mſſ. Duh. Eph. Tr. 1767.

Le roi François I. dans des lettres patentes du 23 avril 1521, dit que la *ville de Troyes, capitale du Comté de Champagne, eſt de grande étendue, cloſe & fermée de foſſés, portaux, ponts, boulevards & autres choſes requiſes à fortereſſes, que c'eſt des villes du royaume la plus requiſe, dans l'occurrence, à être tenue en bonne garde, sûreté, fortification & munition.* En effet, les anciens plans nous montrent la force de ſes remparts flanqués d'un grand nombre de tours & défendus de pluſieurs baſtions. Lorſque l'enceinte fut déterminée, Troyes forma, comme aujourd'hui, un demi cercle vers la partie orientale, &, vers l'occident, elle préſenta, en ſe retréciſſant, une eſpèce de quarré long. Au lieu de remparts en terre, on éleva des murs ſurmontés d'une couverture telle qu'on la voit encore à préſent en quelques endroits, & ils formerent un circuit de 1876 toiſes à 7 pieds & demi la toiſe, ce qui revient à plus de 2340 toiſes de ſix pieds.

Nous ne parlerons point ici de toutes les fortifications qui défendoient autrefois la ville; nous en laiſſons le détail au Mſſ. de M. Duhalle qui appartient à l'Hôtel-de-ville, nous dirons ſeulement un mot des plus conſidérables. Entre la porte de Croncels & celle de Belfroi, on voit encore le

boulevard de la tour *Baleau*, ou *Boileau*, dont les fondemens ont trente pieds d'épaiſſeur. Elle eſt revêtue de groſſes pierres de taille attachées au corps du mur qui contient 126 toiſes à la toiſe de ſept pieds & demi. Au-deſſus, eſt le *fort de Guiſe*, ainſi nommé de Claude de Lorraine, duc de Guiſe, gouverneur de Champagne en 1540 ſous le regne de François I. (1) Au bas de cette tour étoit un hallier de charpente pour mettre à couvert une partie de l'artillerie & ſurtout le gros breteuil, la coulevrine & la chevreuſe, trois piéces de canon conſidérables. La premiere eſt un pierrier communément, dit la groſſe *Guillemette*, qui, dit-on, eſt venue des Anglois. Elle eſt remarquable tant pour ſa groſſeur que pour être faite de cercles de fer battu, qui portent 20 pouces de diametre à l'embouchure. Elle ſe chargeoit de 35 livres de poudre, & ne ſe tiroit ordinairement qu'aux entrées des rois.

La porte de Saint-Jacques eſt un ouvrage bien proportionné, flanqué de deux groſſes tours avec embraſures. Anciennement, la communication de la ville au fauxbourg étoit un pavillon au bout duquel on traverſoit la riviere ſur un pont de bois faiſant face au chemin qu'on appelle de *Gournay*. Tous ces ouvrages ont été abbattus & les terres applanies pour communiquer en droiture de la ville au fauxbourg par un pont de pierre

(1) L'inſcription porte ces vers :

Bello tuta meæ puro propugnacula genti
Arx ego Franciſci nobile regis opus.
Pervigil hanc poterit, Domino cuſtode, tueri
Arcem, qui populus lilia trina colit.

avec trottoirs, en 1737, ſous la mairie de Louis de Mauroy.

Le comte de Saint-Paul, commandant en Champagne du temps de la ligue, fit démolir les égliſes de Saint-Martin, de Saint-Antoine & de la Trinité, & en fit conſtruire, à l'angle du mur, entre les portes de Belfroi & de la Madeleine, un baſtion qui fut appellé *fort-chevreuſe*, de Charles de Lorraine, duc de Chevreuſe, gouverneur de Troyes. Il y avoit, auprès, une écluſe pour donner ou retenir l'eau à volonté. Mais ce fort ne dura pas longtemps, parce qu'ayant été fait trop à la hâte, il n'étoit point bâti ſolidement. Il ne reſte aucuns veſtiges de cette fortification. En 1749, on abattit ce qui ſubſiſtoit encore, on arracha les arbres du mail pour y planter la promenade qui fait aujourd'hui l'agrément de la ville & le rendez-vous de tous les citoyens.

L'enceinte actuelle de Troyes forme deux quartiers, dont l'un, où paſſent les divers bras de la ſeine, s'appelle le *Quartier-bas*, & l'autre, vers la partie occidentale, eſt nommé le *Quartier-haut*. L'éloignement des carrieres de pierres dures a mis les citoyens dans la néceſſité de bâtir en bois, ce qui occaſionne de fréquens incendies, qui, à la vérité, ſont promptement ſecourus par les ſoins des officiers municipaux pour l'entretien des pompes, mais qui néanmoins expoſent cette ville aux plus terribles accidens. Il ſeroit à deſirer que l'ouvrage publié en 1777 ſur la bâtiſſe de Troyes, par M. Milony, architecte & profeſſeur de l'école-gratuite de deſſin, fût bien réfléchi, & que les vues de l'auteur fûſſent peſées au poids de la raiſon dégagée de tout préjugé; dans peu de temps les carrieres que nous offre le voiſinage ſeroient exploitées, nos maiſons ſeroient bâties en pierre,

& nous ſerions moins expoſées aux allarmes & aux déſaſtres des incendies. Les rues de cette ville, au nombre de près de 200, ſont très-irrégulieres par leur largeur & dans leurs alignemens. Le nouveau plan que l'on ſuit pour chaque conſtruction, ſemble devoir en réformer les difformités, mais il y a lieu de croire qu'elles ne le ſeront qu'après une révolution de pluſieurs ſiécles. Les noms y ſont marqués depuis le mois de Juin 1766, & les maiſons qui montent à 2768, y ſont toutes numérotées pour la commodité du logement des troupes.

Outre la diviſion naturelle du terrein, Troyes eſt encore diviſée, pour les affaires municipales, en quatre quartiers qui portent les noms de ſes principales portes, Belfroi, Croncels, Comporté & Saint-Jacques, leſquels ſont auſſi compoſés chacun de quatre compagnies qui forment la milice bourgeoiſe. Les fauxbourgs ſont conſidérables; ils ſe diviſent en fauxbourgs taillables & fauxbourgs non taillables ou franchiſes : ceux-ci ſont au nombre de neuf, ſavoir, les *Fauxfoſſés*, qui comprennent 200 maiſons, le fauxbourg *Croncels* 240, les *Hauts-Trévois* 118, les *Bas-Trévois* 48, le *Pré-l'Evêque* 27, la *Moline* 53, la *Vacherie* 82, le fauxbourg Saint-Jacques 150, & les *Tauxelles* 90, ce qui fait en tout 1008 dans les ſeuls fauxbourgs, paroiſſes de ville. Les taillables ſont, ſuivant leur rang arrêté à l'hôtel-de-ville le 25 février 1700, le fauxbourg de Sainte-Savine, celui de Saint-Martin, les Noës, Saint-André, Saint-Gilles, & le Pont-Sainte-Marie, qui ſont en quelque ſorte regardés comme fauxbourgs.

Suivant un Mſſ. de M. Breyer qui en met l'époque à l'année 1666, Troyes contenoit 6

mille habitans. Quelques temps après, elle n'en eut plus que 50 mille. Voyant cette diminution journaliere à proportion du commerce, des manufactures & de la deſtruction des foires transférées à Lyon & à Rheims, les Troyens firent, en 1695, un dénombrement pour repréſenter au roi la décadence de leur ville s'il ne rétabliſſoit les foires, & ce dénombrement ne monta plus qu'à 18 mille habitans. Suivant le dénombrement du grenier à ſel pour la ville ſeulement, on comptoit, en 1773, 5 mille 7 cent 87 feux, & 14 mille 605 perſonnes non compris les pauvres & les enfans au-deſſous de huit ans. Mais on commence à s'appercevoir que, depuis quelques années, la population augmente de jour en jour, &, ſur le nombre des naiſſances fixé à mille par an, prenant ce nombre pour la 30e. partie du total, il s'enſuivra que Troyes, avec ſes fauxbourgs francs, aura 30 mille habitans non compris les enfans au-deſſous de 7 ans. Cette ville a une banlieue qui comprend 65 communautés, hameaux & paroiſſes, qui, en cette qualité, jouiſſent de l'exemption de logement de guerre. Ce privilege leur fut accordé par Charles de Lorraine, duc de Guiſe, gouverneur de Champagne, en 1535, & confirmé en 1543, par Charles de France, duc d'Orléans, alors gouverneur de cette province.

La ſeine, qui arroſe Troyes, procure à cette ville une infinité d'agrémens & d'avantages conſidérables. Le comte Henri-le-Large prit plaiſir, vers l'an 1173, de diviſer cette riviere, dont il diſtribua les canaux pour le ſervice des moulins, des papéteries & autres manufactures. Cette diviſion commence un peu au-deſſous du village de Sancey-ſaint-Julien, & alors les eaux ſont employées pour l'uſage des blanchiſſeries. Outre les

canaux qui entrent dans la ville, le plus conſidérable l'environne dans toute la partie orientale. Une de ces diviſions, qui recevoit l'eau de la vienne, avoit autrefois ſon cours, dans les foſſés de Belfroi, ſous une galerie voûtée & ſoutenue d'une arcade. Il y a déjà longtemps qu'on a projetté de rétablir cette communication par le moyen des eaux de la vienne ou riviere de Nagot, qui ſe rendroit au pied de la tour Baleau; mais juſqu'à préſent il s'eſt trouvé tant d'obſtacles que nous ignorons ſi le projet ſera enfin exécuté; projet d'autant plus ſage & plus utile qu'il procureroit le deſſéchement du marais de Montier-la-Celle, dont les exhalaiſons nuiſent à la ſalubrité de l'air, & cauſent ſouvent des maladies dangereuſes.

V. les Eph. Tr. l'Alm. de 1778.

Les avantages (1) que la ſeine procure à la ville pour les manufactures ne ſont pas les ſeuls dont elle étoit autrefois la ſource. La navigation y étoit établie pour favoriſer le commerce par le tranſport des marchandiſes. Quelques-uns prétendent qu'elle le fut par le comte Henri-le-Libéral qui avoit fait diſtribuer les eaux: quoiqu'il

Mſſ. Duh. Eph. Troy. 1760. Lett. pat. &c.

(1) Le P. Berthault de l'Oratoire chanta ces avantages, vers 1631, dans un poëme latin de ſa compoſition. Il compare les agrémens de Troyes à ceux de Pouzzole, de Tibur, de Baies & des environs du lac Lucrin, & les préfere même aux campagnes du Latium & aux jardins d'Alcinoüs.

Inter francigenas urbs præſtantiſſima gentes,
Clara ſitu læto, veteres dixére Tricaſſim.

. . . . . .

Hic ubi muſcoſo exiliens de gurgite, molles
Fundit aquas, virideſque movens ad gaudia nymphas
Sequani, agit choreas, lenique vireta recurſu
Ambit & halantes ſinuoſis fluxibus hortos
Irrigat, apricos pingens aſpergine flores.

Trecæ, poë. 1631.

en ſoit, on la trouve établie même avant Charles V. qui regnoit au 14e. ſiécle. Par lettres patentes de 1373, ce prince ordonna des travaux à cet égard aux habitans de quatre lieues à la ronde, & accorda, pour cette navigation, de beaux privileges qui ſont dans les archives de l'hôtel-de-ville. Charles VII, dans le ſiécle ſuivant, reconnut l'utilité de la navigation de Troyes à Méry, pour le bien public de ſon royaume, & accorda aux négocians de conduire ou faire conduire leurs denrees & marchandiſes *juſqu'à la mer ſi bon leur ſembloit.* Ses lettres ſont datées de Mehun-ſur-Yévre, le 19 novembre 1422.

En 1517. Au commencement du 16e. ſiécle, les officiers municipaux de Troyes entreprirent de pouſſer cette navigation juſqu'aux moulins de Foucheres, 5 lieues au-deſſus de la ville, & même de faire monter & deſcendre les batteaux dès le village de Bourguignons, à une lieue de Foucheres. Ils prirent des arrangemens avec Guillaume Tabourel, prieur de Foucheres, à qui appartenoient les moulins & une écluſe qui traverſoit la riviere. Par ce débouché, la roche, les pierres, le charbon & le bois à flots perdus y étoient chariés & ſe dépoſoient proche la porte de Croncels, où la ville avoit acheté une place pour faire un dépôt. Mais, enfin, ſoit que le lit de la riviere ait été comblé, ſoit que les incendies & les guerres aient interrompu le commerce, cette navigation fut négligée dans la ſuite & entiérement abandonnée.

En 1655, les ducs de la Rochefoucaud, de la Feuillade & autres puiſſans ſeigneurs, ſous le nom d'Hector Bouteroue ſieur de Bourgneuf, reprirent l'ouvrage & rendirent la ſeine navigable de Nogent à Troyes. Les intéreſſés eurent pour

vingt ans un privilege excluſif, qui fut renouvellé encore pour vingt autres années, au mois d'octobre 1676.

L'utilité de cette navigation n'échappa point au duc de Roannès; ce ſeigneur, joint à d'autres, entreprit de faire monter les batteaux de Paris à Troyes. Il eſpéroit même faire monter de Rouen la marée, le ſucre, l'épicerie, les pierres à fuſils, les ſels pour les greniers, & autres marchandiſes dont les provinces voiſines pouvoient avoir beſoin. En 1697, on ouvrit une ſouſcription où le célebre Nicole eut une action de 3500 livres ſous le nom de Nainvilliers. On commença les travaux à Méry, & dès la même année le canal fut ouvert juſqu'à S. Mémin. Deux ans après, les ouvrages furent avancés juſqu'à la Chapelle-ſaint-Luc, &, en 1700, conduits juſqu'à la porte de Saint-Jacques. Le vingt ſeptembre de cette année, pour eſſayer la réuſſite du canal, les entrepreneurs firent l'ouverture de toutes les portes en préſence d'un grand nombre de perſonnes & ſurtout de M. Bouthillier, ancien évêque de Troyes, qui, lui-même, en ouvrit une ſans le ſecours de perſonne. L'année ſuivante on continua de perfectionner les ouvrages, & le 14 octobre 1702, les intéreſſés afficherent dans la ville qu'on pouvoit leur adreſſer des marchandiſes pour Paris & route, & que leurs batteaux commenceroient à partir le 11 novembre ſuivant. Mſſ. Brey.

L'eau fut miſe dans le canal le 24 octobre pour la premiere fois. Les deux premiers batteaux chargés partirent le 16 janvier 1703, & arriverent à Paris le 18. Ce départ ſe fit avec éclat au ſon des trompettes & des tambours, à la vue d'une grande multitude de citoyens qui firent la conduite juſqu'à Fouchy. Les batteaux s'engraverent pluſieurs fois, & quelques-uns après

eurent de la peine d'arriver à Paris. On établit auſſi un coche qui partit pour la premiere fois le 24 octobre de la même année. D'abord il ne fut pas fixe, mais, en 1705, ſon départ de Troyes fut arrêté pour tous les jeudis, & de Paris pour Troyes tous les mardis.

Le ſuccès de cette entrepriſe ne répondit ni aux ſoins qu'on s'étoit donnés ni aux dépenſes qu'on avoit faites. Ne pouvant plus ſoutenir cette navigation qu'à des conditions très-onéreuſes, les intéreſſés la quitterent en 1707, & l'hiver de 1709 la leur fit abandonner ſans retour. Quelques-uns ont cherché la cauſe de la ceſſation de cette entrepriſe dans la diſette d'eau, mais on l'auroit trouvé, dit M. Groſley, dans les malheurs de l'état, dans la ceſſation du commerce & dans le défaut de protection. Il ſeroit à ſouhaiter qu'elle fût rétablie par le gouvernement même qui la rendroit plus aſſurée en donnant un abreuvement continu par la navigation au-deſſus de Troyes juſqu'au-delà de Bar-ſur-Seine, comme autrefois, ainſi qu'il paroît par pluſieurs monumens, & par la tradition qui nous apprend que les pierres de la conſtruction de la cathédrale, tirées de Poliſy & de Bourguignons, ont été amenées à Troyes par eau.

Eph. Troy.

La petite riviere de Vienne ou de Nagot vient ſe jetter dans la ſeine ſous les murs de Troyes, & depuis longtemps on ſe propoſe de s'en ſervir pour abreuver le quartier haut de la ville. Un patriote Etienne Richot, fontainier du roi, propoſa, en 1629, un mémoire ſur cet objet à la chambre de l'échevinage.; ſa mort fit abandonner un projet ſi utile. M. Lécorché, ingénieur-architecte, le reprit au commencement de ce ſiécle, & il n'eut pas plus de ſuite. M. Muſſon, ingénieur, donna encore, en 1762, un mémoire

qui vérifia la poſſibilité d'amener à Troyes les eaux de Nagot. M. de Montrocher alors ſous-Ingénieur des ponts & chauſſées de Champagne, propoſa d'autres vues la même année, pour l'établiſſement des fontaines, il donna la préférence à l'eau de la ſeine que l'on eût fait venir des blanchiſſeurs à la porte de Croncels. Chacun eut ſa manière de penſer à cet égard. Une ſouſcription devoit être ouverte le 20 mars 1762. Un nouveau proſpectus parut en 1766, & n'eut pas plus de ſuccès. Enfin, le premier projet fut renouvellé en 1772: il s'eſt encore trouvé des oppoſans & des contradicteurs, & nous ignorons s'il aura dans la ſuite ſon entiere exécution.

Un des plus beaux titres dont ſe glorifie Troyes eſt ſa prééminence ſur les autres villes de la Champagne, & d'être la capitale de la province. Quelques écrivains ou mal inſtruits ou de mauvaiſe foi ont prétendu lui enlever cette prérogative. Les uns la donnoient à Rheims & les autres à Châlons. Mais, leurs prétentions étoient établies ſur des fondemens ſi foibles & ſur des raiſons ſi vaines, que loin de remporter la victoire dans cette eſpèce de combat, ils n'ont fait que rendre plus authentiques les titres de leurs adverſaires ſans procurer plus de gloire à leur patrie. M. Breyer, dans un mémoire ſur cet objet, imprimé en 1723, a démontré d'une maniere invincible que ni Rheims ni Châlons ne peuvent ſe parer de ce titre qui appartient à la ſeule ville de Troyes. Mém. de M. Brey.

En effet, Rheims a de belles prérogatives; mais, elles ne ſuffiſent pas pour en faire une capitale, & Marlot, dans ſon hiſtoire de la métropole de cette ville, avoue lui-même qu'il faudroit un arrêt du conſeil pour décider la queſtion. Dailleurs, ni lui ni le P. Paſot, Jéſuite, n'ont pas ſçû ou n'ont pas voulu faire attention que Rheims étant

du reſſort du Vermandois pour ſes cauſes appellées au parlement, ne pouvoit être capitale d'une province dans le reſſort de laquelle elle n'eſt pas compriſe pour cet objet.

La capitalité ne convenoit pas plus à Châlons. Lorſque M. Baugier dit; il *ſemble que Troyes & Rheims doivent céder à la ville de Châlons le premier rang*, il *ſemble* auſſi qu'il n'étoit pas bien sûr de ſon fait. Les fondemens ſur leſquels il appuyoit ſa prétention étoient auſſi peu ſolides que le ſable. M. Beyer convenoit avec lui que Châlons eſt une des principales villes de la province comme l'avoit déclaré le roi Henri III; mais ce prince ne l'avoit pas déclarée pour cela capitale, c'eſt-à-dire, chef des autres, ayant ſur elles un degré d'honneur, d'éminence & de préſéance. Le ſiége de la généralité, le ſéjour des intendans, l'etabliſſement des bureaux qui y ont rapport, tout cela ne prouve rien contre elle. Riom, qui eſt la demeure de l'intendant d'Auvergne, diſpute-t-elle à Clermont le titre de capitale, & Toulouſe qui ne poſſede point celui de Languedoc n'en eſt pas moins la capitale de cette province. Enfin, ce qui ne doit pas paroître ſuſpect, MM. de Châlons eux-mêmes, au ſujet d'une aſſemblée des villes de Champagne, ont reconnu, le 13 avril 1652, & *témoigné de grand cœur* que celle de Troyes en étoit la capitale.

Ce titre lui appartient donc par excluſion de toute autre. Elle avoit cet honneur ſous ſes comtes héréditaires qui en faiſoient leur réſidence & y tenoient leurs grands jours, appellés Jours de Troyes, *Dies Trecenſes*. Or, elle n'a pas moins conſervé cet honneur depuis la réunion de la province à la couronne. Nos rois lui ont donné ce titre en pluſieurs occaſions & y ont encore fait tenir les grands jours, comme

Mairie & Echev. de Tr. 1679. Mſſ. Duh.

Henri III. qui, en 1583, la choiſit à cet effet, comme *la premiere, la principale & la capitale de ſon comté de Champagne*. Les archives & les regiſtres de l'hôtel-de-ville nous offrent une foule de monumens ſemblables & d'autant plus authentiques qu'ils tirent leur autorité de l'oracle ſacré de nos rois. Ainſi l'ont déclaré expreſſément Charles VI. Charles VII. Louis XI. Charles VIII. Henri IV. Louis XIII. Louis XIV. & Louis XV. dans pluſieurs circonſtances. lettr. pat. du 8 août 1583.

Nous ne finirions pas ſi nous voulions entrer dans le détail des preuves les plus convaincantes. Nous dirions encore que, par un arrêt du conſeil du 30 mars 1600, Troyes fut exempte de tailles *comme capitale de la province*, qu'aux états de Blois, en 1576, où étoit député Guillaume de Taix, doyen de la cathédrale, il fut reconnu que le député de Troyes *devoit ſigner le premier de Champagne*; qu'aux états de Tours, en 1484, à ceux de Blois de 1588, & de Paris 1614, les députés de Troyes ont effectivement ſigné les premiers de la province. Camuſat mêl. hiſtor. 1619.

Les cérémonies du ſacre de Louis XV. & de celui de Louis XVI. ſeront pour les Troyens des témoignages encore plus éclatans & en quelque ſorte plus ſacrés. En effet, à celui de Louis XV. au mois d'octobre 1722, les députés de Châlons prétendirent à la préſéance. Ayant M. Baugier à leur tête, ils firent enſorte d'être appellés les premiers à l'audience du roi; mais on s'apperçut de la ſurpriſe, & toute leur ruſe n'empêcha pas que la conteſtation ne fût jugée en faveur de la ville de Troyes, dans l'appartement & en préſence même de Sa Majeſté. M. Baugier ne ſe contenta pas de cette déciſion, il s'imagina qu'à force de parler on le croiroit enfin, & qu'il procureroit Lettr. du Maire de Tr. à M. B.

à ſa patrie un honneur qui ne lui appartenoit en aucune maniere. Il ſe ſervit de la voie des journaux pour ſe plaindre & engager M. Touſſaints Gouault, maire de Troyes, à abandonner ce qu'il appelloit une prétention mal fondée. M. Gouault ne laiſſa point ſes lettres ſans réponſe, il réfuta ſes imaginations ; M. Breyer ſe joignit à M. Gouault, il terraſſa M. Baugier par le Mémoire que nous avons cité, & le réduiſit enfin au ſilence.

Lettr. de M. Baugier, Journal de Verd. 1723. Mémoir. de 1723.

Cependant l'eſprit de M. Baugier ne fut point perdu dans Châlons. Comme un autre Elie, il laiſſa à ſes compatriotes ſes ſentimens & ſon zèle. Ils en donnerent de nouvelles preuves au ſacre de Louis XVI. en 1775, où ils renouvellerent une querelle déjà terminée depuis longtemps. Les députés de Troyes crurent ne pas devoir ſe diſpenſer de rentrer en lice, ils étoient provoqués au combat. De nouveaux mémoires furent préſentés de part & d'autre ; mais les prétentions des députés de Châlons ne parurent pas plus ſolides dans cette conjoncture que celles de M. Baugier en 1722. Après l'examen des mémoires reſpectifs, le monarque bienfaiſant, dont les actions ſont frappées au coin de la prudence & de l'équité, a jugé que la capitalité de Champagne appartenoit, en effet, à la ville de Troyes. En conſéquence, ſes députés, ayant à leur tête M. Dereins, maire, ont été admis à préſenter leurs hommages à Sa Majeſté, ſuivant le rang qui venoit de leur être confirmé. Pour conſtater ce titre par un monument durable, M. Tillet, chevalier de l'ordre du roi, ancien directeur de la monnoie de Troyes, aujourd'hui contrôleur général des monnoies de France, membre de l'académie des ſciences,

ſciences, a fait frapper à ſes dépens une médaille dont les officiers municipaux ont fait graver l'empreinte accompagnée d'une légende qui donne le détail de cet événement. L'année ſuivante, MM. les maire & échevins profiterent d'un voyage du ſavant & reſpectable académicien dans leur ville pour lui donner une marque publique de leur reconnoiſſance. Ils l'agrégerent au nombre de ſes citoyens, par une acte conſigné dans les regiſtres des déliberations de l'Hôtel-de-ville. Le 26 ſept. 1776.

Quelle ville de Champagne oſera déſormais conteſter à celle de Troyes, ſa primauté, ſa ſupériorité ? Quel écrivain ſera aſſez téméraire pour mépriſer les oracles de tant de rois & un ſi grand nombre de monumens authentiques ? Et, pour finir par un trait de conformité avec toutes les capitales, la ville de Troyes n'a point d'autres armoiries que celles de la province. Les TT qu'on y voit ſont des armes parlantes qui expriment la premiere lettre de ſon nom & montrent que c'eſt d'elle que la Champagne les a empruntées.

Digitized by Google

TOPOGRAPHIE
HISTORIQUE
DE LA VILLE ET DU DIOCÈSE
DE TROYES.

LIVRE PREMIER,

Qui comprend les Annales Troyennes depuis les temps les plus reculés jusqu'au dix-huitieme ſiécle.

QUelques écrivains ont fait des efforts pour découvrir l'époque de la fondation de Troyes & le nom de ſon fondateur, mais ils ont échoué dans leurs recherches, & le ſuccès n'a point répondu à leurs travaux. Ceux pour qui les fables ont plus d'attraits que la ſaine critique ont oſé avancer que cette ville doit ſon origine à quelques Phrygiens échappés du ſac de Troie, qui

Duch. ant. des vil. Coſm. de Bel. lef. Mſſ. Tr. Mſſ. Duh.

Mſſ. du P. Gourd. cord. Thev. Coſm. Un. L. 15. C. 1.

la bâtirent pour ſe rappeller leur ancienne patrie détruite par les Grecs. Thevet dit qu'elle fut bâtie 286 ans avant J. C. par le conſul Claudius Marcellus & qu'il lui donna le nom de ſon fils Codrus Trojanus, après avoir remporté deux victoires ſur Viridomare, roi ou général Gaulois. Cet auteur ajoute que, deux ſiécles après, Q. Pius Marcellus la fortifia vers l'orient, & que Claudius qui accompagna Céſar dans la conquête des Gaules, en fit achever les fortifications.

De telles conjectures ſans doute ne méritent pas beaucoup de foi, dès qu'elles ſont dénuées de preuves & d'autorités ſuffiſantes. Pourquoi ſe fatiguer en vain dans des recherches où l'on n'eſt guidé par aucun monument certain & ſe perdre dans un labyrinthe où l'on ne trouve aucune iſſue?

Voltair. Préf. de l'hiſt. de Pier. le G.

L'hiſtorien de Pierre-le-Grand nous a démontré la vanité de cette eſpèce de travail, dont on ne retire que de foibles lumieres. Nous ſommes d'autant moins étonnés que l'origine de Troyes ſe perde dans la nuit des temps qu'elle a cela de commun avec une infinité d'autres villes dont l'époque de la fondation n'eſt pas mieux connue.

Quoiqu'il en ſoit, on ne peut nier que celle de Troyes ne ſoit très-ancienne. Dès avant J. C. elle étoit remarquable ſurtout par ſon titre de

Juſt. L. 24. Eph. Tr.

capitale du pays des Tricaſſes. Ses peuples s'unirent aux Sénonois dans ces expéditions mémorables, qui donnerent une ſi haute idée du nom Gaulois, & leur ſoumirent une partie de la Germanie, de l'Aſie mineure, de l'Italie & de Rome même. Les Tricaſſes durent avoir part à toutes les conquêtes des Sénonois, qui, ſous le regne d'Ambigat, roi des Bituriges & de toute la Gaule Celtique, paſſerent, ſous la conduite de Bellovèſe, en Italie où ils bâtirent *Senogallia* aujour-

d'hui *Sénigaglia*. (1) Ils ſuivirent le ſort de leurs métropolitains, à qui ils étoient attachés par l'amour de la patrie commune. Rien de ce qui l'intéreſſoit ne leur étoit indifférent ; le zèle du bien général animoit leurs eſprits & guidoit leurs vues. Si les Sénonois fonderent Sénigaglia, les Tricaſſes jetterent les fondemens d'une bourgade qui exiſte encore dans le Milanois ſous le nom de *Trecas* & (2) qui indique aſſez ſon origine.

Céſar, dans ſes commentaires, ne parle point de ces peuples, non ſans doute parce qu'aucune de ſes expéditions ne le conduiſit ſur leur territoire, mais parce que, confondus avec les Sénonois, il attribue à ceux-ci une partie des faits qui convenoient à ceux-là qui leur étoient ſubordonnés en qualité de ſuffragans. Cependant, quoique Céſar ait gardé le ſilence ſur les Tricaſſes, quelques écrivains prétendent qu'ayant été longtemps ſans murailles & ſans défenſe, ce prince, trouvant avantageuſe l'aſſiette de leur ville, en fit commencer la clôture, l'aggrandit & la fortifia environ 48 ans avant l'Ere Chrétienne.

Mſſ. Tr
Eph. Tr.
Mſſ. Duh.

Troyes ſubit le joug des Romains comme le reſte des Gaules, ſe ſoumit à la loi générale, &, depuis ce temps, demeura fidèle à ces maîtres de l'univers. Elle fut pluſieurs fois viſitée par ceux des empereurs qui voulurent parcourir l'étendue de leurs provinces. Auguſte l'appella *Auguſtobona Tricaſſium*, & lui donna ſon nom comme la marque d'une diſtinction qu'il n'accordoit qu'aux villes du premier ordre, & qu'il vouloit récompenſer de leur

(1) Ville commerçante ſur le golfe de Veniſe dans le Duché d'Urbin.

(2) Manuſc. du P. Gourdaut, Cordelier.

fidélité. Quelques-uns même penſent que ce prince la fit rebâtir & augmenter, & qu'elle fut appellée *Auguſto-mana*, comme conſacrée à Auguſte avec le même zèle que l'on témoigne ordinairement aux Dieux mânes.

Mſſ. Tr. Epit. Tr. Pith.

Dès-lors, Troyes devint une ville diſtinguée, & Auguſte la décora de tous les établiſſemens civils & religieux qui honoroient les villes municipales ſous le haut empire. Elle précédoit même Paris parmi les différens diſtricts de la province Sénonoiſe, comme nous l'apprenons de deux inſcriptions indiquées par nos écrivains, dont l'une porte *Civit. Senonum*, *Tricaſſinorum*, *Meldorum*, *Pariſiorum*, *&c.* & l'autre nous apprend qu'il y avoit à Troyes un ſacerdoce établi en l'honneur d'Auguſte, & qu'un Troyen, qui en étoit revêtu, mourut à Lyon, après avoir paſſé dans toutes les charges civiles & religieuſes.

Mſſ. Duh. Mſſ. Tr.

Vers l'an 120 de J. C., l'empereur Adrien paſſa à Troyes & y ſéjourna pluſieurs jours, tenant ſes ſoldats ſous une bonne diſcipline. En 177, les empereurs Antonin le pieux & Marc-Aurele y firent bâtir une tour pour défendre la porte occidentale où eſt aujourd'hui l'Hôtel-Dieu, & qui fut démolie en 1625. Les médailles trouvées dans les fondemens de cet édifice donnent à connoître qu'il avoit été conſtruit par les ordres de ces princes. Lorſque la religion chrétienne commençoit à s'étendre dans les Gaules, au milieu du 3e. ſiécle, Aurélien vint de Sens à Troyes avec une nombreuſe armée, pour y arrêter les progrès du chriſtianiſme. On rapporte que Claude ou Claudien, chef des Barbares du nord de l'Europe, ſe jetta dans les Gaules à deſſein de les ravager & de s'enrichir aux dépens de ces provinces de l'empire romain. C'eſt une ancienne tra-

Cum. prom. Deſguet.

dition dans Troyes qu'il vint en cette ville en 247, y prit captive ſainte Jule qu'il emmena, avec d'autres, en ſon pays; & qu'étant converti par ſes ſoins il revint avec elle à Troyes, où ils ſouffrirent le Martyre ſous l'empire d'Aurélien.

Vers le milieu du 4e. ſiécle, tandis que les Romains étoient occupés à des guerres civiles, les Allemands, ſous la conduite des deux freres Gundomare & Vadomare, ſe jetterent dans les Gaules. Troyes fut alors fermée de murs & défendue par ſes citoyens. Les Barbares avoient pénétré juſqu'à la Saone, où, après s'être fortifiés, ils venoient d'ouvrir la campagne par le ſiége d'Autun. Le céſar Julien, connu depuis ſous le nom d'apoſtat, le fit lever & pourſuivit les Barbares juſqu'au Rhin. Après avoir laiſſé repoſer ſes troupes à Auxerre, il marcha vers Troyes, où il n'arriva qu'après une infinité de dangers. Il eut quelque peine à s'en faire ouvrir les portes; les citoyens, qui ignoroient ſa marche, prirent ſes troupes pour l'armée Allemande, & ſe préparerent à défendre leurs foyers. Mais enfin ils reconnurent leur erreur, & reçurent, avec joie, le prince qui venoit les délivrer des Barbares. Il y demeura quelque temps & ſe rendit enſuite à Rheims, où il raſſembla toute ſon armée pour achever de chaſſer les troupes Allemandes.

Amm. Marc. Lib. 16. Mem. de Du. Eclair. ſur l'anc. Gaul. Futr. L. 16. En 355.

Sous les ſucceſſeurs de Julien, les Allemands & ſurtout les Francs ne négligeoient aucune occaſion de détruire l'empire romain dans les Gaules. Ils y faiſoient des courſes fréquentes, pilloient, brûloient les villes & ne ſe retiroient qu'après avoir fait un butin immenſe. Les Gaulois demandoient aux empereurs des ſecours contre tant de Barbares déterminés ou à la mort ou à la victoire. Les Francs, ſous le nom deſquels on com-

prenoit pluſieurs nations de la Germanie, étoient connus dans l'empire romain, même avant le milieu du 3e. ſiécle, & s'étoient propoſé de faire des établiſſemens dans les Gaules dont la ſituation
An. 406. leur paroiſſoit avantageuſe. Au commencement du 5e. ſiécle, de nouveaux ennemis y cauſerent les plus grands ravages. On y vit fondre les Quades, les Vandales, les Bourguignons, les Allemands & autres qui mirent tout à feu & à ſang, & pillerent ſans diſtinction d'âge ou de ſexe, de profane ou de ſacré. La déſolation fut générale depuis les Alpes juſqu'aux Pyrénées, & depuis l'Océan juſqu'au Rhin.

Parmi tant de déſordres, Troyes ne fut point épargnée, elle éprouva pluſieurs fois le ſort malheureux des vaincus & la cruauté des vainqueurs ; ſurtout lorſque les Vandales, ſous la conduite de Crocus, s'avancerent juſqu'à Langres & même aux environs de Troyes, où ils bâtirent le bourg de Vandœuvre comme le déſigne l'étymologie de ſon nom *Vandopera* pour *Vandalorum opera.*

Les Vandales, chaſſés des Gaules, ſe retirerent en Eſpagne. Alors les François firent de nouvelles
420. tentatives pour s'établir en-deçà du Rhin. Ils ſe réunirent ſous un même chef, & élurent Pharamond que l'on regarde comme le premier roi de la monarchie françoiſe. Mais, cet établiſſement avoit d'abord peu d'étendue; la Champagne continua d'être ſoumiſe aux Romains, & Troyes ne fut point compriſe ſous la domination des premiers rois françois.

Quelque temps après, la Gaule fut troublée par une nouvelle qui répandit l'allarme dans tous les eſprits. Les Huns, nation barbare & féroce, avoient dévaſté pluſieurs provinces de l'empire

romain. Attila, leur roi, mit ſur pied une armée de cinq cens mille hommes tant de ſa nation que d'autres, où l'on voyoit Walamire, roi des Oſtrogots, Théodémir & Vindemir ſes freres, & Ardaric, roi des Gépides. Fortifié d'une armée ſi nombreuſe, il paſſa dans les Gaules, où il répandit la plus affreuſe déſolation. 451.

Attila, né pour le malheur de l'univers, avoit la taille petite, la figure déſagréable, le caractère cruel, mais prudent & réfléchi. L'hiſtoire nous apprend que pour inſpirer plus de terreur, il prit la qualité de *fléau de Dieu* ; &, ſous ce nom terrible, il ſe crut en droit de tout mettre à feu & à ſang. Cologne, Treves, Metz, Rheims avoient eſſuyé les effets de ſa fureur. Delà il dirigea ſa route vers Ponts-ſur-Seine. Avant que de faire défiler ſon armée, il fit offrir des victimes à ſes dieux pour en tirer des augures ; enſuite il ſe porta ſur l'Yonne, ravagea Auxerre où demeura une partie de ſes troupes; l'autre partie paſſa à Ponts-ſur-Yonne.

P. Æmil. Paul. Diac. Jornand. Aimoin.

Pap. Maſſ. Baugier. Ep. Tr. 1768. Mſſ. Tr. Hiſt. de Dupl. Mſſ. Duh. &c. &c.

Arrivé devant Orléans, il ſe diſpoſa à en faire le ſiége. Mais, à la nouvelle de ſes épouvantables exploits, Aëtius, général des Romains, & Théodoric, roi des Viſigoths, y avoient fait mettre une forte garniſon. Les François, ſous la conduite de leur roi Mérovée, les Bourguignons, les Gaulois de la Belgique & de la Celtique, avec les Saxons auxiliaires, vinrent joindre Aëtius, qui ſe trouva ainſi à la tête d'une armée de deux cens mille hommes. Attila, ſurpris de voir tant de forces réunies contre lui, tint ſon conſeil, & il y fut décidé qu'on abandonneroit la place. Le ſiége d'Orléans fut levé, & ce prince conduiſit ſes troupes vers les plaines de la Champagne.

A l'aſpect des mouvemens de ſon armée,

Digitized by Google

Théodoric & Aëtius s'avancerent, battirent l'arriere-garde, & pourſuivirent Attila dans le deſſein de le combattre. Ce prince ayant repaſſé l'yonne, gagna les bords de la ſeine, réſolu de ſe camper avantageuſement. Arrivé en Champagne vers la fin du mois d'août ou au commencement de ſeptembre, il campa dans la plaine de Méry-ſur-Seine, & s'y diſpoſa à faire tête à l'ennemi. Il laiſſa devant lui le petit ruiſſeau de Saint-Georges au-delà duquel étoit la petite colline ſi importante par ſa ſituation, & ſe plaça entre le village de *Brolium* aujourd'hui Saint-Meſmin & Savieres. (1) Le camp d'Aëtius étoit vers Châtres-les-Méry. Ce général établit ſon quartier entre Romilly & le ruiſſeau qu'on appelle *le Ru*. Il commandoit l'aile gauche de ſon armée, placée entre Châtres & la petite hauteur de Saint-Georges en Gaonnay. L'aile droite, commandée par Théodoric, étoit poſtée vers Orvilliers & s'étendoit juſqu'aux hauteurs d'Ocey. Au centre, commandoit Sangiban, roi des Alains. Attila appuya ſa gauche ſur *Brolium*, ſa droite s'étendoit vers les hauteurs d'Echemines, & lui-même commandoit le centre.

Les deux armées s'étant miſes en ordre de ba-

(1) Les hiſtoriens ont été longtemps partagés de ſentiment ſur cette fameuſe bataille des plaines Catalauniques. Mais M. Traſſe, ſavant chanoine de Troyes, ſemble avoir décidé la queſtion par une diſſertation intéreſſante en faveur de la plaine de Méry-ſur-Seine, ſuivant ces termes de l'hiſtoire : *in loco qui vocatur Mauriacus*. Voy. le Merc. de Fr. 1753. M. Groſley a retouché cette diſſertation depuis la mort de M. Traſſe, & l'a inſérée dans les Ephémérides Troyennes & dans ſes Mémoires ſur Troyes. M. de Voltaire revoque en doute la réalité de cette bataille & les cinq cens mille hommes. *Comm. ſur Corn.* Attila.

taille, dès le matin du 10 ſeptembre, Attila fit ſonner la charge ; ſon aile droite paſſa le ruiſſeau & s'avança pour s'emparer de la colline. Les Romains en avoient déjà gagné le ſommet. On en vint aux mains, le combat devint géneral & fut auſſi long qu'acharné. La fureur tenoit lieu des reſſources de l'art. Cependant on a obſervé que les Romains avoient alors le ſoleil derriere eux & les Huns en face, ce qui étoit un très-grand inconvénient pour ces derniers. Enfin, preſſés de toutes parts, ils commencerent à plier & tâcherent de regagner leur camp, faiſant toujours face à l'ennemi ; mais bientôt la confuſion fut générale, & ils furent enfoncés de tous côtés. Le ruiſſeau roula des flots de ſang, & offrit à ceux que tourmentoit la ſoif un breuvage mêlé de leur propre ſang & de celui de leurs ennemis.

Cependant, pour aſſurer ſa retraite, Attila faiſoit manœuvrer ſa cavalerie ; celles des Wiſigoths engagea un nouveau combat. Le jour finiſſoit, à peine ſe connoiſſoit-on, Théodoric eut ſon cheval tué ſous lui, & mourut lui-même écraſé ſous les pieds des chevaux. Ses troupes en devinrent plus furieuſes, & elles eûſſent pénétré juſqu'à Attila, s'il ne ſe fût promptement retiré dans ſon camp. Enfin, chacun ſe retira ſans qu'on ſçût préciſément de quel côté étoit la victoire ; Attila crut ſes affaires déſeſpérées, & ordonna qu'on tînt un bûcher tout prêt pour s'y jetter au cas que l'ennemi vint l'attaquer dans ſes retranchemens.

Le lendemain, au point du jour, Aëtius vit toute la plaine jonchée de morts. Le nombre en montoit à cent 70 mille, * dont cent vingt mille & plus étoient de l'armée d'Attila. Thoriſmond,

*D'autres diſent à 180000.

fils de Théodoric, rendit à ſon pere les honneurs de la ſépulture, & engagea toute l'armée à venger ſa mort en combattant de nouveau le roi des Huns; mais on ſe contenta de le harceler pendant quelques jours & de le faire regretter de s'être avancé trop inconſidérément dans les Gaules. Auſſi propoſa-t-il à Aëtius une ſomme conſidérable * avec promeſſe de retourner au-delà du Rhin, ſans laiſſer commettre à ſes troupes aucun acte d'hoſtilité. Dix jours après la bataille, ce prince confus de ſa défaite vint à Troyes & y parut avec des ſentimens pacifiques, ſans toutefois quitter cette hauteur qui lui étoit naturelle. Saint Loup, évêque de cette ville, négocia avec lui pour le paſſage de ſon armée & l'accompagna juſqu'au Rhin, comme nous le dirons ailleurs.

* 10000 ſols d'or.

V. Hiſt. des Ev. de Tr.

Ainſi, Aëtius délivra la Gaule de l'ennemi le plus dangereux; mais il ne ſurvécut pas longtemps à ſa victoire, il fut tué par ordre de l'empereur Valentinien III. jaloux de ſon mérite & de ſa gloire. Cette mort jetta l'empire dans une décadence dont il ne put ſe relever. Les François profiterent de ces conjonctures pour étendre leurs conquêtes dans le reſte des Gaules. La Celtique demeuroit attachée aux Romains dans ſa partie ſeptentrionale, & la ville de Troyes n'étoit pas encore tombée ſous la domination des François.

Gr. Tur. l. 2. c. 27. Aim. l. 1. c. 12. P. Æmil. l. 1. M. de Baug. Cordemoy. Le Cointe. t. 1. Hiſt. de Dup. &c. &c.

Siagrius, fils de Giles, maître de la milice romaine, tenoit ſous ſa puiſſance Soiſſons, Troyes & pluſieurs autres villes de la Champagne. Clovis, monté ſur le trône des François, ſe diſpoſa à l'attaquer avec le ſecours de Regnacaire, comte de Cambray, ſon parent, dans l'intention de venger les outrages que le roi Childeric avoit

reçus de Gilles, pere de Siagrius. Siagrius lui-même étoit animé par le deſir de rétablir les affaires que la foibleſſe de ſon pere avoit délabrées. L'envie de combattre éclatte de part & d'autre ; le ſignal eſt donné ; les deux armées s'aſſemblent auprès de Soiſſons : le combat eſt opiniâtre ; mais enfin les troupes de Siagrius ayant plié, il eſt obligé de prendre la fuite, & la victoire de Clovis eſt entiere. 481. 486.

Ce prince, maître du pays qu'il venoit de conquérir, établit le ſiége de ſa monarchie à Soiſſons & s'empara des villes qui tenoient pour les Romains & parmi leſquelles étoient Troyes, Rheims & autres villes de la Champagne. Ainſi Troyes, qui avoit appartenue aux Romains pendant environ 500 ans, commença à faire partie de l'empire des François. Alors elle changea de gouvernement. Las d'être conduits par des rois ou roitelets, ſes peuples ſupplierent Clovis de leur donner des comtes ou des ducs de leur nation qui releveroient des rois de France.

Clovis, I. Roi de France. Ann. 486.

Quelques années après la conquête des Gaules par Clovis, Troyes eut l'honneur de voir ce prince & de le poſſéder un peu de temps dans l'étendue de ſon territoire. Lorſque ſon mariage fut conclu avec Clotilde, fille de Chilpéric, roi de Bourgogne, il alla au-devant d'elle ſur les frontieres de ſes états, paſſa à Troyes & vint l'attendre à Villery, hameau à quatre lieues de cette ville, paroiſſe de ſaint Jean-de-Bonneval, où ſe fit leur premiere entrevue. (1)

493. Fredeg. Mſſ. Tr.

(1) Tous les hiſtoriens n'ont pas été de ce ſentiment ſur le lieu de cette entrevue. Quelques-uns ont prétendu que c'étoit le village de *Villiers-ſur-Herbice*; d'autres *Villory*, près de Bar-ſur-

Clovis mourut en 511, & à ſa mort le royaume fut partagé entre ſes quatre fils Thierry, Clodomir, Childebert, & Clotaire. La ville de Troyes, avec la plus grande partie de la Champagne échut à Thierry, l'aîné, & fut compriſe ſous le royaume de Metz ou d'Auſtraſie, qui eut quelquefois le nom du royaume de Champagne.

THIERRY, I. Roi d'Auſtr. CHILDEBER. I. Roi de Paris, &c. &c.

An. 511. & ſſ.

En 558, Clotaire réunit en ſa perſonne toute la monarchie françoiſe ; mais, à ſa mort, le royaume fut de nouveau partagé entre ſes quatre fils Caribert, Gontran, Sigebert & Chilpéric. Après la mort de Caribert, roi de Paris, en 566, la diſcorde diviſa ſes freres qui lui ſurvivoient. Chilpéric, roi de Soiſſons, entra à la tête d'une puiſſante armée dans le royaume de Sigebert, roi d'Auſtraſie. Mais ayant enfin conféré enſemble, ils délibérerent de s'unir & de faire marcher leurs troupes contre Gontran, dans le deſſein de le mettre à mort & de s'emparer de ſes états.

CLOTAIRE I. 558. 562.

Succeſſeurs de Clotaire. 566.

575.

Fréd. c. 71. Dup. Hiſt. de Fr.

Aube. Mais, M. Traſſe, chanoine de Troyes, que nous avons déjà cité, a prouvé, dans une diſſertation ſur cet objet, que ce ne peut être que Villery dans le territoire de Troyes. Il eſt certain que cet endroit étoit dans le voiſinage de Troyes, *in territorio Tricaſſino* (*Fredeg.*) La princeſſe a dû prendre le chemin le plus court, le plus commode & le plus pratiqué pour arriver en France : or, ce chemin la conduiſit néceſſairement à Villery, ſur la route de Troyes à Auxerre en paſſant par Saint-Florentin, & la princeſſe a paſſé par Auxerre comme l'a prouvé l'abbé Lebœuf dans ſon hiſtoire de cette ville. (*Tom. I.*) Quelques-uns ont prétendu que ce mariage fut célébré à Soiſſons, mais ce ſentiment ne contredit point ce que nous avons avancé, en diſant que la premiere entrevue ſe fit à Villery & la ſolemnité du mariage à Soiſſons. L'hiſtorien de Prades dit que *Clotilde ayant été accordée à Châlons, puis fiancée par procureur. . . Clovis la reçut à Troyes* (dans le territoire) *& l'épouſa ſolemnellement à Soiſſons.*

Sigebert campa à Arcies-ſur-Aube, & Chilpéric à Ponts-ſur-Seine. Gontran ayant appris le deſſein de ſes freres, leva promptement une armée, & vint camper à Villery, dans la vue de ſe défendre. Ils étoient près d'en venir aux mains, lorſque leurs ambaſſadeurs & d'autres ſeigneurs remontrerent à ces princes que la France alloit être ébranlée par la bataille qu'ils préméditoient ; que, par le choc des principales forces du royaume, la victoire ſeroit amere pour le vainqueur, pernicieuſe à l'état & funeſte aux particuliers ; que, les François ſe déchirant les uns les autres, la nation deviendroit le jouet & la proie des Barbares, enfin, que le ſalut de la France conſiſtoit dans la bonne intelligence des princes déjà unis par les liens de la nature.

Ces ſages remontrances firent l'impreſſion qu'on avoit lieu d'en attendre. La paix fut conclue & les trois princes ſe joignirent à Troyes, où ils jurerent cette union ſur le tombeau de ſaint Loup (1). Ils ſe ſéparerent avec de grands ſentimens d'amitié, & retournerent dans leurs états. Les Troyens d'abord effrayés de ſe voir au milieu de trois armées prêtes à combattre, rappellerent leurs eſprits, paſſerent de la crainte à la joie la plus vive, dont ils firent éclatter les tranſports, & reçurent les rois avec des applaudiſſemens univerſels.

Succeſſeurs de Clotaire I. 575 & ſ.

La mort de Sigebert, dit Mézeray, fut ſuivie d'une révolution ſubite & générale. La guerre ſe ralluma entre Gontran, Chilpéric & Childebert

Abr. chr. de l'Hiſt. de Fr. Grég. Tur. Aim. l. 3. c. 33.

(1) Ce tombeau étoit alors où eſt aujourd'hui l'abbaye de Saint-Martin-ès Aires.

II. qui venoit de monter ſur le trône d'Auſtraſie. Les Champenois fournirent des troupes à Godin, ſeigneur Auſtraſien, qui ſe rendit maître de Soiſſons. Troyes ne fut pas oubliée dans tous ces mouvemens, & cette ville ſouffrit, comme le reſte de la France, de la diſcorde qui regnoit entre ſes ſouverains. Pour comble de déſolation dans ces temps malheureux, elle fut preſque ſubmergée par un débordement conſidérable de la ſeine, qui, ſortant de ſon lit avec impétuoſité, ravagea les campagnes, renverſa les édifices & entraîna un grand nombre d'hommes & de beſtiaux.

Septembre 584.

Troyes avoit été du partage de Gontran, roi d'Orléans & de Bourgogne, & fils de Clotaire I. Elle étoit encore une dépendance de ce royaume ſous Thierry II. au commencement du 7e. ſiécle, où elle fut réunie à la monarchie générale ſous Clotaire II. En 626, Varnacaire, maire du Palais de Bourgogne, étant mort, Clotaire fit aſſembler en cette ville les états de Bourgogne pour procéder à l'élection d'un autre maire. Tous les ſeigneurs & officiers proteſterent au prince qu'ils ne vouloient point d'autre maître que lui. Cette charge ne fut donc point remplie, & ſon royaume, depuis, fut longtemps ſans avoir un maire du palais.

CLOTAIRE II. & ſucceſ.

An. 613.

L'hiſtoire de Troyes eſt ſi ſtérile en événemens pour les 7e. & 8e. ſiécles que nous ſommes obligés de paſſer légérement ſur ces années. Ce qui l'intéreſſe eſt confondu avec l'hiſtoire générale du royaume. Nous pourrions, il eſt vrai, parler des ducs de Champagne ; mais, outre qu'ils gouvernoient cette province ſous l'autorité des rois, c'eſt que les hiſtoriens ne diſant rien ſur le lieu de leur réſidence, nous ignorons s'ils appartiennent ſpécialement à notre ſujet, & la diſette de mémoires

mémoires nous met dans la néceſſité de n'offrir à nos lecteurs que des faits iſolés & diſparates.

714.

Nous voyons qu'en 714 Savaric, évêque d'Auxerre, préférant la puiſſance temporelle à la dignité épiſcopale, & plus propre à commander une armée qu'à gouverner un diocèſe, profita des guerres civiles pour ſatisfaire ſon ambition. Charmé du premier ſuccès de ſes armes dans les diocèſes d'Orléans & de Nevers, il tourna ſes pas vers le diocèſe de Troyes qu'il ravagea. Mais, comme il marchoit vers Lyon, il périt d'un coup de foudre, digne punition de ſes expéditions criminelles & ſcandaleuſes.

DAGOBERT III. Chr. altiſſ. Mſi. Brey. Mſſ. Duh.

Quelques années après, les Sarraſins, ayant conquis l'Eſpagne, paſſerent les Pyrénées & voulurent envahir les Gaules. Ils firent de grands ravages dans les provinces méridionales, & pénétrerent juſques dans la Champagne. Troyes tomba ſous leurs mains; ils la pillerent & ils dévaſterent tout ſon territoire; mais, eſpérant cauſer les mêmes déſordres à Sens, ils furent diſſipés & ils s'en retournerent en Languedoc & en Aquitaine.

CHILPÉRIC II. & ſuiv. An. 720.

Gaïfre, duc de cette derniere province, vexant les eccléſiaſtiques & pillant les biens de l'égliſe, le roi Pépin-le-Bref aſſembla une armée & ſe mit à le pourſuivre pour réprimer ſes uſurpations & l'obliger à les reſtituer: ce prince paſſa à Troyes, où il reçut tous les témoignages de la fidélité la plus parfaite. Cinq ans après, Gaïfre, continuant ſes ravages, le roi paſſa encore en cette ville avec ſon armée pour aller ſe défaire d'un ennemi ſi dangereux & ſi opiniâtre.

PEPIN-LE-BREF. & ſuiv. An. 761.

Dans le ſiécle ſuivant, après la mort de Louis-le-Débonnaire, l'empereur Lothaire attaqua ſes freres, Charles, roi de France, & Louis de Baviere, pour les forcer à un nouveau partage.

CHARLES-LE-CHAUVE. 840. 841.

Digitized by Google

CHARLES-LE-CHAUVE, roi de France. 841.

Charles & Louis s'unirent pour s'oppoſer à ſes projets ambitieux. Le premier vint à Paris & à Sens, où il fit repoſer ſon armée. Lothaire avoit envoyé les comtes Arnould & Gérard pour lui diſputer le paſſage avant ſon arrivée à Troyes, & ces deux ſeigneurs avoient réſolu de l'attendre dans la forêt d'Otte. Le roi comptoit les y trouver effectivement ; mais la nouvelle de ſa marche les mit en fuite. Ce prince n'ayant pû les atteindre, & la fête de Pâques étant proche, il ſe rendit à Troyes, où il paſſa cette ſolemnité avec tous ceux de ſa ſuite. Le ſamedi ſaint, ſuivant le rapport de Nithard, il arriva à ce prince une choſe remarquable qui lui fut d'un heureux augure. Il étoit arrivé ſans bagage & n'avoit d'habit que celui qu'il portoit. Il prit les bains, & comme il ſortoit de l'étuve, arriva fort à propos ſa garde-robe. On lui apporta ſa couronne & tous ſes ornemens royaux pour la célébration de la fête. Un tel événement, dit l'hiſtorien, ne peut être regardé que comme un effet particulier de la providence qui releva le courage & ranima l'eſpérance de tout le parti de Charles, eſtimant comme un prodige qu'un petit nombre d'hommes eût pû apporter d'Aquitaine, parmi les dangers, de ſi grandes richeſſes & arriver au lieu, au jour, à l'heure même où tous ces ornemens étoient néceſſaires.

Aimoi. l. 5. Nithard. l. 2. Mezeray. &c. &c.

Après la fête, Louis vint joindre le monarque à Troyes, pour conférer avec lui avant que d'en venir aux mains avec Lothaire. Ils lui envoyerent faire les offres les plus avantageuſes. Mais ce prince ne voulut rien entendre, il fallut enfin combattre. Les armées ſe joignirent le 24 juin aux environs du bourg de Fontenay, aujourd'hui Chablis. La bataille fut ſanglante ; plus de

cent mille hommes y périrent ſans compter les blesſés, & preſque toute la nobleſſe de Champagne y fut détruite. Horrible plaie qui établit, en cette province, la coutume que le ventre, c'eſt-à-dire, la mere annobliroit les enfans nés d'un pere roturier, à la différence néanmoins qu'ils ne pourroient être chevaliers comme les nobles de haut parage, c'eſt-à-dire, de *par le pere*. CHARLES-le-Chauve.

843. Deux ans après, Pépin, roi d'Aquitaine, vint en Champagne à deſſein de la ſoumettre à l'empereur Lothaire. De Châlons il ſe rendit à Troyes. Mais les citoyens indignés de ſes intrigues à l'égard de leur monarque pour qui ils avoient un attachement inviolable, le contraignirent de ſortir avec confuſion & d'abandonner leur pays. Charles n'éprouva pas le même zèle de la part de tous ſes peuples. Les Aquitains & autres ſe révolterent contre lui ſous prétexte de tyrannie; Louis-le-Germanique qu'ils appellerent à leurs ſecours, rompit l'union qu'il avoit contractée avec lui, entra en France avec une armée puiſſante, & fut introduit à Sens par le traitre Ganelon, qui en étoit archevêque. Il vint à Troyes, où il s'efforça d'enlever les citoyens à leur roi légitime; mais ce fut en vain; les Troyens donnerent encore, en cette circonſtance, le témoignage authentique de la fidélité la plus conſtante. Leur zèle mérita l'attention & même une ſorte de prédilection de la part de Charles. Ce prince, l'année ſuivante, vint paſſer quelque temps dans leur ville, & fit du bien à pluſieurs égliſes du diocèſe. Le dix Janvier il fut reçu par Aledran, comte de Troyes, qui l'accompagna en l'abbaye de Montier-la-Celle, où il étoit attendu.

858.

859.

CHARLES-le Chauve. Louis-le-Begue & ſuiv.

Hiſt. de Fr. Hiſt. Norm. Mezeray. Cam. promp. Deſguerr. Dupleix. Vign. Bibl. Eph. Troy. Mſſ. Duh. &c. &c.

Le 9e. ſiécle fut, comme l'on ſait, le ſiécle de la fureur des Normands. Dès l'année 843 ils firent des incurſions en France, & l'hiſtoire ne nous offre rien de ſemblable aux déſaſtres qu'ils cauſerent dans toutes les villes & les campagnes. Ces barbares étant entrés dans la Neuſtrie par la Loire, pénétrerent juſqu'à la riviere d'yonne. Fulchrique, alors évêque de Troyes, voyant le danger où étoit expoſé le monaſtère de Ferrieres, en Gatinois, dont Loup Servat ſon ami étoit abbé, lui offrit, ainſi qu'à toute ſa maiſon, une retraite sûre dans ſon château d'Aix-en-Othe, place forte entourée de la forêt. Mais cette abbaye ne fut point ravagée, & Loup témoigna à Fulchrique toute ſa reconnoiſſance, le priant néanmoins de lui réſerver ſa terre d'Aix pour lui ſervir de retraite en cas de pareils malheurs.

864.

CHARLES-le-Gros. 882. 888.

Juſqu'alors Troyes n'avoit encore rien ſouffert de la part des Normands. Mais, en 882, ces brigands pénétrerent dans la Champagne, aux environs de Rheims, & ſix ans après, Troyes partagea les maux de toute la France. Une partie des troupes Normandes vint à ſes portes & pilla la campagne juſqu'à Toul & à Verdun. Elle eſſuya encore une plus affreuſe déſolation en 892. Ces barbares, non contens de l'avoir ravagée, y mirent le feu, & elle fut preſque toute réduite en cendres. Les lieux ſaints même ne furent pas épargnés : la cathédrale & l'abbaye de ſaint Loup furent la proie des flammes. La plûpart des habitans ſaiſis d'effroi, abandonnerent leurs foyers, s'enfuirent & ſe cacherent dans des lieux plus aſſurés. Mais ils revinrent, après la retraite des Normands, retrouver leur ville qui n'offroit plus que des cendres & des monceaux de ruines. Ils la rétablireent ſelon leur pouvoir, & la fermerent

EUDES roi de Fr.

de murailles pour ſe défendre en cas de pareilles irruptions.

CHARLES-le-Simple.

Ces ouvrages ne la mirent cependant point à l'abri des violences de ces brigands qui recommencerent dans la ſuite à ravager tous les lieux de leur paſſage. Elle fut encore aſſiégée & preſque ruinée en 905. En 911, ils fondirent de nouveau ſur la Champagne, & ſe jetterent ſur l'abbaye de Montier-en-Der à dix lieues de Troyes. Enfin, quelques années après, ces Pirates furieux continuerent leurs brigandages & reprirent leurs briſées vers cette province. Anſegiſe, alors evêque de Troyes, anima ſon peuple à une défenſe vigoureuſe, leva des troupes, s'aſſocia les comtes de Sens & de Dijon avec l'évêque de Langres, & marcha contre les barbares. Il les rencontra vers Chaumont en Baſſigny, où ils en vinrent aux mains. Le combat fut opiniâtre, & les Normands furent mis en déroute après avoir perdu plus de huit cens hommes. Le comte de Sens ayant eu ſon cheval tué ſous lui, fut pris & tué lui-même par les ennemis, & l'evêque Anſegiſe y reçut une bleſſure aſſez conſidérable.

905.

911. & ſſ.

925. Frodoard chro.

Nous touchons à l'époque des comtes héréditaires de Champagne dont nous allons bientôt nous occuper : mais auparavant nous croyons devoir donner une indication de quelques comtes amovibles dont l'hiſtoire nous offre la connoiſſance. Nous voyons un nommé Montan, comte de Troyes au 3e. ſiécle, lorſque le chriſtianiſme s'établit dans cette ville ſous l'empire d'Aurélien. Nous n'en découvrons plus juſqu'aux ducs qui ont gouverné la province ſous l'autorité des rois pendant l'eſpace de deux ſiécles. Aledran fut comte de Troyes ſous Charles-le-Chauve. Odon ou Eudes lui ſuccéda ſuivant une charte de ce

Cam. prom. Deſguer.

prince de 864. & par une autre de 877, Boſon, comte du palais, étoit auſſi comte de Troyes. Adelerin ou Aledrin en 891. Il fut abbé de ſaint Loup dans le temps que les laïcs poſſédoient, par uſurpation, ces dignités. En 927, nous trouvons dans une charte du roi Raoul, datée de Sens, & citée dans la bibliotheque hiſtoriale de Vignier, un Richard, comte de Troyes du temps d'Anſegiſe, évêque de cette Ville, & chancelier du roi Raoul. Enfin, le *Gallia Chriſtiana* parle d'un Gilbert ou Giſlebert, comte de Troyes, qui avoit ce titre vers l'an 932, du temps de l'épiſcopat du même Anſegiſe.

Raoul. 927. & Suc.

Bibl. Hiſt. de Vignier.

Gall. Chriſt.

Juſqu'aux temps malheureux où la maiſon de Charlemagne tomba dans l'abaiſſement & le royaume dans une eſpece d'anarchie, les duchés & les comtés étoient plutôt des noms d'offices que des biens propres. Mais alors ces officiers uſurperent les terres & la juſtice de leurs départemens & s'érigerent en ſeigneurs propriétaires des lieux dont ils n'étoient que les magiſtrats. Ils établirent les droits domaniaux dans leurs nouvelles poſſeſſions. Les peuples ſouſtraits à l'autorité royale, obéiſſoient plutôt à leurs ſeigneurs qu'au monarque même; nous voyons que, du temps de ſaint Louis, le Sire de Joinville, ſénéchal de Champagne, refuſa au ſaint Roi de l'accompagner dans ſon ſecond voyage d'Outre-mer, par la raiſon qu'il n'étoit pas ſon ſujet, mais celui du comte de Champagne.

Louis IV. d'Outre-mer. 936. & ſſ.

Hiſt. de Fr. de Velly. Le Pr. Hen. Obſ. ſ. l'Hiſt. de Fr. Mab. &c. &c.

935. & ſſ.

L'avénement de Hugues-Capet à la couronne ne détruiſit point cette nouvelle domination dans le royaume; & quoique ce fût une uſurpation nuiſible à ſon droit de ſouveraineté, *il fallut bien*, dit Duhaillan, que le prince *beut cela doucement*; & pour ne point aigrir les uſurpateurs, il confirma même tout ce qu'ils avoient

Mém. des comtes de Champagne.

Vignier. Duhaillan.

fait : deſorte, dit M. Pithou, que s'il y eût eu alors un duc de Champagne, nous euſſions vû, ſans doute, un duc perpétuel de cette province. Dupleix. Baugier. &c.

Quelques hiſtoriens prétendent que le premier de nos comtes héréditaires fut Héribert ou Hébert II. comte de Vermandois, qui eſt quelquefois appellé comte de Troyes ; mais les meilleurs écrivains ne lui donnent plus ce titre qui paroît avoir été ſans réalité. Son fils même ne devint le ſouverain de cette ville que longtemps après ſa mort & à titre de conquête ſur l'évêque Anſegiſe qui vouloit s'emparer de l'autorité temporelle, à l'exemple de pluſieurs autres évêques dans leur ville épiſcopale. En effet, Robert ayant appris qu'Anſegiſe, ſous différens prétextes, s'étoit emparé du comté de Troyes, prit des meſures pour l'en chaſſer, leva une armée & ſe préſenta devant la ville dont il forma le ſiége. Le prélat fut obligé de quitter la partie & d'abandonner en ce moment ſes prétentions. Mais, comme il ne ſe ſentoit pas aſſez appuyé en France, il ſe retira en Saxe où il obtint des ſecours de l'empereur Othon. L'année ſuivante, il revint avec une armée compoſée de Saxons, &, au mois d'octobre, il mit le ſiége devant Troyes. Les alliés de Robert armerent en ſa faveur. L'archevêque & le comte de Sens s'avancerent pour faire lever le ſiége de Troyes aux Saxons. Ceux-ci allerent au-devant d'eux juſqu'au village de Villiers-Louis entre Sens & Villeneuve-l'Archevêque. (1)

LOTHAIRE. 958. Aimoi. Cont. l. 5. c. 43. Mſſ. Traſ. Frod. Chro. Pithou des comtes de Champagne. Baugier. Vign. Bibl. Hiſt. Somm. de l'Hiſt. de Fr. Eph. Troy. Mſſ. Duh.

958. 959.

(1) Mr Groſley indique Villy, Villiers ou Villery, ſans rien fixer. M. Traſſe dit Villiers-ſur-Herbice ou Villiers ſur-Seine, ou plutôt encore Orvilliers. Mais, ſuivant D. Bouquet, c'eſt dans le voiſinage de Sens qu'il faut chercher ce village. Helpon prétendoit brûler les Villages de la Vannes, *Villas quæ ſunt ſuper Venedam Fluvium*, or Villiers-Louis n'eſt qu'à une demie lieue ou trois quarts de lieues de la Vannes, & conduiſoit de Sens à Troyes.

Là, ſe donna un combat où les Saxons furent battus & défaits. Helpon, leur commandant, fut tué, & ainſi s'évanouit la vaine réſolution qu'il avoit priſe de brûler toutes les égliſes & tous les villages ſitués ſur la Vannes, de ſe rendre maître de Troyes, d'aller à ſaint Lyé & d'en forcer, avec ſa lance, les portes du château de l'évêque. Son corps fut emporté dans les Ardennes, vers ſa mere Varna qui l'avoit démandé. Brunon, qui l'avoit accompagné, leva le ſiége de Troyes, & retourna en Saxe avec les débris de ſon armée. Ainſi, Robert de Vermandois demeura maître de la ville & du comté de Troyes, & Anſegiſe, cette année, ne put rentrer dans ſon évêché. Mais, la ſuivante, l'empereur Othon, y envoya Brunon, archevêque de Cologne & duc de Lorraine, qui accommoda l'évêque & le comte. Ils vécurent depuis en bonne intelligence; Anſegiſe s'en tint à ſa juriſdiction épiſcopale, & Robert devint le propriétaire & le ſouverain du comté de Troyes.

Lothaire, roi de Fr.

Alors il y établit ſa demeure; &, voyant l'heureuſe ſituation de cette ville, il répara les dommages cauſés par les guerres, rendit les habitans heureux, ſe les attacha par des bienfaits & s'en fit aimer comme le pere du peuple. Il y attira des citoyens, y fit pluſieurs embelliſſemens, & cette ville prit une nouvelle face & reçut de jour en jour de nouveaux accroiſſemens. Robert mourut en 968. Les uns diſent qu'il ne laiſſa point d'enfans, & les autres ſoutiennent qu'il en eut trois de ſa femme Verra, fille de Giſlebert, duc de Bourgogne.

Robert, comte de Champagne. 960 & ſſ.

Quoiqu'il en ſoit, Herbert, ſon frere, comte de Meaux, lui ſuccéda au comté de Troyes. Il ſembloit que Robert n'ayant point de ſucceſſeurs en ligne directe, le domaine de Troyes dût retourner au roi comme ſeigneur naturel dans ſes

Herbert, comte de Champagne. 968.

Digitized by Google

états. Néanmoins le roi Lothaire satisfait des services d'Herbert, le confirma dans le comté de Champagne pour être héréditaire dans sa famille. Il est appellé *le vieux* dans la vie de saint Berchaire, Marlot le nomme *petit roi de Troyes*. En 980 le roi l'appelloit comte de son palais. Lui-même, dans une charte de 969, se nomme *comte de France*, ou *des François*. Il avoit épousé en 951 Otgive ou Ogine, fille d'Edouard, roi d'Angleterre & veuve du roi Charles-le-Simple. Exemple de vertus & le modèle des grands, Herbert mit son plaisir à soulager les malheureux & à faire cesser les crimes dans ses états. Cependant l'histoire lui attribue de la finesse & de la ruse dans ses projets pour s'emparer des villes qui étoient à sa convenance & se trouvoient dans son arrondissement. Il mourut fort âgé en 993, & fut enterré dans l'église de l'abbaye de Lagny qu'il avoit fait rebâtir.

LOTHAIRE, roi de Fr. LOUIS V. Vit. S. Berc. ap. Fr. Cam. Pithou. Mss. Duh. &c. &c.

HUGUES Cap. roi de Fr.

Etienne de Vermandois, I. du nom, son fils, lui succéda aux comtés de Champagne & de Brie sous le titre de comte de Troyes & de Meaux. Il mourut en l'année 1030, & finit la premiere race des comtes de la maison de Vermandois, qui, selon les historiens, tiroit son origine de Pepin, fils de Charlemagne.

ETIENNE I. comte de Ch. 993.

ROBERT, roi de France. 1030.

Pith. Eph. Troy. Art. de verif. Les dat. Rouil. Hist. de Chart. Mézeray. Baugier. &c. &c.

Ce prince étant mort sans postérité, le comté de Champagne fut disputé par le roi Robert qui prétendoit le réunir à la couronne par droit de réversion. Mais Eudes II, comte de Blois, cousin issu de Germain d'Etienne, n'abandonna point ses droits à sa succession. Il s'en mit en possession, s'y maintint malgré les prétentions du roi; & réunissant ainsi les comtés de Blois, de Chartres, de Tours, de Champagne & de Brie, il devint un des plus puissans feudataires de la couronne, & fut

EUDES, comte de Ch.

Digitized by Google

le chef de la 2e. race de nos comtes héréditaires.

A peine fut-il poſſeſſeur de la Champagne qu'il eut une querelle avec Foulques, comte d'Anjou, pour le château de Montrichard qu'Eudes diſoit être du comté de Touraine. Ils ſe déclarerent une guerre ouverte & en vinrent à une bataille rangée, où la victoire ſe décida pour le comte d'Anjou. Le roi eſpéroit profiter de la défaite d'Eudes ; mais la mort l'ayant ſurpris, le comte de Champagne continua de s'affermir dans ſes états.

HENRI I. roi de Fr. 1031. P. Æmil. Dubaillan. Mézeray. &c. &c.

Peu de temps après, ce prince hardi & entreprenant, s'engagea dans le parti de la reine Conſtance, qui vouloit renverſer du trône ſon fils ainé Henri, pour y mettre Robert qui n'étoit que le cadet. Dans ces conjonctures Eudes ſe flattoit d'agrandir ſes états & ſatisfaire ſon ambition. Mais la fortune ne le ſervit pas ſelon ſes deſirs. Il avoit pourvû de ſon autorité à l'archevêché de Sens, dont il ſe prétendoit le maître par la conceſſion de la reine Conſtance; le roi marcha contre lui, le défit en trois rencontres & le contraignit de fuir à demi nud & de ſe tenir caché.

HENRI I. roi de Fr.

EUDES, comte de Ch. 1031.

1031. ſſ.

A peine Eudes fut-il remis de ſes pertes qu'il trouva une nouvelle occaſion de remuer. Il prétendit que Raoul ou Rodolphe commettoit une injuſtice à ſon égard, en inſtituant l'empereur Conrad héritier du royaume de la Bourgogne transjurane. Irrité du refus qui lui fut fait de cette ſucceſſion, il ſaiſit le moment que Conrad étoit occupé en Hongrie, & s'empara d'une partie de la Bourgogne. Conrad, à cette nouvelle, ſe rendit en Bourgogne, combattit & chaſſa le comte qui ſe retira avec confuſion. L'empereur alla enſuite en Italie pour y ſoumettre des rebelles ; Eudes profitant de ſon abſence, recommença la guerre & entra à main armée dans la Lorraine qui étoit

fief de l'empire. Mais Gothelon, duc de cette province, homme brave & d'une intrépidité peu commune, l'arrêta devant Bar-le-Duc, où il tailla en piéces ſon armée & le renverſa mort ſur la place, le 15 novembre 1037. 1037.

ETIENNE II. comte de Ch.

Son fils Etienne II. lui ſuccéda aux comtés de Champagne & de Brie, tandis que Thibaut ſon autre fils eut en partage les comtés de Blois, Tours & Chartres. Ils eurent tous deux de grands démêlés avec le roi Henri I. & enfin Etienne mourut environ l'an 1047 ou 1048. Thibaut I. s'empara de la ſucceſſion de ſon frere, & eut comme lui pluſieurs différens avec le roi; mais enfin, étant rentré dans les bonnes graces du monarque, il s'appliqua à faire des établiſſemens de piété dans ſes états, mourut à Epernay vers 1089 ou 1090, & laiſſa ſon fils Hugues héritier de la Champagne. 1047. 1048.

THIBAUT I. comte de Ch.

PHILIPPE I. roi de Fr. 1090.

Celui-ci ſe diſtingua par ſes donations envers pluſieurs égliſes, par la fondation de l'abbaye de Clairvaux, à la ſollicitation de ſaint Bernard, par ſa réception dans l'ordre des Templiers, & par ſes voyages en Paleſtine. On ignore l'année préciſe de ſa mort; mais quelques-uns prétendent qu'il mourut le 14 Juin 1126.

HUGUES I. comte de Ch. 1125.

LOUIS-le-Gros, roi de France. 1126. & ſſ.

Thibaut II. ſon neveu, comte de Blois, lui ſuccéda au comté de Champagne. Il eut des démêlés avec le roi Louis-le-Gros, qu'il oſa provoquer à un combat ſingulier. Après la mort de ce monarque, il ſe déclara auſſi ouvertement contre les intérêts de ſon ſucceſſeur Louis-le-Jeune. Le ſouverain, ſenſible à ſes outrages, prit les armes pour punir l'audace de ce perfide vaſſal; il entra en Champagne où il mit tout à feu & à ſang, prit d'aſſaut la ville de Vitry en Perthois, en fit brûler la principale égliſe & plus de 1300 perſonnes qui s'y étoient réfugiées. Saint Bernard,

THIBAUT II. comte de Ch. 1137.

LOUIS-le-Jeune, roi de Fr. 1143. & 1144. Hiſt. des ctes de Champ. &c. &c.

Louis-le-Jeune, roi de France.

rempli d'attachement pour le comte Thibaut, écrivit pluſieurs fois au roi pour l'appaiſer & terminer la querelle de ces deux princes. Son entremiſe n'eut pas d'abord un grand ſuccès, mais enfin il les preſſa avec tant de zèle qu'ils ſe reconcilierent & ſe promirent une paix durable.

Thibaut mourut, en 1152, à Lagny-ſur-Marne, où il fut enterré dans un tombeau de marbre précieux, avec tous les honneurs dûs à ſon rang. Quoiqu'il ait été preſque toujours en guerre avec le roi ſon ſouverain, il a été ſurnommé *le Grand*, parce qu'il avoit d'ailleurs de grandes vertus, qui, ſelon Mézeray, lui meriterent les ſurnoms de *libéral*, *de pere du conſeil*, *de tuteur des pauvres & des orphelins & grand juſticier*. Saint Bernard dit que ſon attachement inviolable pour la vérité l'a rendu célebre dans tout l'univers, & qu'il fut le défenſeur de la liberté eccléſiaſtique. Troyes fut un des plus grands objets de ſon attention. Prince citoyen, il protégea les arts & encouragea les négocians par les privileges qu'il accorda aux foires de cette ville, & par l'ordre qu'il y établit.

1152.

Chr. altiſſ. f. 80. Mézeray. abr. chro. D. Bern. Ep. 33. 218. Vit. D. Ber. l. 4. 3.

Henri I. comte de Ch. 1152. ſſ.

Henri I. ſon fils, ſurnommé le large, le libéral, qui portoit, dès l'an 1147, le nom de comte de Troyes, fut ſon ſucceſſeur dans les états de Champagne. Ce prince perfectionna dans Troyes ce que ſes prédéceſſeurs avoient commencé. Il fit, comme nous l'avons dit ailleurs, diviſer la ſeine & la diſtribua en divers quartiers de la ville en faveur des arts, des manufactures & du commerce. Il employa une partie de ſes revenus à des établiſſemens religieux, à la fondation de treize égliſes collégiales, de treize hôpitaux & de pluſieurs autres.

Hiſt. de S. Louis par Joinv.

Une anecdote qui nous a été conſervée par le ſire de Joinville, prouve avec quelle libéralité

Digitized by Google

ce prince répandoit ſes largeſſes. Un pauvre gentilhomme, accompagné de ſes deux filles, vint, un jour de la pentecôte, trouver le comte à l'égliſe & le ſupplia de lui donner de quoi les marier. Arthaud, citoyen de Troyes, ſon miniſtre, repouſſa ce gentilhomme, & lui dit que le prince n'avoit plus rien à donner. *Tu as menti*, dit Henri : *je ne t'ai pas encore donné, vilain, tu es à moi ; prenez-le, mon cher chevalier, & je vous le garantirai.* Ce chevalier ſe ſaiſit d'Arthaud, (1) le mena en priſon & ne le quitta point qu'il ne lui eût donné 500 livres, ſomme alors conſidérable, qui ſuffit pour la dot de ces deux filles.

HENRI I. comte de Ch. 1152 & ſ.

Henri mourut, le 17 mars 1180, à ſon retour de la Terre-Sainte, regretté univerſellement de tous ſes ſujets. Il fut inhumé en l'égliſe de ſaint Etienne de Troyes qu'il avoit fait bâtir, & où tous les ans, au jour de ſon décès, le chapitre fait un ſervice ſolemnel avec les cérémonies qui s'obſerverent à ſon inhumation.

1180.

PHILIP. Aug. roi de Fr.

Henri II. ſon fils, prit poſſeſſion de ſes états, & eut, comme ſon pere, l'amour du bien public en partage. La chronique d'Auxerre rapporte, ſous le regne de ce prince, que le diable quoiqu'inviſible ſe fit connoître dans le territoire de Troyes, qu'il exécutoit dans une maiſon, avec célérité, tout ce que l'on commandoit aux domeſtiques ; que, malgré les exorciſmes qu'un

HENRI II. comte de Ch. 1181. Chr. altiſ.

(1) Cet Arthaud, après avoir amaſſé de grandes richeſſes dans le maniment des finances du comte de Champagne, fit bâtir une ville, qui, de ſon nom, fut appellée *Nogent l'Arthaud*, ſur la Marne, au S. S. O. de Château-Thierry. Sa cupidité & ſon avarice ſont caractériſées dans un des fabliaux de ſon ſiécle, ſous le titre du *ſiége prêté & rendu*. Voy. fabl. t. 2.

PHILIP. AUG. roi de Franc. prêtre employa, cet esprit s'opiniâtroit à rester, mais qu'enfin il se retira de lui-même. Les gens éclairés savent ce que l'on doit penser de pareilles histoires.

1188. Id. Ib. Un événement plus fâcheux & plus vrai mit, en 1188, la ville de Troyes à deux doigts de sa perte. Au mois de juillet, on tenoit la foire appellée la *foire chaude* ou de saint Jean-Baptiste. La ville étoit remplie de marchands qui y étoient venus de toutes parts. La sécheresse étoit alors extraordinaire, & le 23 du mois, lendemain de sainte Magdeleine, un incendie terrible se déclara pendant la nuit, & s'accrut avec une rapidité incroyable, augmentée encore par l'impétuosité du vent. Les secours devinrent inutiles, les citoyens furent repoussés par les flammes, plusieurs y périrent & la perte monta à des sommes immenses. La cathédrale, l'église de saint Etienne, l'Hôtel-Dieu, les étuves aux hommes, furent consumés ainsi que l'abbaye de N. D. aux Nonnains, où plusieurs religieuses furent la proie des flammes. On ne marcha plus que sur des ruines, les habitans gémissoient sur les cendres de leurs maisons, & un avenir affreux se présentoit à leur esprit. Le comte Henri, pénétré du malheur de son peuple, employa ses revenus à la reconstruction des édifices publics & des maisons particulières, & à dédommager ceux qui avoient été enveloppés dans cette affreuse calamité.

HENRI II. comte de Ch.

1190. Deux ans après, ce prince s'embarqua pour la Terre-Sainte, où il emmena la fleur de la noblesse champenoise. Mais il ne revint plus, il se tua en tombant de la fenêtre de son palais, à Acre,

1197. en 1197. Il eut pour successeur son frere & non pas son oncle, comme dit Mézeray : le regne de

THIBAUT III. comte de Ch. celui-ci ne fut pas de longue durée, car, étant près

de partir pour la Terre-Sainte, il mourut à Troyes, âgé de 25 ou 26 ans, le 25 mai 1201, & fut inhumé à ſaint Etienne auprès de ſon pere, & où l'on voit encore leurs tombeaux.

PHILIP. AUG. roi de Fr. 1201.

Thibaut IV. ſon fils, dit le poſthume & le faiſeur de chanſons, commença à regner dès ſa naiſſance, ſous la tutelle de Blanche de Navarre ſa mere. Les premiers temps de la minorité de ce prince furent malheureux. L'année 1202 vit une famine conſidérable affliger la France de ſes coups les plus meurtriers. Depuis la fin de janvier juſqu'au mois de mai 1204, la ſéchereſſe fut continuelle, & les chaleurs de mars furent auſſi grandes que les plus vives ardeurs de l'été. Tout le contraire arriva en 1206; au mois de décembre, il y eut une ſi grande inondation qu'on ne ſe ſouvenoit point d'en avoir vû de pareille. Enfin, pendant le mois de mai 1209, le feu prit par accident dans Troyes, & une grande partie de cette ville fut conſumée par les flammes.

THIBAUT IV. comte de Ch.

Chr. altiſſ. Miſſ. Brey.

1202.

1204.

1206.

1209.

La comteſſe Blanche, qui gouvernoit pour ſon fils, répara les dommages que tant d'accidens avoient cauſés à la capitale de ſes états. Elle rétablit le bon ordre dans l'adminiſtration de l'Hôtel-Dieu & dans la reddition des comptes. Sous ſa régence, la nobleſſe champenoiſe ſe diſtingua par ſa bravoure à la bataille de Bouvines, où le roi Philippe Auguſte vainquit le comte de Flandres & l'empereur Othon IV.

1211.

1214.

A peine Thibaut fut-il majeur qu'il devint un des plus célebres perſonnages de ſon temps, par la nobleſſe de ſes inclinations, par la généroſité de ſes ſentimens, par la libéralité & la magnificence particulieres aux princes de ſa maiſon. Cependant il eut des ennemis. Il fut accuſé d'avoir empoiſonné le roi Louis VIII. dont, diſent quel-

LOUIS VIII. roi de Fr.

THIBAUT IV. comte de Ch.

ques hiſtoriens, il aimoit éperduement l'épouſe, la reine Blanche, pour laquelle il compoſa des chanſons amoureuſes. A la mort de Louis VIII, il ſe ligua avec les ſeigneurs mécontens du gouvernement de la reine Blanche pendant la minorité de ſaint Louis. Cette princeſſe vit à regret Thibaut dans un parti forme contre elle. Elle le perſuada enfin d'abandonner les mécontens & de ſe réconcilier avec le jeune roi. Thibaut ſe rendit à ſes raiſons; & , pour marque de la ſincérité de ſon retour, il donna au monarque Bray-ſur-Seine & Montereau-faut-yonne.

LOUIS IX. St. roi de Fr.

1226. ſſ.

P. Æmil. Duhaill. Varil. min. de St. Louis. Joinv. Hiſt. de St. Louis. Mézer. &c. &c. Hiſtoir. des comtes de Champagne. Hiſt. de Fr. de Vel. t. 4.

Sa retraite déconcerta les rebelles. Irrités de ſon inconſtance, ils réſolurent de le pourſuivre, l'accuſant d'avoir empoiſonné le feu roi, & d'avoir uſurpé les états de Champagne au préjudice d'Alix, reine de Chypre, fille du comte Henri II. Ces ennemis d'autant plus cruels qu'ils étoient animés par la vengeance, deſolerent par le fer & le feu les villes & les fortereſſes de Champagne; enfin ils raſſemblerent leurs troupes à Tonnerre, & vinrent ſe réunir auprès de Troyes à deſſein d'en faire le ſiége. Thibaut ſe ſentant trop foible pour reſiſter à tant de forces réunies contre lui, s'adreſſa au roi & lui demanda du ſecours. Les ligués, voyant l'abſence du comte, attaquerent Troyes dans les formes, & ils étoient près de s'en rendre maîtres, ſans un prompt ſecours que les citoyens obtinrent de Simon, (1) ſire de Joinville. Il arriva avant que les ennemis euſſent commencé le ſiége, & défendit enſuite

(1) Il étoit pere de l'auteur de l'Hiſtoire de ſaint Louis, & il aida le comte Thibaut à rédiger la coutume de Champagne.

la

la ville avec beaucoup de valeur, de ſorte que les princes ligués, mis en fuite, ſe retirerent dans les prairies d'Iſles (Aumont) où ils camperent. St. Louis IX. roi de Fr.

Le roi, informé de ces hoſtilités, leur manda de mettre bas les armes & d'évacuer le pays. Mais, ſur leur refus, le monarque marcha lui-même à la tête de ſon armée & vint camper ſous les murs de Troyes. En vain firent-ils des repréſentations qu'ils couvroient des plus beaux prétextes, le prince ne voulut rien entendre qu'ils n'euſſent laiſſé le pays libre & tranquille. La fermeté de ſes réponſes étonna les confédérés, &, voyant qu'ils ne pouvoient rien obtenir, ils décamperent & ſe retirerent à Jully. Mais, le roi ne ceſſant point de les pourſuivre, ils s'enfuirent à Langres qui appartenoit au comte de Nevers, qui étoit de leur parti. Ainſi, ſaint Louis, qui faiſoit alors ſes premieres armes, délivra la ville de Troyes de tant d'ennemis ligués contre elle. Thibaut IV. comte de Ch. 1227. 1228.

Thibaut fut la dupe de ces querelles. Mais, s'il y perdit une partie de ſes états, il en regagna d'autres par la mort de D. Sanche-le-fort, ſon oncle, roi de Navarre, à qui il ſuccéda. Il ſe rendit à Pampelune pour prendre poſſeſſion de ſon royaume, & emmena avec lui un grand nombre de laboureurs de Brie & de Champagne, qui peuplerent la Navarre & y firent fleurir l'agriculture. Enfin, ce prince mourut en 1253 ou 1254, & laiſſa pour héritier de ſes états Thibaut V. ſon fils, ſous la tutelle de Marguerite de Bourbon, ſa mere, fille d'Archambaut VIII. 1234. 1254.

Le nouveau roi de Navarre & comte de Champagne eut beaucoup de part aux événemens du regne de ſaint Louis, dont il épouſa la fille Iſabelle. Il fonda pluſieurs maiſons religieuſes tant dans la ville de Troyes que dans d'autres de Thibaut V. comte de Ch.

St. Louis IX. roi de Fr. 1270.

ſon comté. Sous ſon regne, il vit un deſes ſujets, Jacques Pantaléon élevé à la ſuprême dignité de l'égliſe ſous le nom d'Urbain IV (*). Avant ſon voyage pour la Terre-Sainte, en paſſant par Melun, il reconnut tenir en fief de l'abbaye de Saint-Denis, Nogent-ſur-Seine & toute la Châtellenie qui en depend. Il mourut à Trapano en Sicile, en revenant en France, le 4 ou le 5 décembre 1270.

Philippe-le-Hardi, roi de France.

Il eut pour ſucceſſeur ſon frere Henri III. ſurnommé le Gros, qu'il avoit fait vice-roi de Navarre, & en faveur de qui il avoit érigé en comté la ſeigneurie de Roſnay. Le regne de Henri ne fut pas long; la graiſſe l'ayant ſuffoqué, il mourut à Pampelune en 1274, & ne laiſſa qu'une fille, nommée Jeanne, qui hérita de ſes états, & fut fiancée, l'année ſuivante, à l'héritier préſomptif de France, qui fut, depuis, le roi Philippe-le-Bel.

Henri III. comte de Ch. 1274. 1275.

Jeanne, reine de Nav. & comteſſe de Champ. 1280. Mſſ. Br.

Vers ce temps-là, Troyes eſſuya un accident fâcheux cauſé par le débordement de la Seine. En décembre & janvier, les eaux s'accrurent à un tel point que la riviere ſe répandit dans tous les environs. Son impétuoſité ravagea une grande partie du pays; rien de ce qui ſe trouvoit ſur ſon paſſage ne reſiſtoit à ſa violence, & la plûpart des ponts furent renverſés & briſés.

Philippe-le-Bel, roi de Nav. & comte de Champ. 1284. 1285.

L'héritiere de Navarre & de Champagne fut mariée avec Philippe-le-Bel, au mois d'août de l'année 1284. Par cette alliance, le jeune prince devint roi de Navarre & comte Palatin de Champagne. Mais, convaincu du mérite de ſon épouſe, il lui laiſſa toujours l'adminiſtration de ces états qu'elle lui avoit apportés en dot. A la mort de ſon pere, il monta ſur le trône de France en 1285,

(1) La vie de ce Pontife eſt imprimée à Troyes chez la V. Gobelet, un vol. in-12. 1782.

& la Champagne fut ainſi, par le fait, réunie à la couronne avec la Navarre.

Philippe-le-Bel, roi de France.

Ainſi finit la ſucceſſion de nos comtes héréditaires dont le gouvernement fut de 316 ans. Troyes leur doit ſes divers accroiſſemens, & l'on y voit partout des marques de leur généroſité & de leur magnificence.

La Champagne ne paroiſſoit pas unie inſéparablement à la couronne par le mariage de Jeanne de Navarre avec Philippe-le-Bel ; mais elle fut confirmée dans la ſuite par divers traités particuliers (1). Par celui de Laon, le 27 mars 1317, Eudes, duc de Bourgogne, en qualité de tuteur de Jeanne de France, fille de Louis Hutin & ſa niéce, accorda que, ſi le roi mouroit ſans enfans mâles, la Champagne & la Brie reviendroient à cette princeſſe, étant ſon héritage par ſa mere femme de Philippe-le-Bel, & que, ſi cette princeſſe décédoit ſans enfans, ces comtés retourneroient à la couronne. Par le traité du 14 mars 1335, le comte d'Evreux, époux de Jeanne de France, abandonna, au nom de ſa femme, tous ſes droits ſur la Champagne *perpétuellement & à toujours*. En 1337, Jeanne ayant atteint la majorité, confirma ce traité. En 1361, le roi Jean donna encore des lettres patentes par leſquelles il déclara la Champagne irrévocablement unie au domaine de la couronne. Enfin, par un autre traité du 9 juin 1404, Charles III. roi de Navarre, abandonna, à perpétuité, au roi de France Charles VI. les comtés de Champagne & de Brie, & en reçut, pour indemnité, douze mille livres de rente ſur les ſeigneuries de Beaufort,

(1) Ceux qui deſirent un plus grand éclairciſſement ſur la réunion de la Champagne à la couronne peuvent conſulter les Mémoires de M. Groſley. Tom. 1.

Soulaines, Nogent, Ponts-ſur-Seine, Saint-Florentin, Coulommiers, Nemours & autres qui furent, en ſa faveur, érigées en Duché-Pairie ſous le nom de Nemours.

PHILIPPE-le-Bel, roi de France. 1288.

Philippe-le-Bel, roi de France & nouveau maître de la Champagne, gouvernoit cette province de concert avec ſon épouſe Jeanne de Navarre. Leurs ſentimens étoient unanimes, & toutes leurs vues ſe portoient vers le bien de leurs ſujets. Jeanne pouvoit y commander comme dans un apanage qui lui étoit propre ; Philippe approuvoit ſes deſſeins, l'encourageoit à les exécuter, & confirmoit avec plaiſir toutes ſes ordonnances. Les Grands-Jours, qui, comme l'on ſait, étoient une juſtice extraordinaire, des aſſiſes générales où les comtes de Champagne raſſembloient leurs pairs pour les conſeiller dans leur jugement, s'étoient toujours tenus à Troyes comme la réſidence des ſouverains & la capitale de la province. Le roi, qui deſiroit connoître l'état de la Champagne, les y convoqua en 1288, à l'exemple de ſes prédéceſſeurs, pour vuider les procès & détruire les abus. Ces Grands-Jours furent préſidés par l'évêque de Senlis, Me. Gilles Lambert, Guillaume de Grancey & Gilles de Compiegne.

1292. ff.

Dézer. Vuhaill. elly. &c. &c.

Une querelle de deux mariniers, l'un Anglois, l'autre Normand, ſur le port de Bayonne, troubla, en 1292, la paix qui regnoit entre la France & l'Angleterre. Une ſi petite cauſe déſunit les deux nations & eut les ſuites les plus funeſtes. Qui croiroit que la Champagne eût dû ſouffrir de cette guerre qui avoit ſon théâtre ſur les bords de la Garonne ? Elle fut pourtant expoſée aux plus grands périls. Le duc de Bar deſcendant de Renaud II. & d'Agnès de Champagne, crut cette conjoncture favorable pour faire valoir ſes

prétentions ſur cette province. Pour pallier ſa rupture avec le roi, il l'avertit qu'il y avoit des droits & y entra à main armée. Mais ſon entrepriſe n'eut pas de grands ſuccès ; le roi irrité fit porter le feu de la guerre dans ſes états, & les projets de Renaud s'évanouirent tout-à-coup.

PHILIPPE-le-Bel, roi de France.

Troyes étoit à peine revenue de ces alarmes qu'un malheur plus réel y porta la déſolation. Les commencemens de l'hiver de 1296 furent ſi pluvieux que la ſeine quitta ſon lit, ſe répandit de tous côtés avec tant de violence qu'elle emporta les moulins, rompit les ponts & cauſa les plus étranges ravages. Quelque temps après, le peuple fut effrayé par une éclipſe de lune & par une comete dont les rayons étoient lancés tantôt vers l'orient & tantôt vers l'occident. Ces phénomenes, que l'on conſidere aujourd'hui d'un autre œil, furent regardés comme les avant-coureurs de la famine qui deſola la France en 1304. Les mémoires de M. Breyer parlent de pluſieurs accidens de cette nature au commencement de ce 15e. ſiécle. Il fait mention d'une grande ſéchereſſe pendant l'été de 1305, de grands dégats cauſés par un dégel en 1306. Sous le 30 novembre 1309, il rapporte qu'un vent extraordinaire renverſa pluſieurs maiſons, arracha un grand nombre d'arbres, & fit tomber le haut de quelques égliſes. Il parle, ſous l'année 1315, de pluies continuelles ſuivies d'un froid ſi rigoureux que les grains & les raiſins ne purent mûrir. Enfin, il dit qu'en 1316 il parut une autre comete qui fut regardée comme un préſage de la mort du roi Louis Hutin, & qu'une famine, qui dura deux ans, fit périr une infinité de perſonnes.

1296. Mſſ. Br.

1301.

1304. & ſſ.

LOUIS X. HUTIN, roi de France.

1315.

1316.

Louis Hutin épouſa, en 1315, Clémence de Hongrie, dans le château de Saint-Lié qui ap-

Hiſt. de Fr. Pith. c. de Tr. Mſſ. Brey.

partient aux évêques de Troyes. Peu de temps après il continua, contre le comte de Flandres, la guerre commencée ſous le regne de Philippe-le-Bel. Cette guerre épuiſa le royaume & fit en particulier aux foires de Troyes une plaie dont elles n'ont pû ſe relever entiérement. Le roi chaſſa de ſes états tous les ſujets du comte à qui il défendit de commercer aux foires de Champagne, & fit défenſes d'acheter leurs draps ſous peine de confiſcation & d'amende. Il mit, en outre, ſur les marchandiſes, des droits qu'il afferma à un courtier obligé d'en rendre compte. Par cette loi peu réfléchie, ce prince ruina le commerce d'une de ſes meilleures provinces. Les Italiens, les Provençaux, les Génois ne vinrent plus aux foires de Troyes; ils allerent en Flandres; &, pour ne point paſſer par la France, ils s'y rendirent par mer ou prirent la route de l'Allemagne.

Louis X. Hutin, roi de France.

Cependant, ce prince ne perdit pas de vue le bien de la Champagne, il confirma les ordonnances de Philippe-le-Bel pour les *Grands Jours* qui devoient ſe tenir à Troyes deux fois l'année. Philippe-le-Long, ſon ſucceſſeur, y donna auſſi une attention particulière, par une ordonnance du 20 août 1319, où il ordonne aux baillifs de la Province de faire exécuter les loix de ſon prédeceſſeur à cet égard.

Philippe-le-Long, roi de France.

1319.

Nos Mémoires ſont aſſez ſtériles en événemens pour les temps dont nous parlons, & nous nous voyons avec peine obligés de paſſer rapidement ſur les années. En 1322, Troyes vit le mariage du nouveau roi Charles IV. dit le Bel, avec Marie de Luxembourg, fille de l'empereur Henri VII, célébré dans le palais royal, avec la plus grande magnificence. L'année 1325 fut remarquable par

Charles-le-Bel, roi de France.

1322.

1325.

la ſéchereſſe de l'été, par la rigueur de l'hiver & par les dégats que cauſa le dégel. Celles de 1330 & 1333 furent auſſi remarquées, l'une par les grands vents & les pluyes abondantes ſuivies d'une telle ſéchereſſe qu'on ne put labourer la terre, l'autre par une récolte de vin ſi abondante que le meilleur ne ſe vendoit qu'un dénier le ſeptier. Quelques années après on vit du changement dans les vêtemens; les nobles & les riches bourgeois quitterent l'uſage de porter l'habit long pour prendre l'habit court qui parut plus commode.

PHILIPPE-de-Valois, roi de France. 1330. 1333.

Mſſ. Brey.

Cependant le commerce ſouffroit de l'ordonnance qui avoit banni les Flamands des foires de Troyes. Malgré l'abolition de cette loi par Charles-le-Bel, les négocians ne récupéroient pas leurs pertes. Ils s'en plaignirent au roi Philippe de Valois, qui, le 6 août 1346, donna un édit pour le rétabliſſement de ces foires. Il y nomma un chancelier, un lieutenant de chancelier, deux gardes, quarante notaires & cent ſergens pour les affaires qui pouvoient ſurvenir. Trois ans après, il donna encore un édit pour le même objet; mais l'éclat de ces foires étoit perdu, & depuis elles ne l'ont jamais recouvré parfaitement.

1346.

1349.

Ces dommages ne peuvent être comparés à l'étrange confuſion qui regna en France depuis la priſe du roi Jean à la bataille de Poitiers, & ſa détention en Angleterre. Le roi de Navarre, Charles-le-mauvais, mit le trouble dans tout le royaume. *Chaque jour*, dit M. Villaret, *ajoutoit quelques nouvelles infortunes aux calamités qui affligeoient la nation.* Les troupes de divers partis couroient la campagne, tourmentoient les payſans & s'abandonnoient à toutes ſortes de dé-

JEAN, roi de France. 1356. & ſſ.

Hiſt. de Fr. Tom. 9. Froiſſard, c. 198. Mſſ. Brey. Mſſ. Duh.

JEAN, roi de France.

1358.

1359.

ſordres. Parmi tous ces ravages, des coureurs de la compagnie de Dandel ou d'Andelée, Anglois, arrivent au village de Roſnay, & non *Ranay*, à huit lieues de Troyes, le pillent, le ravagent & courent à l'égliſe, où la majeſté du lieu n'eſt point une barriere à leur fureur. Le curé diſoit alors la meſſe. Un de ces ſcélérats lui arrache le calice, renverſe le vin, &, de ſa main armée de ſon gantelet, frappe le prêtre qui veut lui faire quelques repréſentations, le ſang réjaillit ſur l'autel. Mais, ſortant enſuite, tenant la patene & le corporal, cet impie eſt emporté par ſon cheval qui ſe renverſe ſur lui & le tue par ſa chûte.

Dans tous les partis qui déſoloient le royaume, Robert de Canolle ou Knolles, capitaine Anglois, avoit l'armée la plus conſidérable. Du Vermandois il étoit paſſé en Champagne, ſaccageant, brûlant tout & emmenant hommes & beſtiaux. Il vint juſqu'à Troyes, où il répandit l'alarme; mais cette ville fut vaillamment ſecourue par ſon évêque Henri de Poitiers, qui défit l'armée ennemie & la mit en fuite.

Dès l'année ſuivante, les garniſons qui avoient tenu pour le roi de Navarre, ſe déclarant pour les Anglois, ravagerent de nouveau la Champagne ſous Euſtache d'Auberticourt. L'évêque de Troyes, voyant le danger dont ſa ville étoit menacée, ſe joignit à Broquard de Feneſtrange, chef d'aventuriers Lorrains, & ils ſe préparerent tous deux à faire tête à d'Auberticourt. Ils ſe rencontrerent auprès de Nogent-ſur-Seine: le combat fut livré, & le choc fut ſi violent que les deux armées furent preſque totalement taillées en pièces. Auberticourt fut défait & pris priſonnier. Les habitans exigeoient qu'on le fit mourir, pour ſes ravages à Nogent, à Saint-

Juſt & en d'autres lieux que Jean de Ségur, commandant de la garniſon Angloiſe de Nogent, avoit vendus à l'evêque de Troyes. Ce ſeigneur eut l'imprudence d'en venir demander le paiement. Comme il s'étoit rendu odieux par ſes violences & par ſon extrême avarice, les habitans de la ville ayant appris qu'il étoit à l'évêché, y accoururent au nombre de ſix mille en armes. Ils entrerent de force & demanderent qu'on l'abandonnât à leur diſcretion. *Nous voulons*, dirent-ils, *avoir ce traitre Navarrois, Jean de Ségur, qui eſt Céans, qui eſt & qui a été ſi grand ennemi à notre bon royaume de France, &c.* Le prélat leur fit d'abord quelques remontrances; mais rien n'eſt écouté quand l'animoſité & la fureur ſont portés à leur comble; ils ſe répandirent en foule dans les appartemens, ſe ſaiſirent de Ségur & le mirent en pièces.

JEAN, roi de France. 1359. Mém. de J. Hug. ch. de St. Et. de Tr. Villaret.

Ces temps de trouble & de déſolation empêcherent la tenue d'une foire qui ſe tenoit ordinairement le 14 d'août devant l'abbaye de N. D. aux-Nonnains. L'abbeſſe & les religieuſes en demanderent le rétabliſſement à Robert de Fiennes, connétable de France, lieutenant du roi en Champagne, qui leur accorda l'effet de leur demande le 5 de ſeptembre.

Cependant, on prenoit des arrangemens pour la délivrance du roi Jean. Mais, les propoſitions n'ayant pas été acceptées, Edouard, roi d'Angleterre, deſcendit à Calais à deſſein de ravager la France. Obligé de lever le ſiége de Rheims, il dirigea ſa marche vers Châlons, enſuite vers Troyes, & ces villes furent délivrées par la réſiſtance vigoureuſe de leurs habitans. Enfin, Edouard donna la liberté au roi de France aux conditions du traité de Brétigny. La rançon du monarque

1360.

Digitized by Google

couta beaucoup à la France ; chaque ville y contribua ſelon ſon pouvoir. Nous voyons que Pierre Juvenel des Urſins, demeurant à Troyes, reçut, le 2 ſeptembre 1360, de Nicolas de Fontenay, fermier de l'impoſition, la ſomme de 40 écus d'or qu'il avoit prêtée à la ville pour cette rançon. Le chapitre de la collégiale de Saint-Etienne y contribua en particulier par une table d'or enrichie de pierres precieuſes, qui fut eſtimée mille écus d'or. L'année ſuivante, par une lettre du mois de mars, le roi, pour dédommager le chapitre, lui accorda l'amortiſſement de cent livres pariſis ; ce qui fut confirmé par Charles V. Alors on s'occupoit à rétablir, à augmenter & à perfectionner les fortifications de la ville ; cette année, le chapitre de la cathédrale prêta au corps municipal la ſomme de 200 livres au denier dix, pour aider à bâtir les murs, afin de ſe défendre des incurſions de tant de partis qui dévaſtoient le royaume. Les compagnies qui exerçoient leurs brigandages étoient connues ſous les noms de *Tards-venus*, & de *Malandrins*. La Champagne eut beaucoup à ſouffrir de leur fureur. Ils vinrent jetter l'alarme à Trainel, à Troyes & dans tous les environs. Mais les troupes furent enfin diſſipées, ſous le regne de Charles V, par le connétable Bertrand du Gueſclin.

JEAN, roi de France. 1360.

Mſſ. Brey. Mſſ. Duh.

1361.

CHARLES V. le Sage, roi de France.

Vers la fin du regne de Jean, le roi de Navarre avoit renouvellé ſes prétentions ſur la Champagne. Le nouveau roi de France, Charles V, les lui fit abandonner par un traité de 1365. Charles ſe voyant paiſible poſſeſſeur de cette province, indiqua les Grands-Jours de Troyes pour l'année 1367. Le chapitre de la cathédrale faiſoit ordinairement des préſens aux ſeigneurs

1365. Mſſ. Brey.

qui y assistoient. Cette année il ne fit point acheter du vin en gros, mais à pot pour cet objet. Il étoit en procès avec son évêque Henri de Poitiers, pour un coulis de vannes. On prétend que l'intention des chanoines étoit de se rendre les juges favorables. Ils demanderent au roi la permission de faire assigner le prélat aux Grands-Jours, & de le conduire au parlement si l'affaire n'étoit point terminée dans ces assises. Nous ignorons quel en fut le succès, mais il paroît que le chapitre montroit beaucoup de vigueur pour la défense de ses droits. Car, cette même année, il donna trente livres pour faire fustiger certains pillards qui lui avoient fait tort. Cette punition par procureur mit les chanoines à l'abri des censures de l'église.

CHARLES V. le Sage, roi de France. 1369.

En effet, on voyoit encore les campagnes désolées par des pillards Anglois & leurs alliés. Les habitans de Ramerup furent exposés à l'affreuse attente d'une famine, ces coureurs ayant coupé leurs bleds en herbe. Troyes se fortifioit de plus en plus contre leurs attaques. Le chapitre de la cathédrale se distinguoit par son zèle pour la dépense des ouvrages. Il prêta à la ville cinquante livres, somme alors considérable, & cinq chanoines (1) s'en rendirent les cautions chacun pour dix livres. Troyes devint une place d'importance. 1368.

La guerre venoit d'être déclarée entre la France & l'Angleterre. Les Anglois qui avoient traversé la Manche, parcouroient nos provinces avec des

(1) Ces chanoines étoient Jean Bourre ou Bourret, Aimar de Saint-Oulphe, Flament de Lande, grand archid. Etienne Gillebert & Erard de Vitel ou de Veau.

armées nombreuſes. Ils pénétrerent dans la Champagne, où le duc de Lenclaſtre ou Lancaſtre ſe rendit maître du château de Beaufort, aujourd'hui Montmorency, dont il avoit donné la garde à Yvain de Galles. (1) Celui-ci, ennemi naturel des Anglois, & trouvant l'occaſion de venger les anciennes injures de ſa maiſon, fit rentrer cette place ſous la puiſſance des François, à qui il offrit ſes ſervices. Troyes avoit environ deux mille hommes de garniſon, commandés par les ducs de Bourgogne, de Bourbon, de Bar, de Lorraine & l'amiral Jean de Vienne. Ces généraux y furent défiés par les Anglois, mais cette entrepriſe n'eut aucune ſuite fâcheuſe pour la ville. L'année ſuivante lui fut plus funeſte. Les troupes de Canolle & de Grançon obligées de lever le ſiége de Rheims, ravagerent les environs de Troyes, ſur les bords de l'aube & de la ſeine, & paſſerent l'yonne vers Joigny, mettant le feu partout juſqu'à Corbeil & Eſsône, en tirant vers Paris.

CHARLES V. le Sage, roi de Fr. 1373.

à 9 lieues de Troyes.

1370.

Charles V, pour ſubvenir aux frais de cette guerre, faiſoit des emprunts dans tout ſon royaume. On voit, par une quittance de Jean d'Arras, receveur de cet emprunt pour Troyes, que le chapitre de la cathédrale prêta au roi *ſix vingt francs d'or* pour la ſaint Remi ſuivante.

Mſſ. Br. en date du 1. mars 1371.

Deux ans après, une armée Angloiſe de plus de 30-000 hommes, commandée par le duc de Lancaſtre, fit une deſcente à Calais, &

(1) Cet Yvain étoit fils d'Aimon dernier des ſouverains du pays de Galles, à qui Edouard III. avoit fait trancher la tête. Le roi de France agréa ſes ſervices & lui donna le commandement de quelques vaiſſeaux. *Villaret.*

Digitized by Google

arriva dans le diocèſe de Troyes le 13 ſeptembre 1373. Les habitans des villages d'Orvilliers, Vallant, Sainte-Sire & autres des environs, penſerent à s'enfermer de murailles ; mais l'ennemi ne leur en laiſſa pas le temps. Le roi, informé de ces déſordres, envoya des troupes commandées par le duc de Bourgogne, pour chaſſer cette armée, la harceler & la reſſerrer de ſorte qu'elle ne pût avoir ni vivres ni fourrages. A l'approche des Anglois, le capitaine de Marigny ſortit de ſon village avec un détachement pour eſcorter ſix hommes qu'il avoit envoyés rompre l'étang des *Mardelles* appartenant à l'égliſe de Troyes. Cependant l'armée Angloiſe toujours pourſuivie par le duc de Bourgogne, quitta enfin le pays & fut contrainte de fuir juſques ſur les bords de la Dordogne où elle périt preſque toute entiere.

CHARLES V. le Sage, roi de France.

Hiſt. de Fr. Mſſ. Br.

A peine eut-elle diſparu que le chapitre de la cathédrale demanda en juſtice un dédommagement pour la rupture de ſon étang des Mardelles. Le chevalier Enguerraud Dandin, ſeigneur de Marigny, ſoutint que la demande du chapitre n'étoit pas juſte ; mais enfin il aima mieux céder : il écrivit aux chanoines pour leur témoigner combien il étoit fâché du dommage qu'on leur avoit cauſé, & les aſſura qu'il s'en rapporteroit à des arbitres & qu'il payeroit tous les frais auxquels il ſeroit condamné.

Outre le fléau de la guerre, Troyes fut encore déſolée, dans ces temps malheureux, par un débordement de la ſeine qui y cauſa beaucoup de ravages. Une maladie contagieuſe y enleva beaucoup de citoyens, & particuliérement l'évêque Pierre de Villiers. La ville demeura preſque

1374.
1375.
1376.
1377.

CHARLES V. le Sage, roi de France. 1380.

déſerte juſqu'à ce que la contagion eut entiérement ceſſé.

Bientôt encore les horreurs de la guerre recommencerent. Le duc de Bukingham, fils du roi d'Angleterre, traverſa la Picardie, & arriva en Champagne aux environs de Troyes, où il fit pluſieurs actes d'hoſtilité. Le roi de France, alarmé pour ſon peuple, y envoya le duc de Bourgogne, ſon frere, qui s'y rendit promptement avec une armée nombreuſe. Cependant l'Anglois ravageoit les environs de Margeries, du Métiercelin, de Ramerup & d'Arcies. Les habitans abandonnerent leurs maiſons, leurs meubles & leurs beſtiaux, qui cauſerent autant de mal à leurs emblaves que les ennemis même. Ceux des Grandes-Chapelles donnerent quatre livres aux Anglois pour ſe rédimer du pillage. Un homme de Vannes, nommé Jacques de Grange, compoſa avec eux pour quinze livres; &, après le départ de l'armée, le chapitre de Saint-Pierre lui remit cette ſomme pour le récompenſer de ſa généroſité.

1380.

Froiſſ. Hiſt. de Bour. Hiſt. de Fr. Mſſ. Br.

Les finages d'Orvilliers, Origny, Châtres, Méry, Meſgrigny, Saint-Meſmin & autres furent dévaſtés ſans ménagement. L'armée s'établit à Vallant, d'où elle ſe diſpoſoit à fondre ſur Troyes, & le lendemain elle en approcha juſqu'au village de Barberey-Saint-Sulpice. Le duc de Bourgogne étoit dans Troyes, avec l'élite de la nobleſſe. Il ſe propoſoit de combattre entre la ſeine & l'yonne; mais le roi craignant l'iſſue d'une bataille donnée au centre du royaume, le lui fit défendre par le ſeigneur de la Trimouille. Le duc qui ſe doutoit que les Anglois ne paſſeroient point ſans qu'il y eût quelque eſcarmouche, avoit fait conſtruire, hors de la ville, une

baſtide ou bâtiment de groſſes piéces de bois, qui pouvoit contenir environ mille hommes, pour ſervir de retraite dans l'occaſion.

CHARLES V. le Sage, roi de France, 1380.

Cependant, le comte de Bukingham envoye au duc deux hérauts Anglois, Chandos & Aquitaine, pour lui préſenter bataille. Le duc étoit, hors de la ville, occupé à paſſer ſes troupes en revue; la preſſe étoit ſi grande que les hérauts ne purent parvenir juſqu'à lui, & enfin ce prince, qui attendoit les ordres du roi, les renvoya ſans réponſe. Il y eut en effet une vive eſcarmouche à la baſtide; & les François voyant qu'il n'étoit pas poſſible de défendre un poſte ſi foible, ſe retirerent dans la ville. Dans ces entrefaites, un gentilhomme Anglois, plein de courage, piqua ſon cheval, fendit les rangs, le fit ſauter pardeſſus les barrieres, & vint, la lance au poing, juſqu'au duc de Bourgogne qu'il eſpéroit en frapper; mais, ayant manqué ſon coup, il fut tué ſur le champ avec ſon cheval.

L'armée angloiſe s'avançoit en ordre de bataille. A cet aſpect, le duc fit rentrer ſes troupes & ne laiſſa dans la baſtide que les archers Génevois. Entre les barrieres & la porte il y eut un combat opiniâtre; enfin, les troupes françoiſes ne pouvant plus ſoutenir le choc, ſe retirerent dans la ville à la faveur des Génevois par qui elles étoient défendues. Les Anglois détruiſirent la baſtide & s'attribuerent tout l'honneur de cette journée, n'ayant pû déterminer le duc à donner bataille. Le lendemain ils abandonnerent la place, & marcherent vers Sens; Troyes fut délivrée, & l'on ne penſa plus qu'à y réparer les pertes que les troupes y avoient occaſionnées.

Cette ville eut le malheur d'entrer dans les ſéditions qui s'éleverent au commencement du

regne de Charles VI. à l'occaſion des impôts.
CHARLES VI. roi de Fran. 1415. L'eſprit de révolte y éclata comme à Paris, à Rouen & dans d'autres villes conſidérables. Les habitans y exercerent les plus grandes violences :
1381. & ſ. ils s'abandonnerent à toutes ſortes d'excès, & l'autorité royale n'étoit preſque plus qu'un vain nom, tant la fureur avoit agité les eſprits. Mais, enfin, le roi vainqueur à Roſebecq, remit l'ordre dans ſon royaume, fit rentrer les villes dans leur devoir, & Troyes ſubit la punition qu'il impoſoit aux rebelles à proportion de leurs richeſſes.

La ſuite de ce regne nous offre un des plus triſtes événemens de l'hiſtoire de France dont la ville de Troyes fut le malheureux théâtre vers le commencement du quinzième ſiécle.

Henri V. roi d'Angleterre, venoit de gagner ſur les François la bataille d'Azincourt. Cette nouvelle fit d'autant plus d'impreſſion ſur les eſprits que l'on craignoit une alliance du duc de Bourgogne avec les Anglois. Ce prince eſpéroit
1415. ſe rendre maître de Paris tandis que le roi étoit
P. Æmil. Mézer. Villar. Eph. Troy. Mſſ. Brey. Mſſ. Duh. &c. &c. encore en Normandie. Il s'étoit déjà emparé de Troyes lorſque le comte d'Armagnac vint lui annoncer un ordre du roi qui défendoit à tous les princes du ſang de venir à Paris ſans y être mandés. Mais le duc ne fit aucun cas de ces défenſes, il continua ſa route & s'avança juſqu'à Pro-
1416. vins & à Lagny. L'année ſuivante, il flatta le peuple de le ſoulager & d'anéantir les impôts. Animées par cette eſpérance, pluſieurs villes ſe rendirent à lui, & lui ouvrirent leurs portes. Troyes fut du nombre de celles qui ſe mirent ſous ſon obéiſſance.

1417. Ce prince y amena la reine Iſabelle ou Iſabeau de Baviere, qu'il venoit de délivrer de ſa captivité

tivité de Tours. Elle y fut reçue avec les témoignages de la joie la plus éclatante, & de concert avec le duc, elle créa dans cette ville un nouveau parlement, dont Euſtache Delaiſtre fut nommé chancelier. Le pape Martin V. touché des troubles qui diviſoient la France, envoya ſes légats vers la reine & le duc de Bourgogne, pour traiter de pacification; mais les officiers du roi, craignant pour leur autorité, s'oppoſerent à l'accommodement, & les actes d'hoſtilité recommencerent de part & d'autre. CHARLES VI. roi de Fr. 1418. 1419.

Cependant, le roi d'Angleterre Henri V. avoit deſſein d'épouſer la princeſſe Catherine de France, fille du roi Charles VI. Il ſe détermina à faire la guerre aux François tant que cette alliance ne ſeroit pas conſommée. Il ne ſe contentoit pas de la dot que le roi lui offroit, les ambaſſadeurs n'avoient pû rien conclure à cauſe de ſes demandes exceſſives, & il continuoit toujours ſes ravages. Le duc de Bourgogne ménagea entr'eux une treve qui fut conclue à Troyes. Charles tomba dans un accès de frénéſie; il ne put ſe trouver à la conférence de Meulan, & la reine qui s'y rendit avec la princeſſe Catherine, ne put encore convenir de rien avec le monarque anglois.

Mais le moment fatal approchoit. La reine ſe lie avec le duc de Bourgogne. Cette femme avare, cruelle, ambitieuſe & animée par la vengeance, réſout enfin de donner ſa fille à Henri, à quelque prix que ce ſoit, & d'éloigner ſon fils de la couronne de France, quoiqu'il en ſoit l'héritier légitime & naturel. Le duc de Bourgogne venoit d'être aſſaſſiné à Montereau & le dauphin fut ſoupçonné coupable de ce crime. La reine crut cette occaſion favorable pour le perdre; &, Le Dauphin Charles, qui depuis fut Charles VII.

CHARLES VI. roi de Fr. 1420. Eph. Tr. 1765. Mff. Brey. &c. &c.

profitant de la foibleſſe d'eſprit du roi, elle lui perſuada de déclarer cet enfant criminel de lèze-majeſté, ennemi de l'état, de le déshériter, de marier leur fille au roi d'Angleterre, & de lui donner pour dot la couronne de France.

L'Anglois penſoit toujours à cette alliance, &, croyant réuſſir dans cette conjoncture, il employa la médiation de Philippe-le-Bon, nouveau duc de Bourgogne. Ce prince ménagea une treve entre les deux couronnes, & fit convenir les deux monarques de ſe rendre à Troyes pour y faire la paix & traiter de ce mariage. Le 29 mars 1420, le duc ſe rendit lui-même en cette ville avec les ambaſſadeurs de Henri & y fut très-bien accueilli du roi & de la reine. Henri s'y rendit le 20 mai (1), accompagné des ducs de Clarence & de Gloceſtre ſes freres, de pluſieurs ſeigneurs de ſa cour & de ſeize cens hommes. Le duc de Bourgogne alla audevant de lui avec une grande partie de ſa nobleſſe & de celle du roi & de la reine, & le conduiſit à l'hôtel qui lui étoit deſtiné, audeſſous de l'égliſe de Saint-Jean.

Le lendemain, Henri examina l'accord fait en ſon nom, & y réforma, ſans contradiction, tout ce qui ne lui étoit pas agréable. La reine qui nourriſſoit ſa fureur & le duc qui ſe trouvoit vengé de la mort de ſon pere, acquieſcerent à tout. Le traité (2) & le contrat furent jurés par tous les officiers du nouveau parlement & publiés

(1) Il y a ſans doute erreur dans les Eph. Tr. de 1765. L'auteur y dit que le roi d'Angleterre vint à Troyes le 20 juin, & enſuite que le mariage ſe fit le 2 juin de la même année.

(2) Voyez ce traité tout entier dans l'hiſt. de Fr. par M. Villaret, t. 14. p. 84.

Digitized by Google

dans tous les carrefours de la ville, de la part du roi qui envoya, par toutes les villes, ſes lettres pour faire reconnoître comme régent le roi d'Angleterre qu'il appelloit *ſon très-cher & très-aimé fils*. Les Troyens, au nombre de quinze cens, aſſemblés dans la cathédrale, donnerent le premier exemple d'acceſſion. Ils jurerent d'obéir en tout au roi d'Angleterre comme au gouverneur & au régent du royaume, de ſe reconnoître & conduire comme ſes ſujets après la mort du roi de France Charles VI., de ne ſouffrir aucun dommage contre Henri, d'empêcher toute machination contre lui, de l'en avertir au plutôt, enfin, de garder & obſerver le traité ſans conſentir qu'on y portât la moindre atteinte. CHARLES VI. roi de Fr. 1420.

Ce traité, qui fait encore gémir tout bon françois, étoit également oppoſé au droit des gens & aux loix fondamentales du royaume. Le roi étant privé de l'uſage de la raiſon, & n'ayant aucune volonté déterminée, n'étoit pas capable de contracter validement. D'ailleurs, la couronne appartenant au dauphin par le droit de la naiſſance, ſon pere ne pouvoit en diſpoſer à ſa volonté.

Le jour de la cérémonie fatale approchoit. Les tournois ſe préparent, les fêtes les plus magnifiques ſont ordonnées, la reine & Henri triomphent. Le 2 juin, dimanche de la trinité, eſt choiſi pour la ſolemnité. On s'aſſemble dans l'égliſe paroiſſiale de Saint-Jean, le roi d'Angleterre épouſe Catherine de France, fille de Charles VI. Henri de Savoiſy, archevêque de Sens, leur donna la bénédiction nuptiale, & pour treize deniers, mit ſur le livre treize nobles d'Angleterre valant chacun huit livres de France. A l'offrande, avec le cierge, les nouveaux époux offrirent cha-

cun trois nobles, & en donnerent deux cens à la fabrique. Toutes les cérémonies furent faites avec la plus grande magnificence, ſurtout de la part des Anglois dont les vêtemens étonnerent les François & les Bourguignons.

CHARLES VI. roi de Fr. 1420.

Cependant la fortereſſe d'Allibaudières, proche d'Arcies-ſur-Aube, tenant le parti du dauphin, incommodoit la Champagne. Les princes, pendant leur ſéjour à Troyes, l'envoyerent attaquer par Jean de Luxembourg, comte de Ligny, avec douze cens hommes & ſes efforts furent inutiles pendant quelques jours. Revenu une ſeconde fois à la charge, il fut bleſſé & il perdit un œil. On le ramena à Troyes, & le comte de Converſan, ſon frere, alla le remplacer. Enfin, après quatre jours d'attaque, les aſſiégés ſe rendirent, le château fut démantelé & les fortifications raſées.

Juv. des Urſ. Miſſ. Br. Mal. Duh.

Le jour même du mariage, après la célébration, on fit annoncer dans Troyes que les troupes euſſent à ſe tenir prêtes pour partir le lendemain 3 juin, & le roi rendit une ordonnance pour la deſtruction de la fortereſſe de Montaigu à deux lieues de la ville, de manière qu'elle ne pût ſervir déſormais, que les matériaux ſeroient employés à la réparation du palais & autres ouvrages. Il ordonna, en outre, un inventaire des vivres, machines de guerre, habillemens de ſoldats qui ſeroient employés ſuivant les beſoins de l'état.

Ord. de Ch. VI. de Tr. le 3 juin. 1420.

Les princes quitterent enfin la ville de Troyes. Le nouveau régent ſe vit bientôt maître de la Champagne, de la Picardie & d'une bonne partie de l'Iſle-de-France. Mais, tandis qu'il faiſoit ſes efforts pour ſe maintenir dans ſes droits prétendus & que le traité de Troyes étoit, pour

Digitized by Google

ainſi-dire, ſon cri de guerre, le dauphin inſtruit des ſanglantes procédures qu'on avoit faites contre lui, avoit un parti conſidérable & affermiſſoit avec courage ſon autorité. La mort de Henri & celle de Charles ſon pere, dans la même année, lui donnerent occaſion de ſignaler ſa valeur & de conquérir un royaume qu'on lui avoit enlevé & qui lui appartenoit à ſi juſte titre.

CHARLES VII roi de Fr. 1422. 1423.

1422. Août. Octobre.

Il ſe fit proclamer roi par tous les bons françois ſous le nom de Charles VII. Mais, le duc de Bedfort nommé régent de France par le parti anglois, le duc de Bourgogne & le duc de Bretagne ſe liguerent contre lui & aſſignerent aux ſeigneurs des quartiers dans toutes les provinces. Salisbéry eut la Champagne & la Brie, où il arbora l'étendart du roi d'Angleterre. Il ſe rendit maître de Troyes, & chaſſa de la province tous les ſerviteurs de Charles. Au milieu de ces troubles, le duc de Bedfort vint ſe marier à Troyes avec Anne, ſœur du duc de Bourgogne. Les nôces ſe firent avec pompe & magnificence ; la fête dura pluſieurs jours, & notre ville vit une ſeconde fois dans ſon ſein un mariage qui ne ſe célébroit que pour la ruine de la France. En retournant à Paris, le régent s'empara de Ponts-ſur-Seine, dont il fit paſſer la garniſon au fil de l'épée. Salisbéry ſe rendit maître de Montaiguillon dans la Brie Champenoiſe, de Vertus, de Sézanne, où le capitaine Marin fut tué ſur la breche & les ſoldats de la garniſon pendus. Coëtivy ne pouvant réſiſter à tant de forces, demanda du ſecours au roi qui lui envoya Jean Stuard, connétable d'Ecoſſe ; mais celui-ci ayant été fait priſonnier à la bataille de Crevant, Salisbéry reſta le maître de la Champagne qu'il commanda en qualité de gouverneur.

Mſſ. Brey. Hiſt. d'Angl. Hiſt. de Fr.

CHARLES VII roi de Fr. 1429. Hiſt. de Fr. Paul Æmil. Monſtrel. Vignier. Duhaillan. Mezeray. R. Gaguin. Hiſt. du ſiég. d'Orléans. Hiſt. Puel. Aurélian. Villaret. Mſſ. Brey. Mſſ. Duh. &c. &c.

Les troubles continuoient en France, la fortune s'étoit déclarée en faveur des Anglois, & par tout ils étoient accompagnés de la victoire; mais l'année 1429 mit fin à leur proſpérité, & procura le ſalut de la France. Ils tenoient la ville d'Orléans aſſiégée, & le roi étoit à Chinon lorſque Jeanne d'Arc, ſi connue ſous le nom de *Pucelle d'Orléans*, ſe préſenta au monarque, fit lever le ſiége, & détermina Charles à ſe rendre à Rheims pour s'y faire ſacrer. L'entrepriſe eût paru téméraire dans toute autre circonſtance; les villes tenoient pour l'Anglois, la route étoit couverte de dangers; mais après la délivrance d'Orléans, rien ne parut impoſſible de la part de cette héroïne.

Charles, ſur ſa parole, ſe mit en marche, vint à Auxerre, reçut les hommages de Saint-Florentin, & arriva auprès de Troyes le premier juillet. Il fit ſommer les citoyens de ſe rendre; mais, dominés par les Anglois, ils n'oſerent d'abord reconnoître leur roi. Ils fermerent les portes de leur ville & ſe préparerent à ſe défendre en cas d'attaque. La diſette de vivres ſe fit ſentir dans l'armée royale, & elle eût eſſuyé toutes les horreurs de la famine, ſi, cette année, ſur les avis d'un prédicateur cordelier, on n'eut ſemé une grande quantité de feves qui furent alors du plus grand ſecours.

Le roi fit aſſembler ſon conſeil pour délibérer ſur le parti qu'il devoit prendre. Mais il eut peine à ſe décider, tant les ſentimens étoient partagés. Il ſembloit qu'on allât abandonner la place & retourner ſur ſes pas, lorſque Robert-le-Maſſon, invité de donner ſon avis, dit qu'il falloit conſulter Jeanne, puiſque ce voyage n'avoit été entrepris qu'à ſa ſollicitation. On la fit entrer

Digitized by Google

au conſeil, où le roi lui demanda ſon avis. *Sire*, dit-elle, *ſi vous voulez demeurer devant votre ville de Troyes, je vous réponds que dans deux jours elle ſera ſoumiſe à votre obéiſſance de gré ou de force.* Le chancelier répondit qu'on ſeroit heureux, ſi l'on pouvoit l'avoir en ſix jours. *Comptez ſur ce que je dis*, reprit-elle, *les laches ſeuls peuvent s'en méfier.* Sur l'aſſurance de cette promeſſe, le roi ſe rendit & décida qu'on attendroit encore. CHARLES VII. roi de Fr. 1429.

Alors cette héroïne monte à cheval, & le bâton à la main parcourt l'armée dont elle ranime les eſprits. Le matin ſuivant, elle fait élever une platte-forme ſur laquelle on place quelques pieces de campagne & enſuite elle donne ſes ordres pour l'attaque. A la vue de tant d'aprêts la fermeté des Troyens commence à ſe démentir. Ils ont recours à la négociation ; ſept jours ſe paſſent ſans rien conclure. Enfin, l'évêque de cette ville, Jean Léguiſé repréſenta aux habitans que Charles étoit leur roi légitime & qu'ils ne pouvoient ſans injuſtice lui refuſer l'obéiſſance. Ils ſe rendirent à la voix de leur paſteur, pluſieurs monterent ſur les remparts & y donnerent des ſignes de paix. Le prélat, accompagné des plus notables, ſortit de la ville & vint offrir au roi la ſoumiſſion de ſes ſujets ; la garniſon eut permiſſion de ſe retirer, il y eut une amniſtie générale. Le monarque conſerva même les éccléſiaſtiques dans les bénéfices qu'ils tenoient du roi d'Angleterre, à la charge ſeulement de prendre de nouveaux titres.

Charles entra dans la ville parmi les cris de joie & les acclamations du peuple, & alla loger en ſon palais royal. Les Anglois & les Bourguignons ſortirent, emmenant avec eux, ſuivant 7 Juillet.

un article de la capitulation, les priſonniers qu'ils avoient faits. Mais la pucelle, qui plaignoit le ſort de ces malheureux, les enleva, & le roi paya leur rançon. Le même jour, il mit dans la ville de nouveaux officiers & le lendemain il fit venir ſon armée qui étoit encore dans la campagne. Le jour ſuivant, l'évêque accompagné d'un grand nombre de citoyens, vint prêter un nouveau ſerment de fidélité, & Charles leur expédia des lettres par leſquelles il les rétablit dans tous leurs *droits*, *honneurs*, *franchiſes*, *libertés & privileges*.

Charles VII. roi de Fr. 1429. 1430.

Le 8.

Le 9.

Mêl. Hiſtor. de Cam. p. 215. ſſ.

Lorſque le monarque voulut continuer ſa route pour ſe rendre à Rheims, les Troyens lui donnerent un ſecours d'hommes, de vivres, de munitions, d'artillerie & d'argent. Ils n'en avoient point été requis, le zèle ſeul les porta à cette généroſité. Leur ſoumiſſion ſervit d'exemple à la province; les autres villes, voyant que la capitale s'étoit rendue, ſe ſoumirent. Charles alla à Châlons qui lui ouvrit ſes portes, & arriva enfin à Rheims où il fut ſacré le dix-ſept de juillet.

Le roi d'Angleterre, en apprenant la reddition de Troyes, fut courroucé contre l'évêque de cette ville qui l'avoit ménagée, & traita cette action de la plus noire félonnie. Pour le punir, il ordonna au prévôt de Paris de ſaiſir & vendre ſes biens & ceux du maître de l'Hôtel-Dieu qui s'étoit joint au prélat. Charles, au contraire, le récompenſa de ſes bons ſervices, & lui accorda, au mois de mars de l'année ſuivante, des lettres de nobleſſe pour lui & toute ſa famille à perpétuité.

Les Anglois avoient donné au duc de Bourgogne les comtés de Champagne & de Brie pour le

Mſſ. Br. Mézer.

retenir dans leurs intérêts, & Henri VI. lui en confirma la donation, en 1431, à ſon couronnement dans l'égliſe de Notre-Dame de Paris. Ce duc, fâché de voir la ville de Troyes enlevée aux Anglois ſes bienfaiteurs, voulut la regagner pour eux au moins par ſurpriſe, & il avoit engagé un nommé Pierre d'Aranſieres à la lui livrer. Mais ces intrigues furent découvertes, Aranſieres fut mis à mort, & ſes biens avec ceux de ſes complices confiſqués (1). CHARLES VII. roi de Fr.

Cependant le duc tenoit pluſieurs places & fortereſſes aux environs de Troyes. Barbazan, lieutenant général de Champagne, aſſiſté du duc de Lorraine, vinrent pour les lui enlever avec une armée de trois mille hommes. Ils mirent le ſiége devant Chappes, ſur la route de Bar-ſur-Seine, où étoient le ſeigneur d'Aumont & ſon frere. Cette place, malgré les ſecours des ſeigneurs de Bourgogne, fut obligée de capituler & enſuite entiérement démolie. Barbazan prit encore le château de St Liébaut (aujourd'hui Eſtiſſac.) Mais, Catherine de Fontenay, veuve de Jean de Courcelles, le fit rétablir pour ſa propre ſûreté contre le duc de Bourgogne; & lorſque Charles VII. vint à Troyes, en 1440, elle obtint la permiſſion de le faire fortifier. L'année ſuivante, Barbazan aſſiégea les châteaux de Villemaur, de Plancy, de Montaimé, & d'Anglure. Après un mois de ſiége devant cette derniere place, la garniſon Bourguignonne, ſecourue des Anglois, ſe retira, fit ſauter les fortifications & abandonna Monſtrel. Villaret. Miſſ. Br. Mſſ. Duh. &c. &c. 1431 & ſuiv. Regiſt. de l'Hôt. de Vil.

(1) La ſentence fut rendue par Pierre le Tartier, licencié-ès-loix, lieutenant général de Guillaume Belier, ſeigneur de Courcelles, maître d'hôtel du roi, & ſon bailly de Troyes.

Digitized by Google

CHARLES VII roi de Fr.

la place aux troupes royales. Les Troyens y avoient conduit leur groſſe Guillemette qu'on voit encore ſur l'angle de la Tour-Balleau. Le duc de Bourgogne revenant des pays-bas avec une armée de ſix mille hommes, paſſa devant Troyes attachée au parti de ſon roi. Il n'oſa rien entreprendre ; mais, en ſuivant ſon chemin, il ſe ſaiſit de Chappes & ſe rendit enſuite maître de Muſſy-l'Evêque.

1433-1434. Vers ce même temps, les Troyens eurent un procès avec les abbé & religieux de Montierramey, pour la dixme des fauxbourgs de la ville; mais, par ſentence du 16 février 1434, ils furent maintenus en *poſſeſſion & ſaiſine de tenir, labourer, cultiver & dépouiller leurs héritages eſtans ès fauxbourgs de ladicte ville, franchement & ſans en payer aulcunes dixmes.*

Tab. cou. de Tr. n. 51.

Mſſ. Brey. Mſſ. Duh. Mézer. 1436 & ſuiv. Les années ſuivantes ne ſont remarquables que par les malheurs qui répandirent la conſternation dans Troyes. La contagion y enleva un grand nombre de perſonnes. On y vit les horreurs d'une famine occaſionnée par la ſtérilité des terres & par les déſordres de pluſieurs troupes de ſoldats mécontens, appellés *Ecorcheurs* & *Retondeurs*. La famine fut ſuivie d'une peſte encore plus terrible. En 1439, la gelée perdit les vignes des environs, & au mois d'août un orage de grêle cauſa les plus grands dégats aux finages de

1439. Troyan, Orvilliers, Chauchigny, Vallant, Ramerup, les Grandes-Chapelles, Mouſſey, Maſſey & autres. Sur les plaintes portées aux pieds du trône, le roi vint à Troyes pour ſecourir ſon

1440. peuple & remédier aux ravages des brigands. Il reprit pluſieurs fortereſſes. Les chefs de ces aventuriers tomberent entre ſes mains, & pluſieurs furent punis de mort. Le bâtard de Bourbon,

auteur de cette ligue, fut mis dans un ſac pieds & mains liés, & jetté dans la riviere à Bar-ſur-Aube, où il avoit été trouver le roi. Pour ſubvenir aux frais de la guerre, ce monarque envoya, en 1441, des commiſſaires pour demander au clergé de Troyes la ſomme à laquelle il avoit été impoſé, & ces officiers reçurent vingt écus d'or. CHARLES VII, roi de Fr. 1441. 1444.

Depuis la treve entre la France & l'Angleterre, en 1444, le dauphin, qui fut Louis XI, fut déclaré généraliſſime d'une armée que le roi envoya dans le pays de l'empire. Elle étoit compoſée de vingt mille cavaliers françois & de dix mille fantaſſins anglois, & le prince vint la joindre à Troyes où étoit le rendez-vous. Les environs de cette ville ſouffrirent de grands dommages du ſéjour de tant de troupes, & particuliérement les territoires de Thennelieres & de Torvilliers. Au retour de ſon expédition contre les Suiſſes, le dauphin revint à Troyes avec ſon armée qui y demeura l'eſpace de trois ſemaines, & y commit de nouveaux déſordres. Ces déſordres engagerent le roi à réformer le militaire dont tout le peuple ſe plaignoit. Il impoſa dans tout le royaume une taille annuelle & perpétuelle qui fut acceptée d'autant plus volontiers que les campagnes & les villes ne ſe trouverent plus expoſées à tant de brigandages.

Les Troyens enfin délivrés du joug des Anglois, des horreurs de la guerre & des ravages des ſoldats indiſciplinés, s'appliquerent à réparer leurs pertes & à goûter les douceurs du repos. L'eſprit anglois ſe perdit inſenſiblement, la ville ſentit renaître l'amour de la patrie, & commença, pour ainſi-dire, à redevenir françoiſe. Elle rougit d'avoir adopté des mœurs étrangères. Le clergé

même qui avoit admis de rites qui ne lui étoient point propres, s'apperçut qu'il étoit gêné dans ſes cérémonies & reprit ſes uſages.

Louis XI. roi de Fr. 1461.

1461. & ſſ. Monſtrel. Miſſ. Brey. &c. &c.

Au commencement du regne de Louis XI. qui venoit de ſucceder à ſon pere Charles VII. Le comte de Charolois, connu dans la ſuite ſous le nom de Charles-le-téméraire, duc de Bourgogne, revenant du ſacre du roi, paſſa à Troyes où ſon arrivée fut annoncée. Il y fut reçu avec la pompe & la magnificence dues à un prince de ſon rang. Tous les corps de la ville allerent au-devant de lui avec de grandes acclamations; les chanoines de la cathédrale monterent à cheval & accompagnerent le cortege.

Phi. de Com. Villaret. &c. &c.

1464. 1465.

Cette ville ne lui eût pas ſans doute rendu tant d'honneurs s'il ſe fût préſenté devant ſes portes, lorſque, quelque temps après, il forma, avec le frere du roi Charles, duc de Berry, & quelques autres princes, cette ligue qui fut appellée *la guerre du bien public*. Peu s'en fallut que nous n'euſſions alors un nouveau comte de Champagne. Le comte qui devint duc de Bourgogne par la mort de ſon pere, ſe voyant maître de la perſonne du roi à Péronne, lui demanda les comtes de Champagne & de Brie pour le duc de Berry. Le roi qui voyoit ſa vie expoſée ſe rendit à tout ce qu'on deſiroit de lui, ſe reſervant toutefois de ne point tenir des promeſſes qui lui étoient extorquées. Il voyoit trop de danger à donner à ſon frere la Champagne & la Brie voiſines & limitrophes de la Bourgogne. Il réſolut de l'éloigner, & lui propoſa pour apanage la Guyenne avec le gouvernement de la Rochelle. Le prince l'accepta au grand regret du duc de Bourgogne, & en rendit hommage au roi ſon frere. Ainſi la Champagne n'eut point de comte particulier, &

1468.

1469.

Digitized by

nous ne voyons point depuis qu'aucun prince en ait porté le titre.

Louis XI. roi de Fr. 1470.

L'année ſuivante eſt une époque remarquable dans notre hiſtoire par l'etabliſſement de la commune & de l'échevinage dans Troyes. Cette ville étoit alors régie par un procureur-ſyndic. Mais les citoyens ayant prié le roi de changer leur gouvernement municipal, ce prince leur accorda l'échevinage par des lettres datées d'Amboiſe, dans leſquelles il détermine le nombre des notables, des échevins & des conſeillers de ville. (1)

Cependant Louis XI. étoit toujours en guerre avec le duc de Bourgogne. Le comte de Rouſſy, fils de Louis de Luxembourg, connétable de France, ſervoit le duc contre le roi & ſon propre pere. Il ravagea le comté de Joigny & une partie de la Champagne, ſurtout aux environs de Troyes où les villages furent ſaccagés & les campagnes dévaſtées. C'étoit le temps des vendanges, & l'on ne pouvoit ſans danger faire la récolte des vignes. Le chapitre de la cathédrale demanda au gouverneur de Champagne un ſauf-conduit pour faire vendanger en ſûreté ſes vignes de Baroville, proche Bar-ſur-Aube, & en faire amener le vin à Troyes. Le roi voyant que cette ville étoit expoſée à tant de ravages, y mit une garniſon qui y paſſa l'hiver, & n'en ſortit qu'après Pâques 1474.

1472. & ſ.

1474.

Ce prince ſe diſpoſant à aſſiéger Bar-ſur-Seine, envoya des officiers à Troyes afin d'y préparer des vivres pour ſes troupes, & d'y recevoir la ſubvention impoſée ſur la ville. On y mit une nouvelle garniſon, & pour le ſoulagement des bourgeois, les officiers municipaux avoient placé des ſoldats chez les eccléſiaſtiques. Le clergé ſe

1474.

(1) Nous en parlerons plus amplement au Liv. 5e. de cet ouvrage.

Digitized by Google

plaignit & regarda cette charge comme un attentat à ſes privileges. Il tint une aſſemblée pour aviſer aux moyens d'y remédier ; nos mémoires ne nous apprennent point ſi ces plaintes furent écoutées, mais nous aimons à nous perſuader que revenus à des ſentimens de patriotiſme, les eccléſiaſtiques ſe prêterent dans ces conjonctures au ſoulagement des citoyens.

Louis XI. roi de Fr.

1476. Le duc de Bourgogne venoit de perdre la bataille de Morat, où ſon armée fut miſe en déroute. Le roi, pour remercier Dieu de cette victoire ſur un ennemi ſi irréconciliable, fit chanter un *Te Deum* dans tout ſon royaume. Charles d'Amboiſe, gouverneur de Champagne, en intima les ordres à Louis Raguier, alors évêque de Troyes, par une lettre datée de Brienne le dernier jour de juin. En conſéquence, le mardi deux juillet ſuivant, il y eut une proceſſion ſolemnelle, le *Te Deum* chanté, les feux de joie allumés, & les boutiques fermées comme en un jour de fête.

Louis XI. maintenoit toujours ſon armée ſur les terres du duc à qui il enlevoit de temps en temps quelques places. Troyes fourniſſoit de l'argent &

1479. des vivres pour les troupes de ſon voiſinage. Le 30 ſeptembre 1479, le clergé tint une aſſemblée où préſiderent, en l'abſence de l'évêque, Nicolas de la Place, doyen, & Pierre Fiennes, tous deux vicaires généraux. Il s'agiſſoit de lever la taxe de cent livres pour le payement du bled qui avoit été envoyé à l'armée du roi, de rendre compte de l'argent que le clergé avoit fourni pour le ſiége de Bar-ſur-Seine, enfin, de la dépenſe des députés à l'aſſemblée de l'égliſe gallicane indiquée par le roi à Orléans au mois de ſeptembre de l'année précédente.

Digitized by Google

Vers ce temps là, Troyes vit mourir en ſon ſein un brave guerrier pour qui le roi avoit une eſtime particuliere, Jean de Salazard, originaire d'Eſpagne, qui étoit venu en France offrir ſon bras à Charles VII. à qui il rendit de grands ſervices contre les Anglois. Sa pompe funebre fut magnifique, & on lui rendit tous les honneurs dûs à ſa dignité & à ſon mérite perſonnel. Son corps fut tranſporté au monaſtère de Macheret, proche Saint-Juſt, dont il étoit ſeigneur. Son frere Triſtan de Salazard, archevêque de Sens, ambaſſadeur en Suiſſe, vint à Troyes l'année ſuivante; il y fut reçu avec magnificence, on le complimenta ſur ſa dignité, ſur la ſageſſe de ſa négociation, & on lui témoigna les regrets ſinceres des citoyens ſur la mort de ſon frere.

Louis XI. roi de Fr. 1479. Preuv. de Comines. Mſſ. Brey. Mſſ. Duh.

1480.

L'année 1481 fut malheureuſe pour Troyes & ſes environs. Des pluies abondantes cauſerent une inondation qui perdit la plûpart des grains & empêcha de recueillir ce qui reſtoit. On eut recours aux prieres; l'évêque accorda des indulgences à quiconque communieroit dans l'intention d'appaiſer la colere de Dieu. Les gens aiſés diſtribuerent du grain ou du pain à ceux que l'indigence menaçoit; on voit que les chanoines de la cathédrale donnerent à l'Hôpital de Saint-Nicolas deux ſeptiers de froment pour y nourrir les pauvres malades. La cherté continua juſqu'à l'année ſuivante, où la récolte fut encore médiocre.

Louis XI. eut pour ſucceſſeur Charles VIII. ſon fils. Quelques années après, ce jeune monarque voulant viſiter la Champagne, fit avertir les Troyens qu'il viendroit dans leur ville ſous peu de temps & qu'ils euſſent à le recevoir avec toute ſa ſuite, & il partit de Paris au mois de mai. Le 10,

Charl. VIII. roi de Fr. 1481. 1486. Mſſ. Brey. Mſſ. Duh. Eph. Tr. 1763. Le 11 ſelon d'autres.

CHARL VIII. roi de Fr. 1486.

il arriva au château de Saint-Lyé, où il reçut les hommages de l'évêque, & des officiers du Bailliage & de la ville. Le 12, il se mit en chemin pour se rendre à Troyes : il rencontra, proche de Pouilly, l'évêque, avec son clergé & la bourgeoisie, qui lui présenta les clefs de la ville. Il fut conduit à Saint-Antoine, où il dîna avec plusieurs princes & seigneurs. Après le dîner, on alla le prendre pour l'amener dans la ville. A la porte de Belfroy, il vit, avec plaisir, la figure de Goliath terrassé par David, emblême de la victoire qu'il remporteroit sur ses ennemis, si, comme le roi d'Israël, il étoit assisté de la grace du Saint-Esprit. On avoit arrangé un verger orné de gazons & de fleurs, où gazouilloit une multitude d'oiseaux ; une troupe de jeunes filles y entrelaçoit des bouquêts; elles les présentoient aux officiers de la suite, & chantoient des chansons sur la présence du monarque. On représenta sur la porte le mystère de la Trinité par allusion aux Trois-Châteaux dont on croyoit que la ville avoit pris son nom : *Totius Trinitatis nobile Triclinium.* Un enfant habillé en ange y présenta au roi une croix avec un écusson d'azur chargé du nom de Jésus en lettres d'or, d'une couronne d'épines, & un étendart de taffetas bleu aux armes de France.

Le monarque entra dans la ville au son des clairons & des trompettes, & aux acclamations de *vive le roi* Il étoit à cheval, sous un dais de drap d'or, dont les coins étoient portés par les échevins en robe d'écarlate. Il vit au marché à bled une fontaine, où trois figures de filles rendoient par les mammelles du vin de trois couleurs, toujours par allusion au nom de Troyes. Audessus étoit une tribune où les *ménestriers* & les

les trompettes faiſoient réſonner leurs inſtrumens. La fontaine repréſentoit la ville & les *trois pucelles*, trois vertus, la doctrine évangélique, la juſtice & la miſéricorde. Plus loin paroiſſoit un lys au pied duquel étoit la figure de ſaint Louis. Sa cime portoit des fleurs d'où ſortoient des rois armés du ſceptre, & tenant leurs noms écrits en groſſes lettres. De diſtance en diſtance, le prince voyoit des repréſentations qui atteſtoient l'attachement & l'amour de ſon peuple. Il fut conduit par l'étape au vin & la grande rue à la cathédrale, où l'attendoit, à la porte, une tente richement décorée & appellée la *tente de paix*. Il fut introduit dans l'égliſe par l'évêque, accompagné de ſon clergé; le *Te Deum* y fut chanté en muſique avec l'accompagnement des orgues, après quoi étant remonté à cheval il alla loger au palais royal. CHARL. VIII. roi de Fr. 1486.

Les officiers municipaux profiterent de ſon ſéjour pour lui demander quelque privilege & lui expoſer ce qu'ils avoient fait & dépenſé dans les guerres pour le ſervice de la couronne contre les ennemis de l'état. Le prince ſatisfait de l'amour & de l'affection que les citoyens s'étoient empreſſés de lui témoigner, les écouta favorablement. Par des lettres patentes du 18 mai, il exempta la ville de toutes tailles ou autres impôts, & l'en affranchit à perpétuité. Parmi les motifs qui ſervent de baſe à ces lettres, on voit que Charles a conſidéré les avantages que ſon ayeul Charles VII. avoit retiré de la réduction de Troyes en 1429, le titre de capitale de la province, la fidélité des habitans, leur zèle contre les ennemis de la nation, leurs dépenſes forcées en diverſes conjonctures, la dégradation du commerce & l'éloignement de pluſieurs *bons*

marchands que les guerres avoient occaſionné. Elles furent entérinées par le gouvernement des finances, le 2 juin, & en l'élection de Troyes le 7 novembre. Deux ans après, le roi étant à Chinon, donna un mandement pour les faire enregiſtrer à la chambre des comptes. Cet ordre eſt daté du 26 février 1488.

CHARLES VIII. roi de Fr. 1486. 1488.

Louis XII. ſucceſſeur de Charles VIII. fit auſſi une entrée ſolemnelle dans Troyes en 1510. Godefroy dit qu'il y fut reçu avec une telle affection qu'il ne croit pas que jamais peuple en ait témoigné une plus grande à ſon ſouverain. La ville lui fit préſent d'une coupe d'argent de ſoixante livres, dans laquelle étoient mille demi-écus au ſoleil fabriqués exprès. Il y reſta quinze jours, après leſquels il alla faire la viſite de ſon royaume & aſſurer la paix dans le centre & ſur les frontieres. C'eſt tout ce que nos mémoires nous offrent de remarquable pour l'hiſtoire de Troyes ſous le regne de Louis XII.

LOUIS XII. 1510.

Sous celui de François I. Troyes devint une place importante durant les guerres de ce prince avec l'empereur Charles-Quint. Les officiers municipaux employerent, pour réparer les fortifications, les deniers d'un octroi qui leur avoit été accordé. Cette ville fut munie de tout ce qui peut rendre une fortereſſe capable de ſoutenir un long ſiége. Le monarque vint lui-même la viſiter & la trouva en très-bon état. Il y fit tenir les Grands-Jours, & quelque tems après, étant à Lyon, il récompenſa le zèle des Troyens par des lettres patentes où il les loue de leur *bonne loyauté*, *grace & vraie obéiſſance*, & y établit une foire depuis le vingt-quatre octobre juſqu'au ſept novembre inclusivement.

FRANÇOIS I. roi de Fr. 1521. Eph. Troy. 1767. Mſſ. Duh.

Si Troyes étoit en état de réſiſter aux aſſauts

de l'ennemi, elle ne put ſe défendre contre un incendie qui réduiſit ſes habitans à la plus affreuſe conſternation. Une partie de la France étoit déſolée par des incendiaires flamands, eſpagnols & allemands au ſervice de l'empereur Charles-Quint, & déguiſés ſous des vêtemens différens. Ces bouteſeux exécuterent leur exécrable projet dans Troyes le vingt-cinq mai, veille du Saint-Sacrement. L'incendie commença à la maiſon de *l'homme ſauvage*, à l'entrée de la rue du temple. Il gagna & conſuma toutes les maiſons juſqu'aux portes de Croncels & de Belfroy, le château de la vicomté, les égliſes de Saint-Jean-du-Temple, du Saint-Eſprit, de Saint-Pantaléon, Saint-Nicolas, Saint-Bernard, une partie de celle de Saint-Jean-au-marché, où cinq groſſes cloches furent fondues, enfin Saint-Abraham où le feu commença à ceſſer, après avoir duré 28 heures. Plus de 22 rues furent la proie de cet incendie, & quelques-uns diſent que trois mille maiſons furent conſumées par les flammes; mais, ce nombre paroît exorbitant, vue l'étendue de la ville. Quoiqu'il en ſoit, la perte fut immenſe, & quantité de magaſins de grain, de vin & de marchandiſes furent entiérement conſumés.

FRANÇOIS I. roi de Fr. 1524. Deſg. S. chré. Mſl. Duh. Eph. Tr. &c. &c.

Le lendemain on trouva un jeune garçon de treize à quatorze ans qui eſſayoit de mettre le feu dans la maiſon d'un épicier. Ayant été arrêté & interrogé, il avoua, qu'à la ſollicitation de quelques ſoldats inconnus qui lui avoient fait de grandes promeſſes, il s'étoit déterminé à cette action avec d'autres de ſon âge, & il montra de l'argent qu'ils lui avoient donné à cette intention. On arrêta pluſieurs de ces bouteſeux, & la cour fit paſſer à Troyes quelques ſignalemens. Ils étoient au nombre de 343 ayant

divers ſignaux, ſoit pour indiquer que les compagnons étoient dans la ville, ſoit pour donner à connoître que le feu étoit mis, ſoit enfin pour déſigner le chemin que les incendiaires avoient pris.

FRANÇOIS I. roi de Fr.

Les Troyens penſerent à ſe relever des pertes qu'avoit occaſionnées cet affreux déſaſtre. On rebâtit les maiſons & autres édifices, on reconſtruiſit les égliſes, les particuliers reconnurent leur terrein & ſe replacerent à peu près dans les mêmes endroits. Malgré cette déſolation, ils montrerent, l'année ſuivante, leur zèle & leur attachement pour le roi qui avoit été fait priſonnier à Pavie. Les divers corps de la ville furent impoſés pour ſa rançon, & nous voyons qu'en 1526, année de la délivrance du monarque, le chapitre de Saint-Urbain donna pour ſa part vingt écus ſoleil.

1525.

1526.

La ville n'avoit pas encore réparé ſes pertes qu'un nouvel incendie y répandit la conſternation. Le 4 mai 1530, un tanneur ayant, par charité, logé une pauvre femme dans ſa halle où étoit une quantité de fagots d'écorce, cette femme y mit imprudemment le feu qui conſuma plus de ſoixante maiſons & environ quatre-vingt ménages.

1530. Mu. Duh.

Tant de malheurs n'empêcherent point la ville de Troyes de recevoir avec pompe & magnificence la reine Eléonor, ſœur de Charles-Quint, & nouvelle épouſe de François I. Rien ne fut épargné dans cette entrée ſolemnelle; les citoyens chercherent tout ce qui pouvoit divertir Sa Majeſté; & il y eut une maſcarade de Maures qui fit beaucoup de plaiſir à la reine & à toute ſa ſuite.

Il ſembloit que l'alliance du roi avec l'empe-

Digitized by Google

reur rendroit la paix durable ; mais ces deux princes jaloux l'un de l'autre, conſervoient une haine qui ſe convertit bientôt en une guerre ouverte. Les Troyens zèlés pour leur roi, implorerent alors le ſecours du ciel pour la proſpérité de ſes armes, & payerent avec plaiſir la taxe de vingt-cinq mille livres, à laquelle ils avoient été impoſés pour les frais de la guerre. Ils le firent avec d'autant plus d'empreſſement que leur pays étoit ravagé par des ſoldats ſans chef & ſans enſeigne. On accuſa de ce brigandage quelques jeunes gens de la ville corrompus & entiérement livrés aux plaiſirs & à la parure dans les habits. Le clergé vit avec horreur tant de vols & de pillages. Le chapitre de la cathédrale députa onze chanoines vers l'évêque Odard Hennequin pour aviſer aux moyens d'y remédier, & le lendemain deux députés de Saint-Urbain prierent le prélat d'engager les officiers du roi de diſſiper ces troupes indiſciplinées, & de faire enfin ceſſer le déſordre.

François I. roi de Fr. 1533. Février. 1536. 26 janvier. 1537.

Le roi ſe trouvoit embarraſſé. Ses tréſors ne ſuffiſoient pas contre un ennemi auſſi redoutable que Charles-Quint. Il eut recours au clergé ; par ſa lettre à l'évêque de Troyes, nous voyons la néceſſité où il étoit d'implorer un ſecours qu'il demande par forme *d'ayde & don charitatif.* Il dit que ces deniers n'entreront point *au corps de ſes finances*, qu'ils ſeront reſtitués ſi la paix ſurvient, voulant conſerver les *privileges, franchiſes & libertés* de l'égliſe, *ſans qu'il y ſoit aucunement contrevenu.* En conſéquence, une aſſemblée du clergé diocéſain impoſa une taxe proportionnée aux revenus. Le chapitre de la cathédrale en paya 190 livres, & celui de Saint-Urbain 93 livres 9 ſols.

François I. roi de Fr. 1539. Deux ans après, François I. vint en Champagne. Il demeura deux mois à Troyes & dans les environs, où sa suite mit la cherté sur les denrées. Mais son départ la fit diminuer, parceque, cette année, la récolte, surtout en vin, fut très-abondante. Troyes jouit encore de la présence de ses maîtres en 1541. Le dauphin, qui
1541. fut Henri II. & la dauphine Catherine de Medicis, y arriverent le mercredi seize novembre. Leur séjour ne fut pas long, ils en sortirent le lendemain à une heure après midi.

1542. L'année suivante, Troyes vit mourir en son sein René d'Arpajon, chevalier de la toison d'or, premier écuyer de la reine. On lui rendit tous les honneurs dûs à son rang, & ses funérailles eurent toute la magnificence qu'il fut possible de leur donner. Son corps fut porté à l'église paroissiale de Saint-Jean, & fut inhumé dans la cave appellée *fosse des Bougelets*.

Cependant l'empereur vouloit entrer en Champagne & se rendre maître de la France. Troyes s'occupa alors plus que jamais de ses fortifica-
Eph. Tr. 1767. tions. Le maire, Guillaume Lemercier, dressa un mémoire à cet égard, où il représenta que le cours de la seine étant plus bas que la ville, l'ennemi pouvoit aisement la détourner & l'empêcher d'y entrer, ce qui exposeroit le pays aux plus grands dangers, & qu'il étoit nécessaire d'élargir le haut des remparts afin qu'on pût y conduire les canons & toute l'artillerie. Il fut d'avis que les citoyens se chargeassent de toutes les dépenses, puisqu'il s'agissoit de la défense de leurs propres foyers. Les ecclésiastiques même furent compris dans la cotisation, leurs intérêts étant les mêmes. Les devis furent faits, & la dépense monta à la somme de 30,868 livres tournois.

Digitized by Google

Les conditions furent acceptées & les citoyens se taxerent eux-mêmes pour une entrepriſe auſſi néceſſaire. FRANÇOIS I. roi de Fr. 1542.

Outre ces dépenſes, le roi, qui ſe trouvoit preſſé, demanda au clergé de Troyes un don gratuit de 6676 livres 18 ſols 8 deniers, & à la ville celle de 26040 livres pour la ſolde de 50000 hommes d'infanterie. En même temps il ordonna des prieres publiques pour la proſpérité de ſes armes & pour la tranquillité de la France. Le clergé troyen s'empreſſa de ſeconder ſes pieuſes intentions, il célébra pluſieurs meſſes & fit pluſieurs proceſſions générales à cet effet. 1543.

François I. avoit pour Troyes une attention particuliere. Il chargea le duc de Guiſe de veiller à ce que rien n'y manquât. Le duc y envoya un commiſſaire, le chevalier Desbouës, ſeigneur de Savigny, pour ſavoir ſi cette ville étoit fournie de toutes ſortes de munitions. Sur l'examen qui en fut fait, il ſe trouva qu'elle n'étoit pas ſuffiſamment pourvue ; le commiſſaire s'en retourna rendre compte de ſa miſſion, & ſur ſes repréſentations le duc écrivit aux Troyens pour les engager à bien munir, fortifier & défendre leur ville ſuivant l'intention de Sa Majeſté.

La guerre s'enflammoit de plus en plus, & l'empereur venoit d'entrer en Champagne à deſſein de pénétrer, s'il lui étoit poſſible, juſqu'au centre du royaume. Le pape Paul III. gémiſſant de voir deux princes chrétiens ſi animés l'un contre l'autre, excita les peuples à la pénitence, & publia une indulgence plénière à quiconque jeûneroit les jours marqués, aſſiſteroit aux proceſſions & communieroit le dimanche ſuivant, pour demander à Dieu la paix des états. Ce jubilé commença à Troyes le dimanche 2e. jour de mars.

François I. roi de Fr. 1544.

Eph. Tr. 1767. Mſſ. Duh.

On travailloit fortement aux fortifications de la ville, toujours aux frais des habitans malgré les ſommes qu'ils prêtoient au roi. Il n'eſt point de circonſtances où les Troyens donnerent au prince & à la patrie les preuves les plus ſenſibles de leur attachement. Pendant le ſiege de Saint-Dizier par les troupes de l'empereur, ils contribuerent pour les munitions de l'armée françoiſe, & y fournirent, ainſi que pour Monteclaire & Montigny-le-Roy, la ſomme de dix mille livres tournois.

Les fortifications de Troyes devenant de plus en plus intéreſſantes, le roi envoya dans cette ville Villiers de l'Iſle-Adam qui en étoit commandeur, & les princes de Montpenſier & de Melphe, pour diriger les ouvrages & preſſer les travailleurs. On fit abattre les jardins, couper, arracher les vignes & les arbres des environs dans l'étendue d'un quart de lieue, avec les maiſons qui pouvoient ſe trouver dans l'intervalle ; on dépendit même les cloches de la paroiſſe de Saint-Martin, dont on ſe ſervit avec d'autres matières de cuivre pour faire des bâtons à feu.

Au milieu de ces travaux, on formoit des citoyens pour la défenſe & la garde de la ville ſous la dénomination de milice bourgeoiſe, diviſée, comme aujourd'hui, en quatre compagnies. Le duc d'Orléans vint en faire la revue ; elle étoit compoſée de 3875 hommes, & le prince parut ſatisfait de ſes évolutions. Quelque temps après, on leva encore 140 pionniers dans cette ville pour aller au ſiége de Luxembourg. Charles-Quint toujours plein de ſon projet, vint ſe camper à Vitry en Perthois, après la conquête de Saint-Dizier. L'approche de ſon armée répandit l'alarme parmi les Troyens. La plûpart crurent

que le parti le plus sûr pour eux étoient la fuite & l'enlevement de leurs effets. Les uns se retirerent à Sens, les autres à Auxerre, d'autres à Orléans & ailleurs. Mais ayant été rassurés par la treve de la Chaussée, village entre Châlons & Vitry, & par la paix de Crêpy en Laonnois, ils vinrent retrouver leurs foyers & jouir des douceurs de la tranquillité.

François I. roi de Fr. 1544.

Tandis que Charles-Quint & François I. se faisoient une guerre sanglante, les erreurs de Luther & de Calvin se répandoient en Allemagne & en France. Jusqu'aux troubles occasionnés par le Calvinisme, l'histoire de Troyes ne nous offre pas des événemens bien considérables, ou du moins ils sont consignés dans des dépôts où il ne nous a pas été possible de pénétrer. L'année qui suivit la paix de Crêpy, amena une sécheresse excessive qui causa un grand dommage aux biens de la terre ; enfin, au commencement de septembre, une pluie salutaire fit mûrir les raisins, & les vendanges furent encore assez abondantes. L'été de l'année suivante fut aussi très-chaud & très-sec, plusieurs puits furent taris ; &, ce qui parut extraordinaire, le ruisseau de la Vienne cessa de couler. Cette sécheresse avoit été précédée par une grande cherté de grain pendant les mois d'avril, mai, juin & le commencement de juillet. Cette calamité attira dans Troyes une multitude de pauvres étrangers & des villages circonvoisins qui augmenterent encore la disette.

1545.

1546.

Henri II. roi de Fr. 1548. Hist. de Fr. Mss. Duh.

Le roi Henri II. qui venoit de succéder à François I. craignant que l'empereur, implacable ennemi du nom françois, ne vînt troubler de nouveau le repos de son royaume, résolut de visiter ses provinces & les villes qui lui paroissoient plus importantes. Il prit sa route par la Cham-

pagne, & arriva à Troyes avec toute ſa cour, le mercredi huit mai, veille de l'Aſcenſion. Son entrée fut triomphante & magnifique. Les citoyens n'épargnerent rien pour témoigner leur joie & pour contribuer à la ſatisfaction & au plaiſir du monarque. Une milice d'environ cinq mille hommes de pied en équipage de guerre & en ordre de bataille, allerent audevant de lui juſqu'à deux lieues ſur le chemin du Pavillon. Parmi cette milice étoit une partie des gens de pratique habillés en Maures, & le *prince des ſots* avec ſes ſuppôts habillés en Sauvages. La reine Catherine de Médicis ne fit ſon entrée qu'une heure après le roi, & fut auſſi reçue avec magnificence. Ils logerent au palais épiſcopal & y reſterent ſix jours, pendant leſquels on ne ceſſa de faire des réjouiſſances, dont Leurs Majeſtés furent très-contentes. Elles prirent enſuite la route de Dijon pour ſe rendre à Lyon.

HENRI II. roi de Fr. 1549.

L'année qui ſuivit ces réjouiſſances fut malheureuſe pour les environs de Troyes. Le 24 juin, une grêle forte & impétueuſe cauſa le plus grand dommage aux bleds & aux vignes, & ſurtout de Vaudes, de Clérey, de Montierramey, Meſnil-Saint-Pere & Géraudot. Une neige conſidérable, qui tomba le 29 ſeptembre, mit le comble à ce malheur. Elle tomba tout le jour & elle fut ſuivie d'un très-grand froid qui nuiſit beaucoup aux vendanges qui n'étoient pas encore achevées.

1550. & ſuiv. Quelques mémoires portent qu'en 1550 il fut établi à Troyes, au mois de juin, une chambre de parlement; mais nous n'en trouvons rien autre choſe; on a peut-être confondu ſous ce nom la tenue des Grands-Jours. Ce qui eſt plus certain, c'eſt qu'au mois d'octobre ſuivant, les grandes pluies occa-

Digitized by Google

sionnerent un débordement de la seine qui inonda les dehors de la ville & même les quartiers du dedans les moins exposés, démollit plusieurs maisons, & entraîna une grande partie des bestiaux. HENRI II. roi de Fr.

Vers ces temps-là, les hérésies de Luther & de Calvin faisoient des progrès considérables. La France commençoit à en être infectée, & ceux que l'amour de la nouveauté avoit séduits, se multiplioient dans toutes les villes. La contagion s'étoit répandue dans Troyes, & l'apostasie de l'évêque Caracciole y avoit attiré un grand nombre de prosélytes. La tenue du concile de Trente ne modéroit point le zèle des nouveaux prédicans, les loix même du prince pour la conservation de la religion catholique, les gibets, les bûchers n'empêchoient point l'erreur de trouver des esprits faciles à séduire, comme nous le dirons dans l'histoire de nos évêques, sous l'épiscopat de Caracciole. Ce n'étoit d'abord qu'un simple nuage qui sembloit devoir bientôt se dissiper, mais l'orage éclata enfin; les hérétiques connus sous le nom de huguenots prétendirent n'être plus gênés dans la profession de leur doctrine & avoir une pleine liberté de conscience. Ils forcerent les digues qu'on opposoit à leur fanatisme, & leur opiniâtreté produisit ces troubles, ces désordres, ces déluges de sang & de feu qui font encore frémir tout bon citoyen, & dont l'histoire ne parle qu'avec horreur. FRANÇOIS II. roi de Fr. 1559. Mss. de Mer. Mss. Duh.

Malgré les supplices qu'on faisoit souffrir aux sectaires, la ville de Troyes se rempliſſoit de leurs partisans. Pendant la tenue du colloque de Poissy, ils envoyerent de Geneve trois prédicans afin de confirmer ceux de Troyes dans la nouvelle doctrine. Pour avoir un rendez-vous fixe, ils CHARLES IX. roi de Fr. 1561.

Digitized by Google

CHARLES IX. roi de Fr. 1561.

prirent une grange dans la *corterie aux chevaux*, & en firent leur temple, où ils commencerent à exercer publiquement leur religion. Bientôt ils eurent encore d'autres prêches ſur la paroiſſe de Saint-Remi & ſur celle de Sainte-Madeleine. Leur audace qui croiſſoit de jour en jour leur fit commettre mille impiétés contre le culte des images. On rapporte qu'un apothicaire huguenot, demeurant devant la belle croix, mit ſur ſa boutique l'anatomie d'un chat, & dit que ce chat faiſoit les miracles qui s'opéroient à cette croix. Le peuple indigné d'une telle raillerie, ſe mit à caſſer les vitres, à rompre les fenêtres de la maiſon de ce religionnaire; & après avoir tout abymé & pillé, le chercha lui-même pour le faire mourir. Mais les magiſtrats interpoſerent leur autorité & firent ceſſer l'émeute. Trois ou quatre jours après pluſieurs de ceux de cette populace qui avoient pillé la maiſon de l'apothicaire furent arrêtés, & un jeune garçon fut condamné à être pendu. Au moment de l'exécution le même peuple s'émut encore, ſoutint qu'on alloit commettre une injuſtice criante, arracha la potence, ſe révolta contre le juge, & ſe jetta ſur le bourreau pour le faire mourir lui-même. Enfin, le jeune homme fut exécuté & laiſſé pour mort. Mais on lui vit faire encore quelques mouvemens, on cria au miracle, on coupa la corde, le moribond fut tranſporté à Saint-Remi, où il fut ſaigné; il mourut le lendemain matin & fut inhumé dans l'égliſe de Saint-Loup.

Deſguer. Mſſ. Duh. Mémoir. du temps.

Le comte d'Eu vint à Troyes au mois de novembre de cette année pour remédier aux déſordres qui y occaſionnoit la nouvelle religion. Il fut irrité de la conduite de l'évêque qui fit en ſa préſence, dans la ſalle de l'évêché, un diſ-

Digitized by Google

cours où ce prélat, renonça, devant une multitude de perſonnes, à ſon ordination & à la religion catholique. Le comte fit défenſe à tout calviniſte de prêcher dans la grange de la corterie; mais pour éluder ces défenſes, les prédicans raſſemblerent ceux de leur ſecte dans des maiſons particulieres où ils tinrent leurs prêches, & dès que le comte d'Eu eut quitté la ville, ils reprirent leur grange de la corterie & y recommencerent comme auparavant leurs aſſemblées.

CHARLES IX, roi de Fr. 1562.

Janv. 1562.

Les catholiques ne pouvant plus ſouffrir ces ſcandales ſans murmurer, firent pluſieurs remontrances au conſeil, &, de leur côté, les huguenots appuyés par le prince de Condé, ſolliciroient le libre exercice de leur religion. Leur nombre étoit tellement augmenté qu'il n'y avoit plus moyen de les réduire à l'exécution des édits. Il fallut prendre de nouvelles meſures. La reine régente qui vouloit ménager le prince de Condé, fit donner deux édits, l'un au mois de janvier & l'autre au mois d'avril, par leſquels il fut défendu d'inquiéter les huguenots ſur le fait de la religion, & permis à eux de la profeſſer en toute liberté. Ces ordonnances ranimerent leur audace & groſſirent extrêmement & en peu de jours le nombre de ceux qui prétendoient ſuivre le pur évangile. Ils ſe ſaiſirent de pluſieurs villes & y exercerent les cruautés les plus énormes. La douceur ni la force, les prieres ni les châtimens, rien ne pouvoit appaiſer la fureur de leur fanatiſme, ſouvent même les punitions n'étoient qu'un aiguillon qui les portoit à la violence. Tous les eſprits étoient tellement agités que les catholiques même ſe laiſſoient entraîner à des extrémités que leur ſuggéroit un zèle amer; ce qui ar-

Hiſtoire du Calv.

Guill. Marc. tom. 4.

riva à Sens, où ils massacrerent & jetterent dans l'yonne plus de cent calvinistes au sortir de leur prêche.

CHARLES IX. roi de Fr. 1562. Mém. de Jac. de Brienne.

A cette nouvelle, ceux de Troyes craignant le même sort, se rendirent maîtres de la ville, en firent fermer les portes, à l'exception de celles de Saint-Jacques & de Croncels qu'ils firent garder par deux ou trois cens hommes de leur secte. M. Guédon sieur d'Esclavolles, commandant pour le roi, fit tous ses efforts pour appaiser leur fureur; mais ils mépriserent ses ordres & le tinrent lui-même enfermé chez lui, sans qu'il osât en sortir. M. de Rizaucourt s'étant présenté pour entrer dans la ville, ils lui refuserent la porte en disant que, s'il y entroit, lui, *qui n'avoit point de nez n'auroit point de tête*. Enfin, le duc de Nevers, gouverneur de la province, qui étoit à Saint-Lyé, vint faire ouvrir les portes & ordonna aux huguenots de mettre bas les armes. Dans la crainte du pillage, on fit garder les églises, le duc fit publier qu'on eût à apporter toutes les armes de quelque espèce que ce fût à l'hôtel-de-ville, & fit faire la visite pour voir s'il n'en restoit point dans quelques maisons.

Pendant le séjour du duc de Nevers à Troyes, le roi demanda du secours contre le prince de Condé qui s'étoit rendu maître d'Orléans. Le capitaine Rizaucourt leva quelques troupes à Troyes; mais une partie fut tuée à Saint-Lyé & aux environs de la ville par les huguenots qui faisoient périr les hommes enrôlés pour le roi par tout où ils pouvoient les rencontrer. Cependant les huguenots n'étoient point tranquilles, & on appréhendoit quelque sédition de leur part. Afin de la prévenir, on leva 300 hommes qui furent soudoyés par les habitans pour la garde &

Digitized by Google

la défenſe de la ville. Le capitaine nommé d'Aſſigny, fut préſenté par le duc de Nevers, & M. Desbordes, lieutenant du duc, en fut nommé le chef. Ces ſoldats ayant fait quelques priſonniers, on relâcha les moins coupables, qui ſe ſoumirent à une profeſſion de foi ; mais, quelques catholiques fanatiques en ayant été courroucés, exciterent une émeute où l'on exerça les plus grandes violences contre les religionnaires, malgré les défenſes de M. de Barbezieux qui s'oppoſoit à tant d'excès. CHARLES IX, roi de Fr. 1562.

Ces malheureux conſternés réſolurent d'abandonner leur patrie & d'emmener avec eux leurs femmes, leurs enfans & une partie de leurs effets. Ils ſe retirerent à Bar-ſur-Seine qu'ils prirent par force. Là, animés par l'eſprit de vengeance, ils cauſerent les plus étranges ravages, & ſe répandirent dans les environs, où ils enleverent les beſtiaux & mirent à rançon pluſieurs perſonnes. Les Troyens craignant pour leurs propres foyers en apprenant cette nouvelle, ſe mirent en armes, & leur nombre ſe monta à quarre mille hommes. MM. Desbordes & d'Aſſigny en conduiſirent une partie à Bar-ſur-Seine pour reprendre cette ville & la remettre ſous l'obéiſſance du roi. Ils y arriverent le lundi 24 du mois d'août ; d'abord ils attaquerent le château avec leur artillerie, & après y avoir fait breche, ils ſe rendirent maîtres de la ville. Il y eut environ cent ſoixante huguenots tués, tant hommes que femmes, & du côté des catholiques cinq ou ſix bleſſés ſeulement. On fit dix ou douze huguenots priſonniers, parmi leſquels ſe trouva Pierre Clément, ſeigneur de Pouilly, procureur à Troyes, où il fut amené & condamné à être pendu au mois de ſeptembre ſuivant. Deſrieux, Hiſtoire des Mart. Prot. Livr. 8.

CHARLES IX. roi de Fr. 1562.

gardien des Jacobins, & Deporta, cordelier, entreprirent en vain de lui faire abjurer le calviniſme, étant à la potence, il ne ceſſa de blaſphémer la religion catholique. Le peuple, indigné de ſes diſcours & toujours porté à l'extrême dans ſes animoſités, coupa la corde, brûla la plante des pieds du patient, lui coupa le nez, lui arracha les yeux, le traîna par la ville & le jetta enfin dans la riviere au pont de la Salle, où il acheva de périr. Quelques-uns furent auſſi pendus, & Edme Botta, maître des écoles calviniſtes, fut fuſtigé par tous les coins de la ville pour avoir mené publiquement les enfans au prêche.

Les huguenots chaſſés de Bar-ſur-Seine ne perdirent pas de vue le projet de ſe venger. Ils reprirent cette ville quelque temps après, & y exercerent toutes ſortes de cruautés. Ils attacherent au toit de ſa maiſon le procureur du roi Ralet, qui avoit fait pendre ſon fils parce qu'il étoit calviniſte; & le firent périr enſuite à coup de piſtolets. Ils ſe jetterent après cela ſur les femmes, filles, enfans ſur qui ils exercerent les plus grandes inhumanités, mirent tout au pillage, rançonnerent quantité d'habitans, & firent priſonniers pluſieurs Troyens qu'ils rencontrerent. Le bruit de ces horreurs s'étant répandu dans Troyes, les ſoldats ſe mirent en armes, coururent dans les maiſons des huguenots & en tuerent un grand nombre, ce qui en détermina pluſieurs autres à quitter la ville. Les catholiques voulurent ſavoir ſi l'on tenoit encore le prêche, & envoyerent faire une viſite par des ſoldats qui en firent mourir quelques-uns. Ceux-ci recommencerent leur fureur; le ſept novembre ils tuerent d'un coup de piſtolet M. Guillaume Plumey, chanoine de Saint-Pierre & chantre de Saint-Etienne, qui

qui alloit à matines, & ne chercherent qu'à ſatisfaire leur vengeance.

CHARLES IX. roi de Fr. 1563.

Cependant, le prince de Condé ayant obtenu des princes d'Allemagne trois mille reitres & quatre mille lanſquenets, le ſieur d'Andelot qui les conduiſoit, trouvant les frontières de Champagne trop bien gardées, paſſa par la Bourgogne pour ſe rendre à Orléans, où le prince l'attendoit. Le duc de Nevers qui n'avoit pû empêcher le paſſage de ces troupes allemandes, ſe retira à Muſſy-l'Evêque & enſuite à Bar-ſur-Seine, pour y attendre le maréchal de Saint-André que le roi envoyoit à ſon ſecours. Ce maréchal arriva à Troyes avec ſes gens le ſamedi 25 octobre, & en partit le lendemain pour aller joindre le duc. Mais leurs démarches furent inutiles, les Allemands étoient déjà loin & ils ne purent les atteindre.

Quoique les horreurs fûſſent un peu appaiſées dans Troyes, le jeudi 25 mars 1563, ſur les ſept heures du ſoir, la maiſon de Jean de Meſgrigny, préſident du bailliage & ſiége préſidial de cette ville, fut pillée & ſaccagée par le menu peuple. Il y avoit alors pluſieurs calviniſtes dans les priſons; les ſoldats, emportés par le fanatiſme, forcerent ces priſons & maſſacrerent, à peu près à la même heure, quatre ou cinq de ces malheureux, ſans qu'on ait pû en ſavoir le ſujet.

Le duc de Guiſe, lieutenant général de l'armée du roi, venoit d'être aſſaſſiné, au ſiége d'Orléans, par Poltrot, jeune gentilhomme proteſtant. Son corps fut amené à Paris & enſuite à Troyes, où il arriva le 25 mars à deux heures après-midi. On lui rendit tous les honneurs dûs à ſon mérite & à ſon rang. Le clergé, le bailliage, les officiers municipaux & pluſieurs nota-

24 Février.

Digitized by Google

bles citoyens, & la milice bourgeoiſe, allerent le recevoir au fauxbourg Saint-Martin juſqu'à l'égliſe de Saint-Antoine. Il fut conduit avec grand appareil à la cathédrale, où le lendemain on lui fit un ſervice. L'oraiſon funebre y fut prononcée par le P. Biſtenet, Jacobin. Enfin, le corps fut reconduit par le clergé juſqu'à la Trinité de Saint-Jacques, par ceux de la ville juſqu'au Pont-Hubert, & enſuite mené à Joinville, où il fut inhumé dans la ſépulture de ſes ancêtres.

CHARLES IX. roi de Fr. 1563.

Vers ce même temps, il y eut un édit de pacification qui parut réunir, pour le bien de l'état, les proteſtans & les catholiques. Un mois après ſa date, il fut publié dans Troyes par le commandement & en préſence de M. de Barbeſieux, & en conſéquence on fit ſortir des priſons tous ceux qui y étoient détenus pour le fait de la religion. A cette nouvelle, quelques huguenots ſe préſenterent pour rentrer dans cette ville; mais la haine ſubſiſtant toujours contre eux, on n'eut point égard à l'édit, on leur refuſa la permiſſion de s'établir, & pluſieurs même furent tués par les ſoldats catholiques. Les troupes allemandes ayant été congédiées par le traité de paix, elles paſſerent par la Brie & la Champagne, & arriverent à Montier-en-Der, où elles pillerent le bourg & l'abbaye. Elles camperent auprès de Seſſonds. Là, pluſieurs calviniſtes vinrent les trouver pour ſe joindre à elles. Ils ſe mirent à voltiger & à piller tout le pays juſqu'à Piney, où ils exercerent des cruautés inouies pendant l'eſpace de plus d'un mois.

19 Mars.

19 Avril.

Le roi & ſa mere la reine Catherine de Médicis, après avoir appaiſé les troubles qui avoient agité le royaume les années précédentes, réſolurent de viſiter une grande partie des provinces de la

1564.

Digitized by Google

France. Ils partirent de Paris avec toute leur cour, commencerent par Sens, vinrent enſuite à Saint-Lyé & enfin à Troyes, où ſe tinrent les conférences pour la paix avec l'Angleterre. Leurs Majeſtés furent reçues dans cette ville avec toute la pompe & la magnificence requiſes en pareil cas. La milice bourgeoiſe s'avança d'abord au-devant du roi, le ſalua & lui témoigna toute la joie qu'inſpiroit ſa préſence. Elle forma un bataillon quarré en attendant les autres compagnies parmi leſquelles étoient un grand nombre de ſauvages avec leur capitaine monté ſur une licorne. Les uns étoient montés ſur des ânes & les autres ſur des chevres ou des boucs. Deux de ces ſauvages portoient un écuſſon rond de lierre où étoient écrits ces vers : CHARLES IX. roi de Fr. 1564.

Non-ſeulement la France en paix tiendras,
Mais accroîtras auſſi bien qu'Alexandre
Tant que ſauvages ains que mourir verras,
O puiſſant roi, ſous ton pouvoir ſe rendre.

Deux autres portoient chacun une enſeigne de taffetas bleu, au milieu de laquelle étoit un ſoleil d'or; les autres ſuivoient armés d'arcs, de fleches & de maſſues. Enſuite marchoient pluſieurs ſatyres en bon équipage, qui avoient une enſeigne où Diane étoit repréſentée. Les uns portoient l'arc & le carquois, & les autres des maſſes où pendoient de petites boules garnies de pointes. Les gens de cheval ſuivoient, portant la livrée du roi avec un guidon de taffetas bleu & blanc ondé. On voyoit enfin les officiers municipaux & les conſuls en bon ordre. Le maire

Digitized by Google

CHARLES IX. roi de Fr. 1564.

Claude de l'Epinette portoit une robe mi-partie de velours rouge & bleu; les échevins & les conſuls en avoient une mi-partie de damas rouge & bleu. Ils furent préſentés par Anne de Vaudrey, bailly de Troyes, au duc d'Aumale, gouverneur de la province, qui les préſenta au roi. Ils s'agenouillerent devant Sa Majeſté pour la haranguer, &, après ſa réponſe, ils revinrent en diligence à la ville afin d'y mettre tout en ordre.

A Saint-Antoine, le roi trouva un feſtin qu'on lui avoit préparé & un cheval frais ſur lequel il monta pour faire ſon entrée. A la porte de Belfroi, les maire & échevins lui préſenterent les clefs de la ville & lui firent une nouvelle harangue. Il fut conduit à la cathédrale dans le même ordre que nous venons de rapporter, au bruit des tambours, des fifres & des trompettes, avec tous les princes & ſeigneurs de la cour. Il parut enſuite monté ſur un cheval richement équippé, ſous un daix magnifique porté par quatre notables de la ville habillés de grandes robes noires. L'arriere-garde étoit formée par les François & Ecoſſois à cheval avec leurs courtes piques & zagaies.

On voyoit à la porte de Belfroi l'effigie de Charlemagne avec celles de la Victoire & de Minerve accompagnées de vers qui annonçoient que les vertus du roi n'étoient pas moindres que celles de cet empereur. Devant l'hôtellerie des trois têtes étoit repréſentée, ſur un théâtre, la France environnée de trophées militaires avec d'autres vers qui annonçoient les victoires de la France. Au marché à bled, devant l'hôtellerie du Laboureur, étoient deux colonnes de plâtre, l'une dorée & l'autre argentée, ſurmontées de la juſtice

& de la piété qui étoient la deviſe du roi : *pietate & juſtitia.* Aux Quatre-Vents paroiſſoit la repréſentation de ſaint Louis, & un arc de triomphe où l'on voyoit Minerve & Pallas, & devant l'hôtel-de-ville un autre ſur lequel étoit une pyramide, ſymbole de la fidélité conſtante des habitans envers le prince. Il y avoit encore pluſieurs décorations en d'autres endroits, & ſurtout au palais épiſcopal où le roi logea. Le ſamedi ſuivant vingt-cinq mars, il toucha, dans la cathédrale, les malades d'écrouelles au nombre de deux cens, & le trente qui étoit le jeudi ſaint, il fit la cene à l'évêché, & lava les pieds à treize pauvres jeunes enfans qu'il ſervit à table. La reine en fit de même à treize pauvres filles. Enfin, après avoir ſéjourné 24 jours dans Troyes, le roi en ſortit le ſeize avril pour aller coucher au village du Saint-Sépulchre, aujourd'hui Villacerf ; le lendemain il alla à Arcies, enſuite à Poivre, à Dommartin, à Ecurie-ſur-Coole & enfin à Châlons, où il fit auſſi une entrée ſolemnelle. CHARLES IX. roi de Fr. 1564.

Nos mémoires nous apprennent que cette année amena un hiver long & difficile qui cauſa de grandes pertes dans Troyes & y répandit la déſolation. Pendant les gelées qui durerent près de trois mois, il tomba une ſi grande abondance de neige que la terre en fut couverte de la hauteur de deux à trois pieds. Pluſieurs perſonnes furent perdues dans ces neiges & moururent de froid. Lorſque le dégel arriva, les eaux crûrent tellement qu'elles cauſerent les plus grands ravages; le grand pont de la ſeine entre les Mathurins & Foicy fut emmené, le pavé fut enlevé, & l'eau paſſoit ſur la chauſſée de la hauteur de plus de trois pieds, les maiſons de Preize & des Tauxelles en étoient pleines, & pluſieurs perſonnes MSS. Dubr.

furent noyées. Cet hiver fut ſuivi d'une famine qui fit périr beaucoup de monde, & l'on fut obligé d'envoyer des commiſſaires dans tous les lieux de la ville qu'on ſoupçonnoit être fournis de bleds & autres vivres, afin d'en faire une diſtribution.

CHARLES IX. roi de Fr. 1564.

1565. Quoique les factions ſemblaſſent étouffées, cependant quelques huguenots tuerent, le premier août 1565, un nommé Claude Linard, dit *le Boudinier*, qui avoit été ſoldat dans le temps des troubles. Ce meurtre occaſionna une grande émotion dans la ville. Le même jour, ſur le ſoir, les ſoldats & le menu peuple en fureur aſſaillirent les maiſons des huguenots, en rompirent les portes & en briſerent les vitres. Le bailly de Troyes, Anne de Vaudrey, averti de ce déſordre, vint avec quelques perſonnes de juſtice interpoſer ſon autorité & appaiſer l'émeute; néanmoins il y en eut de bleſſés, & un nommé Rambaut, chauſſetier, fut tué le lendemain près de la ville par les ſoldats catholiques.

1567. Cependant, les huguenots ſe plaignoient de la cour. La levée des troupes que la reine ordonna leur fit prendre de l'ombrage & ſoupçonner que l'on conſpiroit leur ruine. Ils s'éleverent de nouveau & engagerent le prince de Condé à mettre en campagne une puiſſante armée, & convinrent de s'emparer des villes de Lyon, Toulouſe & Troyes, comme places d'importance. Outre pluſieurs autres villes dont ils ſe ſaiſirent, ils ſaccagerent & pillerent un grand nombre d'égliſes, celles de Mérobert, de Pont-Belin, Cuſſangy & autres aux environs de Chaource. Depuis la bataille de Saint-Denis, les proteſtans s'étoient répandus du côté de Montereau ſous le commande-

1567. ment du prince Condé & de l'amiral de Co-

Digitized by Google

ligny ; ils pilloient les égliſes & jettoient la déſolation parmi le peuple. Le duc de Guiſe étoit alors à Troyes avec un corps d'armée pour les empêcher de paſſer la ſeine. L'amiral, voyant la difficulté de l'entrepriſe, eut recours à la ruſe, &, pour donner le change au duc de Guiſe, feignit d'avoir deſſein ſur Sens, & s'en approcha avec tant de facilité qu'on craignit que l'armée calviniſte n'y eût des intelligences. Le duc, cependant, prévint l'amiral & y entra avec ſa compagnie d'hommes d'armes. Pour s'y fortifier, il fit venir de Troyes les douze cens chevaux qui y étoient avec les compagnies de gens de pied, que le comte de Charny conduiſit heureuſement ſans avoir été obligé de combattre l'armée ennemie. L'amiral fut obligé de lever le ſiége, & le duc vint retrouver les cardinaux de Lorraine ſes oncles & la Douairiere de Guiſe à Troyes, où ils demeurerent encore trois jours & s'en retournerent enſuite en Lorraine.

CHARLES IX. roi de Fr. 1567.

Après cet échec devant Sens, l'amiral dirigea ſa marche vers la petite ville de Bray, dont il ſe rendit maître. La moitié des troupes calviniſtes y paſſa la ſeine avec le prince de Condé, qui alla du côté d'Epernay, & l'amiral conduiſit l'autre moitié vers Nogent & Ponts-ſur-Seine, dont il s'empara facilement. Il y fit ſéjourner pendant quelque temps ſon armée, qui mit ces deux villes au pillage. Les ſoldats y vendirent à très-vil prix une grande quantité de marchandiſes qui appartenoient à des négocians de Paris & de Troyes ; &, ce qu'ils ne purent vendre, ils en firent de la litiere à leurs chevaux. Le roi, averti de ces hoſtilités, envoya contre eux ſon frere le duc d'Anjou, qui bientôt les chaſſa de ces

deux villes avec les troupes dont il avoit eu le commandement.

CHARLES IX. roi de Fr. 1567.

Alors, dirigeant leurs pas vers le prince de Condé, ils allerent à Sézanne, dont ils tirerent quatorze mille écus. Mais, cette rançon ne les empêcha point de piller la ville. Ils brûlerent le couvent des cordeliers, briſerent les images des égliſes, & firent tout le mal dont ils furent capables. Delà, ſe voyant toujours pourſuivis par le camp du roi, ils marcherent vers la Lorraine audevant des reitres proteſtans que le prince Caſimir, fils du comte Palatin du Rhin, amenoit à leur ſecours. Dès qu'ils ſe furent joints, ils réſolurent de rentrer en Champagne & de s'approcher de Paris.

Ils vinrent camper entre Châlons & Vitry, toujours pourſuivis par l'armée du roi. Les Troyens voyant les huguenots groſſis d'étrangers & ſi près de leurs maiſons, firent garder leur ville pour ſe garantir des ſurpriſes. Les eccléſiaſtiques même n'en furent point exempts, Nicole Mergey, curé de Saint-Jacques-aux-Nonnains, fut poſté à la garde de la porte de Saint-Jacques le 3 janvier 1568. Ce jour-là paſſerent ſur la douve du foſſé trois enſeignes complettes de ſoldats qui alloient joindre l'armée du roi ſous la conduite de M. Deſoys, capitaine, qui fit pendre deux de ces ſoldats, à la fenêtre d'une maiſon du fauxbourg de Sainte-Savine, parce que, la nuit précédente, ils avoient abandonné le corps de garde pour aller piller le village des Grandes-Chapelles.

Janv. 1568.

Mém. Mſſ. de N. Merg.

Enfin, les deux camps ſe ſéparerent. L'armée du roi ſe rendit à Troyes du dix au ſeize du même mois. Une partie campa entre cette ville & le village du Pavillon, & l'autre ſous les murs de la ville. Ces troupes y demeurerent un mois

entier, & cauſerent beaucoup de ravages dans les environs, comme aux Noës, à Sainte-Savine & à Saint-André, où étoient les Suiſſes & l'artillerie. Le 23 mars ſuivant, la paix fut conclue à Longjumeau, avec le prince de Condé, & la reine aima mieux le déſarmer que de le combattre, dit un hiſtorien. Les conditions furent la reſtitution des places, la ſortie des troupes étrangeres, la liberté de conſcience pour les proteſtans ſans aucune reſtriction de temps, de lieux ou de perſonnes. Mais, cette paix, appellée la *petite paix*, la *boiteuſe* ou la *mal-aſſiſe*, ne dura pas plus de ſix mois, encore y eut-il dans cet intervalle pluſieurs maſſacres de huguenots qui vouloient rentrer dans leur patrie.

CHARLES IX. roi de Fr. 1568.

Hiſt. de Fr. par de Prad. t. 3.

Par le traité de cette paix, le roi s'étoit obligé de payer au duc Caſimir, pour ſes troupes allemandes, un million vingt-ſix mille quatre cens vingt-une livres dix ſols tournois. Le duc ne vouloit point évacuer la France qu'il ne fût payé ou qu'il n'eût au moins des cautions ſolvables. L'épuiſement des finances rendoit cette condition très-embarraſſante & preſqu'impoſſible dans ſon exécution. Le duc ne ſe contenta pas de la caution du duc de Lorraine, ni de celle des banquiers allemands, il exigea en outre celle des habitans de Troyes, dont le commerce étoit ſi renommé, ſurtout en Allemagne. Le roi, impatient de renvoyer ces troupes étrangeres, dont le ſéjour incommodoit la France, en informa les maire & échevins, & les exhorta à s'engager dans une conjoncture ſi preſſante. Sa lettre eſt du 14 avril, & le 21 ſuivant, par délibération d'une aſſemblée de ville, tous les habitans ſe conſtituerent envers le duc de Caſimir, principaux débiteurs & payeurs de la ſomme qui lui étoit due, payable par moitié à Francfort au mois de ſeptembre prochain,

Digitized by Google

& l'autre moitié à Strasbourg au premier janvier ſuivant. Le roi ſe voyant alors en état de dégager ſa promeſſe, en témoigna ſa ſatisfaction aux officiers municipaux par une lettre de remercîment datée du 29 avril.

CHARLES IX. roi de Fr. 1568.

Cependant, ce monarque inſtruit des maſſacres qui ſe commettoient encore en différentes villes, rendit le vingt de ce mois un édit qui ordonnoit l'exécution de la paix de Longjumeau, avec défenſe d'y contrevenir ſous peine de la vie. Mais, tous ces édits ne détruiſoient point l'animoſité des deux partis. Les huguenots Troyens revinrent dans leur patrie ; en y rentrant, pluſieurs furent tués par les ſoldats catholiques & par les payſans des environs, d'autres furent pourſuivis juſques dans leurs maiſons, où ils furent auſſi aſſaſſinés. A la vue de ces violences, le reſte des religionnaires ſortit de la ville dans le deſſein de ſe venger. Ils ſe ramaſſerent en bandes, & ayant rencontrés des ſoldats catholiques, il y eut entr'eux une eſcarmouche où deux proteſtans reſterent ſur la place ; ce qui occaſionna de plus grands troubles. La guerre, en effet, recommença dès le mois de ſeptembre, & les calviniſtes rejoignirent le prince de Condé à Noyers pour ſe mettre ſous ſa ſauve-garde.

Le bourg de Saint-Mards, à cinq lieues de Troyes, étoit rempli de calviniſtes qui avoient fait aſſociation avec d'autres de différentes villes pour ſe ſoutenir mutuellement. Leur audace étoit d'autant plus grande que les ſeigneurs de la paroiſſe avoient embraſſé la nouvelle religion. Dans les commencemens de novembre, M. de Barbeſieux, lieutenant pour le roi à Troyes, envoya dans ce bourg des compagnies de gens de pied & de cheval avec des pionniers & de l'artillerie. Ces troupes s'emparerent du château, tuerent une

Digitized by Google

grande partie de ceux qui s'y étoient retirés, parmi leſquels étoit le prédicant Sorel ; elles en prirent d'autres priſonniers, & mirent le reſte à rançon. Elles allerent enſuite à Noyers, qui, au bout de trois ſemaines de ſiége, ſe rendit enfin à compoſition. Les meubles du château qui étoient de grand prix furent amenés à Troyes au logis de M. de Barbeſieux & chez ſes gens d'armes & autres ſoldats de ſa ſuite. Peu de temps après, le prince de Condé entra en Champagne avec ſes troupes & demeura environ ſix ſemaines auprès de Vitry. Le peuple fut effrayé des déſordres que les huguenots commettoient dans tous les villages. La plûpart abandonnoient le pays, les plus aiſés firent conduire tous leurs effets à Troyes & y demeurerent juſqu'au départ de l'armée du prince qui ſe rendit en Poitou & mourut au mois de mars ſuivant à la bataille de Jarnac.

CHARLES IX. roi de Fran. 1568.

1569.

Depuis ce temps, les calviniſtes s'emparerent d'Auxerre, de Regennes & d'autres places de Bourgogne. Le roi écrivit de Tours au ſieur de Sanſac de ſe rendre à Troyes & d'y former un camp afin de reprendre ces villes. Il leva environ douze mille hommes tant en Champagne qu'en Bourgogne, & donna l'épouvante aux troupes des religionnaires. Au ſiége de Noyers il fit des priſonniers, dont ſoixante-deux furent amenés à Troyes. A leur arrivée, le peuple ſe jetta ſur eux avec des pierres & des bâtons; & les ayant pourſuivis juſques devant l'égliſe de Notre-Dame, il en tua près de cinquante ; le reſte fut mené aux priſons malgré cette populace qui vouloit les aſſommer.

1570 Hiſt. de Calv. Hiſt. de Fr. Et. de la Fr. ſous Cha. IX. &c. &c.

Enfin, une nouvelle paix fut conclue à Saint-Germain-en-Laye, & les proteſtans y obtinrent les conditions les plus avantageuſes. On leur per-

mit l'exercice de leur religion dans un ſeul endroit pour chaque gouvernement, & les fauxbourgs de Villenauxe furent indiqués pour la Champagne & la Brie. Cette paix fut publiée à Troyes le 22 août, & les catholiques en témoignerent leur mécontentement.

CHARLES IX. roi de Fr. 1571.

Henri de Lorraine, duc de Guiſe, ayant été nommé gouverneur de Champagne, voulut faire ſon entrée dans Troyes comme ville capitale de la province. Il y arriva le 25 novembre de l'année ſuivante vers les trois heures après-midi. On lui rendit les honneurs dûs à ſon rang. Le bailliage, le corps de ville & autres notables bourgeois en grand nombre, à cheval & bien équippés, allerent audevant de lui avec environ quatre mille hommes de pied, juſqu'à l'hôtellerie de la Roue devant l'égliſe de Sainte-Savine, d'où il fut conduit à cheval au palais épiſcopal où il devoit loger. Une heure après, ſon épouſe, Catherine de Cleves, fit auſſi une entrée ſolemnelle, en litière couverte de velours vert, & ſuivie de pluſieurs demoiſelles, les unes à cheval & les autres en coche.

1572. Le prince de Condé venoit d'épouſer, à la manière des proteſtans, Marie de Cleves, fille du duc de Nevers, & Marquiſe d'Iſles aujourd'hui Aumont. Ce mariage enhardit les religionnaires des environs de Troyes qui eſpérerent trouver dans ce village un aſyle aſſuré ſous la protection du prince qui en étoit devenu ſeigneur. Ils s'y retirerent, y établirent un prêche & y exercerent publiquement leur religion. Les catholiques ne purent ſouffrir ſans indignation un prêche ſi près de la ville. Le maire de Troyes, le doyen & trois chanoines de la cathédrale furent députés pour en porter des plaintes aux gens du roi & les prier d'empêcher ce déſordre qui pouvoit oc-

Mſſ. Brey.

caſionner des malheurs. Le doyen & le chantre de la même égliſe qui étoit aumônier du duc de Guiſe, furent auſſi députés pour aller trouver à Rheims ce duc, gouverneur de la province, l'avertir de la témérité des huguenots, & le ſupplier d'y apporter remede. Enfin, la populace s'étant ameutée vers le commencement d'août, la plûpart de ceux qui revenoient du prêche d'Iſles furent pourſuivis & chargés à coups de pierre. Une troupe qui accompagnoit un enfant qui venoit d'y être baptiſé fut aſſaillie, pluſieurs furent bleſſés & l'enfant tué entre les bras de ſa nourrice. Les juges ne firent aucune recherche : mais les mécontens ayant ſecrettement envoyé les informations à l'amiral de Coligny qui étoit en cour, ce ſeigneur en fit ſes remontrances au roi & lui demanda juſtice de cette voie de fait. Pierre de Nevelet, alors maire de Troyes, en écrivit à Pierre Belin, marchand de cette ville, député à Paris avec un autre bourgeois pour l'affaire du prêche d'Iſles ; il leur marqua la manière dont ils devoient parler au roi de cette émeute, & l'affaire n'eut point de ſuite.

CHARLES IX. roi de Fr. 1572.

Ces meurtres commis depuis quelque temps dans la plûpart des villes, ne furent, pour ainſi-dire, que la préparation à une tragédie plus ſanglante & le prélude de l'affreuſe journée de Saint-Barthelemi. En même temps que le roi ordonna le maſſacre de tous les huguenots à Paris, il envoya aux gouverneurs des provinces & des villes des ordres pour faire tuer ceux qui ſe trouveroient hors de leur maiſon. La nouvelle du maſſacre de Paris arriva à Troyes le 26 d'août deux jours après la fête de Saint-Barthelemi. Les huguenots en furent ſaiſis d'épouvante, la plûpart réſolurent de ſortir de France & de ſe retirer en lieu

La nuit du 23 au 24 août

Hiſt. de Fr. Et. de la Fr. ſous Ch. IX. Hiſt. des Mar. Proteſt. l. 19.

Digitized by Google

CHARLES IX. roi de Fr. 1572.

de sûreté ; mais, afin de leur ôter le moyen de s'evader, dès le lendemain matin on mit des gardes aux portes de la ville.

Avant que l'alarme fût plus grande, un marchand nommé Marguin avoit résolu de se sauver. Mais il s'étoit en vain déguisé, il fut reconnu tout en sortant de sa maison. La populace le poursuivit, & il se réfugia chez un catholique de ses amis qui avoit, dit-on, dessein de le préserver de la fureur des fanatiques. Celui-ci craignant pour lui-même, ne voulut point le garder, & pour le garantir de toute insulte, il lui fit changer d'habit. Néanmoins Marguin reconnu fut suivi jusques sur le pont des miracles ou pont rognon derriere l'évêché. Là, un nommé Bouquet lui déchargea sur la tête un grand coup d'épée qui le renversa par terre. Il fut laissé pour mort, & quelques personnes le porterent à l'hôtel-dieu, où il mourut le samedi suivant.

Le surlendemain le bailly de Troyes, Anne de Vaudrey, fit faire une recherche des protestans & donna ordre de conduire en prison tous ceux que l'on rencontreroit. Claude Jacquot, prévôt de cette ville, se rendit vers la maison de Christophe Ludot de la nouvelle religion. Quoique le prévôt connût bien sa maison, il demanda où demeuroit Ludot, & cria si haut qu'on crut qu'il vouloit le sauver. Suivi de ses recors, il frappa rudement à la porte vers les quatre ou cinq heures du matin. Ludot, se levant en sursaut, se réfugia chez Pierre d'Aubeterre, marchand catholique, qui, en premieres nôces avoit épousé sa cousine germaine, & chez qui il se croyoit en sûreté. Mais le perfide d'Aubeterre le livra lui-même, & le malheureux Ludot fut conduit en prison. En peu d'heures les prisons furent rem-

Digitized by Google

plies de calviniſtes, parmi leſquels on compta Thibaut de Meures, Jean le Jeune, procureur, Claude Gaulard, ſergent au châtelet, Simon de Villemaur, Guillaume Bourcier, Denis Marguin, Jean Havart, marchands, Jean Garnier, François Bourgeois, le grand Thomas, menuiſier, Nicolas Poterat, ſerrurier, Regnaut Godot, Maçon, un Janſon, cordonnier, & autres dont l'énumération ſeroit ici trop longue. Le bailly les mit ſous la garde des catholiques les plus furieux qui s'étoient diſtingués par leur barbarie pendant les troubles. CHARLES IX, roi de Fr. 1572.

Le deux ſeptembre, quatre de ces fanatiques, parmi leſquels étoit le bâtard Mergey, ayant appris qu'un nommé Rouſſelot, éguilletier calviniſte étoit en ſa maiſon, s'y tranſporterent & le conduiſirent au bailly qui leur fit un ſignal & leur ordonna tout haut de le mener en priſon. Au lieu d'en prendre le chemin, ils le menerent par la ruelle de l'évêché. Rouſſelot leur remontrant que ce n'étoit point là le chemin des priſons, ils répondirent qu'ils le menoient boire chez Ducy, cabaretier de la Verte, & que s'il vouloit leur donner ſix écus, ils lui ſauveroient la vie & lui donneroient la liberté. *Six écus* ! répondit le malheureux : *tout mon bien ne vaut guères plus*, il & leur donna un écu, croyant exciter par là leur compaſſion. Mais les barbares prennent ſon argent, le maſſacrent, & après l'avoir entiérement dépouillé, le laiſſent étendu mort ſur le pavé.

Le lendemain, des ſergens ſe ſaiſirent d'un nommé Jean Robert, calviniſte doux & connu pour ſa probité, qui juſqu'alors s'étoit tenu caché chez lui. Comme il craignoit la fureur de la populace il pria ces ſergens d'attendre la nuit pour le conduire en priſon ; il leur donna même à cet effet

CHARLES IX. roi de Fr. 1572.

une ſomme d'argent qu'il redoubla encore. Mais, malgré cette ſomme, il fallut marcher, quoiqu'il ne fût que quatre à cinq heures après-midi. La crainte de cet homme n'étoit point mal fondée. A peine fut-il ſorti que la populace le ſuivit, le chargea d'injures, & les ſergens l'abandonnerent. Sa femme voyant l'extrême danger qu'il couroit, alla ſe proſterner devant le bailly, le ſuppliant d'avoir pitié de ſon mari & d'empêcher qu'il ne fût maſſacré. Pendant ce temps l'infortuné fut aſſommé ſur le pont de la Girouarde. Le bailly enfin vaincu par les larmes de cette femme, ſe tranſporta ſur le lieu pour la ſatisfaire : là, voyant le corps de Robert baigné dans ſon ſang, il dit fort gaiment aux meurtriers : *vous avez eu bientôt fait*, & ſe retira auſſitôt ſans donner aucun ordre pour la ſépulture du cadavre.

Le député, Pierre Belin, fils d'un apothicaire, perſonnage turbulent & l'un des plus ſéditieux entre les catholiques, étoit encore à Paris le jour de la Saint-Barthelemi & en avoit vû toutes les horreurs. Le 30 d'août le roi fit expédier des lettres aux officiers de tous les bailliages du royaume pour relâcher & mettre en liberté tous les proteſtans priſonniers. Belin fut chargé de ces lettres & arriva à Troyes le mercredi trois ſeptembre. Quelques catholiques qui en avoient ouï parler, lui demanderent ce qu'il en étoit. Il nia fortement qu'il en fût queſtion, & aſſura que c'étoit un faux bruit. Alors il s'aboucha ſecrettement avec le bailly, & l'engagea à faire mourir tous les huguenots avant que de publier ces lettres de rémiſſion. Le bailly conſentant à ce deſſein cruel, manda le bourreau appellé Charles, à qui il donna ſes ordres pour cette exécution ſanglante. Le bourreau eut horreur de tant d'inhumanité & refuſa d'obéir.

d'obéir. Le bailly fit venir Martin Debures, garde des priſonniers, à qui il donna la même commiſſion, avec injonction de faire dans les priſons une tranchée au bout de laquelle ſeroit un vaiſſeau pour recevoir le ſang, afin qu'on ne le vît point couler en dehors. Debures voulant gagner du temps, ne le fit point d'abord, & n'en déclara rien à ſes autres compagnons de garde. Le lendemain le bailly s'informa ſi l'on avoit exécuté ſes ordres; mais comme on n'en avoit rien fait, il les donna de nouveau avec menaces. Perrenet, un des gardes ainſi gagné, jura que dans une heure il n'y auroit pas un priſonnier qui n'eût paſſé le pas. Il ſe rendit aux priſons & communiqua à ſes compagnons les ordres du bailly. Ils s'approchent du cachot pour l'exécution, mais la frayeur les ſaiſit, l'horreur d'une telle cruauté leur glace le cœur, & ils ſe retirent ſans rien faire. Enfin, pour s'armer de réſolution, ils mangent & boivent largement, & s'étant échauffé le cerveau, ils font une liſte des priſonniers pour les faire périr à tour de rôle. Ludot, appellé l'un des premiers, pria ces monſtres de le laiſſer dépouiller lui-même, préſenta ſon eſtomac découvert, reçut le coup & tomba mort. De Meures parut & reçut pluſieurs coups de hallebarde ſans mourir. Ce malheureux prit lui-même le fer, & l'ayant mis ſur la partie du cœur, *là, là, ſoldat*! dit-il d'une voix ferme: *là, droit au cœur*, & perdit ainſi la vie.

CHARLES IX. roi de Fr. 1572.

Après cette affreuſe exécution, les meurtriers firent une grande foſſe où ils jetterent ces victimes infortunées, dont quelques-unes n'avoient pas expiré. L'un deux, au milieu des autres, fut vû lever aſſez haut les corps de ceux qui étoient ſur lui; mais auſſi-tôt ils furent couverts de terre,

CHARLES IX. roi de Fr. 1572. Mſſ. Brey. Mſſ. Duh.

quoique quelques-uns fuſſent encore vivans. La tranchée ordonnée pour recevoir le ſang ne fut point faite, & le ſang coula en dehors juſques dans la riviere qui en fut teinte. Quelques catholiques s'en étant apperçu, crurent que les priſonniers s'étoient tués les uns les autres, & en avertirent les juges; *mais*, dit un hiſtorien, *c'étoit recourir aux loups qui avoient mangé les brebis.* Dans le temps de ce maſſacre il y avoit dans les priſons un débiteur nommé Barthelemi Carlot, tonnelier, qui, pendant les troubles avoit été un des plus furieux contre les religionnaires. Les exécuteurs de cette horrible boucherie l'aſſocierent à leur cruauté. Il ſe vanta d'avoir tué en ſa part plus de trente huguenots. Le fanatiſme étoit porté ſi loin que, pour récompenſer ſon zèle, les catholiques payerent ſes dettes, & firent même des quêtes dans les paroiſſes pour le délivrer de la priſon. Le jour même du maſſacre, les catholiques plus furieux que jamais, alloient dans les maiſons, en tiroient ceux de la religion & les égorgeoient inhumainement ſans diſtinction d'âge ni de ſexe. Ayant entraîné de chez elle la femme d'un nommé Colin le Brodeur, ils la conduiſirent ſur le pont des cordeliers, l'aſſommerent & jetterent ſon corps dans la riviere. Quelques-uns même n'ayant point encore aſſouvi leur fureur & écumant de rage, foulerent ſon ſang aux pieds pour qu'il n'en reſtât aucune trace.

Enfin, le lendemain cinq ſeptembre, le bailly fit publier les lettres du roi dont Belin avoit été le porteur, leſquelles ordonnoient de mettre en liberté les calviniſtes détenus pour cauſe de religion. Il aſſiſta lui-même à cette publication, & à chaque article que le greffier liſoit, le bailly prononçoit ces mots: *Et point de prêche.*

Digitized by Google

Après tant d'événemens tragiques, la ville de Troyes fut affligée par une calamité d'une autre espèce. Dès le mois de mars 1573, les vivres commencerent à manquer, & toutes les denrées devinrent d'une cherté extraordinaire, non-seulement dans cette ville, mais encore dans les pays circonvoisins. Troyes se trouva surchargée de pauvres étrangers qui croyoient y trouver du soulagement à leur misere. Le corps de ville augmenta l'aumône générale, & tint une assemblée pour la police de ces pauvres qu'il s'agissoit de secourir dans leur extrême nécessité. Il fut arrêté que, pour y remédier promptement, chacun se taxeroit soi-même. On donna de l'argent aux pauvres étrangers pour les engager à sortir de la ville; quant aux autres, on nourrit les impotens & l'on employa les valides aux travaux publics.

CHARLES IX. roi de Fr. 1573.

Le 30 juin suivant, arriva dans cette ville le corps du comte de Roussy, seigneur de Piney, mort au camp devant la Rochelle. Il fut déposé dans l'église de Notre-Dame-aux-Nonnains, & le lendemain la procession de la cathédrale le conduisit hors de la porte Saint-Jacques, le corps de ville & les gens du roi l'y accompagnerent, & il fut ensuite conduit à Brienne dont il étoit aussi seigneur.

Charles IX. venoit de mourir. Son frere Henri qui étoit alors roi de Pologne, ayant appris cette mort, quitta ce royaume & revint en France porter la couronne qui lui appartenoit. La reine Catherine de Médicis voulut aller audevant de lui. Elle se fit accompagner du duc d'Alençon, du roi de Navarre & de plusieurs princes, princesses & seigneurs de la cour. Ils passerent à Troyes où ils arriverent le treize d'août. La bourgeoisie se mit sous les armes; la reine fut com-

HENRI III. roi de Fr. 1574.

plimentée par le chapitre de la cathédrale, par le bailliage, le corps de ville & autres Jurisdictions; mais on ne put lui rendre de grands honneurs parce qu'elle avoit averti qu'elle ne s'arrêteroit pas; elle alla coucher à Mussy-l'Evêque.

HENRI III. roi de Fr. 1574.

On recommença la guerre contre les huguenots dès la premiere année du regne de Henri III. Le roi de Navarre, qui depuis fut Henri IV. & qui étoit à leur tête, joignit le prince de Condé sur les frontieres de Champagne avec une armée de seize à dix-huit mille hommes. Le duc d'Alençon, frere unique du roi, mécontent du gouvernement, contracta une alliance avec eux, résolut de s'emparer de plusieurs villes, & vint à cet effet, en 1576, avec le prince de Condé & le duc Casimir en armes jusqu'aux portes de Troyes. Ils allerent dîner au fief de la Motte, paroisse de Sainte-Savine, lequel fut promptement secouru par les maire & échevins & un grand nombre de personnes qui montrerent beaucoup de zèle en cette circonstance. Plusieurs jeunes hommes bien montés accompagnerent les officiers municipaux pour aller saluer le duc d'Alençon à la Motte. Ils lui firent un présent, & lui représenterent avec respect les motifs qu'ils avoient eu de défendre leur ville. Le prince les écouta & se rendit à leurs raisons.

1576.

Les reitres & un grand nombre de Suisses ravageoient le pays; ils enlevoient le grain dans les granges & coupoient celui de la campagne pour donner à leurs chevaux; & emmenoient tous les bestiaux & tous les meubles qu'ils pouvoient attraper. Ils brûlerent quelques villages comme Paslis, Marigny, Saint-Benoît-sur-Seine, Saint-Remi-sous-Barbuise & autres, & massacrerent plusieurs paysans. Les autres, pour se soustraire à la fureur

Digitized by Google

d'une ſoldateſque effrénée, abandonnerent leurs pays avec leurs femmes & leurs enfans, enleverent leurs meubles, emmenerent tout leur bétail, & vinrent ſe réfugier dans Troyes. Les reitres joints aux ſuiſſes camperent autour de cette ville, où ils répandirent une nouvelle alarme ; mais ils partirent le 23 mai & allerent enſuite aux Grandes-Chapelles, aux Petites-Chapelles, à Pouan, Premier-Fait, Arcies, aux Torcys, à Saint-Nabort, après quoi ils ſe rendirent à Piney, Onjon & autres villages circonvoiſins. Lorſqu'ils furent partis, d'autres reitres y arriverent pour le roi & firent encore plus de ravages que les précédens. On ne voyoit que dévaſtations; & ce qui mit le peuple au comble de la déſolation, c'eſt que cette année les vignes & les bleds furent gelés, & l'on recueillit très-peu de foins & de fruits.

HENRI III. roi de Fr. 1576.

Le roi convoqua cette année les états généraux à Blois pour le 25 novembre. Les trois états du bailliage de Troyes s'aſſemblerent au palais pour élire des députés, & le choix tomba ſur Guillaume de Taix, doyen de la cathédrale, & François Perrard, archidiacre d'Arcies, pour le clergé, deux pour la nobleſſe, & Philippe Belin, lieutenant particulier, & Pierre Belin, maire, pour le tiers-état. Ils furent chargés de repréſenter au roi les malheurs & les déprédations qu'avoit eſſuyés la province. Mais ils revinrent au bout de quatre mois ſans aucune concluſion parce que le roi la garda pardevers lui. La ligue, cette funeſte aſſociation, venoit d'être formée contre les proteſtans & ſignée par le roi lui-même qui s'en déclara le chef. Le duc de Guiſe vint le 15 mai la propoſer aux habitans de Troyes, & les engagea à l'accepter comme avoient déjà fait les autres villes

Mémoire de Guill. de Taix à la fin des mêl... de Camuſat.

1577.

de la Champagne & de la Bourgogne. D'abord ils refuſerent de la ſigner ; mais après quelques aſſemblées ils ſe rendirent enfin aux deſirs du duc, & promirent que le bailliage de Troyes fourniroit au roi pour trois mois ſeulement 300 hommes de pied & ſoixante chevaux.

Henri III. roi de Fr. 1577.

Quelque temps après, Joachim de Dinteville, ſeigneur des Chenetz, fut nommé à la lieutenance du gouvernement de Champagne au lieu de Charles de la Rochefoucaud, ſeigneur de Barbeſieux. Il fit ſon entrée à Troyes le 20 mars 1580. & y fut reçu avec pompe & magnificence. Une grande compagnie tant de gens de pied que de cheval marcha audevant de lui enſeignes déployées. On lui rendit tous les honneurs dûs à ſon rang, & il logea au cloître Saint-Etienne dans la maiſon qui fait le coin de la rue du Vert-galant, ou de la Tour-chapitre, anciennement de la poterie. Pendant ſon ſéjour à Troyes, cette ville fut déſolée par une maladie contagieuſe qui dura depuis le mois de mai juſqu'au mois de décembre. Il fit garder les portes de la ville par les habitans ſans excepter les eccléſiaſtiques qui ſe prêterent dans cette conjoncture avec un zèle vraiment patriotique.

1580.

Hiſt. de Fr. 1581.

L'année ſuivante, le duc d'Anjou, auparavant duc d'Alençon, paſſa dans les pays-bas, où les états de Hollande, qui venoient de ſecouer le joug de la domination eſpagnole, lui offroient la ſouveraineté par le conſeil du prince d'Orange. Le rendez-vous de ſon armée étoit à Château-Thierry. Thevalle, fils du premier chambellan de ce prince, lui amena du pays Meſſin douze compagnies de gens de pied, qui déſolerent une partie du diocèſe de Troyes aux environs de Sézanne. Thevalle paſſa à Broyes où l'entrée lui fut refuſée ; les habitans prirent les armes, & il fut tué

dans un combat opiniâtre de part & d'autre. A la vue de cette mort, les officiers & les ſoldats irrités y entrerent par force, maſſacrerent tout qui ce qui tomba ſous leurs mains, forcerent le château, tuerent le ſeigneur, ſa femme, toute ſa famille, & mirent le feu aux quatre coins du bourg. Cette dévaſtation fut accompagnée d'un crime qui montre ce que peut une licence effrénée. Un capitaine, logé chez un homme de village qui le traitoit de ſon mieux, & touché des attraits de la fille de cet hôte la lui demanda en mariage. Celui-ci répondit que ſa fille n'étoit pas digne d'un tel honneur & qu'il lui en falloit une de plus haute qualité. A cette parole, l'officier courroucé jette à ce bon homme plats & aſſiettes à la tête, le met en fuite, déshonore la fille & enſuite la fait remettre à table en lui donnant mille brocards. Cette fille cependant obſervoit ſa contenance, & tandis qu'un ſoldat s'approchoit pour lui parler à l'oreille, elle lui enfonce un couteau dans l'eſtomac avec tant de force qu'il tomba mort ſur le champ. Alors les ſoldats ſe ſaiſirent de cette fille, l'attacherent à un arbre & la tuerent à coups d'arquebuſe. Les gentilshommes voiſins touchés d'une action ſi cruelle, aſſemblerent le peuple, tomberent ſur cette troupe & la taillerent en piéces.

HENRI III. roi de Fr. 1581.

Jour. de l'Et. tom. 1.

Troyes jouit, en 1582, de ſpectacles plus agréables. Louiſe de Lorraine, épouſe du roi, y paſſa au mois de juillet en venant de Lorraine. La ville lui rendit tous les honneurs dûs en pareille circonſtance, & cette princeſſe alla loger à Saint-Lyé, maiſon de campagne de l'évêque de Troyes. * Le lendemain elle alla coucher à Saint-Phal, où elle fut reçue ſomptueuſement par George de Vaudrey, marquis de Saint-Phal. Elle en partit

1582.

*C'étoit alors Claude de Beaufremont.

Digitized by Google

enſuite pour ſe rendre en Bourbonnois, où le roi devoit ſe trouver.

HENRI III. roi de Fr. 1582.

Au mois de novembre ſuivant, les députés des treize cantons ſuiſſes étant venus en France pour renouveller leur alliance avec Henri III. paſſerent à Troyes, où ils furent reçus avec magnificence & traités aux dépens de la ville ſelon l'intention du roi. Ils furent harangués à la porte de Croncels, toute la milice bourgeoiſe étant ſous les armes. Ils partirent le lendemain & l'on tira à leur départ pluſieurs piéces d'artillerie. Ils arriverent à Paris le 28 du même mois.

Vers ce temps là, il faiſoit de très-grands vents & les pluyes étoient continuelles; ce qui cauſa un tel débordement qu'il étoit difficile d'approcher de la ville de tous côtés & qu'il y eut pluſieurs
1583. maiſons détruites & emmenées par les eaux. Ce temps dura juſqu'à la fin d'avril de l'année ſuivante, où les vivres monterent à un prix conſidérable. Les bleds manquerent, mais la récolte des vins fut encore bonne & abondante. Les chaleurs de l'été ſuivant amenerent de grands orages accompagnés de grêles, & il y eut une grande quantité de vins perdus.

1584. Au mois d'avril 1584, Jeanne Dupleſſis-Beaupreau, épouſe de M. de Vaudrey, marquis de Saint-Phal, gouverneur & bailly de Troyes, étant morte à Paris, fut amenée à Troyes & dépoſée en l'égliſe de Saint-Antoine. Tout le clergé, tous les corps de la ville, les pauvres des hôpitaux de Saint-Nicolas, de la Trinité & de Saint-Bernard, cent autres pauvres, dont cinquante étoient de la terre de Saint-Phal, avec des torches, ſe rendirent en cette égliſe pour le convoi. Le ſeul corps des avocats ne s'y trouva pas, parce qu'ils vouloient avoir le pas ſur les officiers municipaux.

Digitized by Google

Le corps fut levé par le doyen & le chapitre de Saint-Etienne pour être inhumé dans leur égliſe ſuivant la volonté de la défunte. Le chapitre de la cathédrale prétendit à ce droit, mais les magiſtrats ordonnerent qu'il ſeroit levé par ceux de Saint-Etienne comme cette dame l'avoit demandé ſans préjudicier aux droits de la cathédrale.

HENRI III. roi de Fr. 1584.

Cependant, la mort du duc d'Anjou, frere du roi, faiſoit éclater les deſſeins ambitieux du duc de Guiſe. Ce prince projetta d'exclure de la couronne les héritiers légitimes, & de la faire paſſer dans la maiſon de Lorraine. L'intérêt de la religion catholique fut ſon prétexte, il affecta de gémir du ſort de la France ſi un prince hérétique y montoit ſur le trône après la mort de Henri III. Il ſe rendit le chef de la ligue, prit les armes & s'empara de pluſieurs villes, où il mit garniſon. Les Troyens apprirent ces nouvelles au mois de mars 1585. On leur annonça que le duc ſe propoſoit de venir en leur ville avec une armée conſidérable. Ils tenoient le parti du roi, &, alarmés de ce projet dont l'exécution paroiſſoit prochaine, ils conſulterent M. de Dinteville pour ſavoir comment ils devoient ſe comporter dans cette occaſion. Ce ſeigneur ſe rendit auſſitôt à Troyes, en fit garder les portes, mit un guet ſur les remparts où il fit placer l'artillerie, & augmenta les fortifications dans les endroits les plus foibles. Le roi écrivit aux habitans de ne laiſſer entrer perſonne dans leurs murs ſans être connu, de bien garder la ville & d'obéir en tout au ſieur de Dinteville. En conſéquence, les échevins Dare & Dolet viſiterent les hôtelleries & les cabarets pour s'informer des noms, qualités & religion de ceux qu'ils y trouveroient, & l'on ordonna de mettre des lanternes dans les rues &

Hiſt. de Fr. Hiſt. de la lig. Mſſ. Duh.

1585.

Digitized by Google

principalement au quartier de Belfroy. On fit une taille ſur les habitans pour payer toutes les dépenſes, & on leva ſix mille hommes de milice bourgeoiſe diviſée en quatre compagnies ſuivant les quartiers de la ville.

HENRI III. roi de Fr. 1585.

M. de Dinteville ayant appris tous les mouvemens du duc de Guiſe, leva en pluſieurs endroits trois mille ſoldats pour garder la ville avec ſa compagnie de cinquante hommes d'armes. Mais comme cette troupe penſoit entrer dans Troyes, les habitans s'y oppoſerent, apportant pour raiſon que ceux qui étoient dedans ſuffiſoient pour cette garde. Ces ſoldats qui, pour la plûpart, étoient de la religion, ſe voyant refuſés, s'abandonnerent au pillage, firent beaucoup d'extorſions ſur le peuple dont ils réduiſirent une grande partie à l'extrémité. La ville leva encore tant du dedans que des déhors quatre cens ſoldats qui furent nourris dans les maiſons bourgeoiſes. Ils ſervirent pendant un mois; & comme ils devenoient inſolens, on prit le parti de les congédier.

Hiſt des rév. de Fr. t. 4.

Il parut, au mois de juillet, un édit par lequel toute autre religion que la catholique romaine fut défendue dans le royaume avec ordre d'en ſortir dans l'intervalle de ſix mois pour tous ceux qui refuſeroient d'en faire profeſſion. Les calviniſtes effrayés de cet édit, coururent en foule joindre le roi de Navarre & le prince de Condé; & leurs troupes, en ſe retirant, déſolerent & rançonnerent le peuple par tous les lieux de leur paſſage. Le bruit de la guerre & cet édit forcerent les reitres de l'armée de la ligue de retourner en leur pays. Ils étoient entrés par compoſition dans le bourg de Dienville & avoient tué, contre la foi promiſe, la plûpart des pauvres habitans.

Jour. de l'Et. t. 1.

Le duc de Guiſe qui avoit reçu de bons traitemens à Nemours, vint à Troyes au mois de ſeptembre avec le duc de Mayenne & une grande ſuite de gens de pied & de cheval. Ils furent reçus avec beaucoup d'honneurs, ils logerent au palais épiſcopal & y reſterent environ une ſemaine. HENRI III, roi de Fr.

Nos mémoires nous apprennent que, dans ces temps malheureux, Troyes eſſuya les trois fléaux de la peſte, de la guerre & de la famine. L'hiver de 1586 fut très-long & dura juſqu'au mois de mai, où les eaux étoient encore débordées. Les vivres devinrent rares & leur prix augmenta de jour en jour. Comme ils commençoient à manquer, les maire & échevins envoyerent à Châlons acheter environ cinquante muids de bled pour ſubvenir aux néceſſités des habitans. Ils défendirent en même temps d'en tranſporter plus d'un boiſſeau ou un bichet à chaque perſonne, & d'en laiſſer ſortir que juſqu'à ſix lieues à la ronde moyennant un paſſeport. 1586. Mſſ Duh. Mém. Manu. de Nic. Dare.

Dans cette calamité, le roi, pour ſubvenir à ſes dépenſes prodigieuſes, rendit pluſieurs édits, & particuliérement un ſur les offices & métiers à qui il demandoit de l'argent ſous peine de priſon & de ventes de biens. En conſéquence, au mois de juin, arriva à Troyes un ſergent de la cour accompagné de deux hommes, avec deux archers de la prévôté de l'hôtel, qui ſe mirent en devoir de contraindre les corps & communautés au payement de cette cotte, avec menace d'empriſonner ceux qui ſeroient en retard. A cet avertiſſement, les drapiers-drapans, les tiſſerands & autres s'ameuterent & ſe rendirent avec des armes & des pierres à l'hôtellerie du dauphin, où ces archers étoient logés & y firent un grand tumulte. Les

Digitized by Google

échevins allerent repréſenter à ces commiſſaires le tort qu'ils avoient eu d'aſſigner tous les métiers à la fois, & qu'ils auroient dû ſortir de la ville & laiſſer l'un d'eux pour s'acquitter de la commiſſion avec l'autorité d'un magiſtrat, ce qui modéreroit le ſoulévement du peuple. Ils leur expoſerent la miſere des habitans à cauſe de la cherté des grains qui duroit depuis un an, & la chûte du commerce & des manufactures. Les commiſſaires ne voulurent point ſe rendre à ces raiſons & montrerent des armes dont ils menacerent de ſe ſervir ſi on les troubloit dans leurs fonctions ; ce qui obligea les magiſtrats de ſe retirer.

HENRI III. 1586.

Vers le ſoir, la populace irritée ſe raſſembla de nouveau en tumulte. Les magiſtrats voulurent interpoſer leur autorité, mais ils ne purent l'appaiſer ; elle força la maiſon du dauphin, où elle entra en confuſion pour ſe jetter ſur les commiſſaires. Les plus forcenés chercherent partout, & trouverent un des huiſſiers qu'ils aſſommerent à coups de baton. Ils en découvrirent un autre dans l'ecurie, & l'outragerent de la manière la plus ſanglante ; mais comme il demanda la vie ſauve en promettant de découvrir les auteurs de ces contraintes & levées d'argent, on ſe contenta de le lier. Il nomma en effet trois employés dans les fermes, & d'autres appellés *Maltôtiers*. Alors on le conduiſit devant la maiſon d'Edmond Couſin, dit Raguin, du nombre de ceux qu'il avoit déclarés. Là, il fut maſſacré, & la maiſon de Raguin pillée & ravagée. Enfin les officiers municipaux amenerent main forte, écarterent la populace & à minuit firent ſortir, par la porte de la madeleine, les autres commiſſaires qu'ils firent recon-

Digitized by Google

duire par la maréchauſſée juſqu'au village du Pavillon.

HENRI III. roi de Fr. 1586.

Le lendemain, le peuple toujours animé ſe jetta dans la maiſon du receveur Sanguin, où il fit beaucoup de dégats, & enſuite dans celle du ſergent Bornot, où il y eut de pareils déſordres. Les echevins avertis de ces pillages commanderent des compagnies de milice bourgeoiſe qui refuſerent de marcher, apportant pour raiſon qu'elles ne vouloient donner aucuns ſecours à des gabeleurs & maltôtiers, de ſorte que les maiſons de Sanguin & de Bornot furent ſaccagées ſans aucun ménagement.

Sur ces entrefaites, un tiſſerand armé d'une fourche ſe préſenta pour être le chef des ſéditieux : *Amis*, leur dit-il, *il vous faut un capitaine. Si vous voulez que je le ſois, regardez ce que je porte, nommez-moi le capitaine* LAFOURCHE. A ces mots il ſe diſpoſa d'aller piller les maiſons des ſieurs le Mairat & le Marguenat du nombre des maltôtiers. Il y trouva de la réſiſtance & en fut chaſſé. Delà il alla avec ſa troupe à celle du capitaine Largentier proche l'égoût de Croncels. On leur jetta par les fenêtres de groſſes piéces de bois pour les écraſer ; mais elles leur ſervirent au contraire d'inſtrumens pour rompre les portes. Ils y entrerent & ſacrifierent tout à l'avidité de leur fureur ; alors les magiſtrats arriverent avec deux cens bourgeois armés, chaſſerent & mirent en déroute cette populace. Deux furent tués ſur la place, & environ quatre-vingt bleſſés, dont trente moururent deux jours après. Enſuite de cette expedition, on fit par toute la ville d'exactes perquiſitions chez les ſéditieux. On y retrouva les effets qui avoient été volés, & que l'on fit reporter chez M. Largentier. Le bruit courut que ces

Digitized by Google

malheureux menaçoient treize bonnes maiſons. On en arrêta trente-deux & tout ce tumulte fut enfin appaiſé.

HENRI III. roi de Fr. 1586.

M. de Dinteville, averti de ces déſordres, vint à Troyes avec ſoixante gentilshommes & donna ordre à M. Dare qui conduiſit le guet à pied & à cheval, d'aller prendre le capitaine *Lafourche*. Sur cet ordre, M. Dare alla ſur le minuit chez ce chef des ſéditieux, le prit avec ſa femme & deux autres, qui, le ſendemain, furent pendus dans les priſons & enſuite expoſés aux pilliers de la juſtice hors de la ville. D'autres priſonniers furent élargis, à l'exception de cinq qui furent retenus juſqu'à ce que le roi en eût ordonné. On députa enſuite Nicolas Dare & Michel Drouot, échevins, auprès du duc de Guiſe qui étoit à Nancy, pour lui donner avis de ce qui s'étoit paſſé dans cette ſédition. Ce ſeigneur les reçut avec bonté, témoigna beaucoup de joie de les voir & les écouta avec plaiſir, leur donnant les avis néceſſaires pour ſe conduire s'ils ſe trouvoient encore dans une ſemblable conjoncture.

Vers la fin du mois de juillet, cinq freres nommés *Carrés*, tondeurs, éleverent une nouvelle ſédition de gens de différens métiers. Ils préſenterent à M. de Villechétif, alors maire, une requête tendante à la ſuppreſſion des *Cuiſeurs* de pain à la livre que l'on expoſoit ſur la place, prétextant qu'ils mettoient la cherté ſur le grain dont il y avoit déjà une trop grande diſette. Pour les adoucir, on leur accorda l'effet de leur demande. Mais ils ne furent point encore ſatisfaits; animés par la fureur, ils voulurent piller quelques maiſons où ils ſoupçonnoient des amas de grain. Dans la crainte d'une emeute plus conſidérable, les officiers de ville les conduiſirent dans pluſieurs

Digitized by Google

greniers. Plus on ſe rendoit à leurs deſirs, plus ils exigeoient; ils menacerent de rompre les greniers ſi on ne leur faiſoit donner le bled pour dix ſols au lieu de vingt qui étoit le prix commun. Le lendemain, vers le ſoir, ils s'aſſemblerent au cimetiere de Saint-Jacques; mais le guet empêcha leurs entrepriſes. Le jour ſuivant, ils ſe raſſemblerent encore à deux heures après minuit & pillerent pluſieurs maiſons. On en donna auſſitôt avis à M. de Dinteville qui étoit en ſon château de Thennelieres. Il arriva ſur le champ avec quarante gentilshommes, & ordonna de prendre dans la nuit les ſuppôts de cette ſédition. HENRI III. de Fr. 1586.

Alors on mit en armes 70 hommes de cheval & 14 compagnies de 60 hommes de pied chacune, M. de Dinteville à leur tête. On n'en prit que onze qui furent conduits en priſon & interrogés afin de leur faire leur procès. Mais ſur les menaces effrayantes de leurs compagnons, on fit dreſſer trois potences, l'une devant le palais, l'autre en l'étape-au-vin & la troiſième au marché-à-bled. A cette, vue les plus mutins effrayés prirent la fuite, & il n'y en eut point de juges à mort, mais ſeulement au banniſſement. Le chancelier de Chiverny manda les officiers & gens du roi pour ſe rendre à Paris & répondre ſur leur conduite, & ce chef de la magiſtrature leur fit une ſévère reprimande de ce qu'ils n'avoient pas condamné les ſéditieux à une peine corporelle & publique, ainſi qu'ils le méritoient.

Le trois ſeptembre ſuivant, M. de Villechétif & trois échevins ſe mirent en chemin pour Dienville, dans l'intention d'aller ſaluer le duc de Guiſe à ſon retour de l'armée qu'il avoit ſur les frontières de Champagne, & pour lui faire des préſens de pluſieurs eſpèces. Ils n'allerent que juſqu'à Brevonne, où ils trouverent ce prince qui

Digitized by Google

venoit à Troyes. A ſon arrivée il fut ſalué d'une
HENRI III. roi de Fr. ſalve d'artillerie & par les compagnies de gens de pied. Il fit ôter la potence qui étoit devant le palais & la fit mettre pour ſeconde à l'étape-au-vin.

1587. Eph. Troy. 1759. Il y avoit alors à Troyes, proche la porte de Belfroy, un ancien château qui étoit celui de la vicomté où les vicomtes de Troyes rendoient la juſtice. Il avoit été autrefois très-bien fortifié, & il n'en reſtoit plus qu'une partie ſous le regne de Henri III. Mais comme on préſumoit qu'on avoit conçu le deſſein d'en faire une citadelle, ce prince ordonna aux maire & échevins de faire inceſſamment démolir cette place dont l'enceinte étoit conſidérable. Les maiſons voiſines y ont aujourd'hui des jardins qui ſont de plein pied avec le premier étage.

Le duc de Guiſe pourſuivoit toujours les huguenots & ſe propoſoit de les abattre entiérement. Il pria le roi d'empêcher d'entrer en France les reitres, lanſquenets & ſuiſſes que les princes proteſtans d'Allemagne devoient y faire paſſer au nombre de quarante mille. Sur ces repréſentations le roi fit convoquer le ban & l'arrière-ban de toute la nobleſſe du bailliage de Troyes, & à cette nouvelle les Pariſiens envoyerent en cette ville & dans les principales du royaume de nouveaux mémoires & une nouvelle forme de ſerment pour les unir plus étroitement avec eux à la défenſe commune. L'armée étrangere, malgré tous les obſtacles qu'on lui oppoſoit, pénétra en France juſques ſur les bords de la loire, ce qui donna beaucoup d'inquiétude au roi. Il demanda à ſes ſujets l'aide de leurs prieres; la ville de Troyes & toutes les villes du royaume implorerent le ſecours

cours du ciel en faveur des princes catholiques, dans les mois d'octobre & de novembre.

HENRI III, roi de Fr. 1588.

Trois partis diviſoient alors la France ; celui du roi, celui des proteſtans & celui de la ligue. Ce dernier ſe rendit maître de pluſieurs villes dans les provinces. Le cardinal de Guiſe s'étant ſaiſi de Rheims & de Châlons, ſe preſenta à Troyes le 4 juin 1588, pour engager les habitans dans ſon parti. Il parut à la porte de Saint-Jacques avec M. d'Eſclavolle (1), gouverneur & bailly de Troyes; mais, le roi ayant écrit aux villes de contenir dans le devoir la nobleſſe & le peuple, l'entrée lui fut refuſée par les officiers municipaux. Il revint à la porte de Croncels & s'avança avec ſa ſuite juſques devant le corps de garde, où il éprouva encore le même refus. Alors ce prélat fit dire aux maire & échevins qu'il vouloit entrer, & le pouvoit plus légitimement qu'un maître des requêtes dont la religion étoit ſuſpecte & qui ſe diſoit avoué du roi. On différa encore juſqu'à nouvel ordre ; mais le cardinal ayant appris que le roi avoit mandé à M. de Dinteville de venir empêcher ſon entrée, il ſe retira & ne fit plus d'inſtance. Quelques jours après M. d'Eſclavolle fit une nouvelle tentative ; il gagna la premiere barriere de la porte, & s'étant ſuſpendu à l'un des ponts-levis avec quelques autres de ſa troupe, ils l'abaiſſerent, s'en ſaiſirent & le garderent. Les capitaines Hennequin & Mauroy & autres catholiques vinrent à ſon ſecours ; alors ſe voyant en force il envoya promptement chercher le cardi-

(1) Olivier de la Rouere, ſeigneur de Chamois, Saint-Sépulchre, Eſclavolle, vicomte de Saconnay, capitaine de cinquante hommes d'armes.

HENRI III. roi de Fr. 1568.

nal qui étoit à la Chapelle-Saint-Luc. Sur cet avertiſſement le prélat vint en diligence à la porte de Croncels, accompagné de quarante chevaux. Il entra avec cinq perſonnes de ſa ſuite & renvoya les autres. Le maire à qui il fit rendre les clefs, le rencontra dans la rue du temple & l'accompagna juſqu'à l'évêché.

Les députés de Paris, de Rheims & de Chaumont étoient venus à Troyes pour paſſer un acte d'union avec plus de ſoixante bonnes villes déjà unies pour jurer la religion catholique, l'état & le ſoulagement du peuple. Le corps de ville ſe rendit à cette ſollicitation, & cette acte d'union fut arrêté à l'hôtel commun dans une aſſemblée générale de tous les corps où préſida le cardinal.

Les vingt-quatre conſeillers de ville, ayant appris que ce prélat vouloit en dépoſer quelques-uns d'entr'eux dont la religion lui étoit ſuſpecte, tinrent conſeil & réſolurent de quitter tous leurs charges & de les remettre entre ſes mains. D'après cette réſolution il fit tenir une aſſemblée générale dans la grande ſalle de l'évêché, où l'on entendit les plaintes du peuple & où l'on procéda à une élection de nouveaux conſeillers & de cinq échevins; cinq des anciens furent remis en place. Le même jour on exigea d'eux le ſerment d'union avec les autres villes ſous peine de priſon, vû le danger où le retard pourroit expoſer les affaires. Ils le prêterent le lendemain au ſoir devant Nicolas Gauthier, conſeiller au préſidial & premier échevin, repréſentant le maire.

La reine mere Catherine de Médicis travailloit à une réconciliation générale, & la paix ſe fit à Rouen par un traité qui fut appellé édit de réunion, par lequel on s'engageoit à détruire en-

Digitized by Google

tiérement l'héréſie dans tout le royaume. Le roi, aux états de Blois, le confirma & jura de le faire obſerver dans tous ſes états comme une loi fondamentale. Il fut publié à Troyes au mois d'août, & à cet effet il y eut au marché-à-bled un feu de joie où l'on brûla une figure de l'héréſie tenant d'une main une épée ſanglante & de l'autre un livre hérétique. Le cardinal de Guiſe & le prince de Lorraine, accompagnés des officiers municipaux, mirent le feu au bruit de l'artillerie, & enſuite on donna un grand ſouper aux deux princes. Huit jours après, les juges de la juriſdiction conſulaire (1) firent ſerment de garder cet édit & de vivre & mourir dans la religion catholique, ce qui fut imité par tous les autres corps de la ville.

HENRI III. roi de Fr. 1588.

Mſſ. de Nic. Dare.

Les états généraux convoqués à Blois ſe tinrent aux mois d'octobre & de novembre. Les députés de Troyes furent Yves le Tartier, doyen de Saint-Etienne, qui fut ſecrétaire du clergé. Le neuf octobre, jour de la communion des députés, l'archevêque de Bourges prêcha le matin & le Tartier l'après-dîner. Après ſon ſermon, il recommanda à l'auditoire de prier Dieu pour le roi & la famille royale, exceptant les hérétiques, diſant qu'il ne devoit point prier pour les excommuniés & pour ceux qui faiſoient la guerre à l'égliſe. Les autres députés de Troyes furent Philippe de Vert, avocat, pour la juſtice, & Jacques Angenouſt, tréſorier des ſalpêtres, pour le tiers-état.

Dupl.

Pendant la tenue de cette aſſemblée générale

(1) Nicolas Dare, juge-conſul, Claude Nortas, ſieur de Virloup, & Nicolas Perricard, conſuls.

du royaume périrent les deux chefs de la ligue, le duc de Guiſe & le cardinal ſon frere. Mais bientôt un nouveau chef les remplaça. Le duc de Mayenne, leur frere, étoit à Lyon lorſqu'il apprit la nouvelle de ces deux maſſacres. Il ſe mit en chemin pour Paris, & ramaſſa, en Bourgogne & en Champagne, une troupe de cent chevaux & de quatre mille hommes de pied. Le 24 janvier 1589 il arriva à Troyes, où il fut reçu avec les honneurs qu'on eût pû faire à un monarque, & le lendemain tous les corps de la ville, dans une aſſemblée générale à l'évêché, jurerent l'union entre ſes mains. Ce prince enſuite agiſſant en ſouverain, ôta le gouvernement de Troyes à Joachim de Dinteville qui tenoit pour le parti du roi & mit en ſa place ſon neveu Charles de Lorraine, duc de Chevreuſe. Il ſe rendit après cela à Sens, à Orléans, à Chartres & enfin à Paris, où il fut déclaré lieutenant général du royaume.

HENRI III. roi de Fr.

1589.

Cependant les royaliſtes de Troyes entretenoient des intelligences particulieres en faveur de leur parti. Les plus hardis entreprirent de remettre la ville en l'obéiſſance du roi. Le procureur Petitpied étoit, à cet égard, en relation de lettres avec M. de Dinteville ; mais ces lettres ayant été interceptées, on ſe tint ſur ſes gardes, Petitpied fut pendu, ainſi qu'un gentilhomme nommé Legras, après avoir été dégradé de nobleſſe. Pluſieurs bourgeois craignant d'être découverts pour être du parti du roi, prirent la fuite & ſe ſauverent les uns à Châlons & les autres à Langres. Le duc de Mayenne bannit de la ville ſeize perſonnes dont la conduite lui paroiſſoit ſuſpecte, & à la tête deſquelles étoit Euſtache de Meſgrigny dit Cholot, ſeigneur de Villebertain, ancien préſident & lieutenant général au bailliage

de Troyes. Seize autres royaliſtes furent emmenés par Saint-Paul, gouverneur de Vitry, qui alloit à Paris. Ils le ſupplierent en chemin de leur donner la liberté, & il les laiſſa à Provins pour les reprendre à ſon retour & les ramener à Troyes. Le capitaine François des Eſſarts, ſeigneur de Sautour, royaliſte, aſſiégea Méry-ſur-Seine; mais Hautefort qui ſe qualifioit lieutenant général pour l'union en Champagne & en Brie, le chargea & lui tua ou fit noyer dans les marais la plus grande partie de ſes troupes.

HENRI III. roi de Fr. 1589.

Mezeray.

Au mois de mai, tous les corps aſſemblés dans la chambre du conſeil de l'hôtel-de-ville, jurerent de nouveau de garder inviolablement le traité d'union à l'exemple de ceux de Paris. Le parlement en homologua la déclaration, & ſur la requête d'Edouard Môlé, depuis peu procureur général, en ordonna la publication & l'obſervation dans tous les bailliages. Le Duc de Mayenne voyoit croître ſes forces de jour en jour; preſque toutes les villes de Bourgogne, de Champagne & d'autres provinces, embraſſerent le parti de la ligue. Sur ces facheuſes nouvelles, le roi prit, mais trop tard, les voies de la force & de la rigueur. Il enjoignit au duc d'Aumale, gouverneur de Paris pour la ligue, de ſortir de cette ville, & le déclara avec le duc de Mayenne, les bourgeois de Paris, de Troyes & d'autres villes liguées, criminels de lèze-Majeſté au premier chef, s'il ne rentroient bien tôt dans le devoir. Mais ces déclarations produiſirent un effet tout contraire, l'incendie étoit trop enflammé; on en prit même occaſion de maltraîter tous les royaliſtes; de ſorte que ne ſe voyant plus en état de ſoumettre les ligueurs, il réſolut de ſe joindre au roi de Navarre pour les diſſiper

avec plus de facilité. Cette union ne termina
Henri III. roi de Fr. 1589. point les troubles du royaume & Henri III. n'en profita pas long-temps ; un monſtre nourri du fanatiſme le plus outré, l'aſſaſſina à Saint-Cloud, ſous prétexte de venir lui offrir de grands ſervices de la part de ſes plus fidèles ſujets.

On ſait combien la fureur de la ligue ſe ranima à la mort de ce prince pour exclure de
Henri IV. roi de Fr. la couronne le roy de Navarre qui étoit encore proteſtant, & qui fut appellé Henri IV. Les ligueurs, ſous la conduite du duc de Mayenne, le combattirent de toutes leurs forces & le contraignirent de conquérir ſon royaume. Son armée aſſiégea & ſurprit les meilleures villes de ſes provinces, celles de Picardie par le duc de Longueville & celles de Champagne par le duc d'Aumont. L'artillerie de Troyes fut employée à battre le château de Payns qu'occupoient les ligueurs, & qui fut pris d'aſſaut après cent vingt coups de canon. Les Troyens y furent d'un grand ſecours & ils y allerent volontairement. Ce château fut raſé, & la dame à qui on accorda la vie ſauve, paya une ſomme qui fut répartie à tous ceux qui eurent part à l'attaque de cette place.

Dès que le pape Sixte-Quint, fauteur de la ligue, eut appris la mort de Henri III. il envoya en France ſon légat *à latere* le cardinal Cajétan, pour empêcher Henri IV. de monter ſur le trône tant qu'il ſeroit hors de l'égliſe. Cette légation ſe fit avec une magnificence extraordinaire, & on ne ſe ſouvenoit point d'en avoir jamais vû une ſemblable. Le cardinal arriva à Lyon le 9
1590. novembre & le 9 janvier ſuivant à Troyes accompagné de pluſieurs prélats & officiers. A la nouvelle de ſon arrivée prochaine, le corps de ville nomma les échevins Dare & Hennequin à l'effet

de diſpoſer tout ce qui ſeroit néceſſaire pour rendre ſon entrée plus ſolemnelle. Charles de Choiſeul-Praſlain, & Gabriel de Guénegaud de Plancy & d'autres royaliſtes s'efforcerent de ſurprendre ce cardinal pour l'empêcher d'entrer dans Troyes; mais leurs tentatives furent inutiles, le comte de Saint-Pol qui commandoit dans la ville l'eſcorta à ſon arrivée avec une troupe de ſix mille hommes tant de pied que de cheval, & le conduiſit en pompe à l'évêché. Les officiers du corps de ville avoient été audevant de lui avec pluſieurs habitans à cheval juſqu'à Breviande où il fut complimenté. On lui préſenta le daix à la porte de Croncels, mais il le refuſa. Le clergé alla le prendre proceſſionnellement à la porte de la ville & ſe mit de la marche après l'avoir ſalué. On ſonna cette entrée dans toutes les égliſes, toutes les boutiques furent fermées, & les rues tapiſſées. Enfin, le prélat fut conduit par l'Etape-au-vin & la grande-rue juſqu'à la cathédrale, d'où il ſe rendit au palais épiſcopal

HENRI IV roi de Fr. 1589.

Il y fut traité au dépens de la ville & ſervi avec les cérémonies les plus recherchées. A ſon dîner furent invités le prince de Chevreuſe, gouverneur de Troyes pendant la ligue, & tous ceux de ſa maiſon, M. de Saint-Pol & autres gentilshommes, pluſieurs écléſiaſtiques, des officiers de juſtice & du corps de ville. Le Légat dîna ſeul avec le prince de Chevreuſe à une table peu diſtante d'une autre où étoient le patriarche d'Alexandrie, les archevêques, évêques & autres prélats de ſa ſuite. Il y eut 200 perſonnes aux premieres tables & 120 aux ſecondes ſans les laquais & les priſonniers. Le cardinal fut très ſatisfait des Troyens; il ſéjourna deux jours dans leur

Digitized by Google

ville, & partit enſuite pour Paris, eſcorté pendant quelque temps par M. de Saint-Pol qui le conduiſit avec ſes troupes.

HENRI IV. roi de Fr. 1590.

Le 28 mars, Sautour, le capitaine Saint-Martin, exempt des gardes du roi, avec cinquante-cinq chefs, trente capitaines, trois cens chevaux & plus de trois mille hommes de pied, s'étoient emparés pour le roi de Bourg de Montiéramey. Mais bientôt il fut aſſiégé par la Rochette, lieutenant du duc de Chevreuſe; le capitaine la Pierre & autres vinrent au ſecours de cette place, & la défendirent ſi vaillamment qu'ils defirent Sautour & toutes ſes compagnies; lui-même fut fait priſonnier avec Saint-Martin, & le reſte fut mis en fuite.

Harlay de Chanvallon, gouverneur de Sens, voyant ſa ville aſſiégée par l'armée royale, demanda du ſecours à M. de Saint-Pol qui commandoit dans Troyes. Mais il ne put en obtenir aucun, parce qu'on craignoit le même ſort dans cette ville, & qu'on vouloit s'y tenir ſur la défenſive. En effet, M. de Saint-Pol ſe mit ſur ſes gardes pour éviter toute ſurpriſe. Le lendemain de Pâques 23 avril, ſur les ordres du duc de Chevreuſe, il fit abattre les égliſes de Saint-Martin, de Saint-Antoine & de la Trinité de Preize, dont il employa les matériaux avec ceux du château de Payns, pour bâtir le fort qui fut appellé *de Chevreuſe*, en face du fauxbourg St Martin, & achever celui du four vers Notre-Dame-en-l'Iſle. On fit auſſi abattre tous les bâtimens, arracher tous les arbres & détruire tous les jardins des environs de la ville à cinq cens pas de diſtance.

Deſguerr. Mſſ. Duh. &c. &c. V. Topog. aux art. S. Mart. S. Ant. la Trinité.

Les royaliſtes ne cherchoient que l'occaſion de faire rentrer la ville dans l'obéiſſance & de la remettre au pouvoir de Henri IV. ſon légitime

ſouverain. Ils gagnerent le comte de Grandpré, Tourteron & autres qui, depuis trois mois, projettoient cette entrepriſe à la ſollicitation de M. de Dinteville, d'Euſtache de Meſgrigny & d'autres réfugiés à Châlons. Tourteron qui devoit la conduire en trouva l'exécution difficile & repréſenta que la ville de Troyes étoit grande, fort peuplée & les habitans très-aguerris, comme ils l'avoient montré dans pluſieurs circonſtances. Mais Euſtache de Meſgrigny, de concert avec le capitaine Largentier, le perſuada enfin de la facilité de prendre la ville, en lui promettant d'y faire entrer pendant la nuit les troupes qui étoient à ſes ordres, & l'aſſurant que cinq cens cuiraſſés de la ville même viendroient audevant de lui pour lui prêter main forte ; & ce qui acheva de déterminer ce guerrier, fut une lettre du roi à M. de Dinteville ſur ce ſujet, datée du camp de Saint-Denis le 9 du mois d'août. HENRI IV. roi de Fr. 1590.

Euſtache de Meſgrigny ne penſa plus qu'aux préparatifs néceſſaires pour la réuſſite du projet. Il écrivit au comte de Grandpré au commencement de ſeptembre pour ſavoir en quel temps & avec quelles troupes il viendroit ſe préſenter devant Troyes. Le même jour il écrivit auſſi à M. de Dinteville que tout étoit diſpoſé, & qu'il le prioit de faire diligence. Il lui marque dans ſa lettre la route qu'il doit prendre, les haltes qu'il peut faire & l'heure à laquelle il doit arriver. Le 7 ſept.

Le moment étant venu, dix-ſept compagnies de gens de cheval & quatorze de gens de pied, compoſées de onze cens chevaux & de cent fantaſſins arquebuſiers, partirent pour ſe rendre à Troyes au jour nommé, & Odard Perricard leur amena encore du ſecours par le Pont-Hubert.

Ces troupes conduites par le comte de Grand-

Digitized by Google

Henri IV. roi de Fr. 1590.

pré arriverent aux environs de la ville le dimanche au ſoir ſeize de ſeptembre. Elles étoient ſuivies de MM. de Dinteville, de Meſgrigny, de Villechétif, Dorigny & autres Troyens bannis de la ville par le duc de Mayenne. Elles paſſerent par Saint-Benoît, Sainte-Maure, par le pont de la Planche-Quena, proche le moulin de Fouchy, où la plûpart laiſſerent leurs chevaux, & quelques-uns arriverent ſur la brune au moulin de Brûlé. Le lundi 17, jour de Saint-Lambert, ſur les trois à quatre heures du matin, ils envoyerent des eſpions en habits de vendangeurs, ſur la douve du foſſé, pour voir ſi les gardes étoient levées. Ces eſpions ayant rapporté que tout étoit dégarni de gardes & de ſentinelles, on fait hâter l'infanterie conduite par cent cuiraſſés qui mettent pied à terre & jettent des échelles ſur le foſſé proche le moulin pour monter à l'aſſaut. Après le paſſage du foſſé ils dreſſent leurs échelles contre un débris de muraille appellé le *joly ſault* derriere le couvent des cordeliers, & montent à l'eſcalade ayant Meſgrigny à leur tête.

Une partie des ſoldats ſe ſaiſit d'abord de la rue Saint-Jacques, tandis que l'autre s'empare du corps de garde & occupe la porte qu'ils ouvrent par force à l'aide de quelques charpentiers & ferruriers de leur troupe. Ils abaiſſent le pont-levis & donnent ainſi entrée au gros de la cavalerie & de l'infanterie. Meſgrigny monté ſur une *haquenée blanche* anime leur courage & crie avec les chefs : *allons, allons, ville gagnée, ils ſont à nous ; vive le roi.* Ils avancent, & étant paſſés la porte aux cailles, ils ſe ſéparent en bandes, les uns vers la place de Saint-Pierre, les autres parderriere l'évêché, d'autres par la grande rue & du côté de Saint-Loup.

Digitized by Google

Les chanoines alloient alors à matines. Ils entendirent crier avec effroi; *aux armes, aux armes.* A ce bruit, Yves le Tartier, doyen de Saint-Etienne, & quelques autres chanoines, quittent leurs habits d'égliſe & courent en effet aux armes. Ceux de St Pierre ne ſortirent point de leur égliſe & continuerent leurs matines malgré le tumulte qu'y occaſionnerent quelques ſoldats qui s'y étoient refugiés, & y furent pris & pendus par les catholiques. M. le Tartier étoit premier échevin & chef du conſeil du duc de Chevreuſe qui étoit à l'évêché. Il voulut aller avertir ce ſeigneur de ſe tenir ſur ſes gardes. En chemin faiſant, comme il encourageoit le peuple qui commençoit à s'aſſembler, il reçut un coup d'arquebuſe au travers du corps & mourut une demie heure après. Gatelier, chanoine de Saint-Pierre, éprouva le même ſort, & Laurent Roy, chanoine du tréſor de Saint-Etienne, qui ſe défendoit à coups d'arquebuſe, fut auſſi tué au carrefour des malheureux. Parmi les bleſſés on remarqua Edmond Benoiſt, chanoine de la cathédrale, qui eut la main gauche coupée, reçut trois coups de coutelas ſur la tête, & mourut de ſes bleſſures au bout de quinze jours.

HENRI IV. roi de Fr. 1590.

Le peuple accourut en foule du quartier haut, & s'oppoſa à l'avancement des royaliſtes ſur les ponts de la Salle, de la Girouarde & principalement ſur celui des cordeliers où il y eut un choc conſidérable. Sur celui de la Girouarde il y eut pluſieurs ſoldats tués, & particuliérement le baron de Sedan qui fut renverſé d'un coup d'arquebuſe proche l'hôtellerie du Griffon. Dix ou douze habitans tinrent ferme au pont de la Salle en attendant du ſecours. On ſonna l'alarme, & en moins d'un quart d'heure il ſe trouva plus de deux

Digitized by Google

mille habitans bien armés. Un marchand nommé le petit Gouault fut bleſſé ſur le pont & un autre tué en combattant. Le médecin le Tartier, frere du doyen de Saint-Etienne, ayant appris que l'ennemi traverſoit le cloître pour s'emparer de cette égliſe collégiale, accourut aſſiſté du capitaine Desbans & de quelques arquebuſiers. Il reçut un coup de balle au défaut de la cuiraſſe près de la hanche; il fut obligé de ſe retirer, & s'en alla chez le chirurgien Mégard, où il trouva ſon frere le doyen qui expiroit.

HENRI IV. roi de Fr. 1590.

Les ligueurs continuerent de marcher contre les royaliſtes. Ceux-ci obligés de ſe retirer, gagnerent la porte Saint-Jacques & revinrent avec leurs compagnons ſe ranger en bataille ſur la place de Saint-Pierre, où ils ſe trouverent au nombre de quatre cens cavaliers. Le capitaine Bois vint, avec un petit nombre d'arquebuſiers, attaquer leur aile gauche; il répandit parmi eux l'épouvante, & ils fuirent précipitamment juſqu'au cimetiere de Saint-Nizier, où ils ſe rejoignirent & ſe remirent en défenſe. Le peuple alors affluoit de toutes parts, & en moins d'une demie heure quatre ou cinq mille hommes ſe préſenterent pour les tailler en piéces. Les rues étoient barricadées & pluſieurs chefs abattus. Enfin ces royaliſtes ſe voyant hors d'état de réſiſter à cette multitude animée, prirent la fuite & regagnerent la porte Saint-Jacques qu'ils tenoient encore. Dans cette retraite ils perdirent beaucoup d'hommes, d'armes & de chevaux, ayant encore été aſſaillis & pourſuivis par les habitans des fauxbourgs & des villages voiſins. Les ligueurs ne perdirent que ſept ou huit artiſans.

Les royaliſtes qui avoient forcé l'évêché à deſſein d'arrêter le duc de Chevreuſe, manquerent leur coup par la ruſe d'un enfant qui leur cria;

Digitized by Google

le prince que vous cherchez eſt au jardin. Ils y accoururent ; mais pendant ce temps on fit mettre le duc en sûreté dans un endroit ſecret de la cathédrale (1). Quelques gens de la populace s'emparerent de la maiſon du ſieur Sautour & le maſſacrerent avec Saint-Martin fait avec lui priſonnier à la déroute de Montiéramey. Après en avoir fait autant aux autres priſonniers, ils pillerent la maiſon d'Antoine de Vienne de Geraudot & tuerent ſon fils François de Vienne, lieutenant de la compagnie de Sautour. Inutilement les maire & échevins voulurent mettre ordre à la fureur de cette populace ; rien ne put l'appaiſer, elle maſſacra tous les ennemis qui ſe trouvoient ſur ſon paſſage. HENRI IV. roi de Fr. 1590.

Pendant ces tumultes, l'autre partie des troupes royales qui étoient montées à l'eſcalade, gagna la porte de Comporté, d'où quelques femmes ayant entendu crier *tue, tue*, s'enfuirent vers l'égliſe de Saint-Remi. La garde n'avoit point quitté la porte de Belfroy. Au premier bruit, Jean du Chemin qui y commandoit, envoya ſur le champ un ſergent & un ſoldat vers le corps de garde de Comporté. Ils apperçurent l'ennemi ſur la muraille, deſcendirent des remparts & crierent à l'alarme. On

(1) Parmi ceux qui ſe propoſoient d'arrêter le duc de Chevreuſe à l'évêché, ſe trouva M. le Marguenat, ſurnommé le *Ramonneur de cheminées*, à cauſe d'une taxe que le roi lui avoit accordée ſur les cheminées en récompenſe de l'argent qu'il lui avoit prêté pendant la guerre. Une des cauſes qui empêcherent la priſe du duc, c'eſt que les royaliſtes inſtruits par Euſtache de Meſgrigny de la délicateſſe des andouilles de Troyes, s'amuſerent à en chercher dans les maiſons des écorcheurs & andouillers. *Mſſ. Duh.*

Digitized by Google

HENRI IV. roi de Fr. 1590.

ſonna auſſi-tôt à Saint-Remi, & les habitans du quartier, à demi habillés, accoururent en armes; & , commandés par les capitaines la Coſte & Frelois, le Maire & le ſieur de Courcelles, ils ſoutinrent les ennemis proche la tour *du baſſin* qui étoit dans l'angle de la muraille tournant à la porte de Comporté. Pluſieurs bourgeois furent bleſſés dans ce choc, entr'autres Nicolas Michelin, cirier, un huillier nommé Briſſe, & Vincent d'Autruy qui moururent peu de jours après de leurs bleſſures. Tous y montrerent beaucoup de courage ; on vit même les femmes ſe ſaiſir de pierres, les enfans prendre des armes, & la muraille fut ſi bien bordée que les aſſaillans furent contraints de plier & de regagner la porte de Saint-Jacques le long des remparts.

Ainſi les royaliſtes manquerent leur entrepriſe ſur Troyes. Repouſſés avec violence par les habitans, ils s'éloignerent de la ville, & Tourteron faiſant la revue de ſa troupe proche le village de Colaſverdey (aujourd'hui Charmont), il trouva plus de cent bleſſés, ſix à ſept cens hommes tués avec pluſieurs chefs, commandans & officiers. Euſtache de Meſgrigny ramaſſant alors les concitoyens de ſon parti tant huguenots que catholiques, s'en retourna à Plancy, & le receveur Dorigny-Fontenay ſe retira avec les autres à Châlons. L'armée dans ſa retraite avoit fait priſonniers des habitans du fauxbourg Saint-Jacques. Ces priſonniers s'étant échappés, rapporterent que les ſoldats maudiſſoient l'entrepriſe ſur la ville & menaçoient de tuer Meſgrigny & ſes aſſociés pour les avoir mené à une boucherie plutôt qu'à la ſurpriſe d'une ville.

Le 18. Le lendemain de cette journée de Saint-Lambert, on donna une fauſſe alarme & l'on cria

que les ennemis étoient rentrés dans la ville ; mais les habitans voyant encore les rues barricadées & ſe ſouvenant de leur victoire de la veille, accouroient avec joie, s'aſſurant que pourvû que ces ennemis ne fûſſent que dix mille, ils les tailleroient en piéces. HENRI IV. roi de Fr. 1590 & ſuiv.

Le roi pourſuivoit toujours la conquête de ſon royaume. Toutes les provinces éprouvoient les horreurs de la guerre. Les villes étoient priſes & repriſes, les ligueurs combattoient contre leurs propres concitoyens; la fureur du fanatiſme étoit portée à un tel excès que les liens du ſang & de la nature n'étoient plus reſpectés; les loix étoient ſans vigueur & le monarque même étoit regardé comme un ennemi par une grande partie de ſes ſujets. Enfin l'abjuration de Henri IV. déconcerta ſes ennemis. Il ſe fit inſtruire par des docteurs du nombre deſquels fut René Benoiſt, curé de Saint-Euſtache de Paris, nommé depuis à l'évêché de Troyes. Il renonça au calviniſme & embraſſa la religion catholique dans l'égliſe de Saint-Denis le 25 juillet 1593. 1593.

Cette converſion répandit la joie dans les eſprits. Paris reconnut ce prince pour ſon roi légitime, ſe ſoumit à ſon autorité & le reçut dans ſon ſein le vingt-deux mars de l'année ſuivante. Sur la nouvelle de cette réduction de la capitale du royaume, la plûpart des Troyens deſirerent la même ſoumiſſion pour leur ville. Le vingt-ſix du même mois, on tint une aſſemblée générale de tous les corps pour délibérer ſur ce que l'on feroit à cet égard ; le lendemain on en fit une autre pour maintenir & conſerver l'union entre les villes liguées. 1594. Mſſ. Duch. Mêl. Hiſt. de Camuſ. Mém. crit. &c. tom. 1. Mſſ. Brey.

Jean Paillot, écuyer, ſieur de Nuiſement, alors premier échevin, zèlé pour le ſervice du

HENRI IV. roi de Fr. 1594.

roi, fit tous ſes efforts pour diſpoſer les eſprits à ſe ſoumettre, & afin de parvenir à ce qu'il deſiroit, il employa le duc de Luxembourg-Piney, qui engagea le roi d'écrire ſur ce ſujet aux habitans de Troyes. Henri IV. en effet, envoya dans cette ville un héraut avec des lettres aux maire & échevins, aux chapitres & officiers de juſtice pour les inviter à le reconnoître, à l'exemple de Paris, comme légitime ſucceſſeur du royaume, leur promettant qu'il leur ſeroit bon prince. Afin de mieux réuſſir dans ſon projet, Paillot fit tant par ſes intrigues, que la compagnie commandée par le lieutenant Gaudier auſſi zèlé que lui, fut choiſie pour garder la porte de Saint-Jacques, par laquelle le héraut devoit entrer.

Datées du 1er avril.

Jean d'Autruy, alors maire, quelqu'affectionné qu'il fût pour le roi, n'oſoit ſe déclarer, parce que le duc de Chevreuſe commandoit encore dans Troyes pour la ligue, & qu'une partie du clergé, des officiers de juſtice & du corps de ville étoient pourvus par le duc de Mayenne. Mais pour ne point paroître dans une affaire de cette conſéquence, il feignit une indiſpoſition, & laiſſa Paillot maître d'agir comme il jugeroit à propos. Celui-ci ſachant l'heure à laquelle le héraut devoit arriver, ſe rendit au corps de garde du fauxbourg Saint-Jacques, & ordonna que s'il arrivoit un gentilhomme eſcorté de quatre trompettes, on le fit accompagner de ſix mouſquetaires juſqu'à la porte de la ville, où Gaudier devoit les faire conduire à l'hôtel-de-ville.

Ce héraut arriva le mardi cinq avril & fut reçu ſuivant les ordres qui avoient été donnés. Paillot fit avertir de ſon arrivée le maire & tous ceux qu'il ſavoit être affectionnés pour le roi. En même temps il fit aſſembler devant & derriere l'hôtel-de-

de-ville environ mille hommes qui inſinuoient à tous de reconnoître le roi puiſqu'il étoit catholique. A une heure après-midi tous les députés des corps & communautes ſe trouverent en la chambre de l'échevinage, où l'on fit la lecture des lettres de Sa Majeſté. En conſéquence, Paillot prit la parole & dit qu'il ſeroit à propos de députer quelqu'un vers le clergé & les magiſtrats pour ſavoir leur réſolution ſur le ſujet de l'aſſemblée. Lui-même fut député. Le doyen Odard Hennequin & quelques chanoines ligueurs lui déclarerent qu'ils ne pouvoient prendre d'autre réſolution que d'en écrire au duc de Guiſe qui etoit à Vitry. Paillot repliqua que, s'ils ne changeoient d'avis, ils occaſionneroient, ce jour-là même, une grande effuſion de ſang dans la ville, qu'il y avoit plus de deux mille hommes armes qui menaçoient de tuer quiconque ne crieroit pas, *vive le roi*, que le corps de ville avoit conclu de reconnoître Henri IV. pour légitime héritier de la couronne, puiſqu'il étoit catholique & qu'il promettoit la même bienveillance à toutſon royaume qu'aux habitans de Paris. Alors les chanoines ſe rendirent & envoyerent leur ſoumiſſion à l'hôtel-de-ville. Du chapitre, Paillot vint au palais où il trouva encore plus de réſiſtance de la part des officiers de la juſtice; mais enfin ils ſe ſoumirent & envoyerent auſſi leur déclaration. Lorſqu'il eut gagné tous les corps, il dit qu'il n'étoit plus temps de diſſimuler, qu'il falloit, dès ce jour, ſe mettre en l'obéiſſance de Sa Majeſté, & en donner avis au maréchal de Biron qui étoit à Torvilliers * avec une petite armée de trois mille hommes. Auſſitôt le héraut commença à crier *vive le roi*, & cette acclamation fut répétée de tous, à l'exception de quelques échevins ligueurs, qui, voulant

HENRI IV. roi de Fr. 1594.

* à une lieue & demie de Troyes.

Digitized by Google

HENRI IV. roi de F. 1594.

ſe retirer en leurs maiſons, eſſuyerent les huées du peuple & n'y purent entrer qu'ils n'euſſent crié comme les autres *vive le roi.*

D'après ces réſolutions, on nomma des députés pour aller aſſurer le roi de la fidélité & obéiſſance de la ville: on déclara au peuple la délibération de l'aſſemblée & l'on ſe tranſporta à la cathédrale pour en rendre graces à Dieu. Pendant ce temps-là, le héraut à cheval ſuivi de ſes trompettes & de ceux de la ville, & accompagné d'une grande foule de peuple alla crier par toutes les rues *vive le roi,* que la multitude répétoit avec les témoignages de la joie la plus parfaite. Les ligueurs ſe cacherent dans leurs maiſons & le duc de Chevreuſe ſe reſſerra dans l'évêché.

Le lendemain, le ſieur Paillot fut envoyé à Torvilliers, vers le maréchal de Biron, pour lui annoncer la nouvelle de la réduction de la ville. Ayant vû dans le camp M. de Dinteville, lieutenant de roi dans la province, & M. de Praſlain deſtiné par Sa Majeſté pour être gouverneur & bailly de Troyes, il les invita à venir dans la ville, leur promettant de les loger & de répondre d'eux corps pour corps. Le maréchal y conſentit & dit au ſieur Paillot qu'il ne retireroit point ſes troupes qu'il n'eut fait lui-même chanter le *Te Deum* dans Troyes & mis dehors le duc de Chevreuſe. Lorſque MM. de Dinteville & de Praſlain furent arrivés, ils apprirent qu'on avoit invité le duc de Guiſe d'amener ſes troupes, de les jetter dans la ville & d'empêcher ſa ſoumiſſion au roi. A cette nouvelle, le maréchal de Biron envoya cinq cens hommes de cheval ſous la conduite de Paillot qui les fit paſſer au Pont-Sainte-Marie par où devoient arriver les troupes du duc de Guiſe, & fit tripler les

Digitized by Google

gardes au fauxbourg Saint-Jacques. Ces troupes se présenterent dans la nuit même, ayant à leur tête Perricard, évêque d'Avranches. Mais lorsqu'elles apprirent combien la ville étoit gardée & défendue, elles ne firent aucune tentative & retournerent sur leurs pas. Le lendemain sept du même mois, le maréchal de Biron vint faire chanter le *Te Deum*, & pria le duc de Chevreuse de se retirer avec ses gens & son bagage. Ce prince s'en alla à Dienville où les troupes du duc de Guise son frere l'attendoient, & le même jour, en signe de réjouissance, la ville fit un feu de joie dans la place du marché-au-bled. HENRI IV. roi de Fr. 1594.

C'est ainsi que Troyes fut délivrée du joug de la ligue & remise sous l'obéissance de son légitime souverain. Lorsque les députés allerent prêter serment de fidélité au roi, Sa Majesté en témoigna sa satisfaction & remercia le sieur Paillot qui lui avoit rendu de si grands services dans cette conjoncture. Peu de jours après, ce bon prince donna un édit par lequel il confirma les chanoines de Saint-Pierre & de Saint-Etienne dans tous leurs droits & privileges, agréa la suppression de six prébendes à Saint-Etienne, & en affecta une au profit des chanoines de Notre-Dame & l'autre au college. Enfin, le vingt-neuf arriva de la part du roi M. d'Amours, conseiller aux conseils d'état & privé, surintendant en la justice & police de Champagne & Brie, pour rétablir la justice & remettre les officiers en leurs charges & exercice.

En mémoire de cet heureux événement qui arriva le cinq avril, mardi de la semaine sainte, il se fait tous les ans, le mardi de la même semaine, à la cathédrale une procession générale où assistent les chefs des corps & communautés de la ville; il

s'y fait encore un discours sur ce sujet & particuliérement sur le respect dû aux souverains & sur la fidélité des sujets envers leur prince.

HENRI IV. roi de Fr. 1594.

Parmi ceux qui se distinguerent pour le service du roi dans ces temps orageux, on remarqua M. de Vienne de Géraudot, dont le fils fut tué & la maison pillée le jour de Saint-Lambert 1590. Il signala aussi son zèle lors de la réduction de la ville comme le roi le témoigna dans des lettres datées du camp devant Amiens le 17 juillet de l'année suivante. Ce monarque lui accorda pour ses services plusieurs gratifications, permission de rechercher dans diverses maisons indiquées les meubles, titres & papiers qui lui avoient été enlevés, le dédommagement de ses pertes & des avances qu'il avoit faites pour la réduction de Troyes & autres villes de la province.

1595. Le duc de Mayenne persistoit dans sa rebellion malgré ses pertes & la décadence de son parti. Il entretenoit en Bourgogne une armée de dix-huit mille hommes que commandoit le connétable de Castille Fernand de Vélasco. Le roi voulut se rendre en cette province pour s'opposer à leurs entrepriſes. Il prit sa route par Troyes, où il fit une entrée solemnelle le mardi 30 mai 1595. Pour le recevoir, on fit dresser huit échafauds à dessein d'y placer de jeunes enfans qui devoient crier *vive le roi*, & des musiciens avec leurs instrumens. Lorsque ce monarque arriva à la porte de Belfroy, il fut complimenté par les maire & échevins qui lui présenterent le dais & les clefs de la ville. Toute la milice bourgeoise l'accompagnoit sous les armes. Devant l'hôtel-de-ville, une demoiselle le Bey, âgée de dix ans, lui présenta, au nom des habitans, un cœur d'or qu'il accepta avec beaucoup d'affection. Il fut reçu à la porte de la cathédrale par René Benoît,

Digitized by Google

alors évêque désigné, à la tête des chanoines de Saint-Pierre & de Saint-Etienne, & tout le jour se passa en fêtes & réjouissances publiques. HENRI IV. roi de Fr. 1595.

Le lendemain matin, Henri apprit la nouvelle de la reprise de Vezou sur le connétable de Castille, & aussi-tôt il fit chanter dans la cathédrale un *Te Deum* en action de graces de cet heureux événement. Ce jour-là même, il monta à cheval & partit pour Dijon, où il arriva le dimanche suivant quatorze juin, & réduisit toute la Bourgogne avec le maréchal de Biron, M. de Dinteville & le marquis de Traisnel.

L'année suivante, depuis le vingt-six juin, des pluies continuelles répandirent la désolation dans Troyes. Les eaux inonderent tous les environs & perdirent une partie des emblaves, ce qui causa une grande misere parmi le peuple. Dans cette calamité on eut recours à la miséricorde de Dieu, & l'on fit, à cet effet, des processions générales. Mais comme cette affliction continuoit, les chanoines de Saint-Pierre & de Saint-Etienne firent des processions fraternelles afin de réunir leurs prieres & d'appaiser la justice divine. Les grains monterent à un prix extraordinaire ; la disette même se fit sentir & l'on envoya jusqu'à Paris pour en acheter. 1596.

Il y avoit alors dans Troyes comme dans plusieurs autres villes la confrairie du cordon de Saint-François, auquel les franciscains attribuoient beaucoup d'indulgences. Elle étoit accompagnée d'une multitude d'abus, qui souvent troubloient la tranquillité publique. Le parlement de Bordeaux l'avoit déjà défendue quelques années auparavant dans les lieux de son ressort ; & le 7 août 1596, celui de Paris rendit un arrêt contre la confrairie de Troyes, & supprima les livres imprimés sur Traité des superst. t. ...

ce ſujet, avec défenſes d'en expoſer ou d'en vendre aucuns qui pûſſent y avoir rapport, & de tenir aucune aſſemblée ſous prétexte de cette confrairie.

HENRI IV. roi de Fran. 1597.

Mſſ. Brey. Nos mémoires ne nous offrent pas des événemens bien conſidérables pour les années ſuivantes, mais ils nous apprennent qu'au commencement de 1597 il y eut des difficultés ſur l'élection des officiers municipaux. Le 21 janvier ils firent un ſtatut par lequel nul ne pourroit être reçu en la charge de maire, d'échevin & de conſeiller de

1598. ville qu'il ne fût originaire de Troyes : ils le firent homologuer au parlement ; mais quand on voulut procéder à l'exécution de l'arrêt, il y eut oppoſition de la part d'un conſeiller traitant & de quelques autres habitans non nés à la ville, & le ſtatut n'eut pas lieu.

1600. L'année 1600 fait une époque remarquable dans l'hiſtoire de Troyes. Les habitans de pluſieurs villes de Champagne avoient préſenté au conſeil du roi leur requête, afin d'obtenir exemption de tailles. Chaque ville y inféra les motifs de ſa demande & les ſeuls habitans de Troyes ſe ſervirent du titre de capitale de la province pour leur ville, titre en conſidération duquel les rois prédéceſſeurs l'avoient déjà exemptée. Malgré l'édit de janvier 1598 ſur la révocation générale de tous les affranchiſſemens, le roi, par un arrêt du conſeil du 30 mars, confirma aux villes de Champagne leurs exemptions, ſuivant leurs motifs, & la ſeule ville de Troyes y fut confirmée COMME CAPITALE DE LA PROVINCE. Cet arrêt a toujours été une preuve convaincante contre ceux qui prétendoient attribuer à Châlons la capitalité de la Champagne ; nous nous en ſommes ſervis ailleurs pour le même objet.

Digitized by Google

Le roi avoit beſoin de ſecours pour ſubvenir aux dépenſes que la conquête de ſon royaume l'avoit obligé de faire. Le clergé même lui accorda une ſubvention pour contribuer au ſoutien & à la défenſe de l'état. Les maire & échevins la ſignifierent au clergé de Troyes qui paya le ſol pour livre pendant quelques années. En 1605, les officiers municipaux demanderent encore cette taxe au clergé, mais il y eut à l'officialité une aſſemblée pour délibérer ſur les moyens de réponſe à cette demande. Il fut réſolu de différer le paiement juſqu'à la prochaine aſſemblée générale du clergé de France, où ſeroient faites des remontrances. Enfin, le 28 novembre, il y eut une tranſaction par laquelle il fut déclaré que le ſol pour livre ne ſeroit plus levé ſur le clergé, vû le privilege & le contrat fait avec Sa Maieſté au mois d'avril de cette année, &, en même temps, que les eccléſiaſtiques ne ſeroient taxés qu'à la moitié de ce qu'ils payoient pour la cotte de l'aumône générale.

HENRI IV. ro de Fr. 1600 & ſuiv. 1605.

Les jéſuites rappellés en France en 1603, ſe propoſoient alors d'établir dans Troyes une maiſon de leur ſociété. Ils employerent à cet effet l'évêque de cette ville René de Breſlay, qui fit jouer toutes ſortes de reſſorts pour la réuſſite de cette entrepriſe. Mais malgré les aſſauts multipliés qu'ils donnerent à cette ville, elle tint ferme pendant plus d'un ſiécle, & les habitans refuſerent avec une conſtance extraordinaire d'admettre parmi eux les jéſuites qu'ils avoient tant de raiſons d'éloigner de leurs murs. Nous ne parlerons point ici de cette partie de notre hiſtoire, nous avons rapporté dans l'hiſtoire de nos évêques les diverſes tentatives de ces peres ſur Troyes; on peut

y avoir recours ainſi qu'aux *Mémoires* que M. Groſley a donnés ſur ce ſujet en 1756.

HENRI IV. roi de Fr. 1608.

Henri IV. avoit récompenſé le zèle du marquis de Praſlain pour ſon ſervice par les places de gouverneur & de bailly de Troyes ; il l'avoit fait auſſi lieutenant général de Champagne & capitaine de la premiere compagnie de ſes gardes du corps. Ce ſeigneur fit, le 8 juin 1608, ſon entrée ſolemnelle dans Troyes, & y fut reçu avec tous les honneurs dûs à ſon rang. Il quitta la charge de bailly qu'il crut incompatible avec celle de gouverneur, & fut remplace par Louis Largentier, baron de Chapelaine.

Cette année fut longtemps appellée l'année du grand hiver. Le froid avoit commencé à devenir très-âpre dès le jour de Saint-Thomas, il dura plus de deux mois ſans diſcontinuer. Le cours des rivières fut preſque entiérement interrompu par l'épaiſſeur de la glace. Un grand nombre de plantes furent gelees juſqu'à la racine ; pluſieurs perſonnes furent trouvées mortes de froid ſur les chemins, & une partie des beſtiaux périt faute de fourage. Le dégel ne cauſa pas moins de dégats, les glaces rompirent les ponts & les chauſſees. On a remarque que les chaleurs de l'été ſuivant furent auſſi très-conſiderables, & que cependant l'année fut très-abondante.

La ville étoit alors partagée par diverſes factions inteſtines qui entretenoient dans ſon ſein l'eſprit d'aigreur & de diſcorde. Le clergé, le bailliage & le corps de ville avoient de temps en temps des difficultés qu'il étoit difficile de terminer. Edmond le Boucherat, qui étoit maire dans ces temps de troubles, n'avoit pu les appaiſer. Pour rappeller la paix & réunir les eſprits, Henri IV, peu de temps avant ſa mort, donna,

1610. Mém. hiſt. & crit. ſur Tr. t. 1. p. 365. Mſſ. Brey.

de ſon autorité, pour maire à la ville de Troyes, Antoine Pithou, qui, par ſa prudence & la ſageſſe de ſa conduite, parvint enfin à rétablir le bon ordre & l'union parmi ſes concitoyens. HENRI IV. roi de Fr. 1610.

Troyes, comme le reſte de la France, pleuroit la mort du meilleur des rois, lorſque Georges Largentier, ſieur de Vaucemain, conſeiller de ville, mourut au château de Chamoy. Le 21 mai, ſon corps fut amené & dépoſé en l'égliſe de Saint-Gilles, au fauxbourg de Croncels, où les officiers municipaux, avec ſon fils le baron de Chapelaine, ſe rendirent le lendemain matin pour célébrer ſes obſeques. La levée du corps fut faite par René de Breſlay, évêque de Troyes, & le corps fut enſuite tranſporté au village de Chapelaine, à onze lieues de Troyes, où il fut inhumé. A ſon ſervice qui fut fait avec pompe dans la cathédrale, aſſiſterent Denis Largentier, abbé de Clairvaux, M. de Saint-Phal, le fils du baron de Plancy & d'autres gentilshonmmes du pays, les officiers du bailliage, la compagnie de l'arquebuſe, les chefs de la milice bourgeoiſe, avec cent pauvres vêtus de robes noires, & portant chacun une torche ardente à la conduite du deuil. Mſſ. Duh. LOUIS XIII. roi de Fr.

La mort de Henri IV. avoit mis ſur le trône un roi mineur, & la reine Marie de Médicis avoit été déclarée régente du royaume. Le marquis d'Ancre (Concini) & ſon épouſe qui s'étoient emparés de l'eſprit de la reine mirent la diviſion parmi les princes & les miniſtres, afin d'augmenter leur autorité. Le gouvernement s'affoiblit, les partis, les factions ſe formerent, & enfin les mécontentemens éclaterent au commencement de l'année 1614. Les princes & pluſieurs ſeigneurs de diſtinction quitterent la cour & ſe retirerent Hiſt. de Fr.

Digitized by Google

dans les provinces où ces troubles occaſionnerent une infinité de déſordres.

Louis XIII. roi de Fr. 1614.

Le duc de Luxembourg-Piney incommodoit la Champagne par quatre cens hommes de pied & trois cens chevaux qui étoient dans Vendœuvre, Brienne, Pougy, Roſnay, & Ligny en Barrois. Ces troupes y faiſoient de très-grands ravages, & les habitans de pluſieurs endroits ſe raſſemblerent pour ſe défendre mutuellement. Les Troyens en particulier firent une ſortie ſur ces troupes, tuerent un grand nombre de ſoldats, firent pluſieurs priſonniers, qui enſuite furent pendus comme voleurs & perturbateurs du repos public. Le prince de Condé, chef des mécontens, s'avança en Champagne avec une armée de dix mille hommes renforcée par les troupes du duc de Luxembourg, dans l'intention de paſſer la ſeine aux environs de Ponts & de Nogent. Mais le maréchal de Boisdauphin, qui commandoit l'armée royale, ayant étendu ſes troupes vers Sézanne, Villenauxe, Bray, Provins, & ayant mis garniſon dans Ponts & Nogent, le prince fut obligé de remonter juſqu'à Méry qu'il menaça de piller & de ruiner ſi cette ville ne lui ouvroit ſes portes. Le gouverneur manquant de munitions & de ſoldats rendit auſſitôt la place. Le prince y fit paſſer ſon artillerie, ſon armée, y laiſſa pour garde Lamet avec deux cens hommes, & dirigea ſa marche vers Sens. L'entrée de cette ville lui fut diſputée, ſon avant-garde fut défaite, & il rentra avec ſon armée vers le centre de la Champagne.

1615. octobre.

Hiſt. mém. de ce qui s'eſt paſſé.... ſous le regne de Louis-le-juſte, par Boitel. Rouen 1616.

Le marquis de Rénel ſe préparoit à faire le ſiége de Méry pour la remettre en l'obéiſſance du roi, lorſqu'il apprit l'arrivée de ſix cens reitres qui s'avançoient pour paſſer la ſeine dans

cette ville, & pour aller groſſir le parti des princes. A cette nouvelle, il réſolut de ſe ſacrifier pour ſon roi ; il ſe mit en embuſcade à Herbice, proche Arcies-ſur-Aube, dans le deſſein de les défaire au paſſage : mais ſon entrepriſe ayant été découverte, il fut ſurpris, ſes troupes furent miſes en déroute & lui tué ſur la place. Les reitres alors paſſerent la ſeine à Méry & continuerent leur route pour rejoindre l'armée du prince de Condé.

Louis XIII. roi de Fr. 1615. 1616.

La garniſon que ce prince avoit laiſſée dans Méry y commettoit de grands déſordres & empêchoit le commerce de Troyes par la riviere qui étoit alors navigable. Les habitans en porterent des plaintes, & le marquis de la Vieuville, lieutenant général de la province, fut envoyé pour y remédier & délivrer le pays de cette garniſon. Il ſe rendit à Troyes où on lui promit du canon, des munitions & huit à neuf cens hommes, ſur la promeſſe de leur payer treize mille écus ſi dans douze jours il manquoit de ramener le canon. Il fut accompagné des ſieurs de Romilly, de Saint-Sépulchre & de Pointrincourt qui lui amena trois cens ſoldats & payſans, & à qui il ordonna d'aller avec le régiment de Navarre qui étoit en garniſon à Bray & à Nogent, attaquer la baſſe ville, conſignant deux piéces de canon au ſieur de Saint-Sépulchre.

Pointrincourt, vieux capitaine, demeurant en ſa maiſon de Saint-Juſt, s'étant imaginé pouvoir ſe rendre gouverneur de Méry comme il l'avoit été pendant la ligue, déclara ſon deſſein à Saint-Sépulchre & à Romilly. Ces deux amis entrerent dans ſes vues & promirent de l'aſſiſter en tout. Alors, ſous le prétexte du ſervice du roi, ils demanderent, de concert, des hommes aux ca-

Digitized by Google

pitaines des garniſons de Bray & de Nogent. On ſe rendit à leurs deſirs, & les ſoldats, ſuivis de pluſieurs volontaires de Nogent, arriverent, au commencement de décembre, à Romilly pour joindre Pointrincourt & ſes amis, & ſe rendre à Meſgrigny qui étoit le rendez-vous. Leur intention étoit de ſurprendre Méry avant l'arrivée des troupes de Troyes. Mais le même jour celles-ci étoient parties avec l'artillerie & les munitions, au nombre de plus de quinze cens hommes ſous la conduite des échevins, avec le marquis de la Vieuville, les troupes du marquis de Rénel, fils de celui qui avoit été tué par les reitres; & celles du ſieur d'Andelot, lieutenant de roi en Champagne, & arriverent le lendemain à Méry du côté de la ville haute. Auſſitôt le marquis de la Vieuville fit ſommer la garniſon de ſe rendre : elle refuſa d'abord, mais au huitième coup de canon, les aſſiégés demanderent à capituler, & le lendemain Lamet & ſes gens en ſortirent avec armes, bagages & tambour battant.

Louis XIII. roi de Fr. 1616. Le lundi 3.

Cependant Pointrincourt qui étoit de l'autre côté de la ville ignoroit ce qui s'étoit paſſé : mais lorſqu'il eut appris la capitulation, irrité de ce que les affaires n'alloient pas ſelon ſes deſirs, il réſolut de périr ou de ſe rendre maître de Méry. En effet, tenant d'une main ſon épée & de l'autre un piſtolet, il paſſa l'eau ſuivi de ſon fils & de deux cens hommes, franchit les barricades qui ſéparoient les deux quartiers de la ville, & fit entrer les ſoldats du régiment de Navarre qu'il croyoit devoir le ſeconder ; mais ils refuſerent, & lui, pourſuivant ſon entrepriſe, tira, avec les ſiens ſur les ſoldats du marquis de la Vieuville, en criant : *tue, tue, vive le roi & Pointrincourt.* Le marquis de la Vieuville envoya la Salle,

Digitized by Google

ſon maréchal des logis, pour lui ordonner de ſe retirer; mais il repondit en furieux qu'il étoit ſeul gouverneur de Méry, & criant de nouveau avec imprécation : *tire*, *tue*, *tue*; il lâcha ſon piſtolet ſur la Salle. Celui-ci voyant cette fureur, cria la même choſe de ſon côté, & il y eut à l'inſtant un choc conſidérable où Pointrincourt fut tué avec cent des ſiens, ſon fils fait priſonnier avec d'autres; il y eut pluſieurs bleſſés & quelques-uns, en fuyant, furent noyés dans la riviere. Les ſoldats du régiment de Navarre ne firent aucun mouvement pendant toute cette action, & déclarerent qu'ils n'étoient venus à Méry que pour le ſervice du roi. Romilly avoit quitté la révolte, & le marquis de la Vieuville qui l'envoya à Paris annoncer cette nouvelle, laiſſa garniſon dans Méry, ramena le canon à Troyes, & partit enſuite lui-même pour Paris y propoſer le ſiége de Château-Thierry. Louis XIII, roi de Fr. 1616.

Trois jours après la réduction de Méry, le ſieur d'Andelot vint à Troyes demander le canon pour aſſiéger Roſnay à huit lieues de cette ville. Le 15 du même mois, il le fit conduire au Pont-Hubert, où le marquis de Rénel vint audevant de lui avec ſon régiment & de la cavalerie. D'Andelot le fit tourner droit à Brienne qui étoit incommodé par les gens du duc de Luxembourg. Romcour qui y commandoit, voyant le canon, ſe rendit & d'Andelot y mit le baron de Pleurs pour le garder. Le 19, le canon arriva devant Roſnay. D'abord on employa cinq jours à relever des forts, à avancer les tranchées, à abattre les défenſes; enſuite on tira contre le clocher où les aſſociés avoient mis une petite piéce de canon. Le commandant Brunel ſe rendit enfin & ſortit de Roſnay avec deux cens cinquante hommes de

pied & cinquante chevaux. Le commandant du
Louis XIII. roi de Fr. 1617. château de Pougy envoya à d'Andelot ſa promeſſe par écrit de ne recevoir aucunes troupes que de ſon commandement ; celui de Vandœuvre en fit autant, & toutes ces places furent délivrées des garniſons qui y exerçoient toutes ſortes de pillages. Le canon fut ramené à Troyes le 8 janvier 1617, & mis dans l'arſenal qui étoit alors où eſt aujourd'hui l'hôtellerie du petit Louvre.

1618. François de Gonzague, duc de Nevers, étoit alors gouverneur de Champagne. L'année ſuivante, il voulut faire ſon entrée dans Troyes, comme capitale de la province. Il y arriva le dimanche vingt ſix d'août ; les officiers municipaux n'épargnerent rien pour rendre la cérémonie pompeuſe : toute la bourgeoiſie ſous les armes étoit rangée en haie dans les rues, & dans cette circonſtance chacun s'empreſſa de ſignaler ſon zèle pour ce ſeigneur dont le nom étoit connu depuis longtemps dans la province.

Les jeſuites ne perdoient point de vue leur établiſſement projetté dans Troyes. Le teſtament de Jacques Nivelle, ancien principal du college, leur fournit une nouvelle occaſion de renouveller
1622. 1623. 1624. leurs intrigues. Nivelle les avoit rendus légataires de tous ſes biens, & en conſéquence ils firent repréſenter au roi que les Troyens les deſiroient pour la conduite de leur college. Ils pouſſerent cette affaire avec beaucoup de chaleur, mais ils ne réuſſirent dans aucunes de leurs démarches, & toutes leurs tentatives furent inutiles ; jamais le corps de ville, ni le peuple ne voulurent conſentir à l'établiſſement de ces peres.

La guerre étoit alors enflammée au pied des alpes dans la Valteline que la France vouloit faire

Digitized by Google

reſtituer aux Griſons par les Eſpagnols. Pour ſolliciter auprès du roi de France le pape Urbain VIII. lui envoya ſon neveu le cardinal Barberin en qualité de légat. Le 23 avril 1625, le roi écrivit aux maire, échevins & habitans de Troyes pour les engager à recevoir ce prélat d'une manière convenable. Il arriva en France au mois de mai ſuivant; mais ayant pris une autre route, il ne paſſa point par Troyes, & au mois de juin il arriva à Paris où on lui fit une très-belle réception. Sa légation fut ſans ſuccès, & le cardinal de Richelieu ne voulut rien relâcher que les Eſpagnols ne ſe fuſſent mis à la raiſon. Louis XIII. roi de Fr. 1625.

L'année 1626 eſt remarquable par la mort de Charles de Choiſeul, marquis de Praſlain, maréchal de France, lieutenant pour le roi en Champagne, gouverneur de Troyes. Il eſt inhumé dans le chœur de la cathédrale où l'on voit ſon mauſolée. On célébra ſes obſeques avec toute la magnificence due à ſon rang, & ſon éloge funebre fut prononcé par M. Denis Latrecey, docteur de Paris, prédicateur ordinaire du roi, & chanoine de Saint-Pierre. L'hiſtorien de Prades dit que le marquis de Praſlain, fils du maréchal, fut banni au mois de juin de cette année pour s'être battu en duel avec le jeune de Vardes, & que le cardinal de Richelieu diſpoſa de la charge de bailly de Troyes & de lieutenant de roi en Champagne en faveur de Baradas ſon favori & premier écuyer de la petite écurie; mais nous ne voyons point ce Baradas dans nos catalogues des baillys de Troyes. 1626. Hiſt. de Fr. t. 5.

La Rochelle, boulevard du calviniſme, ayant été priſe par les troupes du roi au mois d'octobre 1628, cette réduction occaſionna une joie univerſelle dans tout le royaume. La ville de Troyes 1628.

ne fut pas des dernieres à rendre graces à Dieu de cette victoire par un *Te Deum* chanté avec solemnité. Le corps de ville fit de grandes réjouiſſances le ſeize novembre & le dimanche ſuivant. Les chevaliers de l'arquebuſe ſe diſtinguerent en cette circonſtance dans leur hôtel où étoit écrit ce vers : *Rege ſub invicto ſtratis jacuêre ruinis.* Ils donnerent un grand feu d'artifice avec un concert à grande ſymphonie, & pluſieurs autres témoignages de réjouiſſance.

Louis XIII. roi de Fr. 1628.

1629. Mſſ. Brev. Merc. franc. Mſſ. Duh. Cérém. fran. t. 2.

L'année ſuivante, on vit encore dans Troyes de plus grandes réjouiſſances pour le roi qui y fit une entrée ſolemnelle. Ce monarque ayant réſolu de joindre ſon armée en Dauphiné, pour aller enſuite au ſecours du duc de Mantoue, écrivit le dix janvier aux Troyens pour leur annoncer ſon arrivée dans leur ville. A la réception de cette lettre, M. Riglet de Montgueux, alors maire, fit aſſembler à l'hôtel-de-ville le clergé, le bailliage & les officiers municipaux, pour leur annoncer cette nouvelle & aviſer aux préparatifs néceſſaires. Les officiers de la milice bourgeoiſe furent exhortés de diſpoſer leurs compagnies & de choiſir les plus beaux hommes pour aller audevant de Sa Majeſté.

On fit faire un dais de velours cramoiſi parſemé de fleurs de lys d'or & d'LL couronnées, & à chaque pan & au plafond les armes de France & de Navarre accompagnées de leurs couronnes & des colliers des deux ordres. On fit auſſi conſtruire en menuiſerie un chariot en forme de vaiſſeau enrichi de peintures & de dorures ; il paroiſſoit flotter ſur la mer d'où ſortoient des ſyrenes, des tritons, des dauphins. Ce chariot devoit, par des reſſorts, ſe conduire près de Sa Majeſté lorſqu'elle paſſeroit devant l'hôtel-de-ville.

ville. On dreſſa en pluſieurs endroits des figures en relief, des portiques, des arcs triomphaux, des tableaux & autres décorations enrichies d'emblêmes, d'inſcriptions avec pluſieurs théâtres ou échaffauds pour placer quantité de jeunes enfans qui devoient réciter des vers & crier *vive le roi*, & il y eut ordre de tapiſſer le devant des maiſons & d'allumer les lanternes pendant le ſéjour du roi en cette ville. Louis XIII. roi de Fr. 1629.

On mit à la porte de Belfroi un portique, au milieu duquel on voyoit un tableau où étoit peint le roi aſſis dans un char de triomphe, avec ces deux vers :

Bella tuo, Lodoice, jacent oppreſſa triumpho,

Non ſatis eſt : domitus livor & ipſe jacet.

A côté de ce portique étoit une petite porte, où, à droite, étoit repréſentée la fortune avec ces mots: *comite fortunâ*, & à gauche une Pallas avec ces paroles : *virtute duce*. Il y avoit audeſſus de la porte une inſcription en marbre à la louange du roi, & aux deux côtés deux couronnes de laurier, au milieu deſquelles étoient ces paroles : *victis hoſtibus*. Devant l'hôtel-de-ville, on avoit placé un autre portique de quarante pieds de haut, au milieu duquel étoit peint Achille tenant ſous ſon bras un ſanglier & un cerf : plus loin étoient repréſentés Pélée & Thétis, & aux deux côtés du grand tableau deux grandes figures de bronze ſervant de conſoles, dont l'une étoit Apollon tenant un arc, & l'autre Diane avec une meute de chiens, & cette deviſe : *Majorem ſua fata dabunt*. On y voyoit encore Hercule bleſſant d'une fleche le centaure Neſſus, avec cette deviſe : *Tela ſic mitti decet*, & au bas ces deux vers :

Louis XIII. roi de Fr. 1629.

Ne turpi caderet ſub Neſſum Gallia raptu,

Semi-hominem ſtravit miſſa ſagitta ferum.

D'un autre côté étoit encore Hercule qui terraſſe de ſa maſſue un grand nombre de Pygmées, avec deux autres vers;

Martia victrici ſic proterit agmina dextrâ,

Pygmea, ut Herculeus, pectora terror agit.

& plus bas étoient ces mots : *Hoſtium ultori.*

Le quinze de ce mois, MM. Marguenat & Perricard, conſeillers de ville, furent députés pour aller ſaluer le roi à ſon départ de Paris, & lui porter les vœux de tous les habitans. Le vingt-deux, ils rapporterent qu'ils avoient ſalué Sa Majeſté à Nogent, qu'elle arriveroit à Troyes le vingt-trois ſans cérémonie, que le maire, avec le corps de ville ſeulement, ſe trouveroit à la porte pour lui dire deux mots, & que ſon entrée royale ne ſe feroit que le vingt-cinq. Le vingt-trois, le roi avoit couché à Méry; les officiers municipaux ſe trouverent ſur les deux heures après-midi à la porte de Croncels ſelon l'ordre qu'ils en avoient recu. L'exempt des gardes les fit retirer parce que le roi ne deſiroit être ſalué qu'en ſon logis. Le monarque arriva ſur les quatre heures, & alla loger en la maiſon * du baron de Chapelaines, Louis Largentier, bailly de Troyes. Alors les officiers de la ville s'y tranſporterent, & proſternés aux pieds du roi, ils lui firent le compliment au nom de tous les habitans. Sa Majeſté répondit en ſouriant : *je vous remercie de vos bonnes volontés, ſervez-moi bien & je vous affectionnerai.* Pendant tout ſon ſéjour

* Rue de Croncels, proche l'Égoût.

Digitized by Google

dans la ville, ce ne fut parmi le peuple que fêtes & réjouiſſances de toute eſpèce. Le même jour le monarque fut auſſi ſalué par l'evêque René de Breſlay à la tête des députes de la Cathédrale & de Saint-Etienne, & par les officiers du bailliage ; & M. le Noble, lieutenant genéral, fit la harangue. Au ſouper, les officiers de ville préſenterent au roi le vin d'honneur, ce qu'ils continuerent à tous ſes repas pendant tout ſon ſéjour. Louis XIII. roi de Fr. 1629.

M. François Guichard, baron du Vouldy, avoit, proche la ville, au Pré-l'évêque, du côté des blanchiſſeurs, une maiſon remarquable par l'étendue de ſes jardins. Il étoit depuis peu médecin ordinaire du roi. Le lendemain matin de ſon arrivée, Sa Majeſté lui dit qu'après ſon dîner Elle vouloit aller pêcher dans ſes réſervoirs dont on lui avoit vanté le poiſſon. Ces réſervoirs étoient gelés alors, & M. du Vouldy fit, ſur le champ, caſſer toutes les glaces, & tout préparer pour donner au roi le plaiſir de la pêche.

Un moment après, le roi monta en carroſſe pour aller entendre la meſſe en l'égliſe royale de Saint-Etienne, où il fut reçu par tous les chanoines en chapes. A l'entrée, le doyen lui préſenta l'eau benite, lui donna à baiſer la relique de la vraie croix, & le harangua au nom du chapitre. On le conduiſit enſuite au chœur où étoient expoſés des vers latins à ſa louange, de la compoſition du chanoine Failly. Sa Majeſté fut placée ſur un prie-dieu, proche de l'aigle, où Elle entendit la meſſe d'un de ſes chapelains, avec grande muſique. A l'iſſue de la meſſe, Elle examina les tombeaux des comtes de Champagne, après quoi Elle fut reconduite dans le même ordre qu'auparavant & ſe rendit à l'hôtel de Chapelaines pour dîner,

Louis XIII. roi de Fr. 1629.

enſuite Elle alla paſſer le reſte de la journée au Vouldy tant à jouer au billard qu'au plaiſir de la pêche. Pendant ce temps-là, ſon aumônier ordinaire viſita les priſonniers avec le lieutenant criminel & le procureur du roi, leur annonça la grace du roi, & en delivra vingt-quatre qui témoignerent leur reconnoiſſance par les acclamations de *vive le roi.*

Le jeudi vingt-cinq, le roi entendit la meſſe au Saint-Eſprit, &, après ſon dîner, ſe rendit en carroſſe au couvent de Saint-Antoine pour ſe diſpoſer à ſon entrée ſolemnelle. Pendant qu'il voyoit à une croiſée paſſer les compagnies des fauxbourgs, l'évêque, les doyens & quelques chanoines de la cathédrale & de Saint-Etienne vinrent le ſaluer; &, ſur ce qu'il avoit mandé par un exempt de ſes gardes que tout le clergé iroit audevant de lui, excepté celui de la cathédrale qui le recevroit au portail de ſon égliſe, ils lui remontrerent qu'y ayant fraternité entre pluſieurs égliſes, elles ne ſe diviſoient jamais, & qu'ils le ſupplioient de permettre à cette fraternité de l'attendre à la porte de la cathédrale, ce que Sa Majeſté leur accorda; mais, ſoit par un contre-ordre ſecret ou autrement, il n'y eut que les chapitres de Saint-Pierre & de Saint-Etienne qui reſterent à la cathédrale. Les officiers municipaux monterent à cheval devant l'hôtel-de-ville, & ſe rendirent à Saint-Antoine précédés de quatre trompettes & des ſergens de ville. Là, deſcendus de cheval & revêtus de leurs robes citadines, ils s'agenouillerent devant Sa Majeſté, & le maire portant la parole lui offrit les vœux de tous les habitans; il lui préſenta enſuite par M. de Vantelet, l'un de ſes écuyers, un bâton d'ébene garni d'une pomme d'argent doré, aux armes de la ville avec des LL

couronnées. Alors tous ces officiers remonterent à cheval & retournerent à la porte de Belfroi, où ils devoient préſenter au roi les clefs de la ville. Les officiers du bailliage, du préſidial, de la prévôté & de l'élection vinrent auſſi préſenter leurs hommages, & M. le Noble, lieutenant général, fit le compliment. Louis XIII. roi de Fr. 1629.

Après ces hommages, toutes les compagnies de la milice bourgeoiſe défilerent devant le roi, qui fut ſatisfait de leur marche. Celles de la ville montoient à quatre mille hommes, & celles des fauxbourgs à trois mille. Celles du fauxbourg de Croncels ſe diſtinguerent par leur uniforme, dont leur capitaine Benoiſt leur avoit donné l'idée. Le roi lui en témoigna à lui-même ſa ſatisfaction. Pendant cette marche, le clergé des paroiſſes & les religieux vinrent proceſſionnellement à Saint-Antoine pour ſaluer le roi & le conduire à la cathédrale. Le verglas qu'il faiſoit alors empêcha le monarque de faire ſon entrée à cheval, mais il monta en carroſſe, ſuivi du prévôt de l'hôtel avec ſes archers, des cent-ſuiſſes de la garde, des gentilshommes de la chambre, des officiers du bailliage & preſidial, des huiſſiers de la chambre, des trompettes du roi & de ſes herauts revêtus de leurs cottes d'armes, &c.

Lorſque le roi, environné de ce nombreux cortege, fut arrivé à la barrière de la porte, les maire & échevins lui préſenterent à genoux les clefs de la ville pendantes à une grande echarpe de taffetas blanc. Le roi les remit à M. de Gordes, capitaine de ſes gardes, & fit dire aux officiers de ville de marcher à la tête des cent-ſuiſſes pour l'accompagner juſqu'à la cathédrale. Au pont-levis, pluſieurs enfans apoſtés ſaluerent Sa Majeſté par des vers & des acclamations de *vive le roi*. A

Louis XIII. roi de Fr. 1629.

l'entrée de la ville on lui préſenta le dais qu'Elle fit porter devant ſon carroſſe, & toute l'artillerie des places & boulevarts fit pluſieurs décharges. Proche les *Trois-Têtes* & au Marché-au-bled, pluſieurs jeunes filles ſur leurs échaffauds récitèrent des vers & crierent auſſi vive le roi. Proche l'hôtel-de-ville étoient deux autres échaffauds, l'un pour les dames & l'autre pour les muſiciens.

* Fille d'Odard de la Ferté, conſeiller de ville.

Lorſque le roi y fut arrivé, Mlle de la Ferté * magnifiquement habillée, aſſiſe ſur la plus haute marche de ſon chariot ou vaiſſeau dont nous avons parlé, s'avança vers la portiere du carroſſe par le moyen de ſes reſſorts, &, s'agenouillant, préſenta à Sa Majeſté un cœur d'or pur qu'un reſſort faiſoit ouvrir; à l'ouverture on appercevoit une fleur de lys d'or couronnée & émaillée, portée ſur une double L, & environnée de deux branches de laurier d'or auſſi émaillées : audedans de ce cœur, des deux côtés étoit une quantité de fleurs de lys, d'un côté une L couronnée initiale du nom du roi, & de l'autre un A couronné initiale du nom de la reine Anne d'Autriche; enfin, au bout de ce cœur pendoit une groſſe perle orientale. En le préſentant Mlle de la Ferté prononça ces vers avec une modeſte aſſurance :

Sire, la fleur des rois & le cœur de la France,

Ce cœur qui ferme un lys que de cœur vous offrons,

Alors le cœur s'ouvrit par le moyen du reſſort, le roi contempla le dedans & la demoiſelle continua :

C'eſt le cœur de nos cœurs, & rien ne reſpirons

Que les lys & l'honneur de votre obéiſſance.

Digitized by Google

Le roi parut très-ſatisfait & du préſent & de la maniere avec laquelle il lui fut offert. Le chariot ſe retira & les muſiciens recommencerent leur concert. Sa Majeſté continua ſon chemin ; devant Saint-Urbain Elle reçut l'hommage des chanoines en chapes, après quoi ils rentrerent dans leur égliſe pour chanter le *Te Deum*. Louis XIII. roi de Fr. 1629.

Enfin, on arriva à la cathédrale que le chapitre avoit décorée, en dehors & en dedans, de feſtons, d'armoiries de France & de Navarre, de peintures & d'inſcriptions. Le roi fut reçu à cinq ou ſix pas de la nef par l'évêque aſſiſté de ſes officiers & des chanoines de Saint-Pierre & de Saint-Etienne, tous en chapes. Le monarque ſe mit à genoux ſur un carreau qui lui étoit deſtiné, prit l'eau benite de la main de l'évêque, baiſa le texte des évangiles, & écouta la harangue que lui fit le pontife au nom de ſon égliſe. On entra enſuite au chœur où le roi ſe plaça dans l'oratoire qui lui étoit préparé, la muſique commença le *Te Deum*, enſuite le pſeaume *Exaudiat*, & la cérémonie ſe termina par la bénédiction de l'évêque. En ſortant de l'égliſe, le roi remonta en carroſſe & fut reconduit en ſon hôtel par la milice bourgeoiſe à la clarté des flambeaux. Il renvoya aux maire & échevins les clefs de la ville. Après le ſouper, il examina & fit examiner par les ſeigneurs de ſa ſuite le cœur d'or qui lui avoit été donné devant l'hôtel-de-ville, & le renvoya enſuite à M^le^ de la Ferté, à qui il en fit un cadeau.

Le lendemain vingt-ſix, les officiers municipaux ſe rendirent au lever du roi & lui préſenterent, par M. le premier écuyer, le ſecond préſent de la ville qui conſiſtoit en une fontaine de vermeil, artiſtement travaillée, ſoutenue ſur trois

griffes, & posée dans un grand bassin aussi de ver-
Louis XIII. roi de Fr. 1629. meil & ciselé. Les armes de la ville émaillées & gravées en forme de médailles, pendoient en trois endroits de cette fontaine. On la fit jouer devant Sa Majesté, qui, après l'avoir considérée avec attention, ordonna qu'elle fût envoyée à Paris. Après cela, le roi alla entendre la Messe à Saint-Pantaléon, & à l'issue de son dîner sortit de Troyes, aux acclamations de tous les habitans, pour aller coucher à Bar-sur-Seine. Depuis son départ on fit l'évaluation des dépenses qui avoient été faites; & au mois d'avril suivant, pour subvenir aux frais de cette entrée, on leva sur tous les habitans de la ville & des fauxbourgs la somme de vingt-quatre mille deux cens cinquante-une livres dix-sept sols.

1630. Au commencement de 1630, le roi assembloit une armée en Champagne aux environs de Troyes. Il résolut de la visiter, & étant parti de Fontainebleau, il arriva à Troyes le vingt mars avec la reine mere, la reine son épouse & tous les sei-
Desg. 1630. gneurs de la cour. Ils y resterent jusqu'au vingt-cinq avril, & pendant leur séjour ils visiterent toutes les églises & tous les corps saints, surtout celui de Sainte-Mâthie, dont la reine mere demanda des reliques.

Le roi tint à Troyes son conseil d'état: par un arrêt du treize avril, il réunit les sept hôpitaux sous la même administration, & par un autre du dix-huit, ordonna que nul ne pourroit à l'avenir être pourvû que d'une dignité ou prébende dans les trois chapitres de la ville. Il y reçut avec une affection vraiment fraternelle Gaston son frere, qui, après s'être retiré en Lorraine pour quelque mécontentement, vint le trouver & lui protester une obéissance entière. Il apprit dans cette

Digitized by Google

ville qu'il venoit de s'élever à Dijon une ſédition pendant laquelle pluſieurs maiſons furent brûlées & piliées. Il voulut y aller mettre ordre & punir les plus coupables ; il envoya le duc de Bellegarde pour y diſpoſer ſon entrée ſans aucun appareil, & ſortit de Troyes le vingt-cinq avril. Gaſton (Monſieur) eut le commandement de l'armée de Champagne, & au mois de ſeptembre une partie de cette armée paſſa en Italie, où la guerre ſe continuoit. Louis XIII, roi de Fr. 1630.

Depuis le départ du roi, Troyes vit auſſi dans ſon ſein des ſéditions occaſionnées par la haine du peuple pour les commis des traitans que l'on appelloit gabeleurs.. Il y eut à ce ſujet des factums & des arrêts qu'il ſeroit trop long de rapporter ici. Mais ces troubles ne ſont rien en comparaiſon du ravage que fit deux ans après une maladie contagieuſe. Elle dura long-temps & enleva quatre à cinq mille perſonnes. Enfin elle commença à ceſſer au mois de février de l'année ſuivante, & le ſecond dimanche de carême, on fit une proceſſion générale pour remercier Dieu d'avoir préſervé la ville d'une deſtruction totale. La contagion recommença en 1635 où il mourut deux mille cinq cens perſonnes. On les enterra au cimetière de Sainte-Jule, comme il étoit marqué derrière l'autel dont on a retourné la pierre depuis 1700. 1632. 1633. 1635.

La guerre déſoloit alors la France, l'Allemagne & l'Italie. Colloredo, général des troupes impériales, fut pris priſonnier par le marquis de la Force dans un combat près de Baccarach ſur le Rhin. Le roi, charmé de cette priſe, manda au marquis de lui envoyer ce général ſous bonne eſcorte. Il paſſa à Troyes, où il arriva le vingt-ſept mars, conduit par une compagnie de chevaux-

Digitized by Google

legers. Il logea au mulet & fut gardé la nuit par deux compagnies de la milice bourgeoiſe. Les citoyens honorerent ſon mérite ſans avoir égard à ſa captivité. Il en fut étonné, & ſa reconnoiſſance lui fit oublier ſon malheur. Il ne voulut point céder en généroſité, il procura des divertiſſemens & donna le bal à toutes les dames de la ville, louant les François qui ne mépriſent point la vertu dans l'adverſité. Le roi le fit enſuite conduire au bois de Vincennes.

Louis XIII. roi de Fr. 1636. Mſſ. Duh. Dupl. Hiſt. de France.

Quelque temps après, une troupe de Croates vint répandre l'alarme dans Troyes. Ils arriverent par le Pont-Hubert juſqu'aux portes de la ville, & peu s'en fallut qu'ils ne la ſurpriſſent & ne la miſſent au pillage comme ils faiſoient dans tous les lieux de leur paſſage. Mais ils furent diſſipés par des troupes que le roi avoit envoyées à propos pour la sûreté de la province. Lui-même vint à Troyes pour en ſecourir les habitans. Il chaſſa entiérement du pays ces Croates, envoyant le comte de Vaudemont, avec ſa compagnie de gendarmes, à Châlons, du Hallier à Vitry, & d'autres pour ſe tenir en garde contre le général Picolomini & Jean de Wert, chefs des impériaux, qui ravageoient la province. Les Troyens ainſi délivrés viſiterent leurs remparts afin de réparer les endroits foibles & de ſe mettre en garde contre toute ſurpriſe. Ils firent bâtir les murailles qui ſont proche la tour Saint-Lambert.

Juillet.

1637.

Cette réparation de murailles ne mettoit point la ville de Troyes à l'abri des attaques des Jéſuites qui y pourſuivoient toujours leur projet d'établiſſement. Ils firent jouer toutes leurs batteries à cet effet, & déjà ils s'étoient emparé de la maiſon du Petit-Montier-la-Celle. Leur procédé cauſa beaucoup de tumulte dans la ville;

enfin les citoyens combattirent avec tant de courage & de fermeté que les aſſiégeans furent contraints de déſemparer & d'abandonner la place, comme nous le diſons dans l'hiſtoire de nos évêques. Il s'élevoit auſſi de temps en temps d'autres conteſtations entre le peuple & ceux qu'on appelloit *gabeleurs*. Ceux-ci exigeoient les impôts avec trop de dureté, & le peuple étoit toujours prêt à ſe révolter ; ce qui occaſionnoit ſouvent des procès conſidérables ; le clergé même n'en étoit pas exempt, lorſque ces gabeleurs demandoient aux égliſes la déclaration de leurs biens pour faire payer les amortiſſemens.

Louis XIII. roi de Fr. 1638.

1639.

L'année ſuivante fut remarquable par les grandes eaux qui déborderent pendant l'été & noyerent la plûpart des prés des environs de la ville. Une nouvelle inondation commença au mois de février 1641. La pluie tomba avec tant de violence qu'on ne pouvoit aller qu'en nacelle aux environs de la ville, ſurtout au Pré-l'évêque où il périt beaucoup de beſtiaux. Pour comble de déſolation, les ſoldats qui étoient alors en garniſon à Troyes, arracherent les échalas des vignes de Preize & y cauſerent de grands ravages. Ce qui, joint à la gelée de l'année ſuivante, empêcha la récolte & fit mettre ſur le vin un prix extraordinaire.

1640.

1641.

1642.

Vers ces temps-là, on recherchoit ceux qui avoient des biens d'égliſe pour les contraindre à payer un droit au roi & les deux ſols pour livres s'ils vouloient être conſervés dans la jouiſſance de ces biens, & l'on faiſoit payer pour chaque muid de vin vendu en gros la ſomme de dix ſols & les deux ſols pour livres ſuivant les édits de février & de mars 1643. Le clergé ſe ſentoit auſſi du malheur des temps, & des vers qui furent faits alors nous apprennent

1643.

qu'il étoit extraordinairement vexé ſans égard à ſes privileges. En 1641, le roi avoit créé des offices de garde-ſcels des contrats & actes de notaires, & nommé des commiſſaires généraux pour l'exécution des édits de création. En 1645, on obligeoit ceux qui avoient paſſé des actes à leur profit chez des notaires, depuis le mois de ſeptembre 1640, de les faire ſceller & de payer un droit, avec une amende de vingt livres s'ils ne le faiſoient dans le temps preſcrit.

Louis XIII. roi de Fr. 1643. & ſ.

Louis XIV. roi de Fr. 1644. 1645.

1646. En 1646, Joachim Bazin, écuyer, conſeiller du roi, lieutenant général au bailliage d'Iſles (Aumont) fut élû maire de Troyes. Le maréchal de l'Hôpital étoit alors gouverneur de Champagne. Armand de Bourbon, prince de Conti, ayant demandé au roi (Louis XIV.) le gouvernement de cette province, le maréchal en fit, en ſa faveur, la démiſſion entre les mains du roi, qui, pour dédommagement lui donna la qualité de ſeul lieutenant général de la province, avec les mêmes appointemens de gouverneur. Le prince de Conti, nouveau gouverneur, favoriſa le maire Bazin, & malgré les bruits des contendans, il fut continué dans cette place par la volonté expreſſe du prince, à la Saint-Barnabé 1648.

1647.

1648.

1649. 1650. La France étoit alors agitée par les guerres civiles de la fronde. Louis XIV. alla en Bourgogne où il trouva tout ſoumis, à l'exception de la ville de Bellegarde qui ſouffrit un ſiége. Après ce ſiége, le roi, étant à Dijon, écrivit aux maire & échevins de Troyes que ſon deſſein étoit de paſſer dans leur ville en s'en retournant à Paris. A la reception de ces lettres, les officiers municipaux tinrent une aſſemblée dans la chambre de l'échevinage, où il fut réſolu qu'on recevroit Sa Majeſté avec le plus d'éclat qu'il ſeroit poſſible;

les compagnies de la milice bourgeoiſe furent commandées, & les marchands & notables bourgeois priés de ſe trouver devant l'hôtel-de-ville pour aller au-devant du roi le jour de ſon entrée. M. de Sainctot, maître des cérémonies, vint tout diſpoſer & donner les ordres ſuivant l'intention du roi. Il donna un mémoire où tout le cérémonial étoit detaillé tant pour Sa Majeſté que pour la reine mere, le duc d'Anjou, frere unique du roi, la princeſſe de Carignan Marie de Bourbon, fille du comte de Soiſſons, le cardinal Mazarin, premier miniſtre, & autres officiers & ſeigneurs de la cour.

Louis XIV. roi de Fr. 16. Mſſ. Brey. Mſſ. Duh.

Sur la nouvelle que le roi devoit arriver à Bar-ſur-Seine le vingt-ſept avril, le maire & deux échevins s'y rendirent pour le ſaluer. Quelques mémoires diſent qu'ils y furent arrêtés priſonniers pour avoir refuſé l'étape à quelques gens de guerre. Mais ils firent tous leurs efforts pour déſabuſer la cour & aſsûrer le roi de la ſoumiſſion & de la fidélité de tous les habitans, & ils furent délivrés à la conſidération de Mademoiſelle, fille du duc d'Orléans, oncle du roi. La cour arriva à Troyes le vingt-huit ſur les cinq heures du ſoir. Le roi alla loger chez M. Veſtier, doyen de la cathédrale, la reine mere à l'évêché, le duc d'Anjou chez le promoteur Deniſe, & le cardinal Mazarin qui avoit avec lui ſes trois niéces & un neveu, chez madame Angenouſt.

Les chanoines de la cathédrale en habits d'égliſe ſe rendirent à l'évêché. L'évêque (M. Malier) à leur tête, fit le compliment à Sa Majeſté à l'entrée de la premiere chambre, & enſuite Mrs du préſidial dans le cabinet, après quoi ils allerent chez la reine mere & chez le duc d'Anjou. Ils préſenterent le vin du chapitre au

Louis XIV. roi de Fr. 1650.

roi & à la reine, par deux dignitaires & quatre chanoines, au duc d'Anjou par un dignitaire & trois chanoines, à la princeſſe de Carignan par un dignitaire & deux chanoines ainſi qu'au cardinal.

Le chapitre ayant appris l'heure à laquelle le roi & la reine devoient venir entendre la meſſe, donna ſes ordres pour tout diſpoſer dans l'egliſe. Alors M. l'évêque accompagné de ſes officiers vint proceſſionnellement au-devant du roi juſqu'à la porte de l'égliſe, où l'on avoit préparé des carreaux pour le roi, la reine & le duc d'Anjou. Le prélat préſenta l'eau benite au roi, l'encenſa & enſuite la reine, & leur donna à adorer la relique de la vraie croix, ainſi qu'au duc d'Anjou, après quoi il entonna le *Te Deum*, enſuite le *Domine ſalvum fac regem* & les collectes ordinaires. Le roi alla enſuite au pied du maître autel entendre la meſſe qui fut chantée en grande muſique, après quoi il fut reconduit à l'évêché par M. l'évêque & les dignitaires du chapitre. Le chantre avoit été nommé pour dire la meſſe, mais elle fut dite par le chapelain du roi qui ſoutint que ce droit appartenoit aux chapelains de Sa Majeſté par tout où Elle ſe trouvoit. Le même jour, le chapitre de Saint-Etienne vint ſaluer le roi, la reine & le duc d'Anjou, & leur fit préſenter le vin de la part de la compagnie. Le lendemain Sa Majeſté alla entendre la meſſe à Saint-Etienne & viſiter les tombeaux des comtes de Champagne. Elle délivra tous les priſonniers, excepté deux, & ſortit de Troyes avec toute ſa cour le ſamedi ſuivant dernier avril.

Deux ans après le paſſage de Louis XIV. à Troyes, cette ville vit dans ſon ſein une ſédition qu'il fut d'abord difficile d'appaiſer. La rareté des vivres en augmenta le prix, & la cherté de-

vint ſi grande que le peuple ſe ſouleva contre ceux qu'il ſoupçonnoit avoir des amas de grain. M. Pierre Marceau, conſeiller, éprouva la fureur de cette populace. Elle ſe rendit devant ſa maiſon, lui tint des diſcours injurieux, & vouloit le contraindre à toute force de lui fournir du bled. Mais la police fit enfin ceſſer le tumulte, & cette ſédition n'eut pas de plus grandes ſuites. Louis XIV. roi de Fr. 1650.

La rareté des vivres avoit été occaſionnée par le malheur des guerres de ce temps. Aux mois de mai & d'avril de l'année précédente on avoit repandu à Troyes & aux environs des troupes ſuédoiſes & allemandes, qui y rejetterent l'épouvante. Les habitans & les ſeigneurs des villages avoient déſerté de leurs maiſons, qui amenerent avec eux dans la ville leurs effets & leurs beſtiaux. Une partie des ſoldats entra dans Troyes; les autres qui voulurent avoir la campagne libre volerent par tout & firent manger les bleds à leurs chevaux. Deux mille cinq cens environ ſéjournerent, pendant quatorze jours, à l'Aubreſſel & aux environs, où ils ravagerent les emblaves. Ils allerent enſuite à Chauchigny, où ils firent de ſemblables dégâts. Le marquis de Praſlain, lieutenant de roi, alors dans Troyes, reçut ordre de faire prendre les armes aux habitans pour chaſſer cette troupe. Le ſamedi dix juin on mena contre elle trois piéces de canon : le marquis de Payns & la nobleſſe du pays avoient amaſſé & armé huit mille hommes; mais le pain leur manquant, on fit une quête qui fut ſi abondante qu'il reſta quatre cens pains qui furent diſtribués aux pauvres & aux priſonniers. 1651.

Dans ces entrefaites, le maréchal de l'Hôpital vint faire ſon entrée dans Troyes comme ſeul lieutenant général de la province : il y arriva le

vingt-quatre d'août ; les maire & échevins vinrent le recevoir ſous la porte de Belfroy, & huit compagnies de milice bourgeoiſe allerent au-devant de lui. Le maire, alors Odard Perricard, lui préſenta les clefs de la ville : *Si vous me les donnez en autre lieu, je les prendrai*, dit le maréchal, *mais comme elles ſont en bonne main, je vous les rends.* On inféra delà qu'en effet ce n'étoit pas la place pour les lui préſenter, & que cela n'étoit dû qu'au roi. Il logea chez M. le Bé, chanoine de Saint-Etienne, où il fut ſervi par les officiers du corps de ville. Il ne fut point défrayé, mais on lui fit des préſens pour la valeur de ſix cens livres. Le marquis de Praſlain, lieutenant de roi, qui étoit à Méry avec la nobleſſe du pays pour remédier aux déſordres des ſuedois, lorrains & allemands, vint à Troyes ſaluer le maréchal pendant ſon ſéjour dans cette ville.

Louis XIV. roi de Fr. 1652.

1653. La marquiſe de Praſlain, Anne-Marie du Châtelet de Freſnieres, dame d'honneur de la reine, fit auſſi une entrée ſolemnelle dans Troyes le trois ſeptembre 1653. Elle arriva par le fauxbourg de Croncels, où les maire & échevins avec quatre compagnies de la ville allerent la recevoir ; M. Deniſe qui étoit maire lui fit le compliment, on tira le canon, & toutes les compagnies firent une ſalve générale de mouſqueterie.

1655. Nous croyons ne devoir point paſſer ſous ſilence un événement qui peut intéreſſer les vrais patriotes, c'eſt la mort du docte Nicolas Camuſat, chanoine de la cathédrale, le vingt janvier 1655. Il eſt inhumé à Saint-Frobert, où l'on voit ſon épitaphe. On ſait qu'il eſt l'auteur du Promptuaire des antiquités du diocèſe de Troyes, qu'on ne peut lire ſans remarquer ſa profonde érudition.

Nous

Nous lui avons d'autant plus d'obligation qu'il a commencé à débrouiller le chaos de notre hiſtoire.

Louis XIV. roi de Fr. 1657.

L'empereur Ferdinand III. mourut au mois d'avril 1657. Louis XIV. envoya en Allemagne pour l'élection le duc de Longueville, gouverneur de Normandie. Ce prince prit ſa route par Troyes, & manda aux officiers municipaux de lui faire une réception honorable. Pierre Guillaume, lieutenant en l'élection, fit l'office du premier échevin en l'abſence de M. Deniſe, maire, & en fit plus qu'il n'avoit été convenu. Il envoya deux échevins juſqu'à deux lieues, & mit huit compagnies ſur pied pour aller au-devant de ce prince. On alla le recevoir à la porte de la ville, le canon fut tiré en ſon honneur, & le corps municipal lui envoya douze pots de vin par extraordinaire.

Vers le mois de juin de cette année, M. Pithou, conſeiller au parlement de Paris, étoit relégué à Troyes ſa patrie, à cauſe des affaires du cardinal Mazarin.

1658.

C'étoit alors le temps des entrées ſolemnelles, & nos mémoires nous en offrent un grand nombre dans ce ſiécle. Ils nous apprennent encore que, le jour de Saint-Louis de l'année ſuivante, le maréchal de l'Hôpital, ſeul lieutenant général au gouvernement de Champagne, repréſentant le gouverneur, fit une nouvelle entrée dans Troyes avec ſa jeune épouſe Françoiſe Mignot. Les habitans du fauxbourg Saint-Martin ſe mirent ſous les armes & allerent au-devant de lui avec douze compagnies de la ville conduites par M. Vauthier en l'abſence du major Goſſement. A ſon arrivée on tira quatorze piéces de canon. Il y eut une difficulté entre les officiers municipaux & les officiers du roi pour la préſentation des clefs de la ville. Ceux-ci prétendoient avoir

Digitized by Google

le droit de les préſenter, mais les autres ſoutinrent que la poſſeſſion leur appartenoit. Le maréchal logea chez le maire Pierre Marceau. Il reçut les préſens & les viſites des divers corps; le lendemain on lui donna la collation à l'hôtel-de-ville, après quoi il alla coucher à Montiéramey.

Louis XIV. roi de Fr. 1658.

On a remarqué que depuis le chancelier Duprat, mort en 1535, on n'avoit point vû dans Troyes de chancelier qu'avec la cour. Cette année, M. le chancelier Séguier, duc de Villemaur, ſeigneur de Saint-Liébaut, Chennegy, Vauchaſſis, &c. étoit en ſon château de Saint-Liébaut, à quatre lieues de Troyes, avec ſon épouſe, la ducheſſe de Sully ſa fille, le marquis de Rozier ſon petit fils, & quatre maîtres des requêtes. Il devoit dans peu ſe rendre à la cour, mais on doutoit s'il viendroit à Troyes, & les officiers du préſidial allerent le complimenter à Saint-Liebaut (aujourd'hui Eſtiſſac). Ce ſeigneur leur dit qu'il recevroit leurs civilités dans ſon logis à Troyes. Il logea chez M. Marceau, maire, & MM. du préſidial allerent lui rendre viſite en robes de palais. Le corps de ville alla le recevoir à la barrière de Belfroy, le canon fut tiré à ſon arrivée, les corps eccléſiaſtiques allerent auſſi le ſaluer, & il ſortit de cette ville très-ſatisfait.

L'hiver de cette année cauſa de grands dégâts. La gelée, qui avoit commencé pendant la meſſe de minuit, continua l'eſpace de deux mois avec une grande abondance de neiges. Le dégel fut conſidérable quoique ſans pluie, il occaſionna un tel débordement des eaux, qu'il y eut une très-grande inondation; on ne pouvoit aller en Preize qu'en batteau, & toutes les chauſſées du fauxbourg Saint-Jacques furent rompues. Deux fortes gelées arrivées à contretemps les 24 & 25 avril de l'année

1659.

ſuivante perdirent la plûpart des vignes & des ſeigles que l'on fut obligé de faucher & de remplacer par de l'orge. Ce qui reſta dans les vignes étoit déjà avancé, & le 26 mai, lundi d'après l'aſcenſion, on fit pour les vendanges un reglement qui permettoit de vendanger après le jour de Saint-Remi ſans attendre aucune ouverture de bans, avec défenſe aux vigniers de prendre plus de dix ſols & un pain blanc pour la garde de chaque arpent de vigne. Le jour de la Pentecôte & les deux jours ſuivans on expoſa le Saint-Sacrement & l'on fit des prieres publiques pour la conſervation de la ſanté du roi, pour la paix & pour la conſervation des biens de la terre. Louis XIV. roi de Fr. 1659.

Enfin, le 7 novembre, la paix fut conclue entre la France & l'Eſpagne, ce qui cauſa des réjouiſſances dans tout le royaume. Le 16 février, le maréchal de l'Hôpital envoya à Troyes les ordres pour la publication de cette paix. Ces ordres étoient adreſſés à M. l'évêque pour le *Te Deum*, au bailly de Troyes (Henri Largentier,) & au préſidial avec le placard ſigné Loménie, & aux maire & échevins pour la faire publier, ſavoir, les officiers municipaux dans la ville, & les officiers du roi dans l'étendue de leur reſſort. Il s'éleva une difficulté à cette occaſion : ces derniers ayant l'original du placard vouloient ſeuls faire cette publication; mais le maire, M. Marceau, décida qu'elle ſe feroit concurremment & en même temps par les officiers du roi & par les officiers du corps de ville. Le mercredi 18, les uns ſe rendirent au palais, & les autres à l'hôtel-de-ville, où il y eut quelques différents ſur la préſéance de la marche. Enfin, l'affaire décidée & les mécontens retirés, le corps de ville précédé de ſes ſergens, trompettes & autres inſtrumens, ſe rendit au palais où 1660.

Louis XIV. roi de Fr. 1660.

il y eut encore des difficultés pour les places. A ſon arrivée, le bailliage ſortit de la chambre du conſeil, & le bailly s'étant placé, l'avocat du roi fit une harangue, après laquelle le lieutenant général fit un diſcours ſur la cérémonie, & le greffier fit la lecture du placard, que l'on ordonna d'enregiſtrer & d'envoyer dans les châtellenies du reſſort.

Après ces formalités, le corps de la juſtice à droite & le corps de ville à gauche, ſe rendirent au ſon des trompettes ſur le perron du palais, où les officiers des deux corps publierent concurremment le placard de la paix par trois fois avec les acclamations de *vive le roi*. On alla enſuite faire la même publication à l'hôtel-de-ville, aux quatre-vents, à la place de Saint-Pierre. Le maire, reconduit ſolemnellement à l'hôtel-de-ville, y donna un grand feſtin à tout le corps municipal avec grande ſymphonie, & le ſoir furent tirées quatre piéces de canon devant ſa maiſon comme on avoit fait ſur les remparts après la paix publiée. Le dimanche 22, le *Te Deum* fut chanté à la cathédrale, où aſſiſterent toutes les compagnies de la ville eccléſiaſtiques & ſéculieres. Le lendemain ſe fit la proceſſion générale, après laquelle le maire donna à dîner à M. l'évêque & aux chefs du clergé & de la juſtice. On aſſembla enſuite dix compagnies pour aſſiſter au feu de joie devant l'hôtel-de-ville, on y tira pluſieurs coups de canon & ſurtout la *groſſe Guillemette*. Le même jour, le chapitre de Saint-Etienne, dont la fraternité étoit rompue avec la cathédrale, chanta le *Te Deum* dans ſon égliſe, où il avoit invité le préſidial & le corps de ville. Le 25, celui de Saint-Urbain chanta le *Te Deum*, le Saint-Sacrement fut expoſé toute la journée, & il y eut continuel exercice de dévotion.

Depuis la publication de la paix il ſe répandit

dans Troyes & aux environs pluſieurs mendians, vagabonds, Bohémiens, Jacquiers & autres ſemblables, qui ſouvent occaſionnoient du ſcandale dans les égliſes. On en avoit déjà vu de temps en temps, & l'on avoit des reglemens à cet égard, mais on avoit négligé de les exécuter. Aux aſſiſes de mai 1661, le bailliage rendit une ſentence qui ordonnoit à tous ces vagabonds de ſe retirer ſous peine du fouet, conformément aux anciens reglemens, afin qu'ils fûſſent mis exactement à exécution. Louis XIV. roi de Fr. 1661.

Le jour de la Touſſaints, la reine (Marie-Théreſe d'Autriche) accoucha d'un dauphin qu'on appella Monſeigneur. Le quatre novembre, la nouvelle de cette naiſſance arriva à Troyes, & cette ville ſignala ſon amour pour ſes princes par les réjouiſſances qu'elle fit à ce ſujet le 11 du même mois.

Le prince Thomas de Savoye, comte de ſoiſſons, avoit ſuccédé, en 1660, au prince de Conti, dans le gouvernement de Champagne & de Brie. Le 10 octobre 1663, il vint faire ſon entrée ſolemnelle dans Troyes comme capitale de la province. Il entra par la porte de Saint-Jacques au bruit de l'artillerie qu'on avoit diſpoſée ſur les remparts. Quatre mille hommes de la milice de la ville & des fauxbourgs étoient ſous les armes. Les officiers municipaux allerent au-devant de lui, & M. Deniſe, maire, le harangua. On lui préſenta le dais, mais il le refuſa & dit qu'il falloit réſerver quelque choſe pour le roi. Ce prince fut conduit avec pompe dans la cathédrale, où M. l'évêque en habits pontificaux, accompagné des chanoines en chapes, lui préſenta l'eau benite & le conduiſit enſuite dans le chœur où il entonna le *Te Deum* qui fut continué par l'orgue & la muſique au jubé. Après les prieres ordinaires il fut conduit 1663.

à l'évêché, où le chapitre alla le ſaluer & le complimenter par l'organe du doyen. Le chapitre de Saint-Etienne en fit autant ainſi que le bailliage & les autres corps. On carillonna dans toutes les égliſes à midi. Le vin de ville fut préſenté à ſon alteſſe, & elle eut pour préſent deux flambeaux, un baſſin, une aiguiere, deux ſalieres, deux flacons & une ſoucoupe, le tout de vermeil. Ce prince vouloit attendre les ambaſſadeurs des cantons ſuiſſes qui devoient paſſer dans cette ville pour aller à Paris renouveller leur alliance avec la France; mais la nouvelle des couches de ſon épouſe ne lui permit pas de reſter, & il ſortit de Troyes le ſamedi 13 du même mois.

louis XIV. roi de Fr. 1663.

Les ambaſſadeurs ſuiſſes n'arriverent que le 26, conduits par M. de Gaumont, gentilhomme ordinaire du roi. Ils furent reçus avec magnificence, les maire & échevins les complimenterent & les firent eſcorter par ſix compagnies de la milice bourgeoiſe qui les conduiſit en leur logis aux Trois-Maures, à l'Ecu de Bourgogne & à l'Autruche. Ces députés étoient ceux des cantons proteſtans. Le 27 ils furent régalés à l'hôtel de l'arquebuſe, où il y eut quarante-deux couverts & où ſe trouverent le marquis de Praſlain, M. du Vouldy, le premier préſident le Noble, le lieutenant général Lefebvre & les maire & échevins. Le 29 arriverent par la porte de Croncels les députés des cantons catholiques, à qui on rendit les mêmes honneurs. Le lendemain ils furent traités ſplendidement au palais épiſcopal. M. l'évêque n'ayant pas été convié à ce feſtin, quitta ſa maiſon & s'en alla à Saint-Lyé. Ce dîner, où il y avoit quatre-vingt couverts, fut marchandé à huit cens livres, il y eut grande confuſion, une partie des ſuiſſes n'y fut point placée, non plus que les maire & échevins Ce paſſage

coûta à la ville près de quarante mille francs. Les députés des ſuiſſes en ſortirent le 31 octobre pour ſe rendre à Paris, & quatre compagnies furent levées pour les eſcorter juſques hors de la ville.

Louis XIV. roi de Fr. 1664. Hiſt. de Fr. Mſſ. Brey. Mſſ. Duh.

On ſçait que le duc de Créqui, ambaſſadeur du roi, fut inſulté à Rome, au mois d'août 1662, par les Corſes de la garde du pape Alexandre VII. Le refus de ſatisfaction cauſa des brouilleries entre la cour de France & celle de Rome. Enfin, par le traité de Piſe de janvier 1664, le cardinal de Chigy, neveu du pape, vint en France en qualité de légat *à latere* faire des excuſes au roi qui étoit alors à Fontainebleau. En retournant à Rome, il paſſa à Troyes, où il arriva le jour de l'aſſomption 1664. Il n'y eut point d'ordre de lui faire une réception ſolemnelle ; mais, précédé des trompettes & tymballes du roi, il deſcendit à l'évêché qui lui avoit été marqué pour logis par les fourriers de Sa Majeſté. Le chapitre de la cathédrale voulut aller le ſaluer & le complimenter, mais le duc de Montauſier qui le conduiſoit, déclara que le légat ne vouloit aucunes cérémonies, ni compliment, ſoit latin ſoit françois. Les officiers de ville ſe préſenterent enſuite, & il leur fut dit que le prélat étoit incommodé ; le lendemain 16, le cardinal vint entendre la meſſe à la cathédrale, où le doyen lui préſenta l'eau bénite, en lui diſant ces paroles : *Benedictus qui venit in nomine Domini.* Après la meſſe qui fut dite par ſon aumônier avec les cérémonies ordinaires pour ſa dignité, le légat, à la priere du doyen, monta à l'autel & donna ſa bénédiction à tous les aſſiſtans, & un de ſes aumôniers annonça à l'aſſemblée des indulgences pour pluſieurs années. Enſuite ſon émi-

nence fut conduite à l'évêché, où elle monta en carroſſe ſur les huit heures, & ſortit de Troyes pour ſe rendre à Lyon, où devoit le conduire & défrayer le duc de Montauſier, qui étoit logé chez M. Veſtier, doyen de la cathédrale.

Lo : s XIV. roi de Fr. 1664.

V. Deſcript. préimin.

Nous avons dit ailleurs que les ducs de la Rochefoucaud & de la Feuillade & compagnie avoient obtenu, ſous le nom de Bouteroue, le privilege excluſif de faire naviger ſur la ſeine depuis Troyes juſqu'à Nogent. Nos mémoires nous apprennent que, le 19 août de cette année, il y eut à l'évêché une aſſemblée du clergé, & dans l'hôtel-de-ville une de tous les corps & communautés pour délibérer ſur cette navigation. Il fut réſolu d'y mettre oppoſition ; mais il paroît que cette oppoſition n'eut pas ſon effet, puiſque les intéreſſés jouirent de leur privilege pendant vingt années, au bout deſquelles il fut renouvellé pour autant de temps.

Alors le roi travailloit à former pour le commerce la compagnie des deux Indes. Il demanda les prieres de ſon peuple pour la réuſſite de cette entrepriſe. M. l'évêque, en conſéquence, donna le 30 novembre un mandement pour ordonner des prieres dans tout le diocèſe, & pour remercier Dieu du rétabliſſement de la ſanté de la reine qui avoit été malade.

1666.

Le prince de Conti (Armand de Bourbon) qui avoit été gouverneur de Champagne, & qui, depuis, le fut de Languedoc, mourut au commencement de l'année 1666. Peu de temps après la princeſſe ſa douairiere, niéce du cardinal Mazarin, vint à Troyes accompagnée de ſes deux enfans encore en bas âge. Elle mit pied à terre au temple. Ses gens, accompagnés d'un échevin, prétendoient la loger à l'évêché ; mais ceux de

8 mai.

M. l'évêque repréſenterent que le palais épiſcopal étoit la maiſon du roi, où l'on n'entroit que par ſon ordre. Alors elle ſe décida de reſter au temple. Dès que les chanoines de la cathédrale apprirent ſon arrivée, ils allerent lui préſenter leurs hommages ainſi qu'aux deux jeunes princes. Le lendemain qui étoit un dimanche, la princeſſe envoya un de ſes officiers avertir qu'elle viendroit à la meſſe à la cathédrale & qu'elle y recevroit la communion. Elle y donna l'exemple d'une grande humilité & d'une piété ſinguliere. Elle ne voulut point marcher devant les chanoines en habits d'égliſe ; & comme on lui avoit placé un prie-Dieu au bas des marches de l'autel, elle le fit deſcendre au bas du ſanctuaire. Après ſexte elle viſita la châſſe de Sainte-Hélene, enſuite alla à la chapelle de Sainte-Mâthie, & en ſortant de l'égliſe elle fut complimentée par le doyen. Le lendemain elle entendit la meſſe dans la chapelle de Sainte-Mâthie, après quoi elle ſe rendit à Saint-Loup, enſuite à Saint-Etienne, où elle viſita le tréſor & les tombeaux des comtes de Champagne, & le mardi matin partit de Troyes pour ſe rendre au château des Caves proche Ponts, & delà à Paris. Louis XIV. roi de Fr. 1666.

L'année ſuivante Troyes vit un ſpectacle édifiant d'un autre eſpèce. Le P. Michelin, Troyen, prieur des Mathurins de la Trinité de Saint-Jacques, avoit été en Barbarie racheter les eſclaves chrétiens. Le 18 octobre il mena en proceſſion ces eſclaves dans toute la ville. Chacun étoit conduit par deux enfans habillés en anges qui le tenoient avec une chaîne. 1667.

Louis XIV. au retour de la Franche-Comté qu'il venoit de conquérir pendant les plus grandes rigueurs de l'hiver, arriva à Troyes le lundi 20 1668.

Louis XIV. roi de Fr. 1668.

février 1668. Il logea, rue de la monnoie, dans la maiſon du baron du Vouldy, l'un des gentilshommes de la chambre. Ce monarque ne donna audience qu'à M. l'évêque. Tous les corps ſe préſenterent pour lui rendre leurs ſoumiſſions ; mais comme il étoit épuiſé de fatigue, ils n'eurent pas l'avantage de le voir. Il partit en poſte le lendemain fort matin après avoir entendu la meſſe à l'hôpital de Saint-Bernard, par M. Lardot, curé de Saint-Jean, qui lui ſervit d'aumônier, ſes chapelains n'ayant pû le ſuivre. Quelques mois après la conquête de la Franche-Comté, fut faite la paix d'Aix-la-Chapelle entre la France & l'Eſpagne. Elle fut publiée à Troyes au commencement du mois de juin avec toutes les cérémonies accoutumées en pareille circonſtance. Mais il y eut quelque trouble au *Te Deum* de la cathédrale. M. de la Ferté, procureur du roi, occupoit la cinquieme place des hautes chaiſes, le ſyndic du clergé lui ſignifia de la quitter ; ce magiſtrat ayant refuſé de ſe rendre, on dreſſa un procès-verbal qui fut envoyé en cour pour avoir juſtice de la contravention aux arrêts & reglemens.

Vers ce même temps, quelques villes du royaume étoient infectées de la peſte. Le bruit ſe répandit qu'elle commençoit à exercer ſes ravages dans Rheims ; on fit à Troyes des prieres pour demander à Dieu qu'il détournât ce fléau de la ville. On fit des proceſſions, où les chanoines de Saint-Urbain porterent le reliquaire de la ſainte épine ; il y eut pluſieurs meſſes ſolemnelles de Saint-Roch & pluſieurs répons chantés pour im-

1669. plorer ſon interceſſion. Enfin, le 3 février 1669, on fit aux Carmelites de la ville, où le St Sacrement étoit expoſé, une proceſſion pour remercier Dieu

d'avoir détourné le fléau terrible de la peſte & d'en avoir préſervé la ville & les environs. Louis XIV. roi de Fr. 1669.

Sur un bref du pape du 20 août de l'année précédente, on fit dans ce mois des prieres publiques pour le ſiége de Candie, aſſiégée depuis longtemps par les Turcs ſur les Vénitiens ; & comme ce ſiége duroit encore au mois d'avril, on publia dans Troyes un jubilé, ce qui n'empêcha pas les Turcs de prendre cette ville au mois de ſeptembre ſuivant. M. Nicolas Vauthier étoit alors maire, & ſon temps expiroit ; on fit, en 1670, une nouvelle élection, où fut nommé M. Denis Tetel, avocat du roi. Mais comme il y eut une oppoſition à cette nomination, M. Vauthier fut continué dans l'exercice de cette charge juſqu'en 1672. C'eſt ſous ſa mairie que fut achevé l'hôtel-de-ville dont nous parlerons ailleurs. M. Tetel fut nommé de nouveau deux ans après, & commença ſon exercice en ſeptembre de cette année. Après lui, M. Vauthier fut nommé pour la 2e. fois en 1674. Il y eut oppoſition à ſon élection, parce que ſon fils étoit échevin. L'affaire fut portée au roi, & Sa Majeſté, par une lettre de cachet, ordonna qu'il feroit la charge de maire, & ſon fils celle d'échevin. Il mourut dans ſon exercice le 10 juillet de l'année ſuivante, & Claude Dare, ſieur de Vaudes & de Galilée, fut nommé pour le remplacer. 1670. & ſuiv. 1674.

C'eſt ſous la mairie de celui-ci que mourut Nicolas Deſguerrois, ancien chanoine de l'égliſe cathédrale & alors chapelain de la chapelle de Saint-Agnès, à Saint-Etienne, où il eſt inhumé ſous une tombe noire qui eſt au milieu de la chapelle de N. D. de pitié vers la porte méridionale. Il mourut en odeur de ſainteté la nuit du 21 décembre 1676. On ſait qu'il a beaucoup tra- 1676.

vaillé ſur l'hiſtoire de Troyes ; nous lui devons
Louis XIV. roi de Fr. 1677. la *ſainteté chrétienne*, l'*ephemeris ſtorum trecenſium*, & pluſieurs autres ouvrages dont la plûpart n'ont pas été imprimés. Nous en parlerons ailleurs.

Peu de temps après, il parut un livre imprimé à Troyes chez Nicolas Oudot & Girardon, & intitulé *le tombeau de la mélancholie ou le vrai moyen de vivre joyeux*. Ce livre contenoit des ſentimens erronnés & contraires à la religion & aux mœurs. Il excita l'indignation du public, & M. l'évêque le déféra au parlement, qui rendit un arrêt contre les auteurs & imprimeurs, afin que tous les exemplaires fûſſent ſupprimés, avec défenſe d'imprimer aucuns livres ſans permiſſion & privilege. Cet arrêt fut affiché & publié dans tous les carrefours au commencement d'avril 1677.

Troyes avoit eu pendant l'hiver les régimens de Lyonnois & du Maine en garniſon. On leva pour cet effet la taxe de l'uſtenſile ; en vertu d'un arrêt du conſeil & d'une ordonnance de l'Intendant, on fit payer à chacun la ſomme de dix ſols par mois pour chaque foyer. Le prix du grain augmenta cette année par rapport à cette garniſon ; au lieu de vingt-quatre livres le ſeptier, le froment ſe vendit juſqu'à trente-deux livres, & le ſeigle dix-neuf livres, au lieu de ſeize. Le 10 octobre
1678. 1678, on chanta à la cathédrale le *Te Deum* pour la paix de Nimegue, avec les réjouiſſances
1679. uſitées en pareil cas. Au mois de janvier 1679, on publia la paix avec l'Eſpagne ; au mois de mai, celle avec l'empereur & l'empire, & enfin au mois de décembre, celle avec la Suede & le Danemarck. A la publication de la premiere, les maire & échevins envoyerent avertir qu'on ſonnât dans toutes les égliſes depuis midi juſqu'à trois

ou quatre heures. Le chapitre de Saint-Urbain rejetta d'abord cet avertiſſement comme contraire à l'ordre, les officiers municipaux n'ayant aucun droit ſur les égliſes. Le chapitre de la cathédrale, le ſiége vacant, fit défenſe aux paroiſſes de ſonner, ce qui fut exécuté, & le carrillon fut réſervé au lendemain pour le *Te Deum*. Louis XIV. roi de Fr. 1680.

L'hiver de 1680 fut ſi long & ſi rigoureux qu'il reçut la dénomination de grand hiver. Il entraîna des ſuites fâcheuſes & occaſionna une diſette qui fit monter très-haut le prix des denrées. L'année ſuivante, Troyes eſſuya deux incendies. 1681.
Le premier ſe déclara le 21 juin ſur les onze heures du ſoir proche l'hôtellerie des trois Ménéſtriers; il y eut cinq maiſons de brûlées; un homme & deux enfans périrent dans les flammes. La femme ſe jetta par la fenêtre dans la rue & fut conſidérablement bleſſée. Le ſecond incendie parut le 26 octobre chez un boulanger proche la porte de Belfroy, à dix heures du ſoir; il y eut deux maiſons brûlées avec quatre enfans. La nuit 1682.
du 11 au 12 mai ſuivant le peuple fut effrayé par un tremblement de terre qui ſe fit ſentir à la même heure à Troyes, à Sens, à Provins, à Châlons, à Rheims & en pluſieurs autres endroits. Les meubles en furent renverſés dans un grand nombre de maiſons. Un autre accident cauſa du 1684.
dommage dans Troyes & aux environs pendant l'été de 1684. Les biens de la terre furent brûlés par les chaleurs exceſſives, & on implora le ſecours du ciel pour obtenir de la pluie dans cette preſſante néceſſité.

M. Denis, prévôt de Troyes, avoit été malheureuſement tué en 1667 par le fils de l'hôte de l'Ecu de Bourgogne, lorſqu'il ſe promenoit hors de la ville ſur le mail. L'aſſaſſin fut rompu peu

Louis XIV. roi de Fr. 1685.

de temps après au marché au bled vis-à-vis la maiſon de ſon pere, & ſon frere qui étoit préſent lorſque l'action ſe paſſa, aſſiſta à l'exécution. Un quidam, qui étoit auſſi préſent à ce meurtre, épouſa depuis la veuve de l'hôte du grand Cornet.

1685. En 1685, au mois de juillet, il invita à ſouper chez lui un gentilhomme de ſes amis. A la fin du repas il l'égorgea & le mit dans une voiture de fumier qu'il envoya par un de ſes valets dans le bois du côté de Meſſon. Une lettre qui ſe trouva dans la poche du cadavre fit connoître qui étoit ce gentilhomme & celui qui l'avoit aſſaſſiné. Celui-ci prit la fuite. La juſtice qui en fut informée fit afficher que toutes perſonnes euſſent à l'arrêter ſi l'occaſion s'en préſentoit. Un domeſtique de M. Gilbert, chantre en dignité de Saint-Etienne, ſe trouvant dans le pays de l'aſſaſſin, voulant l'arrêter, le tua d'un coup de fuſil. Cela fit une affaire ſérieuſe, le domeſtique ſe ſauva, mais M. Gilbert en ſortit avec avantage.

Cette année fut celle de la révocation de l'édit de Nantes qui chaſſa de France tous les calviniſtes. Ce fut le dernier que ſigna M. le Tellier, chancelier de France, au mois d'octobre. Après l'avoir ſigné, il dit avec une joie extrême : *Nunc dimittis ſervum tuum, Domine, ſecundùm verbum tuum in pace.* Il mourut le 30 de ce mois, & fut remplacé par M. Boucherat, originaire de Troyes.

1686. On ſait que cette ville eſſuye de fréquens incendies ; mais il en eſt peu qui y ait cauſé tant de ravages que celui de 1686. Le 10 ſeptembre, à onze heures du ſoir, le feu prit à l'Ecu de Bourgogne, une des plus conſidérables auberges de Troyes, ſituée proche l'égliſe de Saint-Nicolas. Il arriva par la faute de quelques rouliers

Digitized by Google

qui faiſoient ſécher du ſucre qui avoit été mouillé au paſſage de la riviere à Saint-Liébaut. Cet incendie dura pluſieurs jours, il y eut près de ſoixante maiſons brûlées & de grandes auberges qui en étoient voiſines, telles que le Laboureur & le Mulet qui depuis a été rétabli, le Bougelot fut garanti, mais le petit-Louvre ſouffrit des flammes. La violence du feu, le bruit des tuiles & des vitres qui tomboient répandoient la conſternation dans tous les cœurs. On prétend que le ravage n'eut pas duré ſi long-temps, ſans un bourgeois qui avoit, proche le Mulet, des greniers pleins de grain, & qui eût aſſez d'autorité pour empêcher de ſapper les maiſons. Cependant ces greniers furent brûlés ainſi que le grain. Les maiſons ont été rebâties peu à peu telles qu'on les voit aujourd'hui. Le 27 du même mois il y eut encore dix ou onze maiſons brûlées au fauxbourg de Croncels proche les Carmélites.

Louis XIV. roi de Fr. 1686.

Le roi ſe fit faire l'opération de la fiſtule au mois de novembre, & ſa ſanté ſe rétablit parfaitement. Pour remercier Dieu de cette guériſon, le chapitre royal de Saint-Etienne de cette ville chanta un *Te Deum* le 13 janvier ſuivant. Les officiers du bailliage & du préſidial y aſſiſterent accompagnés des gens du roi, des avocats, des procureurs & des huiſſiers. Pour venir à l'égliſe ils partirent du palais en corps, précédés des trompettes. La meſſe fut célébrée par le doyen; enſuite ils s'en retournerent dans le même ordre au palais, où il y eut grand régal en réjouiſſance de la ſanté du roi.

1687.

Ce monarque fut encore cette année l'objet d'une cérémonie plus pompeuſe & plus ſolemnelle. Sa ſtatue pédeſtre qui orne la façade de l'hôtel-de-ville, exécutée par François Mignot,

Louis XIV. roi de Fr. 1687.

Eph. Troy. Add. à la v. de Pith. Mſſ. Duh.

fut poſée ſous la conduite & par les ſoins de M. Barolet, conſeiller de l'échevinage. Le célebre Girardon envoya à ſa patrie le grand médaillon du roi en marbre blanc qui décore le grand ſallon de cet hôtel. Il vint lui-même le préſenter pour en faire l'inauguration. A ſon arrivée, M. Olive, premier échevin, en l'abſence du maire, M. Perricard, alla à la tête des autres échevins lui préſenter le vin de ville & lui annoncer que le jour de cette inauguration étoit fixé au trois ſeptembre.

Le conſeil de ville rendit à cet effet une ordonnance, par laquelle il étoit enjoint à toute la milice bourgeoiſe de ſe trouver le matin de ce jour ſous les armes en la place de l'hôtel-de-ville, & aux marchands de tenir leurs boutiques fermées. En conſéquence, au moment de la cérémonie, la milice défila, précédée des tambours, fifres, hautbois & trompettes; le conſeil de l'échevinage la ſuivit en corps, & l'on marcha en ordre juſqu'à la maiſon paternelle de M. Girardon, rue des filles, où demeuroit alors ſon frere, & où le médaillon étoit dépoſé. Après les remercimens qui lui furent faits au nom de la ville on ſe remit en marche. Entre les deux haies que formoit la milice bourgeoiſe, marchoient les trompettes & les ſergens de ville; quatre hommes à la livrée de la ville portoient le médaillon découvert, ſur un brancard couvert d'un tapis de velours violet parſemé de fleurs de lys d'or. Le célebre artiſte marchoit à la droite du plus ancien des conſeillers de l'échevinage, le corps de ville ſuivoit, & le reſte de la milice bourgeoiſe fermoit la marche.

Lorſqu'on fut arrivé à l'hôtel-de-ville, M. Olive reçut, des mains de M. Girardon, le médaillon

daillon qu'il fit placer dans la cour ſur un trône qu'on y avoit préparé, après quoi on ſervit dans la grande ſalle un magnifique ambigu, où l'on porta la ſanté du roi & celle de l'illuſtre compatriote. Quatre fontaines de vin coulerent pour le peuple depuis midi juſqu'à quatre heures, & tous les tribunaux furent fermés. La cérémonie ſe fit au bruit de l'artillerie & des cloches, tout le jour ſe paſſa en réjouiſſances, & le ſoir toute la ville fut illuminée. Louis XIV. roi de Fr. 1687.

Cependant la puiſſance du roi lui avoit attiré autant d'ennemis qu'il y avoit de princes en Europe, & il fut obligé de faire la guerre contre une ligue formidable de pluſieurs ſouverains. Ce monarque eut beſoin du ſecours de ſes peuples pour fournir aux frais de cette guerre. M. de Bechamel, marquis de Nointel, intendant de Champagne, vint à Troyes au mois d'avril 1690, & convoqua une aſſemblée de ville pour repreſenter aux habitans les beſoins de l'état. Il y fut réſolu de faire au roi préſent de cinquante mille livres. Les élus furent exempts de contribuer, parce que, peu de temps avant, ils avoient été taxés à une ſomme aſſez conſidérable. Pour recompenſer la ville de ſon zèle, le roi fit rétablir cette année la monnoie qui avoit été transférée à Rheims. On frappa de nouvelles eſpèces, & les anciennes furent réformées. 1690.

Au commencement de mars un accident cauſa l'indignation de toute la ville. Les enfans d'un nommé Piedferré étant entrés dans le cabinet de leur pere, regarderent imprudemment dans des vaſes où l'on prétendoit qu'il y avoit du poiſon. Ces enfans, en effet, tomberent malades, & le pere s'abſenta peu de temps après. Le fils mourut, & huit jours après la fille le ſuivit dans le tom-

beau. On ſoupçonna le pere, la juſtice deſcendit chez lui, fit inventaire de toutes les drogues qui s'y trouverent ; on y vit auſſi des machines qui le firent accuſer de faire de la fauſſe monnoie. Mais il étoit innocent, il ſe rendit aux priſons, où il ſe juſtifia pleinement, & fut mis en liberté.

Louis XIV. roi de Fr. 1690.

La nobleſſe de Champagne fut convoquée cette année pour l'arrière-ban : elle partit le vingt juin, commandée par M. Largentier de Chapelaines, comme bailly de Troyes, à qui ce droit eſt dévolu. Le mois ſuivant, les habitans de cette ville armés & en grand nombre, allerent à Arcies prendre quinze cens priſonniers anglois & allemands qui avoient été pris à la bataille de Fleurus gagnée par le maréchal de Luxembourg. Ils les amenerent aux priſons de Troyes, où ils demeurerent ſi long-temps qu'enfin pluſieurs prirent parti dans les troupes de France. Les bourgeois les garderent aux portes des priſons & ſur les remparts, où il y avoit toujours des ſentinelles. La même choſe arriva dans la ſuite pour les priſonniers qui furent faits à Haguenau en 1706.

1691. Le 11 d'août 1691, il tomba dans Troyes & aux environs une grêle ſi groſſe & ſi garnie de pointes qu'elle fit un dégât terrible ſur les biens de la terre & aux vitres des égliſes de Saint-Jean, Saint-Pantaléon, Saint-Nizier, Montier-la-Celle & de pluſieurs maiſons bourgeoiſes. M. le marquis de Choiſeul-Praſlain, lieutenant du roi au gouvernement de Champagne & gouverneur de Troyes, étoit mort le 12 décembre précédent, & au mois d'octobre ſuivant, ſa place fut donnée par le roi au prince de Soubiſe, capitaine-lieutenant des gendarmes de la garde.

L'année 1692 ne fut remarquable que par les pluies fréquentes qui obligerent de faire des pri-

rés publiques. Au commencement de la ſuivante, le roi érigea en titre de charges héréditaires les mairies du royaume. M. Nicolas Perricard acheta celle de la ville de Troyes la ſomme de cinquante mille livres, & fut reçu en cette qualité à l'hôtel de ville le vingt février ; mais il n'en jouit pas longtemps ; il mourut le vingt novembre de la même année, & ſes héritiers vendirent cette charge à M. Lion, procureur du roi en la prévôté. Louis XIV. roi de Fr. 1692. 1693.

Vers le ſoir du 28 juillet, il arriva un accident terrible au fauxbourg Sainte-Savine dans l'auberge qui portoit Saint-Martin pour enſeigne. Des enfans ayant fait tomber dans le puits de la maiſon une cravatte & une perruque de peau de mouton comme on en portoit alors, le domeſtique deſcendit dans le puits pour les retirer, & y mourut. Un autre qui voulut le ſecourir éprouva le même ſort. Le ſonneur de la paroiſſe qui avoit curé le puits depuis peu, ſe crut plus habile & voulut y deſcendre ; lorſqu'il fut à moitié, il s'écria qu'il n'en pouvoit plus & qu'on eût à le retirer ; mais, les forces lui manquant, il tomba & périt comme les deux autres. On ne ſavoit à quoi attribuer ce malheur. La juſtice, qui s'y tranſporta, y fit deſcendre un chien, qui, ſur le champ, fut retiré mort. Un ſecond y fut deſcendu à moitié & fut retiré pâmé, mais n'en mourut point. On jugea alors qu'une vapeur mortelle s'exhaloit de ce puits. Un autre qui étoit proche & auſſi profond ne rendoit pas une pareille exhalaiſon.

Au mois d'août le pays fut encore affligé d'une grêle conſidérable qui cauſa autant de ravage que celle de 1691. Les orages furent très-fréquens pendant tout l'été ; les pluies & les brouillards

nuisirent beaucoup à la salubrité de l'air & à la ré-
Louis XIV. roi de Fr. 1693. colte des grains, ce qui augmenta le prix de toutes les denrées & fit appeller cette année l'année du cher temps.

1694. Le 29 janvier suivant, il parut un arrêt par lequel le roi demandoit à la ville la somme de soixante-six mille livres qui devoit être prise sur les maisons, de sorte que les propriétaires devoient donner les deux tiers du loyer d'une année, & le locataire l'autre tiers. Au même mois de
1695. 1695, il parut une déclaration du roi pour l'établissement d'une capitation générale tant sur le clergé que sur les séculiers. Le roi avoit besoin de tous ces impôts pour subvenir aux frais de la guerre qui étoit toujours fort enflammée.

1696. Le 22 décembre 1696, un incendie consuma quatre maisons appellées les étuves aux femmes, situées au Marché-aux-Trapans. Au mois d'août suivant, cinq ou six autres maisons furent brûlées proche les Carmélites, au même endroit que le feu avoit pris en 1686. Au mois de septembre 1696, fut publiée la paix de Risvick avec le duc de Savoye, au mois de novembre de l'année suivante avec l'Angleterre & la Hollande, & avec l'empereur & l'empire en janvier 1698. Ces publications se firent avec les réjouissances ordinai-
1697. res. Vers ce temps-là, il parut dans Troyes une machine qui mérita l'attention des curieux en fait de méchanique. C'étoit une main de bois, qui, par le moyen d'un ressort, tenoit une plume, prenoit de l'encre dans un cornet, & écrivoit ces mots, *vive le roi*. Une autre main, dite la *main de fortune*, s'ouvroit à différentes fois & faisoit voir à chaque fois une piéce de monnoie différente qu'une petite figure prenoit l'une après l'au-

Digitized by Google

gre ; cette figure jouoit ſur le violon de ſept ſortes d'airs, faiſoit tous les mouvemens des mains, des doigts, des pieds, de la tête & des yeux, ſuivant l'uſage des muſiciens. Louis XIV. roi de Fr. 1697.

Le 19 juin, il tomba une pluie qui continua pendant trois jours & trois nuits ; elle ceſſa enfin, & au bout de vingt-quatre heures elle reprit avec une telle violence que bientôt les eaux déborderent & paſſerent comme un torrent devant la Trinité de Saint-Jacques. Plus de quinze maiſons y furent renverſées & ruinées. Le couvent de Foiſſy fut inondé, l'égliſe avoit deux ou trois pieds d'eau, une grande partie des murailles fut renverſée ; pluſieurs arbres déracinés, des moulins emmenés, des perſonnes noyées. Tout le quartier de Saint-Denis & de Saint-Aventin étoit inondé, & l'eau alloit juſqu'au retable de l'autel de Notre-Dame-en-l'Iſle.

Par un arrêt du 27 août ſuivant, le roi rétablit dans Troyes deux foires franches de huit jours ſans y comprendre les fêtes & les dimanches, telles qu'elles ſe tiennent encore aujourd'hui. Nous en parlerons ailleurs. La premiere commença le 25 février 1698, par une proceſſion générale où aſſiſta M. l'évêque, & par une meſſe du Saint-Eſprit. Il y vint beaucoup de juifs & autres marchands. Ces foires qui ramenoient l'abondance & la paix qui aſſuroit le repos du royaume, firent concevoir aux Troyens l'eſpérance d'un bonheur durable. Ils regarderent la préſence de MM. Bouthillier & de Chavigny, évêques de Troyes, comme une ſource de bénédictions céleſtes, & la révocation de l'édit de Nantes comme une protection marquée de la divinité, dont le monarque avoit été l'organe & l'inſtrument. Cette révocation étant le triomphe de la catholicité ſur l'hé- 1698.

Louis XIV. roi de Fr. 1698.

réſie, la ville célébra la fête du Saint-Sacrement avec un appareil extraordinaire. Il y eut un repoſoir pour lequel les artiſtes déployerent leurs talens. Le principal ornement de cet ouvrage étoit un grand tableau peint par Herluiſon, éleve de Coypel, qui repréſentoit l'inſtitution de la Fête-Dieu par le pape Urbain IV. né dans cette ville. On y voyoit aux pieds du pontife ſaint-Thomas d'Aquin qui lui préſentoit à genoux l'office du Saint-Sacrement qu'il avoit compoſé par ſon ordre. Pour donner un nouvel agrément au tableau, le peintre y fit ingénieuſement reſſembler deux évêques de la cour de Rome aux deux évêques de Troyes, MM. Bouthillier & de Chavigny. Tout l'ouvrage étoit ſurmonté par un groupe de nuages & par deux anges plus grands que nature proſternés devant le nom myſtérieux de la divinité appellé *Tetragrammaton*. Ce repoſoir étoit dans la rue moyenne où il s'en fait encore un tous les ans pour la paroiſſe de Saint-Jean. Il étoit accompagné de pluſieurs arcs de triomphe ornés de feſtons de fleurs, ſur chacun deſquels étoit une inſcription latine avec l'explication en vers françois. Le deſſin de ce repoſoir & de ſes accompagnemens fut gravé, & l'explication fut le ſujet d'une brochure de quatre pages imprimée à Troyes chez Jacques Lefebvre.

Les pluies de l'été occaſionnerent encore deux ou trois débordemens. Les vendanges ſe firent fort tard & encore ne recueillit-on preſque rien. Sur la fin de juillet le prix du grain augmenta beaucoup, & pour comble de malheur les fruits manquerent totalement cette année. A peine étoit-on délivré du fléau de la guerre qu'un fléau plus inſupportable, la diſette, déſola le pays & réduiſit les pauvres à la derniere extrémité. MM. les évêques

montrerent en cette occaſion l'ardeur de leur charité par les ſecours qu'ils procurerent aux malheureux. Les officiers municipaux, par une prudence ingénieuſe, prévinrent la famine dont la ville étoit menacée ; ils n'épargnerent ni leur temps, ni leurs ſoins, ni leur argent pour faire chercher dans de plus heureux climats les bleds qui avoient manqué dans celui-ci. On eut ſoin dans toutes les paroiſſes de pourvoir à la nourriture de ceux qui n'avoient pas les moyens de s'en fournir : pluſieurs citoyens ſe piquerent de ſubvenir aux néceſſités des indigens que la foibleſſe de l'âge ou quelque infirmité empêchoit de travailler, & l'on inventa divers expédiens pour donner de l'emploi à ceux qui pouvoient gagner leur vie. Louis XIV. roi de Fr. 1698. 1699.

M. François Regnier, conſeiller du roi en la prévôté, qui fut maire quelques années après, & qui avoit dirigé le repoſoir de l'année précédente, en fit un nouveau dont il donna la deſcription avec un diſcours ſur la miſere des pauvres cauſée par la cherté des bleds, & les moyens de la faire ceſſer. Ce diſcours & cette deſcription dédiés à MM. les évêques de Troyes, ancien & nouveau, fut imprimé chez Jean Adenet. Il mit à ce repoſoir deux tableaux qui devoient non-ſeulement ſervir d'ornement à la ſolemnité du Saint-Sacrement, mais encore d'inſtruction à tous ceux qui aſſiſteroient à la cérémonie de la proceſſion. Le premier de ces tableaux peint par Delétin repréſentoit David, au moment que le prophete lui propoſe, de la part de Dieu, le choix de la guerre, de la peſte ou de la famine, & que ce prince, par ſa priere, fléchit la colere de Dieu. Le ſecond tableau peint par Herluiſon, repréſentoit les nôces de Cana, & annonçoit aux ſpectateurs que, ſans la charité, la priere ne peut être agréable à

Dieu. On ajouta deux ſtatues coloſſales portées ſur deux piédeſtaux, le tout ayant vingt-ſix pieds de hauteur. La premiere, ſous le tableau de David, repréſentoit la priere avec cette deviſe, *demandez & vous obtiendrez*; la deuxieme figure, ſous le tableau des nôces de Cana, étoit l'emblême de la charité avec ces paroles : *donnez & l'on vous donnera.*

Louis XIV. roi de Fr. 1699.

Matt. 7.

Luc. 6.

La diſette des vivres & la miſere des temps n'empêchoient point les entrepreneurs de la navigation de Troyes à Méry de pourſuivre leur projet. Le canal fut achevé & les portes ouvertes au mois de ſeptembre 1700. Cette année qui étoit la derniere & l'accompliſſement du 17e. ſiécle, MM. les évêques, oncle & neveu, & les directeurs des hôpitaux obtinrent une permiſſion du roi pour l'établiſſement d'une loterie. Il y eut quinze mille billets à un louis d'or chacun, & le revenant-bon pour l'Hôtel-Dieu fut de dix mille livres. L'été de l'année ſuivante, qui commença le 18e. ſiécle, amena des chaleurs exceſſives qui occaſionnerent en automne des maladies conſidérables & firent périr un grand nombre de perſonnes, ſur-tout des enfans tant dans la ville que dans la campagne. Le 22 octobre, le feu prit dans l'eſſui ou étendoir de la veuve Michelin, papetiere, dans la rue des bûchettes, proche l'hôtel de ville. Il fut cauſé par une chandelle qu'une ſervante porta dans un grenier à foin. Il y eut trois maiſons brûlées, & le grenier à ſel courut le plus grand danger.

1700.

V. deſcr. préſ.

1701.

La France étoit alors en guerre avec pluſieurs puiſſances qui s'étoient liguées contre elle depuis la ſucceſſion au trône d'Eſpagne, ſur lequel étoit monté Philippe V. petit fils de Louis XIV. Sur les frontières d'Allemagne, huit cens bandits

& huſſards couroient dans les bois aux environs de Metz, y faiſoient pluſieurs ravages, & avoient enlevé le gouverneur de cette ville. Le roi y fit paſſer pluſieurs détachemens de marechauſſée que l'on renforça. Seize archers conduits par un exempt, partirent de Troyes au mois de mai pour ſe joindre aux autres de la province & ſe rendre à Metz qui étoit le rendez-vous. A leur arrivée, on leur donna un uniforme, & on les joignit à des dragons pour donner la chaſſe aux huſſards & bandits qui continuoient leurs brigandages. Louis XIV. roi de Fr. 1702.

Vers ce temps, des ſoldats qui étoient en garniſon dans Troyes occaſionnerent du tumulte avec une troupe de jeunes gens. M. Lion, alors maire, pour mettre ordre à leurs déreglemens, fit ſonner dans la ville la retraite à huit heures du ſoir pendant une demie heure; ce qui commença à Saint-Pierre & à Saint-Jean le 11e. juillet. Dans ces circonſtances on prenoit les enfans de douze à quinze ans qui vouloient s'enrôler & on parloit d'en former un régiment qui devoit demeurer à Troyes juſqu'au mois de mars ſuivant. Le 17 ſeptembre fut chanté un *Te Deum* pour quelques avantages remportés en Italie par les troupes du roi. Mais cette cérémonie ne fut pas auſſi joyeuſe qu'elle eût dû l'être. La nouvelle de la priſe de Landau par l'armée impériale en diminua la réjouiſſance & y mêla quelques témoignages de triſteſſe.

Le 28 juin 1703, Louis, duc de Bourgogne, pere de Louis XV. partit de Verſailles pour aller commander l'armée du roi en Alſace. Il prit ſa route par Troyes & arriva le même jour au château de Villacerf, où il fut reçu par M. l'abbé de Villacerf & le marquis ſon frere, premier maître d'hôtel de Madame la ducheſſe de Bour-

gogne. A ſon ſouper, il obligea M. Bouthillier, ancien évêque de Troyes, M. l'abbé de Villacerf & le marquis de manger avec lui. Les officiers du bailliage & du corps municipal ſe rendirent à Villacerf pour ſaluer le prince, qui, le lendemain, partit à ſept heures du matin pour ſe rendre à Langres. Le peuple qui n'avoit pû jouir de ſa préſence dans la ville, ſe rendit en foule au fauxbourg Saint-Jacques pour le voir à ſon paſſage.

Louis XIV. roi de Fr. 1703.

1704. Au commencement de 1704, les ports de lettres furent augmentés d'un ſol depuis Paris, de ſorte que ne ſe payant que trois ſols auparavant, elles furent miſes à quatre. Les états de Charles de Gonzague, IV. du nom, duc de Mantoue, étoient devenus le théâtre de la guerre en Italie, & ils étoient ſur le point d'être réduits ſous la puiſſance des impériaux. Ce prince vint en France ſous le nom de marquis de San-Salvador. Il paſſa à Troyes, où on lui rendit tous les honneurs dûs à ſon rang, le mercredi trente avril.

Quatre jours auparavant, la ville avoit vû une pompe funebre qui occaſionna un différend entre le bailliage & les officiers de la juſtice du chapitre de Saint-Etienne. M. Largentier, baron de Chapelaines, & bailly de Troyes, mourut dans une maiſon canoniale du cloître de cette égliſe. Le lendemain, après la communication de ſon teſtament, par lequel il demandoit d'être tranſporté aux Chartreux pour y être mis dans le tombeau de ſa famille, les chanoines le firent préſenter dans leur égliſe, où ils chanterent l'office des morts pour le repos de ſon ame, & le firent enſuite conduire en carroſſe par deux chanoines juſqu'à la porte de Croncels, où ils devoient le remettre entre les mains des Chartreux. Ce qui ſe fit avec une grande affluence de peuple qui étoit accouru

de toutes parts Au moment de la mort, les officiers de la juſtice du chapitre avoient appoſé le ſcel dans la maiſon de M. Largentier. M. de Chavaudon, lieutenant général du bailliage de Troyes, prétendit avoir droit de ſceller chez les nobles, & vint croiſer le ſcel de la mairie du chapitre. Le grand maire ſe pourvut au parlement & en obtint le quatre juillet un arrêt contre le lieutenant général. Il fut ordonné que les ſcellés ſeroient levés par les officiers du chapitre. Le lieutenant général s'y étant oppoſé, on ſe pourvut encore au parlement, qui, le cinq août, rendit un arrêt confirmatif, par lequel il fut ordonné que l'appointement ſeroit reçu, & déclaré le lieutenant général non-recevable en l'oppoſition : en conſéquence, ordonne que l'arrêt ſera exécuté, & en cas de conteſtation, permet au chapitre d'empriſonner les contrevenans, & condamne M. de Chavaudon aux dépens. Louis XIV. roi de Fr. 1704.

Le fauxbourg de Croncels eſſuya cette année pluſieurs incendies au mois de mars. Le ſept, il y eut une grange de brûlée, le dix une maiſon, le vingt-un, jour du vendredi ſaint, une grange & une écurie, le vingt-quatre une grange & d'autres bâtimens. On trouva pluſieurs chiffons de linge où étoient des charbons embraſés, & l'on ſoupçonna violemment une domeſtique d'Ancy-le-Franc d'avoir été l'auteur de cet accident. Le dimanche 31 d'août, la ville de Troyes eſſuya un orage terrible, accompagné d'un vent impétueux & d'une grêle d'une groſſeur prodigieuſe qui mit en piéces pluſieurs vitres. Un grand nombre d'arbres & de vignes furent déracinés. Il y eut de grands dommages dans la campagne, & pluſieurs maiſons furent renverſées.

La guerre continuoit toujours en Italie & ail- 1705.

leurs, & toute la France faiſoit des prieres pour la proſpérité des armes du roi. M. de Praſlain, lieutenant du roi en Champagne & gouverneur de Troyes, mourut dans le palais de Milan, le 23 octobre 1705, âgé de quarante-ſix ans, des bleſſures qu'il avoit reçues au combat de Caſſin. A l'occaſion des guerres, une multitude de faux-ſauniers couroient la campagne, ſe répandoient dans tous les villages avec des voitures chargées de ſel & obligeoient les payſans d'en prendre à un prix fort modique ainſi que d'autres marchandiſes de contrebande. Leur audace étoit encore augmentée par les criminels qui, craignant la juſtice, ſe joignoient à eux & ſe diſperſoient dans les villages par troupes de quarante ou cinquante hommes. Lorſque les payſans n'avoient pas d'argent pour payer leur ſel, ils enlevoient les armes qu'ils pouvoient trouver, les payoient au double de leur valeur, & en faiſoient, dit-on, un magaſin dans les forêts. On eſtime qu'ils étoient au nombre d'environ douze mille. Au mois de juillet les fermiers généraux s'en plaignirent au roi & demanderent main forte pour diſſiper & punir ces brigands. On envoya des troupes avec les gardes qui en tuerent pluſieurs, & en arrêterent quelques-uns du côté de Sens, & un certain nombre périt par le ſupplice de la corde.

Louis XIV. roi de Fr. 1705.

1706.

Vers le même temps, on amena à Troyes trois cens allemands faits priſonniers à Haguenau au commencement de la campagne. Ils furent mis aux priſons & gardés par les bourgeois; ils avoient avec eux beaucoup de femmes & enfans, & ils reſterent dans cette ville juſqu'au mois d'octobre. L'été de cette année amena des chaleurs exceſſives & une grande ſéchereſſe; les biens de la terre en ſouffrirent conſidérablement, les vignes ſéche-

Digitized by Google

rent, les autres fruits dont il y avoit abondance furent abattus par les orages & les grêles dont les grains étoient auſſi gros que des œufs de pigeon. Trois mois s'écoulerent ſans qu'il tombât de la pluye, & enfin on implora le ſecours du ciel pour en obtenir. Le 12 ſeptembre, le ciel ſe couvrit de nuages, il vint un orage conſidérable, & le tonnerre tomba ſur la fleche du clocher des Jacobins. Louis XIV. roi de Fr. 1706.

Le malheur des guerres avoit fait mettre divers impôts pour ſubvenir aux beſoins du royaume. Ceux qu'on appelloit *Gabeleurs* les exigeoient ſouvent avec dureté. Cette année ils obligeoient, dans Troyes, les communautés des arts & métiers d'acheter une charge de greffier de chaque communauté créée depuis peu par le roi. Ils demandoient auſſi aux paroiſſes le rachapt des charges de tréſoriers des fabriques. Ils commencerent au mois de ſeptembre à exiger pour chaque muid de vendange dix-ſept ſols au lieu de neuf ſols ſix deniers qu'ils faiſoient payer auparavant, ſuivant une augmentation qu'ils avoient obtenue. Le roi devoit en jouir pendant ſix ans, & enſuite la ville, pour acquitter ſes dettes. Les droits ſur la vente du vin en détail fut encore augmentée, & au lieu de onze deniers par pinte, ils perçurent quatorze deniers avec les deux ſols pour livre. On paya huit ſols pour la bullette de ſel qu'on prenoit à crédit, & le minot fut porté à cinquante-ſix livres. L'entrée du bois & du charbon fut doublée pour neuf ans. Le roi avoit accordé douze ſols aux chanoines de la cathédrale pour le rétabliſſement de leur égliſe. L'augmentation de moitié fut deſtinée à racheter le droit de bourgeoiſie & de franchiſe tant de la ville que des fauxbourgs non-taillables. On exigea encore qua-

tre ſols de gabelles ſur chaque ſeptier d'huile de quelque eſpèce qu'elle fût. Les huiliers voulurent ſe défendre, mais ils furent condamnés à payer non-ſeulement du jour de la demande, mais encore du jour de la date de l'arrêt qui avoit accordé cette taxe.

Louis XIV. roi de Fr. 1706.

Aucun état ne fut épargné pour les impoſitions. Les gabeleurs, au mois de décembre, firent aſſigner les conſeillers de ville & les veuves de ces magiſtrats, & leur demanderent cinq cens livres de taxe & les deux ſols pour livre, leur promettant trente livres de rente. Mais les conſeillers ſe pourvurent en cour, & au mois de janvier ſuivant ils obtinrent un arrêt qui les déchargea de cette taxe. Enfin, il fut ſignifié aux curés & publié aux prônes des paroiſſes défenſe à tous eccléſiaſtiques de marier aucune perſonne qui n'eût levé & fait contrôler ſon extrait baptiſtaire, & pour les veuves l'extrait mortuaire de leurs mari ou femme. L'année précédente, le roi avoit révoqué les privileges des charges de capitaine, de lieutenant & autres de la bourgeoiſie, qui étoient au-deſſus de quatre mille livres. Cette année, le roi caſſa ces charges & ordonna aux poſſeſſeurs de renvoyer leurs patentes à M. de Chamillart, contrôleur général, qui leur feroit payer la rente de leur argent juſqu'au rembourſement. Le roi, embarraſſé par les revers qu'il eſſuyoit de toutes parts, étoit obligé de multiplier les impôts dans toute l'étendue du royaume; la monnoie fut diminuée, & les communautés de Troyes reçurent par M. de Harouys, intendant de Champagne, une taxe de quatre-vingt mille livres.

1707. L'année ſuivante, les environs de cette ville furent encore abîmés par une grêle d'orage qui perdit les emblaves, les vignes & les arbres, &

caſſa les vitres de pluſieurs maiſons & égliſes. Les chaleurs du mois de juillet furent ſi grandes qu'on trouva dans les campagnes des perſonnes qui en étoient mortes. Louis XIV. roi de Fr. 1707.

Au mois d'août, les régimens de Brétagne & la meſtre de camp générale, dragons, arriverent à Troyes en revenant de Flandres. Ils ne logerent point dans la ville, mais ils camperent dans les prés derrière le couvent des Mathurins, au bout du fauxbourg Saint-Jacques. Ils n'y reſterent que deux jours, pendant leſquels ce fut un ſpectacle pour les Troyens & le peuple des environs. Six ſemaines après, arriverent dans cette ville, à pluſieurs bandes, près de quatre cens priſonniers de guerre, Anglois, Ecoſſois, Irlandois, Hollandois & Portugais, faits à la bataille d'Almanza gagnée par le maréchal de Berwick. A meſure qu'ils arrivoient on les conduiſoit aux priſons, & ils furent gardés pendant tout le ſéjour par un détachement de la milice bourgeoiſe. Le 25.

Le roi ayant rendu un édit par lequel il créoit un adjoint ou ſecond maire pour la ville, afin qu'ils exerçaſſent l'un & l'autre alternativement par ſemeſtre, perſonne ne ſe préſenta pour traiter de cette charge. Mais la commiſſion en fut donnée à M. Regnier, conſeiller en la prévôté, qui entra en exercice le 28 août de cette année. Vers le même temps, la ſubdélégation qui n'étoit qu'une commiſſion donnée par l'intendant, fut érigée en charge & vendue à M. Paillot, procureur du roi de l'élection, qui fut reçu en qualité de ſubdélégué, le 6 ſeptembre.

La fin de l'année 1708 fut très-pluvieuſe ; les orages & les pluyes ne diſcontinuerent point pendant longtemps, & la terre ſe trouva couverte d'eau au commencement de janvier 1709. Mais 1708. 1709.

Digitized by Google

Louis XIV. roi de Fr. 1709.

le jour des rois, le temps ayant changé tout à coup, la gelée prit avec tant de violence que les bleds furent entiérement perdus, ainſi que les vignes & tous les arbres fruitiers, dont les plus gros même périrent. Les années qui avoient été nommées du grand hiver ne pouvoient être comparées à celle-ci dont on ne ſe ſouvint point d'avoir vû la pareille. La gelée dura tout le mois de janvier, & il mourut de froid pluſieurs perſonnes & une grande quantité de beſtiaux. La rigueur & la longueur de cet hiver cauſa une telle diſette, ou pour mieux dire une telle famine, qu'il n'eſt pas poſſible d'en rapporter ici toutes les horreurs.

On ne recueillit ni bled ni vin, mais on ſe dédommagea en quelque ſorte par les orges que l'on ſema en abondance en place des bleds qui avoient été gelés; ces orges furent d'un ſecours inexprimable & ſuppléerent aux bleds qui ſe vendoient à un prix exorbitant, le ſeigle ſix francs & le froment dix à onze livres le boiſſeau; encore ceux qui avoient des magaſins ne vouloient-ils pas les ouvrir. Au mois d'avril, le roi rendit une déclaration qui ordonnoit à toutes perſonnes de ſpécifier exactement la quantité de grains de toute eſpèce qu'elles avoient, à peine de trois cens livres d'amende, & ceux dont la declaration ſeroit fauſſe, condamnés, outre l'amende, à la confiſcation des grains, aux galeres & même à la mort ſans diſtinction d'état. Il y eut auſſi une ordonnance de police qui permit à toutes ſortes de perſonnes de la ville & des environs de cuire ou faire cuire du pain pour la néceſſité publique actuelle, & de le vendre dans les places de l'étape-au-vin & de la belle-croix. Ces ordonnances calmoient un peu la populace, mais ne remédioient

pas

pas à tout le mal. Ceux qui avoient des amas de grain le cachoient avec tant de ſoin que, ſans l'abondance des orges, toute la ville auroit été la proie de la famine la plus affreuſe. Quelques-uns ont profité de cette miſere générale, mais une grande partie obligée de vendre tout pour ſe nourrir, s'eſt vue réduite à la derniere extrémité; & l'on a remarqué que cette calamité a ruiné & dépeuplé la moitié de la ville. Pour nourrir les pauvres on eut recours à des taxes que devoient payer les gens les plus aiſés à proportion de leurs moyens. Les propriétaires furent contraints de diminuer le paiement de leurs fermiers & de recevoir de l'orge au lieu de bled. Enfin, ce qui mit le comble aux malheurs de ce temps, c'eſt que les vignes qui avoient déjà manqué les années précédentes ne rapporterent rien du tout, & le peu de vin qu'il y avoit ſe vendoit à un prix où les ſeuls riches pouvoient prétendre. Louis XIV. roi de Fr. 1709.

Il y eut cette année trois incendies, mais peu conſidérables, par les prompts ſecours qu'on y apporta; le premier le 28 janvier au fond du cloître de Saint-Etienne, proche le paſſage de l'arquebuſe; le ſecond le 15 novembre au fauxbourg de Saint-Martin vis-à-vis l'égliſe, où une fille fut conſumée dans les flammes; & le troiſième chez un menuiſier où il n'y eut aucunes ſuites fâcheuſes.

L'année ſuivante vit l'établiſſement d'une nouvelle impoſition, la levée du dixième denier du revenu de tous les biens immeubles, dont l'édit fut enregiſtré à la chambre des vacations le 26 octobre. Cette impoſition très-à charge au peuple fut tant pour la ville que pour la campagne. 1710.

M. de Chavaudon, lieutenant général du bailliage de Troyes, acquit en 1711 la charge de 1711.

lieutenant de roi de cette ville, & y fut inſtallé
Louis XIV. roi de Fr. 1712. le mardi 15 mai avec toutes les cérémonies uſitées en pareille circonſtance. Le 7 ſeptembre ſuivant, M. le Clerc, prévôt de Troyes, fut inſtallé par M. le lieutenant général au ſiége de la prévôté au ſon des tambours & des trompettes. La mairie étoit alors vacante par la mort de M. Lion, décédé à Paris en 1709. Il s'agiſſoit de réunir cette charge, & il y eut à ce ſujet de grandes conteſtations & brouilleries à l'hôtel de ville entre les officiers municipaux & ceux du bailliage. Enfin, M. Comparot, ſecond préſident en l'élection, conſeiller au bailliage & premier échevin, acquit la charge de maire ancien, alternatif & triennal de la veuve de M. Lion. M. Pierre Paillot fut élû & inſtallé maire au mois d'août 1712 auſſitôt la réunion de cette charge au corps de ville par arrêt du conſeil, & fut continué juſqu'en 1716.

Le maréchal de Villars venoit de réparer l'honneur de la France dans les Pays-Bas, & la victoire de Denain le rendoit à jamais immortel. Au mois d'octobre 1712, trois cens ſoixante-dix priſonniers repris à Denain, au Queſnoy & à Douay, arriverent à Troyes & furent mis dans la Tour-Balleau. Les victoires du maréchal furent célébrées par pluſieurs feux de joie & diverſes réjouiſſances.
1713. Peu de temps après mourut le prince de Soubiſe, gouverneur de Troyes, & la ville lui fit un ſervice ſolemnel dans la cathédrale avec la pompe & la ſolemnité accoutumées. La paix, qui fut le fruit des ſuccès du maréchal de Villars, fut enfin ſignée à Utrecht. Le mercredi 14 juin, veille du Saint-Sacrement, elle fut publiée dans Troyes avec les cérémonies uſitées. Le dimanche ſuivant on chanta le *Te Deum*, & il y eut pluſieurs

feux d'artifice à cette occaſion. Dans les mois ſuivans, des loups ou autres bêtes féroces ſe répandirent aux environs de la ville, ſurtout dans la paroiſſe de Sainte-Savine où ils dévorerent pluſieurs enfans; les reſtes d'un enfant de huit ans de la Riviere-de-Corps furent trouvés dans les champs & inhumés dans cette paroiſſe le 5 de ſeptembre. Pour prévenir de plus grands ravages, on ordonna une chaſſe, & ces animaux diſparurent.

Louis XIV. roi de Fr. 1713.

Jean Goubault.

Sur la fin de 1713 & au commencement de l'année ſuivante, il y avoit tous les mois des diminutions d'eſpèces, ce qui rendit l'argent très-commun. Toutes les bourſes qui étoient fermées auparavant furent ouvertes. Chacun s'empreſſoit de prêter & de placer ſon argent. Cette circonſtance occaſionna une multitude de rembourſemens & quelques augmentations dans les héritages. Les denrées augmenterent de prix & furent entretenues cheres pendant long-temps.

1714.

La paix de Raſtadt faite avec l'empereur fut célébrée dans Troyes avec les cérémonies ordinaires. Les officiers municipaux employerent, à racommoder les chemins & le pavé des environs de la ville, des priſonniers de guerre qui y étoient depuis quelque temps. On travailla auſſi au chemin de Bar-ſur-Seine, & à cet effet la cour envoya un grand nombre de ſuiſſes pour y détourner en même-temps le cours de la rivière auprès du village de Verrieres, où ils camperent.

Cette année fut remarquable par un épizootie extraordinaire qui enleva la plûpart des beſtiaux & ranima la dévotion à Saint-Roch, en l'honneur duquel furent érigées un grand nombre de confrairies dans Troyes & dans tous les environs. Il y eut à ce ſujet pluſieurs proceſſions générales pour

appaiſer la colere de Dieu. Le roi envoya dans cette ville un médecin & un chirurgien avec des remedes. On fit l'ouverture de quelques vaches en préſence du lieutenant général, du procureur du roi & des bouchers, & il fut rapporté dans le procès-verbal que ces animaux étoient attaqués d'une eſpèce de petite vérole : nous tenons ce fait d'un témoin oculaire qui a laiſſé des mémoires ſur notre hiſtoire ; mais il ne nous dit point quelle fut la ſuite des traitemens de cette maladie.

Louis XIV. roi de Fr. 1714.

Nos mémoires ne nous apprennent rien de bien mémorable dans ces années, ſi ce n'eſt la mort de Louis XIV. & les ſervices ſolemnels faits pour le repos de ſon ame, ce qui eſt commun à tout le royaume. Les neiges de l'hiver de 1716 à 1717, furent très-conſidérables & firent durer long-temps les rigueurs de cette ſaiſon : on a remarqué que la terre en étoit couverte d'environ trois pieds, ce qui fit périr dans les campagnes une grande partie du gibier.

Louis XV. roi de Fr. 1715. 1716. 1717.

Le maréchal de Villars alla, cette année, prendre les eaux de Bourbonne, & paſſa à Troyes le 2 ſeptembre. Il logea chez M. Paillot, ſubdélégué, & fut reçu dans la ville par quatre compagnies de la milice bourgeoiſe ſous les armes. Certes, tous les honneurs étoient bien dûs à celui que l'on appelloit le *ſauveur de la France*, à qui l'on étoit redevable de la paix générale où l'on auroit eu peine à parvenir s'il n'avoit vaincu à Denain & à Marchiennes, & repris, en une ſeule campagne, pluſieurs villes en Flandres à la vue même de l'armée du prince Eugene. Le maréchal repaſſa à Troyes le 22 du même mois pour retourner à la cour.

L'Ecoſſois Law, vulgairement nommé *Laſſ*, faiſoit alors valoir ſon ſyſtême en France pour le

paiement des dettes de l'état. La banque qu'il tenoit en ſon nom devint banque du roi en 1718. Ce ſyſtême que l'on ſuivit d'abord avec un eſpèce de vertige, cauſa, comme l'on ſait, les plus grands ravages dans le royaume. Les variations des eſpèces produiſirent aux uns des biens immenſes & aux autres la ruine entiere de leur fortune. Troyes ſe ſentit de ces revers comme les autres villes. Les louis d'or de trente livres furent augmentés de ſix livres, & les écus de cinq livres augmentés de vingt ſols. L'année ſuivante, les louis furent diminués de vingt ſols au mois de mai, & au mois de juillet encore de la même ſomme. Au mois de ſeptembre, ils ne valurent plus que trente-trois livres, les écus ne furent plus qu'à cinq livres ſeize ſols. En décembre, les louis furent encore diminués de vingt ſols & les écus de quatre ſols.

Louis XV. roi de Fr. 1717. 1718. 1719.

Le jeudi 30 novembre, la ville fut alarmée par un incendie qui ſe déclara aux priſons ſur les huit heures du ſoir dans l'appartement des femmes. Ces priſonnieres avoient mis ce feu dans l'eſpérance de ſe ſauver par ce moyen; on accourut pour y porter du ſecours, mais les priſonniers qui regardoient ce ſecours comme un obſtacle à leur délivrance, jettoient des pierres à tous ceux qui ſe préſentoient, & pluſieurs perſonnes en furent bleſſées; cet appartement fut conſumé par les flammes, mais aucun priſonnier ne put s'évader.

Il n'eſt pas poſſible de remarquer toutes les augmentations & diminutions des eſpèces, tant les variations étoient fréquentes. Le ſyſtême de Laſſ continuoit. L'agiotage qui ſe faiſoit ſur les billets de banque & actions de Miſſiſſipi produiſoient toutes ces variations. Le 1er. janvier 1720 amena une diminution, le 22, une augmenta-

1720.

Louis XV. roi de Fr. 1720.

tion, ſix jours après on apprit une nouvelle diminution, & il n'y avoit preſque pas de mois qui ne vit deux ou trois changemens de cette nature, de ſorte qu'on ne ſavoit à quoi s'en tenir pour la valeur de la monnoie.

Nous anticipons ici ſur les années ſuivantes pour dire ce qui concerne les billets de banque afin de n'y plus revenir. D'abord rien ne fut mieux payé, c'étoit à qui en auroit. Ils avoient été fixés à cinq pour cent au-deſſus même de la valeur de l'argent, & il fut défendu de faire aucun payement qu'en papier de banque. Tout le monde s'empreſſoit de porter ſon argent à la monnoie pour y prendre des billets, & un arrêt du conſeil du 27 février de 1720 défendoit à toutes perſonnes d'avoir chez ſoi plus de cinq cens livres en argent. Dans Troyes, on mit des gardes à la monnoie pour empêcher le tumulte de la multitude qui venoit y apporter ſon argent, tant la foule étoit extraordinaire.

Les billets diminuerent d'un cinquieme & les choſes changerent de face; on ne s'empreſſa plus de porter de l'argent à la banque pour y avoir du papier, malgré la diminution des eſpèces & la remiſe des billets à leur taux quelque temps après. Le peuple ouvrit les yeux & commença à reconnoître ſon erreur. On courut à la monnoie pour changer le papier en argent; mais il n'étoit plus temps; on s'y précipitoit en foule comme auparavant. Le directeur ſe voyant accablé demanda des gardes aux portes, & fit porter ſon argent à l'hôtel de ville, où l'on en diſtribua par compagnie & de quartier en quartier, deux cens livres ſeulement à chaque perſonne. Il fut ordonné que les billets ſeroient viſés & qu'on juſtifieroit d'où ils venoient; enſuite ils furent preſque réduits à

Digitized by Google

rien, puis réduits en liquidations qu'il fallut porter au tréſor royal pour être converties en rentes viageres ou ſur l'hôtel de ville ou ſur les tailles. Toutes ces ordonnances firent le malheur de ceux qui avoient des billets de banque, leſquels furent forcés d'en prendre de leurs débiteurs. Les riches devinrent pauvres, & ceux qui étoient accablés de dettes s'enrichirent : tout fut bouleverſé dans le royaume, & les billets furent appellés la peſte de la France. Ce n'étoient pas les débiteurs qui fuyoient les créanciers, mais les créanciers qui fuyoient la rencontre de leurs débiteurs. On ne voyoit que ſergens aux portes pour offrir des rembourſemens en billets de banque ou comptes en banque. Les mineurs, hôpitaux, fabriques & tous ceux à qui il étoit dû furent rembourſés ; les juriſdictions étoient chargées d'une infinité de cauſes de cette eſpèce. L'état du royaume en ces temps malheureux eſt ſans exemple, & ſans doute on n'en verra jamais de ſemblable. Les créanciers qui avoient donné leur argent, ou vendu des héritages, furent contraints de recevoir pour rembourſemens du papier qui n'avoit aucune valeur, & ces déſordres étoient autoriſés par les loix. Louis XV. roi de Fr. 1720.

Il y avoit alors dans Troyes deux compagnies d'archers, la maréchauſſée & la robe courte ; elles furent ſupprimées, & il n'y eut plus que huit archers & un prévôt de nouvelle création. Il y avoit auſſi en garniſon le régiment d'Orléans, dont le marquis de Traiſnel, gendre de M. Leblanc, miniſtre de la guerre, étoit colonel. Mais quelques officiers ayant inſulté M. Michelin, curé de Saint-Jacques, & l'ayant voulu maltraiter, les ordres furent donnés pour changer la garniſon de ce régiment, & il ne ſortit point de Troyes que ces

officiers n'euſſent fait ſatisfaction ſuivant l'ordre de la cour.

Louis XV. roi de Fr. 1720. 1721.

La peſte qui, en 1721, fit les plus grands ravages dans Marſeille, répandit l'alarme dans tout le royaume. La ville de Troyes prit des précautions pour ſe garantir de ce terrible fléau. On commanda la bourgeoiſie pour faire la garde aux portes & empêcher qu'il n'entrât des mendians ou autres perſonnes venans des lieux infectés ou ſuſpects. Le 10 octobre ſuivant, l'abbaye de Saint-Loup eſſuya un incendie qui cauſa un dommage conſidérable tant à cette abbaye qu'aux maiſons voiſines. Il fut ſecouru avec une diligence & une ardeur extraordinaires. Chacun s'empreſſa d'y donner les mains ; M. l'évêque même (M. Boſſuet) joignit au travail l'encouragement & les exhortations. Le pere de M. Duhalle, dont nous avons des mémoires ſur notre hiſtoire, homme zèlé & hardi, qui avoit montré ſon intrépidité en pareilles occaſions, voulut garantir un endroit menacé du feu. Le plancher fondit ſous lui, & il eût été enſéveli ſous les débris ſans un prompt ſecours qu'on lui donna par le moyen des cordes du clocher. Un autre incendie arriva le 28 juin de l'année ſuivante chez un épicier de la rue du Dauphin, où il fit un dégât conſidérable & cauſa de grandes inquiétudes à cauſe d'un magaſin à poudre qui étoit proche. Cet accident fut occaſionné par un coup de fuſil tiré pour un bouquet par quelques compagnons menuiſiers à cauſe de la fête de Saint-Pierre.

Septembre.

1722.

Louis XV. fut ſacré à Rheims le 25 octobre. Quelque temps auparavant, la ville de Troyes ſe diſpoſa à y envoyer ſes députés. Dans ces diſpoſitions il y eut quelques difficultés entre les maire & échevins, & M. de Chavaudon, lieutenant général

Digitized by Google

du bailliage. Celui-ci prétendoit être à la tête de la députation & en avoit écrit à M. d'Arménonville, garde des ſceaux. Mais, malgré la lettre de ce miniſtre, les officiers municipaux partirent & furent bien accueillis de M. d'Arménonville même, qui les aſſura avoir été ſurpris, & qu'ils avoient bien fait de venir. Louis XV. roi de Fr. 1722.

Lorſqu'ils furent arrivés à Rheims, les députés de Châlons, excités par M. Baugier qui étoit à leur tête, prétendirent la préſéance. Ceux de Troyes furent maintenus dans leur prérogative comme députés de la capitale de la province. Cependant les Châlonnois ne quitterent point priſe, & ils eſpérerent, en perſévérant, gagner quelque choſe en faveur de leur ville. Ils firent enſorte d'être appellés les premiers à l'audience du roi, mais on s'apperçut de la ſurpriſe, & tout l'art qu'ils employerent n'empêcha pas que, dans l'appartement & en préſence même de Sa Majeſté, la conteſtation ne fût jugée en faveur de la ville de Troyes & que ſes députés ne paruſſent les premiers aux pieds du trône. M. Touſſaints Gouault, alors maire de Troyes, y ſoutint vigoureuſement & avec ſuccès les droits de ſa patrie contre les prétentions des Châlonnois. M. Baugier ne ſe contenta pas de la déciſion du roi en préſence du garde des ſceaux & du prince de Soubiſe, gouverneur de la province; il crut qu'à force de parler on le croiroit enfin, & qu'il procureroit à ſa patrie un honneur qui ne lui appartenoit pas. Il écrivit, par la voie des journaux, au maire de Troyes pour le conjurer de quitter une prétention qu'il diſoit n'être point fondée. M. Gouault réfuta ſes imaginations par les preuves les plus claires & les plus convaincantes dont nous avons parlé ailleurs. M. Remi Breyer ſe joignit à M. Gouault; Jour. de Verd. avril & juin 1723. Mémoire de 1723.

Louis XV. roi de Fr. 1723.

il terraſſa M. Baugier, le força enfin à ſe taire, & la ville de Troyes continua de jouir de ſes droits de capitalité.

Le 29 novembre ſuivant, cette ville fit un feu de joie & d'autres réjouiſſances pour le ſacre de
1723. Sa Majeſté, & au mois de février 1723 d'autres réjouiſſances avec un *Te Deum* pour remercier Dieu de la ceſſation de la peſte de Marſeille & des autres contrées méridionales du royaume. Le pape fit publier un jubilé à cet égard. Vers ce même temps, les charges municipales furent ſupprimées & réunies enſuite au corps de ville, ce qui empêcha, dans Troyes, l'élection d'un maire pour cette année. M. Gouault continua d'en faire les fonctions, & les officiers en furent payés en liquidations provenans des billets de banque. M. Gouault profita de la continuation de ſa mairie pour rétablir la porte de la Tannerie qui tomboit en ruine, & d'où un homme tomba & fut
1724. écraſé. La charge de lieutenant général de police qui étoit exercée par quatre officiers du bailliage fut auſſi réunie au corps du bailliage, & les lettres patentes de cette réunion furent lues au palais le 1er. juillet de l'année 1724. Pour empêcher la mendicité, le roi rendit une déclaration fondée ſur les motifs les plus pieux, & en vertu de laquelle on fit des fonds pour le ſoulagement des pauvres. On arrêta dans Troyes tous les mendians, & ils furent enfermés au Petit-Larrivour, proche Saint-Quentin, & ſous la Tour-Balleau. Pendant quelque temps on ne vit plus de pauvres par les rues ni dans les égliſes ; mais le zèle ſe ralentit comme nous l'avons vû pluſieurs fois depuis ; la loi fut négligée & les pauvres recommencerent à mendier à leur ordinaire.

Le flottage à bois perdu ſur la Seine étoit alors

la matière d'un procès conſidérable qui dura pluſieurs années. Les ſieurs Canot, Varenne & compagnie avoient été reçus, en 1720, adjudicataires des bois de la forêt de Jugny en Bourgogne pour la proviſion de Paris. Les deux années ſuivantes, le ſieur du Verger inſpira à Canot & compagnie le deſſein de rendre la ſeine flottable. En conſéquence ils obtinrent ſur requête un arrêt du conſeil, qui leur permit de paſſer par la ſeine. La ſignification de cet arrêt répandit les plus vives alarmes dans Troyes au ſujet des blancheries & du commerce dont il fit appréhender l'anéantiſſement. Les officiers municipaux mirent oppoſition à cette entrepriſe, ils eurent recours à la bonté du roi & à ſon conſeil; ils repréſenterent que le flottage par la ſeine ruineroit Troyes, ſon commerce, ſes blancheries, les manufactures de toiles de l'Anjou & du Maine, préjudicieroit aux droits du roi & au commerce du royaume, que tout ce mal ſe feroit gratuitement, puiſque les bois pouvoient aller à Paris par l'Armancon, qu'enfin ce flottage ſur la ſeine ne procureroit pas à Paris un avantage aſſez conſidérable pour balancer le dommage qu'il cauſeroit. Sur ces repréſentations, le conſeil ſuſpendit le flot & ordonna que M. Leſcalopier, alors intendant de Champagne, viſiteroit les lieux en préſence des parties, feroit dreſſer des plans & cartes figuratives, & donneroit ſon avis. Après une inſtruction contradictoire, & ſur les mémoires reſpectifs, le conſeil ordonna que le flottage ſur la ſeine auroit lieu; mais, pénétré de l'importance des blancheries de Troyes, il ne le permit que ſous les reſtrictions & dans les temps qu'il jugea ne point interrompre le travail des blanchiſſeurs, c'eſt-à-dire, que ce flottage ne pourroit *commencer qu'au mois d'octobre de cha-*

Louis XV. roi de Fr. 1724.

que année, & finiroit *au premier mars ſuivant.* L'arrêt fut rendu le 30 octobre 1724.

Louis XV. roi de Fr. 1724.

Quoique le commerce & les blanchiſſeries pûſſent encore ſouffrir de la diſpoſition de cet arrêt, la ville ſe ſoumit à la loi du prince. Mais les adjudicataires ſe trouvant gênés par les reſtrictions du temps où ils pourroient faire flotter leurs bois, tenterent à différentes fois de les faire révoquer, & intéreſſerent pour eux les prévôt des marchands & échevins de Paris. Ils leur firent entendre que reſtreindre le flottage aux cinq mois d'hiver, c'étoit le rendre impraticable & priver la capitale du royaume de tous les bois au-deſſus de Troyes, qui pouvoient être conduits par la ſeine. Cet objet frappa la ville de Paris, elle ſe joignit aux adjudicataires, & le conſeil ne put refuſer une nouvelle inſtruction de l'affaire. Il ordonna, en 1731 & en 1732, qu'il ſeroit fait, pendant les mois d'été & en ſaiſon convenable, un flot par forme d'épreuve, où ſeroient appellés les prévôt des marchands & échevins de Paris, & les maire & échevins de Troyes, pour déduire leurs raiſons.

Le procès ſe ſuivit, des mémoires furent préſentés de part & d'autre. Les Troyens répondirent aux adjudicataires que le flottage pendant les ſept mois d'été étoit incompatible avec les opérations des blancheries, & qu'il étoit très-praticable pendant les cinq mois d'hiver. Mrs de Paris propoſerent différens expédiens qu'il ne fut pas poſſible d'accepter, & ils demanderent qu'on ajoutât aux mois accordés par l'arrêt de 1724 ceux de mars & d'avril. Il leur fut repliqué que les blanchiſſeurs de Troyes ne pouvoient donner la perfection du blanc en moins de ſept, huit & neuf mois, & que, ſi par le flottage de mars &

Digitized by Google

d'avril, les négocians étoient obligés de compoſer leurs premiers envois de marchandiſes retirées des blancheries dès l'été précédent, les fonds ne leur rentreroient pas de deux ans, ce qui les mettroit hors d'état de ſoutenir leur commerce, outre que le blanc gardé pendant l'hiver perd une partie de ſa fleur. D'après les obſervations reſpectives, le conſeil rendit, le 12 mai 1733, un arrêt qui confirma celui de 1724, accordant néanmoins aux adjudicataires & marchands de bois la permiſſion de faire flotter juſqu'au 15 mars, paſſé lequel temps il leur fut défendu de chercher les bois perdus ou canards. Ce procès ſe renouvella encore en 1755. Les officiers municipaux de Troyes reprirent les armes, ils ſe défendirent avec la même vigueur & avec un pareil ſuccès. Un nouvel arrêt du 6 juillet 1756, confirma les précédens, & la ville jouit depuis ce temps de ſa victoire.

Louis XV. roi de Fr. 1724.

Nous reprenons ici la ſuite des années que nous avons anticipées pour raconter le procès du flottage. L'année 1725 eſt remarquable par quatre incendies, qui, par le moyen des prompts ſecours, ne cauſerent pas de grands ravages. On ſoupçonna que celui du 1er. juillet fut mis exprès dans la rue qui conduit à Sainte-Jule, on publia un monitoire, il y eut même quelques procédures; mais les ſoupçons ne furent point confirmés, & on ne put rien découvrir.

1725.

Vers le même temps,, M. Leſcalopier, intendant de Champagne, en vertu de quelques ordonnances rendues ſur ſon avis, força les habitans de Troyes à ôter les trappes de leurs caves. Inutilement ils firent des repréſentations à cet égard; M. l'intendant ni le conſeil ne voulurent rien entendre, il fallut ſe ſoumettre, mais ce ne fut pas ſans bruit & ſans murmure, vû les dépenſes

que ce changement exigeoit, & l'incommodité qu'il cauſoit dans l'intérieur des maiſons où il fallut placer ces trappes.

Louis XV. roi de Fr. 1725.

Le roi ayant déclaré ſon futur mariage avec la princeſſe Marie Leckzinska, fille de Staniſlas Leckzinski, roi de Pologne, pluſieurs brigades des gardes du corps du roi paſſerent à Troyes pour ſe rendre à Strasbourg, où, le 15 du mois d'août, le duc d'Orléans épouſa la princeſſe par procuration. Elle devoit paſſer à Troyes, & en conſéquence la ville avoit fait des préparatifs; mais le voyage fut changé, elle paſſa par Sézanne & Villenauxe. Le dernier jour de ſeptembre, on fit à l'hôtel de ville un feu d'artifice en réjouiſſance de ce mariage qui fut célébré à Fontainebleau le cinq de ce mois.

Le 8 octobre ſuivant, le roi Staniſlas, beaupere de Louis XV. arriva à Troyes avec la reine ſon épouſe & la mere de cette reine, avec leurs officiers & bagages, en allant à Chambort, maiſon royale à quatre lieues de Blois. Le roi de Pologne entra à cheval ſur les deux heures après midi au ſon de toutes les cloches de la ville & à la tête du régiment de Noailles, cavalerie, qui l'eſcortoit, & les reines quelque temps après, en carroſſes, ſuivis de pluſieurs ſeigneurs. Toute la milice bourgeoiſe fut ſous les armes. Celles des fauxbourgs étoient diſpoſées en haie hors de la ville, celles de la ville borderent les rues, la compagnie de l'arquebuſe marcha auſſi en armes. Leurs Majeſtés deſcendirent à l'évêché, où elles logerent. Ce jour & le lendemain les boutiques furent fermées comme en un jour de fête; il y eut des illuminations dans toutes les rues & des feux de joie qui durerent toute la nuit. Leurs Majeſtés mangerent en public dans la grande ſalle de l'é-

vêché, où des dragons montoient la garde ainſi que dans pluſieurs autres endroits de ce palais. Chacun s'empreſſoit de jouir de leur préſence : tous les corps eccléſiaſtiques & ſéculiers allerent leur rendre leurs hommages & faire les préſens ordinaires ; mais il n'y eut aucun compliment, M. l'intendant l'ayant empêché parce qu'elles étoient trop fatiguées de la route. Louis XV. roi de Fr. 1725.

Le lendemain, le roi de Pologne entendit la meſſe à la cathédrale, & le ſurlendemain, jour de ſon départ, à Saint-Etienne, où il viſita les tombeaux des comtes de Champagne. Enſuite il vint à Saint-Jacques-aux-Nonnains, après quoi il monta à cheval pour aller à Villeneuve-l'Archevêque. Ce prince fut très-ſatisfait du bon accueil qu'il avoit reçu dans Troyes & des réjouiſſances qu'on y fit pendant ſon ſéjour. Tout y fut bien ordonné. (1) Louis XV. avoit mandé qu'on fit à ſon beaupere tous les honneurs qu'on eût pû lui faire à lui-même.

Une cérémonie d'une autre eſpèce attira l'attention de la ville le 4 novembre ſuivant. Les Mathurins de cette ville avoient racheté de captivité chez les barbares quatorze chrétiens. Les religieux les conduiſirent en proceſſion, au ſon des tambours, des trompettes & des violons, aux Carmélites de la ville, où l'on chanta la meſſe & où il y eut, ſur le ſujet de la cérémonie, un ſermon par le Pere Degeſne de l'Oratoire.

Le printemps de l'année ſuivante fut très-agréable, & de grandes chaleurs ſe firent ſentir dès le 1726.

(1) On a remarqué que les arquebuſiers firent la garde aux portes & appartemens de l'évêché, & la bourgeoiſie auprès des équipages.

Louis XV. roi de Fr. 1716.

mois de mai & continuerent pendant l'été. Quoique le temps fût favorable, la vigne ne pouſſa point de raiſins, ce qui parut extraordinaire. Il n'y eut preſque pas de vendange. Les corvées ou travaux du roi ſur les chemins occaſionnerent pluſieurs plaintes & murmures, parce que ces travaux étoient payés dans des provinces & ne l'étoient point en Champagne. Ce qui étoit attribué à une mauvaiſe adminiſtration & à l'avidité des perſonnes chargées de la conduite de ces chemins royaux. Les contraintes & pourſuites rigoureuſes furent auſſi employées par les prépoſés pour le joyeux avénement du roi à la couronne. Ce droit fut levé ſur toutes ſortes de perſonnes & de communautés, & même ſur les cabaretiers & autres vendans vin.

Un événement extraordinaire répandit dans Troyes une frayeur qui lui fut commune avec le reſte du royaume. Le 19 octobre, ſur les ſept heures du ſoir, il parut un phénomene tel qu'on n'en avoit jamais vû ; la lune étoit dans ſon dernier quartier & l'on étoit alors privé de ſa clarté : cependant on voyoit aſſez clair pour diſtinguer une perſonne à dix ou douze pas de diſtance, & l'on auroit pû lire auſſi facilement qu'au clair de la pleine lune. Le ciel étoit tout en feu ; on apperçut des traits flamboyans pouſſés les uns contre les autres, comme ſi deux armées avoient combattu dans l'air ; on n'entendoit d'autre bruit qu'un ſouffle pareil à celui des fuſées, & dans quelques endroits, on reſpiroit une odeur ſulfureuſe. La conſternation fut générale, on crut être parvenu à la fin du monde, & l'on craignoit le ſort épouvantable de Sodôme. Le ſon des cloches, dans les villes & les campagnes, appella les fidèles aux égliſes, où ils paſſerent une partie de la nuit

nuit en prieres ; tous s'empreſſerent de donner des témoignages de pénitence pour fléchir la colere de Dieu. Pluſieurs de ceux qui ont voulu expliquer la cauſe de ce phénomene l'ont attribuée aux grandes chaleurs de l'été. On peut conſulter à cet égard les journaux du temps, & particulierement le journal de Verdun, décembre de cette année. Louis XV. roi de Fr. 1727.

L'année ſuivante, la cour de France croyoit avoir la guerre avec l'empereur. Le miniſtère envoya à Troyes des gardes du corps du roi pour y demeurer juſqu'à nouvel ordre. Un détachement arriva le 5 Juin & un autre le 7, ce qui faiſoit en tout environ cinq cens hommes. D'autres ne firent que paſſer pour ſe rendre à Vitry-le-François & à Bar-ſur-Aube. Les logemens de ceux qui reſterent à Troyes occaſionnerent beaucoup de bruit à cauſe des privilégiés qui ſe diſoient exempts. Mais les chefs de brigades firent eux-mêmes des viſites avec les échevins, & ſe logerent à leur volonté. On ne fourniſſoit alors que le logement, & la plûpart des gardes du corps faiſoient chambrée. Leur ſéjour ne fut pas long ; comme il n'y eut point de guerre ainſi qu'on le craignoit, ils s'en retournerent au mois de juillet dans leurs quartiers de Noyon & de Soiſſons.

La nuit du 2 au 3 décembre, des ſcélérats couperent les cordes de quinze puits dans la ville, &, par dériſion, allerent les accrocher aux portes des officiers de police. Cette audacieuſe témérité jetta le trouble & l'épouvante parmi les habitans, parce que s'il y fût arrivé quelque incendie, on n'auroit pû y apporter les ſecours néceſſaires. On publia des monitoires pour découvrir les auteurs & les punir de leur ſcélérateſſe, mais on ne vit aucune révélation, & le crime demeura impuni.

Par ſentence du 26 février ſuivant, le boiſſeau de cette ville fut changé, ce qui occaſionna quelque bruit; mais enfin on prit le parti de ſe conformer à l'ordonnance.

Louis XV. roi de Fr. 1728.

Un evenement des plus terribles mit, cette année, la ville de Troyes à deux doigts de ſa perte le 16 mai, jour de la Pentecôte. Sur les huit heures & demie du ſoir, après quelques coups de tonnerre, il tomba une grêle ſi forte avec tant de rapidité qu'on n'en avoit jamais vû de pareille. D'abord elle étoit de la groſſeur des œufs de pigeon, elle tomba enſuite comme des œufs de poule, & enfin il ſembla que c'étoient des quartiers de groſſes pierres cornues qui briſoient & fracaſſoient tout. On peſa cette grêle, & chacun des morceaux ſe trouva du poids de ſix à ſept livres. Le bruit des vitres & des tuiles qui tomboient des maiſons ajoutoit encore à la terreur; les égliſes même les mieux voûtées ne paroiſſoient pas des aſyles aſſurés à ceux qui s'y étoient réfugiés, & il étoit impoſſible de ſortir ſans courir riſque d'être écraſé.

La ville eſſuya le plus fort de l'orage, & il n'y eut pas un ſeul édifice qui ne fût beaucoup endommagé. La ſeule égliſe de Saint-Jean fit une perte évaluée à trente mille livres. Les officiers de chaque quartier firent des viſites pour conſtater le dommage général, & par l'eſtimation il ſe trouva monter à trois millions pour la ville ſeule, ſans y comprendre le dégât des jardins des environs. Les arbres les plus gros, les pieds de vignes les plus forts étoient en morceaux, & toutes les plantes hachées & enfouies dans la terre.

Trente-deux villages furent abîmés & entiérement ruinés. Tous les grains & les légumes furent raſés plus près de terre que ſi on les eût fauchés.

Les vignes de Montgueux, Barberey, Sainte-Maure, Vailly, Crenay & Saint-Parre, où l'on ne voyoit pas même de feuilles, offroient un ſpectacle auſſi triſte que la perte étoit affligeante. Perte d'autant plus déplorable qu'elle ne laiſſoit aucune eſpérance de récolte. Louis XV. roi de Fr. 1718.

Le lendemain, on y voyoit encore de la grêle de la hauteur d'un homme. Mais dans tout ce déſaſtre il n'y eut que deux perſonnes qui périrent ſous cette grêle monſtrueuſe. Des commiſſaires furent envoyés pour faire, avec les officiers de l'élection, le rapport de ce fâcheux accident. Cinq ans après, le roi fit rembourſer aux particuliers de la ville les dommages qu'ils avoient ſoufferts; mais ces dédommagemens étoient encore éloignés des pertes qu'on avoit eſſuyées.

Parmi les gémiſſemens que venoit de cauſer un événement ſi déſaſtreux, la diſcorde ſe mêla entre les officiers du corps de ville & ceux de la police. Les conteſtations qui les diviſoient empêcherent l'élection d'un maire le 11 juin, jour de ſaint Barnabé. Il n'y eut pas même d'aſſemblée à cet effet. Pour terminer toutes difficultés, la cour envoya M. Faguier, tréſorier de France, comme commiſſaire, avec un ſecrétaire & un greffier. Il ſe rendit à l'hôtel de ville, où il avoit convoqué une aſſemblée générale, & M. Jean Paillot, ſubdélégué, fut élu & nommé à la charge de maire qu'il exerça juſqu'en 1732.

La fin de cette année fut encore affligeante pour la ville. Le 14 décembre il fit une gelée ſi vive & ſi piquante que les moulins ceſſerent de tourner, & le peuple ne pouvoit avoir de farine. Cette gelée dura juſqu'au 23 janvier; c'eſt pendant ce grand froid que le 17 de ce mois un incendie conſidérable ſe déclara chez un chandelier 1729

proche l'égliſe de Saint-Jean dans la rue de l'épicerie. On eut peine à y donner tous les ſecours néceſſaires. C'étoit au milieu de la nuit, & l'eau geloit à meſure qu'on ſe diſpoſoit à la jetter ſur le feu. Il dura longtemps & cauſa de grands ravages. Il y eut vingt maiſons qui furent la proie des flammes. Cinq jours après, il y eut un autre incendie chez un chaudronnier proche la belle croix ; mais comme c'étoit en plein jour, il fut bien ſecouru, & il cauſa peu de dommages.

Louis XV. roi de Fr. 1729.

Autant ces accidens funeſtes attriſtoient les citoyens, autant la naiſſance du dauphin, pere de Louis XVI. au mois de ſeptembre, répandit de joie dans les cœurs & occaſionna de réjouiſſances. A cette nouvelle, il y eut dans Troyes feux d'artifice, *Te Deum*, proceſſions générales, illuminations dans tous les quartiers & ſur-tout à la tour de la cathédrale, & grands bals à l'hôtel de ville, où l'on avoit mis des gardes afin d'y maintenir le bon ordre.

1731. Lundi 9 avril. Au mois d'avril 1731, la ville eſſuya un nouvel incendie dans la grande rue, à la maiſon de M. Rouſſelot, épicier, qui avoit pour enſeigne la *Plume blanche*, proche la rue de la chaſſe, où fut depuis l'hôtel des ſpectacles, qui a éprouvé le même ſort environ quarante ans après. L'épouſe de M. Rouſſelot périt dans les flammes. Cet incendie cauſa beaucoup de dégâts ; il dura pluſieurs jours, & il y eut environ dix maiſons brûlées. Nous ne voyons preſque pas d'année où la ville de Troyes n'ait éprouvé un ſemblable malheur ; comme il arriva au Marché-aux-Trappans le 13 novembre 1733, le 25 décembre de la même année, près la maiſon des trois Ménеſtriers, vers Saint-Nizier, le 17 janvier 1734, proche le cou-

1733.

1734.

vent des Mathurins, & le 4 juillet ſuivant, chez un tiſſerand de la Corterie.

Louis XV. roi de Fr. 1734.

La guerre étoit alors allumée entre la France & l'empereur Charles VI. à l'occaſion de la couronne de Pologne qui avoit été deférée au roi Staniſlas. Louis XV. prit le parti de ſon beaupere, & l'empereur fit faire une nouvelle élection en faveur de l'électeur de Saxe. Le miniſtère françois fit lever une milice dans les campagnes pour augmenter les troupes du roi. Vers le même temps, le roi envoya à l'armée une partie de ſa maiſon; ſur la fin de mars, les gardes du corps paſſerent à Troyes pour ſe rendre en Allemagne, & le dimanche 4 avril, ils firent un camp & dreſſerent leurs tentes à cet effet auprès du couvent de Notre-Dame-des-Prés, ce qui fit un ſpectacle agréable pour le peuple troyen qui s'empreſſa d'en jouir. Le jour de ſaint Laurent (10 août) il y eut feux de joie, *Te Deum* & grandes réjouiſſances dans toute la ville pour la priſe de Philisbourg rendue par capitulation le 18 juillet précédent. Le mercredi 20 [illegible] de l'année ſuivante, 1735. la compagnie de Charoſt des gardes du corps du roi arriva à Troyes & y fit bénir ſes étendarts par M. Boſſuet, évêque de cette ville. Trois jours après, la compagnie d'Harcourt fit faire la même cérémonie qui attira la curioſité d'une grande affluence de peuple.

A l'occaſion de la guerre d'Allemagne, le roi créa de nouvelles charges municipales; & comme on étoit en retard de lever ces offices, Sa Majeſté nomma à la mairie de Troyes, par commiſſion, M. Mottet, procureur du roi au bailliage, & il fut inſtallé avec deux nouveaux échevins le 24 mars 1735. Quelque temps après, la ville acqui

ces offices & les réunit à la communauté dans la même année.

Louis XV, roi de Fr. 1736.

Les ſuivantes ne ſont remarquables que par l'inſtallation ſolemnelle de M. Tetel, le 11 avril 1736, dans la charge de prévôt de Troyes, en place de M. Leclerc, ſon beau-pere ; par l'abattement des *alloirs* de la belle croix ; par le rétabliſſement du pavé de pluſieurs rues ; par la conſtruction du

1737. pont de Saint-Jacques, dont nous avons parlé dans la deſcription préliminaire de la ville ; par des incendies qui ont ruiné pluſieurs villages & un grand nombre de familles. Les corvées ſur les chemins royaux occaſionnerent beaucoup de plaintes & de murmures. L'hiſtoire du prétendu miracle du Gros-Dieu de Saint-Remi fit beaucoup de bruit, comme nous le rapporterons à l'article de cette paroiſſe. Quelques incendies ſe déclare-

1738. rent, en 1738, dans Troyes & les environs, & y cauſerent quelques ravages. Les offices municipaux ayant été ſupprimés, comme nous l'avons dit, furent rachetés par la ville, & les droits de rouage augmentés en conſéquence.

1739. Pendant la nuit du 17 au 18 janvier 1739, il s'éleva un vent impétueux qui dura une grande partie de la journée. Sa violence ſe fit ſentir avec plus de force ſur les neuf heures du matin. Pluſieurs clochers, maiſons & moulins à vent furent renverſés, une grande quantité d'arbres furent déracinés dans les champs & dans les forêts, quelques égliſes furent conſidérablement endommagées. C'étoit un dimanche, & pluſieurs curés, de crainte d'accidens, dirent leurs grandes meſſes derrière le chœur de leurs égliſes. Cet ouragan dura juſqu'à midi, & la perte fut évaluée à un million.

Cette année le roi fit la paix avec l'empereur, les électeurs & les états de l'empire. Le 22 juin, elle fut publiéedans Troyes avec les cérémonies ordinaires. Deux jours après la fête de saint Jean, le *Te Deum* fut chanté solemnellement dans la cathédrale. La joie se répandit dans tous les cœurs des citoyens & les réjouissances étoient générales. Chacun voulut se surpasser en industrie pour les feux de joie & d'artifices, & pour les illuminations ; les fêtes durerent pendant 15 jours. Vers le même temps, il y eut un ordonnance de l'intendant pour travailler à raccommoder les murailles de la ville. En conséquence pendant les mois de juillet & aoust, les officiers municipaux les firent découvrir du côté de Belfroy & de la Magdeleine, & les firent mettre dans l'état où elles sont aujourd'hui.

Louis XV roi de Fr. 1739.

Le mois d'octobre suivant vit commencer un hiver qui fut très-rigoureux, accompagné & suivi de la plus grande désolation, par l'irrégularité des saisons. Le froid, après avoir été vif & continuel depuis le 15 de ce mois, duroit encore à la fin du printemps de mil sept-cent-quarante. Sa plus grande rigueur se fit sentir le jour des rois comme en mil sept-cent-neuf, & la seine fut prise par des glaçons d'un demi-pied d'épaisseur. Le bois devint d'une chérté exorbitante, parceque ceux qui en avoient fait leur fourniture ordinaire furent obligés d'en acheter de nouveau. Les pauvres souffrirent considérablement ; mais les aumônes furent aussi plus abondantes, & tout le monde s'empressoit de les secourir. Afin d'éviter le trouble & la confusion, on leur donnoit des billets pour aller recevoir du bois & du pain au lieu qui leur étoit indiqué. La durée du froid fit appréhender pour les biens de la terre, & l'on

1740.

Louis XV, roi de Fr. 1740.

eut recours à des prieres publiques pour implorer le ſecours du ciel dans cette fâcheuſe calamité.

Enfin, au mois de mai, le temps s'adoucit, les gelées ceſſerent, mais il ſurvint des pluyes continuelles & abondantes qui pourrirent les grains dans la terre, & les empêcherent de parvenir à leur maturité, ruinerent l'eſpérance du laboureur, & rendirent cette année fâcheuſe & difficile à paſſer. La diſette ſe fit ſentir, & encore le pain étoit de ſi mauvaiſe qualité qu'on ne pouvoit s'en aſſaſier, quoique on mangeât en grande quantité. Les eaux ſe répandirent en ſi grande abondance qu'elles inonderent pluſieurs cantons; elles étoient débordées dans tous les environs de Troyes; les Tauxelles, le fauxbourg Saint-Jacques, le Pré-l'Evêque étoient couverts d'eau juſqu'à la hauteur de trois pieds: dans le quartier-haut même de la ville, les caves en étoient remplies à une hauteur à laquelle on ne ſe ſouvint point qu'elle fût jamais parvenue, & l'on a remarqué que ces eaux qui durerent juſqu'aux fêtes de Noël ſurpaſſerent les débordemens de 1697; les Mathurins furent obligés d'abandonner leur maiſon & de ſe réfugier dans la ville.

Cependant, on s'attendoit encore à faire une récolte de vin aſſez abondante, mais les gelées, qui ſurvinrent dès le commencement d'octobre, gâterent entiérement les raiſins dont la plus grande partie fut laiſſée aux ceps, & celle qui fut vendangée fit un vin très-verd & ayant le goût de verjus. Ainſi ces calamités longues & cruelles, jointes à l'interruption du commerce & au dérangement des manufactures, occaſionnerent la plus grande conſternation. Alors s'éleverent les émotions populaires, le peuple éclata en plaintes

& en murmures, ſix à ſept cens ouvriers s'attrouperent & ſe préſenterent à M. de Puget, alors Bailly de Troyes, pour lui demander de quoi vivre, avec menaces de faire un coup d'éclat ; pluſieurs maiſons furent volées avec fraction, des particuliers furent inſultés & eſſuyerent la violence des rodeurs de nuit. On eſſaya même de mettre le feu, mais on étoit heureuſement ſur ſes gardes, & ces tentatives n'eurent aucune ſuite. Les officiers municipaux firent leurs efforts pour y apporter de prompts remedes ; ils établirent une patrouille qui fit la ronde pendant quelque temps toutes les nuits. La police rendit une ordonnance portant permiſſion à toutes perſonnes de cuire ou faire cuire du pain pour l'utilité publique & la néceſſité actuelle, & de le vendre dans les places de l'Etape-au-vin & de la Belle-croix. Louis XV. roi de Fr. 1740.

La diſette, ou plutôt la famine, qui faiſoit partout tant de ravages, ruina un grand nombre de familles, fit une quantité innombrable de pauvres, & réduiſit preſque tous les gens de métier à la mendicité. Le parlement de Paris, inſtruit de la grande miſere des peuples de ſon reſſort, rendit, le 30 décembre, un arrêt portant reglement pour le ſoulagement des pauvres & pour empêcher la mendicité qui attire ordinairement après elle les ſuites les plus fâcheuſes. Cet arrêt fut confirmé par un autre du conſeil, & on travailla à le mettre à exécution. La cherté du pain & la diſette du grain continuoient encore au commencement de 1741. Suivant les arrêts dont nous venons de parler, pour remédier à tant de maux, on tint à l'évêché une aſſemblée générale, où ſe trouverent les députés de tous les corps de la ville, & où l'on établit un bureau général de charité, & d'autres particuliers dans chaque paroiſſe afin de ſubvenir aux différens beſoins des vrais 1741.

pauvres. Les compagnies & les particuliers aiſés
Louis XV. roi de Fr. 1741. s'impoſerent volontairement une taxe par mois dans leur paroiſſe, les aumônes furent diſtribuées chaque ſemaine en pain, bois, ris, & matieres pour les ouvrages avec quelque ſomme d'argent. On établit de nouveau une patrouille pour la nuit à cauſe des murmures qui recommençoient. Enfin, outre les taxes, des officiers du corps de ville envoyerent chercher au loin des bleds dont ils firent un amas conſidérable, & en firent cuire une grande partie pour la diſtribuer au public.

A peine le peuple commençoit-il à reſpirer depuis tant de calamités qui l'avoient plongé dans la triſteſſe la plus accablante, que la ville fut
1742. alarmée par un incendie qui ſe déclara proche le ruiſſeau de la vienne à l'entrée du fauxbourg
1743. de Croncels, & par un autre auprès de la porte de comporté, où une fille de dix-ſept ans périt par une pierre qui s'étoit détachée d'une che-
1744. minée. Une nouvelle calamité répandit encore la déſolation dans tous les cœurs ; une épizootie enleva une grande quantité de beſtiaux, on eut recours aux prieres, bénédictions & exorciſmes, & M. l'évêque donna les mêmes qui avoient été employées en 1714 en pareille circonſtance.

Il ſemble que la main de l'Eternel étoit appeſantie ſur tout le royaume. Les fléaux ſe ſuccédoient rapidement les uns aux autres. La France ſur le point de perdre ſon ſouverain, ſe livra à toute ſa douleur & s'abandonna à la plus grande conſternation. Le roi, arrivé à Metz au commencement du mois d'aouſt, y tomba très-dangereuſement malade. La ville de Troyes partagea la douleur générale & implora le ſecours du ciel pour la guériſon de ſa Majeſté. Il y eut des prieres de quarante heures avec expoſition du ſaint-

Sacrement en l'égliſe cathédrale, & le lendemain dans les paroiſſes de la ville & des fauxbourgs pendant l'eſpace de trois jours. Le ciel rendit enfin le monarque à ſes peuples, & la joie éclata avec autant de vivacité que la douleur avoit été profonde. En reconnoiſſance de la convaleſcence de ce prince ſurnommé alors le *Bien-aimé*, le *Te Deum* fut chanté le 20 ſeptembre & le ſoir il y eut grand feu d'artifice devant l'hôtel de ville. Huit compagnies de milice bourgeoiſe furent commandées pour y aſſiſter. Tous les corps & communautés ſignalerent leur zèle dans cette circonſtance, les particuliers même s'empreſſerent de témoigner leur joie par des illuminations conſidérables & faites avec un goût qui mérita les applaudiſſemens des connoiſſeurs. Louis XV. roi de Fr. 1744.

Le roi ſe trouvant rétabli ſe rendit au camp devant Fribourg, & après la réduction de cette ville, il ſe diſpoſa à revenir en France. Sur la nouvelle que Sa Majeſté paſſeroit par Troyes, les maire & échevins employerent tous leurs ſoins pour ſe diſpoſer à le recevoir. Il y arriva le 12 novembre à deux heures après-midi au ſon de toutes les cloches, tambours battans & drapeaux déployés. A une lieue de la ville où étoit accourue une foule innombrable d'habitans, le roi trouva, ſur ſon paſſage, une compagnie de cadets bien montés & ſuperbement vêtus, & une autre compagnie de chaſſeurs qui lancerent un cerf dans la plaine pour le divertir. Les uns & les autres eſcorterent enſuite le carroſſe du roi & l'accompagnerent l'épée à la main. Les chevaliers de l'arquebuſe ſe trouverent ſous les armes au-delà du grand pont de la porte Saint-Jacques, où ils avoient fait dreſſer des tentes. A l'autre bout de ce pont étoit un arc de triomphe

Louis XV. roi de Fr. 1744.

de cinqante-cinq pieds de haut ſur quarante-cinq de large, avec deux portiques ornés de deviſes & d'emblêmes ſur le rétabliſſement de la ſanté du monarque & ſur ſes conquêtes.

A la porte de la ville, le roi fut reçu & complimenté par M. Rémond, écuyer, alors maire, à la tête du corps des magiſtrats. Là, il reçut, dans un baſſin d'argent, deux clefs de la ville, chacune d'argent pendues à un gland d'or, il les accepta & les donna enſuite à M. de Villeroy. Sa Majeſté entra dans la ville au bruit des tambours & de l'artillerie. Les compagnies bourgeoiſes ſous les armes, bordoient les rues qu'on avoit eu ſoin de ſabler & tapiſſer. Devant la cathédrale le carroſſe du roi s'arrêta pour changer de chevaux. Pendant ce temps, neuf penſionnaires du college en bergers ſe préſenterent à la portiere, lui déclamerent une éclogue ſur ſon paſſage, lui préſenterent une couronne de laurier, & lui offrirent différentes corbeilles de fruits & de vin de Champagne qu'il accepta. Le compliment fut fait par le fils de M. de Puget, bailly de Troyes.

On s'attendoit que le monarque deſcendroit à l'évêché, tout y étoit préparé pour le recevoir; on avoit même dreſſé, au milieu du jardin, une pyramide ornée des armes de France & ſurmontée d'un globe. Sur cet édifice étoit diſpoſé un feu d'artifice avec beaucoup de pots à feu & d'illuminations. Mais, comme l'intention du roi étoit d'arriver promptement à Verſailles, il ne s'arrêta point à Troyes; il vit ſeulement, en traverſant cette ville, les préparatifs avec leſquels les habitans ſe diſpoſoient à faire éclater leur joie de voir ce monarque dans leur ville. Il alla coucher à la Chapelle, château proche de Nogent, qui appartenoit à M. Orry, contrôleur général

Digitized by Google

des finances. Malgré le prompt départ du roi, il y eut dans Troyes des illuminations dans toutes les rues & des feux de joie qui durerent pluſieurs nuits, &, au mois de décembre ſuivant, le profeſſeur de réthorique du college prit ce paſſage du roi pour le ſujet de ſa harangue. Louis XV. roi de Fr. 1744.

Le roi continuoit ſes conquêtes en Flandres en 1745, & il ſignala ſa bravoure ſurtout à la bataille de Fontenoy le onzième jour de mai. Pluſieurs *Te Deum* furent chantes pour autant de victoires & Troyes ſe diſtinguoit dans ces conjonctures. Il arriva ſans doute du déſordre dans quelques-unes de ces cérémonies, car le 5 novembre les officiers de la milice bourgeoiſe demanderent au chapitre de la cathédrale que, dans les cérémonies publiques, ils pûſſent faire entrer de leurs ſoldats dans l'égliſe pour les contenir & empêcher qu'ils ne s'ecartâſſent pendant le *Te Deum*: ce qui leur fut accordé, à condition qu'ils ne tireroient point & ne feroient aucune décharge dans l'égliſe. L'année ſuivante, le trentième jour d'octobre arriverent dans Troyes environ deux mille priſonniers de guerre faits à la priſe des villes & châteaux de Namur, & trois jours après deux autres milles de la même réddition, qui furent logés au fauxbourg de Croncels. Il étoit déjà arrivé au mois de mars quinze cens priſonniers tant hollandois que ſuiſſes du nombre de ceux qui compoſoient la garniſon de Bruxelles, huit cens autres hollandois de la garniſon de Charleroy, au mois de ſeptembre & le lendemain 400 autrichiens avec environ cent huſſards de la garniſon de Mons, tous conduits par la maréchauſſée. Ils furent répandus & logés dans la ville & les fauxbourgs. Pendant leur ſéjour ils furent gardes par des détachemens de milice bourgeoiſe; 1745.

Louis XV. roi de Fr. 1746.

& comme on craignoit quelque accident, il fut enjoint à tous les habitans d'avoir des cuviers pleins d'eau devant leurs portes avec des lanternes aux fenêtres des maiſons.

1747.

Lorſque le mariage du dauphin, pere de Louis XVI. fut déclaré avec Mde. Marie-Joſephe de Saxe, fille de Frédéric-Auguſte, roi de Pologne, électeur de Saxe, on reçut la nouvelle que cette princeſſe paſſeroit par Troyes pour ſe rendre à Verſailles. Dès le commencement de janvier il paſſa un grand nombre d'équipages du roi qui alloient au-devant de cette princeſſe juſqu'à Strasbourg. Un fourrier de Sa Majeſté vint à Troyes faire la viſite des maiſons ſoit ſéculieres, ſoit eccléſiaſtiques pour le logement des perſonnes de la ſuite de Mde. la dauphine. Le 16, Mde. la ducheſſe de Brancas arriva dans cette ville avec un cortege nombreux pour aller au-devant de la princeſſe.

Cependant les officiers municipaux faiſoient leurs préparatifs pour ſa reception, ils avoient diſpoſé divers arcs de triomphe avec des inſcriptions relatives à la cérémonie. Madame la dauphine arriva le 4 février & deſcendit à l'évêché qui étoit préparé pour ſon logement. Environ deux heures après, elle donna audience à Mrs. du corps de ville qui lui firent les préſens ordinaires en pareille circonſtance; l'évêque (alors M. Poncet) la complimenta & lui préſenta le clergé de la cathédrale qui lui offrit le vin du chapitre. Il y eut grande illumination ſur la place de Saint-Pierre, à la facade de l'égliſe, dans les rues, & à l'évêché où il y avoit feu d'artifice ſans feu de joie, de crainte d'incendie dans le quartier. Il y eut auſſi illumination & grand bal à l'hôtel de ville. Toutes les rues par où la princeſſe devoit paſſer étoient tendues de tapiſſeries; la bourgeoi-

Louis XV. roi de Fr. 1747.

ſie étoit en haie ſous les armes ; il y eut pluſieurs décharges d'artillerie, & un concours inexprimable de peuple s'empreſſoit de jouir de la préſence de cette auguſte princeſſe. Les oratoriens du college, auteurs des inſcriptions des arcs de triomphe, avoient fait imprimer en même temps des paſtorales qu'ils firent préſenter à Mde. la dauphine ; on en diſtribua quelques exemplaires ; mais elle les fit retirer autant qu'il étoit poſſible & envoya chez le libraire arrêter le reſte. On croit que ce qui donna lieu à cette ſuppreſſion fut une fiction où l'auteur, parlant d'un ſonge de la princeſſe, dit qu'elle avoit rêvé qu'en pêchant elle avoit pris un dauphin.

Lorſque le fourrier du roi fit la viſite des logemens, accompagné d'un échevin, un chanoine de N. D. de St Etienne, prétendant ſans doute qu'en marquant ſa maiſon c'étoit violer les privileges eccléſiaſtiques, ſe révolta contre le magiſtrat & leva la main pour lui donner un ſoufflet. L'échevin en porta ſes plaintes à la cour & le roi ordonna au chanoine de demander pardon aux maire & échevins à l'évêché en préſence de M. l'évêque, & il fut, par ordre de Sa Majeſté, accompagné dans cette ſatisfaction du doyen de Saint-Etienne & de deux chanoines de cette égliſe.

Tandis que le peuple en foule s'empreſſoit de voir Mde. la dauphine, un enfant y fut bleſſé par le carroſſe dans la grande rue proche l'hôtel-dieu. La princeſſe touchée de compaſſion en aprenant ce malheur, fit donner par un officier deux louis dor pour être employés au ſoulagement du bleſſé & fit promettre que ſi cette ſomme ne ſuffiſoit pas, l'intendant auroit ſoin de fournir au reſte de la dépenſe. Le dimanche 5 février lendemain de ſon arrivée, Mde. la dau-

phine ſortit de Troyes à neuf heures du matin pour aller coucher à Nangis & delà à Corbeil, où le roi accompagné de M. le dauphin, vint la recevoir.

Louis XV. roi de Fr. 1747.

1748. L'année qui ſuivit le mariage de M. le dauphin, le roi força enfin ſes ennemis à lui demander la paix qui fut ſignée le 18 octobre à Aix-la-Chapelle. La nouvelle en étant venue à Troyes, le *Te Deum* fut chanté dans la cathédrale, le 16 mars 4e. dimanche du carême. Elle ne fut pas publiée alors, on avoit ſeulement ordre de faire un feu de joie, mais le vent ne permit pas de l'éxécuter ; & il y eut des illuminations à l'évêché & à l'hôtel de ville. L'évêque reçut de la cour un ordre de faire chanter un ſervice pour les officiers & ſoldats morts pendant la guerre;, & le mardi 18 du même mois, il fut chanté dans la cathédrale. Les grenadiers à cheval, alors en garniſon à Troyes, entrerent armés dans le chœur au ſon des tambours & autres inſtrumens, les officiers du corps municipal & du bailliage y aſſiſterent dans leurs places ordinaires. La publication de la paix ſe fit enfin le mardi 6 mai, à la maniere accoutumée, devant le palais & l'hôtel de ville, au bas du marché au bled & devant la cathédrale. Il y eut un ſi grand concours de peuple que la rampe du grand eſcalier du palais fut rompue, & pluſieurs perſonnes y furent conſidérablement bleſſées.

1749.

Au commencement de cette année, la prévôté royale de Troyes fut ſupprimée & réunie au bailliage de cette ville.

1750. Le maréchal de Saxe, un des plus grands généraux de ce ſiécle, mourut à Chambord au mois de novembre 1750, jouiſſant de la plus haute réputation. Son corps que l'on transféra à Straſbourg,

bourg, paſſa à Troyes le mercredi 20 janvier ſuivant. La maréchauſſée de cette ville alla au devant & ſe mit à la tête du convoi, enſuite marchoit un détachement de dragons volontaires de ſon régiment avec deux tambours & leur étendard; ſuivoient quatre gardes du maréchal, enſuite le chariot tiré par ſix chevaux, & élevé à la hauteur de quinze pieds; les coins de la draperie qui le couvroit étoient tenus par ſix valets de pied en habits de deuil : deux autres gardes & le capitaine ſuivoient ce chariot avec un autre détachement de dragons, après leſquels marchoient, en carroſſe, quelques officiers & autres perſonnes de la ſuite du maréchal. Tout ce convoi funebre deſcendit à l'hôtel de ville, ſous lequel étoit une centure en noire avec illumination. Les dragons monterent la garde, & le vingt-cinq de ce mois le cortege ſortit de la ville pour prendre la route de Strasbourg. Louis XV. roi de Fr. 1731.

Deux ans après, une autre cérémonie funebre fut un ſpectacle pour la ville de Troyes. M. le marquis d'Argenteuil, lieutenant général de Champagne & de Brie, & gouverneur de cette ville, mourut dans ſon château de Pouy, diocèſe de Sens, le 18 décembre 1753. Son corps fut amené à Troyes, en cérémonie, dans un carroſſe où étoient auprès du cercueil le curé & le confeſſeur. Dans les voitures qui ſuivoient, étoient ſes fils & autres perſonnes invitées au deuil. Les gardes de ce gouverneur allerent au-devant à quelques lieues & accompagnerent le convoi l'épée à la main. Ce cortege arriva le 28 janvier ſuivant ſur les 6 heures du ſoir & fut reçu au ſon de toutes les cloches de la ville & des fauxbourgs. Le corps fut conduit à l'abbaye de Saint-Loup & préſenté au prieur par le curé du défunt : on le dépoſa dans la cha- 1753. 1754.

Louis XV. roi de Fr. 1754.

pelle de N. D. qui avoit déjà ſervi de ſépulture à pluſieurs de ſes ancêtres, & le lendemain on chanta avec pompe le ſervice, après lequel ſe fit l'inhumation. Huit hommes par compagnie de la milice bourgeoiſe furent commandés pour y aſſiſter. Le corps de ville, pour honorer la mémoire de ce ſeigneur, lui rendit les derniers devoirs le lendemain par un ſervice ſolemnel qu'il fit célébrer en grande muſique, & où aſſiſterent Mrs. d'Argenteuil, fils du defunt. Les décorations & la chapelle ardente qui étoit dans le chœur ſervirent pour la même cérémonie qui fut faite les jours ſuivants par les officiers de la milice & par les chevaliers de l'arquebuſe. A l'article de l'abbaye de Saint-Loup nous parlons du mauſolée qui fut érigé dans cette égliſe à la mémoire de ce gouverneur; on peut le conſulter à cet égard.

Nous croyons devoir terminer ici les annales troyennes. Notre intention n'eſt pas de multiplier inutilement les volumes & de remettre ſous les yeux de nos compatriotes des événemens dont la génération préſente à été témoin. La plûpart de ceux qui exiſtent ont été ou ſpectateurs ou acteurs dans les faits qui ſont arrivés depuis l'époque où nous terminons ces annales. Nous laiſſons à ceux qui nous ſuivront, dans cette partie, le ſoin de les recueillir & d'en inſtruire leurs deſcendans. Puiſſions-nous, par ce que nous avons rapporté, mériter l'attention de nos lecteurs & ſervir un jour à ceux qui parcourront la même carrière, comme ceux qui nous ont précédés, nous ont ſervi dans nos recherches.

TOPOGRAPHIE
HISTORIQUE
DE LA VILLE ET DU DIOCESE
DE TROYES.

LIVRE SECOND,

Qui comprend la Chronique des Évêques de Troyes.

AVANT-PROPOS.

NOs hiſtoriens, fondés ſur une ancienne tradition, ont cherché l'origine du chriſtianiſme chez les Tricaſſes dans les temps apoſtoliques, & peu s'en faut qu'ils ne l'aient fait remonter juſqu'à Jeſus-Chriſt même. Ils prétendent que l'apôtre ſaint Pierre envoya, chez les Sénonois, Savinien, Potentien & Altin du nombre des ſoixante-douze diſciples, que Potentien vint chez les Tricaſſes avec Sérotin des environs de Sens, converti à la

foi par ſaint Savinien, & qu'il établit dans la maiſon de ſon hôte un oratoire qui, depuis, fut la chapelle du Sauveur dans l'égliſe cathédrale. Camuſat met l'époque de cette miſſion à l'an 50 de Jeſus-Chriſt, Deſguerrois à l'an de grace 46, & l'auteur anonyme d'une brochure ſur les antiquités de Troyes dit que ſaint Potentien convertit en égliſe la maiſon de ſon hôte l'an 40 après la paſſion de N. S. ce qui répond à la 73e. année de l'ere vulgaire.

Mais il eſt facile de démontrer le foible de ces opinions. Les égliſes de Sens & de Troyes en ſont revenues aujourd'hui. Dans leurs nouveaux breviaires, elles marquent le temps de ſaint Savinien, leur apôtre, l'une aux environs du deuxième ſiécle, l'autre au deuxième ou troiſième, comme on peut le voir dans leurs calendriers. Ce qui a induit les écrivains en erreur eſt la miſſion même de ſaint Savinien. On a pris le pape, ſucceſſeur de ſaint Pierre, pour ce prince même des apôtres, parce qu'il avoit été envoyé de Rome par le ſiége apoſtolique: *ab apoſtolica beatiſſimi Petri ſede.* Et ce qui contribuoit à entretenir l'erreur, fut une bulle du pape Léon X. qui porte que ſaint Potentien fonda l'égliſe de Troyes dès le commencement de la publication de la foi. Mais le paſſage de cette bulle ne prouve rien. Elle avoit été donnée ſur un expoſé où l'on avoit ſuivi l'ancienne tradition dont on a reconnu la fauſſeté. Cette bulle dit que l'égliſe de Troyes ſubſiſte dès le commencement de la religion dans les Gaules; nous en convenons ſans peine & nous rendons hommage à ſon antiquité; mais, ſans la faire remonter juſqu'aux apôtres même, nous la regarderons toujours comme établie dès le berceau de la foi,

Cam. promp. f. 114. v. Mſſ. Mor. Cal. *init.*

Digitized by Google

ſi nous en fixons l'époque au milieu du 3e. ſiécle de l'ere chrétienne.

Une réflexion qui milite ici pour nous, c'eſt que nos hiſtoriens ſont obligés d'interrompre, pendant deux ſiécles, la continuité de la foi chez les Tricaſſes, & de ſe retrancher à dire que les écrits de ce temps ont été perdus ou brûlés dans les perſécutions des idolâtres, dans les incurſions des Barbares, dans les guerres des Normands & dans les fréquens incendies de la ville de Troyes. Foible reſſource ! où ſont les preuves de ces pertes & de ces incendies. Ne valoit-il pas mieux convenir que la religion chrétienne chez les Tricaſſes n'eſt pas ſi ancienne ?

On ſait que le chriſtianiſme n'a fait des progrès dans les Gaules que vers le milieu du 3e. ſiécle, & M. de Tillemont dit qu'il n'y a point eu d'egliſes bâties par les chrétiens avant cette époque. C'eſt alors que, ſelon Deſguerrois même, *nous trouvons, avec aſſurance, nos ſaints ancêtres martyrs, évêques, confeſſeurs, & vierges, ſous l'empire d'Aurélien.* Nous y voyons le paganiſme décliner, les ténebres ſe diſſiper, le flambeau de la foi éclipſer l'ancienne erreur, la religion jetter de profondes racines & fleurir dans le pays des Tricaſſes. Les difficultés diſparoiſſent ; plus de jeux d'imagination, plus de cet eſprit de légendaire qui s'attache au merveilleux. Nous n'y voyons point d'évêques de Troyes, il eſt vrai, mais l'archiprêtre Euſebe & le diacre Libere y conduiſent le troupeau & gouvernent cette égliſe naiſſante. Les années 259, 273, 274 & 275 ſont celles où nous voyons des martyrs ſous Valérien & ſous Aurélien.

Hiſt. de l'égl. par L. de Choiſ. l. 3. ch. 5.

Hiſt. de l'égl. par M. de Tillemont. Deſg. n. 275.

Saint Potentien ſemble être le premier des évêques de Troyes, puiſqu'il vint y annoncer l'é-

vangile & y bâtit le premier édifice dédié au culte du vrai Dieu. Camuſat, à la tête de ſon catalogue, met en titre : *de ſancto Potentiano primo Trecenſi antiſtite.* Deſguerrois dit qu'il conſacra des archiprêtres, prêtres, diacres & officiers pour entretenir la foi dans la ville ; mais n'ayant pas alors de ſiége fixe, & s'étant retiré à Sens où il ſuccéda à ſaint Savinien, ſaint Potentien n'eſt point compris au nombre de nos évêques.

Prompt. f. 113. Deſg. an. 46. n. 6.

Quelques-uns ont regardé ſaint Savinien de Samos, martyr vers 275, comme le premier de nos évêques. S'il ne doit pas être confondu avec ſaint Savinien de Sens, il y a lieu de croire qu'il l'a été effectivement, puiſqu'il eſt honoré comme l'apôtre de Troyes, & que l'office de ſa fête l'y fait prêcher l'évangile, ce qui appartenoit ſpécialement aux évêques. Mais nos auteurs ne lui donnent point cette qualité, & M. Gr. qui l'avoit placé au premier rang dans le commencement des éphémérides troyennes, l'a ſupprimé dans les dernieres années.

Dans une hiſtoire de ſaint Euverte, évêque d'Orléans, il eſt fait mention d'un ſaint Julien (1), évêque de Troyes environ l'an 350 ; mais, outre qu'il n'en eſt point parlé dans nos catalogues, cette hiſtoire n'eſt point sûre, & elle a été depuis reconnue comme très-apocryphe. Il nous reſte donc à donner le premier rang à ſaint Amateur

Rith. rec. de. ev. de Tr. Ca. prompt. Deſg. an. 346. Eph. Tr.

(1) *Ordinationi autem beatiſſimi Antiſtitis Euurtii interfuerunt epiſcopi multi ; ſanctus videlicet, Valeranus Antiſſiodorenſis epiſcopus, natione Gallus, cum cæteris epiſcopis, S. Severino, Senonenſi, S. Solemni, Carnotenſi, S. JULIANO, TRECASSINO, venerabili Provincio, meldenſi, reverendo epiſcopo Pariſienſi, S. MARCELLO,*

ou Amadour, ſuivant tous les plus anciens catalogues.

L'entrée ſolemnelle des évêques de Troyes avoit anciennement des cérémonies ſingulieres dont il eſt difficile de fixer l'origine. La veille de ſon introniſation, le nouveau pontife à cheval, ou ſur une mule ou *haquenée*, accompagné du clergé, de la nobleſſe & des officiers de juſtice, étoit obligé de deſcendre à l'abbaye de Notre-Dame-aux-Nonnains. L'abbeſſe, ſuivie de ſa communauté, précédée de ſes chanoines & de la croix, venoit le recevoir au bout de ſon cimetiere, au lieu nommé *la Croiſette*, où il mettoit pied à terre. L'abbeſſe ſe ſaiſiſſoit de la monture qu'elle faiſoit conduire chez elle *comme ſienne*. Le prélat baiſoit le texte des évangiles, jettoit l'eau-bénite & étoit conduit à l'égliſe, où il faiſoit ſa priere. L'abbeſſe le prenant enſuite par la main, le conduiſoit au chapitre, où elle le revêtoit de ſes ornemens pontificaux, & lui faiſoit prêter le ſerment de conſerver & maintenir les privileges de l'abbaye (1). Les notaires en dreſſoient acte, & l'évêque donnoit ſa premiere bénédiction. Enſuite, dépouillé de ſes ornemens, il étoit conduit dans un hôtel qui donnoit ſur la place, où l'abbeſſe le traitoit avec ſa ſuite. Elle lui donnoit à coucher ce jour-là, & il devoit *avoir le lict ſur lequel il avoit gehu, ſe ils* n'avoient *compoſition*, ainſi qu'il fut arrêté en, 1328, entre l'évêque Jean d'Aubigny & l'abbeſſe Iſabelle de Saint-Phal. En 1342, Jean d'Auxois ſatisfit *aux droits & accords* de ſon prédéceſſeur en cé-

Ca. promp. f. 252. Deſg. 685. Eph. Troy. 1762.

Deſguer.

(1) *Ego N. trecenſis epiſcopus, juro me obſervaturum jura, franchiſas, libertates & privilegia hujuſce monaſterii, &c.*

dant ſon cheval ou *palefroy*, ſellé & en bon ordre, aux droits de l'abbeſſe. Ce cheval fut mis entre les mains de Jean Boileaue, gouverneur du temporel de l'abbaye, & l'évêque le racheta ſoixante livres tournois.

Le lendemain, les chanoines de l'abbeſſe avec les députés de la cathédrale venoient reprendre l'évêque à cet hôtel. Il paſſoit dans la ſacriſtie pour ſe revêtir de ſes habits pontificaux. L'abbeſſe, depuis la clôture & la reforme de l'abbaye, commettoit un procureur pour le préſenter au clergé & au peuple. Un ſergent de l'évêché procédoit alors à l'appel des quatre barons ou pairs appellés *barons de la croſſe*, le ſeigneur d'Anglure qui ſe qualifie premier baron de Champagne, celui de Saint-Juſt & ceux de Méry & de Pouſſey. Leur fonction étoit d'enlever, par le miniſtere de leurs gens, le fauteuil où l'évêque étoit aſſis, & de le porter ſur leurs épaules juſqu'à la cathédrale. Les barons avoient chacun une main ſur les bâtons du fauteuil comme vaſſaux de l'évêque à qui ils rendoient, ce jour-là, foi & hommage de leurs terres, l'épée hors du côté, le genou en terre. Le pontife, pour avoir été porté par eux, leur donnoit un *hanap* d'argent, doré endedans, peſant deux marcs, au marc de Troyes, & les défrayoit de toutes dépenſes.

Le clergé ſéculier & régulier ſe rendoit à N. D. où l'abbeſſe préſentoit l'évêque au doyen de la cathédrale, entre les mains de qui le pontife prêtoit ſon ſerment. Il étoit enſuite conduit à la cathédrale, où l'archidiacre de Sens l'inſtalloit dans ſon ſiége épiſcopal, après quoi il célebroit la meſſe. Enfin, la meſſe achevée, il alloit à l'évêché, où un dîner ſplendide l'attendoit avec ſa compagnie, & un eccléſiaſtique devoit y lire en

Digitized by Google

chantant comme une leçon au commencement & à la fin du repas.

Ce cérémonial a été obſervé exactement pendant pluſieurs ſiécles, juſqu'à M. Malier qui pria l'abbeſſe de l'en diſpenſer parce qu'il étoit en deuil de ſa mere morte depuis peu. Néanmoins, quelque temps après il vint à l'abbaye faire ſon ſerment, & il en fut dreſſé procès-verbal le 3 avril 1642. M. Bouthillier ne fit point d'entrée publique, parce qu'une partie de la voûte abbatiale étoit tombée; mais il vint faire le ſerment à la grille de la ſacriſtie. A l'avénement de ſon neveu M. Bouthillier de Chavigny en 1698, l'abbeſſe n'avoit pas encore ſes bulles, le nouveau prélat prêta ſon ſerment entre les mains de la grande prieure. M. Boſſuet, le jour de ſon intronisation, ſortit bruſquement de l'égliſe de N. D. déclarant qu'il reviendroit une autre fois prêter ſon ſerment. Le notaire de l'abbeſſe le ſuivit & proteſta contre ſon intronisation. M. Poncet ne s'aſſujettit point non plus à ce cérémonial. Il demanda communication des titres & propoſa de remettre l'affaire entre les mains d'arbitres pour en décider ; mais elle en demeura là, & maintenant le tout ſe réduit à une viſite que le nouvel évêque fait à l'abbeſſe, qui, de ſon côté proteſte contre l'intronisation, pour conſerver ſes droits.

Nous admirons l'érudition italienne de M. Groſley dans la recherche de l'origine de ce cérémonial; mais, comme il ne nous donne rien de certain à cet égard, nous croyons devoir nous en tenir au ſentiment de M. Traſſe, dont le manuſcrit eſt ici notre guide. 1°. Il eſt bon de faire attention que ſaint Leuçon eſt le fondateur de l'abbaye de N. D. Il y alloit ſouvent viſiter ſes religieuſes & y célébrer les ſaints myſtères. C'étoit Eph. Tr. 1762.

l'uſage, même avant lui, de recevoir l'évêque élu avec honneur & diſtinction. Dès la veille de ſon entrée, il alloit vacquer à la priere dans quelque monaſtère ou dans une égliſe voiſine. Le lendemain, ſon clergé & les plus notables de la ville venoient le chercher en grande pompe, & ſouvent on le portoit par honneur ſur un brancard juſqu'à ſon égliſe. Il eſt vraiſemblable que, depuis ſaint Leuçon, on choiſit le monaſtère de N. D. pour cette cérémonie.

2°. On peut chercher l'origine des quatre barons de la Croſſe au temps d'Anſegiſe, évêque de Troyes, vers le commencement du dixième ſiécle. Les fiefs s'établiſſoient alors en France. Robert de Vermandois chaſſa l'évêque de Troyes de ſon ſiége, parce qu'il vouloit, comme pluſieurs de ſes confreres, ſe rendre ſeigneur temporel de ſa ville épiſcopale. Après leur accommodement, Anſegiſe voulut garder quatre terres qu'il avoit incorporées à ſon évêché, Anglure, Saint-Juſt, Pouſſey, & la Rivière & les Moulins bannaux de Méry. Mais il fut convenu qu'il les remettroit en main laïque, à titre de baronies & pairies qui releveroient de l'évêché, que les propriétaires en prêteroient foi & hommage à l'évêque, qu'ils le porteroient lors de ſon introniſation, & qu'à chaque vente, le nouveau ſeigneur, outre le droit de vaſſelage, payeroit au prélat les quint & requint du prix de la terre.

Ce qui appuie nos conjectures, c'eſt que dans pluſieurs égliſes de France où cet uſage ſe trouve établi, il eſt fondé ſur le droit féodal, comme à Amiens pour le baron de Piguini qui releve de l'évêché de cette ville, à Auxerre pour le baron de Donzy, le comte d'Auxerre, le ſeigneur de Puiſaye & le ſeigneur de Saint-Verain, qui,

Digitized by

comme vaſſaux, doivent porter l'évêque le jour de ſon entrée. A Chartres, le vidame de Chartres, le baron d'Alluye, & ceux de Cheſne-Doré & de Longny avoient la même fonction. A Mâcon, le ſeigneur de Beaulgey a eu ſa terre par inféodation, en 967, de l'évêque Theotelmus, dont il fut le vaſſal à certaines charges. A Nevers, les ſeigneurs de Druy, de Poiſeux, des Courres-les-Barres & de Givry, ſont mouvans de l'évêque & le portent à ſon entrée. Il en étoit de même à Paris pour les ſeigneurs de Corbeil, de Montlhéry, de la Ferté-Alais & de Montigny & autres, à cauſe de leurs terres qui en relevoient. Hiſt. de l'égl. de Chartres.

Ces obſervations ſuffiſent ſans doute pour nous convaincre que ces anciens uſages tirent leur origine de la nature & de la qualité des terres qui y ſont ſujettes. Ces baronnies, avec droit de foi & hommage envers un évêque, ont dû être érigées avant l'onzième ſiécle, ou au moins avant Hugues-Capet, temps où il y eut du changement dans l'égliſe & dans l'état. Divers conciles ayant défendu aux évêques de diſpoſer des biens eccléſiaſtiques & de les donner en fief, les uſages que nous examinons ici n'ont pû avoir lieu depuis cette époque. Mais auparavant les évêques ſe ſervirent de leur droit d'aliéner les biens de l'égliſe ; ils ſe firent des vaſſaux & des défenſeurs, à l'imitation des ſeigneurs temporels, & ils donnerent l'excédent de leurs domaines à la charge de certains ſervices & preſtations de ſerment par ceux qu'ils en inveſtirent.

LIVRE SECOND.

CHRONIQUE DES ÉVÊQUES DE TROYES.

I.

SAINT AMATEUR. 340.

S. JULES I. *Pape.*

CONSTANTIN, CONSTANCE ET CONSTANT, *Empereurs.*

SAint AMATEUR ou AMADOUR tient le premier rang parmi les évêques de Troyes, ſelon les plus anciens catalogues. Nous ne ſavons rien de ſa patrie, de ſa naiſſance, de ſes parens, ni de ſes vertus, nous ignorons même comment il parvint à la dignité épiſcopale. Tout ce que les hiſtoriens nous apprennent c'eſt qu'il vivoit en réputation de ſainteté avant l'an 340. Mais l'on peut préſumer que la paix ayant été donnée à l'égliſe par Conſtantin, le métropolitain de Sens invita le clergé & les citoyens de Troyes à s'élire un évêque qu'il conſacra lui même. Le calendrier du bréviaire de Troyes fait mention, au 1er. mai, de ſaint Amateur ou Amatre, évêque d'Auxerre que quelques-uns ont confondu avec celui de Troyes; mais il n'eſt pas ſans

Baill. v. des SS. 1. mai.

exemple que deux égliſes aient eu des évêques du même nom & à peu près dans le même temps.

II.

OPTATIEN. 346.

S. JULES I. *Pape.*

CONSTANT, *Empereur.*

Le ſecond de nos évêques eſt nommé Optatien ou Obtatin qui ſucceda à ſaint Amateur dès avant 344 ou 346. De ſon temps, ſaint Servais étant à Utrecht, eut une viſion qui lui annonçoit les incurſions des Barbares (des Huns) dans le ſiécle ſuivant. Il en fit part à pluſieurs évêques qui s'aſſemblerent avec lui à Troyes, (1) où ils tinrent un concile afin de délibérer ſur les moyens de détourner la colere de Dieu & de prévenir ce fléau. Ils chargerent ſaint Servais d'aller à Rome au tombeau des ſaints apôtres pour implorer leur interceſſion auprès de Dieu. Mais avant que de partir, le Saint chargea les évêques d'examiner l'accuſation d'héréſie qu'il avoit intentée contre Euphratas, évêque de Cologne. Sur ſa requiſition ils ſe rendirent en cette ville, où ils tinrent un concile à ce ſujet. Euphratas y fut dépoſé & Séverin élu en ſa place. On voit par les actes de ce concile qu'Optatien, évêque de Troyes opina le cinquième, & Baronius le nomme le quatrième. Nous n'entrons point dans le détail des difficultés que les critiques forment ſur ce concile & ſur la date de ſa tenue; quelques-uns le mettent en 344, d'autres en 346, d'autres en 350 ou 351. M. Baillet le traite de

Deſg. an. 346. Mſſ. Traſ. Concil. impr. à Ver. 1585. t. 1. f. 64.

Bar. t. 3. c. 8.

(1) *In Franciam Triceſſinam.*

Digitized by Google

fiction, le P. Alexandre le rejette abſolument. Quoiqu'il en ſoit nous avons ſuivi l'opinion commune qui le place en 346. (1)

L'année ſuivante ſe tint le concile de Sardique, en Illyrie, contre les Ariens, où l'on compta 34 évêques des Gaules. Optatien y eſt nommé le 17e. Il s'y montra fortement attaché au parti de ſaint Athanaſe, c'eſt à dire, à la foi catholique, & y ſignala ſon zèle pour la doctrine de l'égliſe. Après un épiſcopat glorieux par ſes travaux pendant l'eſpace de plus de 34 ans, Optatien mourut & eut Léon pour ſucceſſeur. 347.

III.

LÉON. 375.

S. DAMASE I. *Pape.*

GRATIEN, *Empereur.*

Ce n'eſt que par conjecture que nous plaçons l'épiſcopat de Léon à l'an 375. Nos catalogues ne nous apprennent que ſon nom & l'ordre qu'il tient parmi nos évêques. Il trouva Troyes dans le dérangement depuis environ quinze ans que les allemans & les francs y avoient pénétré & s'en étoient emparés. Elle en fut délivrée par l'empereur Julien qui les pourſuivit juſques dans leurs retraites.

(1) Voyez, pour la réalité de ce concile, la *Bibliotheque des aut. eccleſ.* par M. Dupin, 4e. ſiécle. Fleury, Hiſt. eccl. Hiſt. de Verdun in-4°. 1745.

Digitized by Google

IV.

HÉRACLIUS. 380. 390.

S. DAMASE I. SIRICE, *Papes.*

VALENTINIEN II. THÉODOSE-LE-GRAND,

HONORIUS, *Empereurs.*

Nous ſommes dans la même incertitude pour l'épiſcopat d'Héraclius ſucceſſeur de Léon dans le gouvernement de l'égliſe de Troyes. Il ne nous reſte rien qui puiſſe nous inſtruire à cet égard ; nos catalogues ne font mention que de ſon nom & ce n'eſt encore que par conjecture que nous le plaçons depuis 380 juſqu'en 390 ou environ.

V.

S. MELAIN. 390. & ſſ.

S. SIRICE. S. ANASTASE I. *Papes.*
Mêmes Empereurs.

Son ſucceſſeur ſaint Melain ou Melan ou Merlan n'eſt connu que par le culte que ſa ſainteté lui à mérité, encore ne nous en a-t-on tranſmis que fort peu de choſes. Quelques-uns croient qu'il fut inhumé à Troyes dans le cimetiere public, & d'autres qu'il mourut au monaſtère d'Iſles aujourd'hui Aumont, ou que ſon corps y fut dépoſé après ſa mort. Lors des incurſions des Normands, au 9e. ſiécle, il fut tranſporté à Montier-la-Celle, où le célebre Pierre de la Celle trouva ſes reliques en

1154.

1154. Sa fête ſe célebre le 29 ſeptembre & ſa tranſlation le 22 avril : Le martyrologe de Saint-Loup en fait mention, & celui de Montier-la-Celle en parle en ces termes : *X. KL. maii, tranſlatio glorioſiſſimi confeſſoris chriſti Frodoberti, & ſanctorum confeſſorum atque pontificum* MELANI *& Bobini.* Pith. rec. des évêques.

VI.

AURÉLIEN. 400.

S. ANASTASE I. INNOCENT I. ZOZIME, *Papes.*

HONORIUS, *Empereur.*

Après ſaint Melain l'égliſe de Troyes fut gouvernée par Aurélien que quelques écrivains ont fait chancelier-référendaire de Clovis. Ils l'appellent *legatarium & miſſum Clodovæi, familiariſſimum Clodovæo regi, conſiliarius & legatarius regis.* Mais eſt-il vraiſemblable que ce pontife, qui ſiégeoit à Troyes au commencement du 5e. ſiécle, ait été pourvû de cet emploi ſous Clovis qui ne monta ſur le trône des François qu'en 481 ? L'Aurélien de Clovis étoit ſans doute différent de celui qui a été évêque de Troyes. Sous ſon épiſcopat, les barbares qui portoient la déſolation dans les Gaules y firent beaucoup de martyrs, & entr'autres, dans ce diocèſe, ſaint Bauſſange ou Balſeme dont on honore la mémoire le 16 d'août dans le territoire d'Arcies-ſur-Aube. Geſt. franc. Aimoi. l. 1. Godefr. Hiſt. des chancel.

VII.

S. URSE. 426.

CÉLESTIN I. *Pape.*

VALENTINIEN III. *Empereur.*

Saint Urſe ou Urſion, vulgairement ſaint Ours, Pith. rec. des

évêq. de Tr. C. prompt. f. 153. Desg. an. 426. Mss. Trasc.

tient le 7e. rang entre nos évêques. Pendant le peu de temps qu'il occupa le trône épiſcopal de Troyes il ſignala ſon zèle par ſa ſollicitude vraiment apoſtolique, & par ſes voyages pour viſiter les égliſes de ſon diocèſe. Il mourut la même année de ſon élection, le 25 juillet, à Queudes, dans le doyenné de Sézanne : mais ce jour étant conſacré à la fête de ſaint Jacques-le-Majeur, l'égliſe de Troyes a remis celle de ſaint Urſe au lendemain 26. On ne ſait point le temps auquel ſon corps fut transféré à Troyes ; ce qu'il y a de certain, c'eſt que l'égliſe cathédrale en poſſede une partie & celle de Saint-Etienne une autre partie plus conſidérable.

Le lieu de la mort & de la ſépulture de ce ſaint évêque fut longtemps ignoré. Le martyrologe de Provins en faiſoit mention, *in pago Meldenſi, in centena Cupedenſi, in loco qui dicitur Cubtas* On n'avoit pas de grandes lumieres ſur ce *Cubtas* (1) & ſur le *centena Cupedenſis* ; mais M. l'abbé Lebœuf a fait à cet égard des obſervations qui ne laiſſent plus aucun doute. Il a prouvé efficacement que le canton ou *centena Cupedenſis* faiſoit partie du *pagus Meldicus*, & que le chef-lieu étoit nommé *Cubtas*, qui ne peut être autre que Queudes, village aux environs de Sézanne, puiſque, dans les anciens titres, il eſt nommé *Cubita*, *Cubitæ* & *Cubitum*, & que quelques reſtes du tombeau du ſaint évêque s'y ſont conſervés.

Mém. de l'ac. des bel. lettr. t. 18, p. 282.

(1) M. Duhalle, négociant, qui a travaillé ſur l'hiſtoire de Troyes, dit qu'on ne ſait point ſi ce village n'a pas été ruiné en 1466, ou il ſoupçonne que c'eſt *Cuth* dans le Vermandois : mais pour quoi chercher ſi loin un village qui devoit être dans le pays de Meaux.

Digitized by Google

VIII.

S. LOUP. 426 & ſſ.

CÉLESTIN I. —— SIMPLICIUS, *Papes.*

VALENTINIEN III. —— AUGUSTULE,

Empereurs.

Après la mort de ſaint Urſe, le clergé de Troyes penſa à ſe choiſir un nouveau paſteur. La renommée avoit fait connoître, dans cette ville, les vertus éminentes de ſaint Loup, pieux ſolitaire de Lérins; on jetta les yeux ſur lui, on profita d'un voyage qu'il fit à Mâcon pour l'enlever à ſa ſolitude & lui mettre entre les mains le bâton paſtoral. On lui envoya des députés pour le prier de ſuccéder à ſaint Ours. Étonné de cette députation, il n'y eut pas de moyens que ſon humilité n'employât pour s'en defendre : mais ſa réſiſtance fut vaine, il fut amené à Troyes & obligé de ſe laiſſer impoſer les mains.

C. prompt. Sur. vit. ſanc. Lup. Pith r. d. év. de Tr. Baill. 29. iuil. Abr. de la v. de St. Loup. Troy. 1706. Deig. 426, 451. Mſſ. Traſ. Mſſ. Duh. Brev. Trec. 1718.

Il étoit né, vers la fin du 4e. ſiécle, dans la ville de Toul, capitale des Leuciens, aujourd'hui partie de la Lorraine méridionale. Ses parens étoient des plus diſtingués de la province. Ayant perdu ſon pere (Epiroque) en bas âge, il fut recommandé aux ſoins d'Aliſtique ſon oncle paternel. Sous les yeux de ce tuteur, le jeune orphelin fit de grands progrès dans les ſciences & dans la vertu, & bientôt il fut capable de remplir les premiers emplois dans le barreau, où il acquit une grande réputation.

A l'âge de 30 ans, en 417, il épouſa Piméniole, ſœur de ſaint Hilaire, évêque d'Arles. Mais,

après ſept ans de mariage, les deux époux réſolurent, d'un commun conſentement, de garder la continence & de vivre comme frere & ſœur. Ils vendirent leurs biens, dont ils donnerent le prix aux pauvres, & ſe ſéparerent pour aller chercher dans la retraite un aſyle aſſuré contre les dangers du ſiécle.

On ne ſait point ce que devint Piméniole, mais, en 424, Loup ſe retira au monaſtère de Lérins, où il ſe fit religieux ſous la conduite de ſaint Honorat. Après une année d'épreuve où il avoit été l'édification de la communauté, il vint à Mâcon pour y diſtribuer aux pauvres le reſte de ſes biens, comme il en étoit convenu avec ſon épouſe avant leur ſéparation. Ayant fini ces arrangemens, il penſoit à retourner dans ſa ſolitude, lorſqu'il fut élu évêque de Troyes, comme nous l'avons dit.

Sa nouvelle dignité ne lui fit rien changer de la vie pénitente qu'il avoit commencée à Lérins. Il la continua pendant les vingt premieres années de ſon épiſcopat; mais ſa ſanté en ayant été affoiblie, il fut obligé d'apporter quelque modération à tant d'auſtérités. Malgré le zèle de ſes prédéceſſeurs il trouva le pays des Tricaſſes comme une terre inculte & pleine de ronces à défricher. Il commença ſes travaux apoſtoliques par la réformation du clergé, il s'appliqua à l'inſtruction de ſon peuple & à diſſiper les ténebres de l'ignorance par la lumiere des ſaintes écritures.

428. 429. Bail. v. de St. Germ. d'Aux. Id. v. de St. Loup. Fleur. Hiſt. eccl. l. 25.

Cependant, Pélage & Céleſtius répandoient le poiſon de leur doctrine dans la Grande-Bretagne leur patrie. Sur les plaintes des Bretons catholiques, le pape Céleſtin I. leur conſeilla de demander du ſecours aux évêques des Gaules leurs voiſins. En conſéquence, ceux-ci s'aſſemblerent

à l'effet de dreſſer une inſtruction pour ceux qu'ils devoient envoyer au ſecours de la Grande-Bretagne. Quelques-uns diſent que ce concile ſe tint dans la ville d'Arles. Mais il n'y a pas lieu de croire que cette aſſemblée fut tenue à l'extrémité oppoſée des Gaules & trop éloignée de la Grande-Bretagne. M. l'Abbé Lebœuf dit que, par le célebre manuſcrit de Vaucelle ſur la vie de ſaint Loup, le P. Vanden-Boſch, jéſuite, à découvert que ce concile fut tenu à Troyes. Le concile de Meaux, en 845, ſous Charles-le-Chauve, nous apprend encore qu'il y en eut un célebre à Troyes, ſous ſaint Loup, & qu'il y avoit vingt-quatre évêques. Les Peres y déterminerent ce que la foi catholique oblige de croire ſur la gratuité, la néceſſité & l'efficacité de la grace, & jetterent les yeux ſur deux prélats dont la ſcience & la piété brilloient avec éclat dans l'égliſe des Gaules, Germain d'Auxerre & Loup de Troyes.

Vie de St. Micomer. Deſg. 426. Jour. de Verd. mai 1755. Paul Æmil. &c.

Ces deux miſſionnaires, autoriſés par le pape, ſe mirent en chemin & s'embarquerent pour le paſſage de la Manche. A leur débarquement, ils furent reçus avec beaucoup de joie par un très-grand nombre de perſonnes qui s'étoient rendues ſur le bord de la mer, à la nouvelle de leur voyage. Bientôt toute l'iſle fut remplie de leurs inſtructions. Ils confirmerent les catholiques dans la foi, & ramenerent à la vérité ceux qui s'en étoient éloignés. Pour s'aſſurer du ſuccès de leur entrepriſe, ils s'étoient partagés leurs fonctions. Saint Germain étoit pour les entretiens ou converſations, & ſaint Loup pour les ſermons ou harangues; mais tous deux animés de l'eſprit de Dieu confirmoient également les fidèles dans la foi, confondoient les hérétiques & en ramenoient un grand nombre dans le ſein de l'égliſe.

Parmi ceux qu'ils convertirent, on remarque saint Micomer un des plus considérables par sa naissance & par son esprit, qui tiroit son origine des rois d'Irlande & s'étoit laissé séduire par les artifices de Pélage. Depuis sa conversion il s'attacha aux deux saints à leur retour dans les Gaules.

Après cette glorieuse expédition qui dura environ dix années, les deux vainqueurs revinrent triomphans dans leurs églises. Saint Loup reprit le grand ouvrage de la réformation des mœurs dans son diocèse, & devint un modèle de perfection pour les pasteurs de l'église. Il établit dans Troyes une école à laquelle il présidoit, & d'où sortirent plusieurs disciples qui ont honoré l'épiscopat, & surtout saint Camélien, son successeur.

É. Viole Hist. de saint Germ.

Nous ignorons si saint Loup assista aux conciles qui se tinrent de son temps dans les Gaules; mais les Bollandistes croyent qu'il assista au concile de Besançon en 445, & l'auteur de la vie de saint Micomer (1) l'assure positivement. Il dit que saint Germain s'associa dans son voyage de Besançon, saint Loup, évêque de Troyes, & saint Micomer, prévôt de l'église d'Auxerre : ces trois saints passerent au château de Tonnerre, où ils furent très-bien accueillis par le comte de cette ville. Là, Micomer tomba malade, & saint Loup lui donna tous les secours & toutes les consolations que dicte l'amitié & que la religion inspire. Mais ces secours furent impuissans, & Micomer mourut le 30 avril 446, à l'âge de 36 ans.

(1) Ecrite par Luyt, prêtre & Chan. de Tonnerre 1657.

Le ſaint évêque de Troyes lui rendit tous les honneurs de la ſépulture qu'il jugea convenir à un homme mort en odeur de ſainteté. Quelques-uns ont aſſuré que ce pieux prélat, rempli de vénération pour le vertueux Micomer, fit bâtir à ſon tombeau une chapelle qui, dans la ſuite, prit le nom de ſaint Loup; mais cette dénomination, ſelon l'auteur de la vie de ſaint Micomer, vient plutôt de ſaint Loup ou Leu, archevêque de Sens. Cette chapelle a porté depuis le nom de *Reclus*.

Le fameux Attila avoit paſſé le rhin & il ravageoit une grande partie des Gaules, avec une armée formidable. Après ſa défaite par Aëtius dans les *plaines catalauniques* aux environs de Méry-ſur-Seine, il vint à Troyes, dont les habitans furent d'autant plus alarmés qu'ils n'avoient ni armes, ni garniſon, ni fortifications. A la nouvelle de l'approche de l'ennemi, ſaint Loup ſe revêt de ſes habits pontificaux, &, accompagné de ſon clergé, marche proceſſionnellement au-devant d'Attila. Ce prince fut frappé du diſcours du pontife, & quoiqu'il ſe ſurnommât le *fléau de Dieu*, il s'adoucit de telle ſorte qu'il promit à ſaint Loup que ſa ville ſeroit épargnée. On a publié que ſaint Loup fit paſſer Attila avec toute ſon armée à travers la ville de Troyes, ſans que ni ce prince, ni aucun de ſes ſoldats reconnûſſent où ils étoient, frappés d'aveuglement comme les Syriens que le prophête Eliſée fit entrer dans Samarie. Ce fait, dit M. Baillet, ne paroît avoir de garant plus ancien que Pierre Natal ou des Noëls peu capable de certifier les choſes même les plus proches de lui. Il n'en eſt point queſtion dans les meilleurs hiſtoriens. Quoiqu'il en ſoit, Attila paſſant bientôt à l'admiration pour la vertu

451. V. Ann. Tr.

4. Reg. 6. 18

de ſaint Loup, & voulut que le ſaint évêque l'accompagnât dans ſa retraite juſqu'au Rhin. Saint Loup accepta cette offre avec d'autant plus de facilité qu'il eſpéroit opérer la converſion de ce prince.

A ſon retour, ſaint Loup trouva ſon peuple dans le trouble & dans la conſternation. On l'avoit rendu ſuſpect de ſecrettes intelligences avec Attila. Les Troyens ne voulurent pas le recevoir, & il fut obligé de ſe retirer pour quelque temps. M. Breyer dit au contraire que ſaint Loup, en revenant de ſon voyage, trouva que ſon peuple avoit abandonné la ville dans la crainte des Barbares, & que le ſaint, pénétré de douleur, voulant raſſembler ſes ouailles, ſe retira ſur une montagne nommée *Latiſco*, où peu de perſonnes le ſuivirent.

Abr. de la v. de St. L. Tr. 1706.

C. prompt. f. 411. Deig. 451. V. de St. Mic. Mſſ. Traſ.

Il n'eſt pas facile de déterminer la vraie ſituation de ce *Latiſco*. Les uns veulent que ce ſoit Lan-ſur-Laigne, par corruption *Lanſuine* ou *Lanſuëne*, les autres Lantage, entre Chaource & Bar-ſur-Seine. L'abbé Lebœuf prétend que c'eſt Linçon, à une lieue & demie de Troyes, & enfin M. Traſſe ſoutient avec aſſez de vraiſemblance que c'eſt Châtillon-ſur-Seine qui n'étoit alors qu'une fortereſſe & qui devint chef-lieu de l'archidiaconné de Laſſois ou Leſſois, *archidiaconatus pagi Latiſenſis ou Latiſcenſis*. (1)

Après deux ans de ſéjour à Latiſcon, ſaint

(1) Pour un plus grand détail ſur les cauſes de l'exil de ſaint Loup on peut conſulter le mercure de février 1754, le journal de Verdun, mai 1754, février 1755, mai & juin de la même année, où l'on verra en même temps des éclairciſſemens ſur la ſituation du *Latiſco*.

Loup ſe voyant abandonné de ſes diocéſains, ſe retira à Mâcon (1), où les biens qu'il y avoit poſſédés autrefois lui avoient laiſſé beaucoup de connoiſſances. Il paſſa à Autun, où il ſéjourna quelque temps auprès de ſaint Euphrône qui en étoit évêque. Là, ces deux pontifes furent conſultés par Talaſe qui venoit d'être ordonné évêque d'Angers, ſur le mariage des ſoudiacres & des clercs inférieurs, & ſur quelques points de diſcipline.

453. Conc. Gall. t. 1. p. 116. Not. de M. Brey. ſur la rep. de St. L. & de St. Eup. Tr. 1706.

L'hiſtorien de ſaint Loup ne nous apprend point combien ce ſaint évêque demeura à Mâcon. Un ancien breviaire dit qu'il y reſta deux ans, & M. Baillet dit ſeulement qu'il revint au bout de quelques années après avoir concilié les eſprits parmi ſon peuple. Sa réputation de ſainteté lui acquit une vénération univerſelle. A ſa prière, Gébavulte, roi des Suaves ou Allemands, renvoya ſans rançon pluſieurs priſonniers de guerre du pays des Brions ou comté de Brienne.

Saint Loup continuoit à ſignaler ſon zèle dans ſon diocèſe, lorſque Sidoine Apollinaire fut élû pour ſuccéder à Eparque, évêque de Clermont, mort en 471. Le nouveau pontife écrivit à ſaint Loup pour lui apprendre ſon élection & lui demander des regles de conduite. Le ſaint évêque de Troyes lui marqua, en peu de mots, avec les expreſſions les plus vives, ſes obligations & la différence des dignités de l'égliſe & de celles du ſiécle. Ce commerce de lettres dura pluſieurs an-

471. Greg. Tur. l. 2. c. 21. Collec. Conc. Spicil. d'Ach. t. 3. p. 302. Litt. Sidon.

(1) M. Lebœuf prétendant que ſaint Loup n'eſt point ſorti de ſon diocèſe, dit que ce Mâcon eſt Fontaine-Mâcon, village aux environs de Nogent-ſur-Seine, ce qui ne paroît pas vraiſemblable.

Digitized by Google

nées, & ſaint Sidoine y fait toujours l'éloge le plus parfait de ſaint Loup qu'il appelle le *pere des peres, l'évêque des évêques, la regle des mœurs, la colonne des vertus, l'évêque incomparable, &c.*

Le ſaint pontife de Troyes raſſembloit de temps en temps ſous les murs de la ville, *in proſpectu urbis*, ſon clergé & pluſieurs diſciples avec leſquels il ſe plaiſoit à s'entretenir de Dieu & à les élever dans les regles de la piété la plus ſublime. Cet endroit eſt devenu, depuis, l'abbaye de Saint-Martin-ès-Aires. Il y tenoit une école où il formoit les clercs & les rendoit dignes du ſaint miniſtère, tels que ſaint Aventin, ſaint Camélien & ſaint Meſmin. L'hiſtoire met encore au nombre de ſes diſciples ſaint Polychrône qui fut évêque de Verdun, ſaint Severe de Treves, ſaint Alpin de Châlons, & l'abbé Himere ou Himier.

Enfin, ſaint Loup, très-avancé en âge, mourut dans la 53e. année de ſon épiſcopat, le 29 juillet
478. 478 ſelon les uns, & 479 ſelon d'autres. Il fut
479. inhumé dans l'égliſe ou oratoire qu'il avoit fait bâtir en l'honneur de la vierge, où eſt aujourd'hui Saint-Martin-ès-Aires. Depuis 1763, ſa fête ſe célebre dans le diocèſe le dimanche qui ſuit le 29 juillet. La tranſlation de ſes reliques eſt marquée au 10 de mai. Hugues de Flavigny, auteur de la chronique de Verdun, au commencement du 12e. ſiécle, nous donne la plus grande idée de ſaint Loup. Il y avoit alors dans la ville de Troyes, dit-il, le bienheureux Loup, célebre par la probité de ſes mœurs, inſigne par le don de ſainteté, admirable par ſa patience, recommandable par ſa ſageſſe, d'une piété exemplaire, d'une charité ſans bornes, de qui l'eſpérance ſavoit temporiſer à propos, modèle des chrétiens par ſa foi, vénérable par ſa gravité. Son zèle pour

Digitized by Google

la juſtice l'élevoit contre les pécheurs, ſa compaſſion les ramenoit à la vertu ; rien ne l'ébranloit dans l'adverſité, & il ſe tenoit ſur ſes gardes dans la proſpérité. Enfin, il a été digne de louanges en toutes choſes. Il n'excluoit point de ſa conſidération les perſonnes de lettres ; il les aimoit, & ſe plaiſoit à les faire paroître lorſqu'elles vouloient ſe cacher & ſe tenir dans l'obſcurité par crainte, par modeſtie ou par l'amour du repos pour les faire connoître au public ; & pour terminer ſon éloge, ſaint Eucher a cru qu'il repréſentoit le Loup de la tribu de Benjamin, & qu'une partie de la gloire du monaſtère de Lérins venoit de ce que notre ſaint & ſon frere s'y étoient retirés. La reconnoiſſance de ſes bienfaits & la vénération due à ſa ſainteté l'ont toujours fait honorer dans Troyes d'une manière particulière, & le peuple le regarde encore comme un des patrons de la ville.

Sid. ap. l. 9. Ep. 11.

Euch. de Laud. Erem.

IX.

S. CAMÉLIEN. 479. & ſſ.

SIMPLICIUS I. —— JEAN II. *Papes.*

CLOVIS I. CHILDEBERT I. *Rois de France.*

Suivant une tradition populaire, ſaint Camélien eſt celui qui s'échappa du nombre des clercs envoyés par ſaint Loup vers Attila proche le village de *Brolium*, maintenant Saint-Meſmin. Echappé aux coups des ſoldats, il ſe cacha, dit-on, dans un petit boſquet, revint à Troyes & rapporta ce qui s'étoit paſſé dans le maſſacre de ſes compagnons. Quelques écrivains préten-

Deſg. an. 479. Mſſ. Tr. C. prompt. f. 158. v.

dent qu'il eſt le même qu'Himere ou Himier, diſciple de ſaint Loup. Mais ces opinions n'ont aucun fondement ſolide.

Quoiqu'il en ſoit, ſaint Loup, près de mourir, le déſigna pour ſon ſucceſſeur dans le ſiége épiſcopal de Troyes, & les citoyens connoiſſant ſon mérite, ſe rendirent avec joie aux vœux du pontife, & accepterent Camélien pour évêque. (1) Placé ſur le chandelier de l'égliſe, il marcha ſur les traces de ſon prédéceſſeur, & mérita, par ſes vertus, le titre d'homme apoſtolique. Afin de vacquer à ſes fonctions avec plus de zèle & de ferveur, il choiſit ſaint Aventin pour être l'économe de ſon temporel. Celui-ci s'acquitta de ſon
480.
481. & ſuiv. emploi avec tant de ſageſſe qu'il nourriſſoit non-ſeulement le clergé qui vivoit alors en commun, mais encore les pauvres, les veuves & les or-
Vit. St. Av. ap. Cam. phelins. Les actes de ſa vie nous apprennent même que Dieu opéra des miracles pour faire éclater ſa fidélité & ſa charité. Il y eſt rapporté que, plus il dépenſoit pour les pauvres & les infirmes, plus les biens croiſſoient entre ſes mains. L'auteur ajoute que, pour l'éprouver, ſaint Camélien avoit marqué un tonneau de vin, & qu'il s'apperçut que ce vin ne diminuoit point quand Aventin en faiſoit la diſtribution; mais quand on en eut donné la charge à d'autres, cette fontaine miraculeuſe ceſſa, & le tonneau fut bientôt vuide.

Cependant Camélien rappelloit dans l'eſprit de ſon peuple le zèle & les vertus de St. Loup. Sous ſon épiſcopat, la ville de Troyes tomba ſous la puiſſance de Clovis, & fit partie de la monarchie

---

(1) *Succeſſit autem ei dignus illi honore ſacerdotes Camelianus, ejus morum imitator.* Vita ſancti Lupi.

françoiſe ; quoique ce prince fût encore idolâtre, ce changement n'affoiblit point la religion chez les Tricaſſes. Camélien les confirmoit de plus en plus dans la foi, & l'on vit avec joie que Clovis protégeoit les chrétiens, loin de les detruire. Il 493.
vit le prince venir recevoit ſa future épouſe Clotilde, à Villery, à quatre lieues de Troyes, & il reçut ſainte Genevieve, qui vint en cette ville chercher des ſecours pour aſſiſter Paris déſolé par la famine.

L'arianiſme continuoit d'infecter une grande 500.
partie des Gaules. Clovis devenu chrétien-catho- Hiſt. de l'ar. l. 10.
lique, fit aſſembler, pour y remédier, un con- 511.
cile à Orléans, comme au centre des deux parties de ſon royaume. Trente-deux évêques s'y trouverent, & S. Camélien y eſt compté le ſixième : & ſigna ainſi les actes ; *Camelianus epiſcopus eccleſiæ tricaſſinæ*. Deſguerrois met ce concile en 507, & Camuſat en 507 ou 512 ; mais les meilleurs écrivains que nous avons conſultés ſur ce ſujet le placent en 511, année même de la mort de Clovis. Depuis ce concile, les hiſtoriens ne nous apprennent rien des actions de ſaint Camélien. Ils ne parlent que de ſa mort, ſur laquelle ils ſont de ſentimens différens. Mais le plus pro- 535.
bable la met en 535 ou 536, ce qui lui donne 536.
un épiſcopat d'environ 57 ans. Ses reliques ſont dans l'égliſe de ſaint Loup, & ſa fête ſe célebre le 28 juillet. C'eſt ſous ſon pontificat que Clovis & Clotilde fonderent l'abbaye de Neſles-la-Répoſte, & il eſt probable qu'il y eut quelque part.

Digitized by Google

X.

S. VINCENT. 536.

AGAPET, SYLVERE, VIGILE, *Papes.*

CHILDEBERT I. *Roi de France.*

Suivant le ſentiment le plus vraiſemblable, ſaint Vincent fut élû pour gouverner le diocèſe de Troyes, vers 536, peu de temps avant la conſtruction de l'égliſe de Saint-Aventin. Il forma ſa conduite ſur celle de ſes prédéceſſeurs, & leur vie fut, pour lui, un miroir de toutes les vertus épiſcopales. De ſon temps, ſur le tombeau de ſaint Parre, il y avoit un petit oratoire deſſervi par un ſimple clerc pour ſatisfaire la dévotion des fidèles. On n'avoit point encore les actes du martyre de ce ſaint. Mais, un jour, un voyageur paſſant par ce lieu-là, en préſenta l'hiſtoire au clerc deſſervant. Celui-ci paſſa la nuit à copier ce manuſcrit & l'alla préſenter à ſon évêque. Saint Vincent qui n'y ajouta point foi, & qui crut ces actes de l'invention de ſon clerc, lui en fit une forte réprimande. Sept ans après, une armée de françois, rapporta d'Italie les actes du martyre qu'il trouva conformes à ceux qu'il avoit vus. Saint Vincent alors les autoriſa, rendit plus célebre le culte de ſaint Parre, & fit conſtruire l'égliſe qui porte encore le nom de ce premier martyr troyen.

Greg. Tur. l. 1. gl. Mar. c. 64. Mſſ. Traſ.

537.

544.

Belleforeſt dit que ſaint Vincent aſſiſta au ſecond concile d'Orléans ; mais ſa ſouſcription ne s'y trouve point. Dans les actes du 3e. concile de cette ville, il eſt fait mention d'un *Leuchadius*,

Bellef. Coſm. Ca. prompt. Deſguer. Pith. év. de Tr. Pap. Maſſ. ap. Cam.

epiſcopus eccleſiæ tricaſſinæ. Au 4e. on voit, *Heracleus, epiſcopus eccleſiæ tricaſſinenſis.* Au 1er. de Lyon, on lit : *Euſebius presbyter directus à D. meo Victore epiſcopo eccleſiæ Tricaſſinorum.* Au concile de Valence, *Euſebius, epiſcopus eccleſiæ Tricaſſ.* & dans un concile d'Epaone : *Florentius civitatis tricaſſinæ epiſcopus.* Mais il y a erreur dans tous ces paſſages ; au lieu de lire *tricaſſinæ*, il faut lire *tricaſtinæ* qui eſt de la ville de Saint-Paul-trois-Châteaux.

Vincent, plein de zèle pour le culte des vrais ſerviteurs de Dieu, fit reconnoitre pour ſaint, Camélien ſon prédéceſſeur, ainſi que ſaint Aventin, en l'honneur de qui il érigea une chapelle. Enfin après avoir gouverné l'égliſe de Troyes pendant dix ans, il mourut en 546, & fut inhumé, 546.
comme il l'avoit deſiré dans l'égliſe de Saint-Aventin, où l'on voit encore ſon tombeau. Il eſt qualifié de ſaint dans la plûpart de nos catalogues. Camuſat & Deſguerrois le regardent comme tel, & ſouhaitent que quelqu'évêque faſſe relever ſon corps pour l'expoſer à la vénération des fidèles. Les perſonnes pieuſes le deſirent, mais nous ignorons quand ce projet s'exécutera. Voy. l. 4. par. de Saint Aventin.

XI.

AMBROISE. 546. & ff.

VIGILE, *Pape.*

CHILDEBERT I. *Roi de France.*

Tout ce que nous ſavons d'Ambroiſe, ſucceſſeur du B. Vincent, c'eſt qu'il aſſiſta au 5e. concile d'Orléans qui ſe tint le 28 octobre 549. Il y ſouſ-

Digitized by Google

crivit le huitième & au lieu d'*episcopus Tricassinus* il signa *episcopus Trecensis* pour le distinguer de l'évêque de Trois-Châteaux, *Tricastinus*; ce qui occasionnoit souvent de la confusion. Pithou, Camusat & Desguerrois mettent le temps de son épiscopat jusqu'en 570. Mais le P. le Cointe assure qu'il est mort vingt ans auparavant en 550 ou 551.

Pith. rec. des év. de Tr.

XII.

CHARDARIC. 550. & ss.

VIGILE, PÉLAGE I. JEAN III. *Papes.*

CHILDEBERT I. CLOTAIRE I. *R. de Fr.*

Nos catalogues ne parlent point de Chardaric que nous mettons ici au rang de nos évêques. Mais nous apprenons du P. le Cointe que dans un concile de Paris, en 557, il a souscrit le huitième de cette maniere : *Chardaric Pécheur, évêque, j'ai consenti & souscrit.* Nos catalogues même semblent favoriser cette opinion ; car, après Ambroise, ils ne disent rien de Gallomagne, jusqu'en 573 qui est l'année du 4e. concile de Paris, où il assista.

Le Cointe, ann. eccles. Mss. Tras.

XIII.

GALLOMAGNE. 562. & ss.

JEAN III. BENOIT I. PÉLAGE II. *Papes.*

CHARIBERT I. CHILPÉRIC I. *Rois de France.*

Gallomagne fut élu évêque de Troyes vers l'an 562. Les premieres années de son épiscopat ne nous

nous ſont pas beaucoup connues ; mais, en 573, il aſſiſta au concile que Gontran, roi de Bourgogne, fit aſſembler à Paris. Il s'y trouva 32 évêques, & parmi ceux de la 4e. Lyonnoiſe, Gallomagne eſt inſcrit le troiſième. Vers ce temps-là, Loup, duc de Champagne pour Childebert, roi d'Auſtraſie, étant pourſuivi juſques dans ſes terres par Urſion, Bertfroi & Giſle, évêque de Reims, il ſe retira auprès de Gontran, roi d'Orléans & de Bourgogne, qui le reçut avec bonté. On convint d'aſſembler un concile à Troyes pour faire ceſſer ces troubles ; mais le projet échoua, les évêques d'Auſtraſie ayant refuſé de s'y rendre. 573. Gr. Tur. l. 17. c. 3. Aimoin. l. 3. c. 39.

Gallomagne aſſiſta encore au concile de Mâcon en 581. Ce concile fut tenu par vingt évêques de différentes provinces, & parmi ceux de la quatrième Lyonnoiſe, la ſeconde ſignature eſt celle de ce pontife ; *Gallomagnus epiſcopus Tricaſſinus.* Ce fut alors qu'ayant appris les miracles de ſaint Nizier, évêque de Lyon, mort depuis dix ans, il alla demander de ces reliques, qu'il dépoſa, à ſon retour à Troyes, dans la chapelle de Saint-Maur qui, depuis, eſt devenue la paroiſſe de S. Nizier. Ce pontife gouverna l'égliſe de Troyes l'eſpace d'environ 22 ans & mourut en 584. Pendant le cours de ſon épiſcopat, Gallomagne, rempli d'admiration pour les vertus de ſaint Winebaud, natif de Nogent-ſur-Seine, qui menoit une vie ſolitaire dans un petit hermitage auprès de Saint-Pierre de Bouſſenay, employa toutes ſortes de moyens pour le fixer dans ſa ville épiſcopale. Il lui envoya un des lecteurs de ſon égliſe, que ce ſaint guérit d'une fièvre tierce. Winebaud obéit ; il vint à Troyes, mais avec la réſolution de retourner dans ſa chere retraite. L'évêque l'engagea à reſter pour édifier ſes Camuſat. Deſguerrois.

Digitized by Google

ouailles, & le ſaint ſe retira à l'abbaye de ſaint Loup, où dans la ſuite il devint abbé.

XIV.

AGRECE. 584. & ſſ.

PÉLAGE II. S. GRÉGOIRE-LE-GR. *Papes.*

CLOTAIRE II. *Roi de France.*

Pith. Canuſ. Deſg. Mſ. Tr. Summ. Con. Greg. Tur. l. 8. c. 31. Leg. Sti-Ver. 586.

Gallomagne eut pour ſucceſſeur Agrece qui, l'année ſuivante, devoit ſe trouver au 2e. concile de Mâcon. Mais il ne put y aſſiſter en perſonne, & on lit, dans les actes de ce concile, qu'un prêtre y parut comme délégué de l'évêque de Troyes. *Miſſus Agrœcii epiſcopi Tricaſſini.* Après la tenue de ce concile en 586 il fut un des députés par le roi Gontran vers Clotaire II. roi de Soiſſons, pour ſe plaindre du crime commis par l'aſſaſſinat de ſaint Prétextat, évêque de Rouen. Ce trait nous fait connoître qu'Agrece étoit en conſidération auprès du prince & qu'il étoit regardé comme un homme integre, courageux & zèlé pour
588. l'honneur de l'épiſcopat. Gontran indiqua, au ſujet de cet événement, un concile à Troyes; mais Childebert ne voulut pas que les évêques de ſon royaume d'Auſtraſie y aſſiſtâſſent, ne jugeant point cette aſſemblée néceſſaire; & nous n'avons rien qui nous aſſure de ſa tenue. Agrece mourut à la fin du 6e. ſiécle vers l'an 600 & eut Evode pour ſucceſſeur.

XV.

EVODE. 600. & ſſ.

S. GRÉGOIRE-LE-GR.——BONIFACE. V. *Pap.*

CLOTAIRE II. *Roi de France.*

On ne ſait point au juſte quand Evode parvint à l'évêché de Troyes, ni le temps de ſa mort; & ce n'eſt que par conjecture que nous fixons, avec M. Traſſe, l'année 600 pour ſon élection & 623 pour l'année de ſa mort. Il fit quelques échanges avec Didier, évêque d'Auxerre, & il paroît qu'il mourut avant le teſtament de Didier, puiſqu'il parle d'Evode comme d'un homme qui n'étoit plus. Il y diſpoſe d'un champ *que j'ai*, dit-il, *échangé autrefois avec l'évêque Evode de bonne mémoire*; nous pouvons ſoupçonner que ce prélat aſſiſta, en 614 ou 615, au concile qui ſe tint à Paris de toutes les provinces de la Gaule nouvellement réunies ſous la puiſſance du roi Clotaire II. ainſi qu'à celui qui s'étoit tenu à Sens, en 609, ſous Arthimius, archevêque de cette ville. Lorſqu'Evode gouvernoit l'égliſe de Troyes, le pape Sabinien introduiſit l'uſage des cloches dans l'égliſe. Les groſſes ſurtout étoient ſi peu connues, qu'en 610, Loup, évêque d'Orléans, étant à Sens aſſiégé par Clotaire, étonna ſi fort par le ſon des cloches de l'égliſe de Saint-Etienne, que toute l'armée effrayée en prit la fuite;

Le Coint, Mſſ. Traſ.

623.

Rech. ſur les cloches.

XVI.

MODÉGISILE. 623. & ſſ.

BONIFACE V. HONORIUS I. *Papes.* CLOTAIRE II. *Roi de France.*

Duch. Hiſt. de Fr. t. 1. Ann. l. 4. c. 16. Brev. Trec. 1. ſept. Mſſ. Traſ. Deſguerrois. Hiſt. Eccl. l. 37. n. 16.

Rien ne nous apprend qui étoit Modégiſile, ſucceſſeur d'Evode ſur le ſiége de Troyes. Deſguerrois penſe que c'eſt le même qui, étant abbé de Saint-Remy de Sens, ambitionnoit le trône archiépiſcopal & ſeconda Farulphe dans ſes calomnies auprès du roi Clotaire II. contre ſaint Loup archevêque de cette ville. Il ajoute qu'après la mort de ſaint Loup, voyant ſon projet échoué pour le ſiége de la Métropole, il ſe fit élire évêque de Troyes. Mais s'il eſt vrai, comme l'aſſure M. Fleury, que les Sénonois indignés firent mourir le calomniateur Modégiſile, ce ſentiment eſt inſoutenable & nous ſommes forcés d'avouer que l'évêque de Troyes fut un autre Modégiſile, & que nous n'avons aucuns renſeignemens ſur ſon épiſcopat.

XVII.

RAGNÉGISILE. 626. ou 627.

HONORIUS I. *Pape.* CLOTAIRE II. DAGOBERT I. *Rois de France.*

Ca. prompt. t. 1.

Son ſucceſſeur fut Ragnégiſile, natif d'Aquitaine, qui, ſelon l'hiſtoire, fut archidiacre de

Sens & travailla avec zèle au rappel de ſon archevêque ſaint Loup. Il fut élevé ſur la chaire épiſcopale de Troyes vers l'an 626 ou 627. Il entretint de bonnes écoles dans cette ville. Saint Frobert y fut inſtruit ; il y fit les plus grands progrès, & devint même l'admiration de ſes maîtres qui en rendirent témoignage au pontiſe. Pith. Deſgue. Le Coint. an eccl. Mſſ. Traſ. Surius 1. ſept.

Ragnégiſile l'envoya ſe perfectionner au monaſtère de Luxeuil, où il paſſa trois ans & revint enſuite donner à ſa patrie le ſpectacle de la vie la plus exemplaire. Au bout de quelque temps il voulut retourner à Luxeuil, mais l'évêque le retint au ſervice de ſon égliſe. 628. 630.

Ragnégiſile étoit riche & il avoit fait pluſieurs acquiſitions aux environs de Troyes. Alors le culte de ſainte Savine, vierge grecque, ſœur de ſaint Savinien, s'établiſſoit de plus en plus. Le pontiſe fit bâtir une égliſe en ſon honneur, au fauxbourg occidental de cette ville, dans un fonds de terre qui lui appartenoit. (1) Il en conſacra une partie pour l'égliſe, le cimetière & le presbytère, & donna l'autre partie à l'égliſe cathédrale qui en jouit encore. A ſa mort il voulut être inhumé dans l'égliſe qu'il avoit fait bâtir en l'honneur de ſainte Savine, & l'on y voit ſon tombeau au pied de la chaire avec une inſcription ſur une pierre blanche attachée, en 1770, au pillier adjacent.

(1) *Fuit autem Ragnegiſilus. . . de quo fertur inter cætera quòd baſilicam B. Savinæ, virginis in fundo ſui juris conſtruxerit, Eccleſiam cui præſidebat hæredem inſtituens, in quâque honorificè ſepultus jacet.* Vit. S. Frod. Ap C. prompt. fol. 1. v.

XVIII.

LEU, LEUSE ou LOUP II. 631.

HONORIUS I. —— MARTIN I. *Papes.*

DAGOBERT I. CLOVIS II. *Rois de France.*

Pith. rec. des évêques. C. Pro. f. 157. Doig. 639. 640. & 648. M.T. Traſſ.

Nos auteurs ne ſont point d'accord ſur le rang que Leuſe ou Loup II. doit tenir parmi nos évêques, mais après avoir examiné leurs ſentimens divers, nous avons crû devoir le placer entre Ragnégiſile & ſaint Leuçon, environ en 631 ou quelques années après. La diſette de mémoires ſur ces temps reculés ne nous permet pas de rien fixer à cet égard. Quelques-uns ont crû que cet évêque étoit neveu, ou plutôt arrière-neveu de ſaint Euſpice fondateur de Mici ou Saint-Meſmin auprès d'Orléans. On voit ſa ſouſcription dans le 3e. concile de Châlons-ſur-Saone, en 644. Un ancien manuſcrit de la vie de ſainte Savine dont parle Deſguerrois, dit que ſainte Syre vivoit en 640 ſous ſon épiſcopat. *S. Syria floruit ante annum Domini* 640, *ſub Lupo II. ſeu Leuſo Trecenſi epiſcopo.* Ce pontife s'appeloit auſſi *Leutchade*, &, ſous ce nom, il a ſouſcrit, en 650, au privilege qu'Audobert, évêque de Paris accorda au monaſtère de Saint-Maur-des-Foſſés. *Leutchadius Tricaſſinæ eccleſiæ epiſcopus hoc privilegium conſenſit & ſubſcripſit.* Depuis ce temps nous ne voyons aucune mention de lui.

644.

XIX.

S. LEUÇON. 651.

MARTIN I. EUGENE I. *Papes.*

CLOVIS II. *Roi de France.*

Saint Leuçon lui ſuccéda vers 651 ou 652. Dès qu'il fut monté ſur le ſiége épiſcopal, ce nouveau pontife ſe diſtingua par ſon zèle & par ſes travaux apoſtoliques. Il vit avec amertume quelques reſtes d'idolâtrie qui ſubſiſtoient encore dans ſon diocèſe malgré les ſoins de ſes prédéceſſeurs. La grace le ſoutint dans ſes inſtructions, & le ſuccès répondit à ſon attente. Il acheva d'anéantir une religion dont la ſeule antiquité étoit le fondement le plus ſolide. Parmi les femmes & les filles qu'il convertit, il en raſſembla pluſieurs en commun pour mener une vie exemplaire, & delà l'origine de l'abbaye de Notre-Dame-aux-Nonnains dont nous parlons ailleurs. Deſg. 68. Mſſ. I aſſ.

L'épiſcopat de Leuçon ne fut pas de longue durée. Il eſt certain qu'il étoit mort avant la tenue du concile de Sens en 657, puiſqu'on y voit la ſouſcription de Bertoalde, ſon ſucceſſeur. Il fut inhumé dans l'abbaye qu'il avoit fondée, ſes reliques y ſont ſans inſcriptions & l'on croit qu'elles ont été ramaſſées ſans ordre après des incendies. Dans la plûpart des catalogues, cet évêque n'eſt point qualifié ſaint, mais un ancien martyrologe en fait ainſi mention au 1er. avril. *In Territorio tricaſſino ſancti Leuconii antiſtitis*, & l'abbaye de Notre-Dame l'a toujours honoré d'un culte public. Coſnt. Ann. ſpici. d'Ach. t. 2. Deſg. 685.

XX.

BERTOALDE. 656.

EUGENE I. VITALIEN, *Papes.*

CLOTAIRE III. *Roi de France.*

Tout ce que nous ſavons ſur Bertoalde, ſucceſſeur de ſaint Leuçon, ſe réduit à la ſouſcription qu'il donna, au concile de Sens, pour le privilege qu'Emmon, archevêque de cette ville, accorda à l'abbaye de Saint-Pierre-le-Vif, en ces termes, *Bertoaldus peccator ſuſcripſi.* De ſon temps, le pape Vitalien réformoit le chant de l'égliſe & ajoutoit, ſelon quelques auteurs, le ſon des orgues à la voix des chantres. Saint Gaond, neveu de ſaint Wandrille, conſtruiſoit le monaſtère d'Oies, auprès de Sézanne, en 660 ou environ.

XXI.

ABBON-L'HEUREUX. 666.

VITALIEN, ADEODAT, DONUS, *Papes.*

CLOTAIRE III. CHILDÉRIC II. THIERRY I.

Rois de France.

C. pr. f. 10. Delg. 710. Pitr. des év. MS. Tr.

Quoiqu'en diſent nos hiſtoriens qui mettent l'épiſcopat d'Abbon vers l'an 700, il eſt certain, par les actes même de la vie de ſaint Frobert, ſur leſquels ils s'appuyent, que la maladie mor-

Digitized by Google

telle de ce ſaint abbé n'a pû être au-delà de 668, 669 ou 670, puiſqu'il a vécu ſous les regnes de Clovis II. & de Clotaire III. qui eſt mort au plûtard en 670. Saint Frobert ſe ſentant malade, fit prier Abbon qui étoit alors évêque de Troyes, de venir le voir & de le conſoler. *Ad Abbonem virum reverendiſſimum ejuſdem tunc urbis antiſtitem... direxit.*

Flod. Hiſt. Rem. l. 2. c. 6. Coint. t. 2. Gal. Chr.

Nos écrivains ſont tombés dans cette erreur, parce qu'ils ont crû, ſur le rapport de Flodoard, que l'évêque Abbon, avec qui Leudégiſile de Rheims fit des échanges, étoit évêque de Troyes; mais le P. le Cointe nous apprend que cet Abbon étoit un évêque de Metz, & les auteurs du *Gallia Chriſtiana* laiſſent encore douter ſi c'étoit un évêque de Metz, de Troyes ou de Trois-Châteaux. Peut-être le ſurnom d'*heureux* donné à Abbon tient-il à quelque anecdote; mais l'hiſtoire n'en diſant rien, nous ſommes forcés de garder le ſilence à cet égard.

XXII.

WAIMER. 677.

DONUS *ou* DOMNUS, AGATHON, *Papes.*

THIERRY I. *Roi de France*

Vit. St Leod. Fl. Hiſt. eccl. l. 39. Mézerav. Eph. Troy. 1763. Mſſ. Traſ. C. prompt. f. 95. r. Deſg. 992.

Son ſucceſſeur Vaïmer ou Vaymer fut d'abord duc de Champagne. Il entra dans le complot d'Ebroin, maire du palais, contre ſaint Leger, évêque d'Autun, qu'Ebroin voulut forcer de reconnoître pour roi, à la place de Thierry I, un prétendu fils de Clotaire III. La ville d'Autun fut aſſiégée. Saint Leger ne voulant pas expoſer

ſon troupeau, alla lui-même ſe livrer à Vaymer, qui, ſur le champ, lui fit arracher les yeux, & l'enferma dans un monaſtère, après quoi il revint en Champagne.

Depuis ce temps, il converſa pluſieurs fois avec ſaint Leger, qui, enfin, amollit la dureté de ſon cœur, le convertit & lui perſuada de reſtituer tout ce qu'il avoit pris dans le ſac d'Autun. Ebroin, irrité du changement de Vaymer, commença à le redouter; il l'attaqua avec une armée & le contraignit, ainſi qu'Adaleric, de fuir en Auſtraſie. Vaymer connoiſſant alors la fragilité des grandeurs humaines, confia ſa conduite à ſaint Berchaire, fondateur de l'abbaye de Montier-en-Der, qui lui fit faire par pénitence le voyage de Jéruſalem avec lui. (1)

A leur retour, Vaymer effaça, par ſa piété, les mauvaiſes impreſſions que ſa conduite paſſée avoit laiſſées dans les eſprits. L'évêché de Troyes étant venu à vaquer, il fut élû pour conduire ſpirituellement cette ville qu'il avoit gouvernée pour le temporel en qualité de duc de Champagne. Il ne fut donc point, comme l'ont penſé pluſieurs hiſtoriens, un intrus qu'Ebroin avoit
673 inſtallé par violence. Vaymer étoit devenu ſon ennemi, & il n'eût pas manqué alors de le faire mourir, s'il fût tombé entre ſes mains. Le cruel Ebroin n'en perdit pas le deſſein depuis qu'il le vit ſur le ſiége de Troyes. Sous prétexte de venger la mort de ſaint Leger & d'en punir les auteurs, il fit aſſembler, dans le Lyonnois, un

(1) *Aliens Hieroſolymam fertur duxiſſe ſecum Vamierum tormentum S. Leodegarii rem.* C. ptompt. f. 95. r.

concile, où il manda pluſieurs évêques qui lui étoient attachés. Vaymer y fut condamné, & les hiſtoriens diſent qu'il périt par la corde. Mais ce concile étoit compoſé d'eſclaves des volontés d'Ebroin, & une aſſemblée d'évêques peut-elle prononcer de telles peines ? La vie de ſaint Leger nous apprend que Diddon de Chalons & Vaymer furent dépoſés, dégradés & condamnés par le roi à l'exil. Quoiqu'il en ſoit, Vaymer fut aſſimilé à ſaint Amat de Sens & à ſaint Lambert de Tongres, & il ſera toujours honorable pour un évêque d'avoir péri par la cruauté du perfide Ebroin, injuſtement & ſans forme juridique.

XXIII.

WULFREDE. 679.

AGATHON, —— CONON, *Papes.*

THIERRY I. *Roi de France.*

Waymer fut ſuccédé ſur le ſiége de Troyes par Wulfrede. Mais l'hiſtoire ne nous a tranſmis que ſon nom, & tout ce que nous pouvons dire, c'eſt qu'il gouverna ce diocèſe pendant ſept ou huit ans.

XXIV.

RAGEMBERT. 688.

SERGIUS I. *Pape.*

THIERRY I. CLOVIS III. *Rois de France.*

Nous ne connoiſſons pas plus les actions de ſon ſucceſſeur Ragembert, ſur lequel Deſguerrois dit : *Dieu nous faſſe la grace d'en découvrir quelque choſe pour ſa gloire & l'édification de nos ames.* Deg 714.

XXV.

ALDEBERT. 695.

SERGIUS I. —— CONSTANTIN I. *Papes.*

CHILDEBERT II. *Roi de France.*

Celui qui remplaça Ragembert fut Aldebert ou Aldobert que Deſguerrois fait, ſans fondement, originaire d'Aquitaine. Les actes de la vie de ſaint Frobert, ſur leſquels il s'appuye n'en diſent rien. L'abbaye de Montier-la-Celle, fondée par ſaint Frobert, floriſſoit alors. Aldebert y avoit pris l'habit religieux, & y avoit été élevé à la dignité d'abbé. Ses qualités le firent juger digne d'un plus grand gouvernement. Après la mort de Ragembert il fut élû évêque de Troyes & gouverna le diocèſe avec zèle & édification. Il mourut vers l'an 710 & fut inhumé dans ſon abbaye, où on lui donna une ſépulture honorable : *nobilem ſortitus eſt ſepulturam.* Il eſt qualifié de ſaint par quelques-uns, mais l'égliſe de Troyes n'en fait aucune mention. (1)

(1) *Nec illud prætereundum quod ex ejuſdem loci cœnobitis B. Frodoberti vitam inſtitutionemque ſequentibus, quam plures poſtmodùm in urbe Trecaſſium extitère pontifices, inter quos Aldobertus vir ſummi ingenii & præcipuæ ſanctitatis.* C. prompt f. 6. v.

XXVI.

GAUTSERE. 710.

CONSTANTIN I. GRÉGOIRE II. *Papes.*

CHILDEBERT II. —— CHILPÉRIC II.

Rois de France.

Nos catalogues, excepté celui de Montiéramey, placent ici un Fredebert, Frodobert ou Frobert. Mais c'eſt une erreur du copiſte, qui, ſans attention, aura placé parmi nos évêques ſaint Frobert, fondateur de Montier-la-Celle. A l'égard de Gautſere, ſucceſſeur d'Aldebert, nous ne trouvons que ſon nom ſans que nous puiſſions rien dire ſur ſon épiſcopat. Nous ne faiſons même que conjecturer qu'il mourut avant l'an 722, puiſqu'alors nous trouvons Arduin ſur le ſiége de Troyes.

XXVII.

ARDUIN. 722. & ſſ.

GRÉGOIRE II. GRÉGOIRE III. *Papes.*

THIERRY II. *Roi de France.*

L'hiſtoire garde un profond ſilence ſur les actions de ce pontife. On croit qu'il eſt le même que Baldouin ou Baudoin dont parle le chronologiſte de l'abbaye de Fontenelles en 722. Il eſt aſſez ordinaire aux anciens, dit le P. le Cointe, Le Cointe, Mſſ. Traſ.

de mettre une lettre pour un autre, & ſouvent la lettre B. devant un nom, ſignifiant bienheureux, a été jointe à la tête du mot ſans l'en ſéparer. Ainſi, au lieu de dire *B. Arduinus*, ou *Aldoinus*, on a dit & écrit depuis *Bardoinus* & *Baldoinus*. Cet évêque gouverna le diocèſe de Troyes pendant dix ou douze ans, & mourut environ l'an 734.

XXVIII.

CENSARD. 734.

GRÉGOIRE III. ZACHARIE, *Papes.*

THIERRY II. INTERREGNE, CHILDERIC. III. *Rois de France.*

Cenſard, qui nous eſt auſſi inconnu que pluſieurs autres de nos évêques, commença ſon épiſcopat en 734, ſelon le P. le Cointe, & mourut en 750 environ. De ſon temps il ſe tint à Soiſſons
744. un concile des provinces de Sens & de Reims, pour remédier aux abus que l'ignorance avoit introduits dans l'égliſe, & aux uſurpations des revenus eccléſiaſtiques par la plûpart des ſeigneurs. Il eſt à croire que Cenſard aſſiſta à ce concile, mais nous n'en avons aucune certitude.

XXIX.

S. BOBIN. 750.

ZACHARIE ETIENNE II. PAUL I. *Papes.*

PÉPIN-LE-BREF, *Roi de France.*

Vit. S. Frod. Ap. prom. C. Saint Bobin qui ſuccéda à Cenſard étoit natif d'Aquitaine. La bonne odeur que répandoient

alors les religieux de Montier-la-Celle, l'engagea à y embraſſer la vie régulière. A peine eut-il pris l'habit qu'il ſurpaſſa ſes compagnons dans l'obſervance des regles & qu'il devint, pour ſes maîtres même, un modèle de perfection. Tant de vertus lui mériterent la dignité d'abbé, & le monaſtère, qui n'étoit plus connu que par lui, prit le nom de *Celle de Bobin.* Piſſ. r. des évêques. Deſguer. 346. Md. Trat.

Après la mort de Cenſard, *les Troyens qui ne vouloient que des ſaints pour les gouverner*, dit Deſguerrois, *demanderent inſtamment Bobin pour leur prélat.* Dès qu'il fut ſur le ſiége épiſcopal, il ſe fit admirer par ſes vertus vraiment apoſtoliques; & après avoir gouverné l'égliſe de Troyes pendant l'eſpace de ſeize ou dix-ſept ans, il mourut le 31 janvier 766. Camuſat n'a pas connu le jour de ſa mort, puiſqu'il déclare qu'on l'ignore abſolument. *Ejus natalitius dies minimè recolitur, quia ignoratur.* Il y a une partie des reliques de ſaint Bobin dans l'abbaye de Beaulieu; ſa mort y eſt aſſignée au dernier jour de janvier, & Deſguerrois ajoute que, dans un ancien martyrologe d'Uſuard, on lit ces mots: *Pridiè Cal. februarii Trecas depoſitio ſancti Bobini epiſcopi & confeſſoris.* On fait la fête de ſa tranſlation à Montier-la-Celle avec celle de ſaint Melain. Belleforeſt donne le nom de Robin à ce ſaint évêque; mais c'eſt ſans doute une faute de typographie, puiſque partout il eſt nommé Bobin. Deſguer. Ca. prompt. Cat. epiſc.

A tous les biens qu'il fit à l'abbaye de Montier-la-Celle, il faut ajouter qu'à ſes dépens il en fit reconſtruire l'égliſe. La mémoire de ce bienfait s'eſt conſervée dans deux diſtiques latins qu'on y liſoit autrefois dans le chœur.

Digitized by Google

Cujus opus, Bobine ſacer, te Præſide, crevit
Antiſtes meritis magnificande tuis.
Per tua nunc Frodobertus ovans conſulta Beatus
Continet eccleſiæ culmina celſa ſuæ.

Le P. Mabillon ajoute ces vers :

Hoc opus egregium quod cernimus, undique ſaxis
Cœlatu fundas, altàque tecta levas;
In quibus æterna ſtabiles ſub laude cohortes
Stat monachile decus quod regit altitronus.
Stant & millenæ numeroſa præmia palmæ
Quas hæc aula ſuis conſeret è meritis.

Ailleurs on liſoit encore ces deux vers :

Claviger æthereus ſibi quoque vindicat ipſam
Cujus honore nitet titulis præclara Bobini.

Voy. liv. 6. archip. par. S. André, art. MONTIER-LA-CELLE.

XXX.

AMINGUE. 766.

PAUL I. ETIENNE III. ADRIEN I. *Papes.*

PÉPIN-LE-BREF, CHARLEMAGNE, *R. de Fr.*

Dans une charte de Charlemagne en 783, on voit un *Jean*, évêque de Troyes, qui, avec l'archevêque de Reims & l'évêque de Soiſſons, fut témoin

témoin de la libéralité de ce prince envers l'abbaye de Saint-Euverte d'Orléans. Nous ignorons ſi Amingue qui ſiégeoit alors à Troyes, a porté le nom de *Jean*. C'eſt ſur quoi nos auteurs nous laiſſent dans la plus grande incertitude ; peut-être ce pontife avoit-il deux noms. Il demeura ſur le ſiége de Troyes environ 23 ans, & mourut en 789.

XXXI.

ADELGAIRE. 789.

ADRIEN I. LÉON III. *Papes.*

CHARLEMAGNE, *Roi de France.*

Amingue eut pour ſucceſſeur Adelgaire qui, l'année même de ſon élection, fut envoyé, par Charlemagne, à Théodémar, abbé du Mont-Caſſin, pour avoir une copie de la regle de Saint-Benoit, à laquelle il vouloit aſtreindre tous les ordres religieux. C'eſt tout ce que l'hiſtoire nous a tranſmis ſur cet évêque. De ſon temps, Charlemagne donna l'abbaye de Saint-Loup, aujourd'hui Saint-Martin-ès-Aires, au docte Alcuin qu'il avoit fait venir en France. Ce prince introduiſoit alors dans ſon royaume le chant Grégorien par l'établiſſement d'une école qui devint le modèle de pluſieurs autres.

Le Coint. ad ann. 789.

XXXII.

OSULPHE *ou* BERTULPHE. 800.

LÉON III. *Pape.*

CHARLEMAGNE, *Roi de France.*

Dans une aſſemblé d'évêques & de ſeigneurs convoquée par Charlemagne à Aix-la-Chapelle,

Cam. pro. f. 158. Deſg. 800.

Gran Chron. de Fr. l. 3. Mſſ. Tr.

on voit un évêque de Troyes nommé *Gombert* que l'on ne trouve dans aucun de nos catalogues. Deſguerrois conjecture qu'on a vû dans le texte ; *cum Bertulpho epiſcopo Trecenſi*, & que, liſant en un ſeul mot, on aura mis *Gombertus*. Quelques-uns ont diſtingué Oſulphe de Bertulphe, mais le plus vraiſemblable eſt que ces deux noms ne déſignent qu'une ſeule & même perſonne. C'eſt le ſentiment de Camuſat qui, néanmoins, n'a pas oſé confondre les deux noms juſqu'à un plus ample éclairciſſement. *Mihi facilè perſuaſerim, unius tantum loco haberi debere & computari..... eos nihilominus ſeparatim ſejunctimque delineabo, donec certius quidpiam & indubitatæ fidei occurrerit.* On croit qu'Oſulphe étoit un diſciple d'Alcuin, qui, comme nous venons de le dire, étoit alors abbé de Saint-Loup de Troyes. Il gouverna ce diocèſe pendant 14 ou 15 ans, & mourut environ l'an 814, la même année que l'empereur Charlemagne.

Cam. promp. f. 158. v.

XXXIII.

S. PAUL. 814.

LÉON III. ETIENNE IV. PASCAL I. *Papes.*

LOUIS-LE-DÉBONNAIRE, *Roi de France.*

Pith. r. des évêq. de Tr. Cam. promp. D ſg. 814. Mſſ. Tr.

Les ſentimens ſont partagés ſur le ſucceſſeur d'Oſulphe, que nous nommons ſaint Paul. Les uns le placent après Hélie, les autres nient ſon exiſtence à Troyes, & le confondent avec ſaint Paul de Trois-Châteaux. Mais un grand nombre de martyrologes, ceux de Bede, d'Uſuard, de Cologne, de Notker, le Romain, Caniſius &

pluſieurs autres écrivains le reconnoiſſent ſous la qualité d'évêque de Troyes. Ce qui confirme cette vérité, c'eſt que, quoique la cathédrale de Troyes n'en faſſe point d'office particulier, elle conſerve ſes reliques dont elle fait une mention expreſſe le dimanche dans l'octave de l'aſcenſion (1). D'ailleurs, ſaint Paul de Trois-Châteaux eſt beaucoup plus ancien, puiſque, ſelon le P. le Cointe, il étoit évêque dès avant 756, lorſque les Oſtrogots céderent aux François le Tricaſtinois & tout ce qu'ils avoient dans les Gaules. Saint Paul de Troyes eut, en 820, Hélie pour ſucceſſeur.

XXXIV.

HÉLIE. 820. & ſſ.

PASCAL I. —— GRÉGOIRE IV. *Papes.*

LOUIS-LE-DÉBONNAIRE, *Roi de France.*

Ce prélat eſt quelquefois appellé *Eliſée*, & d'autres fois *Eliſe*. Nous ne ſavons rien de ſon épiſcopat touchant l'égliſe de Troyes, mais nous le voyons jouer un rôle dans les intrigues des évêques de France pour ſoutenir les intérêts de Lothaire contre ſon pere l'empereur Louis-le-Débonnaire. Nous ne ſommes point aſſurés s'il aſſiſta à l'aſſemblée de Paris, où ſe trouverent preſque tous les évêques de la monarchie 829.

(1) *Veneremur etiam pretioſas & inæſtimabiles margaritas corporum beatorum epiſcoporum Urſi, Cameliani, Prudentii & PAULI in præſenti eccleſia integrè quieſcentium.*

françoiſe, en 824 ; mais il eſt certain qu'il ſe
829. trouva au concile de Paris en 829. Il eſt fait mention de lui dans une charte d'Inchoade, évêque de Paris, qui fit quelque partage avec le chapi-
832. tre de ſon égliſe. On voit encore la ſouſcription
833. d'Hélie à l'aſſemblée de Sens, où, ſous prétexte de confirmer les privilèges de l'abbaye de Saint-Remi de cette ville, on cabala contre l'empereur Louis-le-Débonnaire.

Enfin, l'orage qui grondoit depuis long-temps éclata dans l'aſſemblée de Compiegne, où l'empereur fut mis en pénitence publique. Hélie fut un
836. des chefs de cette conjuration ; mais ſes aſſociés & lui ne tarderent point à recevoir la punition de leurs crimes. Le parlement de Compiegne fut déclaré un conciliabule inique & factieux. Les uns furent interdits de toutes leurs fonctions, les autres du nombre deſquels étoit Hélie, furent condamnés par coutumace & dépoſés. Ce qu'il y a de remarquable, dit l'hiſtorien de la vie de Louis-le-Débonnaire, c'eſt que, quand on annonça au prince la mort de ces perſonnes, qui, toutes, avoient été du parti de ſes ennemis, bien loin de s'en réjouir, il verſa des larmes, frappa ſa poitrine, & pria Dieu de leur faire miſéricorde. (1)

---

(1) *Etenim hoc ſuſcepto nuntio nihil in ſe exultavit, nec mortè inimicorum inſultavit, ſed pugno pectore tunſo, lachrymiſque oculis oppletis, Deum illis propitium fieri cum ingenti gemitu precatus eſt.*

XXXV.

ADALBERT. 836.

GRÉGOIRE IV. SERGIUS II. *Papes.*
LOUIS-LE-DÉBONN. CHARLES-LE-CHAUVE,
Rois de France.

Le ſucceſſeur d'Hélie dans l'évêché de Troyes fut Adalbert ou Aſalbaſte, qui, la premiere année de ſon épiſcopat, ſe trouva à l'aſſemblée de Quiercy-ſur-Oiſe, dont il ſigna les actes, & favoriſa l'établiſſement de l'abbaye de Montiéramey par le vénérable prêtre Arrémare ou Adrémare. Quatre ans après, il eut l'honneur de recevoir le roi Charles-le-Chauve qui paſſa à Troyes la fête de Pâques (1). En 843, il aſſiſta au concile de Germigny dans le territoire d'Orléans. M. Dupin place, dans l'évêché de Troyes, ſaint Prudence dès l'an 840; mais Adalbert y ſiégeoit encore au moins au commencement de 845, puiſqu'il y ſouſcrivit, comme évêque de cette ville, à une aſſemblée d'évêques qui ſe tint à Sens cette même année.

841. Nithard. Mézer.

843. Bibl. des aut. eccl. 9e. ſiécl.

XXXVI.

S. PRUDENCE. 845.

SERGIUS II. —— NICOLAS I. *Papes.*
CHARLES-LE-CHAUVE, *Roi de France*

Adalbert mourut peu de temps après, & S. Prudence fut élu pour lui ſuccéder dans le gouvernement de l'égliſe de Troyes. Ce nouveau pontife appellé

Vie de ſaint Prudence p. M. Brey. Cam. promp. f. 160. Deſg. 847.

(1) *Sociis equiſque feſſis, cœnam Domini quieti indulgens Tricaſſinorum civitatem adiit.* Nith. Hiſt. l. 2,

Pith. tec. des évêq. de Tr. Fleur. Hiſt. Eccl. l. 48. Bail. 6. avril. D. Ceillier Hiſt. des aut. ſac. t. 19. Mſſ. Tr. Pr. Ep. ad fr. ap. Mabil. in anal. p. 418 Vit. S. Mauræ ap. Cam. 847. Baron. 847. n. 23.

auſſi *Galindon*, etoit originaire d'Eſpagne (1), & etoit paſſé en France ſous la protection de Charlemagne & de Louis-le-Débonnaire. On ne ſait rien de ſes actions juſqu'au temps de ſon épiſcopat, mais on conjecture qu'il paſſa pluſieurs années à la cour, où il fut élu & devint un des chapelains du prince (2). Enfin, dégoûté de la vie de la cour, il fut nommé, par la faveur de Charles-le-Chauve, à l'évêché de Troyes.

Bientôt la renommée le fit connoître comme un des plus ſavans évêques de l'égliſe gallicane, les plus éclairés même comme Wenilon, archevêque de Sens, & Hincmar de Reims, le conſultoient ſur les matières les plus difficiles de la religion. Il étoit très-attaché à la doctrine des Peres, & ſur-tout à celle de ſaint Auguſtin qu'il regarde comme la doctrine même de l'égliſe catholique ; enſorte que ſes ouvrages ſont une ſuite de paſſages tirés des Peres & de textes de l'écriture qui les appuyent. Malgré les occupations du cabinet & le ſoin général de ſon diocèſe, il entendoit les confeſſions des fidèles, adminiſtroit les ſacremens & s'adonnoit à la prédication, comme il nous l'apprend lui-même par le ſermon qu'il a fait, dans l'égliſe de Saint-Aventin, ſur la vie de ſainte Maure. Le pape Léon IV. lui adreſſa la commiſſion de dédier l'égliſe de Montiéramey & d'y mettre des reliques de ſaint Pierre & de ſaint Léon, ſans toutefois exempter cette abbaye
849. de la juriſdiction de l'évêque. Il aſſiſta la même

(1) *Heſperiâ genitus, Celtas deductus & altus*
Pontificis trabeis officioque datus.

(2) *Palatinis excubiis quibus diù inſervire coactus fueram.* Prud. *Epiſt. ad frat.*

année au concile de Paris, & en 849 à celui de Tours, où se trouverent trois métropolitains & vingt-deux évêques. 849.

Gotheſcalc répandoit alors sa doctrine sur la prédestination, sur la mort de J. C. & sur la liberté de l'homme. Hincmar, archevêque de Rheims, consulta saint Prudence sur la manière de réprimer ce moine hérétique, & notre docte Prélat lui conseilla d'exiger, avec douceur, une rétractation. Hincmar, non content de suivre cet avis, écrivit contre les erreurs de Gotheſcalc; mais cet archevêque fut réfuté lui-même par Ratramne, moine de Corbie. Raban Maur, archevêque de Mayence, prit la défense d'Hincmar. Saint Prudence se mêlant de la dispute, écrivit sur celle des deux prédestinations, produisit son ouvrage au concile de Paris, & l'adressa à Hincmar & à Pardule, évêque de Laon. Raban Maur l'accusa de tomber dans l'erreur qu'on attribue aux prédestinatiens. Mais, dit M. Breyer, Raban n'entendoit point la doctrine de saint Prudence, qui ne parloit que d'une manière très-catholique.

Cependant, l'égliſe de Montier-la-Celle étoit tombée : on en éleva une autre sur ses ruines, & le saint pontife en fit la dédicace le 16 octobre 850. Quelque temps après, il reçut, avec Loup de Ferrieres, une commiſſion de Charles-le-Chauve pour visiter les monastères du Senonois, du diocèse de Troyes, le Gâtinois, les pays de Melun, de Montereau, de Provins, les trois Arcyes, le deux Brions ou *les deux Briennes*. (1)

(1) *Miſſi in pago Senonico, Tricaſſino, Waſteniſo, Melidonuſo, Moruiſo, Proviniſo, & in tribus Arciſtis, in duobus Brioniſis.* Capitul. de 853, art. 10.

851. Jean Scot Erigene, le premier qui, chez les latins, a révoqué en doute la preſence réelle dans l'Euchariſtie, venoit de compoſer ſon livre de *la divine prédeſtination*. Wenilon, archevêque de Sens, tira, de cet ouvrage, pluſieurs propoſitions qu'il envoya à ſaint Prudence, en le priant de les réfuter. L'auteur lui parut abſolument pélagien, & il entreprit de le réfuter par ſon traité de *la prédeſtination*, où il rapporte les paroles de Scot, auxquelles il répond ſans néanmoins prendre la défenſe de Gotheſcalc. Il ne conſidere la diſpute qu'en elle-même & par rapport à ce que les ſaints peres avoient enſeigné, après les écrivains canoniques ſur les matières qui en faiſoient le ſujet. Camuſat, qui rapporte la préface & le commencement de ce livre, avoit lû une note dont l'auteur avoit tâché de rendre ſuſpecte la doctrine de ſaint Prudence, *cautè legendus eſt*. Mais cette note, ſuivant la remarque de notre docte chanoine, ne peut porter aucun préjudice à la ſainteté ni à la doctrine du ſaint évêque étant d'un homme qui n'avoit pas aſſez de ſavoir ni de pénétration pour juger d'un écrit où l'on traite des plus profonds myſtères de la théologie.

C. prompt. f. 163. r.

853. L'année ſuivante, ſaint Prudence aſſiſta au concile de Soiſſons, où il fut choiſi du nombre des arbitres pour terminer le différend entre Hincmar & Abbon ſon prédéceſſeur dans l'archevêché de Rheims. Après ce concile, on fit, à Quercy-ſur-Oiſe, quatre décrets ou capitules ſur les quatre points de la diſpute de Gotheſcalc. On prétendit que ſaint Prudence les avoit ſignés, mais M. Dupin ſemble en douter, & l'on peut conſulter à cet égard M. Breyer qui a très-bien juſtifié notre évêque. L'évêché de Paris venoit de vaquer. Pour lui donner un pontife, les évêques de la pro-

Digitized by Google

vince s'aſſemblerent à Sens pour procéder à une nouvelle élection. Saint Prudence ne put s'y trouver à cauſe de ſes infirmités. Il y députa en ſa place un prêtre de ſon égliſe nommé Arnold, qu'il chargea de conſentir à l'ordination d'Enée au cas qu'il ſouſcrivît aux quatre articles de ſa lettre contre les Pélagiens. Cette lettre fut lue & examinée dans l'aſſemblée dont elle reçut l'approbation. Enée même y ſouſcrivit, & ſaint Prudence conſentit à ſon ordination. Ce ſaint prélat aſſiſta, en 855, au concile de Valence, où il fit valoir, par ſon érudition & ſon éloquence, ſes ſentimens ſur la doctrine de la grace. Il envoya même les canons de ce concile au pape, afin d'en tirer une confirmation, ce qu'il obtint. On voit encore ſa ſignature pour le concile de Bonille ou Bonnœuil ſur la Marne à trois lieues de Paris.

Lup. Ferr. Ep. 99.

855.

Dup. Bibl. 9e. ſiécle. 856.

Saint Prudence ſe reprochoit de n'avoir pas fait aſſez d'attention au corps de ſaint Frobert, lorſqu'il fit la dédicace de l'égliſe de Montier-la-Celle. A la nouvelle des miracles qui s'opéroient à ſon tombeau, il ſe diſpoſoit à donner à ce corps ſaint une place plus honorable; mais il mourut, en 861, avant que d'avoir pû exécuter ce projet qui ne le fut qu'en 872 par l'évêque Otulphe.

Quelques-uns mettent ſaint Prudence au nombre des Peres de l'égliſe contre la doctrine des Pélagiens. Son ſermon ou panégyrique de ſainte Maure eſt une preuve de ſon talent pour la prédication. Il n'a pas regardé la poëſie comme un art indigne d'être cultivé par un évêque, & il nous reſte de lui en ce genre un poëme en vers élégiaques, qui eſt un ſommaire de ce que les quatre évangéliſtes on dit de Jéſus-Chriſt. Les journaliſtes de Trévoux ont conteſté la ſainteté de ce pontife qui étoit un des ornemens de l'égliſe

C. prompt. f. 163.

Avril 1736. 1re. partie.

Digitized by Google

Gallicane. Mais l'égliſe de Troyes continue, avec raiſon, d'en célébrer la fête (le 6 avril) & elle n'a fait que ſe confirmer dans le culte qu'elle lui rend, depuis que M. Breyer l'a défendu, contre les journaliſtes, par les raiſons les plus péremptoires. (1)

XXXVII.

FULCHRIQUE *ou* FOLCRIC. 761.

NICOLAS I. ADRIEN II. *Papes.*

CHARLES-LE-CHAUVE, *Roi de France.*

Pith. Cam. Deſguerrois. Mſſ. Tr. Gall. Chriſt. Inter inſtru. Eccl. Edu. p. 57. D. Ceil. t. 19. Dup. 9e. ſié.

Le ſiége de Troyes, que ſaint Prudence venoit de laiſſer vaquant, fut rempli par Fulchrique, ou Folcric & quelquefois Dideric. Il avoit été élevé à Rheims où l'on dit qu'il fut chanoine, enſuite corévêque, ou grand vicaire d'Egile, archevêque de Sens. Il paroît être le même *Folcricus* qui a ſigné, comme notaire, un titre de Charles-le-Chauve en faveur de l'égliſe d'Autun, en 860. La premiere année de ſon épiſcopat, il aſſiſta à un concile de Sens, où l'on voit ſa ſouſcription en ces termes. *Fulcharius Tricaſſenſis epiſcopus ſubſcripſit.* On la voit encore dans un concile de Piſte, en 862, *Folchricus auguſtæ Tricarum epiſcopus.* Peu de temps après, & dans la même année, il ſigna les actes du concile de Soiſſons, où

(1) Voyez la vie de ſaint Prudence, évêque de Troyes, &c. imprimée à Troyes chez Jacques Lefebvre 1725. Défenſe de l'égliſe de Troyes ſur le culte qu'elle rend à ſaint Prudence. Paris, Charles Oſmont 1736. Suite de la défenſe de l'égliſe de Troyes &c. Paris, Charles Oſmont 1738.

Digitized by Google

Rotade, évêque de cette ville, fut dépoſé, ainſi que ceux du concile de la même ville où Rotade fut rétabli quatre ans après. 866.

Cette affaire cauſant du ſcandale dans l'égliſe de France, le roi Charles-le-Chauve aſſembla à Troyes un concile, indiqué dans celui de Soiſſons, & auquel aſſiſterent les archevêques de Rheims, de Tours, de Rouen, de Bourdeaux, de Sens & de Bourges avec pluſieurs évêques. Fulchrique aſſiſta l'année ſuivante à l'aſſemblée de Quercy, au dioceſe de Rheims, avec Egilon, archevêque de Sens, pour l'ordination de Guilbert, élu evêque de Châlons-ſur-Marne. 867. Baro. 867. Fleur. l. 51. 868.

Vers ce même temps, les Normands avoient pénétré juſqu'à la riviere d'Yonne. Fulchrique, prévoyant le danger où ſe trouvoit expoſée l'abbaye de Ferrieres, en Gatinois, trembla pour les religieux, & l'abbé Loup Servat ſon ami. Il l'alla voir & lui offrit ainſi qu'à tous ſes religieux, une retraite sûre dans ſon château d'Aix-en-Othe qui étoit alors une fortereſſe. Loup lui en témoigna ſa reconnoiſſance par une lettre où il fait le plus grand éloge de l'évêque de Troyes. Son abbaye ne fut point ravagée: mais il pria le pontife de lui réſerver ſa terre d'Aix pour lui ſervir de retraite en cas de pareils malheurs. 868. Mézer. L. Ferr. Ep. 125. Mſſ. Traſ.

Fulchrique fut auſſi en liaiſon avec Hincmar, archevêque de Rheims, comme il paroît par une lettre que celui-ci lui écrivit & dont parle Frodoard. Il le fait ſouvenir qu'il a été élevé dans l'égliſe de Rheims, le remercie de lui avoir envoyé quelques lettres de ſaint Auguſtin, & lui parle de certaines égliſes dépendantes du monaſtère d'Orbais, ſur leſquelles Fulchrique vouloit exercer quelques droits. Frodoard. Hiſt. Rem. apud Cam. pro. f. 164.

L'hiſtoire ne nous apprend plus rien de ce pré-

Digitized by Google

Pith. r. des évêq. de Tr. lat les deux dernieres années de ſa vie. M. Pithou dit que quelques vieux exemplaires mettent, au nombre de nos évêques, *Vetuleſius*, comme ayant ſuccédé à Fulchrique. Mais, outre qu'il eſt omis dans preſque tous nos catalogues, c'eſt que Fulchrique vivoit certainement en 868 & qu'en 870 Ottulphe commença ſon épiſcopat.

XXXVIII.

OTTULPHE. 670.

ADRIEN II. JEAN VIII. MARTIN II. *Papes.*

CHARLES-LE-CHAU. LOUIS II. LE BEG.

LOUIS ET CARLOMAN, *Rois de France.*

871. Pith. Cam. Deſg. Mézer. Fleur. Mſſ. Tr. A peine Ottulphe fut-il ſur le ſiége de Troyes, qu'il aſſiſta au ſynode ou concile d'Attigny, convoqué par Charles-le-Chauve. Deux ans aprés, à la prière des religieux de Montier-la-Celle, il releva le corps de ſaint Frobert & lui rendit ſolemnellement les honneurs dûs à ſa mémoire. Il acheva ce que ſaint Prudence n'avoit pas eu le temps d'éxécuter. Il ſe rendit à l'abbaye le lundi 19 février, retira du tombeau les oſſemens du ſaint fondateur & les mit dans une châſſe à laquelle il mit ſon ſceau.

873. 875. Ottulphe aſſiſta à un concile de Châlons-ſur-Saone, où il ſigna un privilège accordé par Charles-le-Chauve à l'abbaye de Tournus. Depuis ce temps, étant à l'armée du roi qui fut défait ſur les bords du Rhin, ce prélat fut fait priſonnier,

876. mais c'eſt tout ce que nous ſavons ſur cet événement. Sa captivité ne fut pas de longue durée,

Digitized by Google

car on voit ſa ſignature dans les actes du parlement ou concile que tint Charles-le-Chauve à Pavie après avoir été couronné empereur par le pape Jean VIII. Lorſque ce prince fut de retour en France, il fit encore aſſembler un concile à Ponrion, où l'évêque de Troyes aſſiſta.

Ce prélat étoit en relation avec Hincmar, archevêque de Rheims. Comme il travailloit à la reconſtruction de ſon égliſe cathédrale, il lui avoit écrit ſur les reliques qu'il y avoit trouvées, & ſur les arrangemens qu'il avoit pris pour ſa nouvelle bâtiſſe, lui avoit fait part d'une maladie dont il avoit été attaqué & l'avoit enfin conſulté ſur l'indocilité des habitans de Bouilly & de Fay qui refuſoient de payer la dixme à leurs curés. Frod. l. 3. Deſguer. 870.

Cependant Lambert, duc de Spolette, Adalbert, marquis de Toſcane & leurs complices ravageoient l'état eccléſiaſtique. Pour remédier à tant de déſordres, le pape Jean VIII. indiqua un concile à Troyes pour le 1er. d'aouſt 878. Il mit beaucoup d'appareil dans la convocation parce qu'il vouloit le rendre univerſel, titre que lui donnent quelques hiſtoriens (1). Mais on n'y voit en tout que 30 évêques y compris le pape Jean, & trois évêques Italiens. Tous les évêques n'étoient pas aſſemblés à la première ſeſſion (2) qui

878. Aim. l. 5. Fleur. l. 52. Abr. de Méz. Velly. Dup. 9e. ſiè. Ca. prompt. Deſg. 878. Summ. conc. D. Ceillier. Hiſt. des Pap. Mſſ. Traſ.

(1) La plûpart de nos hiſtoriens mettent ce concile ſous l'épiſcopat de Bodon; mais comme nous ſommes aſſurés qu'Ottulphe étoit alors évêque de Troyes & qu'il eſt nommé dans M. Fleury parmi les prélats de cette aſſemblée, nous l'avons miſe ſous ſon épiſcopat.

(2) Quelques-uns prétendent que ce concile ſe tint dans la cathédrale, mais il y a lieu d'en douter puiſqu'Ottulphe faiſoit alors conſtruire cette égliſe. D'autres penſent que ce fut dans celle de Saint-Jean-au-Marché.

ſe tint le 11e. d'août. Dans la ſeconde, on parla de la punition que méritoient les attentats de Lambert, & de pluſieurs abus qui regnoient dans l'égliſe. Dans la troiſième, on excommunia Lambert avec tous ſes complices, & l'on réhabilita Hincmar de Laon dans ſes droits pontificaux ſans néanmoins le remettre ſur ſon ſiége, alors occupé par Hénédulphe. On employa la quatrième ſeſſion à confirmer les canons dreſſés par le pape. Dans la cinquième enfin, l'évêque de Troyes porta ſa plainte contre Iſaac évêque de Langres, au ſujet de la paroiſſe de Vendœuvre qu'ils ſe diſputoient tous les deux. L'affaire reſta indéciſe; mais dans la ſuite elle eſt demeuree à l'évêque de Langres, ſoit par droit, ſoit par échange ou indemnité.

Le 7 ſept. Après la tenue du concile, le roi ſe fit couronner de nouveau par le pape, & l'invita enſuite à venir chez lui hors de la ville (1) où il lui fit un grand repas & le combla de préſens. Enfin le ſouverain pontife invita le roi & les évêques de paſſer les monts pour venir, à Rome, remettre tout dans l'ordre. Il fit beaucoup d'inſtances qui furent inutiles, on ne voit aucune réponſe ni du roi, ni des évêques. Ainſi, dit M. Fleury, *878.* ce concile pour lequel le pape s'étoit donné tant de mouvement, lui profita peu pour ſes intérêts temporels & pour la religion. Ottulphe ſurvécut peu d'années au concile, il mourut & laiſſa Bodon pour ſucceſſeur.

---

(1) Le Mſſ. de M. D. dit que le roi régala le pape au château de la vicomté. Aimoin dit ſimplement dans ſa maiſon, *in domam ſuam*; mais nous n'avons rien de certain à cet égard.

XXXIX.

BODON. 883.

MARTIN II. ADRIEN II. ETIENNE V. *Papes.*

LOUIS ET CARLOMAN —— EUDES, *R. de Fr.*

De religieux & d'abbé de Montier-la-Celle, Bodon monta ſur le ſiége épiſcopal de Troyes. Nous le voyons en 884 faire une tranſaction avec l'abbé & les religieux de Montiéramey pour des droits qu'il prétendoit ſur ce monaſtère. Le roi, dans cette affaire, lui donna des droits utiles à Nogent-ſur-Aube, & Robert de Vermandois déjà qualifié de comte de Troyes, lui donna Villy-en-Trode. L'accord fut fait à Troyes la 4e. année du regne de Carloman ſuivant la date du titre, dans lequel Bodon déclare qu'il a d'abord été religieux, enſuite abbé & enfin évêque. *Ego Bodo monachus quondam, quidem abbas, nunc autem Domino largiente epiſcopus.* Enſuite il prend la qualité d'évêque de Troyes. *Bodo ſanctæ auguſtæ Trecorum eccleſiæ epiſcopus.* 4. C. prompt. Deſg. 878. Mſſ. Tr. Cart. de Mon.

Pendant ſon épiſcopat, Gauthier, archevêque de Sens, ſacra Hérefrid ou Herfroy élu évêque d'Auxerre, dans l'abbaye de Neſles-la-répoſte, au diocèſe de Troyes le 29 d'aouſt jour de la décollation de ſaint Jean-Baptiſte. L'abbé le Bœuf dit qu'aucun écrivain n'a marqué la raiſon pour laquelle cette ordination ſe fit ſi loin d'Auxerre. Mais on conjecture qu'il y eut quelqu'autre cérémonie qui obligea l'archevêque de Sens d'aller à Neſles, ou parce que l'empereur Charles-le-Gros y étoit alors, ou parce qu'en ce temps-là les Hiſt. d'Aux. tom. 1.

Digitized by Google

Normands ravageoient les bords de la riviere d'Yonne.

La chronique de Saint-Pierre-le-Vif de Sens fait mention d'un Domnole, évêque de Troyes, *epiſcopo Tricacenſi Domnolo.* M. l'abbé le Bœuf n'ajoute point de foi à cette hiſtoire, & d'autres diſent que Bodon ayant été abbé de Montier-la-Celle porta le nom de *Domnolus* diminutif de *Domnus.* Deſguerrois dit qu'il peut avoir eu deux noms, au reſte l'hiſtoire de ces temps-là eſt trop obſcure pour oſer affirmer une choſe incertaine.

XL.

RITHUÉE. 890.

ETIENNE V. —— JEAN IX. *Papes.*

EUDES, CHARLES III. LE SIMPLE,

Rois de France.

Hiſt. d'Aux. t. 1. Bodon fut ſuccédé par Rithuée dont aucun monument ne nous apprend les actions. Nous ſavons ſeulement par M. l'abbé le Bœuf, qu'Hérefrid ou Herfroy 40e. évêque d'Auxerre eut une entrevue avec notre évêque dans un village ſur la riviere d'Yonne, où il y avoit une fontaine dont les eaux avoient une qualité particulière & que M. le Bœuf conjecture être les eaux d'Appoigny.

XLI.

XLI.

OTBERT. 902.

BENOIT IV. —— ANASTASE III. *Papes.*

CHARLES III. LE SIMPLE, *Roi de France.*

Otbert, qui remplaça Rithuée, gouverna l'égliſe de Troyes ſous le regne de Charles-le-Simple. *Otbertus*, dit le cartulaire de Montiéramey, *ſanctæ Trecorum eccleſiæ epiſcopus.... Regnante Domno Karolo rege.* La chronique de Sainte-Colombe de Sens dit qu'il mourut à Troyes en 914 le 1e. janvier, & qu'Anſegiſe lui ſuccéda le 15 de mai de la même année. *Anno* 914. *Otbertus epiſcopus Trecas obiit calendis januarii & idibus maii ſucceſſit Anſegiſus.*

XLII.

ANSEGISE. 914.

LANDON. —— LÉON VIII. *Papes.*

CHARLES-LE-SIMP. —— LOTHAIRE, *R. de Fr.*

ROBERT I. *Comte de Champagne.*

Anſégiſe eſt quelquefois nommé *Anſerſe* & *Anſeiſe*. Il étoit encore jeune lorſqu'il parvint à la dignité épiſcopale, & nous le voyons plus de 50 ans gouverner l'égliſe de Troyes. Il devint grand aumônier de France & chancelier du roi Raoul. Quoiqu'il n'y ait point eu de véritables

Pith. Cam. Deſg Mſſ. Tr. Gall. Chriſt.

armoiries avant le 12e. ſiécle, on lui donne néanmoins pour armes, de gueule à trois aigles d'or.
923. Il avoit du crédit auprès du prince. Raoul, à ſa recommandation accorda, en 923, la confirmation des privilèges du chapitre de Saint-Symphorien, dans le comté de Beaune. Le roi étoit alors à Autun, & Anſegiſe l'y avoit ſuivi comme ſon chancelier.

925. Frod. Chr. En 925, les Normands ravageoient la Bourgogne. Dans la crainte qu'ils ne pénétraſſent juſqu'à Troyes, Anſegiſe ſe ligua avec les comtes de Sens & de Dijon & l'évêque de Langres. Ces prélats guerriers, portant le glaive & la croſſe, ſe joignirent à leurs aſſociés, marcherent en avant & rencontrerent l'ennemi auprès de Chaumont en Baſſigny. Ils en vinrent aux mains, le combat fut opiniâtre, & les Normands, mis en fuite, perdirent plus de 800 hommes. Anſegiſe y fut bleſſé (1), & le comte de Sens y perdit la vie.

La monarchie françoiſe s'affoibliſſoit, & le trône chanceloit ſous les deſcendans de Charlemagne. Pluſieurs évêques s'étoient emparés des droits régaliens dans leurs diocèſes. Anſegiſe qui
927. avoit des alliances, du crédit, des talens & de l'ambition, ſe rendit maître du comté de Troyes à l'exemple de ſes confreres; mais nous verrons bientôt qu'il n'en conſerva pas long-temps la poſſeſſion.

Le Mſſ. de M. Traſſe, chanoine de Troyes, fait mention d'un ſynode tenu dans cette ville en 929 *Synodus Trecis habita 12 calend. junii.* Mais

(1) *Et Anſegiſus urbis Tricaſſinæ epiſcopus vulneratus.*

nous n'avons rien autre choſe que cette indication.

Anſegiſe fut envoyé avec Guy, évêque d'Auxerre, par Hugues-le-Grand, vers Louis d'Outremer, campé aux environs de Senlis pour obtenir une treve, en 949, & il l'obtint en effet juſqu'aux octaves de Pâques. Six ou huit ans après, il aſſiſta à un concile qui ſe tint en Bourgogne au ſujet des biens de l'égliſe. 949. Frod. Chr. Deſg. 949. Hiſt. d'Aux. tom. 1. 955 ou 957.

Robert, fils d'Heribert de Vermandois, ayant appris qu'Anſegiſe avoit uſurpé les droits régaliens dans le comté de Troyes, ſe préſenta devant cette ville avec une armée pour en ravir la poſſeſſion à ce prélat. Le ſiége dura peu, Anſegiſe fut obligé de quitter la partie & d'abandonner ſa ville épiſcopale. Il ſe retira en Saxe où il obtint des ſecours de l'empereur Othon. Alors il revint avec une armée de Saxons ſe preſenter devant Troyes, dont le ſiége dura aſſez longtemps. Robert & ſes alliés joignirent leurs forces pour le faire lever. Les Saxons allerent à leur rencontre juſqu'au village de Villiers-Louis entre Sens & Villeneuve-l'Archevêque. Il y eut un combat où les Saxons furent défaits : Brunon un de leurs chefs leva alors le ſiége de Troyes & retourna en Saxe avec les débris de l'armée. Ce Brunon, archevêque de Cologne, fut encore envoyé par l'empereur pour accommoder Anſegiſe & le comte Robert. Ce ſeigneur demeura maître du comté de Troyes, Anſegiſe s'en tint enfin à ſa puiſſance ſpirituelle & reſta ſur ſon ſiége épiſcopal. Aim. Conti. 958. Oct. 959. 960.

L'hiſtoire ne nous apprend plus rien de cet évêque, ſinon qu'il aſſiſta, en 962, à un concile qui ſe tint dans un village du diocèſe de Meaux. Il mourut dans un âge fort avancé en

Digitized by Google

970, le 28 décembre ſelon le nécrologe d'Auxerre.

XLIII.

WALON *ou* GUALON. 970.

BENOIT V. JEAN XIII. BENOIT VI. *Papes.*

LOTHAIRE, *Roi de France.*

HERBERT, *Comte de Champagne.*

Vit. S. Adera. Mſſ. Traſ. Mém. comm. Ca prompt f. 82. 83.

Le nom même du ſucceſſeur d'Anſegiſe dénote qu'il étoit d'Auſtraſie : il ſignifie bon dans la langue de ce pays ; *Gualo* ou *Walo id eſt bonus Auſtraſiorum linguâ.* Avant ſon élection à la dignité épiſcopale, Walon étoit abbé de Montier-la-Celle depuis l'année 940. Il étoit en relation avec Adſon, abbé de Montier-en-Der ; &, comme il avoit une eſtime particulière pour ſa maiſon, il lui accorda les paroiſſes de Sommevoire & de Braux, à condition que les curés qu'il nommeroit ſe préſenteroient aux ſynodes épiſcopaux & payeroient aux évêques les droits d'uſage. Walon, déja avancé en âge au temps de ſon élection à l'épiſcopat, ne remplit le ſiége de Troyes que fort peu de temps. Il mourut en 973 & fut inhumé dans l'abbaye de Montier-la-Celle.

Digitized by Google

XLIV.

HADRIC *ou* AIRIC. 973.

BENOIT VI. DONUS II. *Papes.*

LOTHAIRE, *Roi de France.*

HERBERT, *Comte de Champagne.*

Nous n'avons aucun monument ſur l'épiſcopat du ſucceſſeur de Walon, nommé Hadric, Airic ou Héric. Nous ignorons s'il n'a été qu'élu ſans avoir été introniſé, ou s'il n'a point abdiqué en ſe contentant de la tréſorerie de la cathédrale, puiſque nous le voyons revêtu de cette dignité ſous Manaſsès & qu'il paroît avec diſtinction dans le conſeil de l'évêque avec St Adérald & Aſſon de Montier-en-Der. On voit ſa ſignature à un titre de 991 en faveur de cette abbaye. Peut-être cet Hadric eſt-il un autre perſonnage que notre évêque, mais nous ne pouvons rien aſſurer à cet égard.

XLV.

MILON. 974.

DONUS II. BENOIT VII. JEAN XIV. *Papes.*

LOTHAIRE, *Roi de France.*

HERBERT, *Comte de Champagne.*

Hadric fut ſuccédé par Milon, qui étoit auſſi très-lié avec Adſon de Montier-en-Der, en faveur de qui il fit beaucoup de bien à l'abbaye. Dès

le commencement de son épiscopat, il se prépara à réédifier son église cathédrale, dont il jetta les fondemens vers l'an 980, & où il trouva le corps de la vierge sainte Mâtie (1). En 982 ou 983, il assista à la dédicace de l'église métropolitaine de Sens avec les évêques de Nevers & d'Auxerre.

Hist. d'Aux. t. 1.

Presque tous nos écrivains mettent sa mort à cette même année; mais, suivant M. Pithou, le cartulaire de Montiéramey porte: *Ego Milo sanctæ augustæ Trecorum præsul; regnante Lothario rege, filioque ejus Ludovico regnante cum patre.* Ce qui nous fait reculer sa mort jusqu'en 985, puisque Lothaire n'associa son fils à la couronne qu'en cette année, selon les meilleurs chronologistes.

Pith. r. des év. de Tr.

XLVI.

LE B. MANASSÈS I. 985.

JEAN XIV. JEAN XV. *Papes.*

LOTHAIRE —— HUGUES-CAPET, *R. de Fr.*

HERBERT, *Comte de Champagne.*

Manasses occupoit le siége de Troyes, lorsque la France vit éteindre la race Carlienne de nos rois, & Hugues-Capet monter sur le trône & former

Cam. promp. Reg. 983. Mss. Trai.

(1) *Milo vir reverendus, dùm urbis Trecorum regeret præsulatum, monasterium S. Petri principis apostolorum parietibus induxit majoribus dilatandum & senioris ecclesiæ quoddam destruens altare, quod corpus sacro-sanctum Mastidiæ virginis sciebat tegere.... Invenit tandem venerabilem prædictæ virginis sarcophagum.* Cam. prompt. fol. 50.

Digitized by Google

la 3e. race qui regne encore aujourd'hui avec tant de gloire. Manaſsès étoit iſſu des comtes d'Arcies-ſur-Aube, ſeigneurs de Ramerup & de Pougy, qui portoient pour armes d'azur au canton dextre d'or. Dès ſa tendre jeuneſſe, il fut confié à l'évêque de Troyes, qui l'éleva avec le plus grand ſoin. Le voyant formé à toutes les vertus eccléſiaſtiques, le clergé de Troyes jetta les yeux ſur lui pour remplacer Milon, & ce choix fut généralement applaudi.

A peine fut-il ſur le chandelier de l'égliſe, qu'il prit ſoin de regler ſon clergé & de lui donner un nouveau luſtre, parce que les courſes des Normands & les troubles de l'état avoient cauſé un dérangement dans la diſcipline, ſur tout dans le chapitre de la cathédrale. Pour exécuter ſes pieux deſſeins, il ſe compoſa un conſeil, dont les membres les plus diſtingués étoient Aſſon de Montier-en-Der, Hadric, tréſorier de ſon égliſe, & ſaint Adérald, chanoine, qu'il fit ſon archidiacre. Ce projet de réforme eſſuya d'abord beaucoup de difficultés; mais Adérald, qui étoit riche, ſe dépouilla d'une partie de ſon patrimoine en faveur de cette égliſe, & bientôt le pontife eut la conſolation de voir ſon chapitre embraſſer la vie commune, ſuivant la regle du concile d'Aix-la-Chapelle ou de St Godegrand, évêque de Metz. Pour témoigner ſa reconnoiſſance à l'abbé de Montier-en-Der, il lui accorda ainſi qu'à ſes ſucceſſeurs la préſentation aux cures de Laſſicourt, de Dodinicourt, aujourd'hui Saint-Chriſtophe, & de Requinicourt à préſent Saint-Leger-ſous-Brienne. 987. 991.

Vers ce temps-là, Manaſsès eut le plaiſir de voir convertir ſon frere Hilduin, comte d'Arcies, pour qui il avoit formé tant de vœux, fait tant de prières & répandu tant de larmes. Ce ſeigneur

Digitized by Google

avoit tous les défauts d'un homme de qualité qui n'a point de religion, & qui, enthouſiaſmé de ſa nobleſſe, s'érige en tyran dans ſes ſeigneuries, ſacrifie tout à ſon ambition ou à ſes paſſions, & commet impunément toutes ſortes de déſordres. Enfin, pour m'exprimer avec le bon Deſguerrois, *c'étoit un mauvais garçon qui menoit une vie militaire, carnaſſiere, voluptueuſe & déſeſpérée.* Malgré ſes égaremens, Hilduin ſavoit encore honorer la vertu dans le pieux Aſſon, abbé de Montier-en-Der. Il prêta l'oreille à ſes remontrances, ſuivit en tout ſes conſeils, &, par eſprit de pénitence, ſe détermina à faire le voyage de la Paleſtine avec ce zèlé directeur pour y viſiter les lieux ſaints. Mais comme ce nouveau pénitent étoit alarmé ſur ſes crimes, Aſſon l'entretenoit ſouvent de la converſion merveilleuſe de Waimer, duc de Champagne & depuis évêque de Troyes, qui avoit été un des plus grands perſécuteurs de ſaint Leger d'Autun, & que ſaint Berchaire avoit également conduit en Paleſtine pour faire pénitence & déſarmer la juſtice divine.

Deſg. an. 346. n. 4.

Glab. l. 3. Deſguer.

Nous ne nous arrêterons point ici à rapporter un fait raconté par Deſguerrois d'après l'hiſtorien Glaber, ſous le pontificat de Manaſsès. Il dit qu'un homme ayant été pendu innocemment, une geniſſe qu'il avoit donnée à un de ſes filleux, ſoutint de ſes cornes la plante des pieds du patient & lui ſauva ainſi la vie; & que delà vint l'uſage de donner aux filleux des préſens que le peuple nomme la *roulée* & le *cogneu*. On ſait aujourd'hui ce qu'on doit penſer de pareils traits qui, racontés de bonne foi, ne ſervent qu'à montrer la trop grande crédulité de l'hiſtorien.

973.

Manaſsès mourut en 993 le 11e. jour de juin, après dix ans d'épiſcopat & une vie remplie d'ac-

tions ſaintes. Glaber dit que c'étoit un homme plein de ſainteté, *vir ſanctitate plenus*, & la vie de ſaint Adérald le qualifie auſſi d'homme ſaint: *vir ſanctus*.

XLVII.

RAINAULD I. 993.

JEAN XV. GRÉGOIRE V. *Papes.*

HUGUES-CAPET, ROBERT, *Rois de France.*

ETIENNE I. *Comte de Champagne.*

Manaſsès eut pour ſucceſſeur Renauld I. ou Renold, que la plûpart des écrivains diſent être fils de Guy du Trouſſel, & petit fils de Miles de Bray, ou fils de Miles & frere de Guy. Mais ils ont confondu Rainauld I. avec Rainauld II. dont nous parlerons dans la ſuite. Nous n'avons rien à dire de l'épiſcopat du premier ſinon qu'il mourut en 997 environ. Pith. Deſg. Aim. Duchef. Mſſ. Traſſ. Mſſ. Duhal.

XLVIII.

FROTMOND I. 998.

GRÉGOIRE V. —— BENOIT IX. *Papes.*

ROBERT, HENRI I. *Rois de France.*

ETIENNE I. EUDES, *Comtes de Champagne.*

Après la mort de Rainauld I. Frotmond fut élu pour gouverner l'égliſe de Troyes. Nous le voyons en cette qualité ſigner & approuver, en 1027. Gall. Chriſt. Mſſ. Traſ. Cam. Deſg.

Digitized by Google

998, une donation du roi Robert à l'abbaye de Saint-Denis en France. Longtemps après, en 1027, il donna à l'abbaye de Montier-en-Der la préſentation de la cure de Sefonds (*de Sigiffonte*) à la charge d'une rente épiſcopale de quatre deniers payable à la fête de ſaint Remi. Ce pontife, ſuivant le ſentiment le plus probable, mourut en 1034, après 36 ans d'épiſcopat.

XLIX.

MAINARD. 1034.

BENOIT IX. —— LÉON IX. *Papes.*

HENRI I. *Roi de France.*

EUDES, —— THIBAUT I. *Comtes de Champ.*

Mainard étoit fils de Mainard & frere de Daimbert, vicomtes de Sens, qui eurent ſoin de de l'élever dans l'étude des belles lettres. Il fut d'abord chanoine & tréſorier de l'égliſe de Sens, dont le clergé le crut digne de ſuccéder à Léothéric dans l'archevêché de cette ville en 1032. Mais l'ambition & les intrigues de Gilbuin l'ayant emporté, ſur ſa nomination, auprès du roi Henri I. Mainard fut dédommagé par ſon élection à l'évêché de Troyes après la mort de Frotmond. Nous ne trouvons que deux faits qui le concernent, l'un eſt la confirmation de Bernard, abbé de Montier-la-Celle, qui venoit d'être élu à cette dignité par le conſeil de l'abbé de Marmontier; l'autre eſt la fondation & la confirmation du prieuré de Saint-Ayoul de Provins, dont l'acte fut

Fulbert Ep. 51. aliàs 107. Cam. f. 21. Deſg. 1043. 1048.

passé à Sens en 1048, & signé de plusieurs prélats du nombre desquels étoit Mainard.

Cependant Gilbuin fut déclaré être monté sur le siége de Sens par des voies obliques & peu canoniques. Le roi se repentit de l'avoir favorisé & consentit à sa déposition. Le peuple de Sens en témoigna sa joie, & Mainard fut nommé de nouveau pour gouverner l'église métropolitaine. Gilbuin se plaignit, mais en vain ; le pape & le concile de Rheims ordonnerent une nouvelle élection. On persévéra à demander Mainard, & il fut enfin placé dans la chaire archiépiscopale où il siégea pendant douze ans trois mois & huit jours. Il mourut en 1062 & fut inhumé dans le cloître de Saint Pierre-le-vif, auprès du tombeau de son pere & de son frere, avec cette inscription. 1049.

Charus amor regum, patriæ decus, arma parentum,

Præsul Mainardus, hìc jacet egregius.

Effecit celebrem, Trecis se præsule, sedem;

Post Senonis sanctæ præfuit ecclesiæ.

Martis hoc sydus, quarto subtraxit in idus,

Ora qui superes, sit Deus huic requies.

L.

FROTMOND II. 1049.

LÉON IX. VICTOR II. ETIENNE IX. *Papes.*

HENRI I. *Roi de France.*

THIBAUT I. *Comte de Champagne.*

Le pape Léon IX. étoit alors en France. Après avoir confirmé l'élection de Mainard à l'arché- Ca. prompt. fol. 96. r. f. 84.

vêché de Sens, il lui donna pour ſucceſſeur à Troyes Frotmond II. du nom, qu'il ſacra lui-même. En 1055 environ, notre évêque donna à Brunon, abbé de Montier-en-Der, toute liberté ſur l'égliſe de Puellemontier, ſauf les droits de l'autorité épiſcopale, & à la charge d'une rente de deux ſols payable à perpétuité au jour de la Touſſaints. Frotmond mourut en 1058, ou au commencement de l'année ſuivante.

LI.

HUGUES I. 1059.

NICOLAS II. ALEXANDRE II. *Papes.*

HENRI I. PHILIPPE I. *Rois de France.*

THIBAULT I. *Comte de Champagne.*

1060. Deſguerrois. Mſſ. Traſ. Gall. Chriſt.

Après Frotmond, l'évêché de Troyes fut rempli par Hugues, natif de Paris, chanoine de Châlons-ſur-Marne. La première année de ſon épiſcopat il aſſiſta, à Rheims, au ſacre du roi Philippe I. le 23 mai, jour de la Pentecôte. Vers ce même temps, il écrivit à Barthelemi archévêque de Tours, à Euſebe évêque d'Angers, & au comte Geoffroy, pour témoigner que le concile de Rome, qui venoit de ſe tenir, avoit adjugé aux religieux de la Trinité de Vendôme la paroiſſe de Saint-Clément *Credonenſis*. Il parle dans cette lettre comme ayant été préſent à ce concile avec Goſbeut & Ancel, ſes archidiacres, & deux clercs, Etienne & Burdin.

» Hugues, évêque de l'auguſte ville de Troyes,

» au ſeigneur & vénérable Barthelemi, archevê-
» que de Tours, à Euſebe évêque d'Angers & à
» Geoffroy, comte très-chrétien, ſouhaite tout
» ce qui peut leur être plus utile.

» Nous ſommes obligés de rendre témoignage
» de vive voix à la vérité, conformément à ce
» que nous en avons vu, entendu & déterminé
» dans le concile de Rome, conjointement avec
» nos confreres, Hugues, évêque d'Auxerre, &
» Wauthier évêque de Meaux, car nous nous
» ſouvenons parfaitement d'avoir vu à ce concile,
» un clerc de Saint-Aubin d'Auxerre, qui remit
» des lettres par leſquelles on répétoit contre les
» religieux de la Trinité de Vendôme la paroiſſe
» de Saint-Clément *Credonenſis*. Nous en
» entendimes la lecture après quoi on lut le pri-
» vilege de ceux-ci en préſence du pape Nicolas.
» Après cette lecture, nous & tout le concile
» jugeâmes que leurs prétentions étoient très-
» juſtes. Nous eumes encore pour témoins de ce
» jugement deux de nos archidiacres, Goſbeut &
» Ancel, & deux clercs, Etienne & Burdin. »

Hugues ſigna l'établiſſement des chanoines réguliers dans l'égliſe de Saint-Martin-des-Champs-les-Paris; il aſſiſta encore à la confirmation de ce prieuré en 1067, &, deux ans après, à la dédicace de l'égliſe de Saint-Quentin de Beauvais. En 1071 il profita du ſéjour du roi (Philippe I.) à Sens pour obtenir la confirmation du don qu'il avoit fait à l'abbé de Montier-la-Celle, de la paroiſſe de Saint-André-les-Troyes, & de la donation que Thibauld I. comte de Champagne avoit faite à la même abbaye de la paroiſſe de Sainte-Savine faubourg de Troyes. Il eſt étonnant que cette derniere ait été donnée par le comte de Champagne, puiſque ce droit n'appartenoit qu'aux évêques, les ſouverains

1067.

1069.

1071.
Theſ. anecd. tom. 7. C. prompt. f. 23. 24.

ne donnant que les ſeigneuries & les droits utiles. Enfin, nous trouvons encore deux ſignatures de Hugues, l'une en 1070 & l'autre de l'année ſuivante de Saint-Spire de Corbeil. Il mourut en 1072 environ & eut pour ſucceſſeur Hugues de Dampierre, dit Hugues II. M. Baillet, dans ſa vie des Saints in 40. parle d'un Everard d'Averne, évêque de Troyes en 1075, mais il ne ſe trouve point dans nos catalogues & nous n'en n'avons pas d'autre connoiſſance.

1072.

Bail. t. 3. 2. avril.

LII.

HUGUES II. 1072.

ALEXANDRE II. GRÉGOIRE VII. *Papes.*

PHILIPPE I. *Roi de France.*

THIBAUT I. *Comte de Champagne.*

Gall. Chriſt. Mſſ. Tr. Fl. Hiſt. Eccl. l. 63.

Après Hugues I. le ſiége de Troyes fut occupé par Hugues II. que quelques-uns ont confondu mal-à-propos avec ſon prédéceſſeur & que l'on croit être de la maiſon de Dampierre. L'hiſtoire nous a tranſmis peu de faits qui le concernent. Il eſt compté parmi les bienfaiteurs de l'abbaye de Montier-en-Der & de l'abbaye de Fleury ou de Saint-Benoit-ſur-Loire. Il donna à celle-ci les paroiſſes de Courmorin aujourd'hui ſaint Benoit-ſur-Vanne, & de Thurey aujourd'hui Saint-Benoit-ſur-Seine ; il eſt ſtipulé dans l'acte que l'évêque de Troyes & les freres ou chanoines de Saint-Pierre, auront alliance temporelle & ſpirituelle avec l'égliſe de Fleury où ils ſeront reçus

1075.

Digitized by Google

honorablement lorſqu'ils y paſſeront. Cet acte fut vû & confirmé à Sens par les évêques de la province aſſemblés en concile.

Nous croyons que Hugues mourut en 1080 après huit ans d'épiſcopat. Cette année, Hugues, évêque de Die, legat du pape Grégoire VII. en France, ayant tenu un concile à Lyon, contre Manaſsès, archévêque de Rheims, en indiqua à Troyes un autre qui ne ſe tint pas.

LIII.

PHILIPPE DE PONS. 1081.

GRÉGOIRE VII. —— GELASE II. *Papes.*

PHILIPPE I. LOUIS VI. LE GROS, *R. de Fr.*

THIBAUT I. HUGUES I. *Comtes de Champ.*

Hugues II. fut ſuccédé par Philippe de Pons de la maiſon des ſeigneurs de Pons-ſur-Seine; il étoit ſurnommé Milon & ſelon quelques-uns, mais à tort, Gauthier ou Wauthier. Ses armes étoient d'argent à la face d'azur, chargée de trois cottices d'or. Il fut élu en 1081 & ſon épiſcopat fut un des plus remarquables, ſoit par les conciles qui ſe tinrent dans ſa ville épicopale, ſoit par les établiſſemens qu'il fonda ou confirma, ſoit enfin par la part qu'il eut dans les affaires de l'égliſe gallicane. Dès la premiere année il conſentit à l'union du prieuré de Saint-Julien-de-Sézanne à celui de la Charité-ſur-Loire, l'année ſuivante il aſſiſta à un concile qui ſe tint à Sens, & au mariage de Bertrade, maîtreſſe du roi Phi-

Pith. Cam. Deſguerr. Mſſ. Tr. Gal. Chriſt. Sammarth. Id. Bened.

lippe I. Ce dernier événement lui fit encourir la disgrace du pape, ainsi qu'à Gauthier nouvel évêque de Meaux, qui avoit fait la cérémonie.

Philippe de Pons, de concert avec son chapitre & Yves abbé de Saint-Quentin de Beauvais, depuis évêque de Chartres, mit des chanoines
1090. réguliers à Saint-Georges-en-Gaonnay, paroisse
1092. de Valan, à 5 lieues de Troyes, & unit à leur
Yvo, Ep. 12. maison une prébende de la cathédrale. L'année
Fl. Hist. suivante, Yves se plaignit au roi de notre évêque,
Eccl. l. 64. de l'archévêque de Sens & des évêques de Meaux
Ep. 46. & de Paris, qui s'opposoient à son élection & à sa consécration pour l'évêché de Chartres; il les traita fort durement & les appella *lâches & téméraires* qui offensoient la majesté royale, il promit même au pape en cette circonstance, de ne point se trouver à Troyes où les archevêques de Rheims, de Tours & de Sens avoient convoqué leurs suffragans.

Yves conservoit du ressentiment pour l'évêque de Troyes. Celui-ci n'ayant pu assister à un con-
1099. cile qui se tint à Estampes, Yves lui en fit des réprimandes par une lettre où il montre sa mauvaise humeur & dont le style est dur, hautain & menaçant. Il l'avertit que, s'il ne se trouve pas à l'assemblée qui devoit se tenir pour la consécration de l'évêque de Nevers, on le jugera avec toute la sévérité des regles. Mais la paix se rétablit entre les deux prélats, & l'évêque de Troyes ayant accordé un différent entre le prieur & les religieux de Saint-Georges-en-Gaonnay, Yves de Chartres lui écrivit d'un ton plus adouci, pour lui en témoigner sa reconnoissance. Philippe
Epb. 257. de Troyes & Wauthier, évêque de Meaux, eurent
1101. quelque temps après un différent pour le prieuré de la cure de Colomiers. Ils choisirent pour

arbitre

arbitre Arnoud, abbé de Lagny, qui déclara ce prieuré appartenir aux religieux de Conques, diocèse de Rhodès, contre les prétentions de ceux de l'abbaye du Rebais.

Cependant le Roi avoit été excommunié avec sa maîtresse Bertrade de Montfort. Le pape Paſcal II. envoya Richard, évêque d'Albane, comme ſon légat, pour traiter de cette affaire. Ce prélat indiqua à Troyes un concile, où il préſida, & où aſſiſtèrent les Métropolitains de Sens, de Rheims & de Tours, & pluſieurs évêques. Il ſe tint au commencement d'avril, mais l'abſolution du roi n'y eut pas lieu; l'évêque de Senlis y fut accuſé de ſimonie, & en même temps déclaré innocent. On y confirma l'élection de Godefroy, abbé de Nogent-ſous-Coucy, à l'évêché d'Amiens, malgré ſon humble réſiſtance. *O ſaint Geoffroy.* (pour Godefroy) dit le bon Deſguerrois, *que vous en avez peu de ſemblables!* Le comte de Champagne Hugues I. expoſa aux PP. du concile les bienfaits qu'il accordoit à l'égliſe cathédrale, en action de grace, de ce que Dieu l'avoit guéri d'une maladie. 1104.

Une lettre de Hugues, archevêque de Lyon, inſérée dans la collection du P. Martene, donne lieu de ſoupçonner qu'il y eut encore un concile à Troyes en 1105 ou 1106. Mais nous ignorons s'il a été tenu, & nous n'en n'avons point d'actes. Ampl. Coll. t. 7.

Nous ſommes plus aſſurés de celui que le pape Paſcal II. y tint vers l'aſcenſion de l'année 1107, où il exhorta les peuples à la croiſade. On y excommunia tous ceux qui violeroient la treve de Dieu, touchant la ſûreté des perſonnes & des lieux conſacrés à Dieu & la ſuſpenſion d'armes pendant certains jours. On y rétablit la liberté des élections; on confirma la condamnation des in- 1107. Pith. Deſg. Mſſ. Tt. Baro. 1107. Fleur. l. 65. Ampl. Coll. t. 7. p. 67.

veſtitures, & l'on remédia aux déſordres qui regnoient parmi le clergé de France.

Depuis ce concile, l'évêque de Troyes ſouſcrivit, avec pluſieurs autres, les lettres patentes accordées par le roi Louis-le-Gros en faveur de la communauté de Saint-Victor de Paris, dans une aſſemblée tenue à Châlons, en 1113, & il eſt probable qu'il aſſiſta au concile qui ſe tint à Beauvais l'année ſuivante, puiſqu'il eſt dit que les archévêques de Rheims, de Bourges & de Sens y
1112. étoient avec leurs ſuffragans. Il favoriſa pluſieurs
1114. établiſſemens tels que la première fondation de l'abbaye de Beaulieu, la donation de deux paroiſſes au prieuré du Saint Sépulcre, la dédicace &
1120. la conſécration de Saint-Julien de Sézanne. MM.
1121. de Sainte-Marthe font mention de deux titres, dont l'un montre Philippe préſident dans un ſynode nombreux qui eſt comparé à un concile, *tanquàm in plenaria ſynodo*, & l'autre montre qu'il accorda deux égliſes aux religieux de Marmoutier. Enfin, après environ 40 ans d'épiſcopat, il mourut en 1121, & eut pour ſucceſſeur Rainauld de Montlhéry.

LIV.

RAINAULD II. DE MONTLHÉRY. 1121.

CALIXTE II. *Pape.*

LOUIS VI. LE GROS, *Roi de France.*

HUGUES I. *Comte de Champagne.*

Ce prélat, dit Rainauld II. de la maiſon des ſeigneurs de Montlhéry, étoit fils de Milon ou

Digitized by Google

Miles qui descendoit de Thibault *File-étoupes*, forestier du roi Robert au commencement du 11e. siécle. Il étoit prévôt de l'église de Troyes, lorsqu'il fut élu d'une voix unanime pour monter sur le siége épiscopal. Mais il l'occupa fort peu de temps, car, dès l'année suivante, nous le voyons rempli par Hatton, moine de Clugny. Aim. Cont. Cam. Desg. Mss. Tr.

L V.

HATTON. 1122

CALIXTE II. —— EUGENE III. *Papes.*

LOUIS VI. LE GR. LOUIS VII. LE JEU. *R. de Fr.*

HUGUES I. THIBAUT II. *Comtes de Champag.*

Hatton quelquefois nommé Hacto, Hallo, Callo ou Otton, monté sur le siége de Troyes, fit ses deux neveux Virique & Dodon archidiacres de son église cathédrale. Chaque année de son épiscopat est marquée par quelque bonne œuvre & par des libéralités qu'il accorde à des monastères, ou dont il est le témoin & le promoteur. Les dixmes de Bucigny & de Saint-Remy avoient été usurpées ou données contre la disposition des canons; Hatton se les fit rendre par deux chevaliers de Sézanne, & les donna au monastère de Saint-Julien de cette ville. Idem. 1123.

Le pontife s'explique ainsi au commencement du titre. » Au nom du seigneur. Hatton, par la » grace de Dieu, humble ministre de l'église de » Troyes. Il est très-certain, & ceux qui con- » sultent la sagesse & la prudence, doivent con-

» venir, ſans contradiction, que l'égliſe notre » mere, rachetée par le précieux ſang de ſon divin » époux, a le droit de n'être ſujette à aucune » puiſſance ſéculière, & que, ſuivant l'inſtitution » des ſaints canons, elle doit être libre de la do- » mination de toute puiſſance laïque. C'eſt pour- » quoi ceux d'entre les laïques qui ont aſſez de » préſomption pour uſurper les dixmes ou les » bénéfices eccléſiaſtiques, agiſſent contre les ca- » nons, contre les maximes évangéliques & con- » tre les ordonnances apoſtoliques, par-là ſe pré- » parent des chaînes qui les lient dans le péché... » Et, dit-il encore, parce que l'égliſe de Saint- » Julien répand partout la bonne odeur d'une » ſainte réputation, non-ſeulement par les grands » ſentimens de religion que font paroître les » moines qui la deſſervent, mais encore par » toutes les marques de la plus abondante cha- » rité, nous leur avons donné l'inveſtiture de » ces dixmes, pour en jouir, par eux, à perpé- » tuité. «

1128. Fleur. l. 67. Hatton gouvernoit ſon dioceſe avec ſageſſe & édification, lorſqu'en 1128 le cardinal Matthieu, évêque d'Albane & légat du ſaint ſiége, aſſem- p. 21. ad. Matt. Leg. bla un concile à Troyes. Saint Bernard, abbé de Clervaux, y fut appellé. Le Saint s'en excuſe d'abord par une lettre où il marque qu'il eſt retenu par une fièvre aigue, mais cette fièvre ayant été diſſipée, il ſe rendit à Troyes au mois de janvier, où ſe tenoit le concile. Le cardinal légat y préſida, il y eut en tout treize ar- chevêques & évêques, pluſieurs abbés, le comte de Champagne Thibaut II, le comte de Nevers & Hugues de Payens, *de Paganis*, parent du comte de Champagne, maître de la nou-

velle milice du temple avec cinq de ſes confreres (1).

Hugues, un des inſtituteurs de cet ordre, en demanda au concile l'approbation & expoſa la regle de ſes nouveaux chevaliers. Les Peres leur en donnerent une particulière, qui devoit être dreſſée par l'autorité du pape & du patriarche de Jéruſalem. Saint Bernard fut chargé de la compoſer, & il la fit écrire par un nommé Jean de Saint-Michel. On ne connoît guères ce qui ſe paſſa dans ce concile; on ſait ſeulement par une lettre de ſaint Bernard, à l'archevêque de Sens, que le légat y entendit beaucoup de plaintes. *Trecis querelas univerſas.* 1128. E. 44.

La même année, Hatton confirma les biens de l'abbaye de Saint-Gond, proche Sézanne, & accorda à l'abbaye de Boulencour l'exemption de tous droits de dixmes ſur les biens qu'ils feroient valoir par leurs mains. Il aſſiſta, l'année ſuivante au concile de Paris, où, l'abbé Suger réclama pour ſon abbaye de Saint-Denis, le monaſtère d'Argenteuil, dont les religieuſes menoient une vie ſcandaleuſe. Elles avoient pour prieure la fameuſe Héloïſe. Son ami Abélard la retira au Paraclet, où il venoit, avec l'agrément de l'évêque de Troyes, de fonder un oratoire qui eſt devenu une abbaye célebre. Nous en parlerons ailleurs. 1129.

Vers ce même temps, Hatton fut attaqué d'une maladie dangereuſe, dont les ſymptômes étoient ſi fâcheux que les médecins n'y trouvoient plus de remède. Cette nouvelle jetta tous

(1) Ils furent d'abord nommés *les pauvres chevaliers de la ſainte Cité*, & enſuite les *Templiers*, parce qu'ils avoient leur premier logement près du temple de Jéruſalem.

les diocéſains & ſurtout les pauvres dans les plus vives alarmes. Ce prélat voyant que l'heure de ſa mort approchoit, fit vendre ſes meubles, dont il ordonna que le prix fut diſtribué aux pauvres. Mais bientôt ſa ſanté ſe rétablit, ſa guériſon fut regardée comme miraculeuſe, & ſaint Bernard, Ep. 23. qui l'eſtimoit comme telle, lui écrivit une lettre qui commence par ſes paroles: *pauperi epiſcopo pauper abbas*, & où il lui donne les louanges les plus magnifiques, de ce que, par ſa pauvreté volontaire, il a mérité que Dieu le renvoyât à la 1130. vie. » Le titre de pauvreté eſt noble en effet, » dit-il, & il vous rend plus illuſtre que tous les » tréſors des rois. Job eſt loué pour avoir ſouffert » patiemment, comment ne louerons-nous pas » un évêque qui s'eſt privé volontairement de ſes » biens & les a diſtribués avec généroſité ? Il n'a » point attendu la mort, où il n'eût pas été en » ſon pouvoir de donner ou retenir, comme il » arrive à pluſieurs dont le teſtament ne s'exécute » qu'après leur mort ; il a fait ſes aumônes de » plein gré & de ſon vivant, lorſqu'il flottoit entre l'eſpérance de la vie & la crainte de la mort, » afin que ſa juſtice demeurât dans tous les ſiécles. Belle récompenſe pour votre argent ! La » juſtice vaut infiniment mieux que tous les tréſors ; les uns ne rempliſſent qu'un coffre fort, » mais celle-là remplit l'ame. Graces en ſoient » rendues à Dieu qui opere en vous le glorieux » mépris de ces choſes qui ne donnent qu'une gloire paſſagere. «

1134. Petr. Cluni. l. ep. 27. Bar. 1134. Ce pontife aſſiſta quelques années après au concile de Piſe, où l'antipape Anaclet & ſes fauteurs furent excommuniés. A leur retour, pluſieurs prélats & lui paſſoient près de la petite ville de Lune en Toſcane, & dirigeoient leurs pas

vers Pont-Trémoli ſur les confins du Parméſan & de la république de Gênes. Ils furent attaqués par les troupes de l'anti-empereur Conrad de Franconie, qui exerçoient des hoſtilités continuelles ſur les terres de l'empereur Lothaire II. Ces troupes ſe jetterent ſur les prélats, les maltraiterent & les firent priſonniers après leur avoir enlevé tous leurs effets. L'évêque de Troyes fut un des plus maltraités ; un coup de lance le renverſa de ſon cheval ; il fut bleſſé à la tête & preſque laiſſé pour mort. Pierre le vénérable, abbé de Clugny, en adreſſa ſes plaintes au pape, & au moment qu'il écrivoit, Hatton n'étoit pas encore guéri de ſes bleſſures.

Enfin, échappé au danger & revenu dans ſon diocèſe, il continua d'y travailler avec édification. Il ſeconda le comte de Champagne (Thibaut II.) 1137.
& ſaint Bernard pour la fondation de l'abbaye 1138.
de Larrivour. Il donna à l'abbaye de Pontigny un droit de chauffage dans ſes bois de la forêt d'Othe, dépendans de la terre d'Aix. Nous parlerons ailleurs d'un différend qu'il eut avec l'évêque de Soiſſons pour les limites de leur diocèſe, au village de Fontaine-Aubron, paroiſſe de Boiſſy-le-Repoſt, doyenné de Sézanne. Il unit les prében- 1140.
des du chapitre de N. D. de Roſnay à l'abbaye de Montier-en-Der. Il donna, à celle de Montiéramey, les cures de Clerey, de Faux & d'Angluſelles, & confirma au prieuré de Saint-Julien-de-Sézanne, les dixmes de Soigny & d'Anglure. Alors il ſe tint à Sens un concile, où les erreurs d Abélard furent condamnées. Hatton qui étoit un de ſes juges & qui l'eſtimoit d'ailleurs, vouloit l'engager à ſe rétracter & à terminer cette affaire à l'amiable ; mais il ne put en venir à

Vit. S. Bern. Conc. t. x. Fl. l. 68.

Digitized by Google

bout, & le jugement fut porté contre ce théologien.

Ampl. coll. t. 1. Malgré l'attention d'Hatton à ſe conformer aux ſaints canons, il mérita, de la part de ſaint Bernard, le reproche d'avoir nommé archidiacre un enfant qu'il favoriſoit. Comment, lui dit-il, avez-vous pû conférer cette place *à une jeune barbe qui n'a pas encore l'eſprit de ſe conduire lui-même. Si vous craignez les hommes, l'évangile vous montre celui que vous devez plus craindre. Si vous devez quelque choſe à Céſar, vous devez tout à Dieu.*

Toutefois, cette faute paſſagere ne ternit point la réputation que ce pontife s'étoit acquiſe. Il étoit d'ailleurs l'exemple des vertus épiſcopales, & ſon zèle ſe ſignala, ſurtout, par la réforme qu'il mit dans le chapitre de la cathédrale. La gloire de cette égliſe étoit tombée en confuſion, la régularité étoit devenue un ſujet de mépris, Il n'y avoit plus d'aſſiduité aux offices,& le chœur étoit devenu une affreuſe ſolitude. Gémiſſant & pénétré de douleur, Hatton entreprit de remédier à tant de déſordres. Il eſſuya des difficultés ſans doute ; les meilleurs deſſeins ſont contredits. Gibuin (1),chantre & archidiacre,lui ſuſcita des embarras & ſe mit à la tête des eccléſiaſtiques op-
1145. poſés à leur évêque. Mais le prélat tint pluſieurs chapitres généraux, où la réforme fut enfin acceptée. Il publia des ſtatuts à cet égard en préſence d'Alberic, légat du ſaint ſiege, & à la requiſition de pluſieurs chanoines. Tout fut remis

(1) Ce Gibuin préſidoit aux écoles théologiques. Il étoit orateur : il a compoſé des ſermons que nos écrivains diſent être Mſſ. dans la bibliotheque de St. Victor de Paris.

Digitized by Google

dans l'ordre, & il fut ordonné que les chanoines appellés forains, qui ne réſideroient pas aſſez de temps pour être réputés aſſiſtans au ſervice de la cathédrale, ne recevroient par an que vingt ſols, & qu'ils ne recevroient rien du tout au-delà, des fruits de leur prébende.

Quelques-uns ont prétendu que ce pontife avoit été dépoſé dans un concile de Rheims où préſidoit le pape Eugene III. Mais cette anecdote a tous les caracteres de la fauſſeté. Sur quoi peut-on appuyer cette dépoſition? Hatton n'eſſuya jamais de reproche ſur la doctrine ou ſur les mœurs. Religieux de Clugny, ſon mérite ſeul l'éleva ſur le trône épiſcopal; & ce qui acheve de détruire cette opinion, c'eſt que le concile de Rheims qui, dit-on, le dépoſa, fut tenu en 1148, & Hatton mourut en 1145 ou au plûtard en 1146. & fut inhumé dans le chapitre de l'abbaye de Montiéramey, dont il avoit favoriſé la fondation. Pour connoître ſon caractère, on peut conſulter les lettres du vénérable Pierre de Clugny, & celles de ſaint Bernard. Enfin, Nicolas, religieux de Montiéramey, qui avoit été ſecrétaire de ce ſaint abbé, dépeint Hatton comme un évêque accompli & le modèle de ſes confreres.

Gall. Chriſt. Sammart. Mſſ. Tr. Gall. Chriſt. Benedict. t. 8.

LVI.

HENRI DE CARINTHIE. 1146.

EUGENE III. —— ALEXANDRE III. *Papes.*

LOUIS VII. LE JEUNE, *Roi de France.*

THIBAUT II. HENRI I. *Comtes de Champ.*

Hatton eut pour ſucceſſeur Henri de la maiſon

des ducs de Carinthie, proche parent de Henri I. comte de Champagne, qui avoit épouſé Malthide de Carinthie. Ils portoient pour armes de gueule à la face d'argent qui eſt Autriche, partie d'or, à trois léopards de ſable, lampaſſés & armés de gueule mis l'un ſur l'autre qui eſt Souabe.

Ce nouvel évêque avoit été tiré de l'abbaye de Morimond, ordre de Citeaux, dont il étoit profès. Auſſi montra-t-il ſon zèle pour les maiſons religieuſes; il donna à l'abbaye de Vauluiſant les dixmes de Bernieres. Il étoit très-lié avec ſaint Bernard, avec le pieux Allain, abbé de Larivour, avec le célebre Pierre de Celle & Pierre Comeſtor, depuis doyen de la cathédrale. (*) L'auteur de la vie de ſaint Bernard rapporte que ce ſaint abbé étant à la maiſon épiſcopale de Troyes, opéra, en préſence de l'évêque, un miracle ſur une fille courbée & ſi foible qu'elle ne pouvoit ſe ſoutenir.

V. St. Bern. l. 4. c. 4.

On tenoit alors des conciles pour les croiſades. Il eſt douteux ſi Henri y aſſiſta, puiſqu'il fit, vers ce temps-là, un voyage en Hongrie. Quelques-uns penſent qu'il y alla comme ambaſſadeur de Louis VII. auprès de l'empereur Fréderic.

Mſſ. Tr. 1149. 1152.

A ſon retour, voyant que l'abbaye de Boullancour s'étoit relâchée de ſa première ferveur, il ſe tranſporta ſur les lieux, & mit les religieux ſous la conduite de ſaint Bernard qui rappella dans cette maiſon la bonne odeur de la piété. L'évêque de Troyes ſe prêtoit volontiers à toutes les fondations, dotations ou confirmations des

(1) Voy. les vies de ces deux illuſtres Troyens à la ſuite de celle du Pape Urbain IV. imprimée à Troyes chez la veuve Gobelet, *in*-12, 1782.

Digitized by Google

pieux établiſſemens, & nous voyons ſon ſeing à pluſieurs titres & chartes de ſon temps. C'eſt ſous ſon épiſcopat que le comte de Champagne Henri I. dit le libéral, fonda l'égliſe collégiale de Saint-Etienne de Troyes, le chapitre de Pougy & l'Hôtel-Dieu-le-Comte.

Henri, comme évêque diocéſain, prononça un jugement ſur le mariage de Robert & de la fille de Hugues de Broies. Il y eut appel au pape qui commit les évêques de Meaux & d'Amiens pour juger de l'appel ſans pouvoir juger du fond, dont la connoiſſance appartenoit à celui de Troyes. Il donna ſon témoignage comme préſent à l'arrêt authentique qui regla les prétentions réciproques d'Allain, évêque d'Auxerre, & de Guillaume, comte de Nevers. Il ſe trouva encore à la conſécration & à la dédicace de l'égliſe du Monaſtère de Neuveſbourg, diocèſe de Straſbourg. Il en fit la cérémonie avec Burchard, évêque diocéſain. 1159 & ſi.

On voit ſous ſon épiſcopat l'établiſſement de pluſieurs communautés ſéculières & regulières. Comme le chapitre de Saint-Nicolas de Sézanne, le Reclus, Scellieres, Foiſſy, Macheret, &c. Enfin, après avoir gouverné l'égliſe de Troyes l'eſpace d'environ 23 ans, il mourut le 11 janvier 1169, & fut inhumé dans l'égliſe de l'abbaye de Boullancour. 1169.

LVII.

MATTHIEU. 1169.

ALEXANDRE III. *Pape.*

LOUIS VII. LE JEUNE, *Roi de France.*

HENRI I. LE LIBÉRAL, *Comte de Champ.*

Cam. Desg. Pit. Mss. Tr. Pet. Cell. Ep. 8. l. 7.

Matthieu, ſucceſſeur de Henri, fut ſacré par Guillaume de Champagne-aux-Blanches-Mains, archevêque de Sens, & depuis archevêque de Rheims. Il eut quelque liaiſon avec ſaint Thomas de Cantorbéry, qui étoit alors en France, & en faveur de qui il écrivit au pape Alexandre III.

Lorſque Matthieu fut ſur le ſiége de Troyes, il examina les immunités & les privilèges de ſon égliſe, dont il demanda au roi la confirmation, ainſi que celle de ſes droits particuliers, terres & ſeigneuries. Il donna, à l'abbaye de Saint-Loup,
1173. les cures de Buſſey & de Laines-aux-Bois. Il convint avec Guillaume de Gap, abbé de Saint-Denis, que la collation de la cure de Marnay appartiendroit aux évêques ſes ſucceſſeurs, & la préſentation aux religieux de cette abbaye. L'année ſuivante, il confirma aux religieux de l'abbaye de Touſſaints de Châlons-ſur-Marne, les biens qui leur avoient été donnés par ſes prédéceſſeurs Philippe, Hatton & Henri.

1178. Quelques années après, ce prélat obtint encore
Col. ampl. du pape la confirmation de tous les biens que ſon égliſe poſſédoit & pourroit poſſéder dans la ſuite par des voies juſtes, & ſelon les ſaints canons. Par la même bulle, le ſouverain pontife confirme

ce que l'évêque avoit ſtatué dans ſon égliſe ſur les qualités & l'aſſiduité de ſept prêtres au moins, & ſept diacres non compris les archidiacres, & ſur l'aſſiſtance des chanoines à l'office. Il y eſt dit que ceux qui s'abſenteront du chœur ſans raiſon valable, ne recevront que vingt ſols par an, à l'exception de ceux qui ſeront attachés au ſervice de l'évêque, du chapitre & des écoles publiques, ou qui ſeront infirmes. Enfin, il y eſt ajouté que, pour rendre plus reſpectable le maître autel de la cathédrale, il n'y aura qu'un évêque, un abbé ou un chanoine de cette égliſe qui pourront y dire la meſſe. L'année ſuivante, notre évêque aſſiſta au concile général de Latran contre les Albigeois & les Vaudois, & s'y attira l'eſtime du ſouverain pontife, qui le chargea d'examiner l'élection d'Etienne, évêque d'Autun, qui vouloit ſe faire nommer abbé de Château-Cenſoir.

1179. Fleur. l. 73. Hiſt. d'Aux. t. 1. Coll. ampl.

Vers ce temps-là, furent fondés le chapitre de Pleurs & l'abbaye de Chantemerle. Ce prélat voulut entretenir l'union des égliſes de Saint-Martin & de Saint-Loup avec la cathédrale. Il accorda, pour cet effet, à celle de Saint-Martin, la cure de Marais, à condition de payer douze deniers à chaque ſynode & de venir en proceſſion à la cathédrale, aux fêtes de Pâques, de la Pentecôte & de ſaint Pierre, les diſpenſant de celle de Noël à cauſe des mauvais temps, l'égliſe de Saint-Martin-ès-Aires n'étant pas encore dans l'enceinte de la ville.

Matthieu mourut au mois de ſeptembre 1180. Son corps fut porté, comme il l'avoit demandé, à l'abbaye de Boullancour, où il fut inhumé auprès de Henri ſon prédéceſſeur. Son anniverſaire ſe célebre, à la cathédrale, la veille de la fête de ſaint Michel. Autrefois l'évêque y diſtribuoit du

1180.

Digitized by Google

pain & du vin, enſorte que chaque chanoine avoit deux livres & demie de pain blanc & trois pintes de vin.

LVIII.

MANASSÈS DE POUGY. 1180.

ALEXANDRE III. — CLÉMENT III. *Papes.*

PHILIPPE II. AUG. *Roi de France.*

HENRI II. *Comte de Champagne.*

Litt. Manaſſ. ap. Cam. Pith. Deſg. Gall. Chriſt. Mſſ. Tr. Ampl. Coll.

Après la mort de Matthieu, Manaſsès de la noble maiſon des ſeigneurs de Pougy, une des plus diſtinguées de la Champagne, fut élu pour monter ſur le trône épiſcopal de Troyes. Dès ſa plus grande jeuneſſe, il avoit été chanoine de cette égliſe, où il étoit ſoudiacre, en 1167, & après l'avoir aimée comme une tendre mere, étant chanoine, il la chérit, dit-il, comme ſon épouſe, lorſqu'il en fut devenu le paſteur (1). Il fit ceſſer les déſordres qui regnoient dans le cloître du chapitre, où l'on voyoit les laïcs poſſéder des maiſons, en faire un quartier de négoce, & les
1182. filles débauchées un lieu de proſtitution. Pour donner plus de force à ſon ordonnance, il en demanda la confirmation au pape Luce III. qui, en conſéquence, lui envoya une bulle où il l'engage à frapper d'excommunication tous contra-

(1) *Eccleſiam B. Petri Trecenſis quam plurimâ dilectione amplector, ut pote benigniſſimam matrem cujus uberibus ferè ab infantia educatus ſum.* Litter. Manaſſ. de elect. Dec. ap. C.

dicteurs & réfractaires. Manaſsès accorda au chapi- 1183.
tre la libre élection d'un doyen dont il augmenta le revenu, donna auſſi au chapitre la préſentation à la cure de Saint-Parre-au-Tertre, & créa une circade ou penſion ſur la cure de Colaſverdé, aujourd'hui Charmont. Etant nommé arbitre avec 1184.
Manaſsès, évêque de Langres, ſon parent, pour un différent entre les chanoines & le grand archidiacre au ſujet de quelques droits, il arrêta que lui & ſes ſucceſſeurs payeroient tous les ans au chapitre cent ſols en deux termes, à Noël & à Pâques; il lui accorda le droit d'interdire les égliſes de la ville & banlieue ſujettes aux ſtations & viſites, enfin celui d'inſtaller les abbés de Saint-Martin. Par le même titre, il lui donna encore la préſentation aux cures d'Orvilliers, de Vallant, de Sainte-Syre, des Chapelles, de Trouan & de Corbeil. Il accorda auſſi au chapitre de Pougy les paroiſſes d'Avant & de Meſnil-Lettre. Ce prélat confirma encore la poſſeſſion des biens que l'abbaye de Montier-en-Der poſſèdoit dans ſon 1185.
diocèſe, la liberté de tous droits aux habitans 1186.
de Moulins, & abandonna à ſon chapitre ſes 1188.
biens de Vannes après la mort de Gauthier ſon neveu, archidiacre. Enfin, après avoir fait beaucoup de bien à ſon égliſe, Manaſsès mourut le 11 juin 1190, & fut inhumé dans la cathédrale. Il eſt regardé comme un des principaux bienfaiteurs de cette égliſe qui lui a donné parmi eux un rang diſtingué. Son nom ſe trouve dans la recommandation des prières du prône où on lit: *Pour l'évêque Manaſſier.*

LIX.

BARTHELEMY *ou* HAICE DE PLANCY. 1190.

CLÉMENT III. CÉLESTIN III. *Papes.*

PHILIPPE II. AUGUSTE, *Roi de France.*

HENRI II. *Comte de Champagne.*

Dès que le ſiége épiſcopal fut vaquant, le clergé de Troyes jetta les yeux ſur Barthélemi, nommé auſſi Haïce de Plancy, dont les armes portent vairé d'or & de gueule, à la bande de gueule, brochant ſur le tout. Dès ſa plus tendre jeuneſſe il avoit été chanoine de la cathédrale, enſuite écolâtre de Saint-Etienne, prévôt & chanoine de Provins, chancelier de la comteſſe de Champagne, épouſe de Henri-le-Large, & enfin doyen de l'égliſe de Troyes, où, en cette qualité il fonda les chanoines de N. D.

1191. Il avoit mis ces canonicats à la nomination du chapitre, mais lorſqu'il fut parvenu à l'épiſcopat, il les fit mettre à la collation de l'évêque, & pour dédommager en quelque ſorte le chapitre, il lui céda tous ſes droits à Vannes, ce qui le rendit ſeigneur en entier de cette terre. Il lui accorda en outre la cure de Ramerup (1) & les moulins de Jaillard qui étoient une occaſion fréquente de

(1) *Conceſſimus & jam dictæ eccleſiæ eccleſiam de Rameruco cum omnibus beneficiis ſuis & appendentiis, ut eam liberè & pacificè teneat in perpetuum in ea libertate, in qua tenet eccleſiam S. Nicetii & eccleſiam S. Remigii.* Litt. Barth. apud Cam. prompt.

difficultés

difficultés entre le chapitre & les religieuſes de Foicy, qu'il dédommagea par les dixmes de Villechétif. Il donna auſſi la cure de Buſſey avec la chapelle de Chars à l'abbaye de Saint-Loup.

Haïce ne gouverna pas longtems l'égliſe de Troyes, il mourut le 20 février 1193, & fut inhumé dans l'abbaye de Larrivour, où ſon tombeau eſt élevé d'un pied & demi, vis-à-vis le maître autel. Dans les prieres pour les bienfaiteurs de la cathédrale, il eſt dit : *pour l'évêque Bartomée.*

LX.

GARNIER DE TRAISNEL. 1193.

CÉLESTIN III. INNOCENT III. *Papes.*

PHILIPPE II. AUGUSTE, *Roi de France.*

HENRI II. —— THIBAUT IV. LE-POSTH. *Comtes de Champagne.*

Pour ſuccéder à Barthélemi, le chapitre de la cathédrale élut Garnier ou Reſnier de Saint-Quentin, de l'illuſtre maiſon de Traiſnel qui portoit pour armes vairé d'argent & d'azur. La ville de Troyes ſe ſentoit encore des pertes qu'elle avoit eſſuyées dans l'incendie de 1188. L'année 1195 amena une famine qui dura trois ans : le pays étoit déſolé par la guerre qu'avoit occaſionnée l'uſurpation de Thibaut, des états de Henri, ſon frere, qui étoit en Paleſtine. Ces malheurs engagerent le prélat à ſe croiſer pour aller repréſenter au prince les beſoins de ſon peuple réduit aux dernieres extrémités. Mais ayant pris ſa route par l'Italie il, apprit, à Plaiſance, la

Ibid. aut. Coll. ampl.

1197.

1198. mort fatale du comte de Champagne. Voici comme cette mort eſt racontée dans la relation du continuateur de Guillaume de Tyr, inſérée dans la collation du P. Martene.

» Quand Cil de Jaffe furent aſſiégés, ſi man-
» derent quatre ſecors au comte Henri, car il
» ſavoit bien que le châtel n'étoit pas fort;
» quant le Cuens oï cette noüelle, ſi fit ſemon-
» dre ſes oſt, & les Allemans, ſi les fit movoir
» à aller vers Cayphas à quatre miles d'Acre &
» lors dit qu'il moueroit le lendemain, car il
» avoit à conter à ſes homes & fut vêpres quand
» il ot conté. Il fit mettre les napes pour ſouper,
» il demanda à laver, on len li aporta & vint
» en droit d'une feneſtre qui en la tor en haut
» étoit où il manoit: ſi comme il lavoit ſes mains,
» il ſe lança avant & chu de la feneſtre à val,
» ſi fut mort. Le varlet qui tenoit la comaille
» ſe laiſſe chair après, parce qu'il ne voloit pas
» qu'on dit qu'il l'euſt bouté, il ne fut mie mort,
» mais il ot la cuiſſe bruiſée, aucuns dient que
» s'il ne ſe fut pas laiſſé chair le cuens ne fut pas
» mort. Le varlet qui fut chu entre deux murs,
» ſe traina tant qu'il put près d'une poſterne &
» oi gents paſſer par dehors & commença à crier;
» quand oil oirent le cris, ils vinrent celepart &
» demanderent qu'il avoit, il dit que par Dieu
» feiſſent venir chevalier, & porter le comte qui
» ilec giſoit mort. Les varlets & les ſejans le
» conte y allerent & le trouerent mort, ils l'en
» emporterent au moſtier & l'enſévelirent. Il avoit
» pluſieurs fois commandé que l'on feiſt cete feneſ-
» tre treiller por les enfans, var le cuer ſi diſoit
» qu'ele feroit domage, grant fut le deuil comme
» fin du conte. L'en envoy après l'oſt qu'il re-
» tornoit, car le Cuens étoit mort, l'on fut re-

» tourné ; Li Cuens fut enfoui au moſtier de » Sainte-Croix. Li Saraſins qui devant Jaſſe étoient » le priſtrent à force & abatirent le chaſtel & em- » menerent les chreſtiens qui dedans étoient. «

A la nouvelle de cette mort, l'évêque Garnier fut longtemps indécis ſur le parti qu'il devoit prendre : enfin il ſe détermina à aller à Rome pour conſulter le pape qui étoit alors Innocent III. Ce pontife, ſur les repréſentations que l'archevêque de Sens lui avoit envoyées, engagea l'évêque de Troyes de retourner dans ſon égliſe, & commua ſon vœu du voyage d'Outremer, en autres œuvres de piété.

A ſon retour, Garnier aſſiſta au concile de Sens, qui ſe tint cette année contre les Popélicains ou Publicains, (1) eſpèce d'Albigeois & de Manichéens. Deux ans après, il fut du nombre des évêques qui écrivirent au pape, ſur ce qui s'étoit paſſé dans l'aſſemblée de Neſles en Vermandois, au ſujet de l'interdit que le ſouverain pontife avoit jetté ſur la France à cauſe de la ſéparation du roi & de

Fleur. l. 75.

1200.

1202.
1203.
Fleur. ib.

(1) Leur doctrine eſt déſignée par les vers ſuivans dans la philipp. de Guillaume le Breton.

Qui bona conjugii reprobant, qui carnibus uti
Eſſe nefas dicunt ; aliàſque ſuperſtitiones
Inducunt, breviter quos tandem epiſtola Pauli ;
Omnes qui fidei ſaperent contraria noſtræ,
Quos Popelicanos vulgari nomine dicunt.

ſon épouſe Ingerburge, & de ſon mariage avec Agnès de Méranie. Les évêques de la province de Sens approuverent ce dernier mariage, & à l'exemple de ſes confreres, celui de Troyes donna un mandement pour faire exécuter la bulle du pape qui légitimoit les enfans qui en étoient nés.

Cependant le zèle des croiſades s'enflammoit dans toute la chrétienté. Garnier quitta ſon égliſe, joignit les croiſés à Veniſe, & ſe trouva au ſiége de Conſtantinople, où il ſignala ſa bravoure, ainſi que l'évêque de Soiſſons. Ils commandoient deux navires, le *paradis* & la *pélerine*, dont les troupes ſauterent les premieres ſur les murs, arborerent les drapeaux de ces pontifes, & annoncerent la victoire qui fut ſuivie de la priſe de cette ville impériale (1). Lorſque le calme fut rendu, on fit la recherche de toutes les choſes ſaintes qui furent miſes en dépôt entre les mains de l'évêque de Troyes. Il fut un des électeurs du comte de Flandres pour l'empire des Latins à Conſtantinople. L'empereur Alexis écrivant au pape Innocent III, parle avec éloge de l'évêque Garnier. Ce prélat ne revint plus à Troyes, il mourut à Conſtantinople au mois d'avril 1205, après douze ans d'épiſcopat.

Villehard. l. 1. & 5 Litt. Baldui. arch. Col.

1204.

1205.

(1) *Duæ naves colligatæ, quæ pariter noſtros epiſcopos, Sueſſionenſem & Trecenſem deferebant, quarum erant inſignia, paradiſus & peregrina, primæ ſcalis ſuis ſcalas turrium attigerunt, & felici auſpicio peregrinos pro paradiſo certantes, hoſtibus admoverunt: Prima muros obtinent vexilla pontificum, miniſtriſque ſecretorum cæleſtium prima de cælo conceditur victoria.* Litt. Bald. ad Archiep. Colon.

LXI.

HERVÉE. 1206.

INNOCENT III. HONORÉ III. *Papes.*

PHILIPPE II. AUGUSTE, *Roi de France.*

THIBAUT IV. LE POSTHUME, *Cte de Champ.*

A la nouvelle de la mort de Garnier, le chapitre de Troyes s'aſſembla pour lui donner un ſucceſſeur. Il ſe forma deux partis qui partagerent les ſuffrages; mais on eut recours au pape qui caſſa la double élection, ſe fit préſenter pluſieurs ſujets, parmi leſquels il nomma Hervée qu'il protégeoit depuis long-temps à cauſe de ſon mérite. Né au village de Courmorin, aujourd'hui Saint-Benoit-ſur-Vanne, il avoit étudié dans l'univerſité de Paris, où ſa ſcience & ſa piété l'avoient fait connoître du ſouverain pontife. Ayant manqué à Orléans un canonicat que le pape avoit demandé pour lui, il fut chanoine de Troyes, où il devint ſucceſſivement chantre & grand archidiacre. Lors de ſon élection à l'épiſcopat il n'étoit pas encore prêtre, mais le pape, par la bulle qu'il donna à cette occaſion, manda aux chanoines de le préſenter à l'archevêque de Sens pour l'ordonner prêtre & le conſacrer évêque. Pith. Can. Deſg. Mſſ. Tr.

A peine fut-il introniſé que le roi prétendit les droits de régale, lors de la vacance du ſiége. Hervée ſe défendit, & l'affaire ayant été mûrement examinée, le roi ſe départit de ſes prétentions. Alors Hervée, tranquille poſſeſſeur, s'appliqua à conduire ſon troupeau & augmenta le 1207.

terrein qui environnoit la cathédrale vers l'orient, par la deſtruction du four bannal de ſainte Mâtie qu'il tranſporta ſur un terrein appartenant à Chrétien le pêcheur, moyennant un arrangement
1209. qu'il fit avec lui. Deux après, Hervée autoriſa dans ſon diocèſe le culte de ſainte Hélene, dont Langlois, chapelain de l'évêque Garnier, avoit apporté les reliques de Conſtantinople.

Fleur. l. 76. Hiſt. d'Aux. En 1211, les revenus des évêques d'Auxerre & d'Orléans furent ſaiſis par le roi pour avoir refuſé le ſervice militaire à cauſe de leurs fiefs dépendans de la couronne. L'archevêque de Sens ayant donné une ſentence contre eux, le pape chargea l'évêque de Troyes, l'abbé de Clairvaux & Henri, chanoine de Troyes, de caſſer la ſentence de l'archevêque. Hervée & l'archidiacre de

Mſſ. Tr. 1212. Paris reçurent, en 1212, un reſcrit du même pape Innocent III. qui decida que celui qui a une dignité, en vertu de laquelle il eſt collateur de bénéfices, ne peut ſe nommer à aucun de ces bénéfices. L'année ſuivante, Hervée introduiſit, dans ſon égliſe, l'uſage d'encenſer, à la grande meſſe, la ſainte hoſtie après la conſécration.

1217. Il ne négligeoit rien de ce qui pouvoit contribuer au bien de ſon égliſe & de ſon diocèſe. Il augmenta les revenus du ſous-chantre par l'union de la chapelle de ſaint Jean l'évangeliſte à cette place. L'abbé de Saint-Germain d'Auxerre prétendant droit du patronage ſur les cures de Bercenay & de Vauchaſſis, Hervée prit pour arbitre l'évêque d'Auxerre qui les lui adjugea.

1219. Enfin, après avoir gouverné l'égliſe de Troyes pendant l'eſpace de 17 ans, Hervée mourut le 2 juil-
1223. let 1223, & fut inhumé au milieu de la chapelle de N. D. derrière le chœur de la cathédrale. Son tombeau qui étoit de bronze étoit élevé d'un pied. On

Digitized by Google

y voyoit sa figure en relief de grandeur naturelle, avec une inscription qui marquoit les principales époques de sa vie. Ce tombeau a été enlevé & vendu en 1778 ; mais pour réparer en quelque sorte cette perte nous rapporterons ici son épitaphe afin d'en conserver la mémoire.

Præsul Trecensis, prius autem Parisiensis

Verbi divini doctor, de Curte-Morini

Paupere gente satus, jacet Herveus hìc tumulatus

Cilicium, cordæ, jejunia, lamina ferri,

Cum rectis corde faciunt me ad sydera ferri.

Anno milleno bis centenòque viceno

Terno, reddo polo spiritum & ossa solo

Anno septeno deno quoque Pontificatûs

Et sexto nonas julii transmigro beatus.

Il est le premier que nous sachions avoir fait des statuts pour son diocèse, nous en parlerons ailleurs.

LXII.

ROBERT. 1223.

HONORÉ III. GRÉGOIRE IX. *Papes.*

LOUIS VIII. C. DE LION. LOUIS IX. S. *R. de Fr.*

THIBAUT IV. LE POSTH. *Comte de Champ.*

Hervée eut pour successeur Robert qui fut d'abord chanoine & ensuite doyen de l'église de

Troyes, dont il devint le pontife. Il fut facré par Gauthier, archevêque de Sens, ſon métropolitain. Il ſuivit le roi Louis VIII. dans ſon armée auprès de Tours, où il alloit combattre les
1225. Anglois. Cet évêque réprima les efforts de Henri, chantre de ſa cathédrale, qui vouloit donner une trop grande extenſion aux droits de ſa dignité, & lui laiſſa cependant la juriſdiction ſur les clercs du chœur, à l'exception des chanoines de N. D. mais ſauf l'appel à la juriſdiction épiſcopale. Sous ſon pontificat ſe formerent pluſieurs établiſſemens religieux : tels que l'abbaye du Jardin auprès de Pleurs, celle de la Pitié ou Piété-ſous-Ramerup, les Chartreux, Notre-Dame-des-Prés, & les Dominicains, dont nous ferons l'hiſtoire en leur lieu.

1232. L'année qui précéda ſa mort, il paſſa le contrat de mariage du comte Thibaut avec Marguerite, fille d'Archambault VIII. de Bourbon. Le prélat y notifie que ce prince a conſtitué, donné & accordé, à ſa nouvelle épouſe, en donation de nôces, Sézanne, Lachy, Barbonne, Nogent-ſur-Seine, Ponts-ſur-Seine, Méry, Poüan, Chantemerle, Semoine, avec toutes leurs appartenances. L'acte eſt du mois de mars 1232. Robert mourut le 3 juin de l'année 1233. Il avoit donné à ſon égliſe quatre ſeptiers de froment & vingt ſeptiers d'orge à prendre ſur les dixmes de Roncenay, dont la moitié devoit être diſtribuée aux chanoines & clercs à la manière accoutumée, & l'autre moitié aux pauvres de la ville de Troyes, par les officiers du chapitre, le jour de ſon anniverſaire, qui, du conſentement & de la volonté du chapitre, ſe faiſoit le jour du ſynode. Cette diſtribution ne ſe fait plus ; elle a été commuée en autres œuvres pies.

LXIII.

NICOLAS DE BRIE. 1233.

GRÉGOIRE IX. — CLÉMENT IV. *Papes.*

S. LOUIS IX. *Roi de France.*

THIBAUT IV. THIBAUT V. *Comtes de Champ.*

Pour remplacer Robert, le clergé de Troyes élut Nicolas, natif de Brie.

Præſul Trecenſis Nicolaus gente Brienſis.

d'abord chanoine de N. D. en la cathédrale, & docteur en droit canon. Vers le commencement de ſon épiſcopat, il fit valoir ſes droits ſur l'abbaye de Notre-Dame-des-Près, qui venoit d'être fondée. L'incorporation des religieuſes à l'ordre de Citeaux mit fin à toutes les conteſtations. Dans le cours de ſes viſites, il fit la dédicace de 1235.
l'égliſe de l'abbaye de Scellieres, un dimanche fête de ſaint Simon & ſaint Jude. Il reçut, en
1239, la couronne d'épines que ſaint Louis avoit 1239.
retirée des Vénitiens pour l'envoyer à Paris dans la chapelle royale de Saint-Nicolas-du-Palais, qui prit depuis le nom de Sainte-Chapelle. Il ſe trouva la même année à l'horrible exécution du Montaimé, au diocèſe de Châlons, où furent brûlés 183 Bulgares ou Manicheens. L'égliſe ſeroit aujourd'hui plus compatiſſante, & la voie de la perſuaſion lui paroîtroit plus efficace que le fer & le feu: mais, dans ces ſiécles reculés, on croyoit que c'étoit un holocauſte très-agréable à Dieu. Vers le même temps, l'évêque Nicolas aſſiſta au

Mſ. Tr. Col. conc. Marc. t. 7. concile de Sens, tenu par l'archevêque Gauthier Cornut. On y fit quatorze ſtatuts qui peuvent intéreſſer notre diocèſe, puiſqu'ils devoient être exécutés dans toute la province de Sens. On y ſtatua, 1°. De la néceſſité de ſe trouver au concile. 2°. De la conduite que doivent tenir les religieuſes. 3°. Qu'elles doivent vivre en commun. 4°. Qu'elles n'auront point de chambres particulières, ſi ce n'eſt pour l'infirmerie; & qu'on détruira celles qui auroient été faites. 5°. Qu'elles ne doivent point ſortir de leur couvent. 6°. Qu'elles doivent éviter de donner du ſcandale. 7°. On défend de donner des excommunications générales. 8°. On établit la manière dont on doit célébrer l'office divin dans les cathédrales. 9°. On ordonne à ces égliſes de ſe conformer aux ordonnances du concile général de Latran. 10°. On ordonne les réparations des monaſtères. 11°. On regle ce qui regarde les valets des abbeſſes. 12°. & 14°. On ne doit point lever l'interdit avant la reſtitution des dommages faits. Le 13e. ordonne aux évêques, aux archidiacres, aux officiers & aux doyens d'arrêter tous les clercs appellés *Ribauds*, ſurtout ceux qui ſe diſent de la famille de Golias, & qu'on appelloit *Goliards*, pour les faire tondre & raſer, enſorte qu'il ne leur reſte pas, ſur la tête, le moindre veſtige de la tonſure cléricale.

Nicolas poſa auſſi la première pierre de l'égliſe des Cordeliers que le pape avoit envoyée avec des indulgences, &, l'année ſuivante, il fit la dédi-

1240. cace de l'égliſe de l'abbaye de Montiéramey. Il aſſiſta, en 1246 ou 1247, à Pontigny, à la

1246. 1247. Ampl. Coll. tom. 7. cérémonie ſolemnelle de la découverte du tombeau de ſaint Edme, dont on expoſa les reliques à la vénération du peuple. Les années ſuivantes nous offrent pluſieurs conciles tenus dans la province de Sens, à Eſtampes, à Paris, à Provins,

Digitized by Google

à Sens même, où assista notre évêque qui, dans une lettre à son clergé pour la convocation de celui de Paris en 1257, se nomme *humble ministre de l'église de Troyes.*

De son temps, Jacques Pantaléon de Troyes fut élevé sur la chaire de Saint-Pierre sous le nom d'Urbain IV. & Thibaut, chanoine de l'église de Troyes, fut élu évêque de Châlons-sur-Saone. On voit par son testament qu'il choisit sa sépulture à la Ferté-sur-Grosne (maison de l'ordre de Citeaux, dans son diocèse), & donne à ce monastère sa bible, les sentences de Me Pierre Lombard, & ses sermons qu'il avoit tous écrits de sa main. 1261. Cam. auctar. Gall. Christ. Saminarth.

En 1267, Nicolas de Brie réforma l'abbesse & les religieuses de Notre-Dame-aux-Nonnains, & mourut le 24 mars 1269, âgé de plus de 70 ans, après en avoir siégé 36. Il portoit pour armes de gueule à 6 fleurs de lys d'or 3, 2 & 1. Il fut inhumé dans la cathédrale au pied de l'aigle, où l'on voyoit son effigie (1), autour de laquelle étoit une inscription que nous croyons devoir conserver ici. 1267. 1269.

Anno milleno bis centenoque noveno

Cum sexageno, sub aprilis tempore pleno

Præ Marci festo, tu qui legis hæc memor esto

Quod linquens mundum miserum nimis & moribundum,

Præsul Trecensis Nicolaus, gente Brienſis

Fons decretorum, patriæ lux, forma bonorum,

Annis ter denis numero junctis sibi senis,

Nobilis Antista patria præfuit in ista.

(1) Les tombes qui étoient dans le chœur de la cathédrale en ont été enlevées depuis qu'il a été pavé en marbre.

Digitized by Google

Vos qui tranſitis, totienſque venitis & itis,

In prece vos ſitis, quod Chriſtus ſit ſibi mitis.

La dernière année de ſon épiſcopat (1268) les chanoines de Saint-Pierre firent compoſer un nouveau bréviaire, qui eſt le plus ancien dont nous ayons connoiſſance.

LXIV.

JEAN DE NANTEUIL 1269.

S. Siége vac. GRÉG. X. — BONIFACE VIII. *P.*

S. LOUIS IX. — PHILIPPE IV. LE BEL,

Rois de France.

THIBAUT V. JEANNE DE NAVARRE,

Comtes de Champagne.

Pour remplacer Nicolas de Brie, le chapitre de Troyes élut, dès le commencement de juin de la même année, Jean de Nanteuil, fils de Philippe, d'une maiſon diſtinguée. Auſſitôt ſa nomination, le nouvel évêque alla prêter ſerment de fidélité entre les mains du roi ſaint Louis, à Eſſey en Normandie, malgré les prétentions du comte de Champagne, qui ſe rendit à la lettre du roi, & fit jouir Jean de Nanteuil des biens, honneurs & prérogatives attachés à ſa place.

1274. Nous ignorons ſi l'évêque de Troyes aſſiſta au 2e. concile général de Lyon, où ſe trouverent 500 évêques. Quelque temps après, il reçut les foi & hommage de Robert, duc de Bourgogne,

pour la terre de Saint-Juſt, baronnie dépendante de ſon évêché. Il ſe trouva au concile de Sens en 1180 avec tous les ſuffragans de la province, qui étoient préſidés par l'archevêque Gilon ; à l'aſſemblée que Philippe-le-Bel fit tenir au Louvre au ſujet de la conduite du comte de Flandres, & à l'aſſemblée du clergé qui accorda des décimes au roi pour les beſoins du royaume. Après 17 ans d'épiſcopat, Jean de Nanteuil mourut à Beauvais, où Thibaut, ſon frere, étoit évêque, le 3 août 1297. Il y fut inhumé, & on lit ſur ſa ſépulture :

1180. Theſ. anec. t. 1. Mſſ. Tr. 1296. 1297.

Jungitur huic frater, hos edidit unica mater,

Hos junxit funus, fuit horum ſpiritus unus.

LXV.

GUICHARD. 1297.

BONIFACE VIII. — CLÉMENT V. *S. S. vaq. P.*

PHILIPPE IV. LE-BEL, *Roi de France.*

A la nouvelle de ſa mort, le clergé de Troyes choiſit, pour lui ſuccéder, Jean Guichard, abbé de Montier-la-Celle. Quelques-uns prétendent qu'il étoit de Villemaur & d'autres de Troyes même, où des perſonnes qui ont porté ſon nom ſe ſont dites être de ſa famille. Il paroît, par pluſieurs titres, qu'il ne fut introniſé & conſacré que depuis le mois de mai 1299, & qu'il garda encore pendant deux ou trois ans ſon abbaye. En 1298, il ſiégea au parlement, ſelon du Tillet qui le qualifie ſeulement d'élu pour l'évêché de Troyes.

Cam. Deſg. Du Till. chof. mém. Cartul. de Montier-la-Celle. Mſſ. Tr.

Les démêlés de Philippe-le-Bel avec Boniface

Fl. Hiſt. Eccl.

Digitized by Google

Vel. Hiſt. de Fran. t. 7. Theſ. anecd. act. int. Phil. & Bonif.

VIII. occaſionnoient de grands mouvemens dans le royaume. L'évêque de Pamiers, Bernard Saget, ſuivoit avec chaleur le parti du pape. Le roi s'en plaignit & fit aſſembler à Senlis les évêques pour lui faire ſon procès. Celui de Troyes, Guichard fut un des commiſſaires qui donnerent leurs voix pour faire empriſonner l'évêque de Pamiers. Le pape avoit envoyé des légats à Troyes pour jetter un interdit ſur le royaume; mais ils furent arrêtés & ſaiſis par les officiers du roi.

1300.

Les évêques & les chapitres des cathédrales étoient alors en difficulté pour leurs droits reſpectifs. Guichard réſolut de ſe faire juſtice à lui-même & de rétablir l'harmonie dans ſon égliſe.

1304.

Il examina les griefs du chapitre, avoua publiquement ſes torts, & promit de les réparer. Il reconnut par un acte authentique, les droits du chapitre ſur la cure de Barbonne, où il avoit couché dans le presbytère contre la volonté du curé dont il avoit fait prendre le cheval & ſaiſir les revenus. Il mit ſon chapeau ſur le bureau du chapitre pour y être comme un otage, promettant, pour la réparation, de s'en rapporter à ce qui en ſeroit décidé. Il avoua qu'il avoit eu tort de garder à ſon ſervice un moine de Saint-Meſmin qui avoit cauſé du dommage aux moulins du chapitre, & qu'il étoit prêt d'en faire ſatisfaction. Ayant fait détruire le presbytère de Soigny, il s'obligea de le faire reconſtruire à ſes frais. Enfin, il renonça par cet acte à tous les droits qu'il avoit prétendu lui appartenir, & qu'il avoit pourſuivis avec trop de vivacité.

Pith. Deſg. Cam. Fleur. t. 19. in-4°. Ann. de Fr. Mſſ Tr. &c.

La mort de la reine Jeanne de Navarre, épouſe de Philippe-le-Bel, occaſionna à l'évêque de Troyes les chagrins les plus cuiſans. On la ſoupçonna empoiſonnée, & les ſoupçons tomberent

particulièrement ſur Guichard. On l'accuſa de magie & de ſortilège ; on dit hautement que, par le miniſtère d'un Jacobin appellé Jean de Tayac, avec lequel il ſe trouvoit ſouvent dans les bois de Saint-Flavit, il avoit empoiſonné pluſieurs perſonnes. Sur cette accuſation, le pape 1307.
Clément V. le fit arrêter, ſans ſcandale, par l'archevêque de Sens, & fit informer du fait ſans forme de procès. La dépoſition de quelques faux témoins fit paroître Guichard coupable. Le 6 oc- 1308.
tobre, il ſe tint à ce ſujet, dans le jardin du roi, une aſſemblée du clergé & du peuple, tandis que Guichard étoit étroitement gardé au Louvre. On l'interrogea dans l'abbaye de Sainte-Geneviève, où il n'avoua rien. Il fut retenu cinq ans priſonnier ſans qu'on pût le convaincre. Enfin, il fut déclaré innocent & renvoyé abſous de tous les crimes qu'on lui avoit imputés. Son innocence fut reconnue par l'aveu d'un ſcélérat de Lombardie, nommé Noffle, qui, près d'être pendu, en 1313, aſſura que lui & quelques autres complices étoient coupables des faits dont l'évêque de Troyes avoit été accuſé. Malgré ſa juſtification, Guichard ne put retrouver d'amis ; la ſaiſie de ſon évêché ſubſiſta. On croit qu'à la recommandation d'Enguer- 1313.
rand de Marigny, le pape le transféra à un autre évêché ; mais cela ne paroît pas vraiſemblable, puiſque le ſiége de Troyes ne fut point vaquant cette année-là. Ce prélat paſſa les miſérables reſtes de ſa vie infortunée dans la ville de Boſne, où il mourut dans la douleur de l'exil le 22 janvier ſuivant.

LXVI.

JEAN D'AUXOIS. 1314.

SAINT SIÉGE VAQUANT.

LOUIS X. HUTIN, *Rois de France.*

Desg. Mſſ. Tr. Cam. Gal. Chriſt. Bellef. Coſm.

Guichard fut ſuccédé par Jean d'Auxois, Bourguignon, de la noble famille de la Tournelle que l'hiſtoire du temps a cru être du comté de Nevers. Il portoit pour armes de gueule à trois tours d'or crénelées 2 & 1. MM. de Sainte-Marthe diſent qu'il avoit été chanoine d'Autun. Quelques-uns penſent qu'il a été transféré de Troyes à Auxerre, mais ils l'ont confondu avec Jean d'Auxois II. Son élection fut confirmée par Philippe de Marigny, archevêque de Sens, & il paroît par un regiſtre de la chambre des comptes qu'il ne fit enregiſtrer ſon ſerment qu'en 1316.

Nous ne ſavons preſque rien de ſa vie. Tout ce que nous pouvons dire, c'eſt qu'il fit, de bonne heure, un teſtament, par lequel il laiſſa, à ſon égliſe, la ſomme de trois cens liv. qui fut employée à acheter des biens à Saint-Jean-de-Bonneval. Il mourut deux ans après ſon élection, & il fut inhumé dans le chœur de la cathédrale, où ſon tombeau étoit ci-devant (1) couvert d'une lame d'airain en partie rompue. Il publia des ſtatuts ſynodaux qui ne ſont point parvenus à notre connoiſſance.

1316. Janvier.

(1) Voyez la note page 363.

LXVII.

GUILLAUME MÉCHIN. 1316.

JEAN XXII. *Pape d'Avignon.*

PHILIP. V. LE-LONG, CHARLES IV. LE-BEL, *Rois de France.*

Méchin, que l'on croit né dans la Navarre, fut d'abord notaire du pape, conſeiller du roi de France, évêque de Pampelune, & enfin évêque de Troyes. Le pape Jean XXII. le nomma ſon nonce en Sicile pour travailler à la paix entre les deux rois Robert & Frédéric qui ſe diſputoient la poſſeſſion des royaumes de Naples & de Sicile. Le même pape le nomma encore 1317.
pour accompagner le cardinal Goſſelin qu'il en- 1319.
voyoit en France en qualité de légat, afin de travailler à la paix entre le roi Philippe V. & les Flamands. Débarraſſé de ces négociations, Méchin ſe préſenta, en 1322, devant le roi Charles IV. à deſſein d'y prêter ſon ſerment de fidélité. Le prince fit d'abord quelques difficultés; mais, à la recommandation du pape & d'après les ſollicitations du cardinal de Sainte-Marie d'Aguir, il l'admit à la preſtation.

Méchin retourna enſuite à la cour d'Avignon, où n'ayant plus d'eſpérance de revenir à Troyes, il fit expédier un reſcrit, par lequel il permit 1324.
aux religieuſes de Notre-Dame-aux-Nonnains de choiſir un autre prélat pour bénir leur abbeſſe. Il mourut peu de temps après, à Avignon, vers le mois de mars ou le mois d'avril.

LXVIII.

JEAN D'AUBIGNY. 1324.

JEAN XXII. BENOIT XII. *Papes d'Avignon.*

CHARL. IV. LE-BEL, PHILIP. VI. DE VAL.

Rois de France.

Mſſ. Tr. 1314. Le pape lui-même nomma, à la place de Méchin, Jean Cherchemont, fils de Guillaume Cherchemont, docteur en droit civil, d'abord doyen de Poitiers, enſuite chanoine & chancelier du chapitre de Sainte-Radégonde & de Saint-Quentin, puis doyen de Saint-Germain. Mais, depuis ſa nomination à l'évêché de Troyes, il fut élû évêque d'Amiens, & le pape nomma, pour Troyes, Jean d'Aubigny, natif d'Amiens, où il étoit abbé de Saint-Martin-aux-Jumeaux. Ce nouveau prélat prit la qualité d'*évêque par la grace du ſaint ſiége*, & c'eſt le premier de nos évêques qui ait employé cette formule.

Avant ſon intronisation, il réduiſit l'abbaye d'Oyes en prieuré qu'il unit à Montier-la-Celle.

1325. En 1325, il fit la dédicace de l'égliſe des Chartreux de Paris, & l'année ſuivante il prit poſ-

1326. C. prompt. f. 197. ſeſſion ſolemnelle de ſon évêché. Il eut, à ce ſujet, des difficultés avec l'abbeſſe de Notre-Dame-aux-Nonnains Iſabelle de Saint-Fale. L'un refuſoit de laiſſer au couvent ſa monture toute harnachée, l'autre ne vouloit point laiſſer emporter le lit garni ſuivant l'uſage; on remit l'af-

Digitized by Google

faire au jugement d'arbitres (1) qui, après l'exa- 1328.
men des mémoires reſpectifs, adjugerent à chacune des parties les concluſions de leur demande.

Vers ce temps-là, les ſeigneurs prétendoient 1330.
rentrer dans les biens donnés à l'egliſe par leurs ancêtres. L'égliſe ſe défendit & excommunia les plus téméraires; d'où *eſt née*, dit Deſguerrois, *la coutume qu'en la proceſſion de l'égliſe cathédrale (comme ès prônes des paroiſſes) le dimanche ſe prononce la cenſure contre telles gens.* Sous l'é- 1335.
piſcopat d'Aubigny, le roi Philippe de Valois fit du bien à l'hôpital de Saint-Lazare de Troyes, & en approuva l'adminiſtration par les maire & échevins de cette ville. L'année 1339 vit à Lyon, 1339.
Louis de Beaujeu, archidiacre de Troyes, frapper Taleyrand de Périgord, évêque d'Auxerre, & le conduire en priſon, malgré ſon titre de légat, pour quelque différend qu'ils avoient enſemble. Hiſt. d'Aux. t. 1.

Deux ans après, notre évêque ſe ſentant affoi- 1341.
bli par une maladie dont il étoit attaqué, prit C. prompt. f. 100.
la précaution de faire ſon teſtament, par lequel il diſpoſe du lieu de ſa ſépulture ſuivant les villes où il mourra : il y fait pluſieurs legs dont l'énumération ſeroit ici trop longue, nomme ſes exécuteurs teſtamentaires & les témoins en préſence deſquels il fait ces diſpoſitions dans ſon château de Saint-Lyé. Il y mourut le 6 novembre & fut inhumé, comme il l'avoit demandé, dans la chapelle du Sauveur de la cathédrale, ſous une tombe de marbre noir. Il portoit pour armes d'argent à la face de gueule.

(1) Ces arbitres étoient Pierre de Mollay, doyen de Saint-Pierre, Jean d'Auxois, chantre de la même égliſe, & Jean d'Argillieres, tréſorier de Saint-Etienne.

LXIX.

JEAN D'AUXOIS II. 1342.

BENOIT XII. —— INNOCENT VI. *P. d'Avig.*

PHILIP. VI. DE VAL. JEAN DE VAL. LE B.

Rois de France.

Jean d'Auxois II. neveu de Jean d'Auxois I. d'abord chanoine de la cathédrale, puis chantre en dignité, fut nommé pour ſuccéder à d'Aubigny, dont il étoit exécuteur teſtamentaire. Dès 1328, Philippe de Valois l'avoit chargé avec d'autres commiſſaires pour faire la priſée & eſtimation du marquiſat d'Iſles. Ce prélat fit ſon entrée ſolemnelle dans la cathédrale avec les cérémonies uſitées ; mais il racheta ſon cheval de l'abbeſſe de N. D. moyennant la ſomme de ſoixante liv. dont il donna acte. Il donna au chapitre une coupe de 40 arpens de bois, au finage d'Aix-en-Othe, lieudit *Mont-Erard*, tant pour continuer l'agrandiſſement de la cathédrale, que pour acheter une châſſe de ſainte Hélene.

Il y avoit alors beaucoup d'abus dans la juriſdiction que s'attribuoient les archidiacres. Les conciles reprimerent leurs entrepriſes. Ceux de Troyes abandonnerent à l'évêque leur juriſdiction contentieuſe & pécuniaire, à condition qu'il leur donneroit le tiers des revenus. D'Auxois fit à ce ſujet avec ſes archidiacres, une tranſaction dont on peut voir le texte dans Camuſat, *promp. f.* 204.

1345. En 1345, l'évêque de Troyes aſſiſta à un con-

elle de la province de Sens, qui se tenoit à Paris. En 1352, il fut nommé par le pape Innocent VI. *proprio motu*, pour remplacer le cardinal Audouin, Aubert ou Albert, sur le siége d'Auxerre, où il fut introniſé le 29 du mois d'août. Il y mourut le 19 janvier 1358, & fut inhumé dans la cathédrale, au côté gauche du chœur. 1352. Hiſt. d'Aux.

LXX.

HENRI DE POITIERS. 1352.

INNOCENT VI. URBAIN V. *Papes d'Avignon.*

JEAN DE VAL. LE B. CHARL. V. LE SAGE.

Rois de France.

D'Auxois II. fut remplacé ſur le ſiége de Troyes par Henri, de l'illuſtre maiſon de Poitiers en Viennois, fils d'Aymard IV. de Poitiers, comte de Valentinois & Diois. Sa famille poſſéda la baronnie d'Arcies-ſur-Aube pendant environ 200 ans, portant dans ſon blazon d'azur à ſix beſans d'argent 3, 2 & 1, & au chef d'or. Elle a fourni pluſieurs archevêques & évêques à l'égliſe de France. Cam. Hiſt. Delg. Mſſ. Tr. Gall. C. Le P. des fa. France.

Henri, d'abord élevé dans la profeſſion des armes, prit enſuite le parti de l'égliſe, & fut élu évêque de Gap en 1349. Il fut transféré à Troyes & ne fut préconiſé à Rome qu'en 1354. Quelques titres portent qu'il fut bailli de Troyes. Camuſat dit en avoir vû où il eſt appellé gouverneur & bailli de Troyes (1),

(1) *Venerunt in manus meas quidem tituli, in quibus gubernatoris urbis & balliviatûs Trecenſis titulus ei adſcribitur.* C. prompt. f. 206. v.

mais nous ignorons le temps de son gouvernement, & nous voyons des baillis de cette ville pendant son épiscopat. Il possédoit la terre de Longeville, paroisse de Saint-Jean-de-Bonneval, en qualité de fief relevant de Philippe, duc de Bourgogne, à cause de ses château & châtellenie d'Isles. Cette terre lui fut donnée par la mere du duc, qui, dans le titre, reconnoit Henri de Poitiers pour son parent. Le roi, qui estimoit ce prelat, le nomma son conseiller pour l'aider à se conduire dans un temps orageux. Il étoit, pour ainsi dire, ambidextre, aussi brave guerrier que pieux ecclésiastique. Les Anglois ravageant alors la France, l'évêque de Troyes leva des troupes
1364. pour conserver son diocèse. Charles V. lui écrivit
Hist. de Bourgogne. pour l'engager à donner du secours à son frere, duc de Bourgogne. Le prélat chassa les rodeurs de son château d'Aix-en-Othe dont ils s'étoient emparés. Comme membre du conseil, il assista au
1368. parlement des 9 & 11 mai 1368, où la guerre fut déclarée contre l'Angleterre. Les Anglois s'approcherent jusqu'aux fauxbourgs de Troyes: mais Henri de Poitiers leur résista courageusement, & signala sa valeur dans les plaines de Saint-Just & de Nogent, où ils avoient porté leur fureur, & où il fit, sur eux, plusieurs contributions que lui permettoit le droit de la guerre.

Au mois de décembre, il assista à la cérémonie du baptême du dauphin, qui fut nommé par Charles de Montmorency, & fut depuis le roi
1369. Charles VI. Il se trouva, l'année suivante, à l'assemblée des états généraux au palais les 4 & 9 mai. Enfin, présumant que sa mort pouvoit être prochaine, il fit son testament entre les mains
1370. d'Erard, curé de Précy-Saint-Martin. Ce testa-
Pr. f. 207. ment, inséré dans le promptuaire de Camusat,

fait connoître les bienfaits dont ce prélat combla différentes égliſes, maiſons & communautés de la ville & du diocèſe. Il mourut dans ſa maiſon de la *Montée* (1) le 24 août 1370, & fut inhumé dans la cathédrale, vis-à-vis le grand autel, ſous une lame de cuivre où l'on voit ſon épitaphe, conçue en ces termes :

Hìc jacet nobilis & potens vir dominus Henricus de Pictavia olim Dei gratia epiſcopus Trecenſis filius quondam nobilis & potentis principis domini Aymari de Pictavia comitis Valentinenſis & Dienſis, qui obiit in civitate Trecenſi in ſuo hoſpitio vocato gallicè de la Montée, *die* 25 *menſis auguſti an.* 1370. Il avoit tenu pluſieurs ſynodes & publié des ſtatuts qui furent renouvellés par Jean de Braque. Il fonda une chapelle auprès de Nogent, où il avoit défait les Anglois en 1358. Charles de Poitiers, ſon frere, donna la terre de Longeville à l'égliſe de Troyes pour y faire célébrer une meſſe tous les jours, parce que la chapelle de *Chaudefouace*, auprès de Nogent, étoit éloignée de toute habitation.

Quelques manuſcrits aſſurent que ce prélat eut pluſieurs enfans naturels de Jeanne de Chevery, religieuſe du Paraclet, & qu'ils furent légitimés par Charles V. mais nous n'oſons aſſurer un fait de cette nature qui demande les preuves les plus évidentes.

---

(1) Cette rue donne d'un bout ſur la place de Saint-Pierre & de l'autre ſur la rue des Trois-petits-Ecus.

Digitized by Google

LXXI.

JEAN BRAQUE 1370.

URBAIN V. GRÉGOIRE XI. *Papes d'Avignon.*

CHARLES V. LE-SAGE, *Roi de France.*

Præf. ſtat. Syn. J. Bra.

Jean Braque, ſucceſſeur de Henri de Poitiers, étoit fils de Nicolas Braque, tréſorier de France, dont le blazon étoit d'azur à la gerbe d'or, bordure d'or cannelée. Ce nouveau pontife, pour le maintien de la diſcipline eccléſiaſtique dans ſon diocèſe, aſſembla ſouvent des ſynodes & recueillit les ſtatuts de ſes prédéceſſeurs qui étoient épars & ſans ordre.

Parmi ces ſtatuts, on en remarque un ſurtout qui donne la connoiſſance d'un abus groſſier pratiqué par les curés de ce temps-là. » Il ſe trouve » dans ce diocèſe pluſieurs curés & recteurs des » égliſes paroiſſiales qui négligent d'avoir chez » eux pluſieurs feuilles de parchemin, d'où il » arrive que lorſqu'ils ſont obligés d'expédier des » lettres de mariage & autres certificats, ils » coupent les marges des gros livres de chant de » leurs égliſes pour leurs expéditions, & par là » ils gâtent ces livres au grand préjudice des pa- » roiſſiens, & à ce ſujet les marguilliers d'un » grand nombre d'égliſes nous ont porté leurs » plaintes à différentes fois ; c'eſt pourquoi nous » défendons à tous curés & autres eccléſiaſtiques » de continuer un tel abus à l'avenir ſous peine » de cent ſols tournois d'amende applicables pour » des œuvres pieuſes. «

1371. L'année ſuivante, attentif à la conſervation des

droits de ſa place, il ſe fit rendre foi & hommage par les barons de la croſſe. Il étendoit, ainſi que pluſieurs autres évêques, ſa juriſdiction ſur les affaires ſéculières; mais il reçut, de la part du roi, des commiſſaires du parlement, qui lui ſignifierent la défenſe de s'en mêler en aucune manière à l'avenir. Cependant les Anglois continuoient leurs courſes dans le royaume. Braque, moins guerrier que ſon prédéceſſeur, obtint du roi une commiſſion pour faire garder ſon château de Saint-Lyé par les habitans & par ceux des environs à deux lieues à la ronde. Mſſ. Tr.

L'hiſtoire ne nous dit preſque plus rien de ce prélat, ſinon qu'il accorda au chanoine, Dreux ou Drouin de la Marche, la permiſſion de fonder, dans la cathédrale, une chapelle qui devoit être deſſervie par les vicaires qu'il dota à cet effet: on remarque dans le teſtament de ce fondateur, qu'alors, dès qu'un chanoine étoit mort, c'étoit l'uſage, après l'avoir enſeveli, de le porter à l'égliſe pour y reſter en dépôt juſquau ſervice du lendemain, après lequel on faiſoit l'enterrement. Braque mourut le 10 d'août 1375. On a longtemps ignoré le lieu de ſa ſépulture. Enfin, Camuſat dit qu'il a trouvé des raiſons aſſez plauſibles pour être perſuadé que ce pontife avoit été inhumé derrière le grand autel de la cathédrale. 1373. Cam. auctar. f. 11. 1375.

Il y avoit une lame de cuivre ſur laquelle étoit une inſcription dont il ne put avoir connoiſſance, parce qu'on avoit enlevé cette lame. M. Traſſe, chanoine de cette égliſe, rapporte que, vers 1720, on avoit vu les oſſemens de cet évêque dans une ſépulture entre le grand autel & la chapelle de N. D. Nous regrettons avec lui que la négligence ôte ſouvent à la poſtérité la connoiſſance de pluſieurs faits hiſtoriques, en dé-

truiſant d'anciens tombeaux dont on devroit du moins conſerver les inſcriptions dans des regiſtres authentiques.

LXXII.

PIERRE DE VILLIERS. 1375.

GRÉGOIRE XI. *Pape d'Avignon.*

CHARLES V. LE-SAGE, *Roi de France.*

Ca. prompt. fol. 213. Def. an. 1376. Pith. r. des évêques.

J. Braque fut ſuccédé par Pierre Champagne, né à Villiers-ſur-Herbice, à deux lieues d'Arcies-ſur-Aube. Il entra de bonne heure chez les Dominicains de Troyes, où il fit profeſſion & prit le nom de Pierre de Villiers qu'il a toujours conſervé depuis. Il étudia à Paris, devint docteur en théologie, & parut avec éclat dans les chaires les plus diſtinguées. Sa réputation le fit connoître à la cour, où le roi Charles V. le choiſit pour prédicateur & confeſſeur, le nomma à l'évêché de Nevers, & annoblit ſon frere Nicolas Champagne, avec ſes enfans & leur poſtérité mâle & femelle, iſſue de légitime mariage. En 1373, Pierre de Villiers fit la dédicace de la chapelle du college de Navarre le dimanche 16 octobre. L'évêché de Troyes étant venu à vaquer
1375. en 1375, le roi voulut le rapprocher de lui & le fit paſſer de Nevers à Troyes pour y occuper le ſiége épiſcopal. Il y fit ſon entrée ſolemnelle le
1376. le 29 avril de l'année ſuivante. Il diſpenſa les quatre barons de la croſſe de le porter ſuivant l'uſage, parce qu'il fut accompagé du duc de Bourgogne Philippe-le-Hardi, frere du roi. Devenu évêque de Troyes, il fit du bien aux Dominicains

Digitized by Google

de cette ville, où il avoit fait profeſſion; il augmenta leurs bâtimens, agrandit leur égliſe, la fournit d'ornemens, & fit bâtir la bibliotheque, où il mit beaucoup de manuſcrits. Il ne ſiégea que vingt mois; il mourut le 12 juin 1377, & fut inhumé dans l'égliſe des Dominicains, où l'on voyoit ſon tombeau élevé d'environ deux pieds, avec ſa figure revêtue d'habits pontificaux. On liſoit à côté une longue épitaphe en vers françois, qui eſt inſérée dans le promptuaire de Camuſat. Depuis les lettres d'annobliſſement de ſa famille, cet évêque portoit pour armes d'argent à la bande de ſable chargée de trois fleurs de lys d'or. Sous ſon épiſcopat, le chanoine Pierre d'Arbois, voyant que l'égliſe de Troyes ne célébroit point les fêtes de l'annonciation, de la nativité, de la purification & de la conception de la ſainte Vierge, les fonda, afin qu'elles fuſſent célébrées du rit annuel. 1377.

LXXIII.

PIERRE D'ARCIES. 1377.

GRÉG. XI. *P. à R.* —— BENOIT XIII. *P. d'Av.*

CHARL. V. LE-SAGE, CHARL. VI. *R. de Fr.*

Après la mort de Pierre de Villiers, le clergé de Troyes élut pour évêque Pierre d'Arcies, de la famille des anciens ſeigneurs d'Arcies-ſur-Aube, dont il portoit les armes d'azur au canton dextre d'or. Nous voyons de ſes parens élevés aux premieres dignités de la robe & de l'égliſe. Il fut d'abord chanoine de Châlons-ſur-Marne, enſuite tréſorier & chanoine de Saint-Etienne de Troyes, & enfin official juſqu'à la mort de Jean Braque qu'il remit ſes proviſions. Cam. Deſg. Mſſ. Duhal. Mſſ. Tr. &c. &c.

Digitized by Google

Au commencement de ſon épiſcopat, Jean de Rienval, prévôt de Troyes, avoit fait arrêter & mettre à la queſtion quatre eccléſiaſtiques, ſans avoir acquis le corps du délit & malgré la revendication des juges d'égliſe. Le prélat prit l'affaire à cœur, & la fit inſtruire par les juges tenans les Grands-Jours. Elle fut renvoyée au parlement qui condamna le prévôt à faire amende honorable & à porter à la proceſſion de la cathédrale un plat d'argent du poids de quatre marcs & un cierge de quatre livres de cire; & à la ſtation dans la nef, ſe préſenter devant l'évêque & dire en propres termes : *J'ai vexé & donné la queſtion à Guillaume de Creney, Jean de Bar, & Baudet de Malines, cleres, c'eſtpourquoi je vous ſupplie que vous me pardonniez.* Le plat devoit être pendu à côté de l'autel *pour y demeurer à jamais*, afin de conſtater les droits de l'égliſe; mais il y a longtemps qu'il a diſparu.

Peu de temps après, Pierre d'Arcies poſa la premiere pierre du Jubé de ſa cathédrale & fonda à la chapelle ſeptentrionale qui eſt deſſous, une meſſe quotidienne, & donna à cet effet des prés qu'il avoit acquis à Pouan. Dans un cours de viſites, s'étant tranſporté à l'abbaye de Baſſefontaine, proche Brienne, il approuva la relique du doigt de ſaint Jean-Baptiſte, qui, depuis la deſtruction de cette abbaye, eſt dans l'égliſe de Brienne-la-Vieille. Il n'eut pas les mêmes égards pour le ſuaire de l'égliſe collégiale de Lirey. Il défendit, ſous peine d'excommunication, de l'expoſer à la vénération des fidèles, & fit approuver ſa déciſion dans ſes ſynodes. Les chanoines en murmurerent; il y eut appel au pape Clément VII. qui infirma la défenſe de l'évêque & permit aux doyen & chanoines d'expoſer ce ſuaire lorſqu'ils le jugeroient convenable.

V. Lirey, par. de St. Jean-de-Bonneval.

Dès l'épiſcopat de Jean Braque, Jean Blanchet, Cam. Def.
ſecrétaire du roi, avoit intenté un procès pour la conſervation de ſes droits en qualité de baron de Méry, pair de l'évêché. Ce procès continua ſous Pierre de Villiers & ſous Pierre d'Arcies. Pierre de Villiers lui avoit promis, pour indemnité, de lui payer ſon voyage & un gobelet de vermeil du poids de deux marcs au marc de Troyes. Le prélat, n'ayant ſiégé que deux ans, ne put acquitter ſa promeſſe. Blanchet intenta action contre les héritiers, & intima Pierre d'Arcies qui offrit de payer le gobelet & reconnut les droits du baron. Il intervint un arrêt, du 1er. février 1383, qui regla le différend & aſſoupit entiérement le procès. Les titres en ſont dans Camuſat qui en eut connoiſſance par Nicolas Favier, baron de Méry en 1605. En 1385, l'évêque de Troyes 1385.
reçut foi & hommage, pour la terre d'Anglure, de Simon Sarrebruche, ſire de Commercy, de Fere-Champenoiſe & d'Etrêles, qui venoit d'épouſer Iſabeau de Châtillon, veuve d'Oger, ſeigneur d'Anglure & l'un des quatre barons de la croſſe. Il dédia l'égliſe des Chartreux de Dijon à 1388.
la priere de la ducheſſe de Bourgogne, & l'année 1389.
ſuivante il fit la dédicace de St. Urbain de Troyes.

Cet évêque avoit une dévotion particulière à ſainte Syre, & il en portoit des reliques dans un reliquaire dont lui avoit fait préſent la ducheſſe d'Orléans. Il les laiſſa par ſon teſtament à Guillaume de Doma, prieur de l'hôpital de Saint-Bernard, ſon ami intime. Ce teſtament que nous a conſervé Camuſat eſt une preuve de la libéralité de ce prélat & de ſon attention à faire du bien aux égliſes, aux hôpitaux & aux habitans des terres dépendantes de l'évêché. Son humilité y paroit en ce qu'il s'appelle miniſtre très-indigne de l'égliſe

de Troyes : *Trecenſis eccleſiæ miniſter indigniſſimus.* Il veut que, ſur ſon tombeau, qui ſera dans le chœur de ſon égliſe, on ne grave que ces mots : *Hic jacet bonæ memoriæ Petrus de Arceiis Trecenſis epiſcopus*, avec cette ſentence qui marque ſa foi ſur la réſurrection : *Credo quòd redemptor meus vivit & in noviſſimo die de terra ſurrecturus*
1395. *ſum.* Il eſt encore parlé d'un monaſtère de religieuſes nommées *Filles-Dieu*, à qui il laiſſa trente ſols, afin qu'elles priaſſent Dieu pour le repos de ſon ame. On ne trouve aucune mention de ces filles que dans cette circonſtance, & la tradition nous apprend que leur maiſon étoit ſituée dans cette ruelle qui va du pavé du preize au puits de ſainte Jule, & qui porte encore leur nom. Elle ſe retirerent au commencement du 15e. ſiécle à Jouarre, où elles emporterent le corps de ſainte Jule. Pierre d'Arcies mourut le dimanche de *Quaſimodo* 1395, & fut inhumé dans le chœur de la cathédrale comme il l'avoit ordonné par ſon teſtament.

LXXIV.

ETIENNE DE GIVRY. 1395.

BONIFACE IX. —— MARTIN V. *Papes.*

CHARLES VI. CHARLES VII. *R. de Fr.*

Pierre d'Arcies eut pour ſucceſſeur Etienne de Givry, né d'une famille obſcure, au diocèſe de Rheims, dans le village de Givry dont il prit le nom. Ayant montré, dès ſa jeuneſſe, des diſpoſitions pour les ſciences, il fut protégé par la famille de Dormans, & parvint à être conſeiller-clerc au

Digitized by Google

parlement de Paris, où il exerça pendant 20 ans. On lui donne pour armoiries d'argent à trois têtes de lion arrachées d'azur, lampaſſées de gueule ; mais celles que nous avons ſous les yeux ſont de gueule & lampaſſées de même.

Il fut préconiſé à Rome le 24 juillet 1395, & prit poſſeſſion ſolemnelle le 2 octobre ſuivant, accompagné de l'archevêque de Sens & de la plûpart des officiers qui tenoient les Grands-Jours. L'égliſe étoit alors déchirée par le ſchiſme de Boniface IX & de Benoit XIII. Le roi fit tenir à ce ſujet une aſſemblée des perſonnes les plus qualifiées & les plus ſavantes du royaume. L'évêque de Troyes qui y aſſiſta penchoit pour l'obédience en faveur de Benoit ; mais on convint, pour mettre le pape à la raiſon, de ſe ſouſtraire totalement à ſon obéiſſance. L'affaire durant encore au commencement du 15e. ſiécle, l'évêque de Troyes fut un des députés par le roi, vers Benoit qui étoit alors à Marſeille, pour l'engager à rendre la paix à l'égliſe ſous peine de ſouſtraction d'obéiſſance de la part de la France & des autres pays de la chrétienté. Mai 1398.

Parmi ces troubles, l'abbaye de Montier-la-Celle étoit vacante par la mort de l'abbé Pierre Marſault. Les religieux procéderent à une élection pour lui donner un ſucceſſeur. Les voix furent partagées entre Oger de Sens, prévôt de l'abbaye, & Audebert, prieur de Saint-Ayoul de Provins. Chaque candidat ſoutenoit ſon élection, mais on eut recours à l'évêque qui les déclara nulles l'une & l'autre, & dans une aſſemblée des notables du clergé & des ſéculiers, les voix ſe réunirent en faveur d'Oger que le parlement avoit déjà employé à l'adminiſtration du temporel Cam. promp. f. 30. v.

Digitized by Google

pour rétablir cette abbaye des pertes qu'elle avoit eſſuyées pendant les guerres (1).

Etienne de Givry fut nommé, en 1404, exécuteur teſtamentaire de Guillaume de Dormans, archevêque de Sens. Il reçut du pape Benoit XIII, le pouvoir de conférer des bénéfices à de ſimples clercs. Il accorda une prébende aux enfans de chœur de la cathédrale, & viſita les reliques de pluſieurs ſaints en qui il avoit une dévotion particulière. Nous ignorons s'il aſſiſta au concile
1414. de Conſtance ; mais, la même année, il y eut à Troyes, dans le réfectoire des Dominicains, une aſſemblée des députés pour le concile ſur le fait des annates. Le patriarche d'Antioche y préſida, & l'abbé de Saint-Loup opinant, dit qu'il falloit commencer par fournir à l'entretien du pape & des cardinaux avant que de toucher aux annates pour les ſupprimer.

Enfin, après un épiſcopat de 31 ans, Etienne de Givry, âgé de 92 ans, fit ſon teſtament le
1426. jour même de ſa mort 26 avril 1426. Il fut inhumé dans le chœur de la cathédrale, vis-à-vis le grand autel, proche le tombeau de Jean d'Auxois, comme il l'avoit demandé, & l'on mit ſur ſa tombe l'épitaphe ſuivante :

Hic jacet excellentis memoriæ Stephanus de Givriaco Rhemenſis diœceſis quondam Trecenſis epiſcopus qui poſtquam an. 20. Pariſiis in regio parlamento ſedit & in epiſcopali cathedra 31. gregem ſuum laudabiliter rexit, ætatis an. 92. ſpiritum reddidit Domino an. Dom. 1426. die april. 26. Requieſcat in pace. Son teſtament fut ouvert

(1) *Occaſione guerrarum regni Franciæ pro majori parte deſtructa & combuſta.*

en

en plein chapitre, en préſence de quelques-uns de ſes héritiers. Il y deſtina ſes maiſons de Paris à ſes ſucceſſeurs pour leur ſervir de logement, avec quelques vignes ſituées tant à Arcueil qu'aux environs, & à la fin il ſoumet ce teſtament, avec toutes ſes clauſes, à la juriſdiction & diſpoſition du chapitre de la cathédrale.

LXXV.

JEAN LÉGUISÉ. 1426.

MARTIN V. —— NICOLAS V. *Papes.*

CHARLES VII. LE-VICTORIEUX, *R. de Fr.*

Le 12 juin ſuivant, le chapitre procéda à une nouvelle élection, & les voix ſe réunirent ſur Jean Léguiſé, chanoine préſent, maître-ès-arts, bachelier en droit civil & licentié en droit canon. Son nom ſe trouve différemment écrit; nous voyons Leſguiſier, Leſguiſé, l'Aiguiſé, Laguiſe & enfin Léguiſé. Il eſt ſurnommé *Rouge*, en 1430, dans un commentaire de l'égliſe de Troyes. Sa famille (1) deſcendoit de l'ancienne maiſon de Dormans. Il étoit fils de Huet Léguiſé & de Guillemette de la Garmoiſe, fille de Pierre de la Garmoiſe & de Jeanne Jacques, ſeigneur & dame de Saint-Meſmin, Savieres & Blive. Jean de qui nous parlons ici prit naiſſance à Troyes, y fit ſes études, & étant ſimple clerc, eut une prébende de Villemaur qu'il garda peu

Cam: Deſg. Mſſ. Br. Mſſ. Tr. 1426.

(1) Les Léguiſés furent alliés dans la ſuite aux Boucherats, aux Mariſys, aux Gougats-Deſmaretz, aux Môlés, aux le Courtois, aux Pithous ſuivant une généalogie en parchemin qui nous a été communiquée.

de temps, parce que, lorſqu'il fut plus avancé en âge, il fut pourvu d'un canonicat de la cathédrale.

Cinq jours après ſon élection, arriva de la chancellerie de Paris, une commiſſion pour empêcher le chapitre d'élire un nouvel évêque & pour défendre de paſſer outre au cas que l'élection fût faite. Les chanoines qui regardoient cette commiſſion comme une nouveauté, en appellerent au parlement où l'affaire reſta indéciſe. Mais l'élection eut toujours ſon effet, Léguiſé fut placé ſur le trône épiſcopal & ſa prébende donnée à
1427. Robert Anclou. L'année ſuivante, il tint un ſynode où il renouvella & approuva les ſtatuts de Jean Braque. Quelques-uns ne plurent pas au parlement, ſurtout celui *de immunitate eccleſiarum*, & celui *de ſententia excommunicationis*. La cour ne voulut point leur donner force de loi, & dix ans après elle rendit un arrêt contre Léguiſé qui les avoit publiés.

1429. Hiſt. de Char. Fleur. l. 105. Cam. Deſg. Pith. &c. *V. ſup.* ann. troy. La ville de Troyes étoit alors poſſédée par les Anglois qui y avoient garniſon. Charles VII. s'y préſenta, accompagné de la Pucelle d'Orléans, lorſqu'il alloit ſe faire ſacrer à Rheims. Les Troyens dominés par les Anglois refuſerent d'ouvrir leurs portes au monarque. Mais, l'évêque Jean Léguiſé les exhorta ſi vivement de ſe rendre, qu'ils ouvrirent enfin leurs portes & reçurent le roi avec les témoignages de la joie la plus parfaite (1). Pour récompenſer ce prélat d'un ſervice

(1) *Rex agreſſus Trecas Campaniæ urbem, conſilio atque opera probatiſſimi & ſapientiſſimi viri M. Joannis Acuti, qui illius urbis epiſcopalem cathedram tenebat & eccleſiaſtica ſtrenuè ac nobilitùs adminiſtrabat, in eam urbem cum pace & lætitia eſt receptus.* Amelgard. ap. Pith. & Cam.

Digitized by Google

si important, le roi l'annoblit, lui, son pere, ses freres, sœurs & toute leur postérité, quoiqu'ils fussent déjà nobles d'origine. La famille de Leguisé avoit pour armes d'azur à la tête de léopard d'or lampassee de gueules. 1430.

Plusieurs auteurs disent que cet évêque fut envoyé au concile de Basle en qualité d'ambassadeur. Mais M. Breyer révoque en doute cette légation, & prouve, par plusieurs actes, que ce prélat etoit à Troyes pendant toute l'année 1431, où se tint le concile, & qu'il n'y assista que par son député Etienne Colleau, chanoine de la cathédrale. En 1437, il fut délégué par Jean, évêque de Paris, pour faire la dédicace de l'abbaye de Saint-Spire de Corbeil. 1431.

L'évêque de Troyes s'appliquoit à visiter son diocèse : mais il eut un procès avec l'abbé de Montiéramey qui prétendoit son abbaye exempte. Cependant le droit épiscopal fut constaté, & le prélat visita le monastère comme lieu sujet à la puissance de l'ordinaire. Il visita aussi le prieuré de Saint-Winebaud, proche Saint-Martin-de-Boussenay, & déclara que ce n'étoit proprement qu'une chapelle. Les religieux de Larrivour le supplierent de prendre l'administration de leur abbaye qui tomboit en ruine ; il la rétablit & remit tout en bon ordre. 1440. 1441.

Léguisé employa tout son zèle pour abolir les cérémonies extravagantes de la fête des foux qui duroient depuis longtemps à la honte du christianisme. Il eut recours à l'autorité royale, & Charles VII. donna des lettres patentes portant suppression de toutes ces fêtes. Vers le même temps, les chanoines de la cathédrale obtinrent du pape une bulle qui accordoit, à ceux qui tiendroient des églises paroissiales, l'exemption de ré- 1445. V. l'art. de la Cath. Eugene IV.

ſidence dans ces cures ſans être tenus à aucune ſomme pour leur non-réſidence. L'évêque voyant qu'elle avoit été mal obtenue & qu'elle ſeroit la ſource d'un grand nombre d'abus, ne voulut point la reconnoître & répondit qu'il n'y auroit aucun égard. Le chapitre ſe pourvut à Sens & à Paris pour y demander conſeil, & fit ſes pourſuites contre l'évêque. Celui-ci, de ſon côté, ſignifia au chapitre un appel contre le privilege des non-réſidences. Enfin, après pluſieurs difficultés, il fut arrêté que ce privilege ſubſiſteroit, mais que, du vivant de Léguiſé, on n'en uſeroit point & que les chanoines qui ſeroient curés lui demanderoient, tous les ans, la permiſſion de ne point réſider, qu'il ſeroit obligé de donner *gratis*; le privilege a duré juſqu'au 17e. ſiécle; mais vers 1667, le parlement rendit un arrêt qui détruiſit cet abus & ordonna que les chanoines qui poſſédoient pluſieurs prébendes, en opteroient une, dans l'eſpace de ſix mois, faute de quoi elles ſeroient déclarées vacantes & impétrables.

Jean Léguiſé mourut à Paris le 3 août 1450. Son corps fut amené à Troyes & inhumé dans la chapelle du Sauveur de la cathédrale, où eſt ſon tombeau avec une inſcription.

LXXVI.

LOUIS RAGUIER. 1450.

NICOLAS V. — SIXTE IV. *Papes.*

CHARLES VII. LOUIS XI. *Rois de France.*

Carr. promp. Deſguerrois. A la mort de Jean Léguiſé, le chapitre de la cathédrale élut pour évêque Louis Raguier, fils

d'Amedée Raguier que la reine Iſabeau de Baviere, épouſe de Charles VI. avoit amené en France comme ſon tréſorier. Il fut d'abord chanoine de Paris, conſeiller au parlement, enſuite préſident en la chambre des Aides, doyen d'Auxerre, & abbé de Montier-la-Celle. Sous ſon épiſcopat, Louis de Melun, archevêque de Sens, convoqua un concile provincial pour la publication des canons du concile de Baſle. Les évêques ſe plaignirent de la manière dont on les y avoit appellés. Les envoyés des chapitres d'Orléans, d'Auxerre, de Nevers & de Troyes appuyerent ces plaintes, & l'archevêque voyant qu'il s'étoit trop avancé, ſe rétracta & s'expliqua de manière à ſatisfaire tous les mécontens. L'évêque de Troyes fut un des envoyés de Louis XI. aux habitans de Liége, pour les engager à quitter l'alliance qu'ils avoient faite avec leur évêque. Cette négociation eut un ſi grand effet que les Liégeois non-ſeulement abandonnerent leur alliance, mais encore tinrent priſonniers quelques ſeigneurs de la famille du duc de Bourgogne qui tramoient contre le roi.

1460. 1468. Mſſ. Tr. Phil. de Com. Fleu. Mézer.

L'année ſuivante, le prélat, ſur une requête des habitans de Sommefontaine, ſe tranſporta dans leur village, & fit la tranſlation des reliques de ſaint Lupien, leur patron, dans une nouvelle châſſe. Cinq ans après, étant à Paris, il bénit Germain le Moine, nouvel abbé de Saint-Victor. M. l'abbé le Bœuf rapporte qu'il y a dans l'égliſe de cette abbaye un buſte où eſt la tête de ſainte Syre de Troyes. On prétend que, lors de la tranſlation du corps de cette ſainte, l'évêque de Troyes fit préſent de ce chef au chapitre de Saint-Merry pour quelques autres reliques.

Deſg. 1469. Hiſt. du Dio. de Paris.

Les évêques ne ſont pas toujours d'accord avec

1470.

leur chapitre : le fait ſuivant en eſt une preuve. Un prêtre d'une des paroiſſes de la ville ſoumiſes à la juriſdiction du chapitre de la cathédrale ayant commis un délit, l'official de l'évêque en connut quoiqu'il ne fût point de ſon reſſort. Le chapitre revendiqua ſes droits & conduiſit l'affaire au parlement. Il y eut arrêt contre le prélat, & les privileges & exemptions du chapitre
1482. furent confirmés. Alors la ville de Troyes retentiſſoit du bruit des vertus de l'hermite Jean de Gand. Louis XIII. qui avoit beaucoup de dévotion pour lui, fit travailler à ſa canoniſation ; mais elle n'eut pas lieu. Nous en parlerons ailleurs, Tom. 2. V. des Saints du Diocèſe.

Louis Raguier ſe voyant ſur le retour de l'âge, voulut mettre un intervalle entre la vie & la mort,
1483. & fit la démiſſion de ſon évêché en faveur de Jacques Raguier, ſon neveu. Il ſurvécut encore cinq ans, & mourut en 1488. Il fut inhumé proche le grand autel de la cathédrale, ſous un tombeau de cuivre, avec cette épitaphe : » Cy giſt Révérend Pere en Dieu noble ſieur » Meſſire Loys Raguier, éveſque de cette égliſe, » lequel, du temps de très-chreſtien & victo- » rieux prince Charles, roi de France, VII. de » ce nom, fut ſon conſeiller en ſa cour de par- » lement, & depuis fut préſident de la chambre » de la juſtice des aydes à Paris, lequel treſpaſſa » le 19 août 1488. Dieu en ait l'ame. « Cet évêque ſe ſignala par ſes libéralités envers ſon égliſe, en reliques, vaſes, ornemens & autres décorations, & fit préſent au chapitre de livres concernant l'office divin & l'étude eccléſiaſtique. Vers ce temps-là fut imprimé, pour la premiere fois, un bréviaire à l'uſage du diocèſe.

Les Raguiers portoient pour armes, d'argent

au ſautoir de ſable cantonné de 4 perdrix de gueule, ſuivant le manuſcrit que nous avons conſulté; mais la méthode du P. Meneſtrier met les 4 perdrix au naturel. Edit 1770.

La même année de la démiſſion de Louis Raguier, Jean Verne, licencié en droit, tréſorier de l'égliſe de Liſieux, conſeiller & aumônier du roi, fut nommé coadjuteur de l'évêché de Troyes. Raguier s'y oppoſa; le chapitre, déférant aux ordres du pape & du roi, le reconnut. C'eſt tout ce que nos mémoires nous diſent de Jean Verne; ils ne nous apprennent point ce qu'il devint dans la ſuite, & dans tous nos catalogues, nous voyons Jacques Raguier ſuccéder à ſon oncle dans l'évêché de Troyes. Gall. Chriſt. Mſſ. Brey.

LXXVII.

JACQUES RAGUIER. 1483.

SIXTE IV. —— LÉON X. *Papes.*

LOUIS XI. —— FRANÇOIS I. *R. de Fr.*

Ce prélat, neveu du précédent, étoit fils d'Antoine Raguier, dont la famille a longtemps poſſédé la ſeigneurie de Pouſſey, l'une des quatre baronies de l'évêché de Troyes. Il eut en commende l'abbaye de Saint-Jacques de Provins & celle de Monriéramey, dont, dit Deſguerrois, il *fut le premier adminiſtrateur confirmé par Alexandre VI. en une bulle du 9 août 1501.* Ca. promt. Deſg. 1485

Il gouverna ſon égliſe avec le zèle d'un vrai paſteur, & ne négligea rien pour entretenir le bon ordre & maintenir la diſcipline. Attentif à réformer les abus, il viſita les reliques des ſaints

pour connoître & déclarer ſi elles étoient apo-
1496. cryphes ou authentiques. De ſon temps ſe renouvella le différend pour la juriſdiction épiſcopale & les privileges & exemptions du chapitre : mais, ne voulant pas s'expoſer à un nouveau jugement défavorable, il reconnut de bon gré que le chapitre a droit de juriſdiction ſur les cures qui ſont à ſa nomination. Vers ce temps-là, le roi Charles VIII. mit la réforme dans le clergé de ſon royau-
1497. me, par l'aſſemblée de la faculté de théologie du
1515. mois de janvier 1497. Deſguerrois, de qui la piété trouvoit des miracles partout, dit que Raguier ayant les deux abbayes de Montiéramey & de Saint-Jacques de Provins, devint griévement malade : *c'eſt-pourquoi, dit-il, ſe ſentant chargé de ces bénéfices qui par advanture lui cauſoient ſon mal s'en deſchargea & les donna à deux de ſes neveux l'an 1515, & ſoudain qu'il les eut donné, il ſe porta fort bien,* (*notez cela*) ajoute-t-il. Nous croyons plutôt que c'eſt en conſéquence des ordres du roi que l'évêque de Troyes ſe démit de ſes deux abbayes. Il donna celle de Montiéramey à Jean Raguier, & celle de Saint-Jacques de Provins à Jacques Raguier qui eſt inhumé dans le ſanctuaire de l'égliſe de Romilly-ſur-Seine.

Dans ces ſiécles où l'ignorance entretenoit la ſuperſtition, l'égliſe exerçoit une juriſprudence contre les inſectes & autres animaux qui dévoroient les fruits de la terre. On les faiſoit aſſigner pardevant les officiaux diocéſains pour les faire déguerpir des lieux où ils cauſoient du ravage. S'ils ne ſe rendoient pas aux conjurations, on croyoit les faire obéir ou les faire créver par une ſentence d'excommunication. On procédoit ſuivant les regles : ſouvent on avoit la ridicule con-

Digitized by Google

deſcendance de leur donner des avocats pour plaider leur cauſe & inſtruire le procès. L'officialité de Troyes nous fournit un exemple de cette ſorte d'abus en 1516. On peut voir, dans les éphémérides troyennes 1758, une de ces ſentences de l'official Jean Milon, contre les *Hurebets* qui avoient ravagé les vignes de Villenoxe.

L'évêque Jacques Raguier mourut le 14 novembre 1518, après avoir gouverné l'égliſe de Troyes l'eſpace d'environ 35 ans, & fut inhumé dans le ſanctuaire de la cathédrale proche de ſon oncle. On voit aux pilliers voiſins les ſtatues de l'un & de l'autre en pierre. Son épitaphe eſt conçue en ces termes : *Cy giſt révérend pere en Dieu noble ſeigneur Meſſire Jacques Raguier, jadis évêque de Troyes, & adminiſtrateur perpétuel des abbayes de Montiéramey & de Saint-Jacques de Provins, qui décéda le 14 novembre 1518.* 1518.

LXXVIII.

GUILLAUME PARVI. 1518.

LÉON X. —— CLÉMENT VII. *Papes.*

FRANÇOIS I. *Roi de France.*

La pragmatique ſanction venoit d'être abolie en France pour les élections ; le concordat de Léon X. & de François I. avoit été reçu malgré les réclamations du clergé, des parlemens & des univerſités. Pour donner un ſucceſſeur à Jacques Raguier dans l'évêché de Troyes, le chapitre de la cathédrale envoya deux députés au roi pour lui demander la permiſſion de procéder à une élection. Mais le prince prévint les députés ; dès le Cam. Deſg. Mſſ. Tr.

22 novembre il écrivit au chapitre qu'il avoit prié le pape de pourvoir de l'évêché de Troyes, Guillaume Parvi, de l'ordre des Freres Prêcheurs, docteur en théologie, ſon conſeiller & ſon confeſſeur, homme ſavant & vertueux, qu'il prioit les chanoines de le recevoir & de ne lui donner aucun compétiteur. Après la lecture de cette lettre, le chapitre preſſa ſes députés, mais leur voyage fut inutile : ils rapporterent ſeulement une lettre du roi qui déclara de nouveau avoir nom-
1518. mé Guillaume Parvi. Malgré ces ordres, le chapitre ſe diſpoſa à faire une élection pour laquelle il fixa le jour au 14 février. Mais, tandis que le temps ſe paſſoit ainſi en délais, Parvi reçut ſes bulles de Rome. Alors le roi envoya des commiſſaires pour intimer au chapitre cette promotion & les inviter amicalement à ſe déſiſter de leur élection projettée. Les chanoines obeirent enfin, & firent le plus grand éloge du nouveau prélat dans leur acte capitulaire (1). Le roi leur en témoigna ſa ſatisfaction & leur manda que le nouvel évêque ne pourroit prendre poſſeſſion perſonnelle, qu'il le retenoit auprès de lui pour prêcher le carême, & qu'ils euſſent à mettre ſes procureurs en pleine & entière poſſeſſion de l'évêché.

Parvi, que quelques-uns nomment Lepetit ou Petit, avoit pris naiſſance à Montivilliers à deux

(1) *Fertur ipſum eſſe generalem fidei noſtræ inquiſitorem, numeris omnibus tam bellè abſolutum, ut liberaliorem in erogandis, chariorem in miſeros & mendicos, humaniorem in congreſſionibus, in concionibus & prædicationibus facundiorem & diſertiorem, in inquirendis oculatiorem, in prolatione incorruptiorem & abſoluciorem, in dijudicandis acriorem & diſcretiorem, in toto orbe tam benè denique prædicatum & nominatum ut vix talem reperire queas, tanta eſt viri fama & celebre nomen.* Cam. prompt.

lieues du Havre-de-Grace dans le pays de Caux. Il prit l'habit de ſaint Dominique, & fit profeſſion dans la maiſon des Jacobins de Rouen. Il reçut le bonnet de docteur en Sorbonne en 1502. Il cultiva les lettres & fut en liaiſon avec un grand nombre de ſavans. Il invita, de la part du roi, Eraſme à venir à la cour; mais ce ſavant qui n'aimoit pas les moines, refuſa ces offres dès qu'un religieux ſe mêloit de la negociation. Parvi fut confeſſeur de Louis XII. de qui il étoit eſtimé. Il aſſiſta à la mort de la reine Anne de Bretagne, & fit juſqu'à trois fois ſon oraiſon funebre, à Blois où elle étoit morte, à N. D. de Paris & à Saint-Denis où elle fut inhumée. Il fit auſſi celle de Louis XI. qui mourut le 1er. janvier 1515. Dès l'année 1512, Parvi donna au public les œuvres d'Origene en 4 tom. *in-folio*. Le P. Labbe fait 1518.
mention d'un des exemplaires de cette édition imprimé en vélin, qui ſe trouve dans la bibliotheque du roi. Camuſat nous apprend qu'il donna auſſi une édition des œuvres de Grégoire de Tours.

A la priſe de poſſeſſion de Parvi par procureurs le 10 mars, on agita la queſtion de ſavoir à qui appartenoient les émolumens de la vacance du ſiége. Il fut arrêté que le chapitre prendroit tous les frais de la geſtion, & que le reſte ſeroit remis à l'évêque. Enfin, le prélat fit ſon entrée ſolem- 1519.
nelle au mois de mars de l'année ſuivante, avec toutes les cérémonies accoutumées. Lorſqu'il eut pris en main les rênes du gouvernement, il remplit ſes devoirs avec une édification qui le rendit cher à ſon clergé, & le fit aimer & eſtimer de tout ſon peuple. Il s'appliqua à faire un bon choix des eccleſiaſtiques pour remplir les cures. Il viſita ſouvent ſes ouailles, & veilla ſur la doctrine &

Digitized by Google

ſur les mœurs avec d'autant plus d'attention que le luthéraniſme commençoit à faire des progrès en France, & menaçoit d'infeſter le diocèſe de Troyes. Il établit en communauté les filles repenties & les mit en poſſeſſion de l'Hôpital de Saint-Abraham, & fournit ſon égliſe cathédrale d'ornemens précieux & de pluſieurs décorations, ſecondé par Louis Budée, chanoine & archidiacre d'Arcies.

1521. Deux ans après, l'évêque de Troyes vit dans ſa ville épiſcopale le roi François I. ſon bienfaiteur, & la reine, épouſe de ce monarque. Il le reçut à l'entrée de la cathédrale à la tête de ſon chapitre. Le quatrième jour qui ſuivit l'entrée du roi, l'archevêque de Sens fut reçu de même à la porte de l'égliſe, & l'on décida que ſi ce métropolitain ſe préſentoit revêtu de ſes habits pontificaux, il devoit être reçu en grande cérémonie; mais que, s'il étoit ſeulement en camail, il ſeroit reçu par les chanoines en chappes, précédés de la croix.

1523. Cependant le diocèſe de Troyes commençoit à être infecté de la nouvelle doctrine de Luther dont les livres ſe répandoient ſourdement. Le zèle de Parvi ſe ranima : il envoya à tous ſes curés une inſtruction paſtorale pour les exhorter à veiller ſur leurs ouailles & à leur ôter les livres qui contenoient les erreurs du luthéraniſme : & quoique le venin de l'héréſie en eût empoiſonné pluſieurs amateurs des nouveautés, ces erreurs ſe diſſiperent, & le diocèſe en fut préſervé.

1524. Dans ces conjonctures, le différend de l'évêque & du chapitre pour la juriſdiction contentieuſe ſe renouvella comme ſous les évêques Louis & Jacques Raguier. Le procès fut inſtruit pardevant le lieutenant-général de Sens. Mais enfin

Parvi ſe déſiſta & reconnut les droits & exemptions du chapitre. L'année ſuivante il fit imprimer un miſſel pour ſon diocèſe. 1525.

Alors Odard Hennequin occupoit le ſiége épiſcopal de Senlis. Comme il étoit de Troyes, il deſira permuter avec Parvi pour revenir dans ſa patrie. Celui-ci fut longtemps en balance, parce qu'il avoit regret de quitter ſon évêché : mais à la fin il ſe laiſſa gagner & accepta les offres qu'on lui fit. Lorſqu'il fut à Senlis, où il ſiégea environ neuf ans, il compoſa un recueil de tous les ſentimens des docteurs de ſon ordre pour prouver & établir la ſouveraineté du roi. Il mourut en 1536, & après ſa mort il parut un de ſes ouvrages qui portoit pour titre : *Deformatione hominis & ejus excellentia, quidve facturus eſt ut paradiſo & vitâ æternâ fruatur.* 1527. C. prompt. Deſguerr. Mſſ. Tr.

LXXIX.

ODARD HENNEQUIN. 1527.

CLÉMENT VII. PAUL III. *Papes.*

FRANÇOIS I. *Roi de France.*

La famille d'Hennequin eſt originaire du comté d'Artois, d'où, vers l'an 1196, un de ſes membres vint s'établir à Troyes. Elle s'eſt toujours diſtinguée par les talens, par les places, les dignités, & les offices qu'on l'a vu occuper dans toutes les compagnies ſouveraines de Paris. Elle a eu des alliances avec de très-grandes maiſons, telles que celles de Balzac-d'Entragues, de Brichanteau-Nangis, de la Bourdaiſiere, de Nicolaï, de le Maitre, de Bruſlart, de Moſlé de Blancmeſnil, de Le P. Anſelme Moréry.

Meſmes, de Reſſuge, de Luillier, de Mauroy ; & pluſieurs autres conſiderables. Ses armes ſont vairé d'or & d'azur au chef de gueule chargé d'un lion leopardé paſſant d'argent. Odard portoit écartelé au 1er. & 4e. d'Hennequin, au 2e. & 3e. d'azur à la bande de gueule coticé de deux ſerpens d'or.

Cam. Deſg. Hiſt. d'Aux. Pon. c. de Tr. Mſſ. Tr. & Duc.

Il naquit à Troyes en 1484. Il fut d'abord chanoine de la cathédrale, enſuite archidiacre de Puiſaye, diocèſe d'Auxerre, & il eſt nommé en cette qualité dans la publication de la coutume de Troyes. Son mérite perça à la cour & le fit connoître de François I. qui l'aima, le fit ſon aumônier & lui donna les abbayes de Vertus, diocèſe de Châlons, de Saint-Loup & de Saint-Martin-ès-Aires de Troyes. Il eut en outre le prieuré du Saint-Sepulchre & celui de la Celle-ſous-Chantemerle. Enfin il fut nommé évêque de Senlis en 1526, & le 28 mars 1527, il fit ſon entrée ſolemnelle dans l'évêché de Troyes avec les cérémonies uſitées. Dès qu'il fut ſur le ſiége de cette ville, il viſita ſon diocèſe pour connoître l'état de ſes ouailles, pour réformer les abus, & pour empêcher que les nouvelles erreurs ne ſe répandiſſent dans ſa patrie, dont il étoit devenu le pere ſpirituel. Il aſſiſta à l'aſſemblée du clergé, qui ſe tint vers la fin de 1527, à l'effet de ſupplier le roi d'employer ſon autorité ſouveraine pour remédier au mal que commençoit à cauſer dans le royaume la nouvelle ſecte des partiſans de Luther. Il ſe trouva auſſi au concile de Paris, au mois de février l'année ſuivante, où l'on fit pluſieurs décrets dogmatiques contre la doctrine de cet héréſiarque. Convaincu de la néceſſité de maintenir la diſcipline, il eut ſoin de tenir les ſynodes, & il fit imprimer tous les ſtatuts de ſes prédéceſſeurs avec

C. prompt. f. 255. & ſſ.

1527.

1528.

1530.

les ſiens. Il employa à cet ouvrage ſon official & grand-vicaire Jean Collet, natif de Rumilly-les-Vaudes, qui accompagna cette collection de gloſes ou commentaires ſouvent trop longs, ou quelquefois alembiqués à la mode du temps. Le prélat dit, dans ſa préface, que ce Collet eſt un perſonnage fort ſavant & ſurtout verſé dans la connoiſſance du droit, & qu'il eſt entré dans les forêts connues de l'écriture, des canons & des docteurs pour y cueillir des rameaux verdoyans qui puiſſent ſervir à la nourriture ſpirituelle des paſteurs & des ouailles (1). Jean Braque y rappelle dans le *Proœmium* les ſtatuts de Jean d'Auxois & de Henri de Poitiers, & entre enſuite dans l'ordre qui doit être gardé à la tenue des ſynodes & dans le détail de ce qui concerne les ſacremens.

Sur le baptême, il eſt défendu de rien exiger, mais il eſt permis de recevoir ce que les fidèles ont coutume d'offrir, & il eſt dit que deux ou trois parreins ſuffiſent; ce qui n'a plus lieu aujourd'hui : qu'on doit ouvrir les femmes mortes, lorſqu'on eſt certain que l'enfant eſt encore vivant dans leur ſein, pour le baptiſer enſuite; ſur quoi le Gloſſateur dit qu'on ne doit en aucune manière ouvrir une femme vivante pour baptiſer l'enfant, quand même il ſeroit conſtant que l'enfant dût mourir ſans baptême. Le 12e. ſtatut dit qu'il y a des prêtres qui, dans le temps de Pâques, défendent à leurs paroiſſiens, ſous peine d'excommunication, de communier, s'ils ne ſont confeſſés à eux, ou à

Fol. 16. v.

Fol. 18. r.

Fol. 22.

Fol. 37.

(1) *Rogavi inſuper officialem meum Johannem Coletum virum undecumque ſed præcipuè in jure doctiſſimum, à ſylvis Romiliacis oriundum ut notiſſimas ſibi ſcripturarum, canonum & doctorum ſylvas ingrediens hinc & indè validâ manu ramos virentes in veſtrum & noſtri jumenti pabulum decerperet.* Præfat. fol. 1.

des prêtres à qui ils en ont donné permiſſion. Cette défenſe eſt regardée comme téméraire, parce que d'autres prêtres ou des religieux ont, du pape & des évêques, le pouvoir de confeſſer & d'abſoudre ceux qui auroient confiance en eux. Le ſtatut 28e. enjoint aux prêtres de ſe confeſſer, au moins une fois l'an, à leur évêque ou à ſon pénitencier, ou à d'autres à qui le prélat en auroit donné le pouvoir; ſur quoi le commentateur dit qu'il faut entendre les prêtres paroiſſiaux ou curés, mais que les prêtres qui n'ont point charge d'ames doivent ſe confeſſer à leur propre paſteur. Il y a abus en France ſur ce ſtatut qui n'a plus lieu aujourd'hui.

Fol. 50.

Par le 33e. les prêtres ne doivent point ſe confeſſer réciproquement, à moins que l'un ne ſoit curé de l'autre, ou qu'ils n'en aient obtenu la permiſſion de l'évêque ou de ſes grands-vicaires, ou de leurs curés: ſtatut abuſif qui ne peut avoir lieu aujourd'hui. Un autre également abuſif ordonne aux clercs, avant que de recevoir les ordres, de ſe confeſſer à l'évêque ou à ſon pénitencier, ou autre ayant pouvoir de les abſoudre.

Fol. 51.

Fol. 63.

L'article du mariage condamne un jeu appellé *Charivary*, qui ſe pratiquoit aux ſecondes nôces. On y entendoit des cris horribles, des blaſphêmes, des obſcénités, & les acteurs portoient des maſques injurieux & ſe répandoient en outrages contre les épouſés. La ſemaine ſainte y eſt appellée *Peineuſe*, *ſeptimana pœnoſa*. Le Gloſſateur dit que les cierges qu'on allume aux ténèbres ſignifient les douze apôtres & les trois maries qui ſuivoient Jéſus-Chriſt. Interprétation gratuite & en même temps bien futile. Après les cas réſervés & les articles de la foi dont on en attribue un à chacun des apôtres, on trouve les ſtatuts d'un concile provincial tenu par G. archevêque de Sens en 1320, enſuite

Fol. 75.

Fol. 117.

enſuite les nouveaux ſtatuts de Jean Léguiſé qui confirment ceux de Jean Braque, & enfin quelques préceptes & ordonnances, en françois, pour être publiés, de temps en temps, par les curés à leur paroiſſiens.

Dans le temps dont nous parlons, le décanat de Saint-Urbain étoit occupé par Jean Hennequin, archidiacre d'Arcies & de Margerie, abbé de Baſſe-Fontaine, & frere de notre évêque. Il mourut le 23 juillet 1531, & l'évêque Odard fut élu par le chapitre pour remplir cette dignité; mais il ne la garda pas longtemps, il demanda au roi la permiſſion de la réſigner en faveur de ſon neveu Nicolas Hennequin, ſe réſervant néanmoins la collation des bénéfices qui y ſont attachés; ce qui fut approuvé par le pape Paul III. en 1534. 1531. 1532.

M. Hennequin ſe rendit recommandable par ſes vertus épiſcopales, par ſon zèle apoſtolique & par le ſage emploi de ſes revenus. Il en diſtribua une partie aux pauvres & en fit ſervir une autre à réparer ſon palais épiſcopal, ſon château de Saint-Lyé, & à mettre en bon état les égliſes & les monaſtères dont il étoit titulaire. En 1535, il fit imprimer un miſſel à l'uſage de ſon diocèſe, & quelques années après un rituel ou manuel pour l'adminiſtration des ſacremens & les différentes bénédictions de l'égliſe. Il eut été à ſouhaiter que ſa carrière eût été plus longue; le bien qu'il faiſoit au diocèſe rendit ſa mort prématurée. Il termina ſa vie le 13 novembre 1544 après 17 ans d'épiſcopat, âgé de 60 ans, & fut inhumé au milieu de la nef de la cathédrale ſous un tombeau d'airain, ſur lequel ſa figure eſt repréſentée en habits pontificaux. Cette lame eſt aujourd'hui poſée au collatéral ſeptentrional, depuis qu'on a repavé à neuf la nef de cette égliſe. 1535. 1544.

Mém. de Jac. de Bar. Hiſt. des mart. prot. témoins.

Malgré la vigilance & les ſoins continuels de M. Hennequin, l'héréſie ne laiſſoit pas de faire quelques progrès dans le dioceſe. Jean Dubec, prêtre, natif des Eſſarts, proche Sezanne, embraſſa les erreurs de Luther, & les répandoit dans le pays. Il ſe maria & déclama contre le celibat des prêtres. En vain lui repréſenta-t-on l'abyme où il ſe précipitoit, il perſiſta & ſoutint cette doctrine avec tant d'opiniâtreté, qu'il fut arrêté & mis dans les priſons de Troyes. Rien ne put lui deſſiller les yeux & lui faire connoître ſes erreurs. On inſtruiſit ſon procès, il fut dégradé de la prêtriſe & livré au bras ſéculier le 9 juin 1543. Enfin, il fut condamné à mort, étranglé & brûlé dans l'Etape-au-Vin. Quelques-uns cependant prétendent qu'il ſe convertit avant que de mourir.

LXXX.

LOUIS DE LORRAINE. 1544.

PAUL III. JULES III. *Papes.*

FRANÇOIS I. HENRI II. *Rois de France.*

Cam. Deſg. Moréry. Hiſt. de Fr. Hiſt. du Calv. Mſt. Tr. Mſſ. Duhal.

Le ſiége de Troyes demeura vacant pendant environ 8 mois après la mort de M. Hennequin. Enfin, le 13 juillet ſuivant, le roi y nomma Louis de Lorraine, fils de Claude de Lorraine & d'Antoinnette de Bourbon. Il n'avoit encore que 18 ans, & cet âge, ſuivant le concordat, n'étoit point ſuffiſant pour occuper un évêché. Mais le pape lui accorda l'adminiſtration de celui de Troyes, juſqu'à ce qu'il eût atteint l'âge compétent pour exercer les fonctions épiſcopales. Dès que les bulles furent arrivées à Troyes, le chapi-

Digitized by Google

tre de la cathédrale s'aſſembla par *oſtiatim* & au ſon de la cloche pour en faire la lecture. A cette aſſemblée ſe trouverent l'abbé de Clairvaux, les lieutenans civil & criminel, l'avocat du roi, le maire, les échevins, les conſeillers & autres notables bourgeois de la ville. La lecture étant faite, tous ceux qui étoient préſens, pleins de joie & de ſatisfaction, reçurent pour leur paſteur & évêque & pour adminiſtrateur de ce diocèſe, tant au ſpirituel qu'au temporel, le ſeigneur Louis de Lorraine, iſſu d'une des plus illuſtres maiſons du royaume. Guillaume Juvenis, chanoine de l'égliſe de Troyes, le repréſenta, & par une procuration en bonne forme, prêta le ſerment accoutumé.

Alors Calvin répandoit ſa doctrine en France. Malgré la tenue du concile de Trente, les ſectateurs de cet héréſiarque ne laiſſoient pas de ſe multiplier. Un cordelier nommé Pierre Morel, docteur de Sorbonne & fils d'un bourrelier de Troyes, avoit apoſtaſié pour embraſſer la nouvelle religion. L'amour de la liberté & l'eſpérance de quelques avantages temporels l'avoient déterminé à l'apoſtaſie. Le ſupplice de Dubec ne l'avoit point effrayé, il eut même l'audace de ſe faire miniſtre de l'égliſe calviniſte. Mais enfin tourmenté par ſes remords & fruſtré de ſes eſpérances, il rougit de ſon crime, & rentra dans ſon ordre dont, par la ſuite, il devint provincial. Les remords n'agirent pas également ſur un nommé Macey, marchand, natif de Troyes & luthérien. Tous les jours il ſe répandoit en blaſphêmes contre l'euchariſtie. Il fut arrêté & condamné à être brûlé vif. L'imprimeur Moreau qui vendoit un livre hérétique intitulé : *Le trafic & train de marchandiſes que les* 1562

prières exercent en l'égliſe, fut auſſi arrêté & condamné au ſupplice du feu.

Mſ. Bref. Mſ. de Jac. Vers ce temps-là, on repréſentoit dans Troyes des comédies ſuperſtitieuſes dans le goût de celles des myſtères de la paſſion. Nos mémoires nous apprennent qu'on y jouoit la vengeance de Notre-Seigneur Jéſus-Chriſt, appellée auſſi le jeu ou la diablerie de la vengeance. Suivant ces mémoires, le 24 février 1539, on annonça au ſermon & par les égliſes, qu'on allât chercher les rôles pour jouer cette piéce; le 1er. mai 1540, *on fit les montres de cette diablerie*, le 9 on les répéta, mais en belle ordonnance, avec trompettes, tambours & autres inſtrumens, enfin 8 jours après on commença ces montres autour du jeu & en même temps de la repréſentation où il y avoit beaucoup de monde, & où l'on payoit un *douzain* par perſonne. Il eſt auſſi queſtion du jeu de ſaint Loup, pour lequel on chantoit une meſſe devant le chef de ce ſaint, le jeu de la ſainte hoſtie, celui de ſainte Catherine & celui de ſainte Jule.

Cependant Louis de Lorraine qui n'avoit preſque pas réſidé dans ſon diocèſe, à l'exception de quelques ſejours à Aix-en-Othe & à Saint-Lyé, permuta ſon évêché avec Antoine Caracciole, 1550. pour l'abbaye de Saint-Victor de Paris. Il fut enſuite nommé à l'évêché d'Alby, où il ſuccéda au cardinal Jean de Lorraine. Trois ans après, le pape Jules III. lui donna le chapeau de cardinal, & depuis il ne fut plus connu que ſous le nom de cardinal de Guiſe. Il quitta encore l'évêché d'Alby pour paſſer à l'archevêché de Sens, où il ne demeura que deux ans. Enfin, il fut évêque de Metz & poſſéda les abbayes de Saint-Germain-d'Auxerre, de Bourgueil, de Tournus & de Moiſſac,

mourut à Paris le 28 mars 1578, âgé de 56 ans, & fut inhumé dans le chœur de l'abbaye de Saint-Victor. Il portoit pour armes d'or à la bande de gueules, chargée de trois alérions d'argent, avec les alliances de la maiſon de Lorraine.

LXXXI.

ANTOINE CARACCIOLE. 1550.

JULES III. —— PIE IV. *Papes.*

HENRI II. FRANÇOIS II. CHARLES IX.

Rois de France.

Cam. Deſg. Mſſ. Tr. Mſſ. Brey. Mém. de Jac. de Brien. Mém. de Mer. Dict. de Prot. per March.

Caracciole, à qui Louis de Lorraine remit l'évêché de Troyes, étoit fils de Jean Caraccioli, napolitain, prince de Melphe (1), maréchal de France, gouverneur du Piémont, & d'Eléonore de San-Severino, fille du prince de Salerne. A l'âge de 18 ans, le jeune Caracciole, délivré du joug de ſes maîtres, ſuivit la cour, où il parut avec diſtinction. Il en goûta les délices, en ſuivit le luxe & la ſplendeur par la richeſſe de ſes habits & par l'éclat d'un brillant équipage. Mais ſes moyens n'étant pas ſuffiſans pour ſatisfaire ſes deſirs, ſes affaires ſe dérangerent tellement qu'il fut obligé de quitter ſon train & de ſe retirer de la

(1) Dans la vie de M. Pithou, M. Groſley dit que le pere de cet évêque Caracciole étoit prince d'Amalphi. Mais il a confondu Amalphi avec Melphi, dont Caracciole étoit prince, ſituée dans la Baſilicate, tandis qu'Amalphi eſt dans la principauté intérieure. Voy. une notice ſur Caracciole dans l'Eſprit des journaux, janv. 1782. p. 243.

cour pour mener une vie plus ſimple & plus conforme à la religion. Il choiſit, pour ſa retraite, la Sainte-Beaume de Marſeille. Mais ſoit inconſtance, ſoit impoſſibilité d'y ſuivre ſon projet, il revint bientôt à Paris ſe faire chartreux. Avant la fin de ſon noviciat, ſa premiere ferveur s'étant éclipſée, il quitta l'habit & ſe fit chanoine régulier dans l'abbaye de Saint-Victor. Le cardinal de Bourbon ne pouvant obtenir ſes bulles pour cette abbaye, Caracciole uſa de fineſſe. Il déclara aux religieux qu'il ſe chargeroit d'obtenir du roi la permiſſion d'élire un abbé, à condition toutefois que, s'il réuſſiſſoit, on lui conféreroit le prieuré d'Athis. Il fit alors des démarches, mais, en ruſé négociateur, il obtint pour lui-même cette abbaye avec l'économat, il reçut ſes bulles quelque temps après, en prit poſſeſſion le 22 février 1544, & en fut le dernier abbé régulier.

Se voyant maître de cette dignité, il voulut gouverner le ſpirituel & le temporel à ſa fantaiſie ſans conſulter les anciens religieux. Ceux-ci mécontens en appellerent comme d'abus, & le conſeil du roi commit le cardinal de Tournon pour déléguer des juges en cette affaire En conſéquence, il fut ordonné un partage des biens entre l'abbé & les religieux; & pour lui donner plus de force, il fut enregiſtré au conſeil & au parlement & agréé par une bulle du pape Paul III.

Cependant Caracciole, qui avoit du talent pour la chaire, avança dans ſes ſermons quelques propoſitions luthériennes. Il en fut repris & on le menaça d'interdit; mais il répondit avec fierté qu'il auroit une chaire qu'on ne pourroit lui interdire, & dès ce moment, afin d'être plus libre, il réſolut de quitter ſon abbaye & de viſer à un évêché. Ce qu'il fit en effet par ſa permutation

avec Louis de Lorraine. Il fut ſacré à Saint-Victor le 15 novembre 1550. Il portoit alors une longue barbe, & ſuivant l'uſage de l'égliſe de Troyes, le nouvel évêque devoit ſe préſenter raſé au chapitre. Il en fut averti, & il trouva mauvais qu'on voulut l'aſſujettir à cette coutume. Il employa toutes ſortes de moyens pour être diſpenſé de s'y ſoumettre ; enfin, il eut recours à l'autorité du roi (Henri II.) qui voulut bien écrire, à ce ſujet, au chapitre de Troyes. Le monarque déclare, dans une lettre, qu'ayant deſſein d'employer Caracciole à quelque ambaſſade éloignée pour affaire importante, il eſt néceſſaire qu'il conſerve ſa barbe, ne pouvant y aller ſans cela. Cette lettre eſt datée de Fontainebleau le 27 novembre 1551. Le chapitre ſe rendit alors, & voulut bien ſuſpendre ſon uſage pour cette fois à cauſe des ordres du roi. 1551.

Tous les obſtacles étant levés, le nouvel évêque vint à Troyes & fit ſon entrée ſolemnelle le 13 décembre ſuivant. Tout le clergé ſe rendit à l'abbaye de Notre-Dame-aux-Nonnains, où le prélat étoit arrivé la veille, accompagné d'un nombreux cortege, & principalement de M. de Dinteville, évêque d'Auxerre, de M. d'Aumont, de pluſieurs autres grands ſeigneurs & des officiers municipaux tous à cheval. Au moment de la ſolemnité, il partit en proceſſion de l'abbaye & il fut porté en une chaiſe, ſuivant la coutume, juſqu'à la cathédrale, par les quatre barons de la Croſſe. Auſſitôt qu'il fut arrivé dans le chœur, il célébra la meſſe & conféra les ordres à un grand nombre d'eccléſiaſtiques, ce jour étant le ſamedi des quatre-temps de décembre. Aux fêtes de Noël, il commença à prêcher dans ſon égliſe, & il y eut tant de monde à ce premier ſermon qu'il étoit très- C. promp f. 261.

difficile de l'entendre. Cette même année il fut nommé à l'abbaye de Ham, diocèſe de Noyon. Le dimanche 31 janvier, il aſſiſta, dans Troyes, à une proceſſion générale pour la paix qui venoit d'être faite avec l'Angleterre. Elle avoit été ſollicitée par les proviſeurs des pauvres de la ville qui étoient au nombre de 3000 mille, & à qui l'on fit de grandes aumônes. Le prélat n'y ſuivit point le cérémonial de ſon égliſe, le chapitre lui en fit une remontrance & lui ſignifia de ſe conformer dorénavant aux uſages (1).

1552. Les commencemens de l'épiſcopat de Caracciole furent aſſez louables & édifians; mais déjà hérétique dans le cœur, il inſinuoit, dans ſes ſermons, des opinions nouvelles, qui ſcandaliſerent ſes auditeurs. Le peuple ſe ſouleva, & les magiſtrats firent au prélat de vives remontrances. Accoutumé aux feintes & aux artifices, il promit de ſe rétracter & affecta du zèle pour la religion catholique, dans laquelle il étoit né & dont il étoit le miniſtre.

On l'invita à prêcher à Saint-Jean le dimanche de la ſexageſime. Dans la crainte qu'il ne tint point ſa parole, pluſieurs paroiſſiens & autres complotterent de faire créver & tomber ſur ſa tête la voûte d'une allée ſuſpendue au-deſſus de la chaire (2). Mais il évita, par ſa rétractation, le malheur qui le menaçoit.

---

(1) *Significabitur Domino epiſcopo (non enim ſatis adhuc ceremonias novit ut pote nuper receptus) ut in proceſſionibus & actis eccleſiaſticis conformem ſe gerat eccleſiæ ſuæ Trecenſi ſeu collegio dominorum canonicorum.* Regiſt. du ch. f. 61.

(2) Il y avoit au-deſſus une allée ſuſpendue pour aller à la chaire. Les marguilliers la firent abattre au mois de décembre 1592, & firent en la muraille une petite porte pour l'entrée & la ſortie du prédicateur. Cette porte que l'on a cru inutile a été murée en 1774.

La ſuite démontra que cette rétractation n'étoit pas ſincère. Loin d'empêcher le calviniſme de pénétrer dans Troyes, Caracciole même le favoriſoit & s'en rendoit l'apôtre & le défenſeur. Il tenoit des aſſemblées particulières dans la maiſon de Jérôme Girardin, rue des Lorgnes, où il débitoit ſes erreurs avec plus de ſécurité, & ſéduiſit pluſieurs perſonnes par des paroles obſcures & amphybologiques. L'exemple du paſteur fomenta la contagion & inſpira de la hardieſſe aux nouveaux ſectaires qui rompirent & briſerent plu- 1554.
ſieurs images dans le cimetiere de N. D. ou de Saint-Jacques & en d'autres lieux de la ville. Pour réparer ces ſcandales, on fit une proceſſion générale, où les reliques furent portées pour en confirmer le culte, & l'on chanta, dans l'égliſe de N. D. une meſſe, pendant laquelle on prêcha ſur cet événement. Les magiſtrats, ſur les ordres du roi, puniſſoient les hérétiques dès qu'ils pouvoient les découvrir. Un cordelier nommé *Lagoutte*, fils d'un charpentier de cette ville, qui avoit été à Genève, à Lauzane & dans d'autres lieux ſéparés de l'égliſe, fut arrêté, condamné à faire abjuration & à tenir priſon perpétuelle chez les cordeliers d'Auxerre, où il avoit fait profeſſion. Il avoit alors l'évêché pour priſon ; mais ayant ſçû gagner ſon gardien, il s'évada avec lui.

Caracciole n'étoit point dans ſon diocèſe pendant l'année 1555. Le 11 décembre, le maître de l'Hôpital de Saint-Nicolas préſenta une requête au chapitre de Saint-Pierre pour lui demander la permiſſion de faire dédier ſon égliſe nouvellement bâtie, par l'évêque de Chalcédoine, qui devoit venir à Troyes aux quatre temps prochains; ce qui lui fut accordé à cauſe de l'abſence de l'évêque diocéſain.

1555. Le cardinal Caraffe, beau-frere du prince de
1556. Melphe, venoit de monter ſur la chaire de Saint-Pierre ſous le nom de Paul IV. L'évêque de Troyes, qui étoit ſon neveu, ſe rendit à Rome pour lui faire ſa cour & en obtenir le chapeau de cardinal ou quelque bénéfice. Mais, trompé dans ſon attente, il reprit le chemin de la France, & paſſant par Genève, où il ſejourna quelque temps,
1557. il fit connoiſſance avec Calvin & Bèze, les deux chefs du parti huguenot, ſe confirma dans ſes opinions erronées, & promit de ſe déclarer pour la nouvelle religion. A ſon retour à Troyes, il n'oſa pas encore agir ouvertement, mais il favoriſoit en ſecret les religionnaires, & en public ne les reprenoit point ou ne leur parloit que légèrement. Ce qui occaſionna de nouveau la profanation de pluſieurs images, & ſurtout de celles de la ſainte Vierge que les héretiques avoient ſouillées d'ordures. Mais il cacha ſi bien ſon jeu que, vers ce temps-là, il obtint du roi l'abbaye de Beaulieu, dans
1558. ſon diocèſe; il voulut auſſi uſurper la juriſdiction du doyen de Saint-Urbain dans ſon égliſe. Nicolas Hennequin qui poſſédoit alors cette dignité, n'abandonna pas ſes droits; il ſe défendit contre le prélat qui avoit intéreſſé dans ſa cauſe Nicole le Tartier, chanoine-archidiacre, ſon official & curé de Saint-Jean. L'affaire fut plaidée, & le doyen de Saint-Urbain obtint une ſentence contre l'évêque & ſon official, & la fit mettre à exécution.
1559. Le nombre des calviniſtes augmentoit de jour en jour, & leur retraite étoit dans la rue moyenne, qui, pour cette raiſon, fut appellée *la petite Genève*. Les catholiques n'étoient pas tranquilles; les hérétiques ne cherchoient que les occaſions de les inſulter. Le jour de ſainte Mâtie, le peuple s'empreſſant de révérer les reliques de cette ſainte,

un quidam s'approcha de la châſſe & proféra des paroles injurieuſes & blaſphématoires. Auſſitôt le peuple indigné l'entraîna hors de l'égliſe & l'aſſomma à coups de pied, & avec des pierres & les bancs des petits merciers qui étoient étalés ſur la place.

L'année ſuivante, les hérétiques s'enhardiſſant de plus en plus, firent mille horreurs à l'image de la Vierge qui eſt au bout de la ruelle Chauſſon, du côte de la rue moyenne. Pour réparer ces outrages, on y fit une proceſſion générale, où l'on demanda à Dieu qu'il lui plût d'empêcher ces profanations. Quelque temps auparavant, les Huguenots avoient excité beaucoup de tumulte à une proceſſion de la paroiſſe de Saint-Jean, dont ils inſulterent les prêtres, la croix & la bannière; un bonnetier y fut tué d'un coup de piſtolet, & ces religionnaires firent ſonner le tocſin. On fit une nouvelle proceſſion générale où l'évêque aſſiſta, & quelques perſonnages ſoupçonnés de l'attentat furent mis en priſon. 1560.

Caracciole étoit encore catholique en apparence, & les regiſtres de la paroiſſe de Saint-Jean nous apprennent qu'en 1560 il tint un enfant ſur les fonts de baptême (1). Mais il ne tarda pas à apoſtaſier ouvertement. Les Huguenots qu'il favoriſoit avoient projetté de troubler & d'empêcher la proceſſion générale du Saint Sacrement le jour de la Fête-Dieu. Les magiſtrats l'apprirent & ſe précautionnerent contre toute inſulte. Ils firent pendant quelque temps garder la ville par 25 novembr. 1561.

(1) L'enfant étoit une fille de Jean Dorieu, qui fut nommée Antoinnette. Elle eut deux marreinnes ſuivant l'uſage du temps, ſavoir, Marie Canceau la Bourguignotte & Catherine Deſrieux.

deux cens hommes, & comme il s'élevoit ſouvent des diſputes entre les catholiques & les hérétiques, ils firent défenſe aux uns & aux autres de s'appeller *Papiſtes* ou *Huguenots*, à peine d'être pendu, conformément à l'édit connu ſous la dénomination d'édit de juillet.

Pendant la tenue du colloque de Poiſſy, les Calviniſtes de Genève, ou peut-être Calvin lui-même, envoyerent à Troyes des prédicans (1) qui tinrent le prêche en pluſieurs maiſons. Mais afin de s'aſſembler en plus grand nombre, ils prirent, dans *la corterie aux chevaux*, une grange dont ils firent leur temple. Ils y prêcherent publiquement & y firent pluſieurs baptêmes & mariages. Ils avoient encore d'autres prêches, un ſur la paroiſſe de Saint-Remi, & un autre en la rue du Bourgneuf, tant ils ſe multiplioient. Les Troyens commençoient alors à ſe convaincre que leur évêque étoit réellement hérétique, & le chapitre de la cathédrale préſenta une requête pour empêcher qu'il ne prêchât dans ſon palais, comme le bruit en couroit. Vers ce même temps, le fameux Pierre Martyr revenant du colloque de Poiſſy, paſſa à Troyes & alla rendre viſite à Caracciole qu'il avoit vû à Genève. Ils ſe virent avec plaiſir & renouerent leur amitié. Cette entrevue leur donna occaſion de tenir pluſieurs conférences ſur le fait de la religion. Le prélat, ſéduit de nouveau, devint un fervent proſélyte de la ſecte calvinienne. Il avoit diſſimulé pendant les regnes de Henri II. & de François II.; mais, à l'avénément du jeune Charles IX. ſous une régence pleine de trouble, il crut, ſur les avis de Pierre Martyr, pouvoir ne

(1) Dupin, Sorel & Leroi.

plus rien ménager & ſe déclarer ouvertement pour la religion prétendue réformée. Il imagina que, ſous un prince mineur, il arriveroit quelque changement dans le royaume, qu'il pourroit augmenter ſon état & ſes revenus, qu'enfin il ſe trouveroit dans une poſition qui ſeroit capable de ſatisfaire ſon ambition.

Depuis ce moment, il ſe ſuppoſa des ſcrupules ſur ſa vocation à l'épiſcopat, & apporta pour prétexte qu'il n'avoit pas été élu par les ſuffrages de l'égliſe & du peuple. Il ſe fit ordonner de nouveau dans une aſſemblée de Calviniſtes qui l'élurent tous d'une voix pour leur miniſtre. Alors il ſe rendit plus fréquemment dans leurs conventicules. Il prêcha même dans la chapelle de l'evêché, où il condamna pluſieurs points de doctrine & de diſcipline de l'égliſe romaine. Les catholiques ne purent entendre ſes diſcours ſans indignation. Les chanoines de la cathédrale lui firent défendre de prêcher avec proteſtation de ſe pourvoir en cour s'il continuoit. Les curés & autres eccléſiaſtiques, & ſurtout Jacques Guillemet, doyen de la cathédrale, défendirent contre lui la religion catholique & le réfuterent avec force; mais ils s'apperçurent qu'il étoit obſtiné dans ſes ſentimens & manifeſtement hérétique & ſchiſmatique. Le frere Morel, gardien des Cordeliers, oſa porter ſes plaintes à l'archevêque de Sens, alors Louis de Lorraine, ancien évêque de Troyes, cardinal de Guiſe. Soit que le prélat ait deféré à la délation du Cordelier, ſoit que touché des bruits publics, il ait cru devoir élever ſa voix d'office en qualité de métropolitain, on a de lui des lettres données à Joinville le 30 novembre 1561, adreſſées aux doyen, grand-archidiacre & chantre de l'égliſe de Troyes, conjointement & en leur abſence,

aux quatre plus anciens chanoines, par leſquelles, ſur ce qu'il a appris » par perſonnes de probité » que révérend pere en Dieu Antoine Caracciole » de Melphe, évêque de Troyes, s'eſt mal con- » duit dans le gouvernement de ſon évêché, & » a proféré, tant en public qu'en particulier, plu- » ſieurs propos ſchiſmatiques, herétiques & rem- » plis de blaſphêmes, contre l'honneur de Dieu, » des ſaints & du ſaint ſiége apoſtolique, il les » charge, commet & même leur enjoint d'infor- » mer ſoigneuſement de ce que deſſus, & de lui » faire paſſer sûrement leur rapport dûment clos » & ſcellé. « Mais on ne trouve pas que ce mandat archiépiſcopal ait eu de ſuites, ni que l'enquête ait été faite en conſéquence. Quelque temps après, il fit encore un prêche public dans la ſalle de l'évêché, où aſſiſta le comte d'Eu qui étoit venu faire ſon entrée à Troyes comme gouverneur de Champagne. Il y déclara hautement qu'il ne vouloit plus obéir au pape, qu'il renonçoit à l'impoſition des mains, & qu'il eſtimoit la meſſe être une abomination.

Nicole Mergey, alors curé de Saint-Jacques & chanoine de Saint-Urbain, raconte dans ſes mémoires, que, ce jour-là, ſortant de chez le doyen de la cathédrale, il rencontra les chanoines Jean Thiénnot, Jean Charles & Nicolle Leprince, qui furent accoſtés, en ſa preſence, par un nommé Thibaut de Mœurs, borgne, d'aſſez bonne maiſon, qui, portant une épée, leur adreſſa ſes paroles : *Meſſieurs ! ſouffrez-vous que les maçons de votre égliſe jettent des pierres au paſteur ?* Ces chanoines ne lui firent aucune réponſe ; mais M. Mergey lui dit : *Je ne ſais comment vous oſez vous armer d'eſpées tous comme vous êtes pardeſſus les édits du roi : M. de Troyes a aſſez d'autres commodités*

pour preſcher ſans ſa maiſon ; vous aſſemblerez ici un peuple infini, lequel, vous ni perſonne ne pourrez garder de faire beaucoup d'inſolences à cette égliſe, & ſe pourra faire qui n'y ait quelque fol montera au clocher & ſonnera à un toxin qui ſera cauſe par aventure de ſédition. Auſſitôt de Mœurs & tous ſes adhérans crierent : *Meſſieurs, en vos préſences comme il dit qu'il faut ſonner le toxin ſur nous* ! M. Mergey demande acte à des notaires qu'il n'a point parlé ainſi. Deux ſergens le témoignent en effet. Les prévôts des maréchaux de Champagne qui étoient en embuſcade pour empêcher les émeutes, approchent & interrogent M. Mergey : mais il fut reconnu innocent, & on lui commanda de ſe retirer, de peur que cette troupe furieuſe ne mît la main ſur lui & qu'il n'arrivât du tumulte.

Le comte d'Eu, ſcandaliſé des diſcours de l'évêque, défendit de tenir le prêche de la Corterie. Mais les Huguenots le tinrent dans les maiſons particulières, & malgré ſon apoſtaſie, Caracciole fit encore l'ordination aux quatre-temps de Noël ſuivant. Ce qui paroît étonnant.

La nouvelle égliſe de Troyes étoit devenue chere aux Calviniſtes, depuis que l'évêque s'en étoit rendu le chef. Elle donna pluſieurs miniſtres, & particulièrement celui qui commença l'égliſe des Réformes de Vaſſy, & qui y prêchoit lors du maſſacre de cette ville. Ces ſectaires répandoient dans Troyes des livres où il étoit traité de l'abolition de la meſſe. En vain on annonça, de par le roi, ſous peine de la hart, qu'il étoit défendu de prêcher ailleurs que dans les égliſes, & ordonné d'entendre la meſſe. Les Huguenots mépriſerent ces défenſes & allerent prêcher aux *Buttes des archers*; leur audace croiſſoit de jour en jour. Les prêtres

Hiſt. des égl. ref. par Bèze t. 1. l. 4.

1562.

qui portoient le Saint-Sacrement étoient insultés, les autels renversés, les images brisées, les reliques brûlées, les églises profanées. Les Catholiques eux-mêmes se portoient quelquefois à des extrémités qui ne pouvoient partir que d'un zèle amer & souvent aveugle. A Sens, ils massacrerent les Huguenots qui sortoient de leur prêche au nombre de plus de cent, & jetterent leurs corps nuds dans la rivière. Ceux de Troyes, à cette fâcheuse nouvelle, se rendirent maîtres de la ville dont ils saisirent les clefs. Ils ne laisserent ouvertes que les portes de Saint-Jacques & de Croncels qu'ils firent garder. M. d'Esclavolles, commandant pour le roi dans la ville, voulut modérer leur fureur ; mais ils l'enfermerent lui-même dans son logis sans qu'il osât en sortir. Enfin, le duc de Nevers qui étoit à Saint-Lyé, leur ordonna d'ouvrir les portes de la ville & de mettre bas les armes, & la crainte les fit obéir. Cette audacieuse témérité fit appréhender qu'ils ne pillassent les églises. Les chanoines de la cathédrale, ceux de Saint-Urbain & les Cordeliers firent garder les leurs par des gens armés. Le duc de Nevers fit apporter à l'hôtel de ville tous les bâtons, arquebuses, pistolets, piques, hallebardes, &c. & ordonna la visite des maisons pour voir s'il y en restoit encore. Les portes de la ville étoient tantôt ouvertes & tantôt fermées, au nombre de deux ou trois : mais on n'ouvroit presque point celle de Comporté, parce qu'on ne vouloit pas nourrir les hommes que le duc de Nevers y envoyoit. On les ouvroit entre quatre & cinq heures du matin, & on les fermoit à sept heures du soir. Pour l'ouverture de celle de Saint-Jacques, on sonnoit la cloche qui porte ce nom, & la grosse cloche de Saint-Jean pour ouvrir celles de Croncels & de Belfroy.

Dans

Dans ces entrefaites, les Huguenots firent partir 300 hommes pour aller au ſecours du prince de Condé qui s'approchoit de Paris. M. de Barbezieux, lieutenant pour le roi dans Troyes, les pourſuivit avec ſa compagnie, tomba ſur eux à Senain proche de Joigny, en tua pluſieurs, en fit d'autres priſonniers & mit le reſte en fuite. Le roi demanda du ſecours contre le prince de Condé. Le capitaine Riſaucour aſſembla quelques troupes à Troyes; mais les Huguenots coururent ſur elles & en tuerent une partie à Saint-Lyé & aux environs. Ils ne gardoient plus aucunes meſures. Un moine nommé Robin ſortit du couvent de la Trinité, prit une fille qu'il avoit déjà connue, la conduiſit par les rues comme en triomphe, & la mena au prêche, où ils ſe marierent comme calviniſtes. Ce moine étoit prêtre, il avoit donné quelques terres à ſon couvent, il voulut les répéter après ſon apoſtaſie, mais il fut débouté de ſa demande & le couvent maintenu en poſſeſſion.

On appréhendoit toujours quelque ſédition de la part des Huguenots. Afin de prévenir le mal, on fit garder la ville par 300 hommes, ſous les ordres de M. Desbordes, lieutenant du duc de Nevers. Ils firent des recherches dans les maiſons des hérétiques, à qui ils ôterent les armes, en empriſonnerent pluſieurs, & brûlerent beaucoup de leurs livres. Le peuple étoit ſi fort animé contre eux qu'une vieille femme arrivée de Genève n'ayant pas voulu fléchir le genou devant l'égliſe de N. D. fut aſſommée ſur le champ & jettée dans la rivière ſur le pont de la Salle. On relâcha cependant les priſonniers les moins criminels: mais les ſoldats de la garde emportés par une fougue impétueuſe, exercerent contre les Huguenots de la ville & de la campagne les plus grandes

violences. A la vue de tant de cruautés, ces religionnaires ſortirent éperdus de la ville avec leurs femmes & leurs enfans, & emmenerent avec eux une grande partie de leurs effets. Ils ſe retirerent à Bar-ſur-Seine; & là, pour ſe venger de ce qu'on leur avoit fait ſouffrir à Troyes, ils ſe ſaiſirent du château & de ſes munitions de guerre, pillerent les égliſes & cauſerent dans la ville & dans les environs les plus étranges ravages. Les Troyens craignirent pour leurs propres foyers; mais les Huguenots n'y firent point d'incurſion, & la ville remercia Dieu d'avoir été préſervée de ces déſordres.

Le lendemain, le chapitre de la cathédrale ne pouvant plus tolérer la conduite de l'évêque Caracciole, deputa trois chanoines (1) vers M. Desbordes, gouverneur de Troyes, pour lui repréſenter la conduite & la doctrine du prélat, & le prier de réprimer les entrepriſes de cet indigne miniſtre des autels. Le roi venoit d'envoyer des ordres à Anne de Vaudrey, bailli de Troyes, pour recevoir la profeſſion de foi de tous les officiers & chefs des corps de la ville. Ce qui fut exécuté dans *la loge* aujourd'hui l'*Etape-au-Vin*, par tous ceux qui avoient été déſignés. Caracciole ne voulut point ſe ſoumettre aux ordres du monarque, & réſolut enfin d'abandonner ſon évêché. Son apoſtaſie fit tant de bruit que les évêques de France s'adreſſerent au roi pour le faire dépoſer. Ce ne fut toutefois que de ſon conſentement qu'on l'amena à une démiſſion; les bulles de M. de Beauffremont nommé par le roi pour lui ſuc-

Mſſ. Chev. D. de Vill.

(1) MM. Antoine Perricard, archidiacre d'Arcies, N. Thiénot & Jean Guillemot.

céder le portent expreſſément, *ſponte & libere ceſſit*. On lui réſerva même une penſion de 4, 500 livres, dont Nicolas Pithou dit que Caracciole n'a jamais rien touché : & quoique les bulles ſoient datées du 5 mars 1561, les choſes reſterent encore longtemps en ſouffrance. Le chapitre fut étonné de voir paroître deux procureurs fondés, l'un de la part de Caracciole, déclarant qu'il étoit toujours évêque de Troyes, & proteſtant qu'on eût à n'en pas reconnoître d'autre, ni à toucher en aucune ſorte à ſes droits temporels & ſpirituels; ce qui paroît annoncer que le prélat vouloit revenir contre ſa démiſſion ou jouir de tous ſes droits juſqu'à l'arrivée des bulles & la priſe de poſſeſſion de ſon ſucceſſeur, ſans laiſſer prendre le gouvernement au chapitre. L'autre portoit la procuration de M. de Beauffremont qui ſe prétendoit évêque de Troyes, & inſtituoit le chapitre ſon vicaire général pour le gouvernement du diocèſe en ſon abſence. 1562.

Cependant le chapitre voyant Caracciole perſévérer dans l'erreur, vouloit déclarer le ſiége vaquant pour uſer de ſes droits en pareil cas ; mais ce n'étoit pas encore le ſentiment de la cour. Galéas de Bérulle, ſieur du Vieux-Verger, demanda une ſurſéance au nom du duc de Nevers, gouverneur de la province. Quatre jours après, il y en eut une autre en vertu des lettres du roi de Navarre, par leſquelles ce prince demanda au chapitre de laiſſer les grands vicaires & officiers de M. de Melphe jouir de leurs droits ; mais on n'en avança pas davantage. Le notaire Docé, chargé nouvellement des procurations des deux évêques à la fois, pria la compagnie de ne point nommer d'officiers, attendu que le ſiége ne vaquoit pas, & proteſta, ſi l'on paſſoit outre de prétendre contre

le chapitre, au nom des deux prélats, toutes pertes, dommages & intérêts. Le roi même prit parti pour la ſurſéance par des lettres qui demandoient & enjoignoient au chapitre de ne pas prononcer ſur la vacance. On obéit, mais on conclut en même temps à des remontrances par écrit.

M. de Beauffremont étoit à Aix-en-Othe, & le chapitre députa de ſes membres pour l'y aller ſaluer & pour accélérer la déclaration de la vacance. Il dreſſa des plaintes à M. Desbordes, lieutenant du duc de Nevers, ſur l'adminiſtration de M. de Melphe, tant pour la doctrine que pour les mœurs. On repréſenta que, quoique les chanoines euſſent pû pourſuivre cette vacance, ils ne l'avoient pas fait juſqu'alors dans l'eſpérance que le prélat ſe corrigeroit, & qu'ils ne s'étoient pas ſéparés de ſa communion, mais qu'ils ne peuvent plus ſe fier à ſes promeſſes ſi ſouvent violées, qu'enfin ils ſont diſpoſés à ſe conformer à la volonté du roi dans la nomination de M. de Beauffremont. Enfin, le ſiége fut déclaré vaquant. L'official Le Tartier, grand-vicaire de Caracciole, & Pierre Beau, ſon ſubſtitut, appellerent comme d'abus au parlement, vû qu'il n'appartenoit pas aux chanoines de rien ſtatuer à cet égard, mais au métropolitain. L'affaire portée au bailliage de Troyes, le lieutenant général défendit à Le Tartier de prendre la qualité d'official & de grand-vicaire, & permit au chapitre d'exercer par proviſion.
9 ſeptembre. Nouvelle aſſignation quelques jours après, & le lendemain nouvelle proviſion en faveur du chapitre, le tout ſans préjudice de l'appel, & ſauf aux parties de ſe pourvoir au parlement & autrement pour le principal de la matière.

Cependant les bulles de M. de Beauffremont ne furent préſentées au chapitre que le 9 mars ſui-

Digitized by Google

vant, avec des lettres de Paul IV. adreſſées à la compagnie pour l'engager à recevoir le pourvu.

Sur les plaintes des evêques de France, Caracciole & quelques autres prélats accuſés d'hereſie furent cités à comparoître à Rome, pour rendre compte de leur conduite : mais ayant refuſé d'obéir, on procéda contre eux juſqu'à ſentence définitive. Depuis ſa dépoſition, Caracciole ſe retira à Châteauneuf, diocèſe d'Orléans, l'une des terres que François I. avoit données à ſon pere. Hiſt. eccl. Hiſt. du Calv.

Le continuateur de M. Fleury dit que Caracciole prit une femme en quittant ſon évêché, mais nous ignorons ſur quel fondement ; le chapitre ne lui en a jamais fait le reproche dans tous les griefs de plainte qu'il porta contre lui. On prétend qu'à ſon avénement, les revenus de l'évêché de Troyes montoient à trente ou quarante mille francs ; mais que, pour ſubvenir aux dépenſes que ſon ambition lui ſuggéroit, il en aliéna ou vendit la plus grande partie. Les Troyens alors occupés à ſe défendre contre les ennemis de la religion & de l'état, ne penſerent point à recouvrer ſes revenus, qui ainſi furent perdus pour les évêques ſuivans. On a encore avancé que Caracciole retiré à Châteauneuf, demanda à revenir à Troyes pour y être miniſtre particulier ; mais que les Calviniſtes du pays ne voulurent pas y conſentir à cauſe de ſon peu de zèle & de ſon inconſtance, & qu'il mourut entre les bras du miniſtre Béroald qui réſidoit à Montargis. Mais ces faits paroiſſent apocryphes ; ni Camuſat, ni Deſguerrois qui n'ont pas flatté ce prélat, ni du Bellay, ni M. de Thou, ni aucun auteur du temps ne nous ont tranſmis ces anecdotes. On dit au contraire que, quelque temps avant ſa mort, ſa conſcience lui reprocha ſon apoſtaſie, qu'il reconnut ſon aveu, Hiſt. eccl. l. 157. n. 30. p. 365. Ca. prompt. fol. 250. v.

glement, qu'il déteſta l'héréſie, confeſſa la pureté de la foi catholique, & rentra en grace avec l'égliſe romaine. Camuſat qui le rapporte, dit le tenir du ſavant Guillaume de Taix, doyen de l'égliſe de Troyes, qui avoit vécu ſous Caracciole. Ce n'eſt toutefois qu'une opinion, & notre auteur dit qu'il n'oſe pas l'aſſurer ; *quod fidenter dicere vix audeo* : mais ce qui ſembleroit le confirmer, c'eſt que ce prélat, qui mourut à Châteauneuf en 1569 ou 1570, fut inhumé, ſans contradiction, dans l'égliſe paroiſſiale de cette ville.

Caracciole eſt auteur d'un livre intitulé : *le miroir de la vraie religion*, qu'il rendit public en 1554. Nous aurions deſiré en donner une notice, mais juſqu'apréſent nous n'avons pu le découvrir. Dans une traduction de lettres italiennes par F. Belleforêt, il s'en trouve une de notre évêque adreſſée à Corneille Muſſy ou de Muys, ſon ami, évêque de Bitonto au royaume de Naples, & datée de Paris le 14 juillet 1559. Il y fait un ample récit de la mort malheureuſe du roi Henri II. occaſionnée par un éclat de lance que lui donna dans l'œil le comte de Montgommery ; & il ſigne : *Votre frere & ſerviteur l'évêque de Troyes en Champagne*. Caracciole portoit pour blazon, d'or au lion rampant d'azur, lampaſſé de gueules.

LXXXII.

CLAUDE DE BEAUFFREMONT. 1562.

PIE IV. — CLÉMENT VIII. *Papes.*

CHARLES IX. — HENRI IV. *R. de Fr.*

Cam. Deſg. Mſſ. Br. Tr.

S'il eſt triſte pour un écrivain d'avoir à raconter des faits tels que ceux de la vie de Caracciole ;

il eſt conſolant auſſi d'avoir à parler d'un pontife attaché d'eſprit & de cœur à la religion catholique, rempli de zèle pour détruire l'héréſie & faire revivre la foi languiſſante & perſécutée. Le Prélat, dont nous allons nous occuper, n'épargna ni ſoins ni travaux pour arrêter les progrès de l'erreur : il lui porta des coups mortels ; & après s'être longtemps débattue, elle ſuccomba enfin : la catholicité reprit le deſſus, & ſon éclat répandit une lumière plus éclatante que jamais. Mén. de Merg. Gall. Chriſt.

Claude de Beauffremont, d'une des plus illuſtres familles du royaume, étoit fils de Claude de Beauffremont, ſeigneur de Scey-ſur-Saone, gouverneur de Franche-Comté, & d'Anne ou Antoinnette de Vienne, dame de Liſtenois & d'Arc en Barrois. Il fut d'abord tréſorier de la collégiale de Saint-Martin de Tours, abbé d'Acey & de Balernes, & enſuite de Longüi, ordre de Citeaux.

Dès que le ſiége épiſcopal de Troyes eut été déclaré vacant par l'apoſtaſie de Caracciole, M. de Beauffremont, préconiſé à Rome, envoya ſes bulles à Troyes pour les faire notifier au chapitre, par Nicole de Villemaur, licentié ès loix. Quelque temps après, il vint en cette ville & fut ſacré dans la cathédrale par l'évêque de Negrepont, aſſiſté des évêques de Langres & de Poitiers, en préſence de M. de Barbezieux, lieutenant-général de Champagne, & d'un grand nombre de perſonnes (1). Il ſe fit enſuite introniſer ſuivant les

(1) Nos Mſſ. ne ſont pas d'accord ſur l'époque du ſacre de M. de Beauffremont. Les uns diſent que ce fut le jour de l'Aſcenſion, d'autres le jour de l'Aſſomption, d'autres le 30 octobre 1562, & d'autres enfin le 20 mai 1563. M. Breyer qui a puiſé ſes notes dans les regiſtres même du chapitre, dit que ce fut le 9 mai 1563, & nous croyons que c'eſt à ce ſentiment qu'il faut ſe fixer.

cérémonies ordinaires. Soit politeſſe ou humilité, il ne vouloit pas ſouffrir d'être porté par les barons de la croſſe ; mais toute l'aſſemblée l'exhorta à ſe conformer aux uſages. Il y avoit alors une difficulté de ſavoir qui devoit fournir la chaire, l'évêque, le chapitre ou l'abbeſſe. Il fut décidé que c'étoit le chapitre, & en attendant, M. Mergey, de qui nous tenons cette anecdote, emprunta une chaiſe de malade. L'évêque fut porté par les barons de Pouſſey & de Mery, & par les députés des barons d'Anglure & de Saint-Juſt. Tout le peuple témoigna, dans cette conjoncture, une ſatisfaction infinie de voir qu'après un évêque apoſtat, celui-ci alloit faire reprendre à la religion catholique ſon ancienne ſplendeur. Beauffremont portoit pour armes écartelé aux 1e & 4e, vairé d'or & de gueules, au 2e. & 3e. de gueules à l'aigle d'or éployee

1563. Ce pontife avoit un air de dignité répandu dans toute ſa perſonne : il eſtimoit les gens de lettres & honoroit de ſa confiance les perſonnes vertueuſes. Mais ſa piété & ſon zèle le firent diſtinguer
Le 24 mai. encore davantage. Dès le commencement de ſon épiſcopat, il tint un ſynode pour connoître ſes curés & prendre les moyens de remédier aux maux que ſon prédéceſſeur avoit cauſés dans le diocèſe. Paſteur ſelon le cœur de Dieu, il cherchoit les brébis égarées & faiſoit tous ſes efforts pour les ramener au bercail : tantôt il annonçoit en public la parole de Dieu & appuyoit dans ſes diſcours ſur la vérité & la ſainteté de la religion catholique ; tantôt il viſitoit ſes ouailles en particulier, ou pour les empêcher de tomber dans les piéges de l'héréſie, ou pour les confirmer dans la foi. Une charité apoſtolique éclairoit ſon eſprit, dirigeoit ſon cœur & l'animoit dans toutes ſes dé-

Digitized by Google

marches. Mais, les troubles des Huguenots & les guerres civiles & de religion mirent ſouvent des obſtacles à l'ardeur de ſon zèle. Le mal avoit jetté de trop profondes racines, le fanatiſme étoit porté à un tel degré que rien ne pouvoit en arrêter les fureurs.

Cependant, M. de Beauffremont tint, en 1580, un ſynode, où il fit de nouveaux ſtatuts qu'il publia en latin, & un autre le 9 mai 1584. Il en fit l'ouverture par une proceſſion générale, où les châſſes des egliſes de Saint-Pierre, de Saint-Etienne & de Saint-Loup furent portées. Tous les corps de la ville s'y trouverent & toutes les boutiques furent fermées juſqu'à midi, ce qui ne s'étoit point fait depuis longtemps. 1580.

Cependant, les troubles de la ligue continuoient en France. Henri III. qui s'étoit d'abord déclaré imprudemment le chef de cette fameuſe confédération, ne put enſuite en arrêter les progrès, & en fut la victime malheureuſe. A la mort de ce monarque, le duc de Mayenne, qui prit la qualité de lieutenant-général de l'état & couronne de France, fit publier une déclaration qu'il envoya dans les meilleures villes du royaume, pour faire reitérer le ſerment de l'union, & obliger les curés d'en adreſſer les procès-verbaux au conſeil de l'union. Tandis que Henri IV. travailloit à conquérir ſon royaume, les ligueurs de Troyes ne négligeoient rien pour ſe fortifier contre les royaliſtes & pour exécuter les ordres du duc de Mayenne. Le chapitre de la cathédrale, après avoir ſigné la ligue ſomma ſon évêque, qui étoit alors abſent, de donner également ſa ſignature & de revenir dans ſa ville épiſcopale. M. de Beauffremont, pontife toujours fidèle à ſon roi, ne fit ni l'un ni l'autre, & en conſéquence le conſeil de 1589. Mſſ. Ch. 8 octobre.

la ligue fit ſaiſir ſes revenus, déclara le ſiége vacant & demanda au duc un prélat qui entrât dans ſes vues. Le prince alors nomma à l'évêché de Troyes François Perricard, qui, depuis, ſe qualifia *nommé évêque de Troyes* dans une quittance qu'il donna le 4 avril 1594, à Edme Berthelin, receveur-général des finances de Champagne pour une ſomme de 600 écus, ſuivant une ordonnance expédiée à ſon profit par le duc de Mayenne. Pendant cette uſurpation de l'autorité épiſcopale, le chapitre renouvelloit de temps en temps ſes ſermens d'union contre Henri IV. par délibérations capitulaires des 11 avril & 22 juillet 1590. Regiſtres de Ceglg. de Tr. Ce n'étoit que ſermons, meſſes ſolemnelles & proceſſions générales pour entretenir le peuple dans ſes ſentimens & l'engager, par ſes actes de devotion, *à ne recevoir un roi hérétique en ce royaume.... pour invoquer la grace de Dieu à ce qu'il lui* plût *d'aſſiſter Mgr. le duc de Mayenne... & avoir victoire contre l'hérétique Biarnois* (1) *& ſes aſſociés*. Enfin, après avoir rempli les devoirs de ſon miniſtère & confirmé la doctrine évangélique par ſes exemples & par ſes diſcours, M. de Beauffremont mourut le 24 ſeptembre 1593, âgé de 64 ans, dans la terre de Scey-ſur-Saone, après 30 ans d'épiſcopat. Son corps ne put être transféré à Troyes à cauſe des deſordres des guerres civiles.

1584

1593.

(1) On ſait que la ligue mépriſante donnoit ce nom au bon, au grand Henri IV.

LXXXIII.

RENÉ BENOIT. 1593.

CLÉMENT VIII. *Pape.*

HENRI IV. *Roi de France.*

Le ſucceſſeur immédiat de M. de Beauffremont n'eſt point marqué dans la plûpart de nos catalogues qui regardent comme une vacance l'intervalle qui s'eſt écoulé depuis ſa mort juſqu'à René de Breſlay ; mais nos modernes écrivains y ont placé René Benoit avec d'autant plus de juſtice, qu'il a joui des revenus de cet évêché pendant 11 ans juſqu'en 1604.

Deſguerrois. Eph. troy. ann. 1767. Mſ. Tr. Dub. Camuſat.

Il naquit, en 1521, au village de Charonnières, à 3 lieues d'Angers. Après avoir fait ſes études en cette ville, il vint à Paris (1548) où il recommença ſa philoſophie & ſa théologie, & reçut le bonnet de docteur au college de Navarre. Le cardinal de Lorraine lui procura la place de prédicateur & de confeſſeur auprès de Marie Stuard, épouſe du roi François II. Après la mort de ce prince, Marie retourna en Ecoſſe, Benoit l'y ſuivit ; mais il revint bientôt à Paris, où il employa ſes talens à combattre les hérétiques, & devint curé de Saint-Pierre des Arcis & enſuite de Saint-Euſtache.

En 1566, il fit imprimer une traduction de la bible avec des commentaires & des notes ; cette bible fit beaucoup de bruit, & ſes ennemis la déférerent à la faculté de théologie, qui crut y trouver des erreurs, & en envoya une liſte au pape Pie V. La faculté conclut à une ſuppreſſion qui

fut ordonnée par un arrêt du conſeil privé. Les libraires y mirent oppoſition, Benoit eut recours au parlement, où il avoit beaucoup d'amis & de protecteurs, & dans ce conflit l'affaire n'alla pas plus loin alors. La faculte, au bout de quelque temps, exclut de ſon corps l'auteur de la traduction. Mais l'evêque de Paris ayant déclaré qu'il ne pouvoit conſentir à la cenſure de cette bible, le tout fut renvoyé à la déciſion du pape Gregoire XIII. qui approuva la cenſure par un bref du 3 octobre 1575. Benoit ſe ſoumit avec humilité & renouvella lui-même ſa condamnation en 1598, lorſqu'il devint doyen de la faculté.

Tandis que René Benoit voyoit proſcrire ſa traduction de la bible, le fanatiſme de la ligue excluoit de la ſucceſſion à la couronne de France, Henri, roi de Navarre, qui en étoit pourtant le ſeul & véritable héritier. Benoit ſçut réſiſter au torrent, & ſoutint les droits du roi de Navarre au trône. Il publia, en 1585, l'*apologie catholique*, où il montre le défaut de droit de la maiſon de Lorraine & la réalité de celui de la maiſon de Bourbon à la ſucceſſion de Henri III. que tous ces droits ſe réuniſſent dans la perſonne du roi de Navarre, héritier de la branche ainée, & que ſa non-catholicité n'eſt pas un titre d'excluſion. L'abbé Lavocat nous apprend que l'*apologie catholique* fut attaquée & que René Benoit répliqua: mais malgré ces attaques, ſi elle attira à l'auteur la haine des fanatiques, elle ouvrit les yeux des gens ſenſés ſur les droits du roi de Navarre.

Les occupations nombreuſes & importantes de Benoit ne l'empêcherent point de s'appliquer à un ouvrage d'un autre genre; il publia, la même année, une *hiſtoire des ſaints* par Jacques Tigeou, *in-fol.* qu'il avoit revue & augmentée: il donna

encore le *ſacrifice évangélique* ; *l'anthitheſe des bulles du pape pour le jubilé & de celle de l'égliſe prétendue réformée* ; *un avertiſſement notable touchant les légendes des ſaints* ; le Grand *vita Chriſti*, *les bibles vulgaires*, un *traité ſur la vie des ſaints*, imprimé avec la légende de Dupuy Herbaut. En 1594, il publia un *advertiſſement à tous François d'obéir & reconnoître pour leur roi très-chreſtien Henri IIII. à l'imitation de la grande ville, & principalement de la Sorbonne & généralement de toute l'Univerſité de Paris.* Cet ouvrage, imprimé à Troyes chez Moreau, eſt dédié au prince Charles de Bourbon, dont Benoit ſe dit *orateur.*

Baill. diſc. ſur l'hiſt. de la vie de Sts édit. 1701. in-8°.

Henri III. reconnut, dans le curé de Saint-Euſtache, un ſujet fidèle & zèlé. Il le fit, en 1587, premier lecteur & profeſſeur royal en théologie. Son apologie catholique lui avoit attiré l'indignation des chefs des fanatiques connus ſous le nom des Seize. Benoit, pour éviter leur perſécution, ſe retira dans le camp même de Henri IV. alors monté ſur le trône, & par ſes converſations & ſes ſoins contribua beaucoup à la converſion du monarque. Ce prince ayant deſſein de ſe faire inſtruire, écrivit de Mantes à pluſieurs prélats & docteurs de venir le trouver à Saint-Denis. Le curé de Saint-Euſtache reçut la lettre le 11 juin 1593. Il la communiqua au duc de Mayenne, qui l'envoya au cardinal légat Cajétan. Celui-ci voyant que cette converſion ſeroit la ruine de la ligue, condamna l'autorité que les prélats s'attribuoient d'abſoudre le roi, & défendit, ſous peine d'excommunication, d'ajouter foi & de ſe trouver à cette fauſſe converſion. Benoit reçut de nouvelles lettres du roi, & n'ayant aucun égard à la défenſe du légat, il ſe rendit, le 14 juillet, à Saint-

Digitized by Google

Denis, avec les curés de Saint-Merry & de Saint-Sulpice. Le roi s'y trouva, eut avec eux une conférence le 23 & le 25, & fit abjuration dans l'égliſe même de Saint-Denis.

Henri IV. prit Benoit pour ſon confeſſeur, & le nomma à l'évêché de Troyes qui venoit de vaquer par la mort de M. de Beauffremont. Les lettres ſont datées *des déſets de Fontainebleau*, le 29 ſeptembre 1593. Le pape, mécontent de ce docteur, lui refuſa ſes bulles. Les inſtances du roi même, les pourſuites de ſes miniſtres, les ſollicitations du cardinal d'Oſſat ne purent en obtenir l'expedition. Benoit obtint du grand conſeil un arrêt qui le mit en poſſeſſion de l'évêché, & l'autoriſa à jouir du temporel. Il vint à Troyes le 2
1594. mai ſuivant, & le 24 il ſe mit en devoir de prendre poſſeſſion. Le chapitre s'y oppoſa & refuſa conſtamment de lui abandonner l'adminiſtration du ſpirituel, attendu qu'il n'avoit point de bulles de proviſion à préſenter. Le prélat s'en tint alors
1595. à cette première démarche ; mais, voyant qu'il attendoit en vain des bulles, il prit le parti de nommer des grands-vicaires, & fit aſſigner le chapitre au grand conſeil pour y être condamné à ſe déporter du gouvernement ſpirituel du diocèſe. De ſon côté, le chapitre ſuivit au parlement l'inſtance de ſon oppoſition & en obtint un arrêt, qui,
1599 en le maintenant dans l'exercice de la juriſdiction,
21 février. lui adjugeoit les émolumens du grand & du petit
1602. ſceau. Le roi, en 1602, confirma la nomination que le prélat avoit faite d'un official. Le chapitre cependant perſiſta, &, regardant le ſiége toujours vacant, il refuſa à Antoinette de Marconville la permiſſion de ſe faire bénir abbeſſe de Notre-
1603. Dame-aux-Nonnains par l'évêque de Digne. L'année ſuivante, pour montrer qu'il avoit droit d'e-

exercer la juriſdiction & que le ſiége étoit vacant, il fit tenir un ſynode à l'évêché, & un an après les 21 & 28 mai il fit des ordonnances ſynodales. 1604.

Enfin, après 11 ans d'attente inutile, René Benoit réſigna l'évêché de Troyes, avec l'agrément du roi, à René de Breſlay, grand-archidiacre d'Angers. Les bulles ne firent aucune mention de Benoit, l'évêché y eſt déclaré vacant par la mort de M. de Beauffremont.

Outre les ouvrages dont nous avons parlé, Benoit donna, en 1595, des heures de N. D. à l'uſage de Rome, latines & françoiſes. Il y prend la qualité de *grand-aumônier & prédicateur du roi, évêque de Troyes, docteur & lecteur dudit ſeigneur en la faculté, & curé de Saint-Euſtache à Paris.* Il réſigna auſſi cette cure en faveur d'Etienne Tornelier, recteur de l'univerſité de Paris, & mourut le 7 mars 1608, âgé de 87 ans, doyen des curés & de la faculté de théologie.

LXXXIV.

RENÉ DE BRESLAY. 1604.

CLÉMENT VIII. —— URBAIN VIII. *Papes.*

HENRI IV. LOUIS XIII. *Rois de France.*

René de Breſlay, ſorti d'une bonne maiſon d'Angers, fut d'abord chanoine, grand-archidiacre de cette ville, enſuite abbé de Saint-Serge & de Saint-Bacchus, conſeiller & aumônier ordinaire du roi Henri IV. Il prit poſſeſſion de l'évêché de Troyes par procureur le 20 ſeptembre 1605, & le 23 octobre ſuivant il fit ſon entrée ſolemnelle avec tout l'appareil uſité dans ces ſortes de cérémonies.

Cam. Urſg. Mſ. Tr. Mſ. Duh. Mſſ. de M. Hug. Mém. d. Tem. Suit. Ca. par M. Gr.

Digitized by Google

Son épiſcopat fut agité par les tentatives pluſieurs fois réitérées & toujours inutiles des Jéſuites pour s'établir dans Troyes. Rappellés en France en 1603, ces Peres, en même temps qu'ils s'établiſſoient dans les meilleures villes du royaume, jetterent leurs vues ſur celle de Troyes, dont la ſituation leur parut agréable, commode & aſſez grande pour deux maiſons de leur ſociété, une profeſſe en l'hôpital de la Trinité, & l'autre où eſt le Collège. Un autre motif étoit la ſucceſſion du P. Mairat de leur ſociété, qui pouvoit monter à trente mille écus, & enfin l'attachement des Troyens pour la religion catholique.

Ils ſe rendirent favorable le nouvel évêque, qui ſe donna tous les mouvemens néceſſaires pour la réuſſite de leur entrepriſe. Le Prélat ſe rendit ſolliciteur de cette affaire auprès du roi, à qui il fit entendre que les Troyens demandoient un collège de Jéſuites dans leur ville. Il obtint pour cela des lettres de Sa Majeſté. Mais la lecture qu'on en fit à l'hôtel de ville jetta le plus grand étonnement dans les eſprits, & ces lettres ne produiſirent aucun effet. M. de Breſlay en obtint de ſecondes, & enfin des troiſièmes, en vertu deſquelles le P. Armand, provincial, & le P. Latour, vinrent reconnoître les lieux. Mais leur démarche ayant été inutile, ils ſe retirerent ſans être beaucoup avancés. Après que l'évêque fut inſtallé, il fit tenir une aſſemblée de tous les ordres, où il propoſa encore les Jéſuites de la part du roi, & où ces Peres n'eurent point encore les ſuffrages. Quelques-uns convenoient qu'on pourroit leur affecter la Maladerie de Saint-Lazare avec un fonds de dotation ; mais les habitans ne voulurent point y conſentir, & dirent que le meilleur étoit de ne rien innover.

L'affaire

L'affaire en demeura là pour cette fois ; mais une nouvelle occaſion ſe préſenta en 1611. Ni- 1611.
velle, principal du collège, annonça qu'il alloit ſe retirer. L'évêque & le préſident Angenouſt en donnerent auſſi-tôt avis aux Jéſuites, qui envoyerent à Troyes le P. Binet pour y prêcher & ſe concilier l'eſtime des habitans. Mais ſes ſermons produiſirent un effet tout contraire, les plus indifferens même en étoient offenſés, & conçurent de l'indignation contre toute la ſociété. M. l'évêque cependant, pour nommer un ſucceſſeur à Nivelle, fit tenir une aſſemblée, où il eſpéroit qu'on nommeroit les Jéſuites. Abraham Drouot fut élu à la pluralité des voix pour gouverner le collège. M. Latrecey, curé de Sainte-Madeleine & chanoine de Saint-Pierre, dit *qu'il étoit plus à propos de choiſir des recteurs perpétuels, & que les PP. Jéſuites prendroient volontiers ce ſoin.* Cette propoſition fut fortement combattue, & on dit qu'il n'étoit pas queſtion d'admettre ou refuſer les Jéſuites, mais ſeulement de nommer un principal.

L'évêque & le préſident voyant leur peu de ſuccès, envoyerent Latrecey en cour pour faire entendre à la reine que les Troyens demandoient les Jéſuites. A ſon retour qui fut auſſi prompt que ſon départ, on tint une nouvelle aſſemblée, où rien ne fut encore conclu. Tous les corps & les plus notables habitans en tinrent une de leur côté, où les partiſans des Jéſuites furent déſavoués. On envoya à la reine des députés qui furent préſentés par le duc de Nevers, gouverneur de la province. M. Veſtier, doyen de la cathédrale, qui etoit à leur tête, dit à cette princeſſe, *que les Troyens n'avoient & ne vouloient avoir d'autre volonté que celle de Sa Majeſté ; mais qu'ils la ſupplioient*

en toute humilité de les diſpenſer de recevoir les Jéſuites. La reine répondit *qu'on lui avoit fait entendre que les habitans demandoient ces Peres, que puiſqu'ils n'en vouloient point, elle ne les vouloit forcer* de les recevoir.

Irrité de voir ſes ruſes découvertes, le prélat s'aboucha avec le P. Coton, & ils ſe propoſerent enſemble de nouvelles batteries. On fit annoncer que les *députés n'avoient été préſentés que par un trupelu de Huguenot, & qu'ils n'avoient pas eu la réponſe qu'ils attendoient.* Les eſprits commencerent à s'échauffer, & quelques-uns allerent même juſqu'à dire qu'il falloit en venir aux armes pour établir ces Peres. Le P. Coton ſe rendit à Troyes, prêcha à la cathédrale le jour de ſaint Pierre & de ſaint Paul, &, le dimanche ſuivant, à Sainte-Madeleine. Sa préſence excita tellement l'audace des partiſans que pluſieurs ſe diſpoſerent à prendre les armes. A la vue de ce péril imminent, les plus qualifiés d'entre les citoyens, unis aux maire & échevins, eurent recours à M. de Praſlain, qui vint remettre le calme dans toute la ville, avec beaucoup de ſageſſe & de prudence. Le bail de Nivelle pour le collège expira à la Saint-Remi, & Drouot y fut mis principal malgré toutes les menaces de l'évêque. Celui-ci cependant exigea encore un écrit, par lequel Drouot promet que ſi les Jéſuites viennent à être établis au collège, il ſe départira du contrat en faveur de ces Peres, moyennant quelque dédommagement.

Hiſt. du ſynd. de Richer. Avig. 1753. 1612.

Tandis que l'affaire des Jéſuites agitoit la ville de Troyes, les évêques de la province de Sens, aſſemblés par le cardinal du Perron, leur archevêque, condamnerent le livre d'Edmond Richer, natif de Chaource, ſyndic de la faculté de théologie de Paris, ſur *la puiſſance eccléſiaſtique & po-*

litique. L'évêque de Troyes ſouſcrivit ſans connoiſſance de cauſe, n'ayant point aſſiſté à l'examen du livre. Richer appella comme d'abus de cette cenſure, & la choſe en demeura là. L'aſſemblée de ces évêques fut regardée par quelques-uns comme un concile de la province; mais, n'ayant pas été précédée des formalités requiſes, le parlement la condamna comme contraire aux loix du royaume.

L'évêque de Troyes fut député de ſon clergé avec Michel Roté, chanoine de Saint-Etienne, pour aſſiſter aux états géneraux de 1614, dont l'ouverture ſe fit le 27 octobre. En 1618, il changea dans le diocèſe l'uſage de donner, pour les baptêmes, deux parreins & une marreinne aux garçons, & deux marreinnes & un parrein aux filles. Le changement de cet uſage commença au mois de décembre dans l'égliſe paroiſſiale de Saint-Jean. 1614. 1618. Mſſ. Brey. Mſſ. Duh. Mſſ. Tr.

Soit que M. de Breſlay voulût ſe décharger du fardeau de l'épiſcopat, ſoit qu'il fût dégoûté de la ville de Troyes par le mauvais ſuccès de ſes entrepriſes en faveur des Jéſuites, il penſa à quitter ſon évêché. M. Jacques Vignier, fils de Jacques Vignier, conſeiller d'état, n'ayant encore que 20 ans, fut nommé par le roi pour le remplacer. Dès que M. l'abbé Vignier ſe vit deſtiné pour l'évêché de Troyes, il partit pour Rome afin d'obtenir lui-même ſes bulles. Pendant ce voyage, la Sorbonne le déclara docteur en théologie, ce qui jamais n'avoit été accordé à aucun abſent, ni à perſonne auſſi jeune que lui, la faculté eut égard à ſes talens extraordinaires; il avoit ſoutenu, en quatre actes publics, tous les myſtères de la théologie avec une érudition merveilleuſe & au-deſſus de ſon âge. Mais il mourut à Rome le 28 mars 1622, âgé de 22 1611. Gall. Chriſt. Sammarth. 1622.

ans, & y fut inhumé dans l'égliſe de Saint-Louis. Son épitaphe eſt dans l'égliſe de Troyes, au dernier pillier du jubé vers le midi. Son éloge, en ſtyle lapidaire, ſe trouve dans un livre de François Rémond de Dijon, Jéſuite, imprimé à Lyon en 1627, & où ſont renfermés pluſieurs diſcours & quelques autres éloges; mais ſa longueur ne nous permet pas de le rapporter ici. M. Vignier portoit pour armes ſemé de France, au ſurtout d'argent, couſu d'un chef de gueules à la bande échiquetée d'argent & de ſable brochant ſur le tout. A la nouvelle de ſa mort, le chapitre de Troyes conſulta pour ſavoir ſi le ſiége épiſcopal étoit vacant; mais M. Vignier n'ayant point été préconiſé, M. de Breſlay demeura encore longtemps poſſeſſeur de ſon évêché.

egiſt. de la Carth. d. Tr.

La vie de M. Bourdoiſe, premier prêtre de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, nous apprend qu'en 1621, M. de Breſlay travailla à une réforme du clergé; qu'il avoit engagé M. Bourdoiſe à venir à Troyes pour cet effet; mais que ce pieux eccléſiaſtique étant retenu à Paris, envoya d'autres prêtres qui firent à Troyes une miſſion & formerent principalement le clergé de la ville. Ils établirent des conférences eccléſiaſtiques, les curés vécurent en commun avec leurs vicaires, les archidiacres, chanoines & autres firent une aſſociation que le prélat approuva en 1630, & que le pape Urbain VIII. confirma ſix ans après.

Vie de M. Bourd. l. 2.

Cependant, M. Nicolas de Meſgrigny (1),

(1) Il étoit fils d'Euſtache de Meſgrigny de Villebertain, procureur-général du parlement ſéant à Châlons en 1589, & de Simonne le Mairat. Il fut chanoine de la cathédrale de Troyes, prieur de Saint-Gondulfe ſur-Loire, conſeiller du roi Louis XIII. & ſon aumônier ordinaire, enſuite abbé de Saint-Maurice de Blaſimont, au diocèſe de Bazas.

oncle de M. Vignier, croyant l'évêché vacant par la mort de ſon neveu, le demanda au roi. M. de Breſlay forma ſon oppoſition, mais il fut bientôt d'accord moyennant une penſion ſur l'évêché. Ce prélat déſigné alla, en 1623, ſervir le roi & le royaume pour exercer ſa charité au ſiége de Montpellier, occupée par les Calviniſtes. Il y tomba malade, & enfin abattu par une longue paralyſie, il mourut à Troyes âgé de 30 ans, le 24 janvier 1624, & fut inhumé dans la cathédrale, où l'on voit ſon épitaphe à côté de celle de M. Vignier. Il portoit pour armes celles de ſa famille qui ſont d'argent au lion rampant de ſable.

M. de Breſlay, de nouveau tranquille poſſeſſeur de ſon évêché, continua de favoriſer l'établiſſement des Jéſuites qui ne perdoient point de vue la ville de Troyes. Le teſtament de Nivelle, ancien principal du collège, qui leur laiſſoit tous ſes biens, les fit remuer en 1622. Ils firent entendre au roi que les Troyens les deſiroient pour leur collège, & obtinrent des lettres d'établiſſement. Sa Majeſté, à qui l'on repréſenta l'importance de cette affaire, en donna avis aux Troyens, qui envoyerent en cour des députés pour faire des repréſentations. Le P. Séguerand voyant l'inutilité des démarches qu'il avoit faites, dit qu'au moins les Troyens ne pourroient refuſer dans leur ville une maiſon d'hoſpice pour leur ſociété. A cette nouvelle, les habitans firent ſortir de leur ville le P. Voiſin qui étoit venu à la découverte.

Mém. pour ſerv. de ſuit. aux Ant. de Camuſat. Mſſ. Duhal. Mſſ. Hug.

A la mort de Nivelle, les PP. Marguenat & Fajot qui étoient logés chez lui, furent obligés d'en ſortir. Ils louerent une maiſon proche Saint-Quentin, où ils tranſporterent leurs meubles. Nouvelle oppoſition à cet établiſſement ; on leur fait ſignifier qu'ils aient à ſe départir. Ils ſe défen- 16.

dent ſur un brevet du roi qui leur permet un hoſpice dans Troyes, mais on ſe pourvoit pardevant Sa Majeſté, & le conſeil arrête qu'il n'y aura point
1634. de Jéſuites dans cette ville. Au mois de janvier ſuivant, on vint les prier d'obéir & de ſe conformer à la volonté du roi, de crainte que la continuation de leur ſéjour n'échauffât les eſprits. Ces Peres ne voulurent point déſemparer, & repréſenterent qu'ils avoient été appellés par l'évêque conformément aux intentions de la cour. Sur leur refus on ſe diſpoſa à faire de nouvelles plaintes au roi; mais avant que d'envoyer des députés, on pria M. l'évêque de diſpoſer ces Peres à ſe retirer, afin de mettre la paix & la tranquillité dans la ville. Ils demanderent alors la permiſſion de loger dans le palais épiſcopal. M. de Breſlay accepta cette propoſition; mais elle déplut aux habitans qui réſolurent alors d'envoyer au roi, ce qui fut exécuté. Avant le retour même des députés, M. le duc de Nevers écrivit aux officiers municipaux qu'ils ſeroient contens & que leurs démarches auroient tout le ſuccès qu'ils pouvoient deſirer. En effet, le maire qui étoit du nombre des députés, rapporta que Sa Majeſté leur avoit fait connoître ſa volonté en ces termes: » Je ne veux point qu'il
Merc. Jéſ. p. 237. » y ait collège ni maiſon de Peres Jéſuites en ma » ville de Troyes; mais pourra l'évêque en avoir » un ou deux, ſi bon lui ſemble, à ſa ſuite, pendant ſon ſéjour à la ville, pour l'aſſiſter en ſes » fonctions ſpirituelles; & vous ſeront rendues à » votre retour les clefs du logis où ils ſont à préſent demeurans. «

Une réponſe ſi favorable remit la joie dans l'eſprit de tous les Troyens. On ſignifia aux Peres de rendre les clefs de leur maiſon & de ſe retirer doucement de la ville. Alors munis de la copie

de l'acte d'assemblée du corps municipal, les PP. Maupeou & de la Ferté se retirerent à Sens, & le P. Martignac partit pour Châlons. La société néanmoins ne renonça pas à son projet, elle crut que ce qui ne réussissoit pas dans un temps, pourroit réussir dans un autre. En 1633, le P. Binet 1633.
fit imprimer une vie de saint Adérald, chanoine & archidiacre de Troyes, qu'il dédia à M. l'évêque & ensuite au chapitre. L'auteur y saisit les moindres circonstances pour faire sa cour aux Troyens; il qualifie leur ville de *chere*, de *noble*, de *belle*, &c. & dit que *le ciel n'est pas diapré de tant d'étoiles qu'elle est peuplée de soleils & enrichie de saints personnages.* Mais toutes ces hyperboles ne gagnerent point l'estime & la confiance des Troyens qui n'en eurent pas plus d'amour pour la société. Les Jésuites feignirent alors d'abandonner leur projet; mais, sur la fin de 1637, ils ob- 1637.
tinrent des lettres patentes d'après un faux exposé, 1638.
&, dès le commencement de l'année suivante, Id.
quatre de leurs Peres vinrent se loger au petit Montier-la-Celle, rue de la vieille Monnoie, aujourd'hui rue du Flacon. Du consentement de l'évêque, ils y firent une chapelle, poserent un tabernacle, mirent un ciboire rempli d'hosties consacrées, des confessionnaux, une chaire, un clocher, & célébrerent la messe. Un tel procédé excita une réclamation générale, & leur obstination à vouloir demeurer renouvella les anciennes querelles. Il courut par la ville des billets imprimés, chargés d'injures contr'eux & même de menaces contre les magistrats qui les favoriseroient. On tint de nouvelles assemblées, où Denis Prevôt, conseiller au bailliage, dit que suivant un proverbe italien, il falloit des faits & non de simples paroles: *non più parole, mà fatti.* Un teinturier,

nommé *Maiſon*, & quelques autres dirent que les Jeſuites ſeroient beaucoup mieux en Canada.

En conſéquence des délibérations de l'aſſemblée, les maire & échevins ſe tranſporterent au petit Montier-la-Celle pour prier les Jéſuites de ſe retirer. Le P. Bompain dit qu'il avoit bien du déplaiſir des diviſions que leur demeure occaſionnoit dans Troyes, mais qu'y étant venus par ordre de leurs ſupérieurs, ils ne pouvoient en ſortir que par un ordre contraire. Sur ces réponſes, les officiers municipaux firent tranſporter le ciboire dans l'égliſe de Saint-Frobert, par M. Boutard, curé de Saint-Remi, &, le lendemain, le chapitre de Saint-Pierre alla y célébrer une grande meſſe, où toutes les hoſties furent conſommées. Le P. Bompain fut mis en carroſſe & conduit à l'abbaye de Montier-la-Celle. Le P. de Trans ſe retira à l'évêché à deſſein de porter ſes plaintes à l'évêque & enſuite au roi. Le curé de Saint-Remi & quelques habitans eurent en effet un *veniat* en cour : mais le cardinal de Richelieu, à qui ils furent préſentés par M. Hennequin, docteur de Sorbonne, les écouta favorablement, & l'affaire n'eut aucunes ſuites fâcheuſes pour eux.

La ville triomphante voulut éterniſer ſa victoire ſur les Révérends Peres par une médaille qu'elle fit frapper en bronze à ce ſujet. D'un côté ſont ſes armes avec cette inſcription : *ſæpè expugrt. me. a. juvte. ſua* ; & ſur le revers, l'écuſſon de France avec la ſuite du paſſage : *een. non potuert. michi*. Exergue 1638. Cet événement ſemble avoir été prédit quelques jours avant. Le P. Bompain ayant rencontré dans la rue de la Madeleine, Nicolas Morel, échevin, lui demanda ſon ſuffrage. Entrons dans l'égliſe, lui dit Morel, je demande ai les lumières du Saint-Eſprit, & je

vous ferai part de ce qu'il m'aura inſpiré. Après ſa prière, Morel dit au Jéſuite en lui montrant le crucifix : voilà, mon Pere, votre réponſe. Ne voyez-vous pas ces quatre lettres qui forment l'inſcription du crucifix ? Elles ſignifient : *Jéſuite n'aura rien ici.* Prophetie qui s'eſt réellement accomplie. En 1773, lorſque M. de Barral, évêque de Troyes, voulut transférer le petit Séminaire au petit Montier-la-Celle, il en fit faire la viſite pour prendre les arrangemens conformes à ſon projet. En parcourant les greniers, on trouva ſur des cartes attachées aux poteaux, ce paſſage : *ibi ceciderunt qui operantur iniquitatem, expulſi ſunt nec potuerunt ſtare.* On crut d'abord qu'il avoit été mis pour conſtater & perpétuer la mémoire de l'expulſion des Jéſuites de cette maiſon ; mais l'architecte M. Miloni, de qui nous tenons cette anecdote, fit obſerver que ces cartes avoient été miſes par le concierge pour chaſſer les charançons. Cette obſervation apprêta à rire ; mais le concierge aſſura qu'il les avoit en effet placées à cette intention, parce qu'on lui avoit dit que ce paſſage avoit la propriété de chaſſer les charançons.

M. de Breſlay eut donc la douleur de voir échouer ſes deſſeins pour l'établiſſement des Jéſuites. Il n'eut pas les mêmes déſagrémens pour les autres maiſons religieuſes qu'il établit dans la ville & dans les fauxbourgs, pour leſquelles ſes vues furent ſecondées par les citoyens. Il étoit avancé en âge, &, après une vie de 84 ans, il mourut le 2 novembre 1641. Il fut inhumé à la 1641.
cathédrale, dans la chapelle du Sauveur, où l'on voit ſon épitaphe. Il portoit pour armes d'argent au lion rempant de gueule, cantonné à dextre d'un croiſſant d'azur.

LXXXV.

FRANÇOIS MALIER. 1641.

URBAIN VIII. —— INNOCENT XI. *Papes*,

LOUIS XIII. LOUIS XIV. *Rois de France.*

Mſſ. Brey. Mſſ. Tr. Mſſ. Duh.

Dès l'année 1636, vû l'impuiſſance où étoit M. de Breſlay d'exercer ſes fonctions à cauſe de ſon grand âge, il eut pour coadjuteur M. François Malier, fils de Claude, ſeigneur du Houſſay, ſurintendant des finances, & de Marie de Meliſſent. M. Malier fut d'abord abbé de Saint-Pierre de Melun, enſuite évêque *in partibus*, ſous le titre d'Auguſte, *Auguſtopolitanus*. Après la mort de René de Breſlay, il prit poſſeſſion de l'évêché le 5 avril 1642, ſans beaucoup de cérémonies, ayant prié l'abbeſſe de N. D. Claudée de Choiſeul, de l'exempter d'une entrée ſolemnelle, à cauſe du décès de ſa mere arrivé depuis peu. L'abbeſſe ſe rendit à cette ſupplication, ſans tirer à conſéquence pour la ſuite au préjudice de ſes droits; mais il vint à l'abbaye, en préſence de quelques témoins, faire le ſerment ordinaire de garder les droits de ce monaſtère.

1642.

Dès que le nouveau Pontife eut pris en main les rênes du gouvernement de l'égliſe troyenne, il s'appliqua avec zèle à la conduite de ſon peuple & au maintien de la diſcipline. Le 3 ſeptembre de l'année ſuivante, il tint un ſynode, où il déclara ſes intentions & engagea ſon clergé à le ſeconder dans ſes projets. Il commença par la communauté des chanoines de Saint-Pierre & de Saint-Etienne, à établir les conférences eccléſi-

1643.

1644.

Digitized by Google

aſtiques, qui furent enſuite tenues dans les doyennés de la campagne. En 1645, il aſſiſta à l'aſſemblée générale du clergé, &, en 1646, au ſacre de Gilbert de Choiſeul, évêque de Comminges, qui ſe fit aux Minimes de Paris. Le nouveau conſacré s'y démit des abbayes de Boullancour, de Chantemerle & Baſſe-Fontaine, & ne garda que celle de Saint-Martin-ès-Aires de Troyes, où il introduiſit les chanoines réguliers de la congrégation de France, dite de Sainte-Genevieve. 1645. 1646

Perſuadé que toute la vie dépend des premieres inſtructions de la jeuneſſe, M. l'évêque donna un catéchiſme qu'il publia en françois pour les paroiſſes, & en latin pour l'uſage des collèges & penſions. Le françois étoit terminé par les quatrains de Pibrac, après leſquels ſe trouvoit une tirade de près de quarante vers renfermant un jeu de mots ſur le terme *jamais*. Cette piéce eſt ainſi terminée. 1647.

Je ſais que ce jamais *eſt ſans fatal deſtin*,
Un jamais *éternel ſans principe & ſans fin*,
Sans comprendre jamais, *je l'admire & le priſe*,
Car dedans ce jamais *toute choſe eſt compriſe*;
Et de ce ſeul jamais, *je peus dire qu'il eſt*,
Je peus dire qu'il fut, je peus dire qu'il n'eſt,
Et que jamais *ne fut, mais bien que perdurable*
Il ſera à jamais *un* jamais *admirable.*

Le 4 juin de la même année, M. Malier tint un ſynode général dont il fit imprimer les ſtatuts & reglemens avec le catalogue des cas réſervés & des empêchemens de mariage. Cependant le prélat

apperçut des défauts dans ces ſtatuts qu'il venoit de publier. Il en donna des corrections & des aug-
1652. mentations au ſynode du 3 ſeptembre 1652. L'égliſe de France étoit alors agitée par les troubles qu'avoit occaſionnés le livre de Janſénius. Le pape
1653. Innocent X. venoit de condamner les cinq fameuſes propoſitions. Une déclaration du roi ordonna dans tout le royaume la publication de la conſtitution du ſouverain Pontife. Il y a apparence que M. Malier n'étoit point à Troyes cette année ; le mandement pour l'exécution de la bulle fut donné, ſuivant ſon intention, par M. Jean Roté, grand-archidiacre, & ſon grand-vicaire. Ce mandement eſt daté du 5 août 1653.

Piéc. cont. les Jéſuites de Troyes. 1658. M. de Gondrin, archevêque de Sens, ſouffroit avec peine de voir le collège de ſa ville métropolitaine gouverné par les Jéſuites dont il blâmoit la doctrine. Le P. Nicolas Royer, provincial de Champagne, écrivit à M. Malier pour le prier d'intercéder en faveur de ſes confreres auprès de M. l'archevêque. Mais, dit M. Groſley, le démêlé de ces Peres avec M. de Gondrin ne fut que le prétexte de cette lettre. Le P. Royer voulut ſonder le terrein & connoître les diſpoſitions du prélat au ſujet de l'établiſſement d'une maiſon de ſa ſociété dans Troyes. M. l'évêque ne fut point la dupe de toutes ſes belles proteſtations d'humilité & de zèle. Loin d'être favorable à ces Peres, il s'unit à M. de Gondrin & aux autres évêques de la province pour condamner la doctrine des caſuiſtes relâchés de cette ſociété, & ces Peres réſolurent d'attendre encore pour renouveller leurs entrepriſes ſur la ville de Troyes. M. de Gondrin
1660. aſſembla les évêques de ſa province le 11 mai 1660, pour donner plus de poids à la condamnation qu'il avoit faite, de l'*Apologie des Caſuiſtes con-*

tre les calomnies des Janſéniſtes. Les prélats, parmi leſquels étoit l'évêque de Troyes, trouverent que la cenſure de leur métropolitain contenoit leurs véritables ſentimens, & la publierent dans leurs diocèſes. La même année, M. Malier donna un rituel latin qui fut imprimé à Paris chez Antoine Vitré, & dont on a fait uſage dans le diocèſe juſqu'à celui que M. de Barral a donné en françois, en 1768, d'après celui du diocèſe d'Evreux.

Le Pape Alexandre VII. venoit de confirmer la bulle d'Innocent X. contre les fameuſes propoſitions. L'aſſemblée générale du clergé reçut cette nouvelle bulle & exhorta les évêques à la faire ſouſcrire par leurs eccleſiaſtiques. Suivant le formulaire qu'elle en avoit dreſſé; le conſeil du roi rendit un arrêt pour en ordonner la ſignature dans toute l'étendue du royaume. M. l'évêque de Troyes ſe conforma à ces ordres, & le 10 juin il donna ſon ordonnance à cet effet, avec injonction de lui rapporter ſous quinzaine les ſignatures qui auront été faites, & ménaces de procéder par les peines de droit contre les *refuſans* ou *délayans*. Sans doute que le Pontife fit ſigner ce formulaire dans le ſynode qu'il tint cette année le 3 d'août, pour remédier aux abus qui pouvoient s'être gliſſés depuis neuf ans; les guerres de la fronde n'en ayant pas laiſſé la liberté. 1661.

Les évêques cependant étoient partagés ſur la condamnation des cinq propoſitions. De la diverſité de leurs ſentimens naquit la diſtinction du fait & du droit qui occaſionna tant de diſputes parmi le clergé du royaume. Les évêques d'Alet, de Pamiers, de Beauvais & d'Angers ne demanderent, par leurs mandemens, une ſoumiſſion de foi que pour les dogmes, & qu'une ſoumiſſion de Hiſt. de la paix de Clém. IX. 1667.

reſpect pour les faits. On alloit procéder contre eux, lorſqu'à l'avénement de Clément IX. au ſouverain pontificat, dix-neuf évêques, parmi leſquels étoit celui de Troyes, écrivirent à ce pape pour la juſtification de leurs quatre confreres & de la diſtinction du droit & du fait.

1668. Quoique l'évêque de Troyes fût occupé à la paix appellée de Clément IX. à laquelle il contribua, il ne négligeoit point ſon diocèſe en particulier. Il fit des ordonnances ou ſtatuts pour confirmer ceux des ſynodes précédens, & en ajouta de nouveaux pour le maintien de la diſcipline. Il ne publia la paix de Clément IX. dans ſon diocèſe que quatre ans après qu'elle eut été terminée.

1672. Il ordonna d'éviter ſoigneuſement tout ce qui pourroit la troubler, & défendit, aux peines de droit, d'uſer de termes d'*Hérétiques*, *Janſéniſtes*, *Moliniſtes & Novateurs*, ou de quelque nom de parti, dans les chaires & ailleurs.

1693. Depuis quelques années, une fille, nommée Catherine Charpy, née à Troyes en 1640, d'un orfévre de cette ville, paroiſſoit vivre dans une telle abſtinence qu'elle paſſa pour ſainte, & que le bruit de ſes prétendus prodiges ſe répandit dans tout le pays. M. l'évêque voyant que l'on commençoit à ajouter foi à ſes miracles, extaſes, révélations, prophéties & épanchemens de ſang la veille des grandes fêtes, ſe crut obligé de l'obſerver de plus près pour découvrir la vérité. Il la fit tranſporter aux Urſulines & la fit examiner par M. Deniſe, ſon official & grand-vicaire, par le P. de la Mirande, docteur de Rome & ſupérieur de l'Oratoire, par la ſupérieure des religieuſes & par les médecins MM. Barat & Maillet.

Mém. du t. Mſſ. Hug. Mſſ. Brey. Mém. d'Hiſt. de crit. & de litt. par l'ab. d'Artig t. 3. art. 55.

Dans les diverſes interrogations qu'elle ſubit, les examinateurs apperçurent un grand attache-

ment pour ſon directeur Pierre Andry, ſouchantre de la cathédrale. Le P. de la Mirande lui demanda ſi elle vouloit ſe réconcilier pour ſe mettre en état de communier ; elle dit qu'elle n'en avoit pas beſoin, que ſon directeur l'avoit confeſſée quelques jours auparavant, & on lui donna la communion. Elle déclara que ſon époux ne vouloit pas encore découvrir ce qui ſe paſſoit en elle, que le Pere Eternel lui avoit donné le nom de *Catherine de l'enfant Jéſus*, en lui donnant ſon fils pour époux, que le Pere Eternel, la ſainte Vierge, ſaint Joſeph, ſainte Agnès, ſainte Catherine & *ſon bon ami* paroiſſoient quelques fois au milieu de ſa chambre ; que ſon époux lui avoit dicté des lettres pluſieurs nuits, lui apportant lui-même du papier, de l'encre & lui ſervant de clarté ; que le papier de ſa lettre à Mgr. de Troyes lui avoit été donné par ſon bon ange : enfin que le démon ayant voulu s'approcher d'elle, elle lui avoit donné un ſoufflet, qu'après ſes refus elle en avoit été maltraitée, mais que ſon époux l'avoit défendue.

Après pluſieurs jours d'examen, M. Deniſe & le P. de la Mirande remarquerent un grand abus de la religion & beaucoup d'illuſions dans cette conduite. Ils engagerent cette fille à retourner à Dieu, & lui défendirent d'aſſiſter déſormais à la meſſe de ſon directeur. Depuis, elle fut un peu plus calme, & elle eut moins de convulſions. Les examinateurs lui firent faire des actes de renonciation au démon ; ils lui remontrerent que telle n'étoit point la conduite de Dieu, & ils s'apperçurent qu'elle avoit été abuſée par ſon directeur, ce qu'elle avoua en quelque ſorte.

Lorſqu'elle vit ſes illuſions découvertes, elle tomba dans une triſteſſe qui la faiſoit gémir &

verſer des larmes, Elle s'imagina qu'on lui feroit ſon procès & qu'on la fouetteroit par la ville; elle dit que ſon péché méritoit châtiment, mais qu'elle eſpéroit encore en la miſéricorde de Dieu qui ne l'avoit pas créée pour la perdre. Les examinateurs & les médecins dreſſerent leurs procès-verbaux, où ils déclarerent qu'elle avoit bû & mangé les huit derniers jours de ſon ſejour aux Urſulines, & avoit fait toutes ſes fonctions naturelles. Une abſtinence entière de vingt-deux jours eût dû paſſer ſans doute pour merveilleuſe; mais on découvrit qu'elle avoit une ſœur qui lui donnoit à manger en cachette.

Sur les procès-verbaux, M. l'évêque, le 19 juillet, rendit une déclaration par laquelleil déſabuſa le peuple des prétendus miracles de cette fille, l'exhorta elle-même à changer de conduite, nommant le ſieur Chevillart pour lui en rendre compte de huitaine en huitaine, & la priva des ſacremens juſqu'à ce que le changement de ſa vie eût été certifié véritable & ſincère. Ayant été rendue à ſes parens & ayant repris, avec la vie commune, ſa ſanté & ſon embonpoint, elle rentra chez les Urſulines, où, par ordre de l'évêque, on prit un ſoin particulier de l'inſtruire des principes de la religion. Enfin, le vendredi ſaint 3 avril 1676, M. Deniſe s'étant trouvé à la grille du chœur des religieuſes, la reçut à la pénitence & lui fit faire une confeſſion publique de ſes péchés; qu'elle lut, de bout, à haute voix, dans un papier ſigné de ſa main, & conçue à peu près en ces termes.

1674. 1676.

» Je ſouſſignée, me confeſſe & dis ma coulpe » & déclare que j'ai grandement offenſé Dieu & » l'égliſe depuis pluſieurs années, qu'étant ſéduite » par le démon, j'ai voulu paroître & me faire » paſſer pour ſainte aux yeux des hommes, que

j'ai,

» j'ai, pour ce ſujet, ſi ſouvent trompés & en
» pluſieurs manières, c'eſt à ſavoir, par des ac-
» tions de piété qui n'étoient que feintes & en
» apparence, ſuppoſant fauſſement des colloques
» & des entretiens avec Dieu & mon bon ange,
» par une abſtinence feinte, par des convulſions
» & extaſes fauſſes & ſimulées, par des connoiſ-
» ſances que je diſois avoir des conſciences d'au-
» trui, par un épanchement de ſang, à de cer-
» tains jours de ſaints & de ſaintes, que je me
» procurois par artifice, par les abus frequens que
» j'ai faits des ſacremens de pénitence & d'eu-
» chariſtie, & par divers moyens. De tous ces ſa-
» crilèges & ſcandales que j'ai commis, j'en de-
» mande pardon à Dieu & à l'égliſe; & quoique
» je m'en croie entiérement indigne, j'oſe pour-
» tant eſpérer de la bonté infinie de Dieu qu'il
» me fera miſéricorde, & que l'égliſe me recevra
» à la pénitence, à laquelle je proteſte me ſou-
» mettre ſincèrement. Je vous la demande, Mr.
» avec toute l'humilité & la ſoumiſſion poſſibles,
» vous promettant que je pratiquerai ponctuelle-
» ment celle qu'il vous plaira m'impoſer, &c. «

Après cette confeſſion, M. Deniſe lui repréſenta l'horreur qu'elle devoit avoir de ſes crimes & la colere de Dieu irrité contre elle, il récita les prières uſitées en pareil cas, & lui donna pour pénitence de demeurer toute ſa vie dans ce couvent, où elle reſta en effet en qualité de ſervante, & y mourut le 23 novembre 1701.

Cependant, M. Malier avançoit en âge & gouvernoit toujours l'égliſe de Troyes en vrai paſteur; mais, le 10 octobre 1678, il tomba dans une léthargie qui, le lendemain, le conduiſit au tombeau, à l'âge de 75 ans. Le 17 il fut inhumé dans le chœur de la cathédrale, à droite au-deſſus de 1678. Mſſ. Brey.

l'aigle ſous une tombe couverte d'airain. Son cœur fut porté au couvent de la Viſitation, dans le ſanctuaire de l'égliſe où l'on voit ſon épitaphe. Ce prélat avoit mérité les louanges de Louis XIV. Ce prince dit un jour, en parlant de lui, que c'*étoit l'exemple & le modèle des évêques tant pour la réſidence que pour les autres vertus.* Ses armoiries ſont différemment blazonnées, mais les plus ordinaires ſont de ſinople à la face d'argent, accompagnée de trois roſes de gueules, d'autrefois c'étoit d'argent à la face d'azur, accompagnée des mêmes roſes; celles du rituel de 1660 portent de pourpre, & le reſte comme les premières; mais ce pourpre peut être une faute du graveur qui n'aura pas penſé au renverſement de la preſſe.

LXXXVI.

FRANÇOIS BOUTHILLIER. 1678.

INNOCENT XI. — INNOCENT XII. *P.*

LOUIS XIV. *Roi de France.*

Mém.& Mſſ. Mſſ. Brey.

M. Malier eut pour ſucceſſeur M. François Bouthillier, petit fils de Claude, ſurintendant des Finances & fils de Léon, comte de Chavigny & de Buzançois, miniſtre & ſecrétaire d'état des affaires étrangeres, & d'Anne Phélippeaux, fille de Jean, ſeigneur de Villeſavin. Leurs armes étoient d'azur à trois fuſées d'or. Dès l'âge de cinq ans, le jeune Bouthillier fut pourvû de l'abbaye de Scellieres qu'il a gardée pendant plus de 80 ans. Dans la ſuite il fut abbé d'Oigny, prieur de Ponts-ſur-Seine, de Marnay & de Beaumont en Auge, aumônier du roi, nommé à l'évêché de Rennes &

enfin à celui de Troyes. Il fut ſacré à Paris le 9 avril 1679, &, le 18 mai ſuivant, mis en poſſeſſion par l'archidiacre de Sens. A l'exemple de ſon prédéceſſeur il ne fit point d'entrée ſolemnelle, mais il ſe tranſporta ſeulement à l'abbaye de N. D. aux-Nonnains où il prêta, entre les mains de l'abbeſſe, le ſerment ordinaire de garder les privilèges de ce monaſtère. 1679.

A ſon avénement, M. Bouthillier crut ne devoir pas négliger les ſynodes pour maintenir la diſcipline dans ſon diocèſe. Dès le mois de mai de l'année ſuivante, il donna un mandement par lequel il indique un ſynode pour le mardi 4 Juin ſuivant & donne des reglemens généraux pour tous ceux qui ſe tiendront dans la ſuite. Il publia encore une lettre paſtorale où il dit que, malgré l'application de ſes prédéceſſeurs à maintenir les ſaintes regles du diocèſe, on ne voit pas encore tout le bien qu'on pouvoit en eſpérer, & il renouvelle en même temps les anciens ſtatuts, en tout ce qui ne ſera point contraire aux reglemens poſtérieurs. Ce prélat qui ne laiſſoit échapper aucune occaſion de ſignaler ſon zèle, crut qu'une miſſion étoit auſſi néceſſaire pour confirmer la piété des fidèles que les ſynodes pour le maintien de la diſcipline parmi les eccléſiaſtiques. Il en chargea les Capucins qui ſe diſtinguoient alors par la converſion de pluſieurs proteſtans qu'ils ramenerent dans le ſein de l'égliſe. Elle ſe fit dans les paroiſſes de Saint-Jean, de Sainte-Madeleine & de Saint-Nizier, où il y avoit tous les jours entretiens & conférences utiles pour l'inſtruction du peuple. M. l'Évêque prêcha dans la cathédrale à cette occaſion & bénit la croix qui fut plantée ſolemnellement au Fort-Chevreuſe : cette miſſion produiſit tout l'effet qu'on avoit lieu d'en attendre, 1680. 1681.

& le prélat vit, avec ſatisfaction, ſes ouailles ſe porter d'elles-mêmes & avec ardeur à tous les exercices de piété.

Quoique les entrepriſes des Jéſuites ſur Troyes euſſent toujours été vaines & malheureuſes, ils
1683. eſpéroient encore contre toute eſpérance. Dans cette vue, ils firent prêcher dans l'égliſe de Saint-Etienne le panégyrique de ce ſaint par un de leurs prédicateurs, qui, en entrant en chaire, annonça la mort de la reine Anne d'Autriche, arrivée depuis peu de jours. Comme M. l'evêque ne leur ſembloit pas favorable, ils s'adreſſerent à
1684. M. l'intendant de la province ; mais toutes leurs intrigues & toutes leurs démarches furent encore inutiles, les citoyens perſévérerent dans la volonté de ne pas les recevoir.

Parmi ces démêlés où M. l'évêque ne prenoit aucune part, ce prélat conſervoit ſon zèle pour le bien de ſon diocèſe. Il confirma les ſtatuts de 1680 contre les *écreignes* ou *veilleries* qui étoient ſouvent un ſujet de ſcandale. Pour y remédier, il rendit, le 20 octobre 1686, une ordonnance, qui, tous les ans, doit être publiée aux approches & à la fin de l'hiver, & défend, ſous peine d'excommunication, aux garçons d'entrer dans ces veilleries & d'employer la violence à cet effet. Il y eſt recommandé aux curés d'envoyer, au commencement du carême, à l'évêché, un mémoire des noms des coupables, avec les circonſtances de leur péché & de leur donner pour pénitence d'entendre la meſſe un dimanche à genoux, un cierge à la main, dans une place diſtinguée, ſous le crucifix ou proche les fonts, autant de fois qu'ils encourront l'excommunication.

167. L'année ſuivante il donna une autre ordonnance
8 Décembre. par laquelle il défend, ſous peine d'excommuni-

cation encourue par le ſeul fait, toute entrée dans les monaſtères ſans permiſſion de lui ou de ſes vicaires-généraux. Il ne perdoit point de vue les ſynodes, & il en indiqua un pour le premier juin 1688. ſuivant. Il y publia pluſieurs ſtatuts parmi leſquels quelques-uns confirmoient les anciens & d'autres paroiſſoient pour la première fois tel que celui de l'aſſiduité aux conférences eccléſiaſtiques pour leſquelles il avoit fait des reglemens huit ans auparavant. Ces ſtatuts eſſuyerent quelques difficultés. Mais le prélat y répondit & fit enfin ceſſer les plaintes. Cependant les Jéſuites ne s'endormoient pas ſur leur projet d'établiſſement dans Troyes ; les ſollicitations, les démarches, les aſſurances de l'amour du bien public, rien ne leur coûtoit pour parvenir à leurs fins. L'année 1688 les vit ſe remuer de nouveau & employer tous les moyens qui leur ſemblerent les plus propres à obtenir l'effet de leur demande. Mais autant ils montroient d'ardeur pour cette affaire, autant les Troyens témoignoient d'éloignement pour les recevoir dans le ſein de leur ville. Vers le même temps, les Jacobins & les Cordeliers ſcandaliſoient la ville, lorſqu'ils ſortoient de leur couvent pour aller dire la meſſe dans les paroiſſes. M. l'évêque y mit ordre & leur défendit de ſe charger d'aucune meſſe hors de chez eux, leur laiſſant néanmoins l'eſpace de trois mois pour achever ce qu'ils avoient commencé. Cette défenſe ne ſubſiſte plus aujourd'hui, & l'on penſe plus avantageuſement ſur le compte de ces religieux. 1693. Mſſ. Brey.

M. l'évêque avoit fait mettre, à N. D. en-l'iſle, un prêtre qui avoit l'eſprit aliéné & qu'il avoit bien recommandé au prieur. Un jour ce prêtre alla lui demander une cure ; mais ſe voyant refuſé même avec menaces, il tomba dans un accès de

folie, s'en retourna à N. D. en-l'Iſle, où l'on commençoit les complies. Là, il monte ſur le grand autel, & à coups de pieds renverſe le tabernacle & les reliques des ſaints. Il eſt arrêté, &, par ordre de l'official, conduit à la Santé, où on lui met les fers aux pieds. Quatre jours après, les religieux accompagnés de ceux de Saint-Martin-ès-Aires, firent une proceſſion pour réparer ce ſacrilège. Le mardi ſuivant, M. l'évêque partit pour Sens, où il devoit ſe trouver à une aſſemblée du clergé, & en ſortit le lendemain pour ſe rendre à Paris, lieu de ſa réſidence ordinaire.

Mſſ. Tr. En 1694, les Oratoriens firent ſoutenir une thèſe qui fut mal interpretée par leurs ennemis. Ceux-ci firent courir une feuille volante anonyme intitulee : *le Luthéraniſme renaiſſant.* Il y avoit ſur une colonne les ſentimens de Luther ſur l'autorité du pape, & ſur l'autre les propoſitions de la thèſe, afin de montrer, par cet artifice, la conformité de la doctrine des Oratoriens avec celle de cet héréſiarque. M. l'évêque en fut informé; mais l'affaire n'eut pas de ſuite, & le prélat vit bien que cette accuſation avoit été faite par un eſprit de vengeance & de jalouſie. Alors on travailloit à impoſer une capitation ſur les eccléſiaſtiques. Le diocèſe de Troyes fut impoſé à quarante-cinq mille livres, mais on prétend que la proportion ne fut pas exactement obſervée, ce qui excita quelques plaintes qui ne furent pas beaucoup écoutées.

1695. 1696.

L'année ſuivante, M. Bouthillier annonça à ſon chapitre que, s'étant pluſieurs fois trouvé mal en officiant, il s'étoit déterminé à ſe démettre de ſon évêché, & que le roi qui avoit agréé ſa démiſſion, y avoit nommé ſon neveu. Quelques-uns diſent qu'il ne quitta ſon évêché que dans l'eſpérance

1697.

d'être appellé par le roi au miniſtère. Depuis ce temps, ſe voyant fruſtré de cette eſpérance, il réſolut de vivre dans la retraite, & choiſit la maiſon des Chartreux, où il fit bâtir un appartement. Il ne perdit pas toutefois ſes vues d'élévation, il alla encore de temps en temps à la cour, ſurtout en 1713, où le roi le reçut avec diſtinction. L'année ſuivante, il travailla avec les cardinaux d'Etrées & de Polignac, à l'accommodement du cardinal de Noailles avec la cour de Rome, au ſujet des diſputes ſur la conſtitution *Unigenitus*, & en 1715, il fut nommé conſeiller de la régence. Enfin il mourut à Paris le 15 novembre 1731, âgé de 90 ans.

LXXXVII.

D. F. BOUTHILLIER DE CHAVIGNY. 1697.

INNOCENT XII. CLÉMENT XI. *Papes.*

LOUIS XIV. LOUIS XV. *Rois de France.*

Le neveu de M. Bouthillier qui lui ſuccéda, étoit fils d'Armand-Léon Bouthillier, comte de Chavigny, ſeigneur de Ponts-ſur-Seine, & d'Eliſabeth Boſſuet. Il fut propoſé à Rome dans un conſiſtoire par le cardinal de Bouillon, & il obtint ſes bulles au mois de juillet de la même année. Alors, pour implorer le ſecours de Dieu à ſon entrée dans l'épiſcopat, il chargea M. Vinot, doyen de la cathédrale & ſon grand-vicaire, de publier un mandement par lequel il donneroit avis que le jour de ſon ſacre étoit fixé au 20 avril, & d'inviter tous les diocèſains à prier Dieu qu'il lui donnât toutes les graces néceſſaires pour bien

Mſſ. Brev. Traſ. Mem. du Temps. 1698.

gouverner ſon diocèſe. Au commencement de l'année ſuivante, il prit poſſeſſion par ſon procureur à cet effet, M. de Chavaudon, chanoine, archidiacre d'Arcies, & abbé de Mores, aſſiſté des doyens de Saint-Etienne & de Saint-Urbain. Après avoir reçu la députation du chapitre à Ponts, le nouvel évêque vint à Troyes, où il ne fit point d'entrée ſolemnelle comme anciennement, mais il ſe contenta de prêter ſon ſerment à l'abbaye de N. D. entre les mains de Mde d'Eſtampes, grande-prieure, l'abbeſſe deſignée n'ayant pas encore ſes bulles. Lorſque le nouveau prélat vint ſe faire inſtaller à la cathédrale, il y eut beaucoup de difficultés entre le chapitre & M. Imbert, archidiacre de Sens, à qui appartenoit, en cette qualité, le droit d'inſtaller les évêques de la province. Cet archidiacre voyant qu'on lui faiſoit violence ſe retira, & le doyen fit lui-même la cérémonie. Le lendemain on s'attendoit à un procès : mais on remit le différend aux jugemens de deux avocats qui déciderent que le droit de l'archidiacre de Sens étoit inconteſtable. L'affaire n'eut pas plus de ſuite, & la délibération des avocats termina toutes les difficultés.

Le 4 décembre, M. de Chavigny envoya à tous les eccléſiaſtiques de ſon diocèſe une *lettre paſtorale pour confirmer les ſtatuts* de ſon oncle & *or-*
1699. *donner en particulier l'exécution de quelques-uns des plus importans*. Au mois de mars ſuivant, il bénit à la Viſitation le nouvel abbé de la Piété en préſence de ſon oncle & des abbés & prieurs de l'ordre de Citeaux. Le livre des *maximes des ſaints* de M. de Fénelon, archevêque de Cambray, venoit d'être condamné, M. l'évêque de Troyes reconnut dans la conſtitution du Pape la voix du chef de l'égliſe, & en vertu des lettres patentes du

roi, il donna un mandement d'adhéſion qui fut publié dans toutes les égliſes du diocèſe, afin d'empêcher la lecture de ce livre.

On parloit alors de réunir à l'évêché le prieuré de N. D. en-l'Iſle poſſédé par des chanoines réguliers du Val des Ecoliers. Ce changement parut aux Jéſuites une occaſion favorable pour reprendre le projet de leur établiſſement dans Troyes, en faiſant aux habitans des propoſitions avantageuſes. Ils ſe préſenterent au conſeil pour en obtenir des lettres, mais on leur demanda la requête des habitans à cet effet; & n'ayant pû la montrer, ils furent déboutés de leur demande, & le prieuré fut réuni à la manſe épiſcopale pour en augmenter les revenus. Nous ne voyons point que M. l'évêque ait pris beaucoup de part dans cette affaire. Il ſe trouva cette année à l'aſſemblée générale du clergé dont il fut député pour aller haranguer la reine d'Angleterre à qui Louis XIV. avoit donné un aſyle à Saint-Germain-en-Laye. Pendant ſon abſence & celle de ſon oncle, le plus fâcheux événement jetta les Troyens dans la conſternation; la nuit du 7 au 8 octobre, le tonnerre tomba ſur la cathédrale, dont il brûla le clocher & où il fit les plus grands ravages. On envoya à Ponts aux deux prélats qui y étoient, un meſſager pour leur annoncer cette fatale nouvelle. A la vue du déſaſtre, M. de Chavigny ordonna des prières publiques pour remercier Dieu de ce qu'il avoit préſervé l'égliſe. Il alla lui-même avec des députés du chapitre ſe préſenter au roi pour obtenir des ſecours que le prince accorda à ſa recommandation. 1709. 1705.

Les conteſtations ſur le Janſéniſme s'étoient renouvellées, & le pape Clément XI. venoit de donner ſa bulle *Vineam Domini Sabaoth*, qui fut envoyée en France. Le roi la remit à l'aſſem-

blée du clergé qui y *reconnut la doctrine que le clergé de France avoit toujours ſuivie*. Sa Majeſté exhorta les évêques à la faire exécuter dans tous les diocèſes, & M. de Chavigny la fit publier à Troyes par un mandement d'acceptation daté du 2 novembre. Il donna encore cette année un catéchiſme pour remplacer celui de M. Malier dont les exemplaires étoient rares & le langage ſuranné. Ce catéchiſme eſt eſtimé, le changement d'évêques l'a fait quitter deux fois, mais enfin on l'a repris comme le plus connu dans le diocèſe & le plus à la portée des enfans.

1706. Juſqu'alors M. de Chavigny n'avoit point encore convoqué de ſynode, ſe confiant ſur le bon ordre que ſon oncle avoit établi dans le diocèſe. Mais enfin craignant le relâchement, il en indiqua un pour le mardi 18 mai ſuivant. Cependant, voyant qu'on ne pouvoit en tenir auſſi ſouvent qu'il ſeroit à deſirer, il établit des aſſemblées de doyennés, appellées *Calendes*, pour leſquelles il donna un reglement. Elles ſe tinrent pour la première fois le 3 mai 1707, au ſéminaire, pour l'archiprêtré, mais elles ſont aujourd'hui tombées en déſuetude. Avant la tenue du ſynode, il ſupprima encore quelques fêtes chommées à l'imitation de ſon oncle qui en avoit déjà retranché quelques-unes en 1688. Enfin, le jour de l'aſſemblée étant arrivé, il y fit une harangue qui dura cinq quarts d'heure, fit lire les ſtatuts ſur leſquels il faiſoit de temps en temps quelques réflexions, en préſenta de nouveaux qui confirmoient les anciens, ou rouloient ſur de nouveaux objets de diſcipline, comme on peut le voir dans le recueil donné par M. Boſſuet en 1729. A la fin de l'aſſemblée, il fit ſortir tous les eccléſiaſtiques, à l'exception des curés. Il fit à quelques-uns des reproches ſanglans ſur

leur conduite, il en condamna même au ſéminaire, les uns pour huit jours, les autres pour un mois, d'autres pour trois ou ſix mois, ce qui le fit blâmer dans Troyes, où il fut accuſé d'indiſcrétion.

Le prélat ne ſe contenta pas des ſynodes & de l'établiſſement des Calendes, il crut que des retraites ſeroient encore plus utiles pour la ſanctification de ſes eccléſiaſtiques. Il en indiqua une pour le mois de novembre, temps où les curés ſont débarraſſés des ſoins de la moiſſon & de la vendange, & au Séminaire, comme le lieu le plus convenable, les ſéminariſtes étant en vacance. Les eccléſiaſtiques y furent traités avec toute l'honnêteté poſſible, il n'en coûta rien à perſonne, M. l'évêque fit toute la dépenſe, & il eut la conſolation de voir que ſes curés en retirerent beaucoup de fruit. L'année ſuivante, il en donna encore une pour ceux qui, la première fois, n'avoient pu profiter de ces exercices. Elles ſe firent auſſi *gratis* par les libéralités de M. l'abbé Gaillard que ſon zèle & ſa charité rendoient recommandable. 1707. 1708.

Cependant, l'abbé de Saint-Loup, ſimple tonſuré, âgé de plus de 80 ans, voulut ſe démettre de ſon abbaye. M. de Chavigny penſa à ſe la procurer & même à la faire unir à l'évêché. Il ne put en obtenir la réunion, mais le roi l'y nomma le jour de l'aſſomption. Les eſprits s'exercerent ſur cette nomination, ils firent des vers, où ils diſoient que le diocèſe étoit en ſûreté, puiſque *Monſeigneur avoit pris le loup*. Vers le même temps, l'évêque de Rennes, abbé de Montiéramey, paſſant par Troyes, dit à M. de Chavigny qu'il avoit reçu des mémoires qui lui apprenoient qu'il vouloit mettre des Jéſuites à N. D. en-l'Iſle. M. Breyer nous apprend que l'évêque de Troyes en fut très-vivement réprimandé par celui de

Rennes, & qu'il ne fut plus queſtion d'aucuns mémoires.

1710. M. de Chavigny aſſiſta à l'aſſemblée du clergé de 1710, & fut choiſi pour haranguer le roi à la clôture. Les ſentimens furent partagés au ſujet de ſa harangue, les uns la trouverent digne d'un grand orateur, les autres lui reprocherent une trop grande flatterie qui eût été mieux dans la bouche d'un courtiſan que dans celle d'un évêque. A ſon retour, il fit aſſembler à l'évêché les officiers de la chambre eccléſiaſtique, &, ſuivant l'arrêté de l'aſſemblée du clergé, fit la répartition des taxes, les bénéficiers & les prêtres des paroiſſes furent diminués de la cinquieme partie de ce qu'ils payoient

1711. auparavant. En 1711, il prit poſſeſſion du prieuré de N. D. en-l'Iſle, uni à l'évêché, & rétablit les leçons du théologal interrompues depuis quelque temps. L'ouverture en fut faite par une harangue latine en préſence du prélat, & d'un très-grand nombre d'eccléſiaſtiques ſéculiers & réguliers. Cette harangue rouloit ſur les polégomenes de l'écriture ſainte, & le théologal invita tous les jeunes eccléſiaſtiques à s'y rendre aſſidus, leur annonçant qu'il tiendroit ſes leçons tous les jeudis. Un peu auparavant il avoit été conſulté ſur un évènement extraordinaire. Une muraille du couvent de Foicy étant tombée, les religieuſes profiterent de cette occaſion pour ſe procurer de la ſociété. On vint les voir en foule, on entra librement partout, on chanta des chanſons peu décentes, on proféra toutes ſortes de paroles ſales, de ſorte qu'une religieuſe voulant y mettre ordre, reçut un ſoufflet pour récompenſe de ſon zèle. On demanda à M. l'évêque pour ſavoir ſi les coupables étoient excommuniés. Il répondit que cela n'étoit marqué dans aucun ſtatut, mais que néanmoins il fal-

Digitized by Google

loit leur impoſer une forte pénitence. Le même accident arriva chez les Capucins ; il n'y eut pas d'abord le même déſordre. M. le lieutenant-général défendit d'y entrer ſous peine de 100 livres d'amende. Mais les révérends peres eux-mêmes recevoient des perſonnes de tout ſexe, donnoient la collation & conduiſoient partout. Malgré les remontrances des curés & les menaces de ſouſtraction d'aumône, ils ne ceſſoient point le ſcandale. La diſette commença à ſe faire ſentir, *aggravata eſt*, dit M. Breyer, *manus Domini ſuper Capucinos*, &c. Ils demanderent la permiſſion de prêcher & de confeſſer, elle leur fut refuſée. Le vicaire fut changé de maiſon & le gardien interdit. Enfin, à la fête du nouveau Saint-Félix de Cantalice de leur ordre, M. l'ancien évêque qui vouloit que la joie fût complette, pria ſon neveu d'oublier le paſſé, & le gardien reçut de nouveaux pouvoirs. 1. Reg. c. 5. 1712. 1713.

Le pape Clément XI. venoit de donner la bulle *Unigenitus* contre le livre du P. Queſnel. Le clergé de France s'aſſembla pour en décider l'acceptation. M. de Chavigny fut un des acceptans, & ſa ſignature ſe trouve parmi celles des quarante évêques. Son oncle parut le blâmer d'avoir ſigné, mais il donna pour toute réponſe qu'il y avoit trente-neuf évêques à l'aſſemblée, & que lui faiſoit le quarantième. 1714.

M. l'ancien évêque devenu conſeiller de la régence à la mort de Louis XIV. chercha l'occaſion de faire paſſer ſon neveu à un ſiége plus conſidérable. Elle ſe préſenta peu de temps après. M. Fortin de la Hoguette mourut le 28 novembre, & laiſſa vacant le ſiége archiépiſcopal de Sens. A la ſupplication de M. Bouthillier, le régent y nomma M. de Chavigny, & pour l'évêché de 1715. 1716.

Troyes M. de la Croix de Caſtries, grand-archidiacre de Narbonne, premier aumônier de la ducheſſe de Berry, & d'une des plus illuſtres familles du royaume. Celui-ci n'accepta point, & l'année ſuivante il fut nommé à l'archevêché de Tours. Les Troyens cependant demandoient pour évêque l'abbé de Louvois, & prioient le régent de le leur accorder pour ſucceſſeur de M. de Chavigny. Ils repreſenterent à S. A. R. que cet abbé étoit l'objet des vœux de tous les habitans, qu'ils avoient *pour lui une vénération ſingulière à cauſe de ſes éminentes vertus, de ſon ſavoir & de ſa grande charité envers les pauvres.* Quelques jours après, MM. les deux evêques de Troyes, oncle & neveu, étant avec lui à dîner chez le nonce du pape, lui en firent compliment; mais il répondit qu'il ne feroit aucune démarche, & l'affaire en reſta là. On jetta alors les yeux ſur M. Boſſuet, couſin germain de M. de Chavigny, neveu du grand Boſſuet, chanoine & archidiacre de Meaux. MM. de Bouthillier & de Chavigny ſe rendirent ſes protecteurs, & le firent nommer à l'évêché de Troyes, ce qu'il apprit avec ſurpriſe.

M. de Chavigny continua de gouverner l'égliſe de Troyes juſqu'à l'arrivée de ſes bulles, & pendant cet intervalle il eut la mortification de voir pluſieurs eccléſiaſtiques, & ſurtout M. Lejeune, curé de Saint-Nizier, rétracter leur acceptation de la bulle. Le prélat menaça M. Lejeune de le
1717. faire pourſuivre par ſon promoteur : mais celui-ci refuſa ſon miniſtère pour cette occaſion, & le prélat craignant pour les ſuites, n'oſa pas en parler davantage. Sur le refus qu'on lui fit à Troyes de recevoir ſon appel au futur concile, M. Lejeune alla le déclarer à Bar-ſur-Aube chez un notaire, en leva une expédition & la fit voir à l'official de

Troyes. Cinq Peres de l'Oratoire du Saint-Eſprit & trois du Collège écrivirent à M. l'évêque leur rétractation & leur appel. Le prieur de Saint-Loup & deux de ſes religieux rapporterent au prélat la conſtitution. Le prieur de Saint-Martin-ès-Aires & trois de ſes religieux ſignifierent un appel au futur concile, & M. l'évêque les interdit, excepté pour leur maiſon & les paroiſſiens de Saint-Loup.

Il y avoit déjà longtemps que M. de Chavigny s'occupoit d'un nouveau bréviaire & avoit chargé des eccléſiaſtiques éclairés de le rédiger. M. de la Hoguette en donna auſſi un nouveau pour Sens. M. de Chavigny, ſon ſucceſſeur déſigné, crut qu'il convenoit de le donner à Troyes, en retranchant ce qui étoit propre au diocèſe de Sens, & mettant ce qui étoit particulier à celui de Troyes. M. l'ancien évêque conſacroit les loiſirs de ſa retraite à travailler de concert avec les rédacteurs; mais il fut obligé de quitter cet ouvrage lorſqu'il fut appellé au conſeil de la régence. M. de Chavigny communiqua ce bréviaire à M. Boſſuet, ſon ſucceſſeur déſigné. Celui-ci l'approuva, conſentit à la publication & preſſa même M. de Chavigny d'en pourſuivre l'impreſſion & d'y préſider. Il fut imprimé à Paris chez Colombat, & achevé ſur la fin du mois d'août 1717. Au mois d'avril 1718, le prélat donna un mandement pour en commencer l'uſage à la cathédrale, le premier ſamedi de l'avent prochain, & donna en même temps des ordres pour l'impreſſion des livres de chant. M. de Barral a donné une nouvelle édition de ce bréviaire ainſi que de pluſieurs autres livres d'égliſe.

Mandat. init. Brev. p. vern.

1718.

Dans ces circonſtances, M. de Chavigny reçut ſes bulles pour l'archevêché de Sens. Il écrivit de Ponts, au chapitre de Troyes, qu'il remettoit

entre les mains des chanoines le *dépôt que la providence lui avoit confié*, & qu'ainſi ils devenoient *chargés du gouvernement du diocèſe. Il témoigna*, dans ſa lettre, *qu'il ſe ſéparoit, avec beaucoup de peine, d'une égliſe qu'il révéroit infiniment & qui lui étoit très-chere ; mais qu'il ſeroit encore plus ſenſible à cette ſéparation, ſi la qualité de métropolitain ne lui conſervoit pas une liaiſon très-intime avec eux, & ſi la proximité du diocèſe de Sens ne lui donnoit pas l'eſpérance de revoir de temps en temps des perſonnes & des lieux qui étoient l'objet de ſon affection la plus tendre.* M. de Chavigny mourut à Sens le 9 novembre 1730, âgé de 65 ans.

LXXXVIII.

JACQUES-BÉNIGNE BOSSUET. 1718.

CLÉMENT XI. —— BENOIT XIV. *Papes.*

LOUIS XV. *Roi de France.*

Mſſ. Brey. Mem. du Te.

La vacance du ſiége ne fut pas de longue durée. Les bulles de M. Boſſuet qui avoient éte retardées à cauſe des affaires de la conſtitution, furent enfin expédiées le 27 du mois de juin. Dès qu'il les eut reçues, il les adreſſa au chapitre de Troyes avec une procuration à M. le Fevre, archidiacre & grand-vicaire pour ſa priſe de poſſeſſion, & une lettre par laquelle il avertit que ſon ſacre étoit fixé au 31 juillet. Cette cérémonie ſe fit le jour déſigné dans la grande chapelle de l'archevêché de Paris, par le cardinal de Noailles, aſſiſté des évêques d'Auxerre & d'Avranches. Le nouvel évêque de Troyes étoit fils de Louis Boſſuet, maître des requêtes,

requêtes, neveu & filleux du grand Boſſuet, évêque de Meaux. Il portoit pour armes d'azur à trois roues d'or. Il fut élevé ſous les yeux de ſon oncle qui l'envoya à Rome pour y ſuivre la condamnation du Quiétiſme, obtint pour lui l'abbaye de Saint-Lucien de Beauvais, & le fit chanoine, archidiacre de Meaux & ſon grand-vicaire. Hiſt. du gr. Boſſ. p. 302.

La réputation que M. Boſſuet s'étoit acquiſe & le nom qu'il portoit le firent deſirer dans Troyes. Les citoyens allerent au-devant de lui & l'amenerent dans la ville comme en triomphe. Le jour de ſon inſtallation 11 novembre, il ſe tranſporta à l'abbaye de N. D. aux-Nonnains, où l'attendoient des notaires & autres témoins pour recevoir ſon ſerment. Le prélat étonné demanda ce que ſignifioit cet appareil: mais ayant appris qu'on ſe diſpoſoit à recevoir ſon ſerment comme avoient fait ſes prédéceſſeurrs, il dit d'un ton grave & ſérieux aux abbeſſe & religieuſes; *je ſuis votre ſupérieur; en cette qualité il ne me convient pas de faire de tels ſermens, je ne ſais ce que c'eſt que vos privilèges; je ſouhaite les voir & m'inſtruire avant que de rien faire. Je viens pour vous témoigner l'affection que je vous porte & l'eſtime que j'ai pour vous, je m'en vais entendre la meſſe, & après, je vous donnerai ma bénédiction.* Après la meſſe, M. l'évêque ſe diſpoſa à donner la bénédiction; mais comme il n'avoit pas voulu prêter le ſerment accoutumé, les religieuſes fermerent leur grille & ſe retirerent. Le même jour après midi, on procéda à l'inſtallation: l'abbeſſe de N. D. proteſta pour conſerver ſes droits, mais ſes proteſtations n'empêcherent pas de continuer. Le prélat fut mis en poſſeſſion perſonnelle par MM. François Comparot, doyen, & Louis-Guillaume de Chavaudon, grand-archidiacre, & inſtallé par

le célerier de l'égliſe de Sens, fondé de procuration du grand-archidiacre de cette métropole à qui ce droit appartient.

Après toutes ces cérémonies d'uſage, M. Boſſuet s'appliqua tout entier à la conduite de ſon trou-
1719. peau. La première lettre paſtorale qu'il donna fut pour ſoutenir les conférences eccléſiaſtiques & les rétablir dans les lieux où elles avoient été diſcontinuées, après quoi il commença les viſites du diocèſe. Ce pontife regarda la jeuneſſe comme la portion la plus précieuſe dont il devoit tirer un jour de pieux eccléſiaſtiques. Pour la former de bonne heure à la vertu, il fit faire par les Oratoriens du collège une miſſion en faveur des écoliers & des jeunes enfans de la ville. Le petit Séminaire mérita enſuite ſon attention. Il donna une lettre paſtorale & ordonnance touchant l'éducation des jeunes gens qui s'y deſtinent à l'état eccléſiaſtique, & promit une faveur ſpéciale envers ceux qui y ſeroient élevés. Enfin, il donna un reglement pour les conférences des clercs qu'il établit dans le diocèſe, & qui ſe tiennent aujour-
1720. 1721. d'hui au petit Séminaire. Comme ſes ſoins s'étendoient ſur toutes les parties de ſon gouvernement, il rendit une ordonnance pour faire garder la clôture dans tous les couvens, dont quelques religieuſes ſortoient au mépris de toutes les déſenſes.

1722. L'année ſuivante, il indiqua un ſynode pour le 17 juin; il y propoſa des ſtatuts qu'il avoit dreſſés auparavant avec ſes grands-vicaires. A la lecture qui en fut faite, il y en eut pluſieurs contre leſquels on réclama hautement. Les curés de la ville ſignifierent leur oppoſition & écrivirent enſuite à M. le procureur-général contre M. l'évêque & ſes ſtatuts. Mais malgré tous les obſtacles qui ſe rencontrerent, ces ſtatuts furent publiés aux prônes

de la plûpart des paroiſſes & affichés aux égliſes & aux carrefours des rues, ce qui ne s'étoit jamais fait. Ils furent enſuite enregiſtrés au greffe de l'officialité; mais ils ne le furent point au parlement, ce qui les empêche d'avoir force de loi. En 1723, 1723.
M. l'évêque tint lui-même des calendes, au grand Séminaire, pour les curés de l'archiprêtré & pour ceux du grand doyenné. Il faiſoit de temps en 1724.
temps des viſites en différentes égliſes. Dans celle qu'il fit à la Madeleine, il propoſa d'ériger cette paroiſſe en cure comme il avoit fait à Saint-Pantaléon & à Saint-Nicolas; mais il rencontra trop d'oppoſitions, & cette égliſe eſt demeurée ſuccurſale de Saint-Remi.

M. Boſſuet ſe diſtingua d'une manière particu- 1725.
lière dans l'aſſemblée générale du clergé de France de 1725. Les évêques vouloient faire dreſſer, en faveur de la bulle *Unigenitus*, un formulaire que l'on feroit ſigner par tous les eccléſiaſtiques du royaume ſous peine de privation de leurs bénéfices. Indigné d'une telle propoſition, M. Boſſuet s'y oppoſa de toutes ſes forces & montra une telle réſiſtance que ce formulaire projetté n'eut point lieu, & que la hardieſſe de cette action lui mérita l'eſtime de la capitale & de la province. A ſon retour à Troyes, il en fut complimenté par le chapitre de la cathédrale, dont le chantre, portant la parole, lui dit que le diocèſe & tout le clergé de France lui avoit obligation de ce qu'il avoit fait à l'aſſemblée générale.

Il y avoit longtemps que M. l'évêque travailloit à raſſembler les manuſcrits des ouvrages du grand Boſſuet, ſon oncle, pour les donner au public. Il avoit commencé par *la politique tirée des propres paroles de l'écriture*. Ce travail avoit été interrompu pendant les premières années de ſon épiſcopat

mais il le reprit & fit imprimer, en 1727, *les élévations à Dieu ſur tous les myſtères de la religion chrétienne*. Quoique cet ouvrage eût été reçu du public avec empreſſement, les Jéſuites, auteurs du journal de Trévoux, entreprirent de le décrier par une lettre d'un prêtre du diocèſe de Quimper, qui prétendit que cet ouvrage avoit été interpolé, que le grand Boſſuet ne pouvoit en être l'auteur & que ce ſeroit faire calviniſte le vainqueur des Calviniſtes & des Luthériens. Garder le ſilence dans une occaſion ſi importante, c'eût été s'avouer coupable & donner la victoire aux critiques. Auſſi le prelat ſe pourvut en juſtice contre les *calomnies avancées dans le journal* contre ſa perſonne & ſurtout *contre les élévations*. Il repréſenta l'original entiérement écrit de la main même de ſon oncle, pour le confronter avec un exemplaire imprimé, & fit aſſigner en la cour le prêtre de Quimper Fichant & les Jéſuites pour voir l'imprimé & les manuſcrits collationnés en leur préſence. Les Jéſuites affligés de cette affaire, firent prier M. l'évêque par l'intendant de Champagne de retirer ſa requête; mais le prélat fut inflexible, la cauſe fut pourſuivie, & la collation étant faite, l'imprimé ſe trouva conforme au manuſcrit, & la cour rendit un arrêt en faveur de M. l'évêque contre les Jéſuites qui furent obligés d'avouer leur défaite. Pendant le cours de la procédure, M. Boſſuet fit imprimer une inſtruction paſtorale adreſſée au clergé & à tous les fidèles de ſon diocèſe, où il répond aux auteurs du journal & juſtifie la doctrine des *élévations* par l'autorité de M. de Meaux. Il démontre que cet ouvrage » n'enſeigne » aucune des erreurs que les journaliſtes lui attri- » buent, qu'il enſeigne expreſſément les vérités » oppoſées à ces erreurs, que les calomnies n'ont

Jour. de Trév. juin 1731.

» pas la moindre apparence, que tout ce qu'ils » ont relevé comme *oppoſé aux ſentimens avérés* » *du grand évêque de Meaux*, eſt la doctrine » même qu'il a donnée dans tous ſes autres ouvra- » ges pour la doctrine catholique, avec l'applau- » diſſement général de toute l'égliſe, enfin qu'ils » ne l'attaquent que ſur le fondement de quel- » que erreur & des fauſſes opinions dont ils ſont » prévenus. «

Les journaliſtes ſe donnerent la même licence contre le livre des *méditations ſur l'Evangile* qui parut en 1731. par une ſeconde lettre du prétendu Fichant de Quimper. M. de Troyes avoit compris ce nouvel objet dans ſa requête en plainte pour les *élévations*, & l'authenticité en fut également reconnue. Il avoit commencé dans ſon inſtruction paſtorale par refuter la nouvelle critique; mais il crut devoir repouſſer ces nouvelles attaques avec plus de détail dans une autre inſtruction qu'il donna en 1734. Les journaliſtes avoient mis dans leur parti M. Languet, archevêque de Sens, & M. de Tencin, alors archevêque d'Embrun; mais M. Boſſuet repond aux deux métropolitains & juſtifie ſa doctrine & celle du livre des méditations. Ainſi les journaliſtes ſe ſont tus, & ces ouvrages ſont demeurés au grand Boſſuet & ont été applaudis par tous ceux qui ſe connoiſſent en matière de doctrine. Jour. de Trév. févr. 173.

L'office du pape Grégoire VII. canoniſé à Rome, faiſoit du bruit en France. Ce pontife avoit excommunié, vers la fin du 11e. ſiécle, l'empereur Henri IV. & délié ſes ſujets du ſerment de fidélité. Sa légende vendue publiquement à Paris, fut arrêtée & dénoncée au parlement. Pluſieurs évêques en défendirent l'uſage dans leurs diocèſes, & M. Boſſuet donna un 1729.

mandement & instruction pastorale, où il traite le point de la distinction des deux puissances indépendantes l'une de l'autre. L'impression fut arrêtée par le ministère à cause des difficultés qui regnoient alors dans le royaume ; néanmoins le prélat en distribua des exemplaires dans Troyes, & l'edition ayant éte bientôt épuisée, il fit réimprimer ce mandement au mois de décembre. Tant d'occupations ne l'empêcherent pas de penser aux affaires particulières de son diocèse. Il recueillit tous les statuts synodaux depuis M. Malier, & les fit imprimer ensemble avec plusieurs ordonnances, déclarations, édits, arrêts & reglemens qui concernent les ecclésiastiques, afin que tous pûssent en être instruits & les trouver facilement.

1730. En 1730, M. de Tourouvre, évêque de Rhodez, ayant abandonné la supériorité des religieuses bénédictines du Calvaire, madame de Coëtquen, supérieure générale, choisit pour le remplacer M. l'évêque de Troyes, dont elle connoissoit les sentimens. M. Colbert, évêque de Montpellier, l'un des supérieurs de cette maison, en félicita madame de Coëtquen, & en écrivit une lettre de congratulation à M. de Troyes, avec qui il demeura toujours attaché.

1731. La multiplicité des affaires n'empêcha point M. Bossuet de suivre l'édition des œuvres posthumes de son oncle. Il publia les traités *du libre arbitre* & *de la concupiscence*, à la tête desquels il mit, à son ordinaire, un mandement pour en recommander la lecture au clergé & aux fidèles de son diocèse, en faisant l'analyse de ces deux ouvrages & montrant les fruits précieux qu'on peut en tirer en les lisant avec toute l'attention qu'ils demandent. A peine eut-il donné ces ou-

Digitized by Google

vrages au public qu'il eut à ſoutenir une guerre théologique avec M. Languet, nouvel archevêque de Sens, au ſujet d'une inſtruction paſtorale de ce métropolitain. Il lui écrivit que cet ouvrage avoit fait ſur lui » un effet tout contraire à celui » que l'auteur paroiſſoit s'être propoſé, que les » idées les plus ſimples & les plus nettes y étoient » embrouillées & obſcurcies ſur le rapport des » actions à Dieu, ſur l'amour de Dieu & la cha- » rité, qui ſont des termes ſynonymes dans l'é- » criture, dans toute la tradition, dans les Peres, » dans la ſaine théologie & dans tout le lan- » gage de la piété « Il lui marque, en outre, qu'il y trouve » des choſes contradictoires, des » raiſonnemens peu concluans, même des impu- » tations qui lui paroiſſent injuſtes, & qu'il ne » peut aſſez s'étonner que M. Languet ne s'en » apperçoive pas le premier. « Enfin, il renvoye M. l'archevêque aux écrits qu'il cite de M. de Meaux, pour le convaincre que ce ſavant prélat ne s'eſt jamais démenti de la vraie doctrine dans aucun endroit de ſes ouvrages, & quelque temps après, M. de Troyes donna encore au public *le traité* de ſon oncle *de l'amour de Dieu dans le ſacrement de pénitence.* 1735.

Une nouvelle guerre ſe préparoit contre M. Boſſuet, & le mit encore aux priſes avec M. Languet. Il y avoit plus de cinquante ans que le diocèſe de Troyes manquoit de miſſel qui lui fût propre. Les évêques avoient été obligés de ſouffrir qu'on eût recours à des miſſels étrangers, & plus communément au miſſel romain. M. de Chavigny avoit conçu le deſſein d'en donner un nouveau lorſqu'il commença le breviaire qui parut en 1718; mais ce prélat ayant été alors transféré au ſiége de 1736. 1re. inſt. paſt. mandat. ini. miſſalis.

la métropole, il laiſſa le ſoin du miſſel à ſon ſucceſſeur.

M. Boſſuet le propoſa, en 1726, au chapitre de la cathédrale qui nomma trois commiſſaires de ſa part pour travailler conjointement avec ceux de M. l'évêque. Ces commiſſaires s'aſſembloient à l'évêché trois fois la ſemaine & travailloient en commun ordinairement avec le prélat ſuivant le plan qu'il avoit dreſſé lui-même. Ils furent attentifs à n'employer que les paroles de l'écriture ſainte; &, pour mettre ſous les yeux un plus grand nombre de paſſages, ils firent enſorte de ne point ſe répéter. Dans chaque meſſe du propre du temps, on trouve un objet unique auquel toutes les parties de la meſſe ſe rapportent. Dans les meſſes des ſaints, ſoit du propre, ſoit du commun, on s'appliqua à marquer les principaux caractères & les vertus qui ont le plus éclaté en eux & que nous devons particulièrement imiter Les meſſes ſur les myſtères ſont expoſées dans les termes de l'écriture de la manière la plus propre à faire entrer dans l'eſprit de l'égliſe, à conſoler, à nourrir, à fortifier la foi. Quant aux cérémonies & aux rubriques, on rétablit, autant que l'uſage le permettoit, celles des anciens miſſels, & l'on ſe conforma, autant qu'il fut poſſible, à ce qui s'obſervoit dans la métropole.

La compoſition de ce miſſel ne fut achevée qu'en 1733 : alors un des commiſſaires du chapitre, mécontent qu'on ſe fût écarté de ſes vues dans le cours de l'ouvrage, préſenta à la commiſſion pluſieurs difficultés qu'il prétendoit avoir trouvées dans les rubriques & dans l'ordre des cérémonies. On examina ſon mémoire, & on le trouva principalement fondé ſur la prévention

que les rubriques du miſſel romain devoient être regardées comme les uſages propres de l'égliſe de Troyes, parce qu'elle s'y étoit conformée depuis longtemps : mais on remarqua que cette égliſe n'avoit point, pour cela, renoncé au droit qui lui eſt commun avec les autres diocèſes d'avoir ſes offices & ſes rubriques propres. Ainſi, ces difficultés ayant été rejettées, il fut conclu de faire imprimer le miſſel dans la forme où il étoit.

Malgré l'impreſſion, quelques chanoines qui avoient conſenti à la publication, oppoſerent encore quelques autres difficultés, & M. l'évêque ſuſpendit pour un temps ſon mandement qui ordonneroit l'uſage de ce miſſel. Il le publia enfin au bout d'un mois, & le chapitre commença à s'y conformer le premier novembre ſuivant. Les mécontens en appellerent au métropolitain, à qui ils repréſenterent qu'étant ſupérieur immédiat du chapitre, ils ne vouloient pas ſe ſervir du miſſel ſans ſon conſentement, & que d'ailleurs ils y trouvoient des erreurs ſur leſquelles ils le prioient de porter ſon jugement. Tel fut le premier ſignal du combat entre les deux prélats.

M. de Sens prit les mécontens ſous ſa protection & publia un mandement, par lequel il défendit l'uſage du nouveau miſſel, accuſant M. de Troyes d'innovation & d'erreur dans la doctrine. Celui-ci ſe défendit & ordonna de nouveau l'uſage du miſſel. Les mandemens & les inſtructions paſtorales ſe ſuccéderent rapidement de part & d'autre, juſqu'à ce qu'enfin le roi informé de ces difficultés ſe réſerva, par un arrêt de ſon conſeil, la connoiſſance de toutes les pourſuites & procédures, & ordonna que les mémoires reſpectifs fuſſent remis entre les mains des com-

20 avril 1737.

11 juin 1737.

Digitized by Google

missaires nommés à cet effet par Sa Majesté.

Après tant d'écrits de part & d'autre & pour faire cesser les disputes *dont le fruit*, dit M. l'évêque de Troyes, n'est que la *discorde & la dissention*, ce prélat donna enfin une instruction en forme d'ordonnance, où il réforma quelques points de discipline, & ordonna que le dispositif fût imprimé sur une feuille séparée, pour être mis à la tête de tous les exemplaires du missel, comme il s'en trouve aujourd'hui en plusieurs églises. Ainsi ce livre lithurgique, à l'exception de ces articles, est resté au diocèse tel qu'il a été composé. Il fut imprimé chez Pierre Michelin, & il fait honneur à la typographie troyenne.

4e. instruc. & ordonnan.

1739. En 1739, M. Bossuet donne à son diocèse le *graduel* conformément au nouveau missel, & l'année suivante, il publia le processionnal dont M. de Barral a donné une nouvelle édition en 1769.

1740.

Cependant, M. Bossuet étoit alors très-avancé en âge, accablé par le poids des années & par le nombre de ses infirmités, il résolut de quitter son évêché & l'annonça à ses diocésains par un mandement du 3 avril 1742. Il y dit que, le jour du Seigneur approchant pour lui, il étoit obligé de quitter une charge dont il ne pouvoit désormais remplir les fonctions d'une manière qui fût utile à ses diocésains ; il leur témoigna sa propre douleur, & les consola sur cette *séparation triste mais indispensable & nécessaire*. Dans les avis que son amour paternel lui dicta de donner à ses enfans, il leur recommanda de nouveau la lecture des ouvrages du grand Bossuet, son oncle, qu'il avoit donnés au public. Enfin, il les assura qu'il prioit la divine miséricorde de lui donner un successeur, qui, *par ses travaux & ses sueurs, réparât ses fautes & les conduisît au port*

1742.

du ſalut. Son neveu & ſon donataire, M. de Chaſot, préſident au parlement de Metz, après en avoir parlé au cardinal de Fleury, miniſtre de la feuille, l'emmena à Paris & le preſſa de donner ſa démiſſion. Pour remplacer ſon oncle, il propoſa trois ſujets au cardinal, qui répondit que le roi verroit. M. Chaſot obtint, pour le prélat, une penſion de dix mille livres ſur l'archevêché d'Auch, & une décharge des réparations de l'évêché; mais le choix de l'un des trois ſujets indiqués fut conſtamment refuſé; le cardinal dit que M. Couturier, ſupérieur de Saint-Sulpice, déclareroit à qui l'évêché de Troyes ſeroit conféré, & M. Poncet de la Riviere, neveu de M. Poncet, évêque d'Angers, & grand-vicaire de Seez, fut nommé pour ſucceſſeur de M. Boſſuet.

Celui-ci fut au déſeſpoir en apprenant cette nomination, & quelques-uns diſent qu'il déclara n'avoir point crû donner ſa démiſſion avant de connoître ſon ſucceſſeur, qu'on l'avoit trompé, & qu'il ſe regardoit toujours comme évêque de Troyes. Il mourut à Paris le 12 juillet 1743, âgé de 82 ans, & fut inhumé aux Feuillans, ſépulture ordinaire de ſa famille. A la nouvelle de ſa mort, on ſe diſpoſa à Troyes à lui faire des ſervices ſolemnels. Celui de la cathédrale donna lieu à pluſieurs altercations; M. Poncet & l'abbeſſe de Notre-Dame-aux-Nonnains refuſerent leurs croſſes, M. de la Galiſſonniere, nouveau grand-vicaire, ne vouloit pas que le trône épiſcopal fût tendu de noir; mais enfin ces débats ceſſerent, & le ſervice fut célébré avec un grand concours de tous les corps & états de la ville. Les curés, dans l'annonce de leurs ſervices, firent tous, avec plus ou moins d'étendue, l'éloge du prélat, & rendirent à ſa mémoire ce qu'ils croyoient lui être dû.

LXXXIX.

MATTHIAS PONCET DE LA RIVIERE.

1742.

BENOIT XIV. *Pape.*

LOUIS XV. *Roi de France.*

M. Poncet étoit fils de Pierre Poncet de la Riviere, préſident de la 5e. chambre des enquêtes à Paris, & de Jeanne Severt, fille d'un conſeiller de la grand'chambre. Son oncle, Michel Poncet de la Riviere, évêque d'Angers, le fit chanoine de ſon égliſe lorſqu'il n'avoit encore que quatorze ans. Depuis, il fut archiacre & grand-vicaire de Seez, & enfin évêque de Troyes. Ses armes étoient d'azur à la gerbe d'or, ſurmontée de deux oiſeaux becquetans cette gerbe, & une étoile en chef, le tout d'or. Il fut ſacré par M. Languet, archevêque de Sens, le 2 ſeptembre, au noviciat des Jéſuites ſans beaucoup d'appareil, & le 11 du même mois il prêta ſerment de fidélité. Mais, retenu à Paris pour cauſe de maladie, il ne put venir lui-même prendre poſſeſſion de ſon évêché, il chargea de ſa procuration M. l'abbé Gouault, alors chantre de Saint-Etienne, à qui il donna, en même temps, le mandat de grand-vicaire. Il n'arriva à Troyes que le 3 de novembre, & le lundi ſuivant, 5 du même mois, il prit poſſeſſion perſonnelle, & fut inſtallé, ſuivant l'uſage, par le grand-archidiacre de Sens. Il ne prêta pas à l'abbeſſe de Notre-Dame le ſerment ordinaire; mais après avoir dit la meſſe à l'abbaye, il ſe rendit à la grille, où il dit à l'abbeſſe que les titres qu'elle

Digitized by Google

lui avoit communiqués étoient à Paris entre les mains d'arbitres qui n'avoient pas encore décidé ; mais qu'après leur réponſe il ſe conformeroit à ces titres & feroit ce que ſes derniers prédéceſſeurs avoient fait en pareille occaſſion. Alors, il remonta en carroſſe & ſe rendit à la cathedrale, où il étoit attendu par le chapitre & par l'archidiacre de Sens.

Lorſqu'il eut pris en main les rênes du gouvernement épiſcopal, il ſe diſpoſa à tenir un ſynode à l'exemple de ſes prédéceſſeurs. L'ouverture s'en fit le 20e. jour de mai 1749. M. l'évêque y fit un diſcours qu'il prononça avec beaucoup de graces & d'éloquence. Il y propoſa de nouveaux ſtatuts & le projet d'un nouveau catéchiſme. Mais ces ſtatuts furent la plûpart refuſés & ne purent être homologués au parlement. A l'égard du catéchiſme, il en avoit conçu le projet dès les premières années de ſon épiſcopat, & il ne lui avoit pas été poſſible de l'exécuter alors. Pour y ſuppléer, il avoit ſupprimé celui de M. de Chavigny en lui ſubſtituant celui de M. Malier qu'il ordonna d'enſeigner à l'excluſion de tout autre, & qui fut effectivement enſeigné dans la plus grande partie des paroiſſes. Mais le nouveau catéchiſme n'ayant pû paſſer au ſynode, M. Poncet fut obligé de l'abandonner, ſans toutefois remettre en uſage celui de M. de Chavigny. Celui de M. Malier continua d'être enſeigné conjointement avec ce dernier, & enfin on l'a totalement abandonné comme ſuranné & trop difficile pour les enfans, & juſqu'à préſent on s'en eſt tenu à celui de M. de Chavigny. 1749.

Nous ne nous étendrons point ici ſur les diverſés événemens de l'épiſcopat de M. Poncet ; ils ſont encore récens, & la génération préſente en eſt aſſez inſtruite

pour que nous ſoyons diſpenſés d'en parler. Nous dirons ſeulement que les exemplaires du rituel de Troyes étant épuiſés, ce prélat penſa à en donner un nouveau. Cet ouvrage devoit comprendre trois parties, dont la dernière traitoit du ſoin des malades, de la manière de leur adminiſtrer les ſacremens d'euchariſtie & d'extrême-onction, & enfin des cérémonies de la ſépulture. Mais, ſoit que ce rituel ne fût pas encore achevé, ſoit qu'on
1754. eût fait entendre à M. l'évêque qu'il trouveroit des oppoſitions & qu'il ne pourroit être reçu dans le diocèſe, il ne parut point, & M. Poncet ſe contenta de donner la troiſième partie ſous le titre d'*Emortuale Trecenſe*, dont on ſe ſert encore aujourd'hui : le mandement qui eſt à la tête eſt daté du 24 avril 1754.

On ſait que quelques mandemens & inſtructions paſtorales occaſionnerent des diſgraces
1755. à ce prélat. Exilé d'abord à Méry-ſur-Seine, il
1756. le fut enſuite à Murbach, abbaye de l'ordre de
1757. Saint-Benoit dans la haute Alſace. Là, ſes forces diminuoient ſenſiblement. Les médecins l'aſſurerent qu'ils ne connoiſſoient que l'air natal pour le guérir; &, ſur l'avis de l'abbé qui lui étoit très-attaché, il obtint du roi la permiſſion d'aller aux Faures, château de ſon frere le préſident Poncet, à 14 lieues de Paris, du côté de Rambouillet. Il y rétablit ſa ſanté dans le ſein de ſa famille, & après quelque temps, il reçut la nouvelle que le roi le rendoit à ſon diocèſe. Après être reſté peu de jours à Paris, il arriva à Troyes le 4 décembre, & y fut reçu avec beaucoup de joie & d'applaudiſſemens de la part de ceux qui lui étoient dévoués.

Vers la fin de l'année, on lui annonça que l'intention du roi étoit de le nommer à l'évêché

d'Aire, en remettant celui de Troyes entre les mains de Sa Majeſté. Le prélat ſe voyant dans la néceſſité d'obéir, ſe rendit à Paris : mais il ne voulut point d'autre ſiége, & il ſupplia le roi de trouver bon qu'il n'acceptât point l'évêché d'Aire. Pour le dédommager, le roi lui donna l'abbaye de Charlieu, dont étoit pourvû M. de Raigecourt, un de ſes aumôniers & chanoine de Liége, qui fut nommé évêque d'Aire. Le 1er. avril ſuivant, M. Poncet fit la démiſſion de ſon abbaye de Montebourg, en faveur de M. l'abbé Deſmaretz qui lui remit celle de Saint-Benigne de Dijon, aujourd'hui réunie à l'évêché de cette ville. 1758.

Ce prélat fut regretté par la plus grande partie de ſes diocéſains qui le plaignirent de s'être mis dans le cas d'être obligé de quitter ſon évêché. Ses talens pour la chaire l'ont fait conſidérer comme un grand orateur, les académies d'Angers, de Nancy & de Dijon le mirent au nombre de leurs membres, & ſe firent une gloire de le poſſéder en cette qualité. Le clergé de France le chargea du ſermon d'ouverture de l'aſſemblée générale, le 13 janvier 1745. Il s'en acquitta d'une manière ſi éclatante qu'il en fut encore chargé par les aſſemblées de 1747 & de 1748, où il reçut autant d'applaudiſſemens qu'à la première fois. En 1746, il fut choiſi pour faire l'oraiſon funèbre de Mde. la Dauphine, infante d'Eſpagne, dans l'égliſe de Saint-Denis. L'année ſuivante il prononça celle de la reine de Pologne, Catherine Opalinska, épouſe du roi Staniſlas I. duc de Lorraine & de Bar, dans l'égliſe de Notre-Dame de Paris. En 1752, il fit, à Saint-Denis, celle de Mde. Anne-Henriette de France, en préſence de M. le Dauphin & de toute la cour; celle de Mde. Eliſabeth de France, infante d'Eſpagne,

ducheſſe de Parme à Notre-Dame de Paris, en 1766. M. Poncet fut grand maître de la chapelle du roi Staniſlas de Pologne, depuis, doyen de l'égliſe de St Marcel à Paris, & commandeur eccleſiaſtique des ordres royaux de Notre-Dame du Mont-Carmel & de St Lazare de Jéruſalem. Enfin le 27 Septembre 1774, il prononça encore l'oraiſon funebre de Louis XV. dans la chapelle de l'école royale militaire. Le ſermon qu'il prêcha pour Mde. Louiſe, fille de Louis XV. aux Carmélites de Saint-Denis, a été traduit en Eſpagnol, avec celui de M. l'évêque de Senlis, en 1779, par D. Félix Eluis, théologien & examinateur du tribunal de la Nonciature, à Madrid, chez Baylo & chez Texero. M. Poncet eſt mort à Paris le 5 août 1780, & eſt inhumé à Saint-Marcel, où l'on voit ſon épitaphe.

X C.

J. B. M. CHAMPION DE CICÉ. 1758.

BENOIT XIV. CLÉMENT XIII. *Papes.*

LOUIS XV. *Roi de France.*

Mſſ. Duh. Après la démiſſion de M. Poncet, le cardinal de la Rochefoucaud, archévêque de Bourges, obtint l'évêché de Troyes pour M. l'abbé de Cicé, ſon grand-vicaire, qu'il s'étoit particuliérement attaché. Le brevet en fut expédié le 1er. février 1758. M. de Cicé, né à Rennes en 1725, eſt fils de Jérôme Champion, ſeigneur de Cicé, chevalier de Saint-Louis, & de Marie-Roſe de Varennes. On compte dans ſa famille pluſieurs préſidens & conſeillers au parlement de Bretagne, &

& d'autres qui tiennent un rang distingué dans les armées. Ses armoiries sont, écartelé, au 1er. & au 4e. d'azur à trois petits écussons 2. & 1. d'azur à trois bandes d'argent ; au 2e. & au 3e. de gueule à la face d'argent herminée sans nombre. Dès l'âge de 20 ans, il eut l'abbaye de Landeveneck-sur-Mer, diocèse de Quimpercorentin, & quelques années après il fut archidiacre de l'église d'Arles, & enfin grand-vicaire de Bourges.

Le pape Benoit XIV. étant mort au commencement de mai de cette année, le nouvel évêque de Troyes se rendit à Rome pour voir la cérémonie du conclave & obtenir lui-même ses bulles. Le cardinal Rezzonico fut élu & prit le nom de Clément XIII. Ce souverain pontife sacra M. de Cicé dans la chapelle Pauline du palais quirinal, le 3 septembre suivant, assisté des patriarches de Constantinople & d'Alexandrie, des cardinaux de Luynes & de Gesvres, de l'abbé de Canillac, auditeur de Rote, & d'un grand nombre de prélats.

M. l'évêque de Troyes partit de Rome à la fin d'octobre, & arriva le 22 décembre à Troyes, où il prit son logement au grand Séminaire. Il se rendit ensuite à Versailles, où il prêta son serment de fidélité le 15 janvier 1759 ; & le vendredi 16 mars, M. Charles-Antoine-Gabriel d'Osmond de Médavy, comte de Lyon, son grand-vicaire, aujourd'hui évêque de Comminges, prit pour lui possession de l'évêché de Troyes. 1759.

L'épiscopat de M. de Cicé à Troyes ne fut que de trois ans. Il choisit, pour sa demeure ordinaire, le château de Saint-Lyé, d'où il venoit, deux fois la semaine, conférer avec son conseil sur les affaires du diocèse. Ce séjour lui étoit agréable ; tout y prit une nouvelle face & sembloit annoncer

qu'il y finiroit ſes jours. Mais telle n'étoit point ſa penſée ſans doute, car il ne ſe fit point inſtaller, & obtint, au mois de janvier 1761, l'évêché d'Auxerre en place de M. de Condorcet, nommé à celui de Liſieux.

1761.

XCI.

CL. MAT. JOSEPH DE BARRAL. 1761.

CLÉMENT XIII. CLÉM. XIV. PIE VI. *Papes.*

LOUIS XV. LOUIS XVI. *Rois de France.*

Le roi nomma, pour ſuccéder à M. de Cicé dans l'évêché de Troyes, M. l'abbé de Barral, un de ſes aumôniers. Ce prélat eſt né à Grenoble, en 1714, d'une famille ancienne & diſtinguée dans la robe. Il eſt fils de Joſeph de Barral, préſident au parlement de Grenoble, & de Marie-Françoiſe Blondel, fille de M. Blondel de Seiſſonne, intendant des bâtimens du roi. Après les études ordinaires de la jeuneſſe, il devint conſeiller-clerc au même parlement, & grand-vicaire d'Embrun ſous M. Fouquet. Il eut les prieurés d'Allevard & de Vif en Dauphiné ; &, en 1752, l'abbaye d'Aurillac, ſur la démiſſion qu'en fit, avec l'agrément du roi, ſon frere aîné qui venoit d'être nommé à l'évêché de Caſtres. Ses armes ſont de gueules à trois bandes d'argent, au chef d'argent chargé de trois cloches.

Dès que M. de Barral eut reçu ſes bulles, il ſe fit ſacrer à Sens le 29 mars par le cardinal de Luynes, aſſiſté des évêques de Nevers & d'Auxerre. Le chapitre de Troyes lui envoya des dé-

putés pour le complimenter ſur ſa conſécration. Il ſe rendit enſuite à Troyes, & le 2 avril, M. de Leyſſin, ſon grand-vicaire, aujourd'hui archevêque d'Embrun, prit, en ſon nom, poſſeſſion de l'évêché. Quinze jours après, M. l'évêque ſe rendit en cour, où il prêta ſerment de fidélité. Le 22 novembre ſuivant, il fut introniſé par M. l'abbé de Villebreuil, archidiacre & grand-vicaire de Sens, & quelque temps après il ferma la régale que M. Poncet avoit laiſſé ouverte pendant tout ſon épiſcopat.

Celui de M. de Barral nous fourniroit d'amples matériaux. Nous pourrions nous étendre ſur la ſageſſe avec laquelle il gouverne le diocèſe depuis vingt-deux ans, ſur les abus qu'il a réformés, ſur les pieux établiſſemens qu'il a faits, & même ſur les avantages temporels qu'il a procurés à ſon évêché ; mais la ſoumiſſion que nous devons à ſes intentions met des bornes à notre zèle, & nous laiſſons à nos neveux le ſoin de recueillir les mémoires de ſon épiſcopat pour en inſtruire la poſtérité & ſuppléer à notre ſilence.

Fin du premier Volume.

NOMENCLATURE

Des principaux Ouvrages imprimés, ou Manuſcrits conſultés pour la Topographie Hiſtorique du Diocèſe de Troyes.

A

Abregé de la vie de St. Loup, *in*-8°. Troyes, 1706.

Antiquités de Troyes par le P. Gourdault, Cordelier, *manuſcrit.*

Antiquités des villes, &c. d'André du Cheſne, *in*-8°. Paris, 1624, *ouvrage peu digne de ſon auteur, ſi réellement il eſt de lui.*

Antiquités & hiſtoires Gauloiſes & Françoiſes, par Faucher, 1611.

Art de vérifier les dates, *in-fol.* Paris, 1770.

B

Bibliotheca Cluniacenſis, in-fol. Lut. Par. 1614.

Breviarium Trecenſe, 1718.

Breyer, chanoine tréſorier de St. Urbain; mémoires en grand nombre ſur l'hiſtoire de Troyes, manuſcrits avec la continuation, par M. Breyer, chanoine de la cathédrale.

C

Catalogue des évêques de Troyes par Pithou.

Catalogus ſanctorum, &c. *Lugd. in*-4°. *1533.*

Chronicon Frodoardi, &c. *ex Bibli P. Pithœi.*

Chevre de la Charmote; manuſcrit en 2 vol. *in-fol.* ſur l'hiſtoire de la baronnie & du doyenné de Villemaur;

Coutumes de Troyes par Pithou, *in*-4°. 1628.

D

Dénombrement du royaume, &c. Paris, 1709.

Deſcription de la France par Piganiol de la Force.

Digitized by Google

De origine ſeraphicæ religionis Franciſcanæ, &c. *Romæ*, *1587*.

Dictionnaire de la France & des Gaules par M. l'abbé Expilly. *Ouvrage que l'on dit exact, mais que nous avons trouvé plein de fautes pour le diocèſe de Troyes. Nous ne le garantiſſons point pour les autres provinces qui nous ſont inconnues.*

Dictionnaire géographique de la Martiniere, 6 vol. *in-fol.*

DUHALLE, manuſcrits ſur l'hiſtoire de Troyes, en 3 vol. *in-4°*, *à l'hôtel de ville.*

DE VAVERAY, préſident de l'élection de Vitry-le-François; recherches manuſcrites ſur toutes les paroiſſes de l'élection de cette ville.

E

Ephemeris ſanctorum inſignis eccleſiæ Trecenſis, &c. *autore & collectore* MARIA-NICOLAO DESGUERROIS, *auguſtæ-Trecorum*, *1648*.

Ephémérides Troyennes depuis 1757 juſqu'en 1768 incluſivement par M. GROSLEY.

Etat des domaines de Champagne, manuſcrit *in-fol.* 1682, *à l'hôtel de ville.*

G

Gallia Chriſtiana. Lutet. Par. 1656.
Idem. Edit. 1770.

H

Hiſtoire des Saints par Jacques Tigeou... augmentée par René Benoit, Angevin, docteur & lecteur en théologie, & curé de Saint-Euſtache de Paris, *in-fol.* 1586. *C'eſt le même qui a été nommé à l'évêché de Troyes.*

Hiſtoire de France du préſident Hénaut, 2 vol. *in-8°*.

Hiſtoire de France de Mézeray, abrégé.

Hiſtoire des martyrs Proteſtans, *in-fol.* Genev. 1608.

Hiſtoire des comtes de Champagne par Pithou.

La même, par Levêque de la Ravaliere.

Hiſtoire manuſcrite de l'abbaye de Notre-Dame-aux-Nonnains de Troyes.

Hiſtoire de France, de Velly, continuée par MM. Villaret & Garnier.

Hiſtoria Francorum Aimoini, monachi. Par. 1567.

Hiſtoire eccléſiaſtique de Fleury.

L

Lettre d'un eccléſiaſtique de Troyes à un de ſes amis ſur l'incendie de 1700. Troyes, 1700.

M

Mairie & échevinage de Troyes... enſemble pluſieurs arrêts confirmatifs des privileges de ladite ville. Troyes. Louis Blanchard, 1679.

Martyrologes divers.

Manuel de Troyes, 1541.

Mélanges hiſtoriques de Camuſat, *in*-8°.

Mémoires hiſtoriques de la province de Champagne par M. Baugier. Châlons, 1721, 2 vol. *in*-8°. *ouvrage quelquefois peu exact & toujours ſuperficiel.*

Memoires manuſcrits de Champagne, *de la bibliotheque de M.* COMPAROT DE BERCENAY. *C'eſt un abrégé de M. Baugier.*

Mémoires manuſcrits ſur la fondation & antiquité de la ville de Troyes, capitale de la province de Champagne, *de la même bibliotheque*, 1697.

Mémoire où l'on prouve que la ville de Troyes en Champagne eſt la capitale de la province, 1723. *Ouvrage de M. Breyer.*

MOREL, lieutenant-général de Troyes, 2 vol. manuſcrits *in-fol.* ſur l'hiſtoire eccléſiaſtique de cette ville. *A l'hôtel de ville.*

Mémoires & titres en grand nombre dont nous avons eu communication.

Moréry, édition de 1759.

P

Pluſieurs Pouillés.

Promptuarium & auctarium de Camuſat.

R

Recherches de la nobleſſe de Champagne par M. de Caumartin, intendant de cette province, dédiées au roi... grand *in-fol.* Châlons, 1673.

Recuil de titres en faveur des chanoines de Notre-Dame de Saint-Etienne. Troyes, 1664.

S

Sainteté chrétienne de Deſguerrois, *in-4°.*

Sancti Lupus & Memorius cum Attila rege autore NICOLAO DESGUERROIS. *Trecis. Nicot*, 1643.

T

Tableau de la déſolation troyenne, *la Haie*, 1701.

Titres de la fondation de Saint-Urbain. Troyes, Febvre, 1683.

TRASSE, chanoine de la cathédrale; mémoires pour ſervir à l'hiſtoire eccléſiaſtique de Troyes. Mſſ. 5 vol. *in-4°.*

V

Vie des ſaints par M. Baillet. Paris 1710, *in-fol.*

Vita ſancti Aderaldi eccleſiæ Trecenſis canonici & archidiaconi cum præfatione D. Breyer, 1724.

TABLE

De ce qui eſt contenu dans le premier Volume.

Introduction.
§ 1. *Etendue & Diviſion générale du Diocèſe de Troyes.*
§ 2. *Rivières du Diocèſe de Troyes.*
§ 3. *Forêts du Diocèſe de Troyes.*
Deſcription Préliminaire de Troyes, page 1.
Topographie Hiſtorique de la Ville & du Diocèſe de Troyes.
Livre premier, qui comprend les Annales Troyennes depuis les temps les plus reculés juſqu'au dix-huitième ſiécle, 35
Livre ſecond, qui comprend la Chronique des Evêques de Troyes & toute la partie eccléſiaſtique.
Avant-Propos, 259
Chronique des Evêques de Troyes, 269

On trouve chez la veuve Gobelet, Imprimeur du Roi, les ouvrages ſuivans,

Eloge de PIERRE MIGNARD dit le Romain, *premier Peintre de* LOUIS XIV.

La Vie du Pape URBAIN IV. ſuivie de celles de PIERRE DE CELLE, de COMESTOR & de SALOMON JARKI, pour ſervir à l'Hiſtoire Littéraire de Champagne.

Digitized by Google

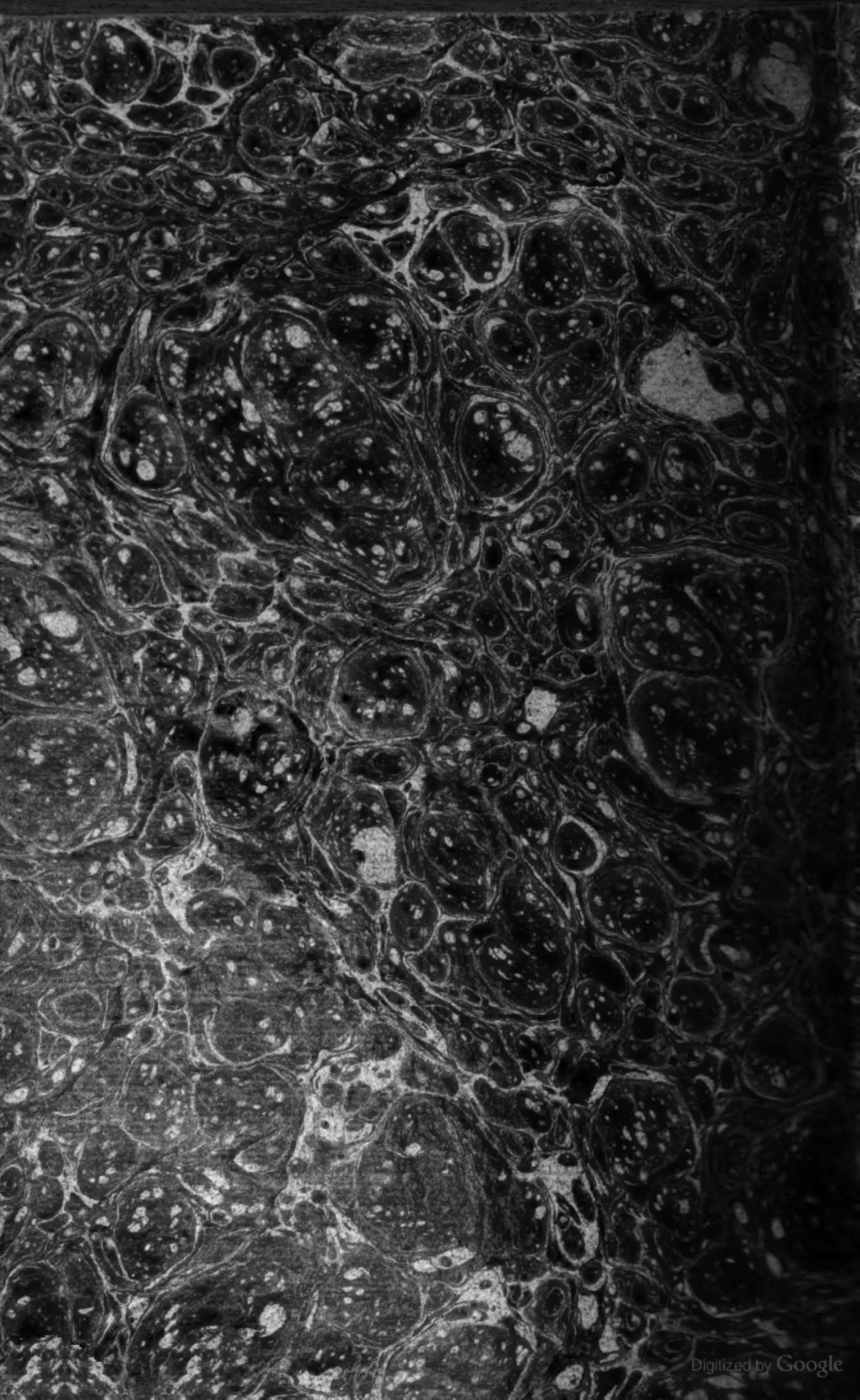
Digitized by Google

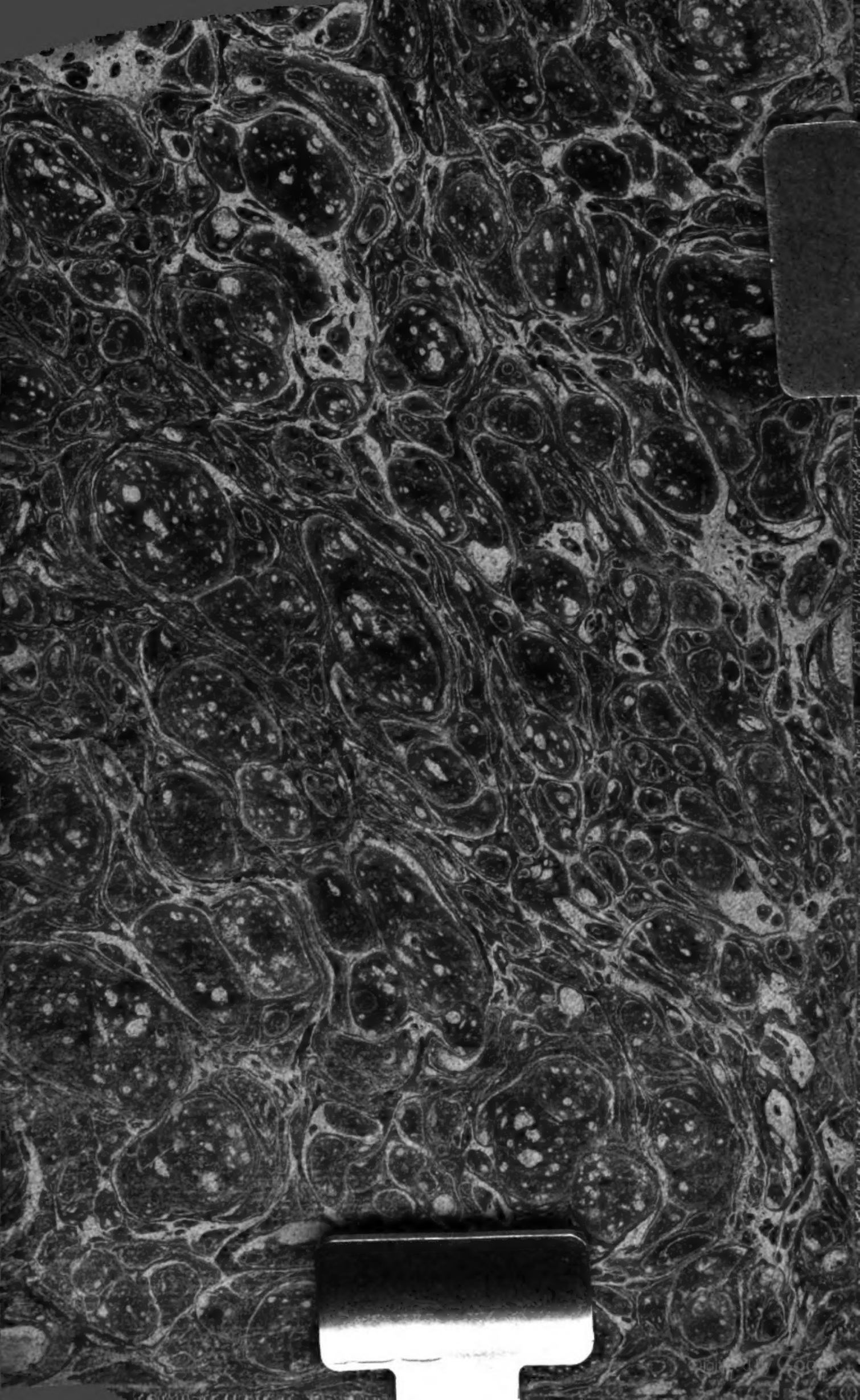

Digitized by Google